REVUE

DES

LANGUES ROMANES

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

~ 776

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Deuxième Série

TOME PREMIER

(T. IX DE LA COLLECTION)

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie
LIBRAIRES-ÉDITEURS
25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXVI

— 33569 —

ASTOR

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

DIALECTES ANCIENS

UNE NOUVELLE RÉVISION

DES POËMES DE CLERMONT

Les Poëmes de Clermont, — *Passion du Christ*, *Vie de saint Léger*, — sont, après le Fragment de Valenciennes, la *Cantilène de sainte Eulalie* et les *Serments* de Strasbourg, les plus anciens documents écrits en langue d'oïl, et, pour l'étendue, de beaucoup les plus considérables. Signalés par feu M. Gonod, bibliothécaire de Clermont-Ferrand, transcrits et publiés pour la première fois par M. Champollion-Figeac, ils ont tout d'abord attiré l'attention du premier romaniste de notre époque, de M. Fr. Diez, qui est parvenu à les déchiffrer presque en entier. Il ne fallait pas moins que sa vaste érudition et son expérience consommée pour retrouver tant de bonnes leçons sous les fautes du premier éditeur. Après lui, et grâce à lui, MM. Hofmann et G. Paris ont pu améliorer encore ces précieux textes : le premier, par des conjectures toujours habiles et souvent heureuses; le second, par ses conjectures en même temps que par une nouvelle collation du ms. de Clermont.

De mon côté j'avais, depuis quelque temps, l'intention de les étudier également sur le ms., dessein que j'ai pu mettre à exécution au mois d'août 1872, très-peu de temps après que M. G. P. avait publié le Saint Léger (*Romania,* n° 3, juil. 1872), et avant que son édition de la *Passion du Christ* eût paru dans le même recueil. Je prévoyais que ma collation serait rendue à peu près inutile par la sienne. Néanmoins je ne crus pas devoir renoncer à ce pèlerinage scientifique que tout bon romanisant, j'en suis sûr, voudrait faire une fois dans sa vie. Je me disais que j'y gagnerais tout au moins de pouvoir confirmer les collations de mon prédécesseur, et, par surcroît, de glaner peut-être après lui quelques menues particularités d'écriture ou d'orthographe qui lui auraient échappé.

C'est, en effet, ce qui est arrivé, et c'est le résultat de ces recherches que je viens soumettre à l'appréciation des savants. J'y ai joint les observations que m'a suggérées une lecture attentive de l'édition de M. G. Paris, à laquelle je renvoie à chaque instant le lecteur, et dont le présent travail n'est à vrai dire que le complément.

Cette publication est d'autant plus opportune, que le contenu du ms. va être reproduit en entier par la photogravure, sous les auspices de la *Société des anciens textes.* Les savants, mis ainsi en communication directe avec le ms. lui-même, et n'ayant plus à compter avec les incertitudes qui sont le lot des chercheurs réduits à voir par les yeux des autres, s'efforceront à l'envi de rétablir le vrai texte et de reconstituer définitivement ce monument de notre ancienne langue. Je n'ai pas voulu être le dernier à porter ma pierre à l'édifice commun.

PASSION DU CHRIST

Str. 1, 4, ms. *Per que* (*e* cédillé). — Str. 2, 2, ms. *Des que* (*e* cédillé). — Str. 3, 3, ms. *La sua morz.* Cette forme correspond au nominatif bas-latin supposable *mortis.* — Str. 4, 4, *Aproismer vol a la ciutat :—Afanz per nos susteg mult greus.* En note, M. G. P. dit : « Les mots *mult gr...*, oubliés d'abord par le scribe, ont été réintégrés dans l'interligne ; j'hésite pour savoir si on doit lire *granz* ou *greus.* » Quant à moi, j'ai lu *mult granz.* Je ferai observer encore que ces mots ont été écrits

non-seulement en interligne après *susteg,* mais encore en marge, où ils ont laissé moins de traces.

Str. 5, 2, ms. *Oliver.* — Str. 8, 2, ms. *lazer.* — Str. 10, 1. Il est inutile de changer la leçon du ms., *rams* rimant très-bien avec *branches,* si l'on admet avec moi que les assonances masculines étaient tolérées à côté des féminines. V. plus loin la note de la str. 100, 1.

Str. 9, 3, ms. *Chi eps lo morz.*— Str. 11, 3, *mantenls* est une bonne leçon, qui peut rester. V. plus loin la note de la str. 33, 2 (*benlement*). — Str. 12, 1, *Gran folcs aredre, gran davan.* Il vaut mieux lire *aredr e* = *ad-retro et.*— *Ibid.* 3, ms. *petiz.* — Str. 13, 4, ms. *lagrimez.* — Str. 14, 2, ms. *pechet.* — Str. 15, 2. Le ms. donne *quez,* mais la bonne leçon est en effet *quet.* Il ne faut pas oublier que le copiste confond souvent le *t* et le *z* à la fin des mots. — Str. 16, 1, ms. *en fanz.* — Str. 17, 1 et 2, ms. *genz* et *tormenz.* — Str. 18, 1. *Percuidat* a été corrigé en *percoidat.* — *Ibid.,* 3, ms. *marchedant* et *trobed.* — *Ibid.,* 4, ms. *gitez.*— Str. 19, 1, ms. *talant.*— Str. 21, 3, 4, « *Que m'en darez? e l' vos tradran.*— *Vostres talenz ademplirant.* » M. G. P. en note : « Diez propose, et je suis de son avis, de lire *tradrai* et *ademplirai.* » Cette correction ne me paraît pas nécessaire. *Ademplirant* est pour *adempliran* ou *adempliram* = *ad-implebimus.* On peut citer d'autres exemples du *t* paragogique après *an:* et en *Fescant* (St. Léger, str. 30, 3), al *tirant* (ibid., str. 32, 5); en son *champt* (*le Dialecte poitevin au XIII*e *siècle,* p. 45.)

Str. 22, 2, ms. *lor.* — Str. 24, 4, ms. *trestot.* — Str. 25, 2, ms. *tot.* — Str. 26, 3, ms. *manjer.* — Str. 27, 3, ms. *condurmiz.*—Str. 29, 2, ms. *noit.* Le copiste avait d'abord écrit *nuit.* — Str. 30, 4, ms. *en anez.* — Str. 31, 1, ms. *granz.* — *Ibid.,* 4, ms. *bien los manded.* L'*i* de *bien* a été écrit au-dessus en interligne. — Str. 33, 2 (note de M. G. P.) « ms. *benlement;* évidemment le scribe s'était laissé aller à écrire *ben,* mot si fréquent, et il a oublié d'effacer l'*n* ensuite. » C'est une erreur : *n* pour *l,* devant un autre *l,* subsiste encore en limousin (V. Chabaneau, *Gram. limousine* —*Revue des langues romanes,* t. IV, p. 666) et dans le parler de Nimes (cf. *estanlavo* = étalait, *li Bourgadieiro,* poésies patoises, dialecte de Nimes, par A. Bigot, pag. 162; *grounlo* = savate, pag. 163; bouco *panléto* = bouche pâle, p. 32). Le même poëme de la *Passion*

donne un autre exemple de cette substitution de *nl* à *ll, mantenls,* str. 11. — Str. 29, 2, ms. *noit,* forme d'autant plus remarquable qu'elle est voulue. En effet, le copiste avait d'abord écrit *nuit,* puis il s'est ravisé et a changé l'*u* en *o*. — Str. 33, 4, ms. *compannie*. Le copiste avait d'abord écrit *cumpannie*. — Str. 34, 2. *Querent,* que donne en effet le ms., me semble une faute. Je lirais *queret* = *quæretis* p. *quæritis : zo lor demandet :* « *Que queret?* » Cf. str. 101, 4, *requeret* = *requiretis*. Cette correction a de plus l'avantage très-sérieux de respecter l'accent. — Str. 36, 3, ms. *vel* p. *fel*. — *Ibid.* 4, ms. *bassœrai*. — Str. 37, 1, ms. *vegra*. — Str. 38, 3. A propos de l'emploi de *fura* = *fuerat* avec le sens du conditionnel, « Melz ti *fura* non fusses naz », il n'est pas inutile de citer un exemple analogue extrait de Grégoire de Tours : « Cur, inquit, humiliasti genus nostrum ut te vincere permitteres? *Melius* enim *tibi fuerat* (melz ti fura) mori. » (Ms. 17655, VIIe s., f° 30, v°, Bibl. nat.) — Str. 39, 2, ms. *part*. — *Ibid.,* 3. Chacun de notre côté, M. Chabaneau et moi, nous avons lu *ne no s susted* = *non se substavit. Substare* avait précisément le sens de *résister*. Quant à la forme barbare *substavit* pour *substitit,* elle est suffisamment garantie par son analogue *constavit,* qu'on trouve dans différents mss., entre autres dans le ms. 4884, f° 20, v° (VIIe s., Bibl. nat., f. latin) : huc usque Judices *constaverunt*. Le provençal moderne a conservé ce mot avec le même sens : *sousti*, mettre à l'abri, *ou* à couvert, d'où le subst. verbal *sousto :*

Aubouro ti bras, Crous de ma patrio,
Et mete à la *sousto* aquest terradou.

« Elève tes bras, Croix de ma patrie, — Et mets *à couvert* ce territoire. » F. Mistral, *lis Isclo d'or,* p. 484.

Dans le latin classique, *substare,* comme *subsistere,* avait plutôt le sens de *résister;* mais on conçoit très-bien que de l'idée de *résistance* on soit passé à l'idée de *défense* et de *protection*. — Str. 40, 3, ms. *fellon*. Le copiste avait d'abord écrit *fellun*. — *Ibid.,* 4, ms. *aurelia*. Le copiste avait d'abord écrit *aurilia*.

Str. 42, 1, ms. *loengurpissen,* le premier *en* ajouté en interligne au-dessus de *lo*. Il faut donc lire *l'en gurpissen*. — *Ibid.* 2, ms. *diz*.— *Ibid.* 4, ms. *quae* p. *que*. Bonne leçon, à laquelle

il est inutile de substituer *quar*. — Str. 44, 4, ms. *no* avec le sigle horizontal = *non*. — Str. 46, 1, ms. *respon*. — Str. 48, 1. Note de M. G. P.: « Ms. *estret*. Je n'ose admettre *estret* p. *steterat*; cf. 83 a, 108 d.» D'abord le ms. donne *estet*, ce qui tranche la difficulté. Et puis, si l'auteur avait voulu employer le doublet formé du plus-que-parfait latin, il aurait mis *estere* ou *estera* = *staverat*, et non *steterat*, qui aurait donné, dans ce texte et à cette époque, *estedre* ou *estedra*. *Estera* n'est pas d'ailleurs une forme fictive ; on le trouve dans le St Léger, str. 39. 2 : Lo corps *estera* sobre ls piez ; et *ibid.*, str. 39, 6 : Lo corps *stera* sempre sus.

St. 49, 2, ms. *neiez*. — Str. 50, 4. M. G. P. ne change rien à la leçon du ms. *Que de nos aiet pieted*. Évidemment il compte trois syllabes dans *pieted*. Cependant il aurait été bon d'indiquer tout au moins une contradiction de l'auteur, qui n'accorde que deux syllabes à ce même mot : str. 77, 4. Que nos vetdest tua *pietad* ; str. 128, 4. Per ta *pitad* lor perdones. Observation qui a son importance, car elle constate une fois de plus cette loi de tolérance dont on avait alors parfaitement conscience, et dont on savait fort bien tirer parti.

Str. 52, 2, ms. *desabanz*. — Str. 55, 4, ms. *Pilad*. — Str. 56, 1, ms. *Pilaz que anz*. — *Ibid.*, 2, ms. *fellun*. — Str. 58, 3, ms. *rumplenl farai* = *rumprell* p. *rumpre l farai*, des deux *l* consécutives la première s'étant nasalisée, comme dans *benlement*, 33, 2; *mantenls*, 11, 3; *poblenlo* (St Léger, 14, 5). Pour le changement de *r* en *l*, cf. *soblel* = *sobre els*, 180, 4. — Str. 63, 1, 2, ...*Si s'excrebantent li fellon*. Je traduis : « Devant lui tout à genoux, *se jettent à terre* les félons. » — Str. 65, 3, ms. *garder*. Il faut *gardet*. — Str. 66, 4, je lirais *qu'i obs vos es* ; litt. « *que* besoin vous *y* est. » Cf. « Vedez mo laz, *qu'i* fui plagaz », str. 109, 4. — Str. 67, 3, ms. *soe chamisœ*.

Str. 68, I, 2. *Il no l auseron deramar, — Mais a vra sort an gitad*. M. G. P. lit : « *Mais chi l'avra sort an gitad*. » Et il ajoute : « Diez a refait le vers tel que je le donne, en s'appuyant sur l'Évangile selon St Jean, XIX, 24 : *sed sortiamur de illa cujus sit*. Hofmann a proposé : *Mais aura sort en an gitad*, où *aura* p. *ora* serait plus que douteux. » Pour moi, je lis : *Mais a vera sort an gitad*. = *Sed ad veram sortem* habent *jectatum*. Grégoire de Tours (ms. 17655, f° 24, r°, VIIe s., Bibl.

nat., f. latin) donne un exemple certain de cette locution : « Nihil hinc accipies (dit à Clovis le soldat qui lui dispute le vase de Soissons), nisi quæ tibi *sors vera* largitur. »

Str. 69, 1, ms. *vertet*. — Str. 72, 2, ms. *cridaizun*. Forme très-légitimement formée de **quiritationem*. M. G. P. a-t-il des exemples de la locution *duire cri* = *clamare*? Dans ce cas, ce n'est pas *duizun* = *ducunt*, mais *ducent*, qu'il aurait dû supposer; cf. *conducent* = *conducunt*, 61, 4. Et que devient l'accent? — Str. 73, 1, ms. *Respondet l'altre:* M. G. P. lit *Respondet li altre*, et souligne *respondet*, pour indiquer que c'est la transcription pure et simple de la 3e personne sing. de l'indicatif présent latin. *Respondet*, comme plus haut (str. 39, 3) *defended*, aujourd'hui *défendit*, est à la 3e personne du singulier du parfait défini et serait traduit en latin par *respondit*. — Str. 75, 2. M. G. P. a lu *su* avec Champollion-Figeac. Quant à moi, j'ai lu *fu*.— Str. 76, 1, je ne change rien à la leçon du ms. Ici *Deus* est employé par le poëte comme mot de la langue latine, et conserve, en conséquence, sa valeur dissyllabique. J'ai déjà eu occasion d'expliquer la loi de tolérance qui régissait l'emploi alternatif des formes vulgaires et des formes latines dans les mêmes textes (*Revue des langues romanes*, tom. Ier, p. 21 et sq.).— *Ibid.* 2, 3. La note de M. G. P. est exacte. Cependant j'y introduirais une légère rectification. Les deux jambages qui précèdent *tal*, et qui ressemblent en effet à deux *c c*, ne sont pas écrits *au-dessus*, mais *sur* un mot effacé. La leçon par lui adoptée me paraît la meilleure.

Str. 77, 4. Pourquoi ne pas lire simplement : « Que nos vedest tua pietad (*Utinam nos vidisset tua pietas!*) » ?— Str. 81, 4, ms. *sanz*. — Str. 82, 1, ms. *sanz*. — *Ibid.* 4. *Jusche la terra* est, en effet, une bonne leçon. On rencontre assez souvent *jusque* non suivi de *à;* v. plus haut 78, 1. — Str. 83, 1, ms. *mariœ* —Str. 84, 3, ms. *vedez*. Le sens est « [Quoiqu'] elle le vît ainsi mourir... » Pour la suppression de la conjonction en pareil cas, cf. str. 93, 3. « Ja *fos* (fuisset) la chars de lui aucise », et cet exemple tiré du ms. 10910, VIIe s. (Bibl. nat., f. latin) : « In nomine deorum meorum *fuisset*, vixerat. — *Si* nous l'avions mis sous le patronage de mes dieux, il eût vécu » (f° 100, r°). Ici c'est la conjonction *si* qui est sous-entendue.

La *Vie de Ste Euphrosgne* donne une tournure tout à fait semblable : « Sic est cor meum declinatum in amore suo ut, *fuisset* filia mea..., non amplius potebam diligere illam. » (*Revue des langues romanes,* tom. II, p. 38). — Str. 86, 1, ms. *preiar.* — *Ibid.* 4, ms. *envolopet.* — Str. 87, 2, ms. *hi.*

Str. 88, 2. Diez, dont l'explication a été adoptée par les autres éditeurs, voit dans *cuschement* un composé du v. allemand *cûsc* = n. allemand *keusch* (chaste), et le traduit par « proprement. » Je croirais plutôt que *cuschement* dérive de *caustica mente.* Le vers entier « *L'aromatizeu cuschement* » pourrait donc se rendre en un seul mot, « l'embaument.» — *Ibid.,* 4. Le ms. donne bien *corsp,* mais avec un signe, ressemblant à une apostrophe, au-dessus de *p,* et qui semble indiquer que cette lettre n'est pas à sa place. — Str. 89, 1, ms. *virgo.* — Str. 90, 1, ms. *fud.* — Str. 91, 3, ms. *emblar.* Je ne changerais rien à la leçon du ms., puisque M. G. P. reconnaît lui-même qu'on rencontre dans certains textes romans des exemples de l'infinitif employé avec le futur d'*avoir* = pouvoir.

Str. 92, 3. J'ai lu *armaz vassalz.* — Str. 93, 2. Ne faut-il pas lire *semper er* = *erit?* — *Ibid.,* 4. Je crois que *regnet* est le parfait et non le présent. Les autres verbes, dans les trois vers suivants, sont également au passé. De plus, je regarderais *se feira* comme l'équivalent de *factum fuerat ;* littéralement : «comme[*cela*] *s'était fait* (*avait eu lieu*) auparavant.» M. G. P. dit encore que le sens de ce vers est « Jésus règne *malgré cela*...» Il me semble que c'est une erreur. D'abord on doit observer que, dans ce cas, il faudrait [*n em*]*pero*; ensuite que, si Jésus règne ou a régné tout comme auparavant, c'est précisément parce qu'il a péri par la chair, puisque c'est par sa mort qu'il a vaincu Satan (str. 94, 3). Je traduirais donc « Ja fût la chair de lui occise.— [Il] régna *pour cela* comme auparavant [cela] s'était fait. » — Str. 94, 1. Note de M. G. P.: « J'avoue ne pas comprendre ce vers.» Si on lit, avec Champollion-Figeac,» *quand,* on a un sens qui ne va guère : le poëte doit naturellement raconter que Jésus est descendu aux enfers, et non pas s'exprimer ici comme s'il l'avait déjà dit. Mais que peut signifier *qua ? Salir* (cf. it. *salire* « monter ») ne convient pas trop bien non plus à la descente aux enfers ; au contraire, il est dit partout que Jésus *attaqua* l'enfer, et le vers suivant est

conçu dans le même ordre d'idées. » Toutes ces observations portent juste. Aussi lirais-je *asalit,* comme M. G. P., mais en regardant *el* comme l'équivalent de *ille* [Christus], et non comme celui de *in illo* (Inferno). Quant à *qua,* je rétablirais l'*r* que le copiste a pu laisser tomber, — cf. *toned* p. to*r*ned (str. 74, 1) — aussi facilement qu'il l'insérait là où il ne devait pas se trouver ; cf. la*r* mort p. *la* mort (str. 39, 4). Grâce à cette légère restitution, le vers se retrouve rétabli avec un sens très-suffisant : Qua [r] el Enfer dunc asalit. — *Etenim ille Infernum tunc impugnavit*. Ajoutons qu'on pourrait aussi lire *qua*[*n*] = *quando.*— Str. 95, 2. Le ms. donne bien *foi* p. *soi*.

Str. 99, 1. Note de M. G. P.: « Ms. *Langeles.* D., p. 370, admet que l'auteur prononçait *angeles* en trois syllabes ; mais *li* (qui est la forme normale du nom. sing. de l'article pour notre poëme) n'élide pas son *i* à cette époque. » Pourquoi ne pas respecter la leçon du ms.? Quoi qu'en dise M. G. P., *li* pouvait élider sa voyelle, puisqu'on peut signaler au moins deux élisions de ce genre dans notre poëme; cf. str. 73, 1, « Respondet *l'*altre : Mal i dis. » Il est vrai que M. G. P. rétablit l'*i,* et écrit « *li* altre. » Mais il se contredit implicitement, puisque ailleurs il oublie de changer le texte et laisse subsister une élision bien plus extraordinaire, celle de *i* de l'article *li* devant une consonne : « E *l* soi enfant, p. e *li* soi enfant », str. 95, 2. *L'angeles* compte ici pour trois syllabes, comme *gladies* = *gladiis* (St Léger, str. 13), *exercite* = *exercitum* (ibid.), *purpure* = *purpura* (Passion du Christ, str.62). J'ai déjà rendu compte de ces particularités de versification dans la *Revue des langues romanes,* I, p. 23, 24.

Str. 100, 1. Note de M. G. P. « Ce vers et le suivant sont très-difficiles. En supposant que *custodes* soit une forme latine pour le mot *coustou,* p. ex., il est malaisé d'expliquer *les* de l'art., qui est plutôt le féminin. Mais si *custodes* est *custodias,* il n'y a plus de rime. » M. G. P. a raison de faire ressortir la valeur de l'art. *les,* qui, au nominatif pluriel, ne peut en effet, à cette époque, désigner que le féminin[1], et de tenir pour

[1] Il faut observer cependant que l'auteur regardait *custodes* comme réellement masculin, puisqu'il écrit *morz, soblel,* et non *mortas, soblellas,* dans les deux vers qui suivent. De même *genz* avait les deux genres.

suspect le latin *custodes*. Ce mot est bien roman et dérive directement et sûrement du b. latin *custodæ, arum*, que j'ai rencontré dans un ms. du Xe siècle (ms. 253 de Montpellier) avec le sens de *gardiens*. Comme il importe de bien établir l'authenticité de cette forme, je reproduis en entier la note que je lui consacre dans le travail d'ensemble que je prépare sur les gloses de ce manuscrit, travail que j'ai déjà eu occasion d'annoncer[1] : « *Custodæ, arum*=gardiens, doublet de *custodiæ*.—Portarum vigiles (Enéide, II, 335). Glose : *custode* ms. 253, f° 73, r°. — Acception nouvelle. Ce n'est pas un *lapsus calami* pour *custodiæ*, comme on serait tenté de le croire tout d'abord. *Custodæ*, en effet, est suffisament garanti par la forme archaïque *custodela*, qui suppose un primitif terminé en *a* et non en *ia*, cf. *cautela* de *cauta* (cautus), et *tutela* de *tuta* (tutus). Cette explication trouve un appui inattendu dans la forme romane *custodes* (Passion du Christ), employée avec cette orthographe au nominatif pluriel, et que M. G. Paris ne pouvait, non sans raison, se résoudre à dériver de *custos, dis*, qui aurait donné *custod*, ni de *custodia*, qui aurait produit quelque chose comme *custoce, custoze* ou *custoie*. Avec *custodæ* plus de difficulté, et il n'y a plus rien à changer au texte. Du Cange donne aussi *custoda, æ*, mais uniquement comme synonyme de *cortina, æ*, et non de *custos, dis*. » Quant à la seconde difficulté signalée par M. G. P., à savoir que *custodes*, rime féminine, ne peut assoner avec *pavor*, rime masculine, je n'en tiendrais pas compte. C'est une particularité dont on trouve assez d'exemples pour qu'on soit en droit de supposer que les copistes n'en sont pas exclusivement responsables, et qu'elle a été considérée par les auteurs eux-mêmes comme une exception ou, si l'on veut, comme une licence, mais non comme une faute véritable. C'est ainsi qu'on trouve, dans la *Passion du Christ*, *rams* assonant avec *branches*, str. 10 ; *fedel* avec *aveia*, str. 42 ; *fedel* avec *era*, str. 108; *fedel* avec *soliæ*, str. 115; et dans le *Roland*, les vers 2933, 2934, 2935, où *mercit, paréïs, exill*, assonances masculines, font partie de la même laisse que *vivre, ocise, Marie*, etc., assonances féminines, et les vers 3594, 3599 où *Orient, omnipotent*, assonent avec *semblet, rendre, cumences,*

[1] V. *Revue des langues romanes*, t. VI, p. 417.

etc. Il est vrai que le copiste, pour sauver les apparences, a féminisé *orient* et *omnipotent ;* mais ce n'est là qu'une pure concession orthographique, destinée à tromper l'œil sur les exigences de l'oreille. Voyez encore le vers 3541, où *Mahum* figure entre *cunfundre* et *humes,* et les v. 3252, 3253, où *justedes, Malperse,* terminent une laisse aux assonances masculines en *er*[1].

Str. 100, 2, ms. *si s'espauriren de pavor.* — *Ibid.* 4, ms. *gran.* — *Ibid.* 4. M. G. P. change *soblel* en *sobr'els,* fort bonne correction. Cependant, au risque d'être accusé de minutie, je préférerais *sobr'elz,* qui se trouve plus loin, str. 119, 3. D'autant plus que l'auteur, ou le copiste, met presque toujours *z* au lieu de *s* après *l* roman, correspondant au double *l* latin; cf. *mantelz* str. 6 (2 fois), *orgolz* str. 14, *belz* str. 16, *corda'lz* str. 19, *jalz* str. 49, *celz* (ecce illos) str. 77, *nulz* str. 89, *vassalz* str. 92, *ab elz* str. 107, etc Il ne fait d'exception constante que pour l'article pluriel *dels, als,* auquel il donne toujours l'*s*. Par contre, le *z* ne se substitue presque jamais à l's après *l* roman correspondant à *l* simple du latin. Ainsi, sur *trente-sept* mots comme *mals* (malos), *fedels, sols* (solus), *tals* (tales), etc. (y compris l'article pluriel au cas oblique), je n'ai relevé qu'*une* exception, c'est-à-dire une seule forme à *l* simple latine où *z* a pris la place de *s:* c'est *mortalz,* str. 85, 3; forme qui permet de supposer un doublet b. latin **mortalius,* qui serait à *mortalis* ce que *brumalius* est à *brumalis, militarius* à *militaris* (*Revue des langues romanes,* t. VII, p. 39). Je ne parle pas des mots terminés en *lius,* comme *filius, melius,* ou en *culus,* comme *soliculus, oculus,* qui semblent plutôt avoir été soumis à la notation par *z: fils* str. 45, mais *filz* str. 78; *ols* str. 47, mais *olz* str. 13 et 74; *conselz* str. 20, *melz* str. 38, *solelz* str. 78, et *soleilz* str. 98[2].

[1] Il est vrai que rien ne serait plus facile que de restituer ces deux vers :

Li amirals. X. escheles ad *justet* :
La premere est des jaians de *Malpers.*

Au v. 3285 le même mot est écrit *Malpreis.*

[2] Ceci était écrit avant que l'article de M. Chabaneau sur le *Z final en français et en provençal* eût été publié. (V. *Revue des langues romanes,* t. V, p. 94). Je n'y change rien, bien qu'il soit visible que, si j'avais su constater le fait, je n'avais pas su l'expliquer.

Str. 101, 1, ms. *langel set.* Leçon qui peut être conservée : *l'angel set.* — *Ibid.* 2, je lis : *Si parl*[*e*] *et à las femnes dis.* — *Ibid.* 3. Note de M. G. P. « Je reproduis ces vers tels qu'ils sont dans le ms. — *Vos neient ci per que crement* — *Que Jhesum Christ* (ms. *Xris*) *ben requeret*—sans les comprendre; les conjectures de Diez et de Hofmann me paraissent également sans vraisemblance. » Je crois que ce passage peut s'interpréter comme suit, moyennant une très-légère correction :

« Vos neient ci per que cremet,
Que Jhesum Chris ben requeret. »
Litt. : « Vobis nihil [est] hic per quod *cremétis,
Quoniam Jhesum Christum bene *requirétis. »

Pour *et* = *etis,* cf. *prendet* str. 36,4. Pour *ent* = *et,* cf. *zo lor demandet :* « *Que querent* (pour) *queret ?* » Str. 34, 2. Il n'est pas superflu d'ajouter qu'avec cette correction l'accent se trouve bien placé. Pour *est* sous-entendu, cf. str. 111 et str. 122. — Str. 102, 3. Note de M. G. P. « Diez change *voiant* en *voiat ;* mais ne peut-on admettre le verbe *voier* au sens neutre : être vide, vacare ? » M. G. P. a tort d'hésiter ; non-seulement on peut, mais on doit admettre *voiant* avec le sens neutre, ainsi que le prouvent les exemples suivants :

Que quant is les bouches ovrirent
Sans langes, les *voianz* goitronz
Moustrerent, con pertuis sanz fonz.
(Ms. 82, f° 97, v°, XIII s. Bibl. nationale, fonds français.)

Mas li bon crestien sont tuit plain de l'amor de De, dont li malvais sunt tuit *voiant.* (*Le Diat. poitevin* au XIIIe s., p. 240).

Str. 103, 4, ms. *vetran* (*et* en abrégé). — Str. 105, 1, ms. *nostræ.* — Str. 107, 3, ms. *abelz.* Le *z* en surcharge. — Str. 108, 2. Je laisse subsister *era.* J'ai prouvé plus haut (str. 100, 1) que, dans nos plus anciens textes, on pouvait entremêler les assonances féminines et maculines. Le vers entier doit être lu : « Ja dicent tuit que *vius* [el] era. » — Str. 111, 3 et 4. Je ponctuerais ainsi ces deux vers : Sa passions peisons tostaz ; — Lo mels signa [de] deitat — et les traduirais par « Sa passion [est] poisson rôti. » — Le miel [est] signe de déité. » Pour *est* sous-entendu, cf. str. 122, 4. L'emploi de *signa* = *signum* est ga-

ranti par le v. 1 de la str. 68. Il est évident que, dans ce poëme, il en a été de *signa* comme de *arma,* que la forme du neutre pluriel a été assimilée à celle du féminin singulier, avec cette différence que *signe* était resté neutre-masculin ; cf. str. 35 (St Léger). — Str. 112, 1, ms. *deit* et non *dedeit.* — *Ibid.* 112, 2, ms. *post passion.* Le *p* est surmonté du signe abréviatif = *us,* qui dans ce cas représente *ost.* D'ailleurs le sens s'accommode mieux de cette lecture : « Je vous ai parlé quelque peu de ce qu'a fait Jésus *après* sa passion ; quant à vous raconter tout, je ne le puis pas, ni moi, ni nul autre homme. » Il a raconté longuement, au contraire, tout ce qui précède la Passion et vient de dire quelques mo ts seulement de ce qui l'a suivie. — Str. 113, 1, ms. *fidel.* — *Ibid.* 3, ms. *emsembl ab elz.*

Str. 114, 2, ms. *babzizar.* — Str. 116, 3, ms. *sobræ.* — Str. 118, 2. Je ne changerais rien à la leçon du ms. *es set,* que je traduirais par *ipse sedet* = *e*[*p*]*s set.* — Str. 119, 3, ms. *sobrelz.* Dans la glose qui suit ce vers, il y a certainement *deglo di* = *de ecce illo die.* — Str. 122, 4. Pourquoi restituer *est,* qu'il est si facile de sous-entendre ? — Str. 124, 1, ms. *escorter.* — Str. 125. Pour le premier vers, j'adopterais la conjecture de M. G. P. « A quoi lui sert ? Il ne les vaincra pas. » Quant au troisième, je ferai remarquer que l'écriture du ms. permet, jusqu'à un certain point, une autre lecture : *acrist, esvegurad,* surtout *esvegurad.* Dans ce cas, on pourrait expliquer le vers en question de deux manières : 1° *Lo cap à Crist es vegurad* = Caput Christi est vigoratum ; 2° *Lo cap a Crist, es vegurad,* = Caput habet Christus, etc... Traduction « Christ tient la tête, c'est-à-dire Christ l'emporte. » — *Ibid.* 4. On peut aussi lire « Que part aiam ab Deu fidels. »

Str. 127, 1. M. G. P. a bien fait de traiter *finimunz* comme un seul mot. C'est, en effet, ce qu'indique la flexion *z.* Cependant ce composé paraît mal formé, du moins si on le compare à *terremot,* par exemple, où *terræ,* qui ne peut changer de cas, occupe la première place, qui lui assure une forme définitive; tandis que *mot* = *motus,* qui peut être tour à tour sujet ou régime, occupe la dernière, et peut ainsi recevoir les flexions qui correspondent au double rôle qu'il est appelé à jouer. — *Ibid.* 1, ms. *es.* — *Ibid.* 2, ms. *es.* — Str. 127, 4. Le ms. donnant *gurpissẽ,* on peut lire *gurpissen* aussi bien que *gurpissem.*

La première leçon, *gurpissen* = **gurpiscentes* ou **gurpiscendo*, me paraît mieux convenir que la seconde, qui ne pourrait représenter que **gurpiscamus*. Or, dans ce cas, c'est *gurpissam* et non *gurpissem* = **gurpiscemus* qu'il faudrait ; cf. *facam* du vers précédent, et non *facem* = *faciamus*. — Str. 128, 4. Le signe placé au-dessus de *o*, dans *lo*, ne rappelle pas l'abréviation de *r*, comme l'a observé justement M. G. P. Il se rapprocherait plutôt de celle de la nasale, dont l'extrémité droite ferait un crochet dirigé vers la ligne supérieure. M. G. P. propose de refaire les deux derniers vers, dont l'assonance lui paraît fautive. A ce compte, il lui faudrait pratiquer d'autres corrections, dont il ne paraît pas se préoccuper; cf. entre autres : *voluntaz* = *fidels* str. 126, 3 et 4 ; *tornat* = *perveng* (*tornati* = *pervénit*) str. 119, 1 et 2 ; *Petre* = *æswardevet* (Pétrum = *exwardabat) str. 48, 1 et 2. — Str. 129, 1, ms. *retdre* (*et* en abrégé). — *Ibid.* 3, ms. *sanz*. — *Ibid.* 4. Je ne comprends pas ce vers. Ne faut-il pas lire « Et *nunc* et per tot *secula* » ? Il est bien possible que le copiste, entraîné par l'habitude de mettre ou de voir *in* en même temps que *secula* dans la formule si connue « *in seculorun sœcula. Amen* », ait changé le vers pour y insérer ce monosyllabe.

VIE DE SAINT LÉGER

Str. 1, 2, ms. *et a sos*. Le copiste avait très-probablement écrit *suos*. Il s'est corrigé, a changé l'*u* en *o*, a gratté l'*o* de *suos* et écrit à la place la lettre *s*. — Str. 2, 1. Note de M. G. P. « Lat. *primo* avec *s* ajoutée, ou faute d'écriture pour *primas* (Diez). — J'adopte la seconde explication : *primo-s* aurait donné en français *prims*. » Je ne partage pas l'opinion de M. G. P. ; je crois que *primos* est bon, ainsi que *quandius* des str. 9, 1; 12, 3; 19, 3. C'était une règle à peu près générale dans l'ancienne langue, que les adverbes non terminés en *ment* prissent la sifflante en finale. Et cela datait de loin, puisque certains textes bas-latins antérieurs au IXe siècle donnent des exemples analogues : *quamdius* inter hominis malus vivimus, ms. 13246, f° 7, r° ; *quamdius* inter hominis, etc., ibid., f° 7, v°. — *Ibid.* 2, *quie*, pour *quæ*, que donne le ms., est une faute d'impression. — *Ibid.* 6, ms. *que lui*. — Str. 3, 6, ms. *rovat*. — Str. 4, 6. Ce n'est ni *serveit*, comme le veut M. G.

P., ni *serviet* = *serviat*, comme l'avait proposé M. Chabaneau et comme je l'avais cru d'abord, mais simplement *servier* = *servire*. Cf., pour l'emploi de *don* ou *dont* avec l'infinitif, *don Dieu parlier* (str. 28, 5), que M. Chabaneau traduit fort bien par **de unde Deu parlare*, « le moyen de prêcher la parole de Dieu, *lit.* de parler Dieu. »

Str. 5, 2. *Rendel* = *rendet l* = *reddidit illum*. C'était un de ces doublets du parfait défini en *et* ou *iet*, propres aux verbes qui font aujourd'hui le parfait en *i* et le participe passé en *u* : rendre, *rendu* ; abattre, *abattu*, etc. Exemples analogues : *defended* = *defendit* (parf.), Pass. du Chr. *respondet* = *respondit*, ibid. str. 73, 1. Pour la chute de la dentale finale, après *e* accentué = *avit*, cf. *torne s' als altres*, str. 35, 2, où *torne* = *tornet* = *tornavit*, comme le reconnaît implicitement M. G. P. par la manière dont il restitue ce vers. Il en est de même de *a* = *avit* : *roa ls* = *rogavit illos*, Pass. du Chr., str. 141, l. — *Ibid.* 3, ms. *il lo reciu*, c'est-à-dire *reciv* = *recepit*. C'est aussi la lecture de M. Desbouis. — *Ibid.* 4. La leçon du ms. *losting* a été rejetée par tous les éditeurs et corrigée en *lo ting*. Il faut remarquer que la même particularité se trouve dans les Serments, qui donnent *lostanit*, leçon que les savants ont également regardée comme fautive et qu'ils ont rectifiée de la même manière, en retranchant l'*s*. Ce simple rapprochement aurait dû cependant les rendre plus circonspects, car il n'est guère admissible que les deux copistes aient pu, chacun de leur côté, commettre exactement la même faute, et que cette faute ait dans les deux cas entièrement échappé, soit à ces mêmes copistes, quand ils se sont relus, soit à leurs correcteurs. On sait, en effet, que ces textes portent l'un et l'autre la trace d'une révision contemporaine. Dès lors, il est à présumer que ces formes se trouvaient dans l'original, et que les auteurs seuls en sont responsables. Il reste à savoir par suite de quelle préoccupation étymologique ils ont adopté une pareille orthographe. Or en remontant, comme on doit le faire tout d'abord, au latin, on remarque que *losting* et *lostanit*, lus *l'osting*, *l'ostanit*, supposent les formes *ostinuit*, *ostinet*, *ostenet*, *ostanet* (cf., pour *tan* roman = *tin* latin, l'ital. *incontanente*) ou plutôt *obstinuit*, *obstinet*, le groupe *bst* devenant *st* en langue vulgaire (cf. *astenir* = *abstinere*, *susted* =

substavit (Passion du Chr.)). Le sens concorde, puisque *obtinere,* dont *obstinere* serait le doublet populaire ou archaïque, exprimait la même idée que le simple *tenere,* et avec plus d'énergie. Il est vrai que *obstinere* ne se rencontre pas dans les lexiques, mais c'est une forme qu'on est en droit de supposer à côté d'*obs-trudo*, doublet archaïque et authentique d'*obtrudo*. Ajoutons que la substitution de *obs* à *ob* était admise par l'usage ancien, comme il résulte non-seulement de l'exemple que nous venons de citer, mais encore, et surtout, du témoignage explicite d'un ancien grammairien, que rapporte Freund et que je reproduis après lui : « *Ob* devenait quelquefois *obs;* car Cœsel. (dans Cassiodore, Orthogr. 10) s'exprime ainsi : *Obsolevit* a un *s;* mais cet *s* n'appartient pas au verbe lui-même ; il appartient à la préposition, qui devient *obs,* comme *ab* devient *abs.* » Enfin il n'est pas superflu d'ajouter qu'on trouve encore à la fin du XIVe siècle des traces de l'orthographe traditionnelle (*obstenir=obstinere*), comme on peut le conclure du passage suivant, que j'extrais du ms. de Montpellier : Obtineo, nes, nui, obtentum : ex. ob et teneo, tenes = *Obstenir* ou Avoir droit, Empetrer ou Acquerre. F° 189, v°. *Obstenir*, f° 221, v°. — Str. 6, 3, ms. *caritet.* Str. 7, 6. Le copiste avait d'abord écrit *fuunamet.* Il s'est corrigé en prolongeant la partie supérieure du premier jambage du second *u,* qui se trouve maintenant représenter le groupe *li.* Je crois avec M. G. P. que *amet* veut dire « chose agréable » ; mais je laisserais *lin,* et je lirais *fu li n amet* = fuit illi inde amatum. —Str. 8, 2. Le ms. donne bien *fust* avec *s* onciale. J'ai retrouvé d'autres exemples de la même particularité dans le reste du ms. *Locusta, Ministra* (Glossaire d'Ansileube) — *Ibid.* 3. *L'honorat,* dans le texte restitué, est une faute. *H* tombait après l'élision. — *Ibid.* 6. Je ne changerais rien à la leçon du ms.

Str. 9, 1. Il est inutile de corriger *quandius* en *quandis.* V. plus haut la note de la str. 2, 1.—*Ibid.* 3, ms. *morz.*—Str. 10, 1. Le copiste avait d'abord mis *letr.* Il s'est repris, a gratté le groupe *tr* et a écrit *strit.* Je croirais volontiers que, s'il avait commencé par laisser tomber l's, c'est qu'il ne le prononçait pas. — *Ibid.* 2. Ce vers a été écrit en surcharge après *feissent rei.* Le copiste l'avait sauté. Gêné pour l'insérer tout entier dans le peu d'espace qui restait libre, il a serré les mots les

uns contre les autres et économisé les lettres, en ne laissant que celles qui étaient indispensables pour la prononciation. C'est probablement pour cela que *auret* n'a qu'un *u*, ainsi que *Eurui*, et que le groupe final *ns* de ce même mot a été sauté; car, dans la locution *avoir nom*, c'était le nominatif qui était le plus souvent préféré. — *Ibid.* 4, ms. *li seu fredre*.

Str. 11, 2, ms. *en fisdren*. — *Ibid.*5 La correction de M. G. P., *rovat clergiet* pour *rova s clergier* = *rogavit se clericari*, ne me paraît pas fondée. Voir plus haut la note de la str. 5, 2. — Str. 13, 4. Le copiste avait d'abord écrit *ocsoc*. Il a changé *o* de *soc* en *e* et gratté *c*, qui est devenu le premier jambage de *n* dans *en*. M. Chabaneau ne change rien au texte et comprend « Habuit sibi inde pavorem. »—Str. 14, 1. M.G.P. ne se trompe pas dans sa restitution : il y a bien *irae* et non *trae*. Le copiste avait fait d'abord un *i* trop penché vers la droite ; en voulant redresser la partie supérieure, il l'a élargie, de sorte qu'on est tenté, à première vue, de lire un *t* incomplétement formé. — *Ibid.* 2. *Celdi*, oublié d'abord, a été replacé dans l'interligne. — *Ibid.* 14, 5. Je comprends que M. G. P. répugne à recevoir l'explication de Diez *en* = *an* = *am*. Ne pourrait-on pas supposer que l'original portait *poblello* = *pohle et lo*, et que le copiste aura transformé le premier *l* en *n*, comme dans *mantenls* ? Pour *ll* après une voyelle finale, cf. *ellasgarded* = *e la sgarded* (Christ, str. 13, 2), et *quillo doist* = *qui lo doist*, str. 4, 5 (Saint Léger). — *Ibid.* 5, ms. *monstier*. — *Ibid.* 6. Je lirais *Pos c' i* = *post quam ibi*, littéralement : « Puisque ici [je] ne peux, là où [je] veux rester. » *C* aura été assimilé à *q*.

Str. 17, 5, ms. *euuruins*. Ce qui a induit M. G. P. en erreur, c'est que le groupe *ns* ne forme qu'une seule lettre, le dernier jambage de *n* se recourbant en *s* à sa partie supérieure. On en trouve d'autres exemples dans le corps du ms. Cette particularité paléographique, rapprochée de celle que nous avons signalée plus haut (note de la str. 8, 2) relativement aux onciales intercalaires, permettrait peut-être de déterminer d'une manière plus précise la date de notre manuscrit. — Str. 18, 3. Observation fort juste sur le *p* de *corropt*.— Str. 20, 1, ms. *rex*. —*Ibid.* 4, ms. *euurui*.—Str. 21,1. ms. *fisdra*.—*Ibid.* 6. Bonne explication de *recimer*.—Str. 22,1-2. Tout en admettant l'explication de M. G. P., je proposerais de lire *et a diable s*

comandat. Il est possible que le copiste ait supprimé *s*, le regardant comme la flexion du nominatif, qui dans le cas présent aurait formé un grossier solécisme. — *Ibid.* 3-4. M. G. P. a retrouvé le vrai sens. Au vers 4, je lirais *sempre l recivt* = *semper illum recepit*; cf. *recivt* = *recepit* de la str. 4, 3, et *reciv* = *recepit* de la str. 5, 3.

Str. 23, 2, ms. *percutan*. Je laisserais *percutan* = **percutendo* p. *percutiendo*; cf. *recevant* = **recipendo* p. *recipiendo*. Quant à l'objection que fait M. G. P., à savoir que « le participe du verbe hypothétique *percodre* eût été *percodant* », elle ne me paraît pas valable, attendu que nous trouvons dans la *Passion du Christ* une forme où l'*ŭt* latin est devenu *ud* et non *od*: *pudenz*, str. 8, 4. *Percutere* aurait pu former *percudre*, de même que *concludere* a formé *conclure*. — Str. 24, 1, ms. *Adostedun*. Le second *d* a été écrit en interligne. — *Ibid.* 1, *civ* pour *civt* est analogue à *reciv* pour *recivt* = *recepit* de la str. 5, 3. — Str. 25, 4. Il semble qu'on lirait plutôt *toz* que *tot*. — Str. 26, 3, ms. *fud cruels*.

Str. 27, 1. Pourquoi rien changer au texte? *Am las lavras*, etc. « *Avec* les lèvres lui fait tailler — Aussi la langue qu'il eut en tête. » — *Ibid.* 5, ms. *pordud*. Probablement l'original portait *perdud* avec le signe d'abréviation pour *per*, et le copiste l'aura confondu avec *por*, confusion fréquente dans certains dialectes. — *Ibid. Dom Deu* = *dominum Deum*, n'est guère admissible en effet, car le *dominus* latin, dans sa transformation en mot de la langue vulgaire, gardait toujours ou presque toujours ses trois syllabes devant Dieu; cf. *domine Deu* de la str. 1. M. Chabaneau explique *dom* de cette strophe, *don* du verset 5 de la strophe suivante, comme le *don* du verset 6 de la str. 4, par *de unde*. Le sens est donc « Nunc perdidit de unde Deum predicare. »

Str. 28, 4. La leçon du ms., *Qui toz los at il condemnets*, me semble pouvoir être conservée sans changement. Il suffirait de lire *qu'i*, litt. « que il les *y* a, etc. », *i* explétif. — Str. 29, 3, ms. *carnels*. — *Ibid.* 4, ms. *en corp|los*. L'*s* de *corps* a été effacé probablement par le copiste lui-même. Il aurait dû compléter sa correction et supprimer *p* de *corp* = *corde*. Mais il a agi en connaissance de cause, puisqu'il se répète plus loin, str. 32, 5. *Cœur* était souvent employé avec le sens de *animus*, âme,

opposée au corps. Cf.: « Por aveir iquau ben qu'oilz ne vit n'oreille n'oït, ne *cuers* d'omme ne puet penser issi est granz » (le *Dialecte poitevin au XIIIe siècle,* p. 117); — « ..... Que *cuers* nel propenser issi granz » (*Ibid.,* p. 139); « Que ne saroit *ceurs* d'ome ne dire ne penser. » *Aiol,* v. 5497. M. G. P. lit *ancor*, correction qui ne me paraît pas fondée. — Str. 30, 1. Je ne crois pas qu'il y ait rien à changer ici. — *Ibid.* 3. Le *t* de *Fescant* n'est pas imputable au copiste, puisqu'on trouve d'autres exemples de cette anomalie dans la *Passion du Christ,* qui n'est pas de la même main; cf. la note de la str. 21, 3-4[1]. — *Ibid.* 6, ms. *iuisitet* = *i visitet.* Il est donc inutile de corriger ce vers.

Str. 31, 4, ms. *desanz.* — Str. 32, 1. *Cum il l'audit.* Ces mots ont été écrits dans l'interligne. — *Ibid.* 5. M. G. P. cite et accepte l'explication que j'ai donnée de *exastra* = *exarserat,* forme que Diez tirait à tort de *exasperavit.* Mais, si nous sommes d'accord sur ce mot, il n'en est pas de même pour *el,* qui commence le vers « *el corps* », qu'il décompose en *in illo,* « dans le », faisant ainsi de *exastra* un impersonnel. Je lis simplement « *e l corps* = *et le* cœur s'enflamma, etc... » L'article pouvait subir l'élision même devant une consonne, comme le prouve ce vers de la *Passion du Christ* (str. 95): *El foi ensfant per son pecchiad* = *E l soi enfant,* etc.., où *li* perd sa voyelle devant *soi.* Du reste, M. G. P. semble reconnaître la légitimité de cette élision, puisqu'il n'a rien changé à ce vers. (*Romania,* juillet 1873, p. 310.)

Str. 33, 2, ms. *laudebert.* Le copiste avait d'abord écrit *laudeuert.* — *Ibid.* 4. Au lieu de *feist,* le copiste avait d'abord écrit *lifistli.* — *Ibid.* 6. M. G. P. a heureusement expliqué ce vers. — Str. 34,3. Le copiste avait d'abord écrit *uarda.* — *Ibid.* 5. Le copiste avait d'abord écrit *ruors.* La conjecture de M. G. P. paraît fort plausible. Cependant on ne s'explique guère comment le copiste, qui s'y est pris à deux fois pour écrire ce mot, ait pu le confondre avec *rode* ou *ruode,* et ne se soit pas aperçu de son erreur. Il faut donc, avant tout, s'efforcer de conserver cette forme *roors,* que consacre, en quelque sorte,

[1] Voir aussi la note de M. Chabaneau, *Revue des langues romanes,* tom. V, p. 334.

la retouche même dont elle a été l'objet. Pour moi, je la rattacherais à un type b.-latin **rotor*, dérivé de *rotare*, « tourner, décrire un cercle, en parlant d'une roue », comme *sudor* de *sudare*. *Rotor* représenterait le résultat de l'acte ou de l'état exprimé par *rotare*, comme *sudor* le résultat de l'acte ou de l'état exprimé par *sudare*. Ceci admis, je supprimerais *et* avant *sicum*, en observant que cette particule n'est rien moins que nécessaire ici, et qu'elle a fort bien pu être attirée à cette place par l'influence de *et sicum* du vers suivant. La mesure du vers se trouverait ainsi rétablie. Puis, mettant à profit les judicieuses indications de M. G. P., j'expliquerais *sicum roors in cel es granz* par *sicut *rotoris* (nominatif b.-latin, au lieu de *rotor* nominatif classique) *in cælo est grandis*, etc., sens qui concorde exactement avec celui qu'a proposé le savant romaniste. *Rotor*, d'ailleurs, n'est pas absolument fictif : on le retrouve jusqu'ici inexpliqué, il est vrai, dans l'une des *Cinq Formules rhythmées et assonancées* que j'ai publiées moi-même : *Buccas inflat in rotore*. On voit par ce seul rapprochement que l'on peut faire d'une pierre deux coups, en assimilant le *rotore* des *Formules* au *roors* du *Saint Léger*, et en le traduisant de la même manière : « Il gonfle les joues *en rond*, littéralement en tour de roue. » Mais il faut avoir soin d'observer que, dans le *Saint Léger*, *roors* serait employé au propre, tandis que, dans notre formule, *rotor* n'indiquerait que le contour et non les dimensions d'une roue.

J'allais oublier une objection qu'on est en droit de faire contre l'assimilation que je propose de *roor* à *rotor*, à savoir que la dentale médiale ne tombait pas encore à cette époque. Objection sérieuse, mais qui à elle seule n'est pas suffisante, comme on peut l'induire de la chute de cette même dentale dans le *Saint Léger* lui-même, *cruels* = *crudelis* (str. 26), et dans un autre texte contemporain et à physionomie encore plus latine que le *Saint Léger*, dans *Boèce*, *poestat* = *potestatem* (v. 161). Voir, pour cette particularité, la *Revue des lang. rom.*, V, 26.

Ibid. L'*e* de *cel* est cédillé. — Str. 36, 4, ms. *domine deu.* — Str. 39, 5-6. Je donnerais raison à M. G. P. contre Diez. — Str. 40, 6, ms. *sustinc.*

Anatole Boucherie.

NOTES CRITIQUES

sur quelques textes provençaux

III. — LE ROMAN DE FLAMENCA

Relisant dernièrement le roman de *Flamenca*, j'en ai étudié le texte et examiné la traduction avec plus de soin que je ne l'avais fait lors de ma première lecture de cet agréable ouvrage. Les notes suivantes, dans plusieurs desquelles je propose quelques corrections au texte et, sur certains points, une interprétation différente de celle du savant éditeur[1], sont le résultat de cet examen et de cette étude[2].

V. 64-5. E quant lo vi el s'alegret
Del comte Gui e demandet.

Il faudrait mettre un point après *s'alegret*, et corriger en *el* le *e* du vers suivant.

[1] M Paul Meyer.

[2] Le roman de *Flamenca* a déjà été examiné, comme me l'apprend une note du *Grundriss* de M. Bartsch, pag. 19, et comme M. Paul Meyer a bien voulu lui-même m'en informer, par M. Bartsch, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, tom. VII, pag. 188; par M. Mussafia, dans le même recueil, tom. VIII, pag. 113; enfin par M. Tobler, dans les *Gœttingen gelehrte Anzeigen*, 1866, pag. 1767. Je ne connais pas les articles de ces philologues, n'ayant jamais eu à ma disposition les journaux où ils ont paru. Si j'en avertis ici le lecteur, c'est que, inévitablement, je me serai rencontré plusieurs fois avec eux et que je tiens à prévenir le reproche de vouloir enfoncer des portes ouvertes. Je n'ai point, du reste, la présomption de croire que mes notes ajouteront beaucoup a ce que ces savants ont pu dire; je suis également fort loin de me flatter d'avoir trouvé de mon côté tout ce qu'ils ont découvert eux-mêmes et d'avoir éclairci tous les passages obscurs. J'espère, toutefois, que mon travail ne sera pas sans quelque utilité pour l'intelligence plus complète et l'interprétation plus exacte de l'un des textes les plus importants à tous égards de notre ancienne littérature. Il aura, dans tous les cas, pour les lecteurs de la *Revue*, toute celle que je me suis proposée, parce que la

V. 163. E per so qu'es nom par ni sembla.

Qu'es paraît ne pouvoir guère convenir ici. Corr. *ges ?*

V. 168. C'al penre non fos ges amara.

Le subjonctif ne serait pas ici à sa place. Corr. *fol* (*fo li*). Il y a d'autres exemples dans le ms. de *s* mis pour *l*.

V. 173-4. . . . .Sol un jorn fos garitz
Per medicina tan veraia.

Trad. : « pour user, ne fût-ce qu'un jour, d'un remède aussi parfait. » — Tel n'est pas le sens exact. *Sol un jorn* ne veut pas dire *un seul jour*, mais *pourvu qu'un jour*.

V. 223. *S'azasta*. Le sens est évidemment *se hâte*. Ce mot manque à Raynouard et à Rochegude, et M. Meyer ne l'a pas néanmoins recueilli dans son glossaire. Il peut servir à confirmer *ast* du V. 1256.

V. 225. Gens non son cortz aitals con solo.

Trad.: « Les gens ne sont pas mesquins comme on l'est maintenant. » — Erreur évidente. Il faut : « Ce ne sont point cours telles qu'elles ont (aujourd'hui) coutume (d'être). » Ce vers est jeté au milieu de la description des fêtes données à l'occasion du mariage de Flamenca. M. Meyer s'est trompé sur le sens de *gens*, qui est, non le substantif (*gentes*), mais l'adverbe *gens* (habituellement *ges*).

V. 253. De part Flamenca saludet.

Il faudrait *Flamenca*[*l*].

V. 287-9. A Flamenca non tolc ergueilz
Que noil fezes un bel semblan ;
Soan dis : « A Dieu vos coman. »

Trad.: « Flamenca ne fit pas la dédaigneuse, et, gracieusement, lui dit à plusieurs reprises : Dieu vous garde ! » *Soan*

plupart n'ont pas eu probablement, plus que moi, l'occasion de lire les articles allemands précités, et qu'ainsi celles de mes observations qui ont pu être déjà faites ne leur seront pas, en général, moins nouvelles que les autres.

pour *soen* (*soven*), comme l'a compris M. Meyer, ne serait pas impossible, le ms. offrant fréquemment *an* pour *en*, mais il me semble qu'il vaut mieux lire *soau* (= *doucement*). *Suau* est la forme ordinaire de ce texte; mais on y trouve aussi *soau* (v. 2304: *Ha dih soau*).

V. 308. En Archimbaut el coms serviron.

M. Meyer corrige *Archimbaut*[z] et traduit: « Archambaut et le comte servirent. » C'est, je pense, le contraire que l'auteur a voulu dire, à savoir: « On servit Archambaut et le comte. » *Coms* pour *comte* est une faute extrêmement fréquente dans les textes des XIIIe et XIVe siècles.

V. 396. Noil' autra carn ja mens non valgra

Je corrigerais *ni l'autra*.

V. 429. A N'Archimbaut que fos eisitz
A l'encontre...

Fos, ici comme au v. 168, doit être corrigé *fol* (*fo li*). Le subjonctif ne peut convenir en cet endroit.

V. 458. Am fruche ques hom trob en jun.

Corr. *frucha* et *trob'*.

V. 480. So dis a folz non dis a ssortz.

Il vaudrait mieux, ce me semble, écrire *s' o*.

V. 482. Que s'en partis ne gens d'un an.

Ne gens ne donne aucun sens satisfaisant. Corr. *negeus* = *negeis* ou *negueis* (*même*).

V. 502. Hanc noi ac banc, mais de coissis.

Sur cet emploi de *de* sans l'article, voyez ma note sur le v. 771 de *Blandin de Cornouailles*.

V. 532. Mais non i ac dona neisuna.

Note : « Ms. *m. anc non*. Il eût peut-être été meilleur de corriger *m. anc no i* »—Pour moi, je pense qu'il vaudrait encore mieux conserver la leçon du ms. : *i ac* d'une syllabe, comme on prononce aujourd'hui, et comme on devait certainement prononcer souvent dès lors dans le langage courant, ne peut faire difficulté dans un texte où l'influence du parler populaire se marque, d'ailleurs, par tant d'autres traces plus sensibles. Cf. au surplus le v. 2869 : *mais si o voil e far non podia,* et le vers 3186 : *en la carta que li ac mostrada,* où M. Meyer remarque justement lui-même qu'il faut prononcer *si o* et *li ac* d'une syllabe. Voy. aussi, dans *les Derniers Troubadours de la Provence*, p. 99, Ponson, 1, 24 : *essi o fa ja Dieus no li ho perdon,* où il est clair que, malgré l'*h*, il faut prononcer *lio,* et *ibid.* p. 104, *ans si fai mal li o vuelhas perdonar,* où *li o* ne font également qu'une syllabe.

V. 560. Mas qui la ven quan si despueilla.

Le sens est évidemment *qui la voit,* comme M. Meyer a traduit. Mais la forme *ven,* avec ce sens, est inadmissible. Faut-il supprimer simplement l'*n* ou corriger *veu?* Cette dernière forme est aujourd'hui celle de plusieurs dialectes de la langue d'oc, par exemple le limousin.

V. 562. Ja non dira pois tanta reva.

M. Meyer traduit *reva,* avec doute, par *rêve, folie.* Je ne saurais me résoudre à voir dans ce mot le même que le fr. *rêve.* Le languedocien moderne a *rebo,* qui, pour la forme, correspondrait parfaitement à notre *reva.* Mais la signification qu'on lui donne (*rayon, reflet, reverbération*) s'éloigne trop de celle qu'il paraît avoir dans le vers ci-dessus.

V. 612. Anc null'aurella non lai colc.

Ce vers n'étant ni traduit, ni annoté, je ne sais comment M. Meyer le comprend et l'explique. J'écrirais, quant à moi, avec une légère correction, *anc nul l'aurella non lai tolc;* c.-à-d. *personne ne détourna l'oreille.* Cf. ci-après la note sur les vv. 5939-43.

V. 635-7. L'us comte[t] d'Alcide sa forsa.

L'autre con tornet en sa forsa
Phillis per amor Demophon.

Traduction : « L'autre disait comment Démophon remit en son pouvoir Phillis par amour. » Note : « C'est ainsi que traduit Raynouard, et le texte ne peut guère s'interpréter autrement; il se pourrait qu'il fût corrompu (d'autant plus que la rime de *forsa,* v. 636, est mauvaise), car ce sens s'accommode difficilement avec la fable : Démophon avait promis à Phyllis de l'épouser; il se rendit dans sa patrie pour mettre ordre à ses affaires, et tarda si longtemps que Phyllis, se croyant délaissée, mit fin à ses jours. Elle fut métamorphosée en arbre; Démophon, arrivé trop tard, embrassa le tronc de l'arbre, qui aussitôt poussa des feuilles. Est-ce à cette dernière circonstance que l'auteur de *Flamenca* fait allusion? »

Je ne doute pas que le texte ne soit en effet corrompu; mais je le crois facile à corriger. Le scribe a répété à la fin du second vers le dernier mot du premier, genre de faute qu'il commet souvent[1]. Je lirais à ce second vers, au lieu de *forsa, corsa,* et l'on aurait ainsi un sens très-satisfaisant et une allusion fort claire à une circonstance essentielle de l'histoire de Phyllis, omise par M. Meyer dans le précis qu'on vient d'en lire : c'est que cette princesse, avant de se donner la mort, avait *couru* neuf fois au rivage où Démophon devait aborder. La fable ajoute que le lieu où elle finit ses jours fut appelé *les neuf chemins,* en mémoire de cette course réitérée.

V. 645-6. L'us diz de Samson con dormi
Quan Dalidan liet la cri.

Il y a une méprise dans la traduction de ces deux vers. M. Meyer pensait à un autre épisode de l'histoire de Samson (*Jud.,* XVI, 19) que celui dont il s'agit ici (*Jud.,* XVI, 13 et 14).

V. 730. Amors lur a tal join donat.

Corr. *joi.*

[1] Elle se reproduit aux vers 992, 4398, 5173, 5491, 6384, 6548, 6826, 6861.

V. 776. .....Cascuns atista
Son escudier.

Gloss. : « Atistar, ordonner ? » — Je pense que ce verbe est un fréquentatif de *atisar* et doit se traduire par *exciter, presser*.

V. 806-9. Caramen seria venduda.
A tota dona d'una en fors
De Flamenca li di se cors
Qu'il l'agues la manega donada.

Il faut transporter après *en fors* le point mal à propos placé après *venduda*. L'exception concerne la reine elle-même. *Se* du troisième vers, que M. Meyer croit être pour *sos*, doit être une forme de l'article (= *le*), comme plus loin (v. 1550 et ailleurs) *sa* = *la*. *Di* doit être corrigé *di*[*s*].

V. 841. Mais so fon sos meillors thesaurs.

C'est par erreur que M. Meyer traduit *mais* par *mais*. Cette conjonction n'a ici d'autre sens que *et*.

V. 846. Et acoltret si de desus.

Je pense qu'il faut écrire *dedesus* en un seul mot (cf. *dedintz*, etc.) et traduire « s'accouda dessus », au lieu de «*s'assit*», comme M. Meyer. L'insertion de *r* après *t* est, comme on sait, un fait extrêmement fréquent.

V. 864. Quar miels ne fai so queil l'atain.

Il faudrait *queill atain* (= *que li atain*).

V. 866. Que per deveras pogue far.

Il faudrait *pogues*. L'absence de l'*s* finale se remarque, dans ce texte, en plusieurs autres endroits. Ainsi, v. 911, *la domnas;* v. 1502, *sene* pour *senes*.

V. 871 Anz que siu passat. xv. jorn

V. 2020-1. Tut siu senor e servidor
E porte l'us a l'autre onor.

V. 6437. Amariu mai vos e me.

M. Meyer remarque (note sur le v. 372) que *iu* dans ces formes est pour *ian* (il dit *ia* pour le premier *siu*, mais c'est une méprise évidente). Sans doute ; mais il ne faut pas oublier que a langue ava it déjà pour *ian* une forme affaiblie *ion, io,* et c'est celle que représente ici *iu,* qui n'en est en réalité qu'une variante orthographique. Cf. v. 1372, *beviu = bevio(n);* v. 3598, *siu* encore, pour *sio(n);* v. 6842, *veniun = venion.* C'est aussi, je pense, de la même manière qu'il faut expliquer *enviu* du v. 372, que M. Meyer croit être pour *envia* (il serait plutôt, dans son hypothèse, pour *envie* ou *envi,* puisque la syntaxe exige ici le subjonctif) et qui est simplement pour *envio(n)* =*on envoie* (3e pers. plur. du subj. présent). L'*u,* comme l'*o,* dans ces formes, figurait sans doute le son *ou,* propre aujourd'hui à la finale de toutes les troisièmes personnes du pluriel dans la plupart des dialectes méridionaux de la langue d'oc.

V. 943. E raust e fruchas e boinetas.

Boineta est peut-être le nom d'une pâtisserie en forme de petite borne (*boina*). *Pometas,* que M. Meyer propose, ne conviendrait guère après *fruchas.*

V. 949-50. E van jazer tro l'endema
Al jorn, si per vos non rema.

Je pense qu'il faut transporter le point après *l'endema* et mettre une virgule après *rema.* Je ne comprends pas *per vos non rema. Vos* est peut-être une faute. *Per als* donnerait un sens excellent.

V. 1013. E pauc n'es meins ades non plora.

Je corrigerais : *e pauc n'es meins* [*s'*] *ades non plora.* Le copiste, quand deux *s* se suivent, n'en écrit souvent qu'une. Un des passages rapportés ci-dessus offre un exemple de la même faute (v. 808 : *di se cors = dis se cors*).

V. 1039-40. E tot zom fai cesta barnessa
E perga Dieu si ren s'en pensa!

M. Meyer prend *barnessa* pour *baronessa* et traduit en conséquence. Je crois plutôt que *barnessa* (qu'on pouvait peut-être aussi bien lire *baruessa*) est pour *parvensa.* Pour la douce

remplaçant la forte, cas fréquent dans le ms., voir les notes sur les vers 3718, 4544, 6685. Quant à la rime *essa : ensa,* cf. vv. 2396, 3154, 5370. La même irrégularité se présente fréquemment dans le *Breviari d'amor*.

V. 1045. Ren non agaba ni eissega.

Gloss. : « *Eissegar,* exécuter, parfaire. Raynouard, V, 181, *executar*. » — La forme répugne à cette assimilation. Je pense que *eissegar* vient de *exæquare* et a la signification d'*arranger, mettre en état,* qui est aujourd'hui, en limousin, celle du simple *eigâ*. Cf. plus loin v. 4246, *egansa*.

V. 1046. Deforas art dedins atora.

M. Meyer traduit ce dernier mot par « il est glacé »; mais, dans la note sur ce vers, il paraît préférer *acora* (il défaille), que le ms., dit-il, porte plutôt que *atora*. La signification de *il gèle* me semble plus probable que l'autre, et je crois qu'il faut la conserver avec la leçon *atora*. Cf. le vers 2916, où *aturatz* est associé à *gilatz*. La comparaison de ces deux passages m'induit à penser que *atorar* n'est qu'une autre forme de *aturar,* et que l'une et l'autre peuvent avoir par extension le sens de *geler,* comme en grec πήγνυμι, dont la signification première est la même ou à peu près.

V. 1064-5. Daus l'autra part al sirvent signa
Aporton aiga per lavar.

A la rigueur *aporton* pourrait rester. Mais il est préférable d'écrire *aport' on,* où *on* serait pour *om,* comme en d'autres passages, le sens par conséquent demeurant le même (*qu'on apporte*).

V. 1074. Pron avenres a domnejar.

Trad. : « Vous aurez occasion de vous montrer galant. » — J'aurais corrigé *Avem res ; n* pour *m* n'est pas rare dans ce texte.

V. 1082. *Que far lo deu.* J'écrirais *l'o (li o).*

V. 1090. *Quan s'avengra.* Il faudrait *sa vengra.*

V. 1103-7 Si nom posc guardar una domna
Mal levaria la coronna
Qu'es de lonc Sant Peire de Roma;
E mal derocharia doma
Si non puesc venzer una thosa.

M. Meyer suppose que *doma* est pour *domna,* et traduit en conséquence : « Si je ne puis garder une dame, je porterais mal la couronne qui est auprès de Saint-Pierre de Rome ; et j'aurais peine à faire choir une dame, si je ne puis venir à bout d'une fillette. » — Je crois qu'il faut considérer *coronna* comme égal à *colonna* et traduire *doma* par *dôme,* tout en se résignant à ne pas comprendre le motif de ces rapprochements.

V. 1126. Fremis e frezis, art et rima.

Trad. : « frémit, brûle. » Gloss. : « *Rimar,* primitivement se gercer comme le cuir ou le bois exposé à la chaleur, puis brûler. » — Le sens primitif et étymologique ne s'est jamais effacé ; c'est encore le plus usuel. Quant à la signification dérivée de « brûler », il importe de la préciser. Dans cette dernière acception, *rimar* est spécialement un terme de cuisine. On dit, par exemple, d'une omelette trop roussie et qui a pris à la poêle, qu'elle est « rimée », qu'elle sent le « rimé. » C'est donc, à mon avis, une métaphore culinaire que l'auteur a voulu ici employer. La traduction littérale du second hémistiche serait en conséquence : *il brûle et grille* (exactement *rissole*). — Quant à *frezis* du premier hémistiche, je ne sais comment M. Meyer l'entend, puisqu'il ne l'a pas traduit et qu'il ne lui a pas donné place dans son glossaire. Mais il y a lieu de croire, d'après cela même, qu'il le considère comme identique au seul verbe *frezir* donné par Raynouard, c'est-à-dire comme signifiant *froidir*. Ce serait, je pense, une erreur. A côté de *frire (=frire* et *frissonner)* existait probablement, dès l'époque de la composition de *Flamenca,* le doublet à forme inchoative *frezir,* que possèdent les dialectes modernes du Languedoc et de la Provence, et c'est à lui qu'il faut rapporter le *frezis* que j'examine.

M. 1135-7 En somenso que laus arabe.

M. Meyer propose la correction *sospeisso*. Ne pourrait-on

pas lire *soinenso* (=*sonhenso*), qui serait un synonyme de *sonh*, *sonha* (souci, inquiétude, crainte)? — *Sabes* du vers suivant doit être corrigé en *sabe* (neutre)= *sapidum*.

V. 1152 Non sai trobaran huis ubert.

Le ms. porte, dit M. Meyer, plutôt *trobarau*. Cette forme de la 3e pers. plur. du futur se remarque dans des chartes provençales et languedociennes du XIIe siècle, publiées par M. Meyer lui-même dans son *Recueil d'anciens textes*. C'est aujourd'hui la plus répandue, sauf l'affaiblissement ordinaire d'*au* en *óu*, dans les dialectes méridionaux de la langue d'oc. — La même forme se retrouve aux vv. 7253 — 4 : *estarau* — *tenrau*. Au vers 6902, il y a de même *vau* pour *van*. Ce *vau* que mentionnent les *Leys d'amors*, mais sous la forme *vou*, est aussi la forme habituelle (*vóu*) en Languedoc, en Auvergne, en Quercy et même en bas Limousin, comme *óu*, *fóu*, pour *an*, *fan*. Précédemment on trouve (v. 753) *aun*, que M. Meyer corrige *an*, mais qu'il aurait pu conserver, comme le prouvent les nombreux exemples que l'on rencontre de cette forme dans les chartes languedociennes des XIe et XIIe siècles publiées par M. A. Montel dans la *Revue des langues romanes*, et aussi dans divers textes littéraires du même temps, ou à peu près, que *Flamenca*.

V. 1166. *Engratonat*. Glossaire : « Terme injurieux. » Je serais porté à donner à ce mot la signification de *déchiré*, *meurtri*, *tourmenté*, qui conviendrait ici on ne peut mieux, en le rapportant au même radical que *égratigné*. Littré mentionne en v. fr. un verbe *agrater*, associé à *mordre* dans l'exemple qu'il en cite. D'un verbe provençal pareil a très-bien pu venir *engratonar*.

V. 1186 Nous cujes sos mals cors l'eschanta

Il faudrait *s'eschanta*. M. Meyer traduit d'ailleurs comme s'il y avait ainsi. — La même faute se reproduit plusieurs fois dans le poëme, p. ex., v. 5796 : *quel festa de l'assension*, où il faut corriger *ques*, comme le remarque M. Meyer. Voir aussi vv. 2618, 5566, 7979.

V. 1226. Petit sap for(s) de castiar.

Le *for* du ms. était peut-être préférable : « il s'entend peu à *chastoyer*. »

V. 1232 A pres Na Bolonha o hon.

Note : « Ce vers paraît corrompu ; mais je n'en vois pas la restitution. » — Je pense que *Bolonha* désigne, non pas une dame (*Na*), mais la ville de Bologne. Dès lors il faut écrire *apres* (*appris*). *Na* est sans doute une faute pour *a*. Quant à *o hon*, il faudrait probablement le faire suivre d'un point d'interrogation. Le vers entier se traduirait : « *Appris à Bologne ou je ne sais quelle autre part.* » Cf. *que* (*quei*) dans les deux passages suivants : *E vers amics non aura ja ni so ni que* (Daude de Prades, *Lex. rom.*, I, 428) ; — *E'u no n'ai ni so ni quei* (Marcabru, Meyer, *Recueil*, 72, 4).

V. 1244 Avas o trobet en espera.

Vers non traduit. Note : « leçon douteuse, ms. *aua so.* » Gloss. : « *En espera ?....* » — Je pense qu'il faut corriger *avan* (le copiste aura oublié de surmonter l'*a* du signe de la nasale) et traduire *espera* (=, ici, *sphœra*) par *les astres* ou *astrologie*, signification qu'on donnait parfois à ce mot. Voy. Raynouard.

V. 1245. Pero, pero, qui m'o sabria.

Glossaire : « *Saber*, conseiller ?... » Je ne crois pas. Le sens de ce verbe est ici, comme ailleurs quelquefois, celui de *dire*. C'est une abréviation de la locution complète *saber dire*, qui se trouve souvent.

V. 1250 Don non guerra d'aiscest ivern.

Je corrigerais *guerrai*.

V. 1256 De mon gran ast venc à la torre.

Note : « *Ast*, leçon très-douteuse ; il y a plus probablement *cist*. » — Cela étant, on pourrait peut-être lire *de mou gran cist.*, où *mou* serait le substantif verbal de *mover*, *cist* étant lui-même pour *cest*, comme ailleurs *il* pour *el*. Mais mieux vaudrait, à mon avis, conserver *ast* (Voy. la note sur le v. 233) et corriger *mon* en *mout*.

V. 1280 Con la tengas nien c'als caps.

J'écrirais *ni en cals caps*, ce dernier mot étant d'ailleurs pour *gabs*, qui aurait ici le sens, non de *raillerie*, mais de *menaces, traitement rigoureux*. Le verbe correspondant, pour l'idée

comme pour la forme, est dans *Sancta Agnes,* vv. 874, 934, et dans *St Honorat,* pp. 112 et 176 *b*.

V. 1330 E nom penses ques el la scolla.

Vers non traduit. M. Meyer remarque que l'on peut lire aussi bien *stolla*. D'après cela, j'écrirais *ques el las tolla* = *se l'enlève*.

V. 1332 Et en mais pot el s'en encobla.

Glossaire : «S'encoblar ?....» — Ce verbe est dans Raynouard avec la signification d'*accoupler,* qui peut convenir dans ce passage : « Il s'accouple, il s'unit le plus qu'il peut à elle », c'est-à-dire à la jalousie.

V. 1338 Quan la fort gelosia tocha.

Corr. *gelosia*[*l*].

V. 1362 Cortesas son e essedas.

Il fallait évidemment une correction, mais celle de M. Meyer (*essernidas*) ne peut convenir, l'autre rime étant *essaradas;* je propose *essenhadas*.

V. 1381-2 Car en la cosina n'intrava
E de laïnz el esgarava

Le ms. porte *cosinas,* que je prendrais pour *cosina se* et que, par conséquent, je conserverais.

V. 1423 Mais lonc temps plai s'es tenc per morta.

Il faut *plais es tenc per morta*.

V. 1431. E de davan [il] el ac messa.

Cette correction ne saurait convenir, car elle viole la grammaire. Il vaudrait mieux *E de davan el* [*li*] *ac messa*.

(A suivre.) C. CHABANEAU.

DIALECTES MODERNES

LETTRES ET POÉSIES INÉDITES

DE L'ABBÉ NÉRIE

XIX

A MONSIEUR L'ABBÉ GAIRAUD

Vicaire de Bram, en lui envoyant une pièce de vers qu'il avait demandée

Trés cops boun jour, Moussu-l Vicari :
Bous mandi las rimos én *ou* :
Nou-n cèrqui pas d'aoutré salari
Qué dé bous fa rir-un bricou.
Pér bous sérbi ma plumo-s toujour prèsto :
E poudèx pas mé fa millouno fèsto
Qu'én mé dounan dins l'ouccasiou
Qualqué bouci dé coummissiou.
Quand languiréx, birax bous bès Alzouno;
S'y troubax pas toujour uno soupo pla bouno,
Bous réfarén d'aoutré coustat ;
Ensajax bo, Moussu l'abbat.
Al piri, bous farén coumo-n Moussu Téïchéïré,
Qué démourabo su-l soumal,
An un louchis qu'appèloun lé Soumal :
Quand trop dé gens al cop lé bénion béïré,
E qu'abio pas un fort régal,
Aban soupa fasio téléto,
Amb-aco prévénio sas géns;
Lour countabo qualquo sournéto,
Frédounabo sa cansounéto,
E lés ranbouyabo counténs.
Mais troubaréx aïchi maï qué dé coumpliméns.

XX

M. N[ÉRIE] C[URÉ] D'[ALZONNE]

A M. J. C., son ancien vicaire, à la critique duquel il avait soumis un recueil de vers patois.

Jaqués, d'aoutré téms moun garçou,
Tout douçomén as prés moun rollé.
Yeou, soun béngut lé coumpagnou :
Mé cal subi toun countorollé.
Té soubénés dé l'an passat ?
Quand té présentabi-n cantico
Qué troubabés pas prou soignat,
Coussi mé ténios boulégat;
Calio dir-*amèn* sans réplico :
« Aco-s fébl-'aquél vèrs és dur ;
» Aqui cal douna-n cop dé limo ;
» Aquél hémisticho-s éscur. »
Pér té plaïr-on èro ségur
Dé s'én fa touto soun éscrimo.
S'un vèrs t'agrado, pér bounhur,
Cèrqués quérélo sus la rimo.
Dious sio bénit : mé soun tirat
Dé toun tribunal chicanaïré.
Podés cérca-n aoutré rimaïré,
Qu'à t'éscouta sio dispaousat.
Pourtant, coumo soun pas ingrat,
Récounéïchi qué ta cénsuro,
Toujours ounèsto, brico duro,
Ran moun oubraché pus flourat.
En bous rémércian, nostré mèstré,
Quoiqué siox un paouc chicanou,
Crégax qué farèï glorio d'èstré
En tout téms bostré servitou.
Lé bounjour à Moussu Pierrou :
Aïs Marcélins, grand è pichou,
Sans débrumba las bounos amos,
Boli diré las bravos damos

Qué ténoun dé caffé pla bou.
Dious bous gardé, moussu-l douctou;
Sé jamaï la mousco mé piquo
Pér faïré qualqu'autré cansou,
Tournaréx abé ma pratico.
Aro sé cal paousa-n bricou.

XXI

L'Auteur des vers ci-dessus à Madame M[arti], qui lui avait fai d'en demander une copie.

Eï faïto bostro coumissiou;
Y-eï pla dounat moun atténtiou;
Dé tout moun cor bous eï servido :
Sé l'écrituro-s pas poulido,
La faouto n'és touto à mous èls :
Sabèx qué soun un bricou bièls.
Mais bièls ou nou, bous podi diré,
A l'hazard dé bous faïré riré,
Qué mêmés, quand èroun millous,
N'an pas rès troubat coumo bous.

XXII

A MADAME MARTI, NÉE MIGNARD

Madamo, sabiox y-a dé téms
Qué mous vèrsés an faït créïchénço;
Ambé lés coumtadins bouldrion fa counéïçhénço.
Sé crésoun un bricou parénts :
Quoiqué sé sémbloun pas pér la dégourdissénço,
Soun cousis ségouns pér lé méns.
Uno capélanié lour a dounat naïchénço:
D'aqui sourtix la paréntat;
Aco lour sémblo pla proubat.
Pèï coumptoun sus bostro bountat,

Saboun qu'aïmax à fa sérvici.
Lés méounis soun dévots; manquoun pas cap d'ouffici.
Lés aoutris soun pus aguèrrits,
E, sé cal faïr-un désaïssi,
Lés troubax prèstis : tout y rix.
Toutis alprès dé bous podoun abé-no plaço.
Dins aquéïs jours ount saréx un paouc lasso
E qué bouldréx rir-un moumén,
A Cadérousso bravomen
Anax fa-n tour, légissèx moun counfraïré,
Qué bous méttra dé boun-himou.
Quand dé sous vèrsés aouréx prou,
Pouïrex canta sus un aoutr-aïré ;
Lés méounis bous faran rasou,
E pèï lés tournaréx réméttr-à lour cantou.
Sans riré bous lés récoumandi
E sériousomén bous démandi
Qué lés proutégéx un bricou :
Dious bous gardé dé la calou.

XXIII

LE C[URÉ] D'[ALZONNE]

A M A., en lui envoyant six cantiques qui terminent son recueil

Encaro dé vérsés d'Alzouno !
Bous fachéx pas moussu-l ritou.
Ma vervo-s coumo Bérnassouno[1],
Qu'aro nou rajo qu'un bricou.

Aoubé l'éstiou ! mais pèï : poudèx biouré tranquillé ;
Abèx récébut ço darnié ;
Lé moundé bén trop difficillé :
Crésèx bo, quiti lé méstié.

En favou d'aquélo proumesso,
Récébèx pla mas darnièros cansous.
Bous douni ma paraoulo-sprèsso
Qu'éï brullat plumos é cartous.

[1] La Bernassonne, rivière qui coule près d'Alzonne.

Tranquilisax aquélo raço,
Qué m'appelo boulur, intrus.
Dins cap dé cantou dal Parnasso,
D'aïchi-n là, mé béïran pas pus.

Qu'imprimoun aquél gros boulumé
Qué gardoun déspëï tant dé téms,
Mais qué lé tournoun sus l'énclumé
Ou faran riré pla dé géns.

XXIV

TRANSES DE Mme JEAN PAUL

Sur la fin d'une journée qui semblait annoncer un orage[1].

Paouré Jèppo, qu'ès désuvrat !
Daïch-aqui toun biouloun, baïtén à l'ésplanado,
Véïras coussi va-l téms : sémblo pla mascarat[2] :
Couménço dé trouna ; n'avèn uno nèïtado.
Qu'unos brumos[3] dévès Arzéns !
Fillo, tampo lés countrovéns.
Ah ! qu'un laoussét ! m'éstréméntissi.
Quaoucun plouro praqui, m'assémblo qué b'aousissi.
Jèppo, sourtigos pas ; n'és pas éncaro tard[4]
M'én baou chès Madamo Gailhard.
Séguissi mé, paouré maïnatché !
Vèni, Cécillo, qu'un ouratché !
Vaï nous fa dourvi pér darnièr,
Jèppo ; tusto prou fort ; soun déjoux l'éscalié.
Lé goujat part coumo-n ésclaïré.
La Gailhardéto l'atténdio.
S'éntourno pér cérca sa maïré
Qué déjà sé démésissio.

[1] Variante du ms. Marty-Redon :
Transes de Madame Jean Paul au commencement d'une nuit qui semblait annoncer un orage.

[2] Le ms. Marty-Redon intercale après ces vers : *D'apértout lé cèl és barrat* — [3] *Dious qu'és éscur.* — [4] *Encaro n'és pas tard.*

L'ouvriè joux capo s'én risio.
Mais, aoutant boun fil qué boun fraïré,
Dal couplé nou fa qu'un brassat ;
E zoun, d'un saout és arrivat.
Anfin la troupo-s rassémblado :
Cinq paourugos soun dins l'éstuch ;
Nou sé trahiran pas pél bruch.
Sé saludoun d'uno guignado.
Soun munidos [1] d'aïgo signado ;
Sé tampoun hérmétiquomén [2] ;
Aou méns n'aouran pas poou dal vén.
Sant Jean, sant Jousèp, Nostro-Damo,
Toutis lés sants soun inbouquats ;
Lés *patèrs* soun pas éspargnats :
Mais aco-s faït, van randré l'amo,
Un gros laoussét announço-n trounéïré pla fort [3].
Trés su las cinq [4] an pérdut counténénço.
L'ancièno-s pallo coumo-n mort;
L'aïnado toumbo-n défaïllénco [5];
Henrièto perd counéïchénço ;
La ménudo s'éstouno pas :
Toujour sas [6] houros à las mas,
Récito vèspros è coumplios,
Sans débrumba las litanios.
La Foussado [7] qué Dious soustén [8],
Douno sous soins à las [9] malaoutos.
Un aoutré trounéïré survén ;
Nouvèl malhur, sa fillo viro paoutos.
Malgré tant de malhurs, la maïré sé mantén[10].
Créiréx prou qu'és [11] pas sans bésougno.
A soun sécours appèlo lé véntal[12] ;

[1] *Gaousoun pas respira : prenoun.*— [2] Ce vers et les cinq suivants ne se trouvent pas dans le ms. Marty Redon. [3] *Lé trounéir-ésclato pu fort.*— [4] *Toutos.* — [5] Ce vers et le suivant ont été intervertis dans le ms. Marty-Redon. — [6] *Las.* — [7] *La Jean Polo.* — [8] Le ms. Marty-Redon intercale après ce vers : *Se douno pla de mouvomén* — [9] *Pèr secouri las trés.*— [10] Le ms. Marty-Redon remplace ce vers par le suivant : *Se cresoun al darnié moumén.*— [11] *La Foussado-s.*— [12] Ce vers ne se trouve pas dans le ms. Marty-Redon.

Proudigo l'aïgo dé Coulougno :
Aïchi la fi dé soun traval[1].
Tustoun... qu'és aco? Jèpp-arrivo.
Aquél-announço[2] las ravivo ;
Y dix qué l'ouratché-s passat.
En éffet, la nèït sé fa bèlo.
Sourtissoun dé lour traouc, allumoun la candèlo.
Lé barralét és attudat
E soignousomén éstrémat [3];
La joyo-s un éxcélént baoumé[4].
La Foussado[5] couménço-n pséaoumé,
Lé chor séguix dévotomén,
Paouc à paouc tout aco révén[6].
Jèppo, pér pago dé [7] soun zèlo,
Récuillix dé bénédictious
E maï bélèou quaouqué cop d'èl gracious,
En soitan lé boun soir à la troupo fémèlo.
S'entourn-ambé soun countingent.
Jean Paul vouldrio grougna, mais és coumpatissént[8];
Soun boun esprit y val un-émbrassado.
Daïchén-lés ; s'arréngaran prou;
Révénguén à l'aoutr-oustalado.
Soun mièjos mortos dé calou,
Soun toutos trémpos dé susou.
Uno camiso dé ruscado
D'aquél mal y fara rasou.
Daïchax faïré l'Henrièton,
Aco-s uno fill-éscaxado,
Qu'és aoutant lèsto qué mannado :
B'arréngara tout pél millou.
Dé tout ço qu'an bésoun la coumodo-s cargado [9].
Lé lumignoun és allumat

[1] Ce vers est remplacé par celui-ci : *Paouc à paouc tout aco révén.* — [2] *Soun aïré tout soul* — [3] *Estuchat.* — [4] Le ms. Marty-Redon ajoute après ce vers : *Tout lé mal tém̀s és débrumbat.* — [5] *La Jean Polo.* — [6] Ce vers est remplacé par : *Sè réméttoun tout douçomén.* — [7] *Jèppo pér prèx dè tout.* — [8] Les deux vers suivants ne se trouvent pas dans le ms. Marty-Redon. — [9] Ce vers et les quatre suivants ne se trouvent pas dans le ms. Marty-Redon.

E foro l'alcovo plaçat ;
Sé prouvésix d'aïgo panado,
En cas qu'ajoun sét dins la nèït.
Dins un moumén lour téléto-s baclado [1] ;
Sé signoun è s'én ban al lèit.

[1] Le ms. Marty-Redon intercale après ce vers : *Sé cargoun la vèst dé nèït.*

NOTICE SUR LE PATOIS SAINTONGEAIS

(*Suite*)

V

Un peu de grammaire réclame ici sa place.

Nous n'avons pas dessein de faire un exposé méthodique ; nous ne prétendons donner guère autre chose qu'une nomenclature, en prenant le français moderne pour point de repère.

L'ARTICLE est le même qu'en français, à l'exception du contracté *dau*, du, et sauf la prononciation aiguë, *lés, dés.*

Le SUBSTANTIF rejette le signe *s* du pluriel, ou plutôt c'est la prononciation même qui le repousse. Tous les noms qui finissent en *in*, *ain*, *ein*, *oin*, *ouin*, *eun*, tous ceux qui finissent par un *c* ou un *t* précédé d'une voyelle ou d'une diphthongue, et ceux qui se terminent par *ll* mouillé précédé d'un *i*, ont leur dernière lettre très-sensible, aussi bien au pluriel qu'au singulier. Exemples : « *Deux louc et deux loubat.* — *Les foin étiant cher, le pain et le vin otout.*—*Lés cheun et lés chat.*—*Ol at deux siec et demi.* — *Lés rat et lés sourit.*— *Dés fusill.* Si donc les lettres *c*, *t*, *n*, *l*, sonnent très-fortement, les faire suivre au pluriel d'une *s* serait au moins bizarre : nous nous trouverions dans l'obligation, voulant figurer aux yeux la prononciation, d'écrire : *Deux loucs* q'*et deux loubats*-t. — *Lés cheuns* n' *et lés chats*-t, etc. ; encore serions-nous forcés de prévenir que l'*s* ne se fait nullement sentir, et qu'elle est là... comme si elle n'y était pas. Mais ce serait se moquer du lecteur, en même temps que martyriser mal à propos une foule de substantifs.

Supprimer l'*s* est donc ce qu'il y a de plus simple et de plus logique; supprimons-la, — l'idée n'est pas de nous [1],—non-seu-

[1] Dans les traductions saintongeaises de la *Parabole de l'Enfant prodigue* (Saintes et Marennes), il y a ablation du signe *s* du pluriel des noms finissant en *t*. — Burgaud des Marets l'a toujours supprimé, malgré ses variations quant à l'orthographe générale. L'exemple lui avait été donné par les auteurs de la *Gente poetevin'rie*, des *Beà prepou de Bretau*, et autres productions rustiques de l'avant-dernier siècle

lement des quatre catégories de noms indiquées, mais aussi de tous les autres noms où, ne se liant pas aux voyelles qui la suivraient, elle ne serait qu'un luxe véritablement inutile.

Les noms qui, en français, se terminent en *al*, font *au* en saintongeais, pour les deux nombres : *le chevau, l'animau, in jôrnau.* (Ancien français : *li chevaus* (sujet du verbe) ; *le cheval* (régime) ; pluriel : *li cheval* (sujet), *les chevaus* (régime).

Dans la plaisante chanson de la *Saint-Eutrope*, il y a ce passage : « *J'aî vut dés biâ cheval en boués.* » Quelques paysans, pour faire les muscadins, disent aussi *dés cheval, dés jôrnal.* La vérité est que le parler sincère, usuel, n'autorise pas cette forme [1].

Le seul nom saintongeais en *al* pour les deux nombres est : *bal.*

Bail se dit *bau ;* bétail, *bestiau*, mieux *bestiaire ;* portail, *pourtiâ* et *portau*, qu'on trouve dans la *Satire Ménippée* (éd. Labitte, 1852, p. 153); soupirail, *soupirau.*

Les noms en *eau* ont des correspondants en *â, iâ*, pour les deux nombres. Ils correspondent toujours à un primitif latin en *ellus : in coutâ* (ou *coutiâ*), *in martâ, dés ratiâ, dés osiâ.*

Exception : coteau = *couteau.*

Un nom en *au*, étau, se dit *etoc* (en Lorraine *eitauque*).

Certains noms en *as* changent leur désinence en *at : brat, cadenat, chasselat, matelat, saguenat* (faguenas).

Ceux en *ac, ec,* et certains en *ic*, changent leur *c* final en *t : tabat, armanat ; bet, gret ; arsenit, baserit* (basilic). — Au contraire, le *c* remplace le *t* dans *arphabec*, exemple unique.

Les noms *feu, lieu*, se disent *leut, feut.* Exception : *en lieur de,* au lieu de.

Aveu se dit *avou ;* neveu, *nevour ;* nœud, *nouc,* avec *c* très-sensible.

Les noms en *œuf* font *œu* au singulier, et *œù* au pluriel : *in bœu, in œu ; dés bœû, dés œû.*

Linceul, tilleul, font : *linceû* pour les deux nombres, et *titeul,* avec déplacement de la consonne *l* mouillée.

[1] On connaît la leçon de beau langage donnée par un paysan à son fils qui revient de la ville : « *Qu'as-tu vut de jôlit, drôle ?— P'pâ, j'ai vut dés chevau suparbe... — Dis donc* cheval, *animau !* »

Œil se dit *œil* au pluriel comme au singulier.

L'ancienne forme *genouil*, ou *geneuil; pouil*, pou ; *verrouil*, mieux *tarouil*, a été retenue par la Saintonge ; clou fait *cliouc* (avec *l* et *c* très-sensibles pour les deux nombres).

Parmi les noms en *eur*, ceux qui s'appliquent aux choses conservent leur désinence française : *tiœur* (cœur), *bounheur, malheur*, qu'ils allongent au pluriel : *malheûr, sœûr, fieûr* (fleurs), *pieûr*. Exceptions : peur, *poûr*, ou *poûre ;* heur, *hur*, usité seulement dans cet exemple : *in grant hur* (par bonheur).

Ceux en *eur*, s'appliquant aux personnes, deviennent des noms en *our : lectour, pêchour, vendangeour*. Exceptions : *protiuleur* (procureur), *sarviteur, farceur* et quelques autres.

Ceux en *i* précédé d'une ou plusieurs consonnes prennent un *t* final très-sensible : *amit, cabrit, feurmit* (fourmi), *marit, oublit, parit*. Exceptions : *cri*, au pluriel *crî ;* abri, *abric*, pour les deux nombres ; ce dernier *c* est étymologique (*apricus*).

Le substantif *fic* (excroissance de chair) se prononce *fi* au singulier et au pluriel.

Le substantif *fils* se prononce *fi* au singulier et au pluriel, à Cognac, Barbezieux, Angoulême, et *feil* ou *feuil* dans toute la Charente-Inférieure.

Parmi les noms en *oir*, il en est qui font leur désinence en *our: battour, juchour* (ou *juchau*, perchoir des volailles), *lavour, mirour, mouchour* (mieux *mouchenez*). Le plus grand nombre se termine en *ouer*. Soir, *souer*, se dit mieux *ser* (*e* fermé).

Les deux noms en *op : galop* et *sirop* se terminent en *ot* avec *o* bref pour les deux nombres. (Dans d'Aubigné, il y a *siropt :* le *p* indiquant l'étymologie ; le *t*, la prononciation. En français, n'avons-nous pas *siroter?*)

La terminaison *oi*, *ois*, *oix*, des noms français, est en Saintonge *oué, oués, oué* (*x* muette) ; excepté : charroi, *charraî;* celle des noms en *oit, oid, oigt*, est *et: det, tet, fret, endret* (doigt, toit, froid, endroit) ; celle des noms en *ome, one, ose*, est *oume, oune, ouse*.

Le seul nom en *oif*, soif, se prononce *sét*.

Les noms où *r* est précédé d'un *e* et suivi d'une autre consonne changent *e* en *a*. Exceptions : *terre, verre, tonnerre* (premier *e* très-aigu),—plus *lierre*, qui se rapproche de son étymologie en faisant *liédre* ou *yédre*.

Les noms en *ort* et *ord* font leur pluriel en allongeant la voyelle *o* : *lés tôrt, lés bôrd.*

Certains noms, féminins en français, sont masculins en saintongeais : *carpe, dinde, lèvre, paire, prison, reloge* (horloge), *caution, fatic, critic, vipère.*

D'autres, masculins en français, sont féminins en patois : *acte* (notarié), *étage, évangile, exemple, couble* (couple), *âge, ôrage, ouvrage, sarpent, légume, pouéson, centime, argent,* qui est pourtant masculin quand l'adjectif qui le qualifie est placé après ; ainsi l'on dit : *de l'argent bianc, de l'argent ben gagné ;* et *de la boune, de la belle argent.*

Enfant n'est que masculin. Une vieille chanson de noces commence ainsi : « Au bout de l'an fille ou *enfant.* »

Le nom *cimetière* est, en Saintonge, masculin au singulier et féminin au pluriel : *in grant cementière ; lés ancienne cimetière.*

Le nom collectif *famille* est accompagné d'un adjectif masculin pluriel : *Je sons pas d'ine famille fôrt, d'ine famille fraudeür.*

Le substantif *personne*, quand il s'agit d'un homme, impose le masculin à l'adjectif qui le qualifie : *ine peursoune qu'est bon ; dés peursoune qui sont franc*[1].

Le nom collectif *monde* gouverne le pluriel : *le monde parlant teujou trot.*

Terminons nos remarques sur les substantifs en citant les suivants, à cause de leurs désinences particulières: *appou,* appui ; *enneü,* ennui ; *peû,* puy (terrier); *étuit,* étui ; *poué,* puits ; *kieüsse,* cuisse ; *pieume,* plume ; *feuve,* fève ; *coue,* queue : *neüse,* nuisance (v. fr.) ; *neut, aneut,* nuit, aujourd'hui ; *pau,* pal, pieu ; *étrieü,* étrier ; *ételle,* étoile ; *telle,* toile ; *dentoile,* dentelle ; *adroisse,* adresse ; *varle,* velte ; *échale,* échelle ; *épale,* épaule ; *pale,* pelle ; *paile,* poêle ; *doualle,* douelle ; *galle,* gaule, perche ; *seille,* seau ; *sau* (féminin), sel ; *miau,* miel ; *pabou,* pavot ; *sabon,* savon ; *rabe,* rave ; *set,* soif ; *siec,* siècle ;

[1] V. *Le Dialecte poitevin au XIIIe siècle,* par M. Boucherie ; Paris, 1873, p. 287. Il y a, à l'appui de cette règle, un exemple tiré de l'*Impromptu de Versailles,* sc I. Dans l'*Internelle Consolacion,* éd. Janet 1866, p. 22, on lit : « Quant la grace de Dieu vient en une personne, lors *il* est fort et puissant... et prest de tout faire. »

louc (ailleurs *lout*), loup ; *loube*, louve ; *cot*, coup ; *pouze*, pouce ; *puze*, puce ; *raize*, raie, ligne tracée ; *nâ*, noyau ; *tuâ*, tuyau ; *crignolle*, cornouille ; *fouger*, foyer ; *nouger*, noyer ; *chagne*, chêne ; *frâgne*, frêne ; *âbre*, arbre ; *cadâbre*, cadavre ; *cliarce*, cercle (par métathèse) ; *tiinque*, quinte (autre métathèse) ; *peurne*, prune ; *medrole*, médaille ; *écharde*, écaille de poisson ; *tuble* (*l* mouillée), tuile ; *heûle*, huile ; *heûtre*, huître[1] ; *braveté*, probité ; *jalouseté*, jalousie ; *jolivesse*, agrément (v. fr.) ; *habilesse*, vigueur physique, faculté de se mouvoir ; *fiéresse*, fierté ; *craintitude*, crainte chimérique.

L'ADJECTIF QUALIFICATIF devant un nom commençant par une voyelle prend le signe *s* du pluriel, qu'il lie à la voyelle initiale du nom : *de jolis âbre, de biâs osiâ.*

Placé après le nom qu'il qualifie, l'adjectif, de par la prononciation, repousse le signe du pluriel, et ce que nous avons dit des noms en *ain*, *in*, ainsi que de ceux terminés en *t*, *c*, *l*, précédés d'une ou de plusieurs voyelles, lui est applicable. Ex. : *Tiellés osiâ sont ben jolitt. Les verre sont pienn. Il avant tant but qu'i sont souc.* Féminin : *jolie*, *pieine*, *soûle.*

L'adjectif *grand* ou *grant* est resté, en saintongeais, des deux genres, comme en latin et dans le vieux français : *la Grand Champagne* ; *ine grant fille* ; *dés grand dame.* Au pluriel, il prend l's pour les deux genres : *de grands affaire, de grands oreille,*

[1] Mentionnons une prononciation bizarre de certains noms : elle est familière à un petit nombre de personnes, tant en Poitou et Aunis qu'en Saintonge et Angoumois. Nous n'hésitons pas y voir un *tic* (pardon du mot !) ou une manie involontaire, comme le grasseyement outré, le zézayement, le chuintement, le chevrotement, plutôt qu'une façon simple et usuelle d'articuler. Il s'agit de quelques noms en *er*, *oir* et *ard*, prononcés *art*, *oirt* et *art* : *fart*, fer ; *hazart*, *renart*. Nous avons des textes de Saintes, la Rochelle, Montlieu, Cavignac (près Blaye), Hiersac, etc., ainsi défigurés. A Challignac (près de Barbezieux), la presque totalité des habitants, en pareil cas, substitue *c* à *t* : *in murc* (un mur), *dau farc* (du fer). (A. Boucherie.)

Le *Glossaire rochelais* de M. ***, imprimé en 1861, chez Didot, donne : *asoirt*, hier soir ; *dersoit*, dressoir ; *dessert* et *dessoirt*, ce soir. *Yvert* hiver, se trouve dans les *Amours de Colas*, comédie loudunoise du XVIIe siècle. Enfin il est des gens qui vont jusqu'à prononcer : *bonjourt*, *honneurt*, *ort* ; mais, encore une fois, ceux qui écrivent et parlent ainsi sont en minorité très-faible, et le nombre des mots sur lesquels s'exerce leur fantaisie ne va pas au delà d'une vingtaine.

de grands âbre. Il désigne parfois la quantité : ***grant argent, grant monde*** [1].

Plusieurs adjectifs français en ***eux*** font leur terminaison en ***ous*** (***s*** non sensible) : ***Brenous, crassous, pourous, pouillous***; féminin en ***ouse.***— Signalons au passage une métathèse remarquable : ***hareûgne***, hargneux

Les adjectifs français : ***beau, nouveau***, ont, au masc. sing., leur désinence saintongeaise en ***iâ*** devant une consonne, et en ***el***, comme en français, devant une voyelle : ***biâ chapiâ, vin nôviâ*** ; ***bel osiâ, nôvel embarras.***

Au masculin pluriel, nous l'avons dit tout à l'heure, la désinence ***iâ*** prend l'***s*** devant une voyelle.

La terminaison ***âtre*** a, pour correspondant fréquent, ***ard*** en patois : ***jaunard, rougeard, bianchard.***

Celle en ***ert***, des adjectifs ou des participes passés, est en ***art*** : ***vart, varte ; duvart, duvarte.***

L'adjectif français ***plan*** se dit *piange* (en Saintonge), ***planche*** (dans le nord de l'Angoumois.)

Le seul adjectif en ***eu***, ***bleu***, se dit ***biut, biûe.***

Le seul en ***euf***, ***neuf***, se prononce ***neu***, fém., ***neûe*** : pluriel, ***neû, neûe.***

Dret, ***fret***, ***étret***, sont toujours en vigueur dans les campagnes de l'Ouest, comme il y a plusieurs siècles.

Parmi ceux en ***in*** et ***oin*** (***n*** très-forte), ***brin***, brun, fait ***brine*** et ***brune*** ; ***coumin, coumune*** ; ***malin, maline*** [2] ; ***témoin, témouine.***

Long fait ***longe***, qu'on rencontre dans plusieurs textes. — ***Vieux***, anciennement ***vi l*** et ***veil***, fait au féminin ***veille***, comme en Bourgogne. ***Vieux veillard*** [3], homme très-âgé.

Pauvre se dit ***paure***, comme en Picardie et en Provence.

Rare adoucit sa deuxième ***r*** en ***l*** : ***râle*** (adverbe, ***râlement***).

Le féminin de l'adjectif ***bas***, devant le nom ***âge***, qui est féminin, se prononce avec le son final du ***z*** : ***la bas âge.***

L'adjectif ***fin***, qui autrefois précédait non-seulement un nom:

[1] « C'est ***grant*** argent qui vous vient. » *Nouveau Pathelin*, édit P. Lacroix, p. 141.

[2] « Elle sent son ongle ***maline***. » (La Fontaine, fable IV, 6.)

[3] « Pourquoy ne faisoye je voller la teste dece traistre ***veillart*** qui a ce fait? » (***Troïlus***, Nouv. fr. du XIVe siècle; Jannet, 1858, pag. 243)

« La fine aube du jour ; le fin matin ; le fin bord ; le fin fond », — mais aussi un autre adjectif pour le renforcer : « Tout fin nud; tout fin plein », — a été retenu par notre patois, qui en fait largement usage Ex.: *tout fin seul; fin clair*, très-limpide ; *fin gras*, gras à point, en parlant d'un bœuf, d'un pourceau ; *tout fin dret*, tout droit, tout d'un trait ; *tout fin jus*, tout juste, il n'y a qu'un instant.

Bien mieux, la Saintonge en a trois autres, d'espèce similaire, les adj. *vrai*, *raide*, *parfait*, mais dont l'emploi est tellement restreint que l'adjectif *bon* est le seul qu'ils puissent accompagner, leur office auprès de lui étant alors celui de véritables adverbes. Ex.: *ol ést de vraie boune soupe, de parfait bon vin, de la sauce raide boune.*

Le *t* euphonique s'intercale, dans la langue de nos villageois, entre un adjectif masculin singulier terminé par une *s*, un *x* ou une voyelle autre qu'*e* muet, et un nom commençant par une voyelle ou une *h* muette. Ex.: *in vieux-t-houme; in malhureux-t-enfant; in vrai-t-amit ; in groú-t-osiá ; in sacré-t-animau.*

Voici maintenant, au courant de la plume, un certain nombre d'autres adjectifs qui ne sont peut-être pas sans intérêt; nous les tirons d'un modeste recueil commencé il y a plusieurs années : *brau, bref* et *brusque* (bois), trois synonymes de cassant ; *durâgnous*, dur à mâcher; *grassignous*, légèrement gras sous la dent ; *chalinous* (temps), orageux ; *débauché* (temps), tourné à la pluie ; *débauché*, qui a la diarrhée; *sanliant*, qui sangle bien un coup de pierre, de fouet ou de bâton ; *cotant*, limitrophe ; *avangeable* (travail), facile, avançant beaucoup; *terien*, qui empiète sur le champ de son voisin ; *pénétrant* (enfant), insupportable par sa turbulence ; *minprisant* et *moinprisant*, hautain, dédaigneux ; *râquet*, qui a les cheveux coupés ras ; *râchous* (gosier ou son de voix), enroué ; *accaillé*, qui a la chair pleine et ferme, en parlant d'un enfant ; sain et compacte, en parlant d'un bois ; *linge* (peau), souple et fine en parlant de gros bestiaux en parfait état ; *éjogillé*, respirant la joie ; *élanguié*, qui languit de chaleur ; *champis*, *champissous* (homme ou temps), variable, fantasque ; *corgne*, taciturne, rancunier ; *calorgne*, louche ; *échavanit*, affaissé par l'âge ou la misère ; *pourichous*, peureux ; *guichous*, douillet ; *geallous*,

sujet aux engelures ; ***memorious***, qui a bonne mémoire ; ***veillon, veilloune***, qui commence à vieillir.

Dans le petit glossaire qui termine notre notice, nous essayons d'expliquer ces termes, ainsi que les plus marquants dont elle est parsemée.

Les comparatifs et les superlatifs se forment comme en français. Exceptions : *bon* fait *pu bon, le pu bon* [1] ; mauvais, *pu pire ;* mal, *pu pis, le pu pis ;* aussi mal, *aussi pis ;* moindre, *meindre.*

ADJECTIFS ET PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Masc. sing.

Tieû [2], devant une consonne *Tieûl*, devant une voyelle.	Ce, cet. *Tieû chevau, tieûl houme.*
Tieû (rare).	Celui-ci. *Tieû ne vaut pas l'autre.*
Tieûlla, tieû-là-là.	Celui-là. *Tieû-là-là vaut meux.*
Tiet.	Cet. *Tiet été, tiet hivar.*

Fém. sing.

Tielle.	Celle, celle-ci. *Tielle affaire ne vaut pas tielle.*
Tielle-là, tié-la-la.	Celle-là. *Tielle-là est pu boune.*
Tié.	Cette. *Tié table, tié femme.*
Tié.	Ce. *De tié temps.*
Tietle.	Cette. *Tietle neut, tietle foué.*
Cele.	Cette. Ex. unique : *A cele fin de.*
Cete.	Cette. Ex. unique : *A cete houre.*

Masc. et fém. pl.

Tielles.	Ces. *Tiellés âbre.*
Tiellés, tiellés-là.	Ceux-ci, ceux-là. *Tiellés valant tiellés-là.*
Lés [3] (rare).	Ceux, celles, usité dans le sud-est de la Saintonge.
Tiettés.	Ces. *Tiettés jôr* (ces jours-ci).

[1] Villon. éd. E. Picard, 1867, p. 137 : « Adieu, sur toutes *la plus bonne.* »

[2] Il est assez curieux de rencontrer, à trois siècles et demi en arrière la prononciation *tieu* dans la bouche de l'Angoumoisin Octavien de Saint-Gelais, cité par l'Anglais Palsgrave. Il ne s'agit pas, à la vérité, de l'adj. démonstr. *ce*, mais du pronom *tel ;* n'importe ! « Lorsque l'évêque d'Angoulême, dit Palsgrave (p 365), a employé, dans les épîtres d'Ovide, *tieulz* et *itieulz*, pour *telz* et *itelz*, c'est là un mot qu'il a pris au langage de son pays natal, car le français correct est plutôt *telz* et *itelz*.

[3] On trouve *lés*, pour *ceux*, dans le midi des arrondissements de Jonzac

Neut. sing.

Tieu (sujet).	Cela. ***Tieu n'ést pas beunn.***
Tieu (régime).	Cela. ***Queneû poin tieu.***

ADJECTIFS NUMÉRAUX CARDINAUX : ***In***, ***deux***, ***trouês***, ***quatre*** (ou ***quate***), ***cinq*** et ***cin***, ***six*** (*x* muette), ***sept***, ***huit***, ***neuf*** et ***neu***, ***dix*** et ***dist***, ***onze***, ***doze....***, ***kiinze***, ***seize*** (*ei* très-bref), ***vingt-i-in***, ***trente-i-in***.

Devant un nom commençant par une voyelle, ces adjectifs prennent une *s* ou un *z*. Ex.: ***quate z'individu; entre quate z'œil; cin z'espèce de vin; sept z'hectolitre; neu z'endret; seize z'abricot; huit z'enfant; lés doze z'apôtre, cent z'affaire.*** — Exceptions : les seuls noms devant lesquels ils ne prennent pas ce signe du pluriel, ou ce *cuir* euphonique, sont ***an***, ***heure*** et ***homme*** : ***quatre an***, ***cinq heure***, ***cent houme***, etc. On dit aussi : ***cinq à six***, régulièrement. Par contre, on prononce : ***dist et deux; dist à kiinze; de vingt-n-à vingt-cin; entre vingt-n-et trente.***

ADJECTIFS NUMÉRAUX ORDINAUX. — Ils sont les mêmes qu'en rançais, sauf la singulière forme *quatrezième* = quatrième, purement euphonique, et la terminaison générale *iéme*, plus fermée qu'en français.

ADJECTIFS ET PRONOMS INDÉFINIS

Châ (devant une consonne).	Chaque. ***Châ petit. Châ foué qu'i vint. A châ chichette***, par lichettes.
Châ (devant un nom de nombre, quel qu'il soit).	Chaque. ***A châ inn, à châ huit, à châ dist.***
Châque (devant une voyelle ou à la fin d'une phrase).	Chaque, chacun. ***En châque endret. In sou châque.***
Châqu'in, chaqu'ine. ***Châque d'inn, châque d'ine.***	Chacun, chacune. ***Châqu'in de zeùx, châqu'ine de zelle.*** (***Châque d'inn*** est moins usité.)

et de Barbezieux, ainsi qu'à l'est de Blaye Nous en avons en main des preuves. — M. Boucherie (*Dialecte poitevin au XIIIe siècle;* Paris, 1873) a entendu *lés* à Brossac (Charente). — Une copie de la chanson du *Soldat de* 1815, par M. de Meschinet oncle, natif de Saint-Jean-d'Angély, nous a été fournie par un habitant du canton de Montlieu, qui la termine ainsi :

O n'en tchieûrat (zou entendi).
A *lés* qui partirant pre li.

Tiéque ; tiéques (devant une voyelle, en parlant des personnes).	Quelques. *Ol at tiéque gent qu'avant fait dés affaire.*
Tiéqu'inn (sing. et plur.), *tiéques-inn.*	Quelqu'un, quelques-uns. *Tiéqu'inn m'ou z'a dit. Tiéques-inn disant le contraire. Tiéqu'inn zou disant.*
Tiéqu'ine, tiéques-ine.	Quelqu'une, quelques-unes.
Tiéque d'inn, tiéque d'ine, plur. (Moins usité.)	Quelques-uns, quelques-unes.
Tieûque, en parlant d'une chose.	Quelque. *J'aî vût en tieûque part... tieûque chouse.*
Tieûques, plur. devant une voyelle.	Quelques. *J'aî tieûques affaires.*
Tieûque d'inn, tieûque d'ine, en parlant des choses.	Quelques-uns, quelques-unes. (Moins usité.)
Quoque d'inn, quoque d'ine. (Usité dans le nord de la Saintonge.)	Quelques-uns, quelques-unes.
Tel que tel, telle que telle, avec leur pluriel régulier.	Tel quel, telle quelle. *Est-i pus pis qu'à matin? Il est tel que tel.*
Mainc ou *mainque,* à la fin d'une phrase.	Maint, maints ; mainte, maintes. *S'ol y en at? O n-en at bin mainque. — Allez-y vouer ; vous n-en trouverez manque.*
Manc[1] ou *manque* (moins usité).	
Mainque de..., devant un nom.	Beaucoup de (*moult* de). *Mainque de foué, j'ai voui parler peur mainque de gent...*
N-on.	On, l'on. *N-on at dit que n-on pevait pas.*
L'inn, l'autre ; lés inn, lés autre. Fém. *L'ine, lés ine.*	L'un, l'autre ; les uns, les autres ; l'une, les unes.
Dés inn.	Certains, d'aucuns. *Dés inn disant...*

[1] Allemand, *manags* et *manch*. — Du reste, le *c* ou *que* final remplaçant le *t* et le *te* de *maint* et *mainte* est un accident de prononciation

Peursoune (parfois au plur.). (Voir plus haut *peursoune*, substantif).	Personne. ***Peursoune ne venit.*** ***Peursoune de zeûx ne veniyant.*** ***Peursoune d'aute l'arant.***
Ouquin, ouquine (parfois au pluriel).	Aucun, aucune. ***Il étiant quatre ; ouquin ne veniyant. — A sont ben jolie, mais ouquine ne zou est outant coume Jeannette.***

ADJECTIFS POSSESSIFS

Mon, ma, devant une cons.	Mon, ma. ***Mon chevau, ma jement.***
Ton, ta, — —	Ton, ta.
Son, sa, — —	Son, sa.
Meunn, teunn, seunn, dev. une voyelle. Mieux, ***m'n, t'n, s'n.*** — ***Moun, toun, soun.*** — (Usité de Saintes à la mer).	Mon, ton, son, ou ma, ta, sa. ***Meun amit, teun enfant est à seun affaire***; ou ***M'n amit,*** etc.
Més, tés, sés.	Mes, tes, ses.
Nous, vous, leûx [1].	Nos, vos, leur, leurs. ***Nous bœ et vous chevau valant leûx argent.***
Zeûx, devant une consonne, moins usité que ***leûx***; peut-être le latin ***suus***.	Leur, leurs. ***Peur zeûx peine, velà ce que n-on leûx at baillé.***

PRONOMS PERSONNELS

1re pers. sing.		***Je, me, moué.***	Je, me, moi. ***J'ou veux, moué; di-me-zou.***
2e	—	***Tu, te, toué***; ***t'*** (dev. une voy).	Tu, te, toi. ***Tu voués pas que t'as tort ? Marie-te, toué.***
3e	—	***I*** (devant une consonne).	Il. ***I s'en vat.***

commun en Saintonge. Exemples: *sainc* et *nelt* (masc. et fém.); *souc*, ivre; *dessouc*; *prouc et prouc*, abondamment; *de parc en parc*; *tan*, qu'*et plus, etc.*

[1] Dans la *Complante et désolafion dé paitré*, satire genèvoise du XVIe siècle, on lit:

E'denne à la pouvre gen
Dé pardon per *lev zargen*...

(*Recherches sur le patois de Genève*, par E. Ritter; Genève, 1875.)

3e pers. sing.	*Il* (devant une voyelle).	Il. *Il arrive.*
—	*A* (devant une consonne.)	Elle. *A veut pas.*
—	*'Alle* (dev. une voyelle).	Elle. *Alle est rendue.*
—	*Elle* (interr.)	Elle. *Quand vinrat-elle?*
—	*Se, soué.*	Se, soi.
—	*Lé* (rare; on dit plutôt *elle,* rég.)	Elle. *Ol est lé qui zou dit. O n'est pas à moué, ol est à lé.*
1re pers. plur.	*Je, j'* (dev. une voyelle.)	Nous. *Je disons. J'avons.*
—	*Je nous* (sujet emphatique et prétentieux).	Nous. *Je nous avons de joli bœû. Je vous érons vous vouer.*
2e per. plur.	*Vous.*	Vous.
3e —	*Zeû, zelle.*	Eux, elles. *Zeû valant meux que zelle.*
3e —	*I, il, a, alle.*	Ils, elles. *I disant qu'alle arrivant. Il avant dit qu'a vindriant.*
—	*Lou* (rég. dir.)	Le. *Baille-me-lou.*
—	*Li* (rég. indir. m. et f.)	Lui, à lui, à elle. *Dis-li qu'a vinge.*
—	*Li* (suj. redoublé masc.)	Lui. *I zou veut, li.*
3e pers sing. neutre	*O,* devant une consonne.	Ce, cela, il. *O n'est pas ce qu'o faut.*
	Ol, devant une voyelle.	Ce, cela, il. *Je saî pas ce qu'ol est qu'ol at.*
	Ce.	Ce. *Velà ce qu'o faut.*
	Ou, zou (régime direct).	Le. *Je zou saî. Qui t'ou z'at dit?*
	Ou (suj. inter.)	Ce. *Est ou-bin sûr?*
1re pers. sing. et plur.	*Ji* (inter. après un verbe).	Je, nous. *Saî-ji? Avons-ji le temps?*
Forme particulière à la 1re personne	*Moué qui je*[1].	Moi qui. *Moué qui je me tue!*
	Nous qui je.	Nous qui. *Nous qui je sons dan n'in bon crut.*

[1] Locution très-usitée et trop peu notée par les *patoisants* charentais

Le (pronom emphatique placé devant l'un des pron. *le, la, lés.* Il devient *l'* selon les besoins de l'euphonie.)	Ex.: *Le l'as-tu vuse? I le l'ont tué. Tu l' lés as pris.* (Abonde dans les manuscrits saintongeais des deux derniers siècles; nous en avons plusieurs sous les yeux).

Remarques. — *Je,* pron., 1re pers., toujours usité en patois au pluriel comme au singulier, rappelle l'époque où le premier roi Valois essayait, de concert avec sa sœur, de fixer à la cour et à la ville une façon de parler : *j'avons, je voulons,* qui courait les champs de sa province natale, l'Angoumois, et de bien d'autres provinces, au reste. Henri Estienne la traitait de barbare. Au siècle d'après, tournée en ridicule, on la voit apparaître sur la scène avec les paysans de Cyrano de Bergerac et de Molière. Cent ans plus tard, Vadé et ses émules la cultivent jusqu'à l'abus dans leurs pochades et leurs chansons populaires. Passé 89, cette naïve fille de village, jadis adoptée par des princesses, les pamphlets politiques la font descendre jusque dans le ruisseau.

Ji, dans les phrases interrogatives, semblerait un emprunt partiel fait au poitevin *i*, si la forme *gie*[1] ne se rencontrait dès le XIIIe siècle, dans les textes de la Champagne et de la Bourgogne. Une forme approchante, *gié*[2], a été employée par l'Orléanais Jean de Meun.

Le pron. sing. régime direct *me*, moi, forme bourguignonne primitive[3], était également pratiqué dans l'Ouest; il l'était

Nous ne l'avons vue imprimée qu'une fois : voir *le Roi Grand-Nez*, petit nouvelle publiée en 1866, à Angoulême ; page 11, on lit : « *Moé qui je l'a* élevé du dépeux sa pus bas âge. »

[1] « *Gie*, Otte, duc de Mirane .. fas à savoir... que *gie* ay ces covenances à Hugon le duc de Bourgoigne, que se *gie* li requiers *gie* ou mes comandans, etc. (*Histoire de Bourgogne,* Dijon, 1732, dans Burguy, I, 122.)

[2] Las ! que fai-ge, dist-il, dors-*gié* ? — Maint ymage ai fait et forgié. (*Roman de la Rose*, éd. Fr. Michel, II, p. 321.)

[3] Ensi, chier sire, saine *me*. et si serai saneiz ; fai *me* salf et si serai salveiz. (*Sermons de St Bernard* ; dans Burguy, I, 123.)

même comme régime indirect et prenait place, comme aujourd'hui, et c'est là le côté original, après l'impératif des verbes[1].

Te [2], toi, reçoit un emploi analogue; mais ni *te*, ni *me*, ne sont régimes de prépositions.

Le pron. *tu*, sujet, s'élide devant un verbe commençant par une voyelle : *t'as, t'aras, t'entends ben.*

Le pronom *vous* se prononce *ves*, et *ve* entre Angoulême et Tours [3].

Le pronom sujet, masc. plur. *il* (nominatif *illi*); le pronom régime indir. des deux genres *li*, à lui, à elle (dat. sing. *illi*); le pronom régime direct *lou*, le, sont un écho très-vif du haut moyen âge.

Alle, pron. suj. fém. sing., était plus rare [4].

Il n'est pas jusqu'au pron. fém. sing. *lai* ou *lei*, elle, régime des prépositions, qui ne se retrouve dans les vieux monuments de notre langue [5]. En Saintonge, *lei* est aussi pronom sujet redoublé.

Le pronom neutre sujet *o* [6], ce, cela, il, selon l'opinion la

[1] Faites-*me* parler ob le porter... Faites-*me* venir l'abbé et le prious.... (Boucherie, *Dialecte poitevin*, p. 92.)

[2] Tien-*te* bien. (*Moralité de l'aveugle et du boiteux*, éd. P. Lacroix, 1859, p. 222.)

Voir *Diction. saintong.*, Jônain, au mot *Te*. — Burgaud des Marets renforce l'*e* trop muet en *eu*, de manière à le placer à la césure de ses alexandrins :

« Mari'*teu*, mari'*teu* ! — J'ou veûrî ben, fouquette ! »

(*Monologue de P. Bounichon.*)

[3] *Les Amours de Colas* sont remplis de *portez-ve? allez-ve?* — Dans les *Prophéties de Jean de la Vëze* (patois de Balzac (Charente)), par Chapelot (Bordeaux, 1871), on lit, p. 25 : « Si *ve* velez que je reste, *ve* direz : Vou ! Si *ve z*-ou velez pas, *ve* direz : Nox ! »

[4] Le plus ancien exemple que nous en connaissions nous est fourni par les Archives de la Soc d'Arch. de Saintes. C'est une requête des habitants de cette ville à Edouard 1er d'Angleterre, touchant le mauvais état de leurs rues. « A la Roial majesté suplient les citedans de Santes que come la vile de Santes soyt malement pavea et les voyes et les pons malement atornés, et la vile n'ayt conjoué ne juridiction par quoy *ale* puissa les gens contrendre à les refeyre, supplient, etc. (*La Saintonge*, revue littéraire, 1861, p. 76, article signé de M. Lacurie.)

[5] Trois formes, *lei, lai, lie*, sont indiquées dans Burguy, I, 129, 130.

[6] *O* se trouve dans le Serment de 842 : « In *o* quid, » et aussi dans des chartes un peu postérieures : « Non *o* farai, si *o* tenra » (Raynouard, *Influence de la langue romane rustique sur les langues de l'Europe latine*).

plus accréditée, serait le latin *hoc*. Mais *o* devant une voyelle devient *ol* : est-ce là une *l* purement euphonique ? ou bien faut-il voir dans *ol* une apocope de *ollud* [1], forme archaïque de *illud* ? De part et d'autre il y a des vraisemblances.

Le même pronom, régime dir., est *ou* et *zou;* poitevin, *ou* et *au* [2].

PRONOMS POSSESSIFS

Le mon, la moune.	Le mien, la mienne.
Lés mon, lés moune.	Les miens, les miennes.
Le ton, la toune.	Le tien, la tienne.
Lés ton, lés toune.	Les tiens, les tiennes.
Le son, la soune.	Le sien, la sienne.
Lés son, lés soune.	Les siens, les siennes.
Peu à peu, voici qu'on dit aujourd'hui :	
(*La meune, la teune, la seune.*)	
Le noutre, la noutre, lés noutre.	Le nôtre, la nôtre, les nôtres.
Le leûr, la leûr, les leûr (rares).	Le leur, la leur, les leurs.

PRONOMS RELATIFS

Qui ou *tii* (*t* mouillé), devant une consonne.	Qui. *Ol est li qui zou a dit,*
Qu', devant une voyelle.	Qui. *Qu'est ou qu'at parlé?*

[1] *Diction. saintong.*, Jonain, p. 23, et *Dial. poitev. au XIIIe s.*, p. 248.

[2] A propos des pronoms, voir la partie grammaticale du *Patois de Saintonge*, par M. A. Boucherie, et le *Dial. poit. au XIIIe siècle*, par le même : *o* et *ol* y sont répétés plus de cent fois. — Dans le *Désespoir de Rivet*, etc., opuscule imprimé à Saintes, chez Jean Bichon, 1620, on lit, p. 7 : « *O l'est paté* », avec dédoublement du pronom neutre. Ainsi est-il orthographié, à peu de temps de là, dans la *Gente Poëtevinerie* et les autres productions rustiques du XVIIe siècle. — L'auteur de la comédie loudunoise, *les Amours de Colas*, Saint-Long (1691), l'écrit *ou l'* devant un verbe commençant par une voyelle ; et l'abbé Gusteau *o l'* (*Poésies poitevines*, 1742, réeditées en 1761 par M. Pressac, qui, dans un glossaire, dit qu'une *l* est introduite our éviter l'hiatus). — *Au*, pronom régime poitevin, est deux fois dans une charte de Gui de Luzignan en faveur des habitants de Cognac : « Nous trovames tout ainsi cum li chevaliers et li ditz borgeis et tote l'autre gent de la ville *au* diseent, *au* affirmeent. » (Marvaud, *Études sur Cognac*. 1870, I, p. 100). Et Gusteau disait, au siècle dernier : « O l'est in animau, si te veux qu'i t'*au* diche (pag. 64).

Que (régime direct).	Que. *Que velez-vous ?*
Que (régime indirect).	Dont. *Tieu que je vous aî parlé.*
Queù (interrogatif : devant une consonne, pour les deux genres et les deux nombres.)	Quel ? quelle ? *Queû femme ?* Quels ? quelles ? *Queù gens ?*
Queùl (interrog. : devant une voyelle)?	Quel ? quelle ? *Queûl houme ?*
Lequeù, *laqueù*, *lésqueùx* ? (*s* muette).	Lequel, laquelle, lesquels, lesquelles.
Désqueùx (*s* muette) [1].	Desquels, desquelles.
En, ou plutôt *n-en* (car très-rarement l'*n* euphonique lui fait défaut).	En. *Si tu n-en veux, prends n-en; t'en veux pas ? quitte-zou.*
Y, ou plutôt *z-y* (car il manque aussi très-rarement de l'initiale *z*).	Y. *Z-y vas-tu ? Faut z-y vère.*

(A suivre) Pierre LAGARENNE.

[1] Ces pronoms en *eû*, *eux*, *ex*, abondent dans les vieilles chartes, les lettres royales, les registres de municipalités.

« *Lequeû* droit il sereit tenuz a fere devant nous », est-il dit dans un charte de Gui de Luzignan, 1562.

(*Cartulaire* ou *Livre rouge* de la municipalité de Cognac.)

« *L'esqueulx* quatre (pairs) jugeront aux Saincts.... »

(Édition Michon de Corlieu et Vigier de la Pile. Paris, 1846, p 89).

« *Desqueulx* nos dictz executeurs les trois pourront besoigner et expédier en l'absence du quart. »

(*Vie de Jean d'Orléans*, par Jean du Port, éd. Castaigne, 1852, p. 89).

« Duquel (colliége de ville) seront seulement vingt-quatre personnages, les douzes *desqueulx* .. auront tittres de eschevins et les aultres douze de conseillers, *lesqueulx*... serônt choysiz... par nous, etc. »

(Lettres patentes de Louise de Savoie (Amboise, 16 avril 1507) organisant la mairie de Cognac. *Études sur Cognac*, 1870, par M. Marvaud, II, p. 376).

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DES PATOIS DU MIDI DE LA FRANCE

AU XVIIIe SIÈCLE

CHAPITRE CINQUIÈME

Pièces de théâtre en patois au XVIIIe siècle : — Théâtre populaire de Marseille ; — les deux poëmes de l'abbé Favre ; — *Velotte, ou le Mariage à la mode*, dans le dialecte de Gignac (Hérault) ; — le *Misanthrope travesti*, par Daubian-Delisle, de Castres ; — le *Mariage de Camardou*, par Sanguilhem ; — la *Pastorale de Daphnis et Alcimadure*, de Cassanea de Mondonville ; — le *Sorcier de la Lande*, par Cousse de Latomy, de Toulouse ; — Imitation des *Deux Chasseurs et la Laitière*, par Jean-Florent Baour ; — *Cantate burlesque* de Labadens.

Le XVIIe siècle ne nous a fourni que de rares pièces de théâtre, et encore sans grande importance au point de vue littéraire. Il en fut de même au siècle suivant ; les auteurs qui composèrent le *Novy para*, le *Fortuné Marseillais, lou Mariagi de Margarido, lou Retour douau Martégaou*, le *Marché de Marseille*, ne se proposèrent que d'amuser la Provence à l'aide de thèmes populaires et sous le couvert de l'idiome local, resté si cher au midi de la France.

La Bienfaisance de Louis XVI, ou les Fêtes de la paix, pièce composée en français et en provençal, et entremêlée de nombreux couplets, fut représentée à Marseille en 1784. L'auteur, Gilles Blanc, y célébra la paix qui venait d'être conclue par le traité de Versailles ; — il y mit tout son cœur, à défaut d'un grand talent.

L'abbé Favre avait traité, avec sa distinction habituelle, deux compositions théâtrales : le *Trésor de Substantion* et l'*Opéra d'Aubais*, qui reflètent si spirituellement et si nettement à la fois les mœurs villageoises du temps. Que le lecteur veuille bien se rappeler ce que nous avons dit ici même de la valeur de *l'Histouèra de Jan-l'an-prés*, à ce point de vue.

Ces qualités se rencontrent également dans les deux comédies-vaudevilles du curé de Celleneuve ; c'est la même verve, c'est le même dialogue incisif, qui ne cesse de rester dans le ton vrai du sujet.

Au village de Castelnau, voisin du lieu où fut bâtie l'ancienne ville de Substantion, on croit que la veille de la Saint-Jean, à l'heure de minuit, un énorme rocher, qui du côté de la rivière borde la ville détruite, s'ouvre et offre d'inépuisables trésors à ceux qui ont le courage d'y pénétrer. Tel est le sujet de ce badinage, comme l'appelle l'auteur. Il en a exposé lui-même la conduite dans une fine et railleuse épître dédicatoire :

Dé cént sujès ay caouzit lou pus drolle :
Mèstré Nicoou ïé jougara soun rolle ;
E désségu qaou dis mèstre Nicoou,
Dis lous très quars aoumén dé Castèlnoou ;
Enjénça ladra é dé paou dé cèrvèla,
Couma véyrés din dona Rancurèla,
Vièïa cridayra é dé michanta himou ;
Counouyssérés la mostra é lou moulou.
Toni, soun fil, vèn briïa dins la pièça ;
E qué çay gn'a d'aquéla fièra éspèça !
Din chaca oustaou, sé save bén countà,
N'avèn aoumén un qué l'on pot citâ,
D'aco sénut, d'aquéla trémpa fina,
De qaou l'ésprit és fach couma una tina,
Quioch dins lou vin é réquioch aou sourél;
Vous ay dich un, métès-n'én un parél,
Aco rendra lou compte pus liquide.
Mèstre Pascaou, homé drèch é soulide,
Bon, jénérous, amic dé la vèrtut,
Cèrca lou bén é n'a pas d'aoutre but:
Sans intérès éscouta la justiça
E layssa pas trioumfa la maliça.
Pèr sa vèrtu surprén mèstre Nicoou ;
Aquél d'aqui n'és pas dé Castèlnoou.
Cadèt, soun fil, plén d'hounou, dé sajéssa,
Pouriè sèrvi d'éczémple à la jouynéssa.
Es amourous ; mais, s'aco s un défaou,
Es trop poulit pèr né dire dé maou ;
E pioy, Cadèt és un garçou fort jouyne,
Bén fach, gaïard, qué voou pas èstre mouyne.
De soun caquét réjouïs Janétoun,
E toutes dous cantou lou mèma toun.
Sans art, sans vice, instruis pèr la natura,

Tout bonamén aymoun la créatura.
Mais qué voulès? S'aco facha qaoucus,
On lous marida é ïé tournou pas pus.
En quatre mots, aqui lous pérsounajes.

L'*Opéra d'Aubais* roule sur un motif souvent traité au théâtre, mais que le dialogue rend on ne peut plus attachant. Maître Raynaud, père de Pierrot, veut épouser Jacquette, fille de done Couderte, qui à son tour voudrait Pierrot pour époux. Les deux jeunes gens, qui s'adorent, conjurent ces ridicules projets, si bien que jeunes et vieux se marient à la fin, suivant les convenances de leur âge.

Pour faire ressortir le mérite du dialogue de cette pièce, choisissons, malgré sa longueur, la scène cinquième, celle dans laquelle, après s'être entendue avec Pierrot, Jacquette persuade à Maître Raynaud de lui donner son bien.

JAQUÉTA

Anas, insoulén ! agachas un paou aquól pïar, à qaou créy de parlà ? Sé toun payré ou savïé, vilagnèyrota, créze pas qué noun té tratèsse couma ou mérites.

RÈYNAOU

Qu'és aco, Jaquéta ? déqué t'an fach ?

JAQUÉTA

Yéou vous responde, mèstre Rèynaou, qué vostre fil és quicon dé bén insupourtable ; e déqué voou ?

RÈYNAOU

Bouta, ïé métray ordre. (*A part.*) Bon ! éla l'ayma pas él.

JAQUÉTA

Fazès-mé aquéla graça, aou noun dé Diou ! Haïsse talamén sas manièras qué mé farié fuji lou péïs.

RÈYNAOU

Qué lou fujigue, èl. Save pas dé qaou tèn ; jamay ïéou noun souy éstat antaou.

JAQUÉTA

Ou créze, aou countrari.

AIR

Dizou qué dins vostre josyne aje,
Gn'avïé pas un din lou vilaje
Ni plus poulit, ni mièl aprés ;
Qué tout lou mounde vous aymava,
Qu'én rés vous noun sias éntréprés.

RÈYNAOU

Éndaco quicon mé mancava.

JAQUÉTA

E dé qué ?

RÈYNAOU

Tus, ma chèra flïa, qué siés vénguda trop tar, malhérouzamén.

JAQUÉTA

Digas doun qué vous sés véngut trop lèou. S'ère de vostre tén, mé parlarias pas ansin.

RÈYNAOU

Si : té résponde qué sé t'aviéy adoun counouguda, t'aouriéy aymada touta ma vida.

JAQUÉTA

Dé qu'és ayço, mèstre Rèynaou ? Vous moucas dé ïéou ou oublidas l'aje qu'avès !

RÈYNAOU

Moun Dïou ! souy pas tan viél ! é sè saviès cé qu'ay énvéja dé fa pèr tus, bélèou mé trouvariès pas tan dézagréable.

JAQUÉTA

Aco sé pot ; ésplicas-vous.

RÈYNAOU

AIR

Mé voudriè coustà
Tout cé qu'ay à Langlada,
Dé pas rébutà
La jouve qué m'agrada.
Yéou l'ou proumétriéy,
Amay l'ou dounariéy ;
É sé né caou may,
Save ounte lou prendray.

Véja, Jaquéta, aco's cé qu'ay dé pus bèou ; sé mé vos, ès tiou.

JAQUETA

E ma mayre, déqué diriè ?

RÈYNAOU

Ta mayre séra fachada sé mé réfuzes. Créze qu'éla sounja à fayre couma ïéou. Antaou, créy-mé : toun pus quite és dé proufità dé l'oucazioun ; mais déqu'és ayço ?.... sémbla qué ploures.

JAQUÉTA

Sans doute ; vézès pas qué, sé ma mayre sé marida, mé layssara parés, qu'ou dounara tout à soun home ?

RÈYNAOU

N'és prou capabla ; és pèr aco qué dèves sounjà à tus : qué dizes ?

JAQUÉTA

Dize qué, sé mé voulès, faou fayre couma éla, mé douna tout cé qué avès.

RÈYNAOU

Santadine ! tout cé qué ay ; é moun garçou ?

JAQUÉTA

Vostre garçou ! aco lou téndra miïou dins soun dévé ; é, s'és saje, ïéou séray pas ingrata énver él.

RÈYNAOU

Mais vos qu'ara ïéou mé méte tout nut ?

JAQUÉTA

Pèr qué fayre ? sérés pas lou mèstre dé tout, quan sérén maridas, jusqu'à la fin dé vostres jours ?

RÈYNAOU

Mais, tè, ma flïa, t'ou asséguraray pèr countrat dé mariaje.

JAQUÉTA

Nani, ou vole ara ; aoutramen,

AIR

Pondès, moun cher coumpayre.
Cèrcà miïou ;
Vésès pèr vous coumplayre
Qué ïéou faou bé prou ;
Coumpréne que voulès trouvà
A vous amusà,
Pèr ploy mé troumpà.
Y'a rès à fa
Pécayre !
Y'a rès à fa.

Adissias, mèstre Rèynaou. (*Éla fay sémblan dé s'énana.*)

RÈYNAOU

Escouta : vèni doun ! ta mayre voou qué mé préngues, faoudra bé qué l'oubéïgues.

JAQUÉTA

RONDEAU

Dounas-mé vostre bén,
Ou l'a pas rés à fayre ;
Quéqué digue ma mayre
N'avançarés pas rèn ;
Dounas-mé vostre bén.

RÈYNAOU

Tè, qué dianche ! t'én done la mitat. Mardi ! à moun aje qué l'on siègue tan baou !

JAQUÉTA

RONDEAU

Tout ou pas rès,
Amay vénguèssou pèr mè batre :
Tout ou pas rés,
D'aqui jamay mé tirarés.
Anas, fazès lou diable à quatre,
M'én én farés pas rés rébatre :
Tout ou pas rés.

Mé sémbla qué quan un viél, pèr tan riche qué siègue, éspouza una jouyna flïa, l'achèta pas trop chèr én ïé dounan tout cé qué a ; è m'imagine bén qué tout lou prouflt qué ïé fay trouva voou pas lous plézis qué ïé fay pèrdre.

RÈYNAOU

N'én siès toujour sus ma viéïéssa. Déves doun vèyre pèr aqui qu'aco sérié trop pagà lou paou dé téns qu'aourièy à vioure émbe tus.

JAQUÉTA

Aoutan bèn, pèr aco, n'én vole pas qué la mitat.

RÈYNAOU

Ebé, souèt, à la garda dé Diou !

JAQUÉTA

Ouy ; mais mé caou bé l'aoutra mitat pèr la péna qu'aouray dé vioure èmbe vous.

RÈYNAOU

Vostre varlét.... Quinta chalanda vous mé sès !

JAQUÉTA

Adissias, mèstre Rèynaou.

Y'a rés à fa,
Pécayre !
Y'a rés à fa.

RÈYNAOU

Aça, n'én faray cé qué voudras ; mais aou mén n'én parlèsses pas à ta mayre.

JAQUÉTA

RONDEAU

Barjan pas tan,
Quan s'ajis d'aquéles afayres,
Barjan pas tan

Qaoucas fés, quan nous réncountran,
Dizèn proun à nostres fringayres;
Mais, quan sèn émbe hostras mayres,
Barjan pas tan.

Entrémén qué çay a pas degus, anas-vous-én, vous lou prémiè, aco dé moussu Grifoun, lou noutari; ïéou vaou passà déçay, é ïé souy aòutan èou couma vous : mas, chut ! qaou és aco ?

Vellote, ou le Mariage à la mode, comédie en cinq actes et en vers, mêlée de chants, et précédée d'un prologue, par un anonyme, est écrite dans le dialecte de Gignac (Hérault), à la date de 1716; elle est demeurée probablement inédite.

Le prologue, qui analyse suffisamment la pièce et que nous reproduisons en entier, semble indiquer qu'elle fut destinée à être représentée sur un de ces théâtres populaires que les fêtes de charité de Béziers, au jour de l'Ascension, avaient mis en honneur dans le bas Languedoc :

Messieus, noun veires pas un gallan pastourel
Vous lou reprezentan coume soun naturel,
De la meme faisou et lou meme aviliage
Coume lous que bezen din nostre visinage;
Coume las fillios òu unne grose enbesieou,
Que noun aspirou pas que din la coundesiou,
Vous las reprezentan coume de doumaizelles,
Noun pas coume vergeires et coume pastourelles.
Coume tout es souget dedin lou chaniamen,
N'autres nous sen reglax desus l'abus dal ten:
Beires doun une vieuze avansade din l'age,
Que cerque a se vouta dins un segoun mariage,
Et un viel amourous qu'o quatre-vins quauque an
Et se vòu marida et fa lou courtizan.
Beires, d'un autre par, unne simple vergeire
Bestido justamen coume unne trezauriere
Et un paure vaugeas que sen ran amourous,
Mais malherouzamen se troumpou toutes dous :
Se dis estre sourtit de quauque illustre rasse
Et se say fo nounma lou marqis de la Trasse.
La maire, que deja sap tout aqueste amour,
Elle noun manque pas de lous tene de cour.
L'adrese et l'enbensieu de donne Maseline
Li fo troumpa la maire amay sia pla fine.
Coumsendis al mariage, en pate (*sic*) et coundesieou,
Qu'on li vòu pas douna une mallie d'aissieou;
Li vaile soullamen ce qu'ere de soun paire,
Per ce qu'an lies a charge et que nou vau pas gaire.

Voiela ce que veires, Messieus, din pau de tens.
Yeou m'en vau, sepandan, fa sourti nostres gens,
Que vous farau tout veire: ajas doun la passience
Et douna-nous, Messieus, un moumen d'audience.

L'auteur de *Vellote,* en parfaite possession de l'idiome dont il s'est servi, a le vers facile et le dialogue plein d'aisance, mais sans élévation, comme son sujet d'ailleurs le lui imposait. Ce sont les mœurs villageoises du temps, ou, pour mieux dire, de tous les temps, qu'il s'est proposé de mettre en scène, surtout en ce qui touchait à la disposition des simples paysannes à prendre le ton et les modes des demoiselles. On y voit donc un veuf et une veuve, tous les deux déjà vieux, qui voudraient convoler à de nouvelles noces ; le fils de celui-ci et la fille de celle-là qui ne parviennent pas à s'accorder ; Vellote qui donne la préférence à un soldat étranger qui parle un détestable français, et qui se fait appeler marquis par son valet; une entremetteuse fort peu délicate, nouant et dénouant sans cesse l'intrigue pour en faire son profit ; enfin le berger du vieux amoureux lui donnant d'excellents conseils, mais dont les discours sont émaillés d'axiomes d'une morale par trop indulgente.

Tandis que la Provence et le bas Languedoc avaient leurs comédies originales, à Castres, un esprit cultivé, un magistrat estimé, Joseph Daubian-Delisle, employait ses loisirs à imiter, dans un travestissement sérieux, l'un des chefs-d'œuvre de Molière : le *Misanthrope.* L'imitation patoise, — le *Misanthrope travesti,* — parut en 1797.

Par quelle suite d'idées Daubian entreprit-il de transporter cette sublime composition dans la littérature populaire ? Il a eu le soin de nous l'apprendre : « On est généralement con» venu, dit-il, que cette comédie fut le chef-d'œuvre de l'in» comparable Molière...

» Mais les images s'y trouvent peintes avec tant de finesse, » le style en est si sublime et si relevé, que l'on a eu regret » à ce que les ravissantes beautés de cette pièce ne pussent » être aperçues de la multitude ; ce qui a fait naître l'idée de » traduire en vers patois cet immortel ouvrage, et de rendre » ainsi transparentes aux yeux les plus ordinaires ces mêmes

» beautés trop délicates qui auraient pu leur devenir imper-
» ceptibles.

» Il a donc fallu que les choses les plus brillamment énoncées
» dans la pièces originale aient été reproduites par des expres-
» sions vulgaires et triviales, à la portée de l'intelligence la
» plus commune, et cependant leur faire recouvrer toute leur
» force dans la propre énergie de l'idiome patois. »

Ce but, l'auteur l'a-t-il atteint? On ne saurait en douter. Il changea d'abord les noms des personnages en des noms familiers; il baissa ensuite notablement le ton du dialogue, mais sans le rendre ni grimaçant, ni trivial. Opposons Daubian à Molière.

ALCESTE

....Laissez-moi, je vous prie.

PHILINTE

Mais encor, dites-moi, quelle bizarrerie.....

ALCESTE

Laissez-moi là, vous dis-je, et courez vous cacher.

PHILINTE

Mais on entend les gens au moins sans se fâcher.

ALCESTE

Moi, je veux me fâcher et ne veux point entendre

PHILINTE

Dans vos brusques chagrins je ne puis vous comprendre;
Et, quoique amis enfin, je suis tout des premiers... .

ALCESTE

Moi, votre ami ! Rayez cela de vos papiers.
J'ai fait jusques ici profession de l'être;
Mais, après ce qu'en vous je viens de voir paraitre,
Je vous déclare net que je ne le suis plus
Et ne veux nulle place en des cœurs corrompus.

PHILINTE

Je suis donc bien coupable, Alceste, à votre compte?

ALCESTE

Allez, vous devriez mourir de pure honte;
Une telle action ne saurait s'excuser,
Et tout homme d'honneur s'en doit scandaliser.

Je vous vois accabler un homme de caresses
Et témoigner pour lui les dernières tendresses ;
De protestations, d'offres et de serments,
Vous chargez la fureur de vos embrassements ;
Et, quand je vous demande après quel est cet homme,
A peine pouvez-vous dire comme il se nomme ;
Votre chaleur pour lui tombe en vous séparant,
Et vous me le traitez, à moi, d'indifférent.
Morbleu ! c'est une chose indigne, lâche, infâme,
De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son âme ;
Et si, par un malheur, j'en avais fait autant,
Je m'irais, de regret, pendre tout à l'instant.

PHILINTE

Je ne vois pas, pour moi, que le cas soit pendable....

Daubian, mettant en scène Brunet (Alceste) et Rigaud (Philinte), suit ainsi son modèle, réplique par réplique, trait par trait :

RIGAUD

Digas-mé, sé bous plaai, qu'es dounc aco qu'abés?
Semblo que sien brouilla ; m'agaxas de trabés.

BRUNET

Boun pregui, laissas-mé ; randés-m'aquel serbici.

RIGAUD

Que pot dounc estr'aquo ? D'ount ben aquel caprici ?

BRUNET

Ba bous ei dix un cop, et laissas-m'en repaaus.

RIGAUD

Siés faxat countro yeeu, beleeu mal à prepaaus
Et quand on a quicon, on ba dis, on s'expliquo

BRUNET

Mais yeeu nou boli pas bous parla cap de briquo.

RIGAUD

Siés un paauc trop hergnious, et, quant on és amix...

BRUNET

Rayas-bo, sé bous plaai, d'alount baaurés escrix.
Abouï qu'aautres cops certos bous estimabi;
Mais y'eei pla renounçat despeei quicon qué sabi.

RIGAUD

Crezi pas d'abé faait cap de maaubais'actiiu.

BRUNET

Si fait, et né deeuriés mouri de counfusiiu;
Car yeeu bous eei bist faair'un trait de pendardiso,
Qué m'anounço pla prou qu'abés pas de franquiso.
Beei, sans ana pus lén, siés anat embrassa
Calqu'un d'incounegut qué benio dé passa:
Y'alispabés las mas, las y'é teniés sarrados;
Aqui bous y'abés fax d'amitiés à carrados;
L'abés assegurat qué fariés tout per el;
Et, quant eei bourgut saaupr'amé bous quis aquel,
N'abés pas maai sapiut l'endrex ount demourabo,
Qué dount ero sourtit et coussi s'apelabo.
Autromen dix anfin, nou l'abiés pas pus bist
Et lou couneissiés pas maai qué yeeu l'Anté-Christ.
Acos, bésés, l'actiiu la pus negro qué y'axo;
Yeeu, per dex millo francs, boudrio pas l'abé faxo;
Car, sé m'er'arribat de faairé un trait parel,
Crezi qué sul moumén m'arranquario lou fel.

RIGAUD

Ho! dé lou m'arranqua n'eei pas incaro léze;
Per ba fair'on aten qué la bido nous péze.

Dans cette libre imitation, on le voit, les personnages n'appartiennent plus à la haute société française du XVIIe siècle; ils ne parlent point la langue des salons, cette belle langue de convention: ce sont de bons bourgeois du pays castrais qui devisent dans l'idiome maternel, avec tous ses idiotismes, toujours avec aisance et sans recherche. La pièce entière est ainsi conduite.

Je me contrains à n'en donner que de courts extraits, renonçant à citer la délicieuse scène entre Alceste (Brunet), Philinte (Rigaud) et Oronte (Mombosc), l'homme au sonnet.

Mais je ne saurais résister au plaisir de présenter à mes lecteurs le début de l'acte second, la scène entre Alceste et Célimène:

ALCESTE

Madame, voulez-vous que je vous parle net?
De vos façons d'agir je suis mal satisfait.

Contre elles dans mon cœur trop de bile s'assemble,
Et je sens qu'il faudra que nous rompions ensemble.
Oui, je vous tromperais de parler autrement ;
Tôt ou tard nous romprons indubitablement,
Et je vous promettrais mille fois le contraire,
Que je ne serais pas en pouvoir de le faire.

CÉLIMÈNE

C'est pour me quereller donc, à ce que je voi,
Que vous avez voulu me ramener chez moi ?

ALCESTE

Je ne querelle point. Mais votre humeur, Madame,
Ouvre au premier venu trop d'accès dans votre âme.
Vous avec trop d'amants qu'on voit vous obséder,
Et mon cœur de cela ne peut s'accommoder.

CÉLIMÈNE

Des amants que je fais me rendez-vous coupable ?
Puis-je empêcher les gens de me trouver aimable ?
Et, lorsque pour me voir ils font de doux efforts,
Dois-je prendre un bâton pour les mettre dehors ?

ALCESTE

Non, ce n'est pas, Madame, un bâton qu'il faut prendre,
Mais un cœur à leurs vœux moins facile et moins tendre.
Je sais que vos appas vous suivent en tous lieux;
Mais votre accueil retient ceux qu'attirent vos yeux,
Et sa douceur offerte à qui vous rend les armes
Achève sur les cœurs l'ouvrage de vos charmes....

A la place de l'acariâtre Alceste et de la trop séduisante Célimène, introduisons Brunet et Jeanneton.

BRUNET

Boulés aaissi qué yeeu bous parlé claromén
Et bous diguo tabés beei pla moun sentimén :
Bostro faaissou d'axi nou m'agrado pas briquo,
Bous counpourtas d'un biaais qué cadun bous critiquo:
Sé bous courrexas pas, bésés, aqui dessus,
Soui tout déterminat à bous parla pas pus.

XANETOUN

A bostrés coumpliméns yeeu soui b'acoustumado:
Mais és pèr m'insulta qu'aaissi m'abés ménado ?

BRUNET

Nani, mais és bertat qu'abés touxoun agut
Un aairé trop gratiius amm'el prumié bengut :
Un cadun sur aquo bous bén fa les els doucés.
Et yeeu bous aaimi pas tantis dé pisso-goussés.

XANETOUN

Sé yeeu faau de galans, nou yé podi pas maai;
Las xéns m'an atiroubat un aaire qué your plaai,
S'agradoun ammé yeeu : boulés qué sio salbaxo ?
Qu'ango prené d'abord un calos dé balaxo ?

BRUNET

Nou disi pas qu'axés un aairé ta brutal,
Mais yeeu bourdrio bous bés'axi coumo ba cal ;
Qui qué sio cado xoun bous siec et bous peltiro,
L'on bex dins bostrés els quicon qué les attiro...

Nous savons par un biographe bien informé[1] que Daubian-Delisle épuisa doucement sa longue carrière. Il mourut à quatre-vingt-huit ans, dans son pays natal, n'ayant cessé de cultiver les lettres, tout en conservant une prédilection marquée pour son cher patois castrais.

Daubian-Delisle laissa de nombreuses compositions manuscrites ; une seule a été publiée : *les Choux farcis, les Caulets farcits,* badinage relevé par une foule de traits piquants, dans lequel il raconte la mésaventure survenue aux francs-maçons d'une loge de Castres, qu'il ne désigne que par ce vers malin :

La loxo prep del four et qu'és pla d'aloun cal.

Or le vénérable, monté sur un trône, prêcha tout au rebours de ce que l'on dit au prône le dimanche :

L'un announxo lou xuné et nous yé fa pénsa,
L'autre indiquét lou xoun qué caïllo pitansa.

A la suite vient le sermon, et, après le sermon, la proposi-

[1] Nayral, *Biographie castraise*.

tion du vénérable, qui est adoptée par acclamation. On désigne le cuisinier qui préparera deux Choux farcis. Mais :

D'al téms que lou répaïs énfin sé mitounabo,
Que l'houro d'al soupa gaïrébe s'approuxabo....,
Lou parfun qu'en marxan pertout s'éscampillabo,
Pourtabo dins lou nas quicon qué réstaourabo....
Trop flairérou pourtant lous Caulèts et lou résto,
Car d'aquital nasquét lou troupladis dé fésto.
Y axét un certain nas qué trop loungtems miffét
Et que per quicon maï darré lous seguiguét.
Fouguét un gros gaillard dé prou maoubéso mino,
D'aquélis qué fas pas grand floc à your cousino.

On devine que les Choux farcis, préparés avec tant de soin, furent enlevés au grand désappointement des frères et amis de la loge.

Nous aurons encore occasion de rencontrer le nom de Daubian-Delisle quand viendra le tour des noëls.

Un manuscrit du temps nous fait connaître *lou Maridatge de Camardou*[1], que l'auteur, Sanguilhem, clerc d'un procureur au Parlement de Navarre, intitula *Coumedie-Cailhabary,* comédie charivarique, en effet, qui n'a pas moins de trois actes. L'intrigue, dépourvue de tout intérêt, est écrite dans un style vulgaire, sans aucun de ces traits capables de lui donner un peu de montant. La scène est à Sauvagnon, dans la maison d'Hurtalé, qui marie sa fille Louise avec Payala, dit Camardou, un triste personnage de la ville de Pau, déjà deux fois veuf. Après avoir hésité, soutenue dans sa résistance par les conseils de Pierrot, l'un de ses jeunes voisins, Louise, cédant à la fin à la pression de la servante de la maison, consent à signer le contrat, qu'a rédigé le procureur Laribotte, non sans y avoir introduit quelques gaillardises. Pierrot, surpris d'abord de la résolution de la jeune fille, s'en console bientôt en se promettant d'organiser, selon la coutume et comme tout nouveau mariage de veuf le commandait, un beau charivari.

[1] Je dois à M. V. Lespy d'avoir connu le nom de l'auteur du *Maridatge de Camardou*.

Un petit nombre de citations suffiront à faire apprécier la manière de Sanguilhem.

Il trace ainsi le portrait du prétendant à la main de l'accorte Louise :

> Moussu de Camardou, autemens Payala,
> Qu'ey d'uë taille atau, drin plus que resonable,
> Large de tout son cos coum ü boueu à l'estable,
> Même en tout l'Armagnac nou y a pas nat tounnet,
> Qui s pousque compara en espessou d'abeig.
> Sus aqiü ü gran cap, uë care refrognade,
> L'air negre et hens son cos cache uë ame damnade.

Pierrot, s'avançant sur le devant du théâtre, termine la pièce pas la tirade suivante :

> A la fi, finit qu'ey aquet beig maridatge,
> Messieurs, nou lechem pas surtout perde l'usatge
> Qui dens tout l'univers, dap gran solemnitat,
> Chens crime de tout temps ey estat observat;
> Au qui, coum Camardou, tres cops se he recebe
> Au reng deüs fys coucuts, tout à nous bens hè bede,
> Que penden qouale més, lou debem ha hourbary
> En cridan, tous d'acord, à grands bouts Cailhabary.

Arrivons à la *Pastorale languedocienne de Daphnis et Alcimadure,* composée par le musicien Jean-Joseph Cassanea de Mondonville. Représentée avec succès devant le roi Louis XV, en 1754, elle acquit une vogue qu'elle a longtemps conservée.

L'auteur naquit à Narbonne, en 1711, où son père était maître de musique des enfants de chœur de la cathédrale. Le mariage que le jeune Cassanea fit, à Toulouse, avec une demoiselle de Mondonville, lui servit à enrichir son nom de la particule nobiliaire, ainsi que l'a dit M. Léon Galibert, son exact et spirituel biographe [1].

Devenu directeur des concerts spirituels à la Cour, ses succès avaient placé Mondonville au premier rang pour la musique religieuse. Ceux qu'il obtint à l'Opéra, d'abord disputés, lui furent tout aussi favorables à la fin : *Triton et l'Aurore,*

[1] J.-J. Cassanea de Mondonville, *Notice biographique publiée sous les auspices de la Commission archéologique de Narbonne*, 1854, in-8°.

le *Carnaval du Parnasse,* précédèrent sa célèbre pastorale.

Le canevas de ce dernier poëme est fort simple, comme le sujet le comportait : Alcimadure, aimée de Daphnis, reste indifférente à la tendresse du berger. Jeanet, frère d'Alcimadure, engage sa sœur à se rendre aux vœux de son jeune et riche ami, répondant de son amour et de sa constance.

Mais Alcimadure veut avoir des preuves certaines d'une si belle passion. L'occasion la sert à merveille : tandis qu'elle garde son troupeau sur le coteau voisin, un loup survient et emporte, ai-je besoin de le dire ? son agneau préféré.

Elle appelle à son secours; Daphnis seul répond à ses vœux, et il est assez heureux pour tuer le féroce ravisseur.

Après un tel dévouement, Alcimadure hésite ou semble hésiter encore ; elle chante, en s'adressant à l'Amour :

Laysso-mé moun indifférenço,
Cruél Amour; laysso-m'ésta :
Quand te boli fa resistenço,
Perqué countro yéu t'irrita ?
Un cor qué té bol éscouta
N'esproubo qué péno é souffrenço ;
Laysso-mé moun indifférenço,
Cruél Amour ; laysso-m'ésta.

Jeanet lui répond :

Ah! ma souréto, qual doumatge
De perdr' un tan brabé pastou !
Tu sabés qual és soun couratge,
Tu sabés qual és soun amou.
Quand t'adoro sense partatge,
Tu t'armés countr'el dé rigou.
Ah ! ma souréto, qual'doumatge
De perdr' un tant brabé pastou !

Alcimadure se rend enfin, non sans laisser entendre qu'elle ne demandait pas mieux :

ALCIMADURE

Yéu nou podi pus resista
A tant d'amour é dé counstenço.

DAPHNIS et ALCIMADURE *ensemble*.

N'aurey jamay trop de lezé
Per celebra la bienbéillenço.
Amour, ah ! qualo récoumpenso !
Moun cor natjo dins lou plazé.

JANET

Jantis pastourelets, ayci, jouts la berduro.
Benéts toutis canta l'amour d'Alcimaduro.

JANET ET LE CHŒUR

Lou Diu nenet és un embelinayre ;
Degus nou pot s'en garanti.
Lou trét qu'él nous fa senti
Part de sa ma coum'un ésclayre

ALCIMADURE

Quand l'Amour bol nous enflama,
Que sap pla coumo cal s'y prendre !
Es tan finét per nous surprendre,
Qu'en fadejan sap nous charma.
Que sert contr'el de se défendre ?
Qué sert contr'el de s'anima ?
Nou cal qu'un moumen per ayma.
Nou cal qu'un moumen per se rendre.

La pastorale de Mondonville est écrite dans un patois bâtard, mi-parti de narbonnais et de toulousain, avec de nombreux gallicismes. Sous ce rapport, elle est plus que défectueuse.

Je suis porté à penser que la vogue de *Daphnis et Alcimadure* tenta Cousse de Latomy, un auteur toulousain demeuré parfaitement inconnu. Il s'appliqua à faire, pour le *Devin du village* de J.-J. Rousseau, ce que Daubian avait essayé pour le *Misanthrope* de Molière, mais sans y réussir aussi complétement. De là sortit le *Sorcier de la Lande, — le Sourcié de la Lando.* — Comment fut accueillie à Toulouse cette tentative, en 1755? Nous ne le savons pas. Toujours est-il que cela se passait tandis que la pastorale de Mondonville disputait la vogue à la pastorale de Rousseau, à Paris, alors que l'une et l'autre de ces productions venaient enfin d'inaugurer chez nous le goût italien, auquel avait résisté si longtemps la vieille manière française.

Considérée au point de vue de sa valeur littéraire, l'œuvre trop négligée du chevalier Cousse de Latomy ne mérite aucune attention.

Dans une dédicace pleine d'affectation : « A moun Esprit, » Barou de mas pensados, Marquis de mous oubratges, etc., » etc. », l'auteur n'est rien moins que spirituel. Dans la préface, il laisse entendre qu'il avait fait métier des armes et il a écrit : « Se le Diou Mars coustousis Bénus aprép la Bittorio, » jou trobi qu'es pla glourious per nostres Chibaïllés d'imita » un ta gran Mestre ; acos ço qué fa qu'èï quittat l'espaso » d'émpèï qualques jours pér jouga de la plumo. »

Je me contente d'emprunter au *Sorcier de la Lande* le début de la scène première. Dans le *Devin du village,* Colette, soupirant et s'essuyant les yeux de son tablier, chante :

J'ai perdu tout mon bonheur :
J'ai perdu mon serviteur ;
Colin me délaisse.
Hélas ! il a pu changer !
Je voudrais n'y plus songer :
J'y songe sans cesse.
Il m'aimait autrefois et ce fut mon malheur.
Mais quelle est donc celle qu'il me préfère ?
Elle est donc bien charmante ! Imprudente bergère !
Ne crains-tu point les maux que j'éprouve en ce jour ?
Colin m'a pu tromper ; tu peux avoir ton tour....

Dans le travestissement, Jeannette dira de Jeannet :

Ei perdut lou miou pastou,
Lou miou cor, lou miou toustou :
Janet m'abandouno.
Helas ! a pouscut cambia,
Qué nou podi l'oublida,
Quin chagrin me douno !
Se m'aïmèc aoutrés cops, bé nei pla de doulou;
Mès qui saourio la qu'aïmo'n aquest'ouro?
Cal que sio pla charmanto : ès pla sotto pastouro
Dé nou crègné lé mal qu'iéou ressenti toutjour:
Janet me sap troumpa, pouiros abé toun tour...

Accordons quelques lignes à une dernière pauvreté : elle est de Jean-Florent Baour, imprimeur, à Toulouse. Baour a

laissé plusieurs pièces de vers détachées, dont certaines parurent dans les *Affiches et Annonces* qu'il rédigeait; vers mal venus, adressés à une actrice de l'Opéra: — *Epitro de Janot à Mme Baptisto;* — description pompeuse des merveilles de Toulouse: — *le Trimfle de Toulouso;*— compliment aux membres du Parlement, réintégrés par Louis XVI: — *Bouquet d'un Toulousain* (sic) *à Messius del Parlomen;* — une épître à son jeune fils, qui devait être le poëte Baour-Lormian, membre de l'Académie française;—enfin une imitation, en un patois fort incorrect, des *Deux Chasseurs et la Laitière,* comédie en un acte mêlée d'ariettes, par Anseaume, musique de Duni, jouée aux Italiens, pour la première fois, en 1763. *La Laytayro de Naubarnad* ne fut représentée à Toulouse qu'en 1783.

Elle y aurait été bien accueillie, au dire du rédacteur des *Annonces et Petites Affiches,* qui, nous le savons, était Jean-Florent Baour lui-même. Aussi adressa-t-il son compliment à ce débonnaire public, à la fin du vaudeville qui termine sa pièce :

AL PUBLIC

L'autou dé la pèço gascouno
Bous fa millo rémercimens,
Qu'ajats à sa Muso péfouno
Dounat tant d'applaudissomens.
El és may fier qu'uno ferréto,
D'abé sapiut bous amusa;
Tabé toutjour né gardara
Lé soubéni joux sa berréto.

En quittant les œuvres lyriques languedociennes, je me risque à signaler la *Cantate burlesque,* commise par Labadens, de Toulouse, auteur à la fois du poëme, de la musique et de la gravure qui l'accompagne.

Dans l'exemplaire autographe de l'auteur, que je possède, il a écrit au titre : « On suppose dans cette cantate un débat » entre un mary et sa femme, gens de basse extraction. Le » mary, qu'on nomme Bourtoumieu (Barthélemy), venant du » cabaret dans un état de gaieté, voulant embrasser sa femme » qu'on nomme Margoutou ; celle-ci, en colère de voir son » mary dans cet état, le repousse avec dédain et mépris. »

Le dialogue est tiré du langage populaire, non sans une

foule de traits de gros sel. L'eau-forte de Labadens représente les deux époux sur le seuil d'une taverne, à l'ombre d'une treille; en tête, on lit les six vers suivants, qui résument suffisamment cette boutade d'un goût quelque peu équivoque, mais que la musique et la déclamation font bien valoir :

Regardats Bourtourmiu, bandat coumo un arquét,
Qu'à sa jantio mouillé bol fa qualque poutét.
— Sadoul, quino mousco te piquo ?
L'y dits Margot, bai-ten dourmi:
Laisso-mé dé répaus, car infectos à bi.
— Eh! vien, che m'en retorno emvrasser la varriquo.

CHAPITRE SIXIÈME

Noëls et chants dévotieux ; — Poëme sur les saintes paroles : *Dieu soit béni.*

Les petits vers dévotieux furent au moins aussi nombreux au XVIIIe siècle qu'ils l'avaient été au siècle précédent. Ainsi la tradition se continua pendant cette longue période.

En parlant des noëls dans la première partie de l'*Essai*, nous n'avons témoigné qu'une médiocre estime pour ces compositions, parfois narquoises et railleuses, habituellement naïves, lorsqu'elles ne sont pas grotesques ou ineptes. Cependant certains critiques ne cessent d'affecter une profonde admiration pour ce rameau de la littérature patoise ; nous nous croyons dès lors placé dans la nécessité de fournir encore des preuves à l'appui de notre première appréciation, que nous persistons à maintenir.

En rencontrant de nouveau cet inépuisable filon, nous le suivrons cette fois plus loin, et, sans en abuser pourtant, nous multiplierons les citations.

Au reste, si les esprits délicats trouvaient que nous nous sommes trop attardé à signaler des productions sans aucune trace de saveur littéraire, qu'ils veuillent bien remarquer qu'elles offrent, sans contredit, un réel intérêt au point de vue de l'étude des mœurs d'une époque si voisine de la nôtre et pourtant si différente.

Ce que le goût littéraire commandait, les convenances religieuses l'exigeaient à leur tour; aussi est-il arrivé que, malgré les admirateurs de ce genre suranné, l'Église de France a coupé court à l'abus que l'on avait fait et que l'on semblait vouloir reprendre de ces chants vulgaires, consacrés à célébrer la venue du Messie. Les populations des campagnes ont parfaitement accepté cette décision; et, si elle n'eût pas été prise, elles eussent, croyons-nous, bientôt protesté au nom de leur bon sens et de leur dignité outragés.

Que se passait-il donc autrefois, aux jours de Noël? A la messe de minuit surtout, après l'offrande, chacun des assistants avait le droit de chanter les noëls qu'il voulait; et quels noëls! et quels airs! et souvent quelles voix! C'était à ne pas y tenir, et bien solide devait être le sérieux de l'officiant qui pouvait l'empêcher de s'associer aux rires et aux ricanements de ses paroissiens. Les ecclésiastiques éclairés souffraient de cet état de choses sans trop oser s'y opposer; d'autres s'y complaisaient. Parfois, les noëls ne suffisaient pas: on y ajoutait ce que l'on appelait, en Gascogne principalement, une *pastorale*.

Au milieu de la messe, le sanctuaire était converti en théâtre, et, sous les déguisements les plus fantaisistes, de jeunes acteurs récitaient les rôles de ces longs dialogues.

Voici en quels termes l'abbé Cazaintre, curé de Saint-Papoul, exprimait dans un noël, en 1794, ses regrets de voir ces pratiques abandonnées :

L'auta parat, la Messo grando
Sé disio sans retardomen :
Anaben toutis à l'ouffrando
Pourta nostré cor en présen
Al grand Dius qué s'es fait mainaché
Per nous douna le salbomen,
Et qué bol en rétour l'houmaché
D'un amour tendré et sans partaché.

Dins aquel moumen fabourablé,
Cadun disio soun nouélet
A l'hounou de l'Efan aimablé,
Nostré Pastou, nostré Agnélet :
Agnélet qué sa car nous douno ;
Pastou qué per soun troupélet
A la mort mémés s'abandouno.
Et soun sang fa qué Dius perdouno.

Gimer cantabo coussi l'Anjo
Dé neit rébeillet lés pastous...
Thoumas disio coussi les Magés,
Per un noubel éstel guidats,
D'un loung cami, prudens et sagés,
Abiòn les dangés surmountats...

Margot nous cantabo la guerro
D'aquél Hérodés tant cruel,
Qué dé sang inoundet la terro
Per fa péri lé Rei dal Cel.

Grâce à cette licence, qui rappelait parfois l'abus que l'on avait jadis fait des hymnes en langue vulgaire, on se permettait depuis la facétie jusqu'à la satire : c'étaient de joyeux jours que les jours de Noël !

A Toulouse, on chantait sur un air qui, à lui seul, était une indécence, sur l'air de *Jean de la Reulo*, des couplets comme ceux-ci, où l'on mettait en scène les plus zélés du quartier de Peyrolières :

Rejouissets-bous, Pastourels ;
Sautats del lieyt, jouenos Pastouros,
Alandats aneit bostres els,
Siots prestos abant las doux'houros
Troubarets un Efan noubel
Qu'es nascut dedins un Estable :
Troubarets un Efan noubel
Que ben per nous durbi le Cel.

Jeanno-Mario Descaussat
Bendra dambe la sio Menino,
Estaquara l'esquilo al Gat
Per aberti cado besino
De beni, d'ambé deboutiu,
Per bezé le noubel Maynatgé,
De beni d'ambé deboutiu
Per adoura le fil de Diu.

Rouzeto non manquara pas
D'estré de las belos prumièros,
D'aquelos que fan may de cas
Dins le quartié de Payroulieros ;
E pregara sa Janetoun,
Fillo de las plus reserbados :
E pregara sa Janetoun
De beni bezé le Poupoun.

La Manou bol abé l'aunou
De beni d'ambé sa Caddeto;
Malgré le tems de la sasou,
Auran amb'elos la Perreto.
Bolen ouffri per lour présen,
An aquel ta poulit Maynatge,
Bolen ouffri per lour présen
Lour cor, que bal may que d'argen.

Mino, d'ambé soun chalumeu,
Bendra rebeilla las pastouros;
Cridara souben : Fascan léu,
Soun de pés y a may de trés houros.
Fillos, nou bous fasco pas gréu,
Bauc fa rounfla moun chaluméu.

Qu'on ne pense pas que ce soit là une exception : le fait de mettre en scène les personnages les plus vulgaires, au gré de la fantaisie des auteurs, se représente assez souvent. Voici le noël tiré de *l'Assemblée des Jardiers, jardiniers et autres de Croix-Daurade, pour se rendre à Bethléem*, vers 1750 :

Toutis les Boüés de Croux-Daurado
S'uniran ambés Jardignés,
Per en Bethlem, aquest' annado,
Se randre des belis prumies.

Le Jacou bol estr'à la testo,
E' que marchen d'un pas égal :
Gran Dioou ! quino sera la Festo
Se n'arribo pas cap de mal !

Le Toché, Jean-Pichou, Laroso,
Cadun pourtara soun présén ;
E' counserbaran uno Roso
Per pla coumplayr'à la Jasén.

Le Medard, ambé la Medardo,
Seran munits de présén,
Per fa blanqui touto la fardo
Que pourtaran à la Jasén.

Pierre-Pichou é la Tougnelo,
Sor é frayre que s'aymou pla,
Bendran per temougna lour zelo
A l'Efantet qu'és cap en là.

L'Efan frisat de chez Lassabo
Bendra beleu d'ambé nous aus,
Se la fantasio l'y escapabo,
Car el aymo fort le repaus.

Layssen le Duc ambé la Duco,
Toutis dus soun toutjoun malaux ;
Se rancountrabon qualquo ruquo
Serion garits de toutis maux.

Les Espaulets, gens de counsciençó,
E touts ramplits de deboutioou,
Nous ban étala lour sciençó
En pla parlen francés à Dioou.

Les Espaulets, les lettrés de l'endroit, ne se font pas prier ; ils répondent à cet appel flatteur en un français digne en tout du patois qui précède :

La Providence nous rassemble,
Chers amis, réjouissons-nous :
Allons, accourons tous ensemble,
Et parmi nous point de jaloux.

Puis, s'adressant à l'Enfant-Dieu :

Nous venons vous faire l'hommage
De nos cœurs et de nos présents ;
En les recevant en partage,
Faites-nous tous vos chers Enfants.

RÉPONSE DU SAUVEUR

Troupe aimable, que le vrai zèle
Que vous venez de signaler
Vous donne la vie éternelle.
Au Ciel venez tous me trouver.

Je ferai des emprunts au *Dialogue sur la Naissance du Sauveur*, remontant à la même époque que le précédent :

ANTOINO

Jean-Louis, dam sa Sauméto,
Bol ana bezé l'Efan,
L'y pourta qualquo brouqueto,
Tout abare que le fan.

Jou sabi que quand s'y bouto,
Es liberal coumo siés.
Que prengo gard' à la gouto,
Non serio pas des prumiés.

MARCOU

Jean-Francés bendra de suito,
Dambé qualqués Courdougnés
Boun mayti fa sa bisito
E oufri fotço souillés
A l'Efan é à la Mayre,
Que beyren proche del brés,
E à Sanct Jousep le Payre,
L'yn faren toût bel esprès.

BOURTHOUMIOOU

L'Estiené, d'asquest 'annado,
Penso pas may à las flous,
Al frut ni may ensaladO,
Cap de briq 'as moussayrous :
Bol estré de la partido
De nous autres Pastourels,
Per bezé le frut de bidò,
Ly canta qualques Nouëls.

D'autres viennent encore, et tous méritent d'entendre la réponse du Sauveur :

Je suis très-content du zèle
Qui vous conduit jusqu'ici;
Que votre foi soit fidèle,
Me voyant à la merci
Des vents, du froid, de la grêle,
Quoique je sois le Sauveur;
Que votre cœur ne chancelle
Vis-à-vis mon Précurseur.

Pour ce qui est des noëls qui ne sont que ridicules, nous n'avons que le choix. On en chantait *sur l'air tant renommé de la Barraquette,* — une débauche d'esprit populaire. — M. François Gairal, de Bourrel, natif de Mondigoux, diocèse de Montauban (comme il a eu soin de nous l'apprendre), mit au jour ses *Noëls nouveaux*. L'un d'eux, sur l'air : *Joguo, moun amic Pierre...,* — chanson quelque peu risquée, — est tout entier dans le goût du couplet suivant :

Angan toutis amasso l'y fa millo poutéts;
Sautén, dansén, floulats Roussignouléts,
Et tu, Satan, couneys toutis sous drets.

En voici que l'on chantait *sur les airs les plus gais et les plus connus des opéras du Devin du village et d'Alcimadure.*

Le Sauveur répondait aux bergers, sur l'air : *J'ai perdu mon serviteur,* de Jean-Jacques Rousseau :

Bonnes gens qui m'adorez,
Je pardonne vos péchez.
Je veux que ma grâce
Dans le ciel vous place.
Bonnes gens qui m'adorez,
Je pardonne vos péchez.

Les bergers narraient sur l'air : *Poulido pastourèlo,* de Mondonville :

L'autou de la naturo,
De bountat tout coumoul,
Jouts aquélo Masuro
Repauso sul rastoul.
El bol prendré nayssenço
Per nous sanctifica :
Angan à sa presenço
Toutis nous prousterna.

Dans un autre de ces chants, on trouve des pauvretés comme celles-ci :

Accouren à l'Establé
Del grand Mestr'adourablé;
Accouren à l'Estable
De nostre Creatou :
El n'a jamay agut ni n'aura de semblable;
Aquel puissant Seignou
Cambio le Peccadou.

El a touto puissenço
E toutjoun recoumpenço;
El a touto puissenço
E nous coumblo de bés.
Quoiqué sio de tout tems, el bol prene nayssenço :
El a fait tout de rés,
E nou l'aiman pas gés

Les noëls farcis sont assez communs et ne valent pas mieux que les autres. Un recueil, — *la Naissance du Messie,* — nous en fournit des exemples.

NOEL

Célébrons la naissance
Nostri Salvatoris,
Qui fait la complaisance
Dei sui Patris.
Cet enfant tout aimable,
In nocte media,
Est né dans un (*sic*) étable,
De casta Maria.

Cette heureuse nouvelle,
Olim pastoribus,
Par un ange fidèle,
Fuit nunciatus ;
Leur disant : Laissez paître
In agro viridi,
Venez voir votre Maître,
Filiumque Dei.

NOEL

Units à la Reino des Anjos,
Tiren del cor millo louanjos
Al brai Dius incarnat
Canten *Magnificat.*
Pertout s'escampillo la joyo,
Que le Cel à la Bierjo emboyo,
Quand le salut trigat
Sort de soun Sé triat.
Et exultabit.

L'abbé Pousson faisait chanter, en 1785 :

Millo Angelous,
Sus un ayré amistous,
Coumpousoun un Cantiquo.
Millo Angelous,
Sus un ayre amistous,
Celebroun sas fabous.

Lou gargailhol
Del janti roussignol

Tabé fa de musiquo;
Lou gargailhol
Del janti roussignol
Piulo *ré, mi, fa, sol*....

Revel eut son noël imprimé et fort répandu; on trouvait délicieux des couplets de cette façon :

Dos bestios immoubillos,
Tout en lé regardan,
Mulo, Baco, tranquillos,
Entourabon l'Effan;
Et cadun'empressado
De ly para lé fred,
Dambé soun halénado
Le mantenio caudet.

Quino tristo nayssenço!
Atal l'Emmanuel
Douno dounc couneissenço
Qu'es Fil de l'Eternel!
Més dins aquel establé
Uno bibo splandou,
De l'Effant adourablé
Trahissio la grandou....

Non loin de Revel, à Saint-Papoul, l'abbé Cazaintre, le même dont nous venons de citer les regrets qu'il exprima lorsque la vogue excessive de ces chants vint à faiblir, composa force noëls, et, parmi ceux-ci, celui des *Broyeurs de chanvre — le Nouë des Bargaires.* — Son parti pris de rester fidèle au ton le plus vulgaire de ces compositions le fit tomber dans l'exagération même de cette manière; si bien que, si l'on ne connaissait point le caractère et les pieuses intentions de l'auteur [1], on serait tenté d'attribuer les couplets suivants à un esprit facétieux jusqu'à l'irrévérence.

[1] L'abbé Cazaintre mourut vicaire général de l'évêque de Carcassonne; il était né dans cette ville en 1758. Il ne cessa de composer des noëls, qu'il recueillit en une brochure, publiée en 1810, sous le titre de *Nouès*, avec les seules initiales de son nom.

Les noëls de l'abbé Cazaintre ont le défaut capital que nous venons de reprocher à la plupart de ces productions, celui de viser à la popularité sous le couvert de lieux communs et de trivialités, que rarement le goût de l'auteur a su maîtriser.

Les Broyeurs sont arrivés à la porte de la grange de Bethléem; ils chantent :

Dins la granjeto
Cal veze de dintra;
De la Viergeto
Cal le Fil adoura.
Ambe nostris esclops,
Tusten dous ou tres cops;
Beleu que qualqu'Anjeto
La porto douvrira
De la granjeto.

Mais Nicolet les arrête :

Chut !... avex bravomen tustat;
Le Viel tout arruscat s'estouno;
Mez le Poupounet encantat
Y fa sinne de la manouno ;
Et, per nou pas le fa ploura,
Le Viel y dis que douvrira.

Saint Joseph ouvre donc la porte, sans néanmoins laisser entrer personne, et il leur dit :

Yeu nou sou qu'un charpentié,
Espous de Mario,
Maire del Messio;
Yeu non sou qu'un charpentié,
Dal Fil de Mario
Paire nouricié.

Le chœur des Broyeurs lui répond :

O charpentié vertuous,
Espous de Mario,
Maire del Messio !
O charpentié vertuous !
As pès dal Messio
Condesissex-nous.

Mais saint Joseph résiste encore, et il leur chante :

Grand meroes dal coumplimen,
Mez anen pu douçomen.
Venex tropimati.
Nous cal dourmi.

La bouno devouciu
N'es pas sans discrecia :
Attendex que sio jour,
Per fa vostro cour
Al Dius d'amour.

Nouvelle insistance des Broyeurs, à laquelle le bon saint Joseph finit par céder, en leur disant, sur l'air du *Confiteor :*

Ah ! coumençax de m'attendri ;
Mez nou soun pas san mefisenco :
Beléu venex per nous trahi.
Al mens vejax vostr'imprudenço :
Dins un paillé, que venex fa,
Armats de foc que fa trambla.

Le plus ancien des Broyeurs répond :

La neit, qualquos familios
Nous fasen à barga,
Et vous pourtan barguillos
Per vous escalfura.

SAINT JOSEPH

Presen de paurièro,
Barguillos baloun d'or,
Mez l'Efan counsidèro
Dins l'homme le soul cor.

L'ANCIEN

L'Efantet, de nostros manados
Sentira la douço calou ;
Atal, d'aichestos neits glaçados
Pouira sousteni la rigou.

SAINT JOSEPH

Tant de barguillos allumados,
Amics, afflambayon l'oustal :
Val mai pati millo tourrados
Qu'un embrasomen ta fatal.
Intrax donc sans vostros candèlos ;
Que cap de besoun nou nous fan ;
Doux foc et clartax immourtellos
Brillon pertout ount es l'Efan.

Citons, pour prouver que le ton général de ces chants était partout le même, le noël suivant, imprimé à Albi :

Digo-mé, tu, Pastourelét,
Qué gardos dins lou bousquét,
As apprés uno noubelo
Qu'un Diu és nascut
Per nostré salut ?

Un Anjo descendut del Cel
Canto glorio à l'Eternel,
Pax ais hommés d'innoucenço ;
Courets, Pastourels,
Quittas les troupels.

El nous appren qu'aquesto neit
Es nascut à miéjo neit,
Del sé d'uno Bierjo puro,
Un Efan noubel,
Fil de l'Eternel.

Pastourelét, sans mai tarda,
Anguen toutes per l'adoura.
En Bethléém, dins un Establé,
Lé beyren, Peyret,
Tout transit de fret.

A Narbonne, on réimprimait de vieux noëls. *Le Dialogue de Bergers, — Dialoguo des Pastres,* — commence ainsi :

JACQUES

Qu'és aquo qu'ausissi ?
Tout m'espaourdissi,
Coumpaire Pierrot ;
Qu'uno boix nous crido?
Nou l'as pas ausido,
Ni may tu, Janot ?

JANOT

Beléou, per tal astré,
Guillot, lou gros Pastré,
Cerco sous moutous.
An sautat lou parré:
Cal que lous embarré,
Et n'a pas lou gous....

Dans un autre, Thomas, éveillé par Jacquet, lui dit :

Bos me laïssa dourmi, Jacquet,
Te fretarei las aoureillos;
Nous estourdisses de toun caquet,
Te saoutaren sus las peillos;

Arruco-te dins toun leit,
Barrouillo las cahutos.
Cal que siosqué dejà miejo-neit,
Laïsso m'aqui tas flabutos.

Le Midi regorgea de ces compositions ; il eut des noëls dans us ses dialectes. Ceux de Peirol, menuisier d'Avignon, don-ɛrent une sorte de célébrité à cet ouvrier. Ils avaient tout ce ı'il fallait pour les rendre populaires, l'auteur y introdui-nt tous ceux qu'il savait s'intéresser aux petits drames fa-iliers, naïfs, qu'il inventait.

J'en prends un au hasard, celui où les Pénitents de toutes ɔuleurs vont porter leurs offrandes au nouveau-né :

Anieu, tout noste vesina
A crida que Dieou érou na,
Que foulié proumtamen y ana.
An fa tout lou tour d'Avignoun;
Disien per cayros et cantoun
Que l'Enfan fasié coumpassioun.

Pierre, Jean, Glaoude soun vengu,
Din lou moumen qu'an entendu
Que l'Home-Dieou érou nascu :
Aqueou que desiravian tan,
L'unique Fis dou Tout-Puissan,
A prés la forme d'un enfan.

Lei Counfreyre dei Peniten
Ye soun vengu touteis ensen,
Per rendre houmage à l'Inoucen ;
An dit à l'hounour dou Poupoun,
Qu'és na dins un viei cabanoun,
Christe Redemptor omnium.

Lei Gris marchavoun lei premié,
Eme grandou ceremounié.
Soun ista lei plus matinié,
Per rejoui lou Dieou neissen,
Y an ouffri la Croux per presen ;
La desirou despui lon-tem.

Lei Blan ye soun ana à son tour;
An presenta ou Redemtour
Lei cinq marquou de soun amour.
Yan beisa lei pés et lei man,
Que saran un jour tout sanglan
Per lou salut dou genre human.

Lei Negres invoquoun San Jean
Per que lei presente à l'Enfan;
Din lou moumen arribaran.
Sous unou tale proutectioun,
Saran ben reçus dou Poupoun,
Que lei coumblara de sei doun.

Lei Blu, toutei rempli d'amour,
Soun vengu per fayre la cour
A noste eimable Redemtour.
Soun estandar es la pieta:
La Vierge lei proutegeara,
Soun Fis lei recoumpensara.

Lei Violés, un moumen aprè,
An saluda eme respé
Gesus, Marie et San Jousé.
Très-humblamen an remercia
L'Inoucen, qu'es vengu paga
Lou deoute qu'Adam avié fa.

Lei Rouge se soun presenta
Davan l'Enfan enmaillouta,
A sei pè se soun prousterna.
An entouna lou *Te Deum*,
Per rendre grace ou beou Poupoun
Que ven estre nostou rançoun.

Ainsi que j'en ai averti, je n'ai pas marchandé avec les citations, les prenant un peu partout et dans les divers idiomes du Midi, sans cesser de me heurter à des compositions dépourvues de tout mérite. Les bons esprits eux-mêmes, en s'appliquant à ce genre, cédèrent à l'entraînement commun et écrivirent leurs noëls dans ce faux goût : J.-J. Pujol (de Castres) fait dire à un berger, qui s'apprête à aller visiter le fils de Marie dans la crèche :

Y pourtaray dé nostré prat
Calco jantio flouréto.
Prep d'él farai lou boun Bernat;
Mé tendra sa manéto.
Alaro, lou meti tout siaout
Jouts lou brisaout,
E, dins un saout,
Faou poudro d'escampéto.

L'auteur du *Misanthrope travesti*, Daubian-Delisle, a laissé

un noël sans contredit fort supérieur aux inepties que nous venons de passer en revue; mais il s'en rapproche néanmoins par le ton familier et badin qu'avait adopté de même l'abbé d'Astros, le joyeux vicaire de Saint-Clair de Lomagne :

Pastouros, abez prou rounquat;
Dexa deouriez estre lebados :
Yeou, bous cresio derrebeillados
Despeï que lou Poul a cantat.
La Bierxo aneits'es accouxado
D'un effant que ben nou selba.
Anen ye d'uno galoupado,
Bous cal leba.

Bestissez-bous et partisquan,
Faren lou cami sans lauterno ;
Aneït al cel y a'no luserno
Qu'esclaïro drex daloum anan.
Despaxen-nous de rendre hoummaxe
Al Diou que fa nostre bounhur.
Anen dounc bese aquel maïnaxe,
Nostre Saubur.

Reclen pourtant nostres affas ;
Estoumien ço qu'aben à dire :
Car apey y aourio pas per rire, ·
Serien aqui dins l'embarras.
Lou coumpliment qu'aben à faïre
Merito be prou d'attentiou ;
Car enfin sera per la Maïre
D'aquel gran Diou...

Constatons, pour en finir avec les noëls, que ce genre était tellement entré dans les habitudes des Toulousains, qu'en 1792, à cette époque si agitée, on ne laissa pas passer l'occasion de composer et de faire chanter un noël dans l'une des paroisses instituées par le nouvel ordre de choses : dans celle de Saint-Augustin. Ajoutons que, conduit sur l'air de *Jean de Nibelo*, il n'est ni meilleur, ni pire que tant d'autres aussi mal rimés. Je produis les quatre premiers couplets de cette rareté bibliographique :

MESTRE JEAN A SOUS BERGÉS

Bergés, un Efan es nascut,
Plé d'ardou per nostre salut.
Le troubarets dins un Estable,
Le fil de Dius tant adourable,
Alougat dessus de gabels,
A qui tramblo sa pleno pel.

Ay, mon Dius, que pot estré aco ?
Entendi répéta l'éco.
Le Gal, ambe touto sa cliquo,
Fan de concerts en grand musiquo,
En plen iber, le Roussignol
Anflo soun petit gargaillol.

Lébo-te bite, Bourtoumiu ;
T'en prégui, per l'amour de Diu.
Bay-t'en beyre sur la teulado
Ço que se passo dins la prado ;
Et se quicom charmo toun el,
Dounaras un cop de fiulel.

BOURTOUMIU

Bénets beyre de Moussurets,
Toutis galous, toutis bouquets,
Que canton de tant bélis ayres
A l'aunou de la Bierjo mayre
Qu'a enfantat le Rey del Cel,
Que ben salba nostre troupel.

Après les noëls, que dire des cantiques, au point de vue de leur mérite littéraire ? Rien, sinon que le ton de ceux-ci ne descend pas aussi bas, sans néanmoins s'élever jamais suffisamment pour inspirer quelque considération.

C'est là aussi le jugement que l'on peut porter sur certaines compositions religieuses qui, pour être assez variées, changent rarement de manière.

Tel est, par exemple, le *Poëme en vers patois sur les saintes paroles* DIEU SOIT BÉNI, composé en strophes régulières, dans le dialecte d'Avignon. Il n'a pas moins de 1420 vers ; il débute ainsi :

Homme, qu'es grande ta noublesse !
L'Eternel, suprême Sagesse,
De sa substance t'a fourma
Per lou couneisse, per l'ama,

Lou beni, lou loua, l'y plaire ;
N'as eici bas ren autre à faire :
Deves gis avé d'autre but
Que son amour et ton salut...

Aqueou mot soulé réuni
Tout lou proufon de la sience
Et lou brillan de l'élouquence,
Que lou bon Dieou siegue beni.
Mon Dieou, vou que sia l'infini,
Voulé que yeou, vile poussiere,
Vou loue et vou digue mon pere.
Mon Dieou, mon unique plesi,
Que lou bon Dieou siegue beni.

En finissant ses interminables recommandations sur les saintes paroles, l'auteur dit au lecteur :

Prest à rintra din lou silence,
Lectour, excusa mei licence;
Lou dise avan que de fini,
Voudrieou que Dieou siegue beni,
Din chaque cœur s'establiguesse,
Et que per tou chacun diguesse,
Sen meme s'estre jamai vi:
Que le bon Dieou siegue beni.

CHAPITRE SEPTIÈME

Pièces en vers et en prose à l'occasion de la Révolution française :— Doléances burlesques à l'imitation des cahiers des bailliages; — *Exaudiat* dédié aux légions de Toulouse, à propos de la Fédération ; — Le Père Sermet; son Discours prononcé devant la légion de Saint-Geniès ; attaques violentes contre le Père Sermet, devenu évêque métropolitain du Sud ; — l'Aristocratie chassée de Montpellier, par Aug. Rigaud ;- l'Almanach du Père Gérard, par Collot-d'Herbois ;— Avis salutaire de Salivas, d'Albi. — Le Schisme dans l'Eglise ; — Pastorale en faveur des curés non assermentés. — Hymnes chantées au temple de la Raison. — Epître de Taschereau de Fargues à Vadier.— Dialogues à l'occasion de l'insurrection royaliste dans le pays toulousain, en 1799. — APPENDICE : Enterrement du Calendrier républicain.

Tandis que le XVIIIe siècle touchait à son déclin, il s'était établi, en France, comme deux forces qui entraînaient les esprits en sens contraire : les uns visaient ouvertement aux

réformes sociales ; les autres restaient attachés à la tradition avec une foi si entière, que toute concession leur semblait inopportune et dangereuse. Ni ceux-ci, ni ceux-là, ne croyaient à l'avenir si prochain de la Révolution, qu'ils préparaient par des voies opposées.

Elle arriva : les moins bien disposés à l'accepter semblèrent céder d'abord à ses généreuses aspirations : le Souverain donna le premier l'exemple ; la cour le suivit, les ordres de même. Il y eut une nuit à jamais mémorable,— celle du 4 août 1789, — où les représentants du vieux régime vinrent chacun faire abandon pour le salut commun et, comme on disait alors, sur l'autel de la patrie, des priviléges dont jouissaient les castes, les familles, les terres !

Puis, bientôt après, on se prit à regretter de si grands avantages ; on voulut faire obstacle à ce courant d'idées qui ne demandait peut-être pas mieux que de sortir de son lit, qu'il commençait à trouver trop étroit. Dès lors, la Révolution devint défiante, et peu à peu vindicative jusqu'à oublier toute retenue. Lasse enfin de ses propres excès, elle se livra à un maître.

Le XIXe siècle s'ouvrit sous de si tristes auspices.

Je me propose d'esquisser ici le tableau rapide des productions, écrites dans les patois du Midi, que le nouvel état de choses fit éclore. Elles s'adressaient aux classes populaires, tantôt pour les entraîner à la suite de la Révolution, tantôt pour les en détourner. Celles que j'ai pu recueillir sont moins nombreuses que je ne l'avais d'abord espéré et très-inégalement réparties, en tenant compte des diverses localités qui les ont fournies.

A Toulouse, seulement, ce mouvement prit certaines proportions, et encore ce ne fut que sur une seule question; celle que souleva la constitution civile du clergé.

Qu'espérer, sous le rapport du goût, de pamphlets passionnés adressés aux masses, à des populations qui ne les auraient même pas compris s'ils eussent été écrits dans la langue nationale? Aussi, à de rares exceptions près, n'aurons-nous à enregistrer que de faibles pages, dont certaines, n'était leur rareté, mériteraient à peine les honneurs d'une mention.

Ces pièces, tantôt en vers, tantôt en prose, s'échelonnent

en suivant les diverses péripéties de ce long drame, si funèbre à la fin.

C'est ainsi que, lorsque en 1789, en attendant l'ouverture des États généraux, sur lesquels on fondait les plus belles espérances, les électeurs de la plupart des bailliages remettaient à leurs mandataires des cahiers résumant leurs doléances et exprimant leurs vœux pour des réformes prochaines, des badinages, écrits en patois, cherchaient à exciter à ce sujet le rire et le dédain peut-être. On semble apercevoir comme une pointe d'opposition dans certaines de ces compositions.

Vinrent d'abord les doléances des femmes de Toulouse aux États généraux.—*Douléenços de las fennos de Toulouso as Estats generals.* — C'eût été le 1er avril 1789, un mois avant l'ouverture des Etats, que les femmes de Toulouse se seraient assemblées pour rédiger leur cahier. Celui-ci est timide et décoloré ; les pétitionnaires demandaient que leurs maris leurs fussent fidèles, et sùrtout moins durs à leur égard ; puis qu'on se gardât de les recruter pour en faire des soldats: elles partiront à leur place, s'il le faut:

Quant le marit s'engatjo, et que, per hêritatge,
Nous curo tout l'oustal, et nous laisso sans pa,
Es juste que nousaux aujen mémo abantatge ;
Qu'in dret a le cruèl de nous abandouna ?
Per doumpta le mouyen d'un si barbare outratge,
Qual prega nostre Rey de fa bint régimens ;
Nousaux y serbiren ambé may de couratgé,
Les hommes maridats soun d'hommés indoulens.
Dins trés mesés aumen aquel corps respectablé
Sera may qué coumplet, au juran de boun cor ;
Nostre bravé Louis sera may fourmidablé,
Et, quant l'auren al cap, affrountaren la mort.

Les Toulousaines voudraient aussi voir chassé des villes tout le *sexe avili* en le condamnant au travail. Puis, passant à d'autres réformes, elles demandent que les filles puissent se marier à quinze ans et que l'on impose tous les objets de toilette et de luxe, ainsi que le gibier et les viandes de choix.

Esperan des Estats, de nostre grand Mounarquo,
Qu'elis escoutaran nostros bounos rasous ;
Y a déjà trop loungtemps que l'homme ten la barquo,
Que per sa duretat nous fa coula de plous.

Les *Doléances des paysans* valent beaucoup mieux quant à la forme ; l'auteur inconnu a pris pour épigraphe :

Coumo Arlequin le pétassat,
En risén disy la bertat.

C'est Jacquemart, — l'horloge de la cathédrale de Lavaur avait et a encore le sien, — Jacquemart, syndic des pauvres paysans du Lauragais,— qui adresse ses très-humbles et très-respectueuses remontrances en langage du pays. — *Las Très-Humblos et Très-Respectuousos Remountranços de Jacoumart, sendic des paures paysans del Lauraguès.*

La supplique est adressée au Roi :

..... Bous saurets, Siro,
Que nous-aus, las pauros gens,
Ne sian de touts les plus soufrens.
De fèt, se besias la misèro
Que nous accablo et nous oubèro,
Bostre cor ne serio nabrat.

Ici trouvent leur place les récriminations contre la classe noble, qui a sans partage le pouvoir, les honneurs et les biens :

De qui depen que la ritchesso,
Le poudé, las haunous, les bés,
Se biren bès la Gentillesso,
Tout d'un coustat, de l'autre rès ?

Les nobles tout-puissants portent les mauvaises mœurs dans les campagnes. Ils réduisent leurs familles, pour mieux assurer leurs richesses sur la tête d'un seul héritier :

Le pus ritché n'a pas agut
Souben rés qu'un, coumo l'Coucut.

Quant à eux, pauvres paysans, c'est bien autre chose :

Nous-aus aben d'autros gazaillos ;
Se bezies les nostres droullats,
Praquis al tour de las muraillos,
Semblou un nisal d'hiroundelats.

Jusque-là tout va bien; mais, le soir, quand vient l'heure du souper, souvent la famille n'a rien à mettre sous la dent. En vain va-t-elle frapper à la porte du riche, et cependant :

N'autres, nous coupan las esquinos
Per lour trabailla cams et bignos.

Sont-ils malades, tout secours leur est refusé. Il n'y a pas jusqu'aux curés qui ne méritent des reproches :

Lès Curès, méme qu'en cadièro
Pretchoun ta pla la caritat
Et vous remostroun la manièro
De soulatgea la pauretat,
Fort raromen nous secourissoun.
Quasqu'uns s'en trobo, més soun clars;
Le pus grand nounbré accoumoulissoun
L'or et l'argen de toutos parts,
Per le proufit de lour famillos ;
An de neboudos prou gentillos
Et pensoun à las establi.....
Tabé le Cel, que ne coundauno
Aquelos géns tant imprudens,
Permet que lour bé de campano
Jamay nou flouris ni nou grano.
Quant as Abesques et Abats
Que portoun la mitro et la crosso,
Les bezén jamay qu'en carrosso.

Ils disent des gentillâtres :

Anfin nous caldrio be parla
D'uno cèrteno pauro raço.. .
N'es ni mâti, ni gous de casso ;
Saben pas coussi l'apéla ;
Tiraren mal as establa.
Les grosses goussés les mourdissoun,
Les boloun pas layssa mescla;
Digas-lour de s'atroupéla
D'ambés petits, les bous fugissoun,
Ne boloun pas auzi parla :
Un boulur qu'a scapat la cordo,
Que le tenio miech escanat,
Ambé mens d'hounto se racordo
D'al Bourreu ; quant es mentiounat
Qu'un *Gentillastre* à raço escuro
Se bol soubeny de routuro,
Quand del miech d'elo a desartat....

Jacquemart, après quelques autres plaintes, termine ainsi :

Mes aben la fèrmo esperanço
Qu'al proufit de touto la Franço,

L'Assemblado trabaillara,
Tout, pel milliou, l'arrengara;
Rendra les Ritches plus amlouzés,
Les Canoungés mens paressouzés,
Et les Curés pus almouynouzes.
Quand pés grosses trabaillarén,
Nous pagaran nostro journado,
(L'aben souben may que gagnado),
Et quant humblomen y anirén
Per lour demanda nostre argén,
Parlaran pas de bastounado.
A fi de counté, bous disén,
Siro, qué per nostré abantatgé,
Dious benazisco bostré oubratgé
Et bous douné, coumo boulén,
Glorio, bounhur, salut.... Amen.

L'Ombre de Goudelin aux villageois, — *L'Oumbro de Goudouli as pageses*, — est dans le même ton et dans le même ordre d'idées.

Les Doléances des servantes de Toulouse, — *Doulouenços de las fillos de serbici de la bilo de Toulouso*, — écrites en prose,— n'offrent aucun intérêt.

Nous trouvons la critique raisonnée du cahier du bailliage de Toulouse dans un dialogue qui a pour titre : — *Dialogo entre le cultibatou Bourrel, de la parroquio de Sen-Sarni de Toulouso, et Mestre Labertat, jardinié del Barri de Sen-Miquel, de la mêmo bilo.* — Le jardinier n'est pas content, tant s'en faut, du cahier qu'il a acheté sur la grand' place :

Qu'in cahier mal conçut que présento Toulouso !
La Bilo es un endret qu'a fayt pla de sabens !
Qual qu'aoujen oublidat l'estile d'ancien temps.
You, que soun un paysan, d'un pla triste bilatge,
Aurioy, ambé rasou, détaillat les abus
Et toutis les afas, sans oufença digus.

Il suit donc, tantôt en les critiquant et rarement en les approuvant, tous les articles du cahier qui fait tant de bruit. A la fin, le jardinier et le cultivateur se mettent d'accord et vont oublier au cabaret les grandes préoccupations du pays:

Per nega le chagrin qu'occupo tant la Franço,
Anguen-noun beoure un cop et pla rampli la panço,

Anguen d'aqueste pas chel cousigné Sauclet,
Mangea qualquo pansetto amay un salpiquet.

Nous placerons hors ligne la France régénérée,— *la Franço regenerado,* — de Bernady, citoyen de Montauban. Celui-ci est un lettré qui manie aisément le vers, sinon toujours l'idiome dont il se sert. Son poëme met en relief le but de la Révolution, l'héroïsme de Paris démontré par la prise de la Bastille, les travaux de l'Assemblée nationale, les réformes nouvelles obtenues :

Que s'ouperoun déjà de fortis cambiomens !
Soun frappats d'anathémo, aquels Parlomens,
Tribunals ount l'argent, la fabou, la cabalo,
Troubaboun dins Themis uno feblo ribalo.
Nou soun pas mens destruits, toutis les Senechals,
Cours des Aidos, Counsels, Tresauriès, Presidials,
Oun souben l'injustiço et l'ignourenço crasso
Del mériti esclairat occupaboun la plaço....
La Gleyso n'aura plus d'Abbés, de Prius, de Mounges,
D'Abesques oupulens, d'inutiles Canounges....

S'adressant à la France, Bernady s'écrie, en terminant ainsi son œuvre patriotique :

O Françoi ô moun pays ! O poplo libre, hurous !
Del tresor detas lois (*sic*) siots lou gardien jalous.
Ah ! se lous partisans de l'aristocratio,
Boulioun nous replountgea dedins la tyrannio,
Counjurats pel maintien del bounhur de l'Estat,
Units pos fortis neuds (*sic*) de la Fraternitat,
Oupousen à lours cops lou plus ferme couratge ;
Bieure libre ou mouri : tal sio nostre partatge.

L'appel aux armes avait été entendu de tous ceux qui applaudissaient au développement de la Révolution marchant à pas précipités : en 1790, le 14 juillet, jour commémoratif de la prise de la Bastille, fut choisi pour célébrer la grande fête de la réconciliation générale. On vit réunis à Paris, dans le Champ de la Fédération, soixante mille députés des Communes.

Toulouse, comme les autres villes et jusqu'aux moindres villages, eut aussi sa solennité. A cette occasion, un curé, *patriote zélé,* y célébra la Fédération dans un *Exaudiat en idiome*

bulgari, dediat à las légious de la bilo de Toulouso et de soun departomen ; il finissait par les vers suivants :

Del Despoutisme anfin le trône demoulit [1],
Soun poignar jou'l' debris brisat, ensebelit,
Sa turbulanto ligo souèy debarisado,
A sous darniès abois, mourento, desoulado,
Franceses, qu'attendrion ? En frayres lien-nous
D'un pact federatif à jamay bictourious ;
Atal units, atal à l'abric de l'auratge,
Del salut natiounal, del boun ordre tutous,
Nou redoutaren pus un dangerous naufratge.
Praquel mouyen, grand Dius, fasco bostro pietat
Atteigne tout Frances à sa felicitat;
E surtout à la qu'es aquel grand appanatge,
Soul durable heritatge,
L'hurouso Eternitat. Amen.

Tout autre effet produisit, à Toulouse et dans le Midi, le discours prononcé en cette occasion, dans un village voisin de cette ville, par un religieux en grand renom, le R. P. Sermet, — *Discours prounounçat dabant la legiou de Sant-Ginest, à l'occasiou de la Fédératiou généralo.*

Disons d'abord un mot de cet acteur, qui va occuper longtemps la scène.

Le R. P. Sermet était Toulousain. Entré jeune chez les Carmes déchaussés, il devint provincial de son ordre. Son talent pour la chaire, — il avait eu l'honneur de prêcher à la Cour, — ses saillies et, disons-le, sa recherche de la popularité, tout le portait à se jeter des premiers, tête baissée, dans le mouvement de la réforme qui s'opérait. Il se déclara donc publiquement à la première occasion ; ce fut là le but de son fameux Discours.

Il prit pour texte un verset de saint Paul aux Galates, qu'il traduisit :

« Fraires, nou sen pas les mainatges de l'esclabo, mès de la *fenno libro*, et acos J.-C. que nous a procurat aquelo libertat : damourats dounc fermes, et bous tournets pas may bouta de noubèl jouts le joug de l'esclabatge. »

S'adressant à des paysans, le prédicateur rabaisse son

[1] La Bastille.

langage, qui n'est pas exempt de gallicismes, et déclame contre les abus qui pesaient le plus sur le peuple :

Et coussi se rappela sans humou aquelo foulo inoumbrablo d'abusés, que toumbabon presque toutis sur bostre cap ! Es juste, san doutté, et l'Ebangeli nous au ourdouno, que cadun countribué à las despensos de l'Estat: mes le fort diu suppourta le feblé, et le feblé, tout soul, au suppourtabo tout. N'èro pas prou pes Noblès, qu'en coumpensatieu des serbicis que randion autres cops lours Aujols, et qu'elis nou randion plus, lour auguesson proudigat à l'infinit les pribiletgés persounels; calguec encaro que lours terros fousquesson anoublidos, et per consequent exemptados de taillos et de touto la sequèlo. — Cependant, dins certenis endrets, oucupabon les tres quarts del terren de la Coumunautat; et d'aquel affa, qui pagabo las reparatieus des camis, de las nausos, de las gleisos et de tant d'autros histoirios? L'arpen de bigno ou le campet del paure paysan, én recoumpenso sans doutté de ce qu'à forso de brassés et de susous despouillabo la terro de sas rounços et de sas espinos, et la fourçabo de se curbi de blad per nouiri uno foulo d'ingrats, que nou fasion cas de sa bido qu'autant qu'éro necessario per counserba la lour.

A ces abus et à bien d'autres encore vont succéder des lois justes envers tous :

Tout sera justomen repartit, pla azengat et pla reglat. Ré de trop bas per ço qu'apelabon las gens de qualitat, quand seran bournats ou destracats, et ré de trop naut, al countrari, per ço qu'apelabon les roturiés, se soun sagés et lettruts. Qui trabaillara, s'abançara; et qui se pausara, reculara. Le nebout d'un Cardinal, se sap la Messo tout just, nou sera jamay qu'un clerc de sacristio ; et le fil d'un Grouillè, se sap pla precha, pla coufesse, pla condousi uno parrochio, pourtara à soun tour la crosso et la mitro. .

Ces paroles étaient certainement bien capables de faire des prosélytes à la Révolution; les dernières sont une révélation : le Père Sermet venait de poser sa candidature au siége épiscopal de Toulouse.

Ce fut à l'occasion de ce discours que commencèrent contre l'ancien Carme déchaussé les attaques les plus violentes, formulées dans l'idiome dont il venait de se servir lui-même avec tant de succès[1], le plus souvent par des membres du clergé, dont certains maniaient mieux que lui le patois tou-

[1] Il fut réimprimé à Montauban ; Montpellier en eut une édition dans l'idiome de cette ville.

lousain. Tous y mirent une haine passionnée et implacable, qui ne fut jamais, rendons-lui cette justice, dans le tempérament du P. Sermet.

Le *Baladin démasqué* ouvrit le feu ; après bien des critiques envenimées, on y formula l'épitaphe du R. P., en parodiant celle, si touchante et si connue, d'un aumônier par Goudelin[1], le P. Sermet ayant pris le titre d'*Aumônier de la légion de Saint-Geniès,* dans le canton de Bruyères :

EPITAPHO

PER FRERO HYACINTHO SERMET

Aci repauso prisounié
Le machan cos d'un Almounié,
Que dins le cantou de Bruyèros
Gitec soun armo à las aurièros.

A cette satire le P. Sermet répondit par une lettre datée de Saint-Geniès, — le 18 août 1790, — et adressée au club des Amis de la Constitution, en se plaçant sous son patronage.

Ses adversaires répliquèrent et firent suivre leur réponse d'un motet, — *Moutet en l'aunou de Frèro Sermet,* — sans parvenir à détruire l'effet produit par le Discours, effet qui avait été immense. Girard disait, dans son *Credo demoucratisquo :*

Augèts Pero Sermet, loutgeat à Sent-Giniés :
A dit forço bertats, qu'aben bist imprimados.

Le club s'en mêla et protesta violemmen tcontre les détracteurs de Sermet.

Bientôt vint l'application de la constitution civile du clergé. On dut nommer un évêque à Toulouse ; une première élection

[1] Voici celle de Goudelin :

Aci repauso prisounié
Le paure cos d'un Almouynie,
De qui la familho bibento
De cinq soous n'a pas heritat,
Car le foc de la Caritat,
Que tenio soun armo rousento,
Fazec foundre tout soun argen
Snr la ma de la pauro gen.

fut favorable au cardinal Loménie de Brienne, qui avait occupé ce siége quelques années auparavant ; mais il refusa de prêter le serment obligé.

Une seconde élection fit du P. Sermet l'évêque métropolitain du Sud.

Il serait difficile, à qui n'aurait pas suivi attentivement la lutte qui s'engagea dès ce jour, d'imaginer toutes les avanies que le nouveau prélat eut à endurer du clergé orthodoxe. L'évêque constitutionnel se contentait de répondre à ces attaques ; il les provoquait même parfois dans des dissertations dogmatiques, toujours écrites en style populaire, mais non ordurier, comme ne le fut que trop souvent celui de ses adversaires [1].

Au vrai, l'ancien moine, nouvellement défroqué, jouait parfaitement à l'évêque métropolitain. La satire *Au loup* le lui rappelait : l'ombre d'un idiot, *Jean-au-Loup*, un mendiant qui venait de mourir, s'adresse, une nuit, à un promeneur attardé, passant près du cimetière, d'où elle sort; elle lui dit :

Nous es dounc abengut que le Pero Sermet
Desempey calque tens a jitat lé berret,
Per se bouta sul cap uno superbo mitro
Empiparrado d'or, liso coum'uno bitro ;
Que, despey qu'a l'ourgul dé sé dire pastou,
S'es tout desencarmat, a jitat lé bastou
Per prénè le rouquet è s'arma d'uno crosso
(Tant dé plasé l'y fa qu'al lieyt la se trigosso),
El qu'a proumés daban cent millo Santirous
D'estre, d'inqu'à la mort, pé descaus coum'un gous.
D'an souillés subrefis, é bouclos à la modo,
Se carro, cado joun, prép de certeno Godo...
Talomen qué, quand bol l'y fa dus digts dé cour,
D'un tros de saboural se fa freta lé mour.
L'y penjabo daban un floc d'escapurlari
Que dibio, dins lou clot, l'y serbi de susari ;
Més aros oun l'y bey, deforo les falséts,
Penjourla courdils d'or, burloquos é jouguets.
D'autré tens, pés camis oun le Pèro passabo,
D'un'audou de mousit tout au enfalènabo :

[1] La *Sermetade, ou la Vérité, chanson nouvelle par un grenadier royal* résume tout ce que la passion mit en jeu contre l'évêque Sermet.

Ouey, del cap as pés arrousat de sentous,
Bous laysso lé férum de charmantos audous.
Quand passabo lé cap pél finestrou de lano,
Qu'abio l'ayre tout blous de calquo gazaillano,
Dau lés els acatats é lé col retoursut,
Semblabo per mo fés, un paure prébengut.
Més, hola ! quand apey sé fec curbi la nuquo
Del coufatge empoudrat d'uno belo perruquo,
Et reddé coum'un pal, dret coum'un granadié.
Semblec à *Lambrigot*, è presqu'à Sans-Quartié !

A la suite du portrait de l'évêque intrus, viennent les reproches que l'ombre fait entendre sur les moyens par lui employés pour assurer son élection :

Quand, pér pana la pel des agnels de Toulouso,
Escampillet demest uno troupo noumbrouso,
Qui sap, qui pot sabé, quantis de mandairels,
Qué, sans autre poudé, touts arpos é touts els,
En présenço de Dius, à la facio des Anjos.
Sapieben acassa Monseignur de Fountangos,
Per mettre à plaço, qui ?... Tant bal au dire net,
Un mounjas, un gaulem, un payen... un *Sermet*.

Bon nombre de ces traits de satire reviennent dans la chanson soi-disant chantée par les habitants de Saint-Geniés, à l'arrivée du nouvel évêque :

CANSOU CANTADO PÉS HABITANS DE SENT-GENIÉS,
A L'ARRIBADO DEL PÈRO SERMET

Pèro Sermet,
Ba pla cambiat bostre bisatge;
Pèro Sermet,
Coussi bous tenets-bous ta dret ?
Aoutrés cops, dins nostre bilatge.
Fasiots ta triste persounatge,
Pèro Sermet.

Les aoutres cops,
Quand prechabos dins la campagno:
Les aoutres cops,
Aouriots marchat ambé d'esclops:
Aro bous cal forço coumpagno
Et le luxe d'un grand d'Espagno,
Des autres cops.

D'amb' nostre argent,
De joun en joun benets plus rosso;
Damb' nostre argent
Bous debenets trop insoulent;
Car aro que tenèts la crosso,
Bisté bous cal un bèl carosso,
D'amb' nostre argent.

La guerre ainsi engagée entre les deux fractions du clergé toulousain, chacun se mit à prêcher pour ses principes. De là sortirent, comme à l'envi, les prônes, les avis, les dialogues, pour et contre le serment exigé des prêtres par la nouvelle constitution. Ces pamphlets furent répandus à profusion ; mais il arriva, ce qui arrive toujours en pareil cas, que chacun s'adressa à des convertis d'avance ; les concessions ne vinrent d'aucun côté. Les *patriotes* restèrent pleins d'ardeur pour les nouveautés révolutionnaires, et les *aristocrates* plus attachés que jamais aux vieilles institutions qui s'effondraient. L'antagonisme entre les deux partis politiques fut de plus en plus prononcé, jusqu'au jour où l'on en vint aux dernières violences. Les productions patoises qui nous restent ne témoignent que trop de cet état des esprits.

Un aimable poëte, dont nous avons eu à apprécier le mérite littéraire, Auguste Rigaud, lisait, en 1790, l'*Aristocratie chassée de Montpellier*, — l'*Aristocratia chassada de Mounpeïé*, — à l'occasion de la réunion de la garde nationale au club de cette ville. Sa douce humeur s'était laissé entraîner par les passions du moment, à la suite d'une récente démonstration tentée en faveur du vieux régime et qui avait été repoussée. Auguste Rigaud déploya dans cette pièce de vers, comme dans toutes ses productions, de l'entrain et de la belle humeur ; c'est ainsi qu'il disait en finissant :

Savez qué lous travaïadous
Dins lous cans métou dé bastous
Per faire poou as passérous :
Et bé, qué déssus l'Esplanada
Una coulouna sié dressada ;
L'Aristocratia ésfraïada,
En la véchén sé souvéndra
Couma vouian la festéchà.

C'est à la catégorie des écrits destinés à vulgariser les prin-

cipes nouveaux qu'appartient l'*Almanach du père Gérard pour l'année 1792,* ouvrage couronné par la Société des Amis des la Constitution de Paris, le 23 octobre 1791.

L'auteur de cet opuscule, qui obtint un succès immense, l'odieux Collot d'Herbois, dont je n'écris le nom qu'en frémissant, se montra dans ces quelques pages d'une modération, d'une douceur de caractère et de mœurs qui ne pouvait même faire soupçonner ce que le délire démagogique, surexcité par l'abus des boissons, ferait commettre, bientôt après, d'horribles excès à cet ami et émule de Billaud-Varennes.

L'*Almanach,* qui valut à cet ancien histrion et auteur dramatique sifflé, une si grande notoriété, fut traduit en patois du ci-devant comtat Venaissin et devint ainsi l'*Armana dou père Gerard per l'annadou* 1792, *la quatrièmo de l'erou de la* LIBERTA.

Nous prendrons de cette traduction la dernière tirade attribuée au père Gérard [1] :

Eh ! oui, soun lei bonei meurs qué dévoun affermi la Counstitutioun. La Counstitutioun a crea dé plaçou din lou gouvernamen; lei bonei meurs créaran d'home per leis ouccupa Aquélei d'entré vous autrei qué sé saran ben aquita dei founfioun qué la naturou y assignou din chasqou famiou saran digne de lei pousseda : si l'enfan rampli sei dévé enver soun perou, lou perou enver soun enfan; si leis home soun hurous per lou souin dé sei fémou, et lei fémou per l'estacamen dé seis espous; si toutei lei citouyen eoubténoun aquéou bounhur per l'amitié. En prounounçan nosteis oupinioun, respecten aquélei deis autrei. Aquéou qué génou la publicatioun dei pensadou eis un tiran. Festeu lei bon citouyen, plagnen lei meichan; hounouren lei pastour et lei magistra qu'aven chousi; respecten lei vieiar.

Ben leou la Natioun deou ouvri d'escolou publicou à vosteis enfan; assura-li d'abor un mouien de subsista per lou travai ; laissa ensuitou lou desveloupamen dé lur caracterou à l'instructioun, eis événamen et à sei dispousitioun naturélou. Si lur mérite lei portou un geour à caoucou dignata, car un chascun paou li parvéni, qu'eoublidoun geamai cé qué dévoun faire à n'aquélei qui leis an bouta eou mounde, qué leis an éléva amé souin. Ansin se perpétuara lou bounhur domestiquou ; et si voulè, meis ami, countribua eou mieou, véné mé veire souven : soungea que lou père Gerard sara tougeou voste bon councitouyen, voste tendro frerou et voste fidéle ami.

(1) Le Père Gérard était un cultivateur breton, que son bailliage envoya, pour le représenter aux Etat généraux.

A Albi, la Société des Amis de la Constitution ordonnait l'impression de l'*Abis salutari de M. Salivas louxoubé, al brabé moundé de las campagnos.*

En voici le début, qui dénote un bon et candide citoyen, prêchant bien inutilement la concorde :

Mous Fraires, mous Amix,

Sien tous membres d'uno grando famillo, d'uno famillo pla noumbrouso, qu'ès aquelo des brabes Citoyens : nostro brabo maire es la Patrio ; nostre boun paire es lou Rey. Debrien dounquos toutés n'abe pas qu'uno mêmo ideo, qu'uno mêmo affectieu per segui las Leis xustos que se fan à l'Assemblado natiounalo. Debrien pas abé toutés qu'un même cor, qu'un même couraxé, qu'un même patriotisme, per nous soustené et nous affermi per la Counstitutieu saxo qu'es oubrado de la mas et de la xustico de nostès augustés Lexislatous.

Oui, deben toutés, se sién pas d'ingrax, mais de bouns Patriotos, deben abé fax lou serment inbioulablé de sacrifica nostres titres se n'aben; nostros qualitax, nostro fourtuno, mesmés nostro bido, per poudé l'ammena à boun port. Abez sans douté pensat qu'acos, nou la ma, mais lou cor que xuro ; abez sans douté pensat que l'humanitat est dignomen hounourado dins aquelés Décrets saxés de l'Assemblado natiounalo, et que Dieus et la Relixieu y soun scrupulousoment respectax ; debez abé sounxat que la charitat et la pax s'y tenon pel bras, per fa respecta lous drexés de l'home, qu'eron estax mespresax et insultax penden uno ta loungo suito de sieclés. Y abez bé bist qu'acos pas lou luxé qu'enrixis las campagnos, ni que fa flouri las bilos, mais que la saxesso, la frugalitat et la temperenço, l'amour del trabail, cadun dins soun éstat, ne sou et né séran touxours liour beritablé ornoment, liour beritablo souliditat. Abez pensat que Dieus a touxoun aimat l'egalitat et l'unieu, que la tou xoun prexado, non-soulomen à sous Apostouls et à sous Disciples, mais à des poplés sans noumbré. Pla différent de forço missant Capelas que debriau segui soun exemplé, el mesmes a oubserbat et fax oubserba l'oubéis sanço à la Lei del Prince ou de la Natieu que coumando. — Sabez que n'es pas descendu sur terro per nous brouilla et nous desuni, mais per nous réuni pel mouyen de la fraternitat, de la concordo et de la pax que debon regla toutos nostros actieus.

Cependant le citoyen Salivas ne peut se contenir en se souvenant des abus passés ; il rappelle surtout le luxe des prélats :

Et digas-me, se bou plai, ço que pensabés, bous autrés, quand, après abé pagat lou deimé, bésiéz Monseigneur, engraissat dél fruit de bostros suzours, bestit d'une soutano bieuleto, frisat coumo un Adounis, trigoussat maxestuousoment dins un char superbé à quatre rodos, bailex daban

bailex darré. Damos de touto qualitat, Seignours de touto espeço, que l'embirounabon et lou coumplimentabon dins la boituro ; que pensabés, bous demandi aro ; que pensabés, bous autrés, de touto aquelo glorio, de tout aquèl fasté, de touto aquelo magnificenço ?...

Il termine son discours en recommandant aux paysans de se garder des entraînements de ceux qui voudraient rétablir l'ancien régime, la dîme et les impôts:

Dieus boun préserbé : fuxissés dounquos liours cousseils, acos lou mouyen d'éstre hurousés dins aquesté moundé, et y a apparenço que Dieus, que bous fabouriso tant dins aquesté noubel ordre de causos, bous preparara un bounhur al Cel qué séra inaltérablé : se sien saxés, aquesté ne séra uno féblo imaxé ; car dins un Rouyalmé qualconquo, aqui sera la facilitat ount sera la pax, l'unieu, l'égalitat, la libertat et l'oubéissenço à la Lei.

Ces vœux de paix, de conciliation, je les retrouve formulés en bons termes dans un autre discours, prononcé par M. Samary, au Mas d'Azil, — *Discours prounounçat sur l'auta de la Patrio, le* 14 *juillet,* 3° *annado de la Libertat,*— avec cette épigraphe imitée de Voltaire :

Les homes soun egals : nou n'es pas la naïssenço,
Mais la soulo bertut, que fa lour différenço.

Malheureusement de si douces espérances ne devaient pas être réalisées. Les adversaires de l'ordre de choses nouveau ne cessaient d'agiter les esprits. Le schisme de l'Église était exploité par les opposants, dans les campagnes surtout, au sein de ces populations restées fidèles aux croyances religieuses. On y chantait des pastorales transparentes, où, sous la figure d'un berger tenu injustement éloigné de son troupeau, était représenté le curé dépossédé de sa paroisse. L'une d'elles composée sur un air populaire, acquit une vogue excessive et passa dans presque tous les idiomes du Midi.

Dempèy qu'aquesto prado
A perdut soun Pastou,
Dins touto la countrado
Tout séco de doulou.
O sort impitouyable !
Ebenomen cruèl !
Un Pastou tant aymable
Es len de soun troupèl.

De chagrin, las flouretos
An perdut lour coulous ;
Ni pifres, ni muzetos,
Nou randeou pas de sous.
Roussignol et linoto,
Tout es mut, cousternat ;
Hormis l'hourriblo Choto,
Cap d'aouzèl n'a cantat.

Tircis, ta loungo absenço
Caouso nostre tourmen ;
Sans tu, sans ta présenço,
Point de countentomen.
Ah ! maudito sio l'ouro
Quant as disparescut,
Qui pouyra dire couro
Tu nous seras randut ?

Le troupèl que gardabos
Amb'un soin générous,
Perqui tu n'espargnabos
Ni penos, ni suzous,
Un fals et cruèl Pastré,
Que l'infèr a'mbouyat,
Per fa nostré desastré,
Se l'es approupriat.

Amo denaturado,
Cabillo de malhur,
Brigan d'aquesto prado,
Tu casses le bounhur.
Cal qu'ajos pla d'aoudaço,
Pla paou de proubitat,
Per abé prés la plaço
D'un Pastou tant aymat.

Epoquo desastrouso
Per aquestis climats ;
Countrado malhurouso,
N'as pas ni gauch, ni pax.
Trop aymable gardatgé,
Prats, séjour de l'uniou,
N'abèts pas en partagé
Que troublé et counfusiou.

Mais, malgré la bioulenço
Qu'esprobo toun troupèl,

Tircis, ple de coustenço,
Te demoro fidèl.
Qualquo fedo gamado,
Qualque moutou galous,
Fan touto la troupado
D'aquel Pastre hountous.

O troupel ! sans défenço,
Dins toun sort rigourous,
Réclamo l'assistenço
Del Mestré des Pastous.
Que le Cel bous counserbé,
Agnelous inoucens,
Que toutjoun bous preserbé
De tristes accidens.

A cette allégorie faisaient cortége divers chants : un *Cantique patois sur la fidélité aux légitimes pasteurs et sur l'infaillibilité de l'Eglise,* se chantait, le croirait-on ? sur l'air : *Le connais-tu ? ma chère Eléonore !!!*

J'en citerai les deux premières strophes :

Ples de respèct, d'amour, de counfiençó,
Embèrs nostres légitimes Pastous,
Escouten-les ambé perseverenço ;
Souls, elis soun les bounis counductous.

Quand un troupèl boulatche et sans prudenço
De soun Bergé n'escouto pas la boux,
Aquos fait d'el; se trouban sans defenço,
Le beires leu jo-x las griffos des loups.

Puis venait la chanson des Loups, — *Cansou sus loups*, — sur l'air : *Vive Henri ! vive Henri !*

Autres cops, les loups plus crentousés,
Nou gausabon pas se moustra ;
Dins les bosqués pla tenebrousés,
Nou sabion pas prou s'amaga :

Aro, dins la Franço,
On nou bey que de loups pertout;
Criden toutis countr'aquelo anjanço :
Paro le loup ! Paro le loup !

Le loup es un animal lâché,
Trayté, coubés et cautelous:
Las rusos fan tout soun couratgé ;

Mais nou n'es que plus dangerous.
Aro, dins la Franço....

Les loups, de qualquo caraugnado,
Autres cops s'éron countentats;
Aouèy lour gulo rafinado
Bol de boucis plus delicats.
Aro, dins la Franço....

Les loups fasion un grand rabatgé,
Quand ataquabon un troupel:
Aouèy, per fa may de carnatgé,
D'un moutou se cargon la pel
Aro, dins la Franço....

Ço que causo may de desastrés,
Es que de loups impertinens,
Per qu'on les prengo per de pastrés,
Se meton lours habillomens.
Aro, dins la Franço....

De la boux n'an pas l'abantatgé,
Mais ensajon à tout hasard
De nous fa, per un fals lengatgé,
Entendre Martro per Renard.
Aro, dins la Franço...

A trabèrs lours demarchos humblos,
Quand on bol pla les regarda,
On lour bey le mour et las unglos
Que nou podon pas amaga.
Aro, dins la Franço,
On nou bey que de loups pertout:
Criden toutis contr'aquelo anjanço:
Paro le loup! Paro le loup!

Lorsque les biens du clergé eurent été déclarés propriétés nationales, le château de Monbran, près d'Agen, fastueuse maison de campagne de l'évêque, resta nu et délabré. Il courut alors des vers bien tournés et très-suffisamment piquants à ce sujet. Ils sont de l'abbé Champmas, ancien curé de Layrac :

DÉSOLATION DE MONBRAN

Mounbran, mazuro abandounado,
Paouré castel tout délabrat,
Offrés à ma tristo pensado
Un imatgé de toun Prélat;
Aro que tout se renoubèlo,
Que pertout nay la pimparèlo,

Que lou printéns rent tout jouyous,
Per tu soul, paouré malurous,
Lou tristé hiber enquéro duro;
Sémblo qué, chés tu, la naturo
Porto lou dol dé toun Prélat....

Aquelos crambos tapissados,
Qu'èron tant propros aoutre tens,
Ni rèsto plus que las muraillos
Et quaouquos portos san sarraillos....
Baqui l'alcobo oun Mounseignou,
Aqui couchat sur sa bergèro,
Bégno repaousa Sa Grandou
Et digera sa bouno chèro.
Gran Diou! qu'un silenço proufoun
Régno dins aquésté saloun!
Aci la crambo qu'abitabo
L'abé Caulet, lou tout-puissan.
Qu'on n'abourdabo qu'en tranblan;
Caulet, que toujours bous groundabo.
Aquos dins aquel pas-perdut,
Que Paure-Diablé, à la coungruo,
Ey fey souben lou pas dé gruo,
Triste, pensif et morfoundut.
Quan de cots, un pauré bicari
De las prisous del Séminari
Per un rés s'és bis ménassat!
Et lous lacays, troupo afrountado,
Coumbien de cots s'y soun moucats
De sa soutano pétassado
Et de sous justacors traoucats!
Mounbran, que ta pèrto és amèro;
Qui pot la beyré sans pietat?
Qui pot abé la cruautat
De se mouca de ta misèro?
You qu'ey gémit de tas grandous,
You qu'ey maouditt oun opulénso,
Aro ey piétat de ta souffrénso.
Aro plouri de tas doulous.
Coumo t'ey bis dedins la poumpo,
D'or et d'argén enbirounat!
Ah! coumo la glorio nous troumpo
Et coumo lou tens es cambiat!
Aqués gourmans que té grujabon,
Aqués feignans que non t'aymabon
Que pér ta taulo et tous bons plats,
Aro, soun touts escampillats:
An fey coumo l'aousél boulatgé,

Qu'an bist assi tant assidut,
Et qu'a fugit de toun bouscatgé
Quan lou machan téns ós béngut.

Mais, tandis que pasteurs et troupeaux se livraient au stérile plaisir de faire retentir leurs plaintes en d'agréables idylles, les plus graves événements s'accomplissaient : les flots de la Révolution ne cessaient de monter ; à la fin, ils ne connurent plus de digues. En 1792 eut lieu la suppression absolue du culte religieux ; au dimanche on substitua le décadi, et aux églises les temples de la *Raison*. On chanta d'abord, dans ces réunions, des hymnes inspirées par la philosophie du temps : il y en eut d'adressées à l'*Eternel*, d'autres à la *Raison*. Nous ferons quelques emprunts à deux de ces banales compositions ; elles sont du citoyen Girard, de Toulouse :

HYMNE A L'ÉTERNEL

De l'Autou de la Naturo,
Qui de nous-aus pôt parla ?
Miserablo creaturo,
Diurioy pas jou me cala ?
Gran Dius ! quin' intelligenço
Pouira mesura le tour
De toun immenso puissenço
Que nous sousten cado jour ?

L'Eternel fasquet la Tèrro,
La Mar et le Firmoment ;
Aquelo superbo sphèro
Nou l'y coustec qu'un moument ;
Co qu'a fayt pot au dissoudre
Per sa soulo boulountat,
Et, coumo d'un cop de foudre,
Tua la pousteritat.

Le plus intrépide athèo
N'a jamay dit la bertat,
Quino que sio soun idèo
Countro la Dibinitat.
Sa coucienço le désolo,
Le bourrélo sur soun sort ;
Mais bol abé la gloriolo
De passa per esprit fort.

. . . . . .
. . . . . .

Escoutats dounc la prudenço;
Bol qu'ebitets les discours
Qu'attaquarion la puissenço
De l'Autou de nostres jours.
Le que neguo l'existenço
Del qu'a créat l'Univers,
Es le scélerat que penso
Que sous crimés soun couverts.

Dins nostros fèstos civiquos,
N'oubliden pas l'Eternèl ;
Adressen-l'y de cantiquos
Dignés d'un Dius paternèl :
Proutejara nostro guèrro ;
Fara, per sa boulountat,
Flouri sur touto la tèrro
L'Albré de la Libertat.

Nous possédons du même auteur un *Hymne à la Raison* nous y prenons les couplets suivants :

Le méchant nou bol pas
Ni rasou, ni mouralo,
Ni cap de mercurialo
Que l'arreste sul pas;
Le crime abouminable
S'emparo de sous séns,
El es infatigable
Per trouba condamnable
Que youffrisquén d'encéns.

Ha ! dibino Rasou,
Rasou qué tant me charmos,
Quand fas pausa las armos
Am aquelo pousou
De debots hypocritos,
De moustrés trabestits,
Charlatans, Chatomitos,
Supots et Satellitos,
Des Princes perbertits.

Adiu, Superticiou !
La Rasou te fulmino,
Te persièc, t'extermino :
N'auren de debouciou
Qué per la Republiquo.
Sas Les et sous Decrèts,
La Rasou les expliquo :

La saino poulitiquo
Nou bol pas de secrèts.

Juren à l'Eternèl
De l'adoura sans cesso,
Dambe tu, ma Déésso,
D'un culté soulémnèl ;
Tu soulo debarbouillos
Les countés del biel tems ;
Dins la bertat tu fouillos,
E quand tu nous gazouillos,
Nous menos le printems.

Canten, amics, canten !
Fasquen trambla la bouto ;
Se l'Ennemic escouto,
Qu'escriuguo ço qu'enten.
Le cant des Patriotos
Fa fremi le pervèrs ;
Couratgé, Sans-Culottos,
Beyren leu les Despotos
Rayats de l'Univèrs.

Il était difficile de s'arrêter sur cette pente ; aussi en vint-on à tolérer des chants dans le déplorable goût de celui-ci, qui est du citoyen Auriol, dit l'Angautier.

HYMNO PATRIOTICO

CANTADO AL TEMPLE DE LA RAZOU DE LA COMMUNO DE TOULOUSO

Lé 30 floréal de l'an secound de la Republico francéso.

Des Chapelets, tout vous attèsto
Que n'és passado la sazou ;
Nonos, la nostro soulo Fèsto
Es al Templé de la Razou.
Des Capélas et de lour clico,
Cadun coneis la falsétat.
Vivo, vivo la Republico !
Vivo à jamay la libertat !

Laissats aquelos pasquinados
Qu'imbentèc la superstitiou,
Ritous, vostros arléquinados
Plazoun pas may à la Natiou.
Sans cap de terrou cathoulico,
Digats, en quittan vostre estat :

Vivo, vivo la Républicо !
Vivo à jamay la libertat !

Dempey que tampan las Capèlos,
Aven vist, al premié cop d'èl,
Coumo las récoltos soun bèlos :
Quin poulit temps nous ven d'al Cèl!
Grand Dioux ! ta voulountat s'explico
Praquel réfren plé dé béoutat :
Vivo, vivo la Républicо !
Vivo, vivo la libertat !

Ové, Dioux es un Sans-Culotto,
En de sa ma sourtits égals,
Haïs lé sceptré et la calotto
Al dessus dé toutis lés mals.
Sans ayma ni sant, ni relico,
Vol qué souvén sio répétat :
Vivo, vivo la Républicо !
Vivo à jamay la libertat !

Aprèp tant dé temps d'esclavatché,
Tant dé malheurs et de révèrs,
Le bounheur és nostré partatché.
Fazen embejo à l'univèrs.
Exents de Reys, de lé salico,
Jouissen de l'égalitat :
Vivo, vivo la Républicо !
Vivo à jamay la libertat !

Reys cruèls, per qui se destino
Un paouré sort, un triste lot,
Le joun ben qué la guilloutino
Vous plantara toutis al clot.
Vous aiman coumo la coulico,
Tabés cantan ambé fiertat :
Vivo, vivo la Républicо !
Vivo à jamay la libertat !

Si les premiers couplets de ce chant, dit patriotique, sont insignifiants et vulgaires, le dernier ne nous rappelle que trop les changements que la France subissait alors dans ses mœurs, naturellement douces et généreuses.

Après l'arrestation du Roi, le 10 août 1791, on chantait dans tout le Midi une détestable chanson : la *Guérison de Marianne, — la Garisou de Marianno, —* que je trouve dans plu-

sieurs recueils de cette époque, souvent entre deux tendres romances amoureuses, pleines de sensibilité. On y lit :

La sannado fabourablo
Qu'abèc toc le dèx d'agoust.
A Marianno, tant aimablo,
A fayt ratrappa le goust [1];
Le mal maudit,
A leu fugit
Quand on pot ratrapa l'apétit.

Le règne de la Terreur avait cessé, que Vadier, le sanguinaire Vadier, voulait le reprendre pour exercer ses vengeances contre les prétendus amis de Robespierre. C'est avec dégoût que l'on touche à de pareilles natures. Arrêté pour avoir reçu différentes missions de ce dernier, Taschereau de Fargues, se croyant prêt à être sacrifié avec tant d'autres, adressa à Vadier une épître en vers patois, dans l'idiome de l'Ariége, qu'ils avaient parlé l'un et l'autre, pensant mieux le toucher en lui rappelant leur liaison de jeunesse. Il fait pitié de voir cet homme, à la conduite constamment tortueuse, s'humilier aux pieds de son bourreau :

Mais abant de mouri, Vadier, que jou te digo
Que t'an sus toun amic barbaroment troumpat:
Ab saouras quand la mort aoura mes uno digo
Entre nous aoutis dous per un' éternitat.

Per un' éternitat !.. nou : quaouque cop moun amo
A l'entour de toun lèyt bindra rendoulejea :
Mes beyras en dourmint, le memo : ple de flamo
Per serbi moun Pays, sus qui plouri deja !

Que les remords bengeous s'elouegnent de la toumbo ;
Aco soun les souls souhètx que jou feu countro tu !
Souben-te cependant que l'innoucent sucoumbo ;
Que frapos din un joun le crime et la b er tu !

De que me soun flatat, ah ! fribol' esperenço !
Boulio pres d'Ansateu coula de jouns hurous ;

[1] « On lisait dans les pamphlets de la Ligue que la Saint-Barthélemy » fut *une saignée salutaire*, regrettant seulement qu'elle eût été insuf- » fisante. »
Ch. Giraud, *Sixte-Quint et l'Église* (*Revue des Deux Mondes*, Oct. 1872)

Me fixa per jamais al loc de ma neychenço,
Et de la Libertat y gouta las douçous.

Aqui tout assietat al toumbèl de mous payres,
Boulio d'aquestis temps escriure les grands traits;
Loutgea sus un' aoutou per respira les ayres,
Qui de l'Egalitat sount les fidèls pourtraits.

Boulio de mous neboutx estruise la jouenesso;
Les penetra del foc..... qui beleu m'a cremat :
Et, per poude coualli de flous dins ma biellesso,
De mous councitoyens este toutjoun aymat,

Que sapiont que jou soun, malgrè bint ans d'absenço,
Digne del Mas-d'Azil, de sous poulidis bords ;
Que dins aquestis temps, detestant la bengenço,
Mouriré sins abe counégut les remords.

TASCHEREAU-FARGUES.
à VADIER, *président du Comité de sûreté générale,*
10 *thermidor, aux cachots de la Conciergerie.*

L'établissement du Directoire, en mettant fin à cette odieuse période de la Révolution, ouvrit la porte à bien des espérances ; tous les amis du vieux régime, ils étaient nombreux, reprirent courage. A Toulouse, ils crurent le moment favorable de soulever le pays : cette tentative d'insurrection royaliste eut lieu dans la nuit du 17juillet 1799. Les insurgés se portèrent en grandes masses, mais mal armés et plus mal commandés, sur les hauteurs qui dominent Toulouse au sud de la ville Ils y furent battus par les troupes régulières, qui durent leur livrer encore divers combats heureux, non sans éprouver d'assez grandes pertes ; enfin la défaite complète de l'armée réactionnaire, à Montrejeau, mit fin à cette échauffourée, qui ne dura que dix jours.

Nous avons sur cet événement deux dialogues en prose : — *Dialogo entre dus Insurjats de l'armado rouyalo* et *Suito del Dialoguo (sic),* par le citoyen Garres. Ils nous font connaître les sentiments que les auteurs de l'insurrection avaient éveillés dans le cœur des paysans du pays toulousain qui les avaient suivis.

J'emprunte à Garres le début du premier Dialogue :

JANOT

Ile bé ! que pensos-tu, Miquèl, d'aqueste salpiquet ?

MIQUEL

Que bos que te digoy, moun amic? Aben faït uno soutiso, que pagaren beleu de nostro pèl.

JANOT

Ficut couart, as poou, beleu ? Baï, sios tranquille, nostre général nous assiguro que anan recebré de grandis ranforts per battré lés manjo-campanos.

MIQUEL

Oh! et, en attenden, nous dérocquon coumo d'aglans; regardo ount soun nostres besis, nostres amics; bejos se les besés ? Nous abion proumés que ressuscitarion; mais an clucat per un boun cop.

JANOT

Nous an pas dit que tournarion al coustat de nous-aüs; mais aquos al Cel ount tournen bieuré dins l'aboundantio.

MIQUEL

Tout aquo soun de babiolos : Moussu l'Abat nous troumpo, coumo les générals. Nous abion dit qué Toulouso èro prés; que y abio un Rey tout prèst; que le parc et les canous éron à nostré poudé; et tout aquo és pas estat que fum de geissos : pertout nous tuon coumo de mousquos.

JANOT

Es segur que nous toquon reddomen ; mais nous diben pas rebuta : sé mouren en défendren le Rey et la Religieu, gagnan la glorio éternello dins l'autré moundé.

MIQUEL

Tout aquo es pla bou ; mais comben que, dins aquesto ouccasieu, aquelo glorio tant bantado semblo pas proumeso qu'à nous-aüs, car y a pas que des nostrés que fasquon le bouyatgé. Examino aquelis qué nous an dounat les consels, an pla soin de se mettré de coustat ! Se cresion ço que nous disen, s'amagarion pas per fugi la mort.

Le dicours de Michel convertit Janot, à qui l'auteur fait dire en finissant :

Adieu, moun amic, agiscan ambe prudenço ; en tout cas, que réussiscan ou nou, en sigurs que les Républiquens nou soun tarribles que countro lours ennemis armats, et qué perdounon ambé plasé as paurés égarats qué, pénétrats d'un béritable repentit, cridon dé boun cor : Bibo la Républiquo !

Tel est le vivat qui clôt la longue suite de pamphlets écrits en faveur de la République, de cette forme de gouvernement qui allait sombrer sous les intrigues de l'intérieur, après avoir triomphé de l'Europe coalisée contre elle. La France crut devoir chercher un sauveur ou moment où tout grand péril semblait être conjuré : elle choisit Bonaparte, qui en prit une complète possession.

Avec le nouveau régime disparurent ces feuillets éphémères qui, jetés en pâture aux ardentes émotions de la foule, n'avaient pas cessé de la surexciter depuis le début de la Révolution. Leurs auteurs, quels qu'ils soient, qu'ils attaquent ou qu'ils se défendent, n'en sont pas moins des acteurs passionnés, ayant un rôle tout tracé dans le grand drame social qui se joue, gardant rarement quelque mesure et presque toujours sans aucun souci ni des règles du langage qu'ils ont mis à leur service, ni du goût littéraire. Ce qu'ils veulent c'est convertir les classes populaires à l'opinion qu'ils cherchent à faire prévaloir.

C'est ainsi que les idiomes du Midi, aux douces et sonores inflexions, si longtemps cultivés pour les seules satisfactions de l'esprit, ne furent plus, pendant la période révolutionnaire que des instruments de désordre et de haine.

APPENDICE

Le Calendrier républicain, on le sait, avait détrôné en 1793 le Calendrier grégorien, dont la restauration eut lieu en 1805 (le 21 fructidor an XIII). Il parut à Foix, à cette occasion, une complainte railleuse, sur l'air de *Judith et Holopherne*. Elle fut attribuée à M. Font :

ENTERROMENT DEL CALANDRIÉ REPUBLICAIN

Le Calandrié Républicain
Finisqueq hier soun existenso;
Acassat pel Gregorien,
Aprex une rudo soufrenso,
Le paurillas, de tust en bust,
Mouriq à mieijo-neit tout just.

Au-ta-leou pres, taleou pendut,
Coumo se dix dins le bulgary ;
Fousqueq de suite reboundut
Tout nut, sense cap de susary.
Fraires, Amis, examinax
Le fruit de las égalitax.

Dabord, abans l'enterroment,
Fousqueq dressat un imbentary ;
Tout freq fait dins un soul moument,
Nou se troubeq dins un armary,
Demest un pauc de paillussat,
Qu'un Bounet sensé Libertat.

Jamais n'an bist coumboi d'égal ;
Bendémiairy prenguey Brumary ;
Frimary prenguec Germinal,
Per pourta le drap mourtuary :
S'en freguen pas puleou saizits,
Quel bent le lour tireq des dits.

Per pourta le paure defunt,
Nivôso prengueq Pluviôso ;
Floréal arribeq sul punt ;
De suito se randeq Bentôso :
Le s'en pourteguen al grand pas,
Coubert amb'un eychugo-mas.

Thermidor freq tout indignat,
Quand biq que le tour del cadabré
N'ero pas pla illuminat,
Furious, se muniq d'un sabré,
Fructidor li pourteq sul tems
Un caleil sense res dedens.

L'amblemo de la Libertat
Marchabo darré sur sous passés ;
Las fennos, qu'abion défilat,
Semblabou un bol de courbassés.
Aurion dit, sense parla mal,
Qu'anabou néga carnabal.

Prairial tout humiliat,
Amantoulat d'uno capusso,
Pourteq un cacet desausat.
Tout ramplit d'aïgo de merlusso ;
Fauto d'esparsou, tout counfus,
Y bouideq le cacet dessus

Fructidor ambé Messidor,
Ufflats coumo tripos buillidos,
Fasqueguen attendri le cor
As paures cinq San-Culotidos,
Que le seiguion alo baichats,
Coumo cinq poulets capounats.

Tenex-me, soun désesperat.
Ai! ai! ai! ai! moun cor succoumbo:
La Libertat, l'Egalitat,
Tout es dintrat dedins la toumbo;
Tout a disparescut, hélas!
Demouran amb'un pan de nas.

Sus soun toumbel aben pausat
La peiro, propromen taillado;
Sus la calo se bex grabat
So que sieq, en lettro coulado:

AISSY REPAUSI, PECADOUS,
TOUT AIRAT DE BOUQUOS ENJOUS...

Le Dr Noulet.

DE LA DOUBLE FORME
DE L'ARTICLE ET DES PRONOMS
EN LANGUE D'OC

Tout le monde sait qu'au pluriel l'article languedocien fait *lous* au masculin et *las* au féminin; les adjectifs possessifs, *mous, tous, sous* et *mas, tas, sas*. Telle est la règle constamment suivie, non-seulement dans le langage usuel, mais encore dans les livres écrits depuis la fin du XVIe siècle—époque à laquelle commence la littérature languedocienne proprement dite — jusqu'à aujourd'hui.

Quelle que soit l'universalité de cette règle, les personnes qui ont l'habitude du langage parlé autour d'elles ont pu remarquer qu'en certaines régions, une seconde forme : *loui, lai; moui, mai; toui, tai*, etc., existait en même temps et s'employait en quelques cas déterminés.

Ainsi, à Montpellier, bien que l'idiome se soit à la fois appauvri et corrompu, il n'est pas rare d'entendre la vieille génération prononcer: *loui loups, lai femnas, sai sorres, moui cats,* à côté de ses fils qui, ayant adopté l'unité d'article et de pronom, disent, eux: *lous loups, las femnas, sas sorres,* etc.

Une observation un peu attentive permet bien vite de reconnaître que ce changement de l'*s* en *i* s'exerce seulement devant une consonne, jamais devant une voyelle[1]. On dira donc, dans le premier cas: *loui loups, lai femnas, tai sorres*, et dans le second : *lous omes, las aucas, tas amours*[2], sans qu'au-

[1] M. Cantagrel, *Note sur le sous-dialecte carcassonnais*, *Revue*, I, 315, et, après lui, M. M. Barthès, *Glossaire botanique languedocien*, 17, ont signalé l'existence de quelques-unes de ces formes dans les arrondissements de Narbonne, de Béziers et de Saint-Pons.

[2] Si l'on tient compte des exemples tirés du poëme de la *Salada* (Voy. p. 133) et de ceux que j'aurai à produire à propos du carcassonnais, on pourrait même admettre des formes plus anciennes : *louis omes, lais aucas, tais amours*, qui seraient tout à fait équivalentes au provençal : *leis ome, leis auco, leis amour*.

cune confusion s'établisse au sujet de l'emploi respectif des deux formes.

Cette habitude euphonique, qui donne au languedocien rustique une vigueur et une souplesse que la profusion de ses *s*[1] enlève au languedocien écrit, ne peut, ce me semble, être isolée des habitudes presque semblables que possède le provençal : les deux formes du pluriel, *lei* et *leis*, *li* et *lis*, usitées, la première, à Aix et à Marseille; la seconde, à Avignon et sur les bords du Rhône, sont les équivalents de nos deux formes *loui* et *lous*. La Provence a été seulement plus soucieuse de leur conservation que le Languedoc. Tandis que la *Bugado*[2], Saboly[3], Gros[4], ont conservé les deux articles, tandis que Mistral et les *félibres* orthographient :

Cante uno chato de Prouvènço
Dins li*s* amour de sa jouvènço,
A travès de la Crau, vers la mar, dins *li* bla (*Mirèio*, I, Str. 1);

Au païs di*s* arange, à l'ouro
Que lou jour de Diéu s'esvapouro,
E que l*i* pescadou qu'an cala s*i* jambin (*Mirèio*, XI, Str. 1),

[1] Les Provençaux donnent habituellement l'*escai* ou surnom de *siblaires* (siffleurs) aux Languedociens.

[2] Es dey tesmoins de Pailhet, que venon senço anar querré.
Es dey niays de Soulogne, pren ley sous per de carolis.
Es deys enfans de Zebedée, scau pas ço que demando.
Es fach ey complimens coumo un buou à furar.
Es deis escouliés de Ponto, que van à l'escolo tant que non scabon ren.
(Pag. 40-41.)

[3] Lou mounde fay gran cas
De*s* articles de la pax,
La France et l'Allemagne
Et l'Espagne,
An bouta le*s* armes abas ;
Per vieourre de sei rente,
Un chacun met le*s* armes ou cro.
(*Noëls* de Saboly, édition du XVIIe siècle.

[4] Mai avant de lei satisfaire,
Lei*s* ai leou per aquito trias,
Et lei*s* ai meme enfestoulias
Per qu'ageoun lou bouenhur de vous pouesque mies plaire :
Puis l'y ai fach la liçoun ; l'y ai dich : Mei*s* enfantes,
Presenta-vous d'un air respectous et soumes,

les bas Languedociens, oublieux de la tradition euphonique, ont laissé usurper à l'*s* la place de l'*i*. En effet, sauf deux ou trois exceptions, dont il sera parlé plus loin, nul poëte, nul écrivain du Languedoc n'en a gardé la trace. C'est uniquement dans le langage rustique qu'il faut la rechercher aujourd'hui.

Elle n'existe pas seulement, du reste, à Montpellier et dans ses environs. Quoique de plus en plus abandonnée dans les villes, on peut la constater à Gignac, Clermont, Agde, Pézenas, Nant, Rodez et Narbonne [1], dans le Gévaudan, le Rouergue et sur presque tous les points de l'ancienne province de Languedoc. J'écarte momentanément la portion

Et soungeas que jamai, pecaire,
N'aves agut un tal hounour:
Anas pareisse en faço d'un Signour,
Juste, esclara, d'un abord favourable,
Aima dei Dieous, doou prince et d'un cadun,
D'un Tribunau famous Capoulie respectable,
Dei Prouvencaus lou barri et lou Paire coumun.
Sei bouens ordres, sei souins proucuroun l'aboundanci;
De l'usurie maudich tanquoun la gloutounie;
Lou merite es prés d'eou à l'abri de l'estranci;
La vertu crigne plus leis harpos de l'encie;

(T. Gros, p. 117-118-119, édition de 1763, in 8°.)

Bien que les textes ci-dessus donnent assez régulièrement les deux formes, il faut cependant leur tenir compte d'une large part d'erreurs provenant, d'abord de la négligence avec laquelle se faisaient les éditions en langue d'oc aux XVIIe et XVIIIe siècles, et surtout de l'absence de toute règle quant à l'orthographe et à la ponctuation. De plus, les poëtes provençaux de cette époque, et cela est encore assez vrai aujourd'hui, se partageaient en deux écoles, l'une acceptant, l'autre rejetant à l'impression les lettres que l'on ne prononçait pas. Ainsi, à côté des poëtes que je viens de citer, et auxquels il faut ajouter l'auteur du *poëme sur les saintes paroles : Dieu soit béni*, Peyrol, le noëlliste; Germain, Jacinthe Morel, Desanat, etc., lesquels suppriment l'*s* devant une consonne; le Père Alègre, Aubanel (de Nimes), Diouloufet, Truchet, Bellot, d'Astros, Trussy, etc., le conservent aussi bien devant une consonne que devant une voyelle.

Je n'ai pas besoin de dire que le langage de Salon (V. la *Bresco* de Crousillat), celui de Toulon (V. l'*Armana prouvençau* de 1874, p 25), possèdent les deux formes usitées à Aix et à Marseille.

[1] Elle se retrouve également à Alby, d'après un renseignement que je dois à l'obligeance de M. Couaraze de Laa, membre correspondant de la Société.

du département de l'Aude (arrondissements de Carcassonne, de Limoux et de Castelnaudary), une portion du département de l'Aveyron et le département de la Haute-Garonne, où l'article *le* prend la place de l'article *lou*[1].

A l'appui de mon dire touchant le sous-dialecte de Montpellier, il ne m'est pas possible de donner des textes orthographiés avec les deux formes, puisqu'il n'en existe aucun, ni dans Sage et Roudil, au XVIIe siècle; ni dans Favre, Rigaud et Gaussinel, aux XVIIIe et XIXe. Tous nos poëtes se sont répétés en n'employant qu'une seule forme d'article et de pronom au pluriel, soit devant une consonne, soit devant une voyelle. L'observation du langage de quelques personnes m'a seule fourni les exemples suivants, que je consigne ici à défaut d'autres témoignages, et qui établissent la règle dont j'ai parlé ci-dessus pour les dix consonnes B, C, D, F, L, M, N, S, T et V.

B. — *loui brasses*,
ai bans.
C. — *lai cendras*,
doui cops, *autrei-cops*.
D. — *lai doumaizelas*,
lai damas,
loutei-dous, *loutai-dos*.
F. — *lai flous*,
L. — *loui loups*,
lai letras.
M. — *soui mobles*,
lai mieunas,
lai mans,
doui mestres.
N. — *lai neboudas*.
S. — *lai sietas*,
tai surs, *gallicisme pour* sorres[2].
T. — *lai terras*,
V. — *loui vesis*.

[1] Ainsi que les environs de Nimes et la rive languedocienne du Rhône, qui, au point de vue du langage, relèvent plutôt de la Provence que du Languedoc.

[2] La mutation en *i* devant l'*s* initial est, à quelques égards, la seule qui soit pratiquée aujourd'hui, d'une manière à peu près courante, dans le langage des gens du peuple à Montpellier.

Le changement de l'*s* en *i*, qui dans le haut Languedoc et le Quercy s'applique aussi aux verbes et aux substantifs : *aubrei* = *aubres*, *brassei* = *brasses*, *perdounai-lous* = *perdounâs-lous*, ainsi que l'avaient déjà remarqué M. Barthés, *Glossaire botanique*, p. 18; M. Cantagrel, *Revue*, I, 314, et M. Chabaneau, VI, 292[1], existait-il autrefois dans le sous-dialecte de Montpellier? Il me paraît infiniment probable de le supposer, bien que les deux ou trois vestiges que j'en ai entendus soient trop peu importants pour être consignés ici [2].

J'ai déjà dit qu'il n'existait que de rares textes imprimés [3] donnant les deux formes de l'article et des pronoms en languedocien. Le premier appartient à un poëte de grande valeur, malheureusement très-négligé aujourd'hui, Fabre d'Olivet, qui, à une époque où les dialectes du midi de la France n'étaient étudiés que d'une manière tout à fait imparfaite, tenta de ramener le sien à une orthographe plus pure et plus conforme à la tradition; en tenant compte des suppressions et des violences que l'auteur des prétendues *Poésies occitaniques du XIII*[e] *siècle* [4] a fait subir à son dialecte propre, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ses poésies ne soient, sinon des textes très-purs du langage parlé à Ganges sur la fin du XVIIIe siècle, du moins une sorte de moyenne générale

[1] V. aussi, *Rev.*, VI, 256 (Atger, *Poésies populaires*), deux exemples de la même modification : *sui* = *sus*, appartenant au canton de St-Gervais Héra ult).

[2] L'école des félibres l'a reconnu en Provence pour les adjectifs. Voir, par exemple, les *Sounet, Souneto e Sounaio*, publiés récemment par M. Gaut. Devant la consonne : *celestei salo* (12), *blavei cimeu* (12), *gentei court* (24), *bellei divo* (35), *sournei brut* (46), etc. Devant la voyelle : *calourenteis alenado* (17), *blanqueis erso* (53), etc.

[3] J'ai vainement consulté sur ce point les poëtes languedociens qui étaient à ma disposition, et nommément Sage, Roudil, Fizes, Favre, Auguste et Cyrille Rigaud, Martin fils, Tandon, l'avocat Bonnet, le Père Cléric, d'Estagnol, l'abbé Martin (de Béziers), Martin (de Ceilhes), Mondonville, Michel (de Nimes), l'abbé Peyrot, l'auteur de *Soat abronda*, Froment, Limousin-Lamothe, le marquis de Lafare-Alais, Daubian, Balth. Floret, les proverbes rouergats de Duval, ceux de Combes et de Sauvages, etc. Un nouveau chercheur sera-t-il plus heureux?

[4] *Le Troubadour, poésies occitaniques du XIII*[e] *siècle, traduites et publiées par* Fabre d'Olivet. Paris, Henrichs, 1803; 2 vol. in 8°.

du languedocien de Montpellier et du cévenol de l'ancien Gévaudan [1].

Quoi qu'il en soit des réserves nécessitées en pareil cas, voici, consonne par consonne, le relevé des formes de l'article et du pronom dans Fabre d'Olivet. Je ne donne que celles qui sont vraiment essentielles, en les complétant ensuite par l'indication des formes opposées :

B. Quand lou blaûet parey trà le*i* bouyssous, II.102
Que s'en t*éi* bras tendramen lou saravos, » 142
Vaû per le*i* bos, le*i* seres, lou*s* armàs, » 162
L*éi* bousquetz ciaûs é lou*s* oumbratjes frès, » 186
L'*s* devant le *b* se trouve : I, 150, 190; II, 128, 252, etc. [2].

C. Paûzo de la*i* citadz lou frairal foundamen ; ,1601
Mourgar sa*i* clarous majourélas; » 160
Amb' lou printems coumence me*i* cansous, II,102
Quand aûzissiés la*i* cansous que cantave, » 128
Embesc de*i* cors é nizals d'amouretz, » 252
L'*s* devant le *c* se trouve : I, 150, 154; II, 142, 182, 190, etc.

D. Le*i* Daimouns, amai la*s* auradas I,152
L'hyver n'ay pas grep à me*i* detz ; » 188
S'aguésses aûzit la*i* doulous » 204
Caûzir lous fatz, le*i* ditz, la doucou, la bountad, » 212
Filha de*i* Diûs ! maire et reyna d'amours, II,182
A*s* aûsseletz countavo sa*i* doulours ; » 234
L'*s* devant le *d* se trouve I, 150; II, 174, 190, etc.

F. De*i* Franchimans lou bure est lou regal; I,130
L'amour espandìs se*i* fialatz. II,226
L'*s* devant l'*f* se trouve : I, 164, 190, 212; II, 158, 162, 226, etc.

[1] Les formes *mei*, *tei*, *sei*, pronoms possessifs, et l'article pluriel *lei*, feraient croire à un emprunt à la Provence (sous-dialecte d'Aix et de Marseille) ou au toulousain, si certaines portions du rouergat ne les possédaient également. Voyez, par exemple, *Gygés, oul 'Enfant du désert*, par M. Cocural (Espalion, 1869, in-12) pour l'article *les*, et la *Misèri de la vido*, par M. Villié de Saint-Geniez, in *Armana prouvençau*, 1874, p. 37. Il faut cependant n'accepter ce dernier texte qu'avec réserve, car une pièce du même poëte, imprimée dans l'*Armana de Lengado*, 1876, p. 45, donne à tort, je crois, *lous*. J'espère éclaircir plus pleinement toutes ces difficultés dans un prochain travail.

[2] Une observation essentielle : les formes *lai*, *sai*, *tai*, et leurs simi-

G. Ensindo qu'*ai* glou-glous de l'aiga cristalina : I,206
Pago sous vers de *sei* guerdous, » 214
Mei greûs roumecz, *mei* souspirs angoyssous, II,103
Moun sang mi laisso o mi sanlo *lai* gaûtas; » 190
L'*s* devant le *g* se trouve : I, 164, 212; II, 154, etc.

J. *Dei* juramens traitamen proufanatz. II,154
Ai juromens que vous fan lous bergés. » 228
L'*s* devant le *j* se trouve: II, 111, etc.

L. Acato toutis *léi* lugràs, I,154
Trei letras d'amours, II,122
Ai lums, » 122
De plours en plours *mei* laguis si nourissoun; » 130
Dei léopards é *dei* tygres del bos; » 178
L'*s* devant *l* se trouve : I, 162 ; II, 162

M. Né poblon *lei* maz luminouz, I,146
E s'el plouro un de *sei* moutous, » 214
Coume hai patit *dai* mespretz de ma bela ! II,102
L'*s* devant *m* se trouve : I, 136, 192, 202; II, 158, 192, etc.

N. E *léi* nivouls del ciel ? Sabes quanta pensada, I,164
L'*s* devant *n* se trouve : I, 150 ; II. 142, etc.

P. E *léi* palais meravilhouz, I,146
Lou paure, per secar *sei* plous, » 212
Moun luth s'oublido, enaigat de *mei* plous, II,124
Mi fasies-tu soubrar de *tei* poutous, » 128
Piéy *dei* plazès, aro enfans *dei* dezirs. » 152
L'aire é la vouz : *mei* péûsses anelatz. » 160
Lou*s* ausseletz, *lei* peyssous, *lei* pastours » 164
Sabes, quand vos, à *téi* pés enclaûzida, » 178
Adoun, Venus, counougueris *lai* plous, » 184
L'*s* devant le *p* se trouve : I, 136, 190, 192 ; II, 140, 154, 162, etc.

R. E *lei* rocz del armàs ? Ta man empouderada I,164
Amb' la roza hai acampat *lei* rounzous II,103
Paûzo la roza ountè creyssién *lai* rounzes, » 158
Dei rocz baûmutz las bestiassas maissudas, » 166
Sabes toucar lou*s* aubres é *lei* rocz. » 178
L'*s* devant *r* se trouve : I, 146 ; II 154, 174, etc.

laires, ne se trouvent jamais devant une voyelle, dans Fabre d'Olivet. Ainsi on chercherait vainement chez lui des exemples semblables: ***lai amigas*** (les amies); ***sai aucas*** (ses oies); ***toui ouncles*** (tes oncles), etc.

S. Dei siûnes per saûvar las colas, I, 150
Que podoun reire-naisse à toutas lai sazous. » 212
Treboularié la niétz d'an sei souspirs; II, 132
Lai sazous, » 210
Cerco à coumptar lei souspirs de soun cor. » 248
L'*s* devant l'*s* se trouve : I, 151 ; II, 154, etc.

T. Sono Daphné, dou mestre déi trouvaires, II, 146
Plourar mei torts é trevar senz soulàs. » 162
Encadanar lei tygres à sous pés. » 190
L'*s* devant le *t* se trouve : II, 190, etc.

V. Que la mar oundadenca é frounzida dai vens, I. 158
Coussi dins mei vers l'hai retratz, » 208
Dei versis siûs ti mando la tristessa, II, 124
L'*s* devant le *v* se trouve : I, 212 ; II, 111, etc.[1].

On voit, par ce relevé, combien Fabre d'Olivet a été irrégulier dans l'emploi des doubles formes du languedocien. Il écrit l'*s* devant une consonne aussi bien que devant une voyelle, transformant ainsi une loi euphonique en une licence de la poétique méridionale. L'essai de *vocabulaire occitanique* qui est à la fin de son second volume semble même autoriser tout à fait cette supposition. Après avoir, dans les *observations* préliminaires, loué le « judicieux historien » des troubadours (il s'agit de l'abbé Millot, qui ne méritait guère cet excès d'honneur); après avoir rabaissé le *Dictionnaire* de l'abbé de Sauvages, qui méritait encore moins cet excès d'indignité, il enregistre purement et simplement les formes suivantes, que je transcris en entier, car elles ont leur importance, vu la pénurie de textes où nous sommes sur ce point :

ai[2], *as;* aux : II, 268.
dei, dai[3]; des : II, 273.
lou, lei, lous; le, les, celui, ceux : II, 280.
la, las, lai; la, les, celle, celles : II, 280.
ma, mai, mas; ma, mes : II, 280.

[1] Quelques-uns des vers que l'on vient de lire appartiennent à des poésies de troubadours que Fabre d'Olivet rajeunit et comprit dans son recueil.

[2, 3]. Je relève encore ces deux formes dans l'intéressante publication de M. l'abbé Vinas, *Crides de la court de M. de Lauzière*, *Revue*, 1,20 (Octon et Lauzières (Hérault)).

moun, mei, mous; mon, mes : II, 281.
sa, sai, sas, soun, sei, sòus; sa, ses, son, ses : II, 286.
ta, tai, tas; ta, tes : II, 287.
toun, tei, tous ; ton, tes. II, 288.

Le deuxième témoignage de la même forme m'est fourni par un petit poëme : *la Salada de l'Estan d'Escamandra*[1], composé en langage de Vauvert, il y a bien près de cinquante ans, par un habitant de cette ville. Jacques Meizonnet (c'est son nom) n'est ni un Favre, ni un Michel, et ses vers burlesques, remplis de chevilles, de répétitions et de fautes de tout genre, sont de nature à rebuter le lecteur le plus patient et le plus obstiné. Ils sont écrits en un provençal relativement assez pur : *li vesin, li coustieren, lis un se paouseroun, dou jour que sian, aqueli bioou,* etc. Mais quel n'est pas l'étonnement du lecteur, lorsqu'au milieu d'un langage qui, sauf les gallicismes, ne serait pas désavoué par un Avignonnais ou un Arlésien, il rencontre des phrases tout à fait languedociennes : *as enchieras* (15), *las pu bela* (17), *las peyas* (28), etc.? Meizonnet écrivait sur la limite des deux dialectes, et, complétement dénué qu'il était de toute instruction, il s'est borné à figurer, aussi exactement que possible, les sons fort mélangés qu'il entendait autour de lui. Il en résulte que son poëme, foncièrement provençal de langage, a gardé néanmoins d'assez nombreuses traces de languedocien, et, qui plus est, de languedocien archaïque. On en jugera par les exemples suivants :

Qu'*ai* favioous préféroun la vianda. P. 7
A*is* omés, a*is* fennas, a*is* enfans. — 9
E crida aï Douënas :« Sès dé gus. » — 16
Ren qu'*aï* premiés co dè fusils. — 18
Qué parléroun aôu chef d'aï Douëna. — 19
Es pa'éstounan ; per an' aï Listas. — 20

Malgré ses irrégularités, ce texte est d'autant plus précieux que l'on avait jusqu'ici considéré la mutation de l'*s* en *i* comme un des caractères particuliers du languedocien à Agde, à Narbonne et aux environs de Béziers[2].

[1] Nimes, Durand-Belle, S. D. In-16, 28 pages.
[2] D'après des indications qui m'ont été transmises par l'auteur de la

Si l'on ne croit pas qu'il y ait puérilité à relever des traces aussi légères, je ferai remarquer, en terminant, que les trois scènes — incontestablement piscénoises de langage — du *Pourceaugnac* de Molière, contiennent deux exemples de la forme en *i* : *day hommes* et *day reproches secrets,* scène VIII. Le premier doit être considéré comme douteux ; il faudrait, en effet, qu'il y eût *das hommes* ou bien *days hommes ;* mais le second est très-régulièrement formé.

Un traducteur de Lafontaine, et non des moins agréables bien qu'il soit à peu près inconnu, M. E. de J[abrun] me fournit, pour le langage de Marvejols (Lozère), une forme en *i* :

> Abio, per miél ana, cargats sou*i* sabatous
> E sou*s* pus cours et gentes coutillous ;

dit-il de son *Imaginairo* allant au marché, le pot de lait sur la tête (*l'Imaginairo é l'Oulo del lach*) [1].

Comme complément aux observations qui précèdent, et en prenant pour base l'idiome actuel de Montpellier et de ses environs, je proposerais de dresser de la manière suivante le tableau des doubles formes du pluriel de l'article et des pronoms en languedocien[2] :

	Dev. la consonne.	Dev. la voyelle.	français.
Article défini : pluriel, masculin,	*lous*,	*loui*,	les.
— contracté,	*das*,	*dai*[3],	des.
— —	*as*,	*ai*[4],	aux.

Viradona, M. Langlade, de Lansargues, les vieillards disent encore, à Lunel et à Marsillargues : *lai fennas*, *loui loups*, etc. Bizarrerie singulière : l'existence de la double forme a disparu à Lansargues même.

[1] Je n'ai lu de M. E de J. que la traduction de onze fables de Lafontaine et deux ou trois autres pièces fort courtes, publiées en feuilles détachées, vers 1850 (?), chez A. Théret, imprimeur à Marvéjols.

[2] Pour plus de clarté, je me sers de la classification adoptée par M. Chabaneau, *Gramm. lim.*, *Revue*, V, 450 et suiv.

[3.4] Qu'il ne faut pas confondre avec les singuliers *dai* et *ai* = *dau* et *au*, usités dans certaines parties du bas Languedoc (à Agde et Vendémian, par exemple) : *dai rèc de Regoulhés* = du ruisseau de Regoulhés, (*Rev.*, *Bulletin*, 43) ; *ai pibou naut* = au peuplier élevé, 40. — M. Balthazar Floret, qui avait rejeté cette forme dans la *Bourrido agatenco*, la laisse passer par mégarde dans une locution proverbiale du petit glos-

Article défini : pluriel, féminin,		*las*[1],	*lai*,	les.
—	— contracté,	*de las*,	*de lai*,	des.
—	— —	*à las*,	*à lai*,	aux.

Art. indéf.[2], pl. masc., *d'unes*, *unes*; *d'unei*, *unei*; les uns, d'aucuns (?)
— fém., *d'unas*, *unas*; *d'unai*, *unai* — —

Pron. person., 1re pers. plur. masc.,	*nous*,	*nautres*,	*noui*, *nautrei*, nous, nous autres.
— — fém.,	*nautras*,	*nautrai*	—
— 2e pers. plur masc.,	*vous*,	*vautres*,	*voui*, *vautrei*, vous autres.
— — fém.,	*vautras*,	*vautrai*,	—
— 3e pers. plur. masc.,	*eles*[3],	*elei*,	eux.
— — fém.,	*elas*,	*elai*,	elles.

Pron. relatifs et inter., plur. masc.,	*quantes*,	*quantei*[4],	quels.
— — fém.,	*quantas*,	*quantai*,	quelles.

Adj. posses. 1re p. pl. masc.	*mous*.	*moui*	mes.
fém.	*mas*	*mai*	—
— masc.	*mieus*, *mieunes*,	*mieus*, *mieunei*	miens
fém.	*mieunas*	*mieunai*	miennes
— masc.	*nostres*[5]	*nostrei*	nos, nôtres
fém.	*nostras*	*nostrai*	—
2e p. pl. masc.	*tous*	*toui*	tes.
fém.	*tas*	*tai*	—

saire qui accompagne son recueil : *Estre ai méme oremus*, p. 339. — L'article contracté *das* devient *des* à Béziers, Cologuac, etc. Fabre d'Olivet emploie, lui : *dels*, *des*, *deis* et *dai*.

[1] Devient *los* en Rouergue. M. Duval (*Prov. rouerg.*, in *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, V, 461), observe, mais sans y attacher aucune importance, que le pluriel féminin : *los femnos* = *les femmes*, devient souvent : *lois*.

[2] Tend à disparaître de l'usage à Montpellier, mais se conserve encore dans tout le bas Languedoc. *Unses* dans l'Aveyron et dans quelques parties du département de l'Hérault.

[3] Devient *elis* dans quelques dialectes et dans Fabre d'Olivet. Voy. I, 152. On dit aussi, en certaines localités : *elses*.

[4] *Quintes* et *quintas* sont encore usités à Montpellier et dans ses environs. Ce pronom, essentiellement interrogatif, devient, selon les localités (toujours au pluriel), *quuntes* et *quuntas*, *quanes* et *quanas*, *quanies* et *quines*, etc.

[5] Et mieux : *nostes*, *nostas*, etc. Même observation pour *vostres* et *vostras*. *Vouostes* en Rouergue.

Adj. poss., 2e p. pl.	masc.	*tieus, tieunes*	*tieus, tieunei*	tiens.
	fém.	*tieunas*	*tieunai*	tiennes.
—	masc.	*vostres*	*vostrei*[1]	vos, vôtres.
	fém.	*vostras*	*vostrai*	—
3e p., pl.	masc.	*sous*	*soui*	ses[2].
	fém.	*sas*	*sai*	—
	masc.	*sieus, sieunes*	*sieus, sieunei*	siens.
	fém.	*sieunas*	*sieunai*	siennes.
Adj. démonst., pl.	masc.	*aqueles*[3]	*aquelei*	ceux.
	fém.	*aquelas*[4]	*aquelai*	celles.
—	masc.	*aquestes*	*aquestei*	ceux-ci.
	fém.	*aquestas*	*aquestai*	celles-ci.
Adj. détermin., pl.	masc.	*autres*[5]	*autrei*	les autres.
	fém.	*autras*	*autrai*	—
—	masc.	*cauques*	*cauquei*	quelques.
	fém.	*cauquas*	*cauquai*[6]	—
—	masc.	*toules*	*toulei*	tous.
	fém.	*toulas*	*toulai*	toutes.
—	masc.	*souls*	*souls*	seuls.
	fém.	*soulas*	*soulai*	seules.
—	masc.	*taus, tals, tales*[7]	*tau, tals, talei*	tels.
	fém.	*talas*	*talai*	telles.

On excusera les développements, peut-être exagérés, donnés à la présente note, si l'on songe que la seconde forme qu'elle a pour but de signaler n'a été jusqu'ici étudiée nulle part dans son ensemble. Elle est, il est vrai, bien près de

[1] *Vouostres* et *vouostes* en Rouergue. Je n'ai pas besoin de dire que, dans le sous-dialecte de Montpellier, le *v* initial est prononcé *b*.

[2] Le pronom *leur* est perdu à Montpellier depuis le commencement du XVIIIe siècle, si tant est qu'il y ait existé. On le trouve bien dans Sage, Roudil et Fizes, mais il est probable qu'il n'y est qu'à l'état d'emprunt à d'autres dialectes, ou comme un des nombreux gallicismes du langage de l'époque. Il existe aujourd'hui à Alais, Carcassonne, Marvejols, etc.

[3-4] Deviennent, dans quelques parties du Languedoc : *aquelses* et *aquelsas*.

[5] En certaines localités vers le haut Languedoc : *aus*.

[6] *Au* devient *al* dans une grande partie du département de l'Hérault et dans l'Aveyron.

[7] A peu près complétement remplacé, à Montpellier, par le gallicisme *tèls*.

tomber en désuétude dans les villes, mais les campagnes la conservent encore avec une certaine fidélité [1]. Ne pourrait-on demander, en forme de conclusion, s'il n'y aurait pas là quelques motifs de la restituer au langage écrit?

Alph. ROQUE-FERRIER.

[1] Le haut Languedoc et la Gascogne possèdent aussi des formes doubles, que j'aurai l'occasion de relever dans un prochain mémoire. La présente étude ne s'applique qu'au languedocien considéré dans ses rapports avec le provençal.

P.-S. — Que l'on me permette encore une remarque qui prouvera combien la règle dont je viens de parler a été peu comprise jusqu'à aujourd'hui. J'ai cité tout à l'heure une pièce de Villié, insérée dans l'*Armana prouvençau* de 1874. Elle est courte et ne contient aucun exemple de la mutation de l'*s* en *i*, tandis que cette dernière se rencontre au contraire nettement appliquée dans une autre pièce du même Villié, insérée la même année dans l'*Armagna cevenòu*:

E lai gents talos que sou (p. 50),
Lai bignos òu la pouisou (p. 52).

Cependant, par une circonstance assez étrange, une troisième pièce de M. Villié, que je lis à l'instant dans l'*Armana de Lengadò* de 1876 (continuation de l'ancien *Armagna cevenòu*), ne renferme absolument que la forme en *s*:

Counfoundèsses pas lous dous (p. 46);
Lous cresegués pas bessous (p. 46).

A. R.-F.

CHANTS POPULAIRES DU LANGUEDOC

Première section

CHANTS DU PREMIER AGE

Troisième série

CHANTS POUR APPRENDRE A AGIR

Après les chants du sommeil et du réveil, qui enseignent aux enfants, si l'on peut s'exprimer ainsi, le *repos* et le *mouvement,* viennent se placer, d'une façon toute naturelle, les petites chansons de cette série qui, au contraire, leur enseignent l'*action* sous toutes ses formes, pour si variées qu'elles soient.

Pour l'enfant qui vient de naître, il n'y a guère, en effet, que deux actes : dormir et s'agiter. Dès qu'il est un peu plus âgé et que sa volonté commence à avoir conscience de ses forces, il y en a tout aussitôt un troisième : *agir.*

I. — On peut admettre, jusqu'à un certain point, que ces différents actes de l'existence, l'enfant saurait bien les apprendre par lui-même, par la seule manifestation ou le seul effet de ses forces, pour si peu qu'il fût heureusement doué; mais, toutefois, on est obligé d'admettre aussi que l'éducation maternelle a cet immense avantage, en intervenant, de les lui faire apprendre sans aucune peine, sans souffrance, et enfin, par l'emploi du rhythme, de les lui faire accomplir plus vite et avec plus de régularité.

D'où il suit que chaque leçon de la jeune mère, appropriant ses ingénieuses indications et ses tendres paroles au résultat qu'elle désire obtenir, est tout à la fois un jeu et un chant.

II. — C'est tout d'abord un jeu, et par là les chants de cette série servent de transition entre la section qui nous occupe et la section suivante, qui s'occupera plus spécialement des jeux du premier âge et des chansons qui les accompagnent.

Il est certain, on ne peut en douter, que dans tous ces actes accomplis par les enfants, quoiqu'ils répondent à des leçons, le plaisir en passe la peine. Ils ne savent pas encore ce que c'est que le travail et l'ennui ; ils ne sauraient, par conséquent, en joindre l'idée attristante et pénible aux efforts qu'ils tentent, en obéissant à cette nécessité du développement de l'être qui est en nous, et qui se traduit chez eux par l'amour du nouveau, de l'inconnu, de l'action. Et l'enfant apprend d'autant mieux qu'il s'amuse davantage[1].

III. — Nous avons ajouté que c'était de plus un chant. C'est là, en effet, quelque chose de très-remarquable que cette existence de chansons maternelles ayant un caractère pédagogique très-déterminé.

Les premiers mouvements de l'enfant s'exécutent, par eux, avec cette harmonie qui leur est si nécessaire, et dont il ne tarde pas à prendre l'habitude, avant même qu'il en ait reconnu la nécessité et l'utilité. L'action, telle qu'elle doit se faire à tout instant, dans la vie, lui est apprise ainsi de la façon la plus agréable et la plus profitable. C'est même une éducation dont il se souviendra toujours, quoiqu'elle ait été faite à son insu, puisqu'il est prouvé que l'égalité et la facilité de ses mouvements sont intimement liées à ces essais du premier âge[2].

Du reste, cette éducation ne s'exerce pas seulement sur l'organisme ; par l'intermédiaire des impressions sensitives, elle a lieu aussi sur l'intelligence : elle l'excite et la développe d'une façon tout à fait analogue, c'est-à-dire harmonieusement.

IV. — Quand l'enfant commence à être un peu fort, on lui permet d'essayer ses petits membres. C'est un grand plaisir

[1] Remarquons, en passant, que l'action des membres se nomme *jeu*, quand elle se fait avec aisance et facilité. La langue est ici parfaitement d'accord avec les faits.

[2]... La musique agit immédiatement sur le cerveau et sur les nerfs. On pourrait en conclure qu'elle a des avantages réels dans l'éducation du premier âge. De Chabanon, *de la Musique*, etc.; préf., p. XVI. —Cf. Ch. Beauquier, *Philosophie de la musique;* Paris, Germer-Baillière, 1866, p. 63 où il donne à l'appui l'exemple de Montaigne, que nous avons déjà cité.

que de le voir, démailloté et à peu près nu, se démener et se trémousser, tout à son aise, essayer ses premiers pas sur le sein même qui l'a porté. C'en est un bien plus grand encore, de l'épier, à la fois joyeux et chancelant, posé sur le tapis, essayer de se tenir d'aplomb, de donner à ses genoux et à ses reins la fixité, la fermeté voulues, et n'y réussissant qu'avec la plus grande peine, toute une longue suite d'efforts et d'exemples donnés.

C'est que cette sûreté du corps, campé sur la base qui exige des jointures un exercice auquel elles sont encore inhabiles, est le fait principal, celui qui permet tous les autres actes qui tendent à donner aux membres la force et la souplesse qu'on peut en exiger.

Aussi l'éducation maternelle s'applique-t-elle, dès la première fois, à obtenir que la jointure de la jambe (*la templego*), par exemple, ait de la résistance et du jeu. C'est cet état de l'enfant, apprenant à se tenir debout, que l'auteur du *Miral moundi* nous montre aux premiers vers du second livre de son poëme:

> Aro que le tenètz, despoupat, le mainatgé,
> Et que creis en dedins coumo a fait de coursatgé,
> Que, fier sur sa témplégo et prou fermé des rens,
> En troutan tout soulét, se truffo dès courréns.

V. — Ce premier résultat obtenu, les autres ne se font pas attendre. Quand l'enfant sait se tenir sur ses jambes, conserver l'équilibre sans plier les genoux, on lui enseigne tout aussitôt après à les plier par un mouvement volontaire, à se baisser, à se lever, à se renverser, sans que l'équilibre soit jamais perdu.

Quand on voit qu'il a conscience de ses forces, de l'usage de ses membres, on lui apprend à se servir, soit successivement, soit simultanément, selon l'occurrence, de ses pieds, de ses mains, de ses jambes; à aller, venir, tourner, retourner, s'abandonner enfin aux caprices de sa volonté.

On lui fait acquérir, de cette façon, par des enseignements distincts, mais qui se complètent et s'expliquent, les trois conditions indispensables de tout acte du corps humain: la fermeté, la souplesse, la diversité.

VI.—De là tout naturellement, dans cette série, trois sortes de chants, qui répondent à cette triple nécessité d'enseigner :

1° La fixité et l'équilibre de tout le corps (ch. I à III) ;

2° Le mouvement de tout l'ensemble de l'être, pour qu'il conserve sa stabilité (ch. IV à IX);

3° Enfin celui des membres, que leur action soit simultanée ou séparée, qu'elle agisse sur place ou qu'elle exécute une évolution quelconque (ch. X à XXX).

4° On peut en ajouter une quatrième, qui se répète lorsqu'on habille ou déshabille l'enfant, pour lui faire prendre patience, ou encore pour lui donner les premières leçons de la civilité et des convenances (ch. XXXII à LIII).

VII.— Nous n'avons pas, en languedocien, de dénomination propre aux chants de cette série.

Le provençal *tintourleto* s'applique à la généralité d'entre eux, ceux où la nourrice, tout en ayant ces préoccupations d'enseignement, a avant tout l'idée de caresser, choyer et dorloter son petit.

Dans son volume de poésie, la *felibresso dau Cavloun* le traduit par *berceuse,* mais ce n'est là qu'un sens d'extension, qui ne saurait être pris à la lettre.

Le mot *tintourleto* ne se trouve dans aucun des dictionnaires et glossaires que nous avons pu consulter; il est employé à tout instant par les auteurs, tant en Provence que dans les départements du Languedoc qui en sont limitrophes.

VIII. — Le verbe correspondant *tintourlar* signifie : caresser, choyer, dorloter [1].

Il est à présumer que ce mot est absolument de la même origine que *tintèino,* qui vient de *tintà, tindà,* tinter, bruire, s'ébattre avec joie.

[1] Il est indiqué, avec cette signification, dans le petit glossaire du volume *li Prouvençalo*.

Il est aussi dans Honnorat, *tintouliar*, v. a. (*tintoulià*), *barjouliar*, *tintounar*. En terme de nourrice, bercer, amuser un enfant en le balançant dans ses bras. (*Dictionnaire provençal-français*, etc. Digne, Repos, 1847.)

Il est à remarquer en effet que, dans le langage des nourrices, *fà tintèino* est l'opposé de *fà nené*.

Nous voyons un exemple de l'un et de l'autre dans le *Nene, som-som,* de J. Brunet. Le père, après avoir engagé le petit enfant à dormir,

Moun passeroun, endorme-te,
Fai toun *nené*...

ajoute que, s'il continue ainsi à se plaindre, à pleurer, il leur sera impossible de reposer; ce qui est cependant bien nécessaire, pour ne pas devenir malade:

Se *fas tintèino*, li niuchado,
Finiren pèr toumba malaut...
La niu 's facho pèr lou repau.
Té, vaqui que l'aubo es levado:
Canto, lou gau.

En Languedoc, nous disons plus souvent *fà tantaro* que *fà tintèino;* mais notre observation n'en subsiste pas moins, ces onomatopées ayant un même sens et une même origine.

I. — CARA-TE, MIGNOUNA

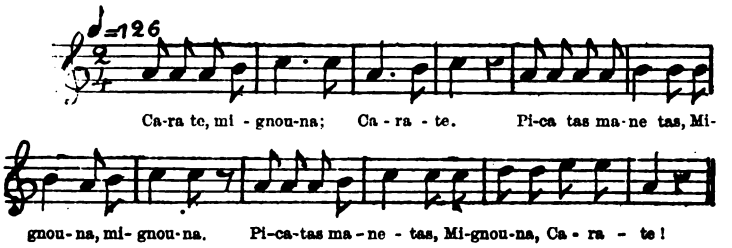

Cara-te, mignouna;
Cara-te,
Pica tas manetas.
Mignouna (*bis*).
Pica tas manetas,
Mignouna ;
Cara-te !

Tiens-toi d'aplomb (litt.: cambre-toi), mignonne;—tiens-toi d'aplomb.— Frappe tes petites mains, —mignonne (*bis*).—Frappe tes petites mains, — mignonne; — tiens-toi d'aplomb !

Très-populaire à Montpellier et dans le département.—Se dit en apprenant à l'enfant à se tenir debout et à frapper des mains.

I. — Version d'Avignon, due à Mme Ve Gilbert :

Caro-te, mignoto ;
Caro-te.
Pico-ti manoto,
Pouloto (*bis*).
Pico-ti manoto,
Pouloto;
Caro-te !

Tiens-toi d'aplomb, mignarde ;— tiens-toi d'aplomb. — Frappe tes menottes,— poulette (*bis*). — Frappe tes menottes, — poulette; — tiens-toi d'aplomb.

II. — AUTRE

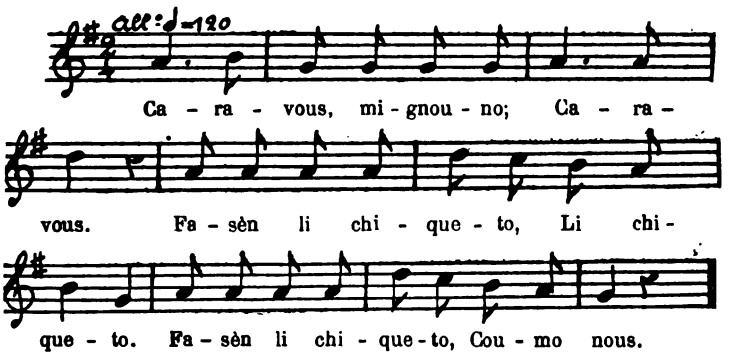

Cara-vous, mignouno,
Cara-vous.
Fasèn li chiqueto,
Li chiqueto.
Fasèn li chiqueto,
Coumo nous.

Autre. — Tenez-vous d'aplomb, mignonne.— Faites claquer les doigts, — faites-les claquer. — Faites claquer les doigts— comme nous.

V. d'Arles-sur-Rhône. communiquée par Mme Marthe Reboul.

Aux deux premiers vers, l'enfant a les poings sur les hanches; aux deux suivants, il fait claquer les doigts, sur les temps forts de la mesure; enfin, aux derniers, il frappe les mains l'une contre l'autre.

Faire li chiqueto, c'est surtout faire claquer les doigts contre le médium, par un frottement brusque; *chiqueto*, dim. de *chic*, onomatopée du bruit que l'on produit.

III. — LA TARGA

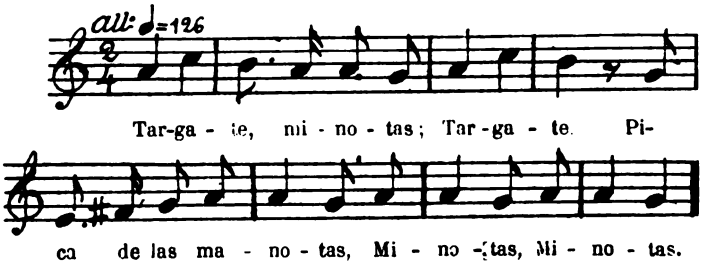

Targa-te, minotas ;
Targa-te.
Pica de las manotas,
Minotas (*bis*).

La Targa. — Targue-toi, mignonne; — targue-toi.— Frappe tes petites mains, — mignonne.

V. de St-André-de-Sangonis, due à M. le docteur Ch. Coste.

IV. — ROUQUETOUNA

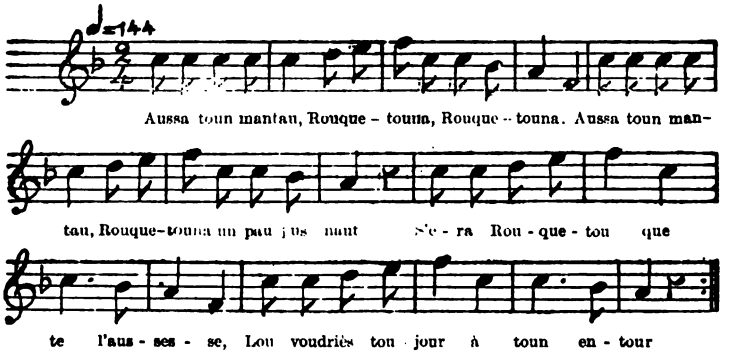

1) Aussa toun mantau, Rouquetouna,
Rouquetouna.
Aussa toun mantau.

Rouquetouna
Un pau pus naut.

2 S'era Rouquetou
Que te l'aussesse,
Lou voudriès toujours
A toun entour.

Aussa toun mantau, etc.

Rouquette. —1) Relève ton tablier,— petite Rouquette (bis). — Relève ton tablier, — petite Rouquette, — un peu plus haut.

2) Si c'était le petit Rouquet — qui te le relevât,— tu le voudrais toujours — à ton côté.

Très-populaire à Montpellier et le Gard. — Ce chant se dit lorsqu'on veut que l'enfant se tienne debout et apprenne à faire quelques pas. Dès qu'on a la certitude que ses jambes peuvent le porter, la nourrice le place devant elle, hors de tout point d'appui, et, lui faisant relever les coins de son tablier, tout comme elle lui en donne l'exemple, elle chante les couplets indiqués ci-dessus, en marquant la cadence par de légers fléchissements des genoux.

1. — Une version de Nîmes, semblable à la nôtre, porte *vantau* au lieu de *mantau*.

Cette confusion est du reste fort commune.

2. — Une seconde version de Montpellier donne, au lieu des deux derniers vers, ceux-ci:

Te l'aussarió be
Un pau pus naut.

V. — MARGOT.

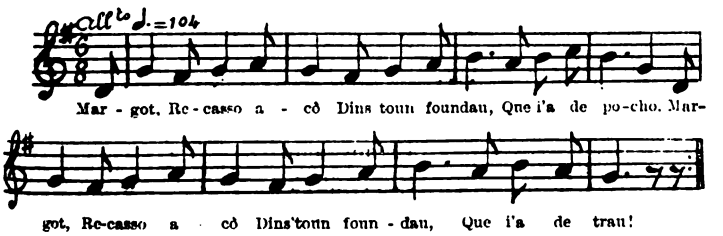

1) Margot,
Recasso acó
Dins toun foundau,
Que i'a de pocho.
Margot,

Recasso acò,
Dins toun foundau,
Que i'a de trau !

MARGOT. — Margot, — reçois cela — dans ton tablier, — qui a des poches. — Margot, — reçois cela — dans ton tablier, — qui a des trous.

Version d'Arles-sur-Rhône, dite par Mme Marthe Reboul.

L'enfant tient son petit tablier relevé par les coins, comme pour attendre (*recassà*) l'objet que lui promet la chanson; en même temps, et tandis que l'on chante, il doit lui donner un mouvement de va-et-vient, d'un côté à l'autre, en suivant la cadence.

Il ne fait qu'imiter, du reste, ce que sa mère fait devant lui. Ce chant a pour but, tout en donnant de l'aplomb à l'enfant, de l'habituer à se balancer sur chacune de ses hanches.

VI. — PARA LA SACA

Peire (*bis*), bòs de blat ?
Para la saca, beni ne querre.
Peire (*bis*), bòs de blat ?
Para la saca, n'ai pas cap !

TENDS LE TABLIER.— Pierre (*bis*), veux-tu du blé?— Tends le sac, viens le chercher.—Pierre (*bis*), veux-tu du blé ?— Tends le sac, je n'en ai pas !

V. de St-André-de-Sangonis (Hérault), due à M. le docteur Ch. Coste.

Ce petit chant se dit en faisant marcher l'enfant, les mains relevant sa robe ou son tablier.

VII. — LOU PICHOT OME

Pichot ome,
Rambalhous,
Testa plata,
Cuou merdous.

LE PETIT HOMME. — Petit homme, — faiseur d'embarras, — tête plate — et c... merdeux.

V. de Henri Bouquet, de Montpellier. — On chante ce couplet quand un petit garçon s'essaye à se tenir debout.

VIII. — LA LUNO

La luno barbano
Que pico de lano,
De fiéu de coutoun
Dóu pèro Simoun.

LA LUNE.— La lune barbue — qui vole la laine — et le fil de coton — du père Simon.

V. de C.-H. Ardouin, de Nîmes. - Se dit lorsqu'on montre la lune au petit enfant, ce qui lui apprend à tourner la tête ou à la lever.

IX .— ROUSSIGNOLET

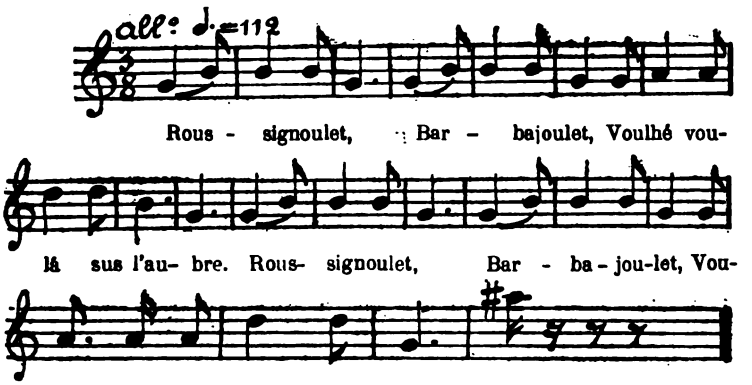

Roussignoulet,
Barbajoulet,
Voulhè voulà sus l'aubre.
Roussignoulet,
Barbajoulet,
Voulhè voulà sus l'aubret.
Hé !

PETIT ROSSIGNOL.— Petit rossignol,— petite hirondelle, —voulait voler sur l'arbre. — Petit rossignol,— petite hirondelle, — voulait voler sur le petit arbre. — Hop !

Rec. par M. Chaussinand, à Coux (Ardèche).

En élevant l'enfant pour lui faire toucher un objet qu'il ne peut atteindre seul.—L'exclamation n'est qu'une continuation de la dernière voyelle.

X. — LOU SAUT

Sauta, alengri,
Qu'acós toun cami !

LE SAUT.— Saute, *alengri*, — que c'est là ton chemin.

V. de Montpellier et des environs. -Se dit lorsqu'on soulève un enfant par les aisselles, pour lui faire sauter ou franchir un obstacle quelconque. — On le dit de même lorsque, placé sur une marche d'escalier, on lui tend les mains pour l'aider à sauter en bas. Observons que ce mouvement se répète un très-grand nombre de fois, par jeu.

XI. — L'AGNÈL

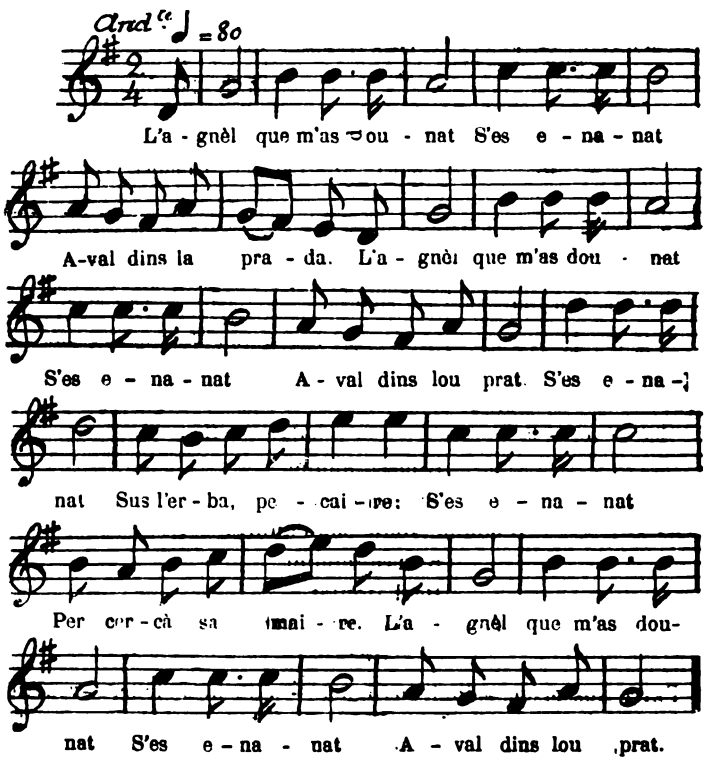

1) L'agnèl que m'as dounat
S'es enanat

Aval dins la prada.
L'agnèl que m'as dounat
S'es enanat
Aval dins lou prat.

2) S'es enanat
Sus l'erba, pecaire;
S'es enanat
Per cercà sa maire.
L'agnèl que m'as dounat,
S'es enanat
Aval dins lou prat.

L'Agneau. — 1) L'agneau que tu m'as donné — s'en est allé — là-bas dans la prairie. — L'agneau que tu m'as donné — s'en est allé — là-bas dans le pré.

2) Il s'en est allé — sur l'herbe, le pauvre; — il s'en est allé — pour chercher sa mère. — L'agneau que tu m'as donné - s'en est allé — là-bas dans le pré.

Populaire à Montpellier et fort répandue dans tout le Languedoc; c'est l'une de celles que l'on entend le plus souvent, la *tintourleto* la plus ordinaire. Se dit en balançant l'enfant entre les bras ou guidant ses premiers pas.

1. Nous la retrouvons dans le département du Tarn. Elle est donnée, avec des variantes insignifiantes, par Mme J. Michelet[1]:

L'agnèl que m'as donat,
Se n'es anat paysser dins la prada.
L'agnèl que m'as donat
Se n'es anat paysser dins lo prat.
Se n'es anat su l'erba, pecaire;
Se n'es anat per cercar sa maire.
L'agnèl que m'as donat
Se n'es anat paysser dins lo prat.

Il n'y a de différences, comme l'on voit, que celles résultant du dialecte, et que le mot *paisser* au lieu de *aval* (4e et 8e vers). — Les mêmes différences se trouvent dans une version béarnaise qui nous est chantée par M. Prévôt.

C'est avec raison que Mme J. Michelet trouve cette chanson, qu'elle avait apprise d'une *pastoura*, adorable et touchante; elle ajoute qu'elle n'a pu s'en souvenir sans être émue.

Mémoires d'une enfant. Paris, L. Hachette et Compe, 1867, p. 44.

2.— L'air de l'*Agnèl* est dans le recueil connu sous le nom de la *Clef du Caveau*. n° 43.

XII. — MESTRE LAUTIÉ

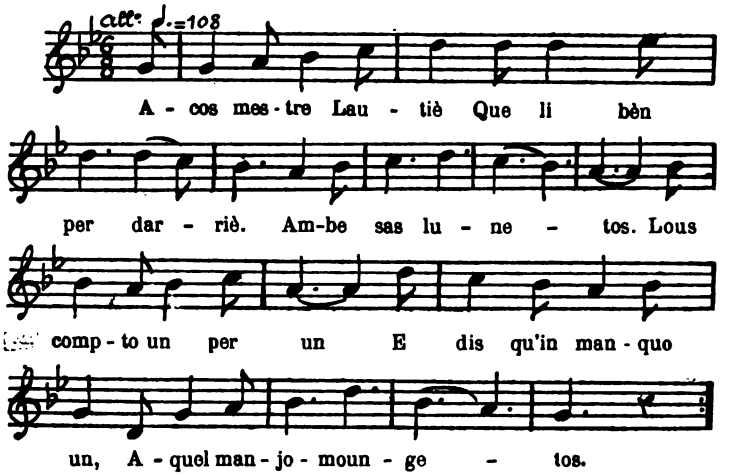

Acos mestre Lautiè,
Que li ben per darriè
Ambe sas lunetos.
Lous compto 'un per un
Et dis qu'in manquo un,
Aquel manjo-moungetos.

Maitre Lautié. — C'est maître Lautier — qui vient par derrière — avec ses lunettes; — il les compte un à un (les poux), — et dit qu'il lui en manque un, — ce mange-haricots.

Du Narbonnais ; version de M. le docteur Guibaud.
Se chante aux enfants en faisant des gestes, des grimaces, et en arrondissant le pouce et l'index de chaque main en guise de lunettes.

XIII. — LA DEMORO

Aci te demori,
Per la cougo de l'oli.

La Demeure. — Ici je t'attends, — pour la queue de l'huile.

Quand l'enfant commence à marcher et qu'on veut l'habituer à le faire

aller seul, on s'en va un peu loin de lui, on se baisse et on lui dit les vers ci-dessus. — En usage dans l'Ariége.

Lorsque l'enfant s'est rapproché petit à petit, on recommence.

XIV. — LAS AUQUETOS

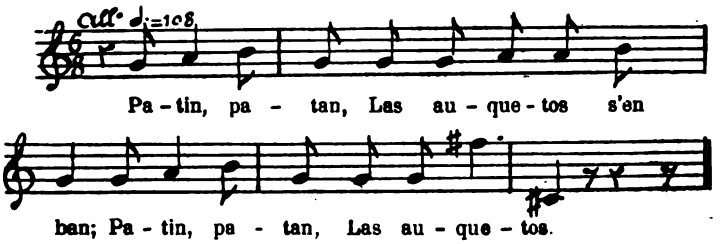

Patin, patan,
Las auquetos s'en ban;
Patin, patan,
Las auquetos!

Les Petites Oies. — Patin, patan, — les petites oies s'en vont; — patin, patan, — les petites oies.

De Narbonne; V. indiquée par le docteur Guibaud.

Se chante quand l'enfant commence à faire les premiers pas et que sa démarche chancelante rappelle encore celle des oies.

I. — Dans le canton de Gignac, on dit, dans un cas semblable:

Aval au pradel
Y'aviò tres auquetas.
De tres n'en raubou dos: } *bis.*
N'en resta pas qu'una. }

XV. — RA-TA-PLAN

Ran-tan-plan
Tiro liro,
Jan Durand
Se marido
Ambé la filho
De Jan Bran.
Ra-ta-plan!

Ra-ta-plan. — *Ran-tan-plan* (son du tambour)— *tire lire* (son du

ffre), — Jean Durand — se marie — avec la fille — de Jean Bran. — *Ra-la-plan !*

V. d'Azillanet en Minervois (Hérault), communiquée par M. Etienne Gleizes. Se dit de la même façon. L'air se trouve dans la *Clé du caveau*, n° 504.

XVI — LOUS DETS

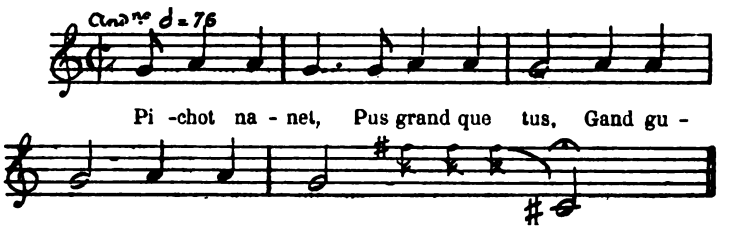

Pichot nanet,
Pus grand que tus.
Grand gusas,
Leca-plats,
Tua-pesouls!

Les Doigts.— Petit (petit) nain,— plus grand que toi, — grand (vilain) gueux, — lèche-plats, — tue-poux !

Très-connu à Montpellier et dans le département. A pour triple but d'apprendre aux enfants les noms populaires des doigts, leurs fonctions et de les leur faire agiter.

V. Montel et L. Lambert, *Contes populaires du Languedoc*, 1er fascicule p. 3 et sq., les curieuses indications que nous avons données sur cet usage enfantin.

1.— Les variantes de ce petit chant de l'enfance sont innombrables. On peut presque dire qu'elles changent avec chaque pays. Ainsi, à Azillanet (Hérault), d'après M. Etienne Gleizes, on dit:

Couinel,
Mejanel,
Pus grand de toutes,
Lupo-farinas,
Cauco-pezouls.

Doigt qui se plaint (litt. qui fait *coui-coui*, l'auriculaire, le doigtd tintouin), — le moyen (l'annulaire), — le plus grand de tous (le méd ius — le lape-gruau (l'index) — et l'écrase-poux (le pouce).

Cf. *Contes pop. du Languedoc*, p. 94.

2 — **A Marseille**, communiqué par **M.** l'abbé Lieutaud:

Pichoun det,
Simounet,
Longuo touaro,
Manjo-pan,
Esquicho-barban.

Petit doigt, — petit Simon, — longue chenille, — mange-pain, — écrase-bête.

3. — **Autre vers.**, provençale, communiquée par le même:

Pichoun det,
Rabasset,
Pus long que tout,
Curo-mourtiè,
Cacho-pesou.

Le petit doigt, — le ragot, — le plus long que tout, — le cure-mortier —et l'écrase-poux.

4. — **Autre**, de Bédouin (Vaucluse), communiquée par le même :

Pichot nanet,
Anéu espous,
Pus long que tous,
Lico-mourtié,
Cacho-pesou.

Le petit nain, — le doigt de l'anneau des épousailles, — le plus long de tous. — le lèche-mortier, — le tue-poux.

XVII. — LA CASSA

Quan passa la becassa
Aquel vai à la cassa,
Aquel la fricassa,
Aquel la boulis,
Aquel la roustis;
Lou pichot re-chiu-chiu
Dis: Ce qu'arrape es miu.

A l'époque du passage de la bécasse, — celui-ci (*le pouce*) va à la chasse, — celui-ci (*l'index*) en fait une fricassée, — celui-ci (*le médius*), la fait bouillir, — celui-ci (*l'annulaire*) le rôtit; — le tout petit (litt., le petit qui chante *rechiuchiu*) — dit: Tout ce que je trouve est à moi.

Version de Montpellier, très-connue.

1. — V. d'Arles, recueillie par M. Clair Gleizes:

Aquéu vai à la casso,
Aquéu fricasso,
Aquéu boulis,
Aquéu roustis;
Lou petit requinquin
Que vai cercà lou vin
E n'en tasto pas gin.

Celui-ci (mêmes indications que ci-dessus) va à la chasse, — celui-ci la fricasse, — celui-ci la fait bouillir, — celui-ci la rôtit; — le tout petit — va chercher le vin — et n'en goûte point.

Re-chiu-chiu, ou simplement *chiu-chiu* ou *chiu*, onomatopée du gazouillis des oiseaux chanteurs; dans cette dernière, *re-chiu-chiu*, pris substantivement pour désigner ce petit oiseau, ou un petit quelconque, est devenu *re-quin-quin*.

2. — V. de Nimes, communiquée par M. Victor de Laruelle:

Aquel vai à la casso,
Aquel fricasso,
Aquel roustis,
Aquel boulis;
Aquel vai à la cavo
Per tirà de vin,
N'en tasta pas gin.

Celui ci (mêmes indic.) va à la chasse, — celui-ci fricasse, — celui-ci rôtit (*les mets*), — celui-ci les fait bouillir; — celui-ci va à la cave — pour tirer le vin, — mais il n'en goûte point.

XVIII. — LA LEBRETO

De long d'aquelo carriereto
Li passo eno lebreto :
Aquel la vejè,
Aquel li courriguè,
Aquel l'arrapè,
Aquel la manjè,
Aquel cridè :
Cui ! cui !
N'en vole un moussi.

Le Petit Lièvre. — Tout au long de cette petite rue — passe un petit lièvre : — celui-ci la vit, — celui-ci courut après, — celui-ci

l'attrapa, — celui-ci la mangea, — celui-ci cria : — *Cui ! cui !* — j'en veux un morceau.

Version de Coux (Ardèche), due à M. H. Chaussinand.

Cela se répète sur une espèce de psalmodie lente et monotone, qui ne fait pas un air et qui ne saurait par conséquent être noté. Il y a un repos fortement marqué à chaque fin de vers. Les derniers se disent sur un ton aigu et se prononcent très-rapidement.

1. — Version de St-Maurice-de-Cazevieille (Gard), recueillie par M. le pasteur Liebig.

De long d'aquelo planeto,
Passèt uno lebreto:
Aquel la vejèt,
Aquel la courriguèt,
Aquel l'arrapèt,
Aquel la mangèt,
E lou pus manit diguèt :
Piu ! piu !
I'à pas res per iu ?
— Vej'aqui un osset,
Bai manjà al cantounet.

Tout au long de cette petite plaine — passa un lièvre: — celui-ci (*le pouce*) le vit, — celui-ci (*l'index*) le poursuivit, —celui-ci (*le médius*) l'atteignit,— celui-ci (*l'annulaire*) le mangea,— et le plus malingre (*le petit doigt*) dit : — *Piu ! piu !* — n'y a-t-il rien pour moi ? — Si, voilà un petit os, — va le manger dans un coin.

2. — V. d'Alais. communiquée par A. Arnavielle.

Dins la carrieireto,
I'avié uno lebreto:
Aquel la veguè,
Aquel l'arrapè,
Aquel la cousegué,
Aquel la mangè,
Aquel diguè :
Pièu ! (quies)
I'a pas rés per iéu.

Dans la petite rue, — il y avait un petit lièvre : — celui-ci (*le pouce*) le vit, — celui-ci (*l'index*) le prit, — celui-ci (*le médius*) le cuisit, — celui-ci (*l'annulaire*) le mangea, — celui-ci (*l'auriculaire*) dit : — *Pièu !* — il n'y a rien pour moi.

3. — Version provençale, venue de l'Isle (Vaucluse), et communiquée par M. l'abbé Lieutaud :

Aqui i'a 'no planeto.
I'a passa 'no lebreto :
Aquéu l'a visto,

Aquéu l'a facho couire,
Aquéu l'a manjado,
Aquéu dis : *Pieu ! pieu !*
Que i'a ren per iéu ?

Il y a là une petite plaine, — un petit lièvre y a passé : — celui-ci l'a vu, — celui-ci l'a tué, — celui-ci l'a fait cuire, — celui-ci l'a mangé, — ce dernier dit : *Pieu ! pieu !* — il n'y a rien pour moi ?

XIX. — LOU LAURA

Aquel vai laurà,
Aquel porto l'agulho,
Aquel fai la soupo,
Aquel la manjo touto;
Lou pichot dis : *Piéu ! piéu !*
Ma parneto per iéu.

Le Labour.— Celui-ci va labourer,— celui-là porte l'aiguillon, — celui-ci fait la soupe,— celui-ci la mange toute;—le petit dit : *Piéu ! pieu !* — j'en veux ma petite part.

Version recueillie à Alais (Gard), par M. Maurice Faure.

1. — Version de Mens (Isère), indiquée par Mlle Marguerite Révillout :

Acò vai labourà
Acò porto l'agulhou :
Acò fai la soupo,
Acò la mijo touto,
Acò fai : *Piu ! piu !*
Qu'ai re mijà de tout l'étiu

Celui-ci va labourer, — celui-ci porte l'aiguillon, — celui-ci fait la soupe, — celui-ci la mange toute, — celui-ci fait : *Piu ! piu !* — je n'ai rien mangé de tout l'été.

XX. — L'IOU

Aquel a fà l'iòu,
Aquel l'a pres,
Aquel l'a fa coire,
Aquel l'a manjat,
Lo pichot, pichot, n'a pas ges tastat.

L'Œuf.—Celui-ci (*le pouce*) a fait l'œuf,— celui-ci (*l'index*) l'a pris.

— celui-ci (*le médian*) l'a fait cuire,—celui-ci (*l'annulaire*) l'a mangé, — le petit, petit, n'en a pas goûté.

Version de St-Guilhem-du-Désert, dictée par N., dit *St-Guilhem*

1.— V. de Marseille, recueillie par M. l'abbé Lieutaud.

Aquéu a fà l'uou,
Aquéu l'es anà cercà,
Aquéu l'a fà couinà.
Aquéu l'a manjà;
Lou paure pichoun n'a ren tastà.

Celui-ci a fait l'œuf, — celui-ci a été le chercher, — celui-ci l'a cuisiné, — celui-ci l'a mangé ; — le pauvre petit n'a rien goûté.

Lorsqu'on est au cinquième, qui est le petit doigt, on l'agite bien délicatement avec un petit chatouillement, pour faire rire le petit (*pichoun*).

2. — V. de l'Isle (Vaucluse), recueillie par le même :

Aquéu a fà l'uou,
Aquéu l'es anà querre,
Aquéu l'a fa couire,
Aquéu l'a manjà,
E lou pichot nanet
Que n'a rèn agù pèr soun soupà.

Celui-ci a fait l'œuf, — celui-ci a été le chercher, — celui-ci l'a fait cuire,—celui-ci l'a mangé; — et le petit nain n'a rien eu pour son souper.

XXI. — LOU PAN

Aquéu dis que vòu de pan,
Aquéu dis que n'avèn gis,
Aquéu dis: Coumo faren?
Aquéu dis: Coumo pourren?
Aquéu dis : Piéu ! piéu !
Qu travaillo viéu !

Le Pain.— Celui-ci (on commence par le pouce) dit qu'il veut du pain. — Celui-ci dit : Nous n'en avons point. — Celui-ci dit : Comment ferons-nous? — Celui-ci dit : Comme nous pourrons ; — Celui-ci dit : *Piéu ! pieu !* — qui travaille vit.

V. des Basses-Alpes, communiquée par M. l'abbé Lieutaud, et qui contient, ainsi qu'il le remarque, une excellente maxime, vivement présentée, sur l'amour et l'utilité du travail.

XXII. — LOU COUSIN DÒU PICHOT DET

Lou cousin dóu pichoun det
Cantavo au pus pichounet :
Anarèn au barri,
Cassarèn de garri.
Quand n'aurai,
T'en dounarai;
Quand n'auras,
M'en dounaras !

Le Cousin du petit doigt. — Le cousin du petit doigt — lui disait en chantant : — Nous irons au rempart, — nous chasserons des rats. — Quand j'en aurai, — je t'en donnerai ; — quand tu en en auras, — tu m'en donneras !

V. de Marseille, recueillie par M. Régis de la Colombière. *Cris populaires de Marseille, locutions, apostrophes, injures*, etc. Marseille, Lebon, 1868 ; in-8°, p. 99.

Elle nous a été signalée par M. l'abbé Lieutaud. Nous l'avions placée tout d'abord parmi les petites compositions populaires; mais, ainsi qu'il le remarque fort bien, c'est véritablement un chant de nourrice, analogue à ceux que nous venons de donner, et dont l'unique but est d'endormir ou d'amuser le petit enfant.

XXIII. — PIN-PIN

Pin ! pin !
Pichot lapin !
La galino cloquo,
Monto sus la roco ;
De la roco sus lou banc,
Sus la barbo de Jan Blanc.
Se la poudian prendre,
La menarian vendre,
A la fièro d'Avignoun.
Tu i'anaras pas !
Ni tu ! ni tu ! ni tu !
Bello filho, vai-s-i tu !

PIN-PIN. — Pin ! pin ! — petit lapin ! — La poule couveuse — monte sur la roche; — de la roche sur le banc, — sur la barbe de Jean Blanc. — Si nous la pouvions prendre, — nous la conduirions (pour la) vendre — à la foire d'Avignon.—Tu n'iras pas ! — Ni toi ! ni toi ! ni toi ! — Belle fille, vas-y, toi !

V. de l'arrondissement de Die (Drôme), indiquée par M. Maurice Faure.

Les mères emploient ce petit chant pour amuser les enfants. Depuis *pin ! pin !* jusqu'à *tu i'anaras pas*, exclusivement, elles frappent en cadence dans sa main. A partir de ce dernier vers, elles agitent successivement chaque doigt, en commençant par l'index.

XXIV. — LOU BARRAU

Barrau,
Qu'a trau,
Tap,
Founs,
Dougo,
Céucle....
— Eh ! de ti barralet !....

LE BARIL. — Baril — qui a une petite ouverture, — bouchon, — fond (du tonneau), — douves, — cercles... — Eh ! de tes petits barils.

V. de Nimes (Gard), due à M. Louis Roumieux.

La main, à demi fermée, figure le petit baril : le creux en est le trou (*trau*); le doigt qui chatouille, le bouchon (*tap*); l'épiderme, le fond (*founs*); la partie charnue, la douve (*dougo*); les bords de la main, les cercles (*céucles*). — Le dernier se dit avec une joyeuse exclamation et en pressant en même temps les deux petites mains, *barralets* (petits barils), de l'enfant.

XXV — LA TALHO

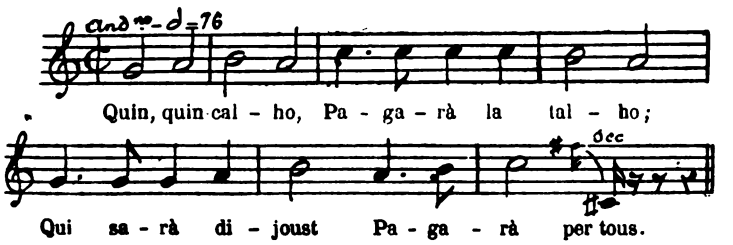

Quin, quincalho,
Pagarà la talho :
Qui sarà dijoust
Pagarà per tous.

La Taille. — *Quin, quincaille* —payera la taille ; — celui qui se trouvera dessous — payera pour tous.

Du Narbonnais, le Dr Guibaud y ajoute cette indication :

C'est un jeu pour amuser les enfants. On tient la main tendue horizontalement ; les petits joueurs en touchent la paume avec le bout de l'index. On chante les trois premiers vers très-doucement, et le dernier le plus vite possible, serrant la main pour retenir les doigts qui se trouvent posés au-dessous. Celui qui est saisi paye un gage.

XXVI. — LOU JOC DE LA PALHA

Guerin-guerin, gàia,
Lou joc de la palha :
Que serà dejonst
Pagarà per tout,
Gueret ! gueret ! gueret !

Le Jeu de la paille.—G. g. g. (mots intraduisibles),— le jeu de paille : — celui qui se trouvera dessous — payera pour tous (les autres). — *Gueret ? (ter).*

V. de Montpellier, connue dans tout le département de l'Hérault. — La main étant tendue et ouverte, on la caresse doucement et lentement à chaque vers, depuis l'articulation du poignet jusqu'à son extrémité. — Au refrain, le mot *gueret* étant prononcé très-vite, on le chatouille avec le bout des doigts, dans l'intérieur de la paume, ce qui fait rire l'enfant.

1. — Au 1er vers, ou dit souvent, à Montpellier.

Guerin, guerin, calha.

2. —Variante du 2e vers, à Avignon, d'après Mme veuve Gilbert :

Martin de la palho.

3. — Variante du même vers, provenant du Pouget, canton de Gignac (Hérault) :

Lou joc de la calha.

4. — V. de Marseille, recueillie par M. l'abbé Lieutaud:

Guerin, guin, gaio,
Martin de la paio ;

Escudeloun
Plèn de peissoun.

G. g. g., — Martin de la paille ; — petite écuelle — pleine de poissons.

La petite écuelle, l'*escudeloun*, c'est la paume ; se dit en chatouillant le creux de la main du petit enfant.

XXVII. — AUTRE

Briso, mousqueto,
De pan e de carneto.
Te souvèn de quand ta maire te fasiè
Manga' m'un pichot cuiè ?
Gueret, gueret, gueret !

AUTRE. — Miette, boudeuse, — du pain et de la viande. — Te souvient-il du temps où ta mère te faisait — manger avec une petite cuiller ? — *Guéret* ! (ter).

Communication faite par F. Mistral. — Se chante en chatouillant le menton d'un petit enfant qui boude, afin de l'exciter à rire.

XXVIII. — CINQ SÒU

Cinq sòu
La vaco, lou biòu,
Lou pichot vedelet,
Guéret, guéret, guéret !

CINQ SOUS. — Cinq sous — la vache, le bœuf, — le petit veau. — g. g. g. !

Version de Maillane (Bouches-du-Rhône), communiquée par Frédéric Mistral. — Se chante en chatouillant de la même façon la paume de la main.

XXIX. — LA BIRADOUNO

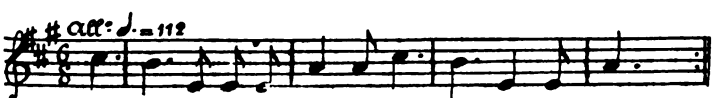

D'aut, d'aut, La bi - ra - dou-no! D'aut, d'aut, lou ben - tau.

D'aut, d'aut,
La biradouno !
D'aut, d'aut,
Lou bentau !

La Girouette — Haut, haut, — la girouette ! — Haut, haut, — l'éventail !

C'est un chant avec lequel on amuse les bébés, en tournant et retournant de droite à gauche l'une des deux mains.

Version narbonnaise, due à M. le Dr Guibaud.

XXX — LOU MOULI DAL BENT

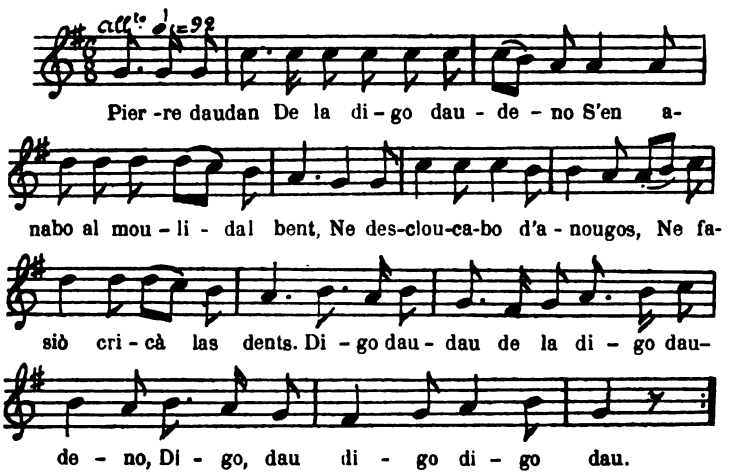

Pierre Daudau,
De la digo daudèno,
S'en anabo al mouli dal bent.
Ne desclouscabo d'anougos :
Ne fasiò cricà las dents.
Digo dau, dau, de la digo daudèno ;
Digo dau digo, digo dau.

Le Moulin a vent.— Pierre Daudau, — de la vire-dondaine — s'en allait au moulin à vent. — Il épluchait des noix — et faisait craquer les dents. — *Digo dau*, etc.

On amuse avec ce chant les petits enfants, en même temps qu'on agite l'un après l'autre, et d'une façon alternative, l'index et le médian.
Communiqué par M. le docteur Guibaud, de Narbonne.

XXXI. — LOU TOURNET

1) N'ai un tournet,
Que viro, viro, viro ;
N'ai un tournet,
Que viro tout soulet.

2) Viro tout soulet,
Quand vau à la journado ;
Viro tout soulet,
Ah ! lou brave tournet!

Le Petit Tour. — 1) J'ai un petit tour— qui vire, vire, vire ; — j'ai un petit tour — qui vire tout seulet.

2) Il vire tout seulet — quand je vais à la journée ; — il vire tout seulet, — ah ! l'excellent petit tour !

V. communiquée par M. le pasteur Fesquet, de Colognac (Gard).
On imite, avec les doigts, le mouvement du tour des fileuses ou dévideuses de soie.

XXXII. — LA FOURNIGO

1) La fournigo m'a manjà l'artèu,
E toujours me pago, e toujours me dèu.

2) La ri-soun-soun,
Las pichotos Mariounnetos ;
La ri-soun-soun,
Las pichotos Mariounnouns !

La Fourmi.— 1) La fourmi m'a mordu l'orteil,—Elle me paye toujours et toujours elle me doit.

2) *La ri-soun-soun*,—les petites Marionnettes;— *la ri-soun-sou n*, — les petites Marions.

Communiqué par M. Clair Gleizes, d'Arles.
Quand un enfant commence à épeler, on lui fait dire cette chanson de

la fourmi. Pour cela, on prend ses deux index et on les tape l'un contre l'autre, en répétant les paroles indiquées ci-dessus.

Aux deux derniers vers, on élargit les mains, de façon à ce que les doigts étendus, et figurant des marionnettes, s'élèvent à la hauteur de l'œil et se tournent et se retournent dans tous les sens.

1. — Au lieu de *La-ri-soun-soun*, on dit aussi: *L'ami soun-soun*.

2. — Il y en a une version française qui se dit concurremment :

Ainsi font,
Font (*bis*),
Les petites marionnettes.
Ainsi font,
Font (*bis*),
Demi-tour et puis s'en vont.

L'air est le même. Les petits enfants finissent si bien par l'apprendre que, quand on leur dit. «Fais *Ainsi font*, ou *Lari soun-soun* », ils élèvent leurs petites mains et les agitent, en écartant les doigts.

XXXIII. — LA BELLO SESOUN

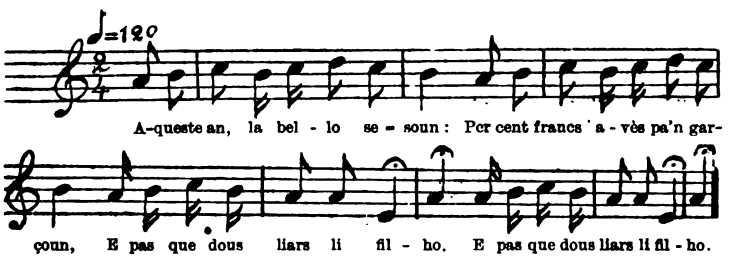

1) Aqueste an, la bello sesoun :
Per cent francs avès pa 'n garçoun,
E pas que dous liars li filho (*bis*).

2) Aqueste an, la bello sesoun :
Per sioi blancs avès trés garçouns
E cent milo francs li filho (*bis*).

1) La Belle Saison. — Cette année-ci, la saison est bonne: — pour cent francs on n'a pas même un garçon, — et les filles ne coûtent que deux liards.

2) Cette année-ci, la belle saison; — pour six blancs on a trois garçons, — et il faut cent mille francs pour avoir une fille.

Communiqué par M. C.-H. Ardouin, de Nimes.

Se dit en habillant un enfant, en le levant, etc. C'est un éloge a son adresse. Si c'est un garçon, on dit le premier; si c'est une fille, le second.

1. — V. d'Arles-sur-Rhône, d'après Mme Marthe Reboul :

1) Aqueste an, la bello sesoun :
Per sieis liards n'avès siéis garçouns,

2) Douze milo francs li filho !
La poulido marchandiso !

1) Cette année, la belle saison: — pour six liards vous avez un garçon. — 2) Et pour douze mille francs une fille ! — La belle marchandise !

2. — A Belesta (Ariége), d'après Mme Marie Lambert, on dit de même, en dorlotant le petit enfant :

Qui me bol croumpâ un crabit
A cinq sòus manco un ardit ?

Qui veut m'acheter un chevreau — à cinq sous moins un liard ?

XXXIV. — AUTRE

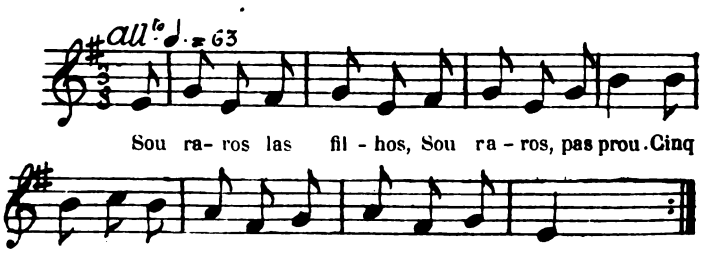

1) Sou raros las filhos,
Sou raros, pas prou:
Cinq sòus la dougeno,
Dous liars se n' i' ò prou.

2) Sou rares lous omes,
Sou rares, pas prou :
Cinq sòus quand n'i 'ò fosso,
Dous liards quand n'i 'ò prou.

1) Elles sont rares les filles, — elles sont rares, mais pas assez : — on en a une douzaine pour cinq sous, — et (on ne les paye que) deux liards quand il y en a en nombre.

2) Ils sont rares les hommes, — ils sont rares, pas assez:— ils coûtent cinq sous quand il y en a beaucoup,—et deux liards quand il y en a en nombre.

Recueilli au Pouget, canton de Gignac (Hérault), de la bouche de ces paysans qui descendent de leurs montagnes, chaque automne, pour prendre part à la vendange.

Ces couplets sont satiriques: le premier est dit par les hommes, le second par les femmes.

1. — Les femmes disent aussi, avec le même sens, le couplet qui suit, dont la provenance est la même.

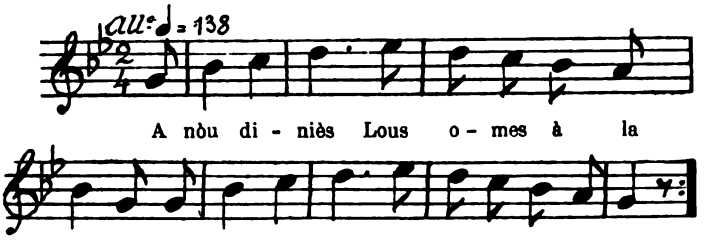

A nòu diniès
Lous omes, à la plaço;
A nòu diniès,
N'avès tant que voulès.

A neuf deniers — les hommes, (pourvu que l'on aille) au marché ;— A neuf deniers, — on en a tant qu'on veut.

2. — Cf. J. Bugeaud, *Ch. pop. de l'Ouest*, tom. I, pag. 164:

Sont chères les filles,
Sont chères, pas trop:
Cinquante pour deux liards,
Encore (*bis*);
Cinquante pour deux liards,
Encore on n'en veut pas !

XXXV. — MADOUMAISELA

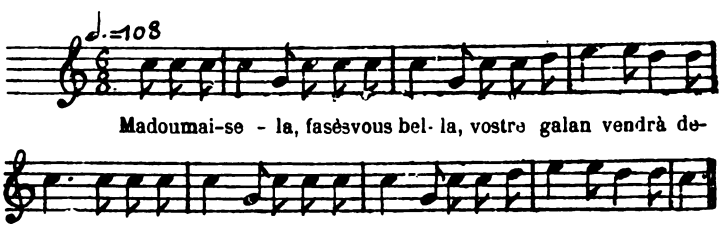

1) Madoumaisela,
Fasès-vous bella;
Vostre galan
Vendrà deman.

2) Se vous embrassa,
Fasès-ie graça,
E, se vous mord,
Crides pas fort.

1) Mademoiselle,— faites-vous belle;— votre amoureux — viendra demain.

2) S'il vous embrasse, —soyez gracieuse,— et, s'il vous mord,— ne criez pas trop fort.

Très-connu et très en usage à Montpellier. — Cette chanson se dit lorsqu'on habille une petite fille. Au premier couplet, on lui lave la figure au second, on l'embrasse et on la pince à la joue, afin de la faire rire.

Cf. Coussemaker, *Chants populaires des Flamands de France*, p. 401: *Petit Charles*, qui se chante aussi en habillant et en déshabillant les bambins.

1. — Il y a cette variante, aux deux derniers vers:

S'ou fai dous cops,
Crides pas trop.

S'il vous embrasse deux fois, — ne criez pas trop.

2. — Autre variante, dite à Avignon et à Nimes:

Se vous fai un poutou,
Tournas-i lou.

S'il vous fait un baiser, — rendez-le-lui.

3.— Se dit à peu près de la même façon à Agen, d'après notre collègue J.-D. Rigal:

1) Madoumaiselo,
Fasès-vous bello;
Moussu Delbos
Torno tantòs.

2) Se bous embrasso,
Fasès-li plasso;
Se vous fai dous poutous,
Gardo-bous lous.

1) Mademoiselle, — faites-vous belle; — Monsieur Delbos— reviendra ce soir.

2) S'il vous embrasse, — faites-lui place;— s'il vous fait deux baisers, gardez-les pour vous.

Il est probable qu'il faut au 3e vers:

Moussu, del bos....

XXXVI. — MADOUMAISELO

Madoumaiselo
Peto canelo
S'en va a l'aigo,
Peto dins l'aigo;
S'en va al mouli,
Peto pel cami;
S'en va al four,
Peto toujour.

Mademoiselle — la péteuse — s'en va à l'eau (à la rivière), — elle p... dans l'eau; — elle s'en va au moulin, — elle p... en chemin; — elle s'en va au four, — elle p... toujours.

V. du Minervois (Hérault), communiquée par M. Clair Gleizes.

S'adresse à une petite fille peu soigneuse, malpropre, et est tout l'opposé du chant qui précède, lequel, au contraire, s'adresse déjà à une petite coquette.

XXXVII. — TOUTOURO

Toutouro
Ven de poumo;
Soun ome,
De cascavel;
Sa filho,
De lentiho;
Soun garçoun,
De pastissoun.

Toutouro (sobriquet de femme) — vend des pommes; — son mari, — des grelots; — sa fille, — des lentilles, — et son garçon, — de petits pâtés.

Recueillie à Uzès, par M. C.-E. Ardouin.

1. — Cette énumération d'objets n'est qu'une promesse faite à l'enfant. On peut citer de ce genre, en français, le couplet si connu :

Je suis un enfant gâté
De bonne figure,
J'aime les petits pâtés
Et la confiture.
Si maman veut m'en donner,
Je suis prêt à les manger.
La bonaventure,
O gué! } *bis.*

2.— Version provençale, donnée par l'*Armana prouvençau* (1875, p. 27), qui la désigne comme étant un *viei rigaudoun*.

COUCOURO

1) Coucouro
Ven d'amouro;
Soun marit ven de navèu.
Sa filho,
De lentiho;
Soun garçoun de cascavèu.

2) Que de peno
Per fairé l'amour,
Ma maire!
Que de peno,
La niue' mai lou jour.

1) *Coucouro* — vend des mûres ; — son mari, des navets; — sa fille, — des lentilles; — son fils, des grelots.

2) Que de peine — pour faire l'amour, — ma mère! — Que de peine, — la nuit et le jour!

XXXVIII. — LA FEDO

Al foun del prat i'ó uno fedo
Veludo, velado,
Cournudo, ferrado.
A fach un agnel
Velut, velat,
Cournut, ferrat,
Coumo la fedo que l'ò fach.

LA BREBIS.— Là-bas dans le pré il y a une brebis — velue, voilée, — cornue, ferrée. — Elle a fait un agneau — velu, voilé, — cornu, ferré, — semblable à la brebis qui l'a fait.

Envoyée de Colognac (Gard) par M. le pasteur Fesquet.

XXXIX. — LA CATIN

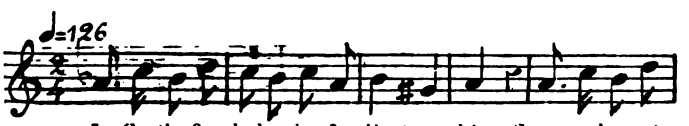

La Ca-tin-fla - la-bo, le fus iè toum-bèt. Soun ga lan pa's-

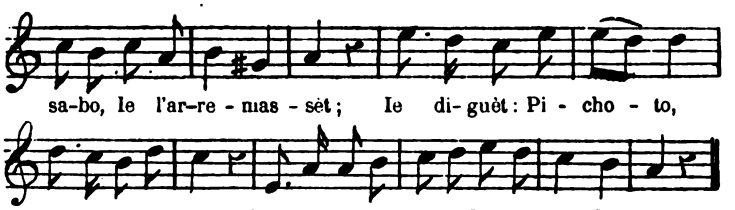

La Catin fialabo ;
Le fus ie toumbèt.
Soun galan passabo,
Ie l'aremassèt ;
Ie diguèt : « Pichoto,
Fialo douçomèn ;
Quan saras grandoto,
Nous maridarèn. »

La Catin.— Catherine filait;— le fuseau lui échappa (des mains). — Son amoureux passait,— il le ramassa;— il lui dit : « Petite, file doucement ; — quand tu seras grande, — nous nous marierons. »

Version de Narbonne, recueillie par M. le docteur Guibaud.

1. — Dans des versions recueillies par Mlle M. Lambert, dans le pays de Foix, il y a au premier vers :

La Jano fielavo.

On dit aussi quelquefois :

La Marioun fielavo.

XL. — JANETA

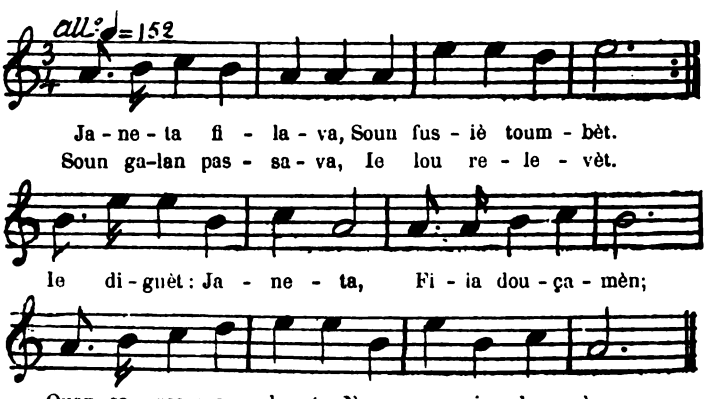

Janeta filava ;
Soun fus ie toumbèt.
Soun galan passava,
Ie lou relevèt.
Ie diguèt : Janeta,
Fila douçamèn ;
Quant saras grandeta,
Nous maridarèn.

JEANNETTE.—Jeannette filait;— le fuseau lui échappa (des mains). — Son amoureux passait, — il le ramassa. — Il lui dit : Jeannette file doucement ;— quand tu seras grande,— nous nous marierons'

On chante ce couplet à une petite fille pour lui apprendre à être soigneuse. Il n'est pas rare qu'on aboutisse, avec cette leçon et d'autres semblables, à en faire une coquette

Il faut rapprocher de l'idée qui l'a inspiré un proverbe cité par de Sauvages : *Marida-me, ma mèro, que tant prin fiale;* Marie-moi, ma mère puisque je file si bien.

Laisser tomber son fuseau est une maladresse et une preuve de peu d'habileté de la part de la jeune fileuse citée par la chanson; c'est pourquoi on ne lui promet de la faire entrer en ménage que lorsqu'elle sera plus habile.

Cf. Bugeaud, *Chants populaires de l'Ouest*, I, pag. 162.

1. — Une version de Saint-André-de-Lancize (Lozère), communiquée par M. le pasteur Liebich, diffère en quelques endroits :

Janetoun fialabo,
Soun fus li toumbèt.
Soun galan passabo,
Li lou lebèt.
Li diguèt : Janeto,
Fialo douçomèn ;
Quant seras grandeto,
Nous maridarèn.

2. – Cf. J.-B Bouillet, *Album auvergnat*, pag. 57.: *Djuano que fialavo.* Le premier couplet est de même sorte ; il en donne deux autres, que nous n'avons pas.

3. — Version de Toulouse, envoyée par le docteur Noulet :

Janetoun filabo ;
Soun fus i toumbèt.
Soun galan passabo,
Le i ramassèt.
Y diguèt : Pauroto,
Filo doussomèn ;

Quand seras grandoto,
Nous maridarèn.

4 — Autre de Belesta, dictée par Mme Marg. Bouichou.

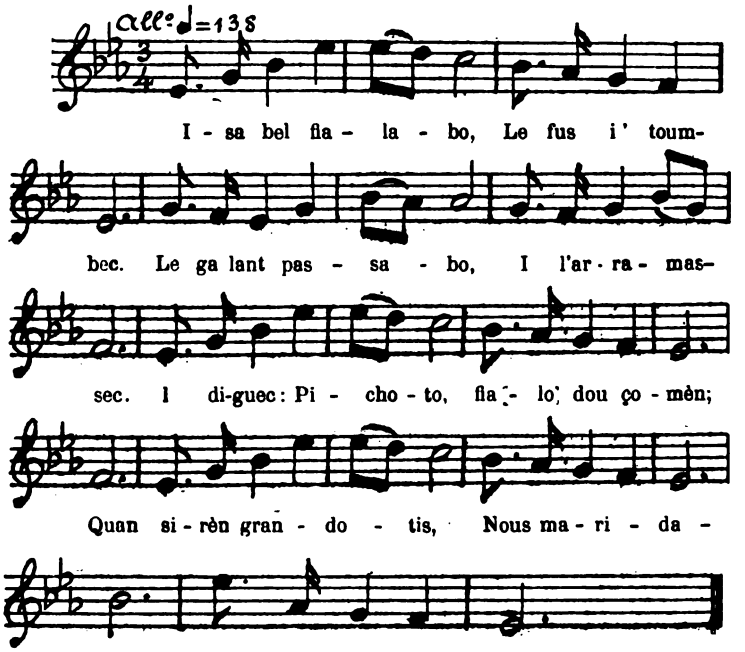

Isabel fialabo,
Le fus i toumbec.
Le galan passabo,
I l'arramasec.
I diguec: Pichoto,
Fialo douçomèn;
Quan sirèn grandotis,
Nous maridarèn (*bis*).

Isabelle.— Isabelle filait, — le fuseau tomba. — Son galant passait, — il le lui relève. — Il lui dit: Petite, — file doucement; — quand nous serons grands, — nous nous marierons.

XLI. — JANO

Jano, pren-te gardo,
Qu'aco te regardo :
Se quauqu'un te fardo,
Mesfiso-te bèn.
Te fan de caresso ;
Eme de caresso
Te fan de proumesso,
Mai te tenon rèn.

JEANNE. — Jeanne, prends garde, — cela te regarde : — si quelqu'un te flatte, — méfie-toi bien. — On te fait des caresses ; — avec des caresses — on te fait des promesses, — mais on ne les tiendra pas.

Version de Mme Marthe Reboul, d'Arles-sur-Rhône.
Se dit quand on fait la toilette (*quand on fardo*) d'une petite fille. Ici *fardà* est pris dans deux sens : faire toilette, faire belle ; — et au figuré : flatter, tromper. On doit l'entendre des deux façons.

XLII. — LA CARIEIRETO

A la carieireto,
I'ò un enfan que teto ;
Se vòu pas tetà,
Lou fau escampà.

LA PETITE RUE. — Dans la petite rue, — il y a un enfant qui tette ; — s'il ne veut pas teter, — il le faut jeter.

Version de Colognac (Gard), envoyée par M. le pasteur Fesquet.
Se dit ainsi, que les suivants, pour engager l'enfant à teter ou à manger.

XLIII. — L'ESCUDELETA

A l'escudeleta,
I'a un enfant que teta ;
A l'escudelou,
I'a un enfant pichotou.

La Petite Écuelle.— A la petite écuelle, — il y a un enfant qui tette ; — au poêlon, — il y a un enfant petit.

V. de St-André-de-Sangonis (Hérault), due à M. le docteur Ch. Coste.

XLIV. — MAMA

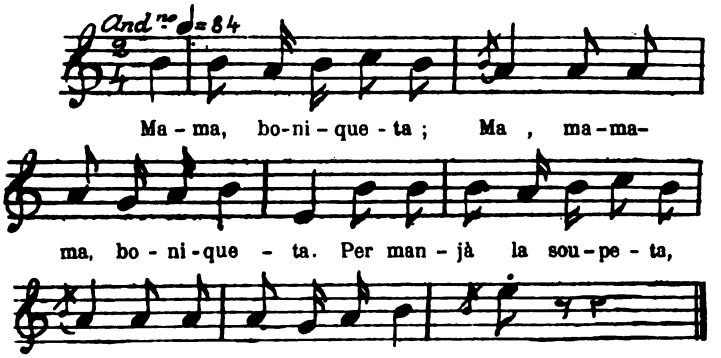

Mama, boniqueta ;
Ma, mamama, boniqueta.
Per manjà la soupeta,
Ma ;
Per manjà la soupeta. Ah !

La Nourriture. — La bonne nourriture, — la bonne, bonne nourriture. — Pour manger la petite soupe,— ma; — pour manger la petite soupe.

V. de St-André-de-Sangonis (Hérault), due à M. le docteur Ch. Coste.

Ce petit chant se termine par un cri : *Ah!* poussé sèchement, et qui n'est guère que la continuation de la dernière voyelle du vers.

XLV. — COROMELO

Coromelo
Dol mouli,
Toutò puro,
Toutò ri.

La Chante-pleure. — La chante-pleure — du moulin, — tantôt elle pleure, — tantôt elle rit.

Communication de M. Justin Landes, de Sarlat (Dordogne).

Ce chant a pour but d'empêcher l'enfant de pleurer ou de pleurnicher ; on le répète sur le même ton, jusqu'à ce qu'il se soit tu.

Coromelo ou *coromel* (*calamus*) est le chalumeau que les enfants se font avec une tige de blé en herbe, et qui ne rend qu'un son monotone. — Ici, par extension, ce mot désigne la chante-pleure d'un moulin.

XLVI. — PANANET

Pananet s'en vai de nioch ;
N'atroubèt soun paire cuioch,
Sa maire din l'oulo.
Pananet ne ploura.
Pananèt, ne ploures pas,
Que ta maire revendrà.

PANANET. — Pananet s'en va pendant la nuit ; — il trouva son père mort, — sa mère dans une marmite. — Pananet pleure. — Pananet, ne pleure pas, — car ta mère ressuscitera.

Se dit quand l'enfant pleure pour un mal imaginaire.
V. rec. à Lunel-Viel (Hérault).

XLVII. — CATARO

Catarino, Catarò,
Li castagno boulhoun trò ;
Toun paire ei dins l'oulo,
Ta maire ei din lou ferà.
Catarino, ploures pas,
Que ta maire revendrà !

CATARÒ.—Catherine, *Catarò* (corruption du prénom qui précède), — les châtaignes bouillent trop ; — ton père est dans la marmite — ta mère est dans le seau. — Catherine, ne pleure pas, — ta mère ressucistera.

Version de Mme veuve Gilbert, d'Avignon.

XLVIII. — PLÒU E SOURELHA

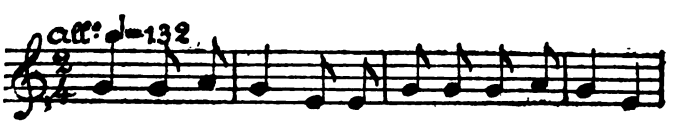

Plòu e sourel - ha, Fai lou temps de Marse - lha

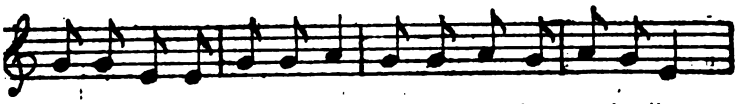

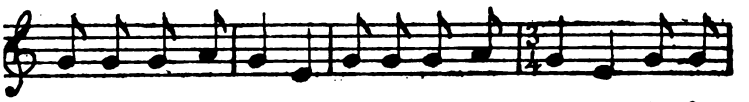

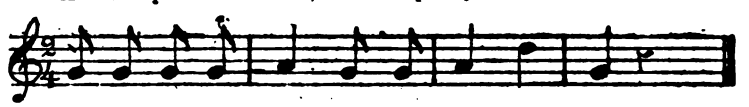

Plòu e sourelha,
Fai lou temps de Marselha.
Se tout lou mounde ou saviè,
Tout lou monde courririè.
A força de courre,
Se roumprièn lou mourre ;
A força de caminà,
Se roumprièn lou nas.

Il pleut et il fait soleil. — Il pleut et il fait soleil, — il fait le temps de Marseille. — Si tout le monde le savait, — tout le monde y courrait. — A force de courir, — ils se briseraient la figure (en tombant) ; — à force de cheminer, — ils se rompraient le nez.

Très-connu à Montpellier et à Nîmes.

Se dit quand un enfant pleure et rit à la fois, ce qui n'est pas rare, comme chacun sait. Aux derniers vers, on essaye de le faire gambader et courir, pour que sa mauvaise humeur disparaisse.

XLIX — PAURO PETITO

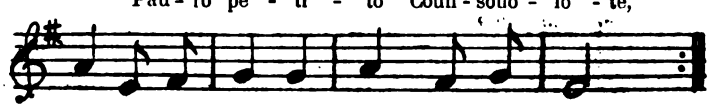

1) Pauro petito
Pouoi bien plourà,
La nià d'iroundo
S'es envoulà.

2) Pauro petito,
Counsouolo-te,
La nià d'iroundo
Tournoro be.

PAUVRE PETITE. — 1) Pauvre petite—peut bien pleurer,—le nid d'hirondelles—s'est envolé.

2) Pauvre petite, — console-toi,— le nid d'hirondelles — reviendra bientôt.

Version de Coux (Ardèche), due à M. H. Chaussinant.
Se dit de même à un enfant qui pleure, garçon ou fille.

L. — LOU PÈTARET

1) Rè, rè, petarèt,
Nostro chino a faisce trè chi:
I'un grés, i'un noir, i'un blanc,
I'un batou couma vous.

Ré, ré, p.....,— notre chienne a fait trois petits chiens: — il y en a un gris, il y en a un noir, il y en a un blanc, — il y en a un bateux comme vous.

Recueillie à Chamalières (Haute-Loire); dictée par Sophie Giraud, femme Alibert, à M. Victor Smith.—D'après une note jointe à sa communication, les mères se servent de ce chant pour gronder les enfants qui pleurent ou font de petites sottises.

1.—A Montpellier, on dit de la même façon :

Moussu lou curat,
Nostra cata a catounat ;
N'ià un blanc, n'ià un rous,
N'ia un negre couma vous.

Monsieur le curé, —notre chatte a fait des petits chats; —il y en a un blanc, il y en a un roux,— il y en a un noir comme vous.

LI — CLA-CLA

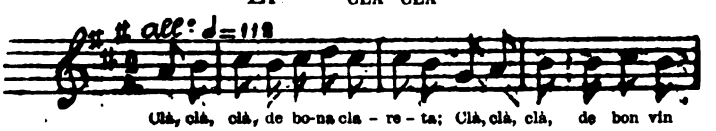

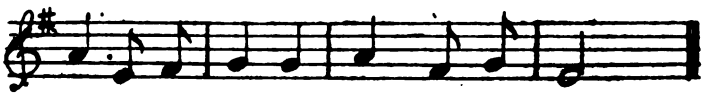

1) Clà, clà, clà, de bona clareta;
Clà, clà, clà, de bon vi blanc,
Una bona roustideta
Per aquela manideta....
D. — Quau t'a couifat?
R. — La santa Viergeta.

2) Clà (*ter*), de bona carneta;
Clà (*ter*), de bon pan blanc,
Una bona panadeta
Per aquela manideta....
D. — Quau t'a fardat?
R. — Ma bona maireta.

Cla-cla.—1) Clà (*ter*), de la bonne clairette;—clà (*ter*), du bon vin blanc — et une bonne rôtie — pour cette petite fille...— *D.* Qui t'a coiffée? — *R.* La sainte Vierge.

2) Clà (*ter*), de la bonne chair; — clà (*ter*), du bon pain blanc — et de la bonne panade—pour cette petite fille... —*D.* Qui t'a lavée? — *R.* Ma bonne petite mère.

En chantant ces couplets, on tape légèrement, avec le dos de la main et à chaque syllabe, le dessous du menton de l'enfant. Les demandes qu'on lui adresse et les réponses qu'on lui apprend à faire se disent sans être chantées.

C'est lorsqu'on le lave, qu'on l'approprie et qu'on l'habille, que ce chant se répète.

Nous avons traduit *manideta*, petite fille. Cette traduction n'est qu'en partie exacte. En effet, quand on parle des tout petits enfants, on use assez volontiers du féminin pour un garçon et du masculin pour une fille. Ici, *manideta*, dans le langage affectueux de la mère, peut fort bien être employé pour *manidet*: de même qu'elle dira, par exemple, *Margaridou Izabelet*, etc., pour *Margaridouna*, *Izabeleta*, etc. A cet âge, on ne tient pas compte du sexe.

LII. — AUTRE

Cla (*bis*), de bono clareto :
Cla (*bis*), de bon vi muscat.

D. — Quand ta mèro te dis d'anà cercà de broquetas, perque ie vas pas ?

R. — Perque me plai pas !

Autre.— Cla (*bis*), de bonnes clairettes ;— cla (*bis*), de bon vin muscat.

D. — Quand ta mère t'ordonne d'aller ramasser du bois, pourquoi n'y vas-tu pas ?

R. — Parce qu'il ne me plait pas.

Dictée par Mlle Anaïs Privat, de Nîmes (Gard) ; notation musicale de M. de Laruelle.

1.— Une version de M. A. Arnavielle, d'Alais, est peu différente :

Cla (*ter*), la bono clareto ;
Cla (*ter*), lou bon muscat.

LIII. — LA LUNO NOUBELE

1) La luno noubelo
S'asseto sus la sello.
De pan, de bi,
Las fabos al toupi :
Lou toupi se crebo,
Lou babau renego.

2) *D.* — Qual es ta mairino ?
R. — Santo Catarino.
D. — Qual es toun pairi ?
R. — L'ase del mouli.

La Lune nouvelle.—1) La lune nouvelle — s'assied sur la selle.— Du pain, du vin, — des fèves au pot : — le pot se crève, — la bête noire jure.

2) *D.* Quelle est ta marraine ? — *R.* Sainte Catherine. — *D.* Quel est ton parrain ? — *R.* L'âne du moulin.

Dicté par Rosalie Aymès, de Bédarieux.

2. — Ces petits dialogues, entre la nourrice et l'enfant, varient à l'infini. Le sujet en est presque toujours pieux. En voici quelques exemples :

Quand l'enfant vient de s'éveiller, on lui demande :
D. — Quau t'habilha ?

R. — *Lou bon Diu.*
D. — *Ounte vos anà: au ciel ou à l'enfer ?*
R. — *Au ciel.*
D. — *Alors te ie mande.*

D. Qui t'habille ? — *R.* Le bon Dieu. — *D.* Où veux-tu aller : au ciel ou en enfer ? — *R.* Au ciel. — *D.* Alors je t'y envoie.

Version de Rose N., servante chez M. Emile Hamelin.

3. — On prend les mains de l'enfant, et on s'arrange de façon à ce que les doigts de l'une passent entre les doigts de l'autre ; on montre alors le dessus des mains, qui forme ainsi une surface plane, en disant :
— *Vej'aqui lou Paradis.*
Montrant ensuite le côté des paumes, sur lesquelles les doigts croisés s'agitent, on dit :
— *Vej'aqui l'infèr.*
Quand l'enfant a bien compris, on le lui fait répéter avec interrogation.
Version de M. Arnavielle, d'Alais (Gard).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

De la première série

(*Suite*)

Grâce à l'obligeance de M. Barrés, bibliothécaire de la ville de Carpentras, il nous est permis aujourd'hui de donner l'imitation musicale du *som-som* provençal, par M. Castil-Blaze. La voici :

Som, Som

ENDOURMITORI PROUVENÇAU A DOUAS VOUAS

per Castil-Blaze

Des paroles italiennes ont été jointes à cette berceuse provençale, dont la traduction française est musicalement impossible

1) *Som, som* (*bis*),
Vène, vène, vène ;
Som, som (*bis*),
Vène tout de long.

2) *La som-som vòu pas venir,*
Lou pichol vouriè dourmir.

R. — *Lou bon Diu.*
D. — *Ounte vos anà: au ciel ou à l'enfer ?*
R. — *Au ciel.*
D. — *Alors te ie mande.*

D. Qui t'habille ? — *R.* Le bon Dieu. — *D.* Où veux-tu aller : au ciel ou en enfer ? — *R.* Au ciel. — *D.* Alors je t'y envoie.

Version de Rose N., servante chez M. Emile Hamelin.

3. — On prend les mains de l'enfant, et on s'arrange de façon à ce que les doigts de l'une passent entre les doigts de l'autre; on montre alors le dessus des mains, qui forme ainsi une surface plane, en disant:
— *Vej'aqui lou Paradis.*
Montrant ensuite le côté des paumes, sur lesquelles les doigts croisés s'agitent, on dit :
— *Vej'aqui l'infèr.*
Quand l'enfant a bien compris, on le lui fait répéter avec interrogation.
Version de M. Arnavielle, d'Alais (Gard).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

De la première série

(*Suite*)

Grâce à l'obligeance de M. Barrés, bibliothécaire de la ville de Carpentras, il nous est permis aujourd'hui de donner l'imitation musicale du *som-som* provençal, par M. Castil-Blaze. La voici :

Som. Som

ENDOURMITORI PROUVENÇAU A DOUAS VOUAS

per Castil-Blaze

Des paroles italiennes ont été jointes à cette berceuse provençale, dont la traduction française est musicalement impossible

1) *Som, som (bis),*
Vène, vène, vène;
Som, som (bis),
Vène tout de long.

2) *La som-som vdu pas venir,*
Lou pichot vouriè dourmir.

3) *Som, som*, etc.

4) Ie fòu countà la Barba-Bluia
E leis *exploits* dòu Gringalet,
Qu'ame soun grand sabre lou tuia;
Aquo bessai l'endourmiet,
Bessai l'endourmiet.

5) Ie fòu countà la Cendrouleta, } (*bis*)
E lou pichot Pichot-Poucet, }
Mai noun per pòu.
Belèu l'ogre ie faiè pòu,
Ie faiè pòu.
Chut (*quater*).

6) *Som, som* (*bis*), *vène, vène, vène,*
Som, som (*bis*), *vène tout de long.*

7) *La som-som vòu pas venir,*
Lou pichot vourié dourmir.

8) *Som*, etc.

9) *La som-som ie venguè*
E quatre ouras lou tenguè.

Som, som. — Berceuse (littér.: chanson pour endormir), à deux voix, par Castil-Blaze, etc.

1) Sommeil, sommeil (*bis*), — viens (*ter*); — sommeil, sommeil (*bis*), — viens tout au long.

2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir, — le petit voudrait dormir.

3) Sommeil, etc.

4) Il faut lui raconter la Barbe-Bleue et les exploits de Gringalet, — qui le tue avec son grand sabre; — cela peut-être l'endormirait, — peut-être l'endormirait.

5) Il faut lui raconter la Cendrillon — et le Petit-Poucet (*bis*), — mais non pour lui faire peur. — Peut-être l'ogre lui ferait peur, — lui ferait peur! — Chut! (*quater*).

6) Sommeil, sommeil (*bis*), — viens (*ter*); — sommeil (*bis*), viens tout au long.

7) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir, — le petit voudrait dormir.

8) Sommeil, etc.

9) Le sommeil-sommeil vint — et le tint quatre heures.

Cette citation est extraite des *Théâtres lyriques de Paris*, par Castil-Blaze, recueil de musique de 1106 à 1855 (s. d.), n° 129. Elle est aussi une seconde fois dans un autre recueil qui a pour titre : *Reveïès deis magnaneiris, vendumieiris, oulivieiris*, par Castil-Blaze, s. d.

La musique y est indiquée comme étant à deux parties : la *Maire, lou Paire*, avec accompagnement de *clavecin per la partida councertanta dou brès.*

Sauf la reproduction du *Som-Som* de Cavaillon (au commencement, nos 1, 2 et 3, et à la fin, nos 5, 6, 7, 8 et 9), qui est, à peu de chose près, ce que nous avons déjà donné dans plusieurs versions, le reste est tout à fait imaginé. Il ne faut donc accepter ce chant, comme celui de la *Nourriça endourmida*, que pour la partie en italique.

Le fond musical est bien moins fidèle encore. Sauf les deux notes, du début, tout le reste est de pure invention, et encore ces deux notes sont-elles loin d'être d'accord avec la formule que l'on peut déduire de ces chants, ainsi que nous l'avons remarqué.

Toute cette composition est beaucoup trop longue, trop compliquée, dans l'original, pour que nous puissions songer un seul instant à la reproduire en entier. On comprendra, d'ailleurs, d'après ce que nous venons de dire, que ce serait tout à fait en pure perte. Nous nous bornons à faire connaître la partie de la mélodie de Castil-Blaze qui se rapporte au *som-som* qu'il y a intercalé.

Notre opinion sur ce point est la même que celle de Damase Arbaud (*Chants populaires de la Provence, loc. cit.*)

La planche reproduit fidèlement le texte de Castil-Blaze, air et paroles ; notre transcription du texte, publiée ci-dessus, a fait à ces dernières toutes les modifications exigées par l'orthographe.

V

FORMES DIVERSES DU MOT *NENNA* A L'ÉTRANGER

Le mot *nenna* a aussi à l'étranger une très-grande diversité de formes. On peut en juger par celles qui suivent, relevées dans les recueils de chants populaires italiens publiés par Tommaseo, Rahery, Caselli, Boulier.

Nana (Piémont, Monferrat, Venise).

Nanna (Rome, Corse).
Ninna (Rome, Sardaigne).
Ninni (Corse).
Ninnia (Sardaigne).
Ninnina (Corse).
Ninnida (Sicile).
Nınnidu (Sardaigne).

On retrouve aussi dans quelques cas le triplement de la nasale, *nannana* (Rome), *ninnani* (Corse), *ninninoli* (it.), auxquels on peut ajouter peut-être *anninia* (Sardaigne et Corse).

Il y a aussi les diminutifs *ninnarélla* (italien), *nannaretra* (Corse), *nannarelli* (Rome).

A). En Grèce, on trouve à la fois νανναι et νανναρισματα.

Quant à l'origine du mot, Boulier (*Chants populaires de la Sardaigne*, 226) croit pouvoir tirer le sarde *ninnia* du latin *neniæ* ou plutôt du grec νῆνιτος, νήνιθε.

Nous ne mentionnons que pour mémoire l'opinion d'Eugène Thomas, archiviste de l'Hérault (*Montpellier, Tableau historique, etc.*, p. 94), qui a cru pouvoir tirer notre *nenna* languedocien du grec δίμνιον, lit, couche.

VI

DE LA FORMULE MUSICALE DES NÉNIES

A l'appui de ce que nous avons dit du parfait accord qui existe entre la mélodie de nos chants pour endormir et les paroles qu'elle accompagne, pour atteindre un même but, nous remarquerons que les plus grands maîtres en l'art musical, les plus grands génies, n'ont rien trouvé de mieux, quand ils ont eu à marquer l'influence et les effets du sommeil, que de mettre à contribution le thème populaire.

A. — Halévy, dans le final du premier acte de l'*Eclair*, fait entendre pendant quinze fois de suite l'intervalle de seconde majeure dans l'orchestre.

V. l'*Eclair*, op.-com. Paris, M. Schlesinger, part. in-8°.

B. — Ce même intervalle est employé par Meyerbeer pendant presque toute sa berceuse du *Pardon de Ploermel*.

V. *Op. cit.* Paris, Brandus, part. in-8°.

C. — Dans la célèbre scène du sommeil d'Oreste, d'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck, citée par tous les critiques comme un des plus beaux modèles d'expression et de vérité, le hautbois fait entendre pendant dix-huit mesures consécutives les deux notes de l'intervalle de seconde mineure.

V. Gluck, *Iphigénie en Tauride*, tragédie en trois actes. Paris, s. d., petit in-fol., p. 86.—Fétis, *Biog. universelle des musiciens*. Paris, Didot, 2e éd., tom. IV, p. 35. — Castil-Blaze, *de l'Opéra en France*. Paris, 1816, tom. I, p. 103, etc.

D.—Ajoutons, comme complétant les observations précédentes, que Sivori a intercalé dans l'une de ses plus originales fantaisies pour violon (les *Folies espagnoles*, œuvre inédite), le chant catalan du *Noy de la mare*, dont Pelay Briz nous a conservé la gracieuse *tonada*.

E. — La formule musicale des nénies du nord de la France, ainsi que de celles de l'Italie et de l'Espagne, est la même que chez nous.

L'air du *dodo* (donné par la *Clef du Caveau* et par Richard, *loc. cit.*) est semblable à l'air de nos *nennas*.

Le témoignage de M. le commandeur Nigra, pour les chants piémontais, et celui de M. Albert de Quintana, pour les chants catalans, nous permettent d'avancer la même assertion en ce qui concerne les deux péninsules.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

De la deuxième série

(Suite)

IV. — DIVERSES FORMES DE BALALIN-BALALAN

1. — *Balalin-balalan* est une double onomatopée dont on se sert dans nos chants, pour rendre le bruit et le mouvement alternatif des cloches[1]. Les versions du Forez donnent *balanli-balanlan*[2].

[1] V. ch. XLVI, XLVII.
[2] Ch. XLIX, L, LI.

2.— On y trouve aussi, pour quelques cas. *dindan* (LII), *trin-tran* (LIII). *tin-tan* (LIV). *dandau* (LV), *dandin-dandau* (LVI). Dans les versions catalanes, *ning-nong* (note du Ch. II, n° 6), *bim-bom* (id., n° 5); dans une version piémontaise, *danda-dalanda* (id., n° 11.) Une version vénitienne de Bernoni *din don* (id.).

3. — Il semble que *balalin-balalan* a eu pour point de départ *balan*, élan, mouvement brusque et rapide.

. . . Per l'arquiêro,
Sans trop prene voste *balan*,
Pourias rouba quâouquo brassado[1].

Et par extension *balan*, élan, balancement des cloches[2].

4. — En doublant le mot, ce qui se fait pour tout mouvement répété, on a *balan-balan, balin-balan*; balancement, élan qui se fait plusieurs fois.

Uno plancho mâou rambourado,
Mounté lou pé, sans apialou,
Fai *balin-balan* dâou talou[3].

5. — Enfin, la même onomatopée s'offre sous les formes *balin-balalan, balalin-balan, balalin-balalan*[4], où l'addition d'une syllabe n'a pour motif que de ralentir le mouvement.

Vostre carosso désbarqua,
Vai coumo un ase éspalanqua,
Et *balin-balalan !* sé bresso[5].

Dans le Forez, *balanli-balanlan*, ce motif est encore plus marqué, la syllabe ajoutée étant nasale.

6.— Les formes *din-dan, tin-tan; din-don, dandin, dandau, danda* et *bim-bom*, proviennent aussi d'onomatopées connues[6].

Nous n'avons pas besoin de dire que la modification du mot est

[1] La Fare-Alais, *las Castagnados*, p. 56. V. aussi p. 149, 277.

[2] *Balan* ou *bandoul*, terme de sonneur : branle, volée, *souna à balan*, sonner à volée, sonner une volée. *Tres cos à balan*, trois volées, etc. (De Sauvages, *Dict. languedocien-français*, 1828.)

[3] La Fare, p. 239.

[4] On trouve aussi *bala-din-baladan* dans une version de Montpellier. Cf. *Revue des langues romanes*, t. V. livr. 1re, p. 121. Et quelquefois *brandin-brandan* (V. La Fare, p. 257).

[5] La Fare, p. 273.

[6] V., pour le premier cas, le latin *tinnire*, tinter, et ses dérivés, *tintinnire, tintinare*, etc.; et pour le second, *bombus, bombire*, etc.

admise et de tous les jours. Les cloches disent tout autant *dan-dan*, *don-don*, que *dindin* [1]. On n'a jamais été bien d'accord sur le sens du langage des cloches [2].

7. — Il est à remarquer que le type ordinaire est à deux parties: *din-dan*, *tin-tan*, etc., ce qui répond bien au mouvement alternatif des cloches, mouvement reproduit par le rhythme à deux notes du chant.

Il y a même des onomatopées communes: ainsi *trin-tran*[3], *tran-tran*, se disent tout aussi bien du cheval que des cloches [4]. On s'en sert pour désigner l'amble.

Les formes allongées, *balin-balan*, *balalin-balalan*, etc., s'expliquent par la nécessité de ralentir quelquefois la mesure.

8. — Il y a donc accord entre l'inspiration rhythmique du chant des cloches et celle de l'*arri-arri*. Il en est de même de tous les autres chants de cette section, qui répondent tous à des mouvements doubles, alternatifs.

V. — DU LANGAGE DES MULETIERS

Le mot *arri* appartient à ce langage étrange dont se servent les muletiers, les charretiers, les bergers, tous ceux en un mot qui ont le soin du bétail, pour le conduire ou le diriger. C'est dire qu'il n'est pas le seul mot de ce genre.

A. — Il serait curieux d'en faire le relevé pour chaque pays ; peut-être arriverait-on à des résultats importants. Ce qui pourrait le faire soupçonner c'est qu'il y a, parmi les œuvres de Claudien, une épigramme *sur les Mules des Gaules* [5], dont le sens est à peu près ce qui suit :

Vois sur les bords rapides du Rhône ces mules obéissantes, qu'un ordre rassemble, qu'un ordre sépare, et qui vont droit devant elles, ou chan-

[1] V. une anecdote curieuse dans l'*Armana prouvençau* de l'année 1875, p. 75. — Pour DINDIN, Sauvages, *Dict. lang.-franç*.

[2] On connaît les plaisanteries de Rabelais à ce sujet, plaisanteries qui, du reste, ont une origine populaire et se retrouvent partout.

[3] Origine *trantà*, balancement; *trantalhejà*, chanceler, être en balance; ou *drandalhejà* Cf. en français, *tran-tran*. Dans Sévigné *tra-tra tra*.

[4] Dans Sauvages, *Dict. lang.*, TRACANET. Versions catalanes, not. complém. II, n° 4, *tatanet*.

[5] *De Mullabus gallicis*

1) Adspice morigeras Rhodani torrentis alumnas

gent de direction, suivant les cris différents de la voix qui les mène. Elles n'ont point de rênes, leur cou ne supporte pas de joug, et cependant elles sont si patientes au travail, si dociles à ces mots barbares, qu'on les croirait soumises à des liens. Pour si loin qu'elles soient de leur maître, elles obéissent à sa volonté, et sa voix impérieuse est pour elles un frein. Dispersées, elle les réunit; réunies, elle les disperse; elle ralentit leur marche ou la précipite, à son gré. S'il veut qu'elles aillent à gauche, c'est à gauche qu'elles vont; si son cri change, c'est à droite qu'elles marchent. Les liens ne les rendent pas esclaves, l'indépendance ne les rend pas indomptables, et elles savent se soumettre sans céder à des entraves. D'une obéissance égale, le poil fauve, hérissé, elles traînent ensemble le char de guerre aux roues bruyantes. Pourquoi s'étonnerait-on que la voix d'Orphée ait su apaiser les bêtes sauvages, alors que l'on voit les mules du Gaulois obéir ainsi à un langage?

Ce petit tableau est encore vrai de nos jours ; les termes dont il se sert s'appliquent, avec la plus grande exactitude, au langage des muletiers de notre époque. Aussi est-on en droit de se demander s'il nous vient directement de cette époque reculée? Les usages populaires, surtout en ces sortes de chose, se maintiennent avec la plus grande rigueur.

B. — Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y a entre l'un et l'autre des traits communs. Les caractères généraux sont les mêmes, en effet: le langage particulier aux muletiers des Gaules, *gallica verba*, n'était guère composé, comme le dit le poëte, que de sons barbares, *barbaricos sonos*, de murmures discordants, *dissona mur-*

Imperio nexas, imperioque vagas,
Dissona quam varios flectant ad murmura cursus
Et certas adeant voco regente vias:
Quamvis quæque sibi nullis discurrat habenis,
Et pateant duro libera colla jugo;
Ceu constricta tamen servit, patiensque laborum
Barbaricos docili concipit aure sonos.
Absentis longinqua valent præcepta magistri,
Frenorumque vicem lingua virilis agit.
Hæc procul angustat sparsas, spargitque coactas,
Hæc sistit rapidas, hæc properare facit.
Læva jubet? lævo deducunt limite gressum.
Mutavit strepitum? dexteriora petunt.
Nec vinclis famulæ, nec libertate feroces,
Exutæ laqueis, sub ditione tamen.
Consensuque pares, et fulvis pellibus hirtæ
Esseda concordes multisonora trahunt.
Miraris, si voce feras pacaverit Orpheus,
Quum pronas pecudes gallica verba regant?

mura, dont le fond était plutôt un cri, *strepitum*, qu'un mot véritable. De même aujourd'hui.

C. — Autre ressemblance. Il y avait un cri à part pour chaque direction ou allure que l'on voulait faire prendre. Il y en avait :

1° Pour se mettre en route (*in viam*, vers. 4);

2° Pour s'arrêter (*sub freno*, v. 10) :

3° Pour précipiter la marche (*properare*, v. 12);

4° Pour la ralentir (*sistere rapidas*, v. 12);

5° Pour aller à gauche (*ad lævam*, v. 13);

6° Pour aller à droite (*ad dexteram*), v. 14;

7° Pour marcher ensemble (*coactas*) ou séparément (*sparsas*, v. 11);

8° Pour être réunies (*nexas*) ou dispersées (*vagas*, v. 2).

Enfin, il suffisait que la voix impérieuse du muletier vînt à changer de ton ou d'accent pour que les mules changeassent leur allure. Aujourd'hui encore il y a des cris pour chacun de ces cas, et les ordres qu'ils donnent sont d'autant plus fidèlement suivis que le ton et l'accent en sont plus rudes, plus barbares.

D. — Voici, pour nos pays méridionaux, l'énumération de ces cris :

1° *Arri !* Marche ! — Déjà cité. (Cf. Lat. *Iri !*)

2° *I !* va !— Pron. aussi *hi !* rudement [1]. Même observation pour tous les termes qui suivent. (Cf. Lat. *I !* **in viam* [2].)

3° *E !* arrête [3] ! (**sub freno*).

4° *A !* marche donc [4] ! (**properare*).

5° *O !* va lentement [5] ! (**sistere rapidas*).

6° *U !* va, vilaine bête ! — en français *hue !* (* *in viam*).

7° *A-I !* allons, marche ! — formé de *a* (marche donc) — et *I* (va). **In viam*.)

8° *I-O !* allons doucement ! — De *i* (va) et *o* (ralentis). (* *In viam*.)

[1] *I*, va ! de l'impératif latin *ire*, expr. dont on se sert pour faire marcher une bête de charge (Garcin, *le Nouveau Dict. prov.-fr.*; Marseille, 1823, in-8°) *I !* va, pars, marche ; commandement que fait à ses chevaux un charretier ; du latin, va (Couzinié, *Dict. de la lang. romano-castraise*; Castres, 1850, in-4°). Sauvages l'a oublié.

[2] La Fare, *las Castagnados*, p. 278.

[3] Ne se trouve dans aucun dictionnaire.

[4] Sauvages n'en fait qu'un avec *arri*: *ari* ou *à* très-long, *haï*, cri qu'on fait aux ânes pour les faire avancer.

[5] Se trouve dans Avril (*Dict. prov.-fr.*; Apt., 1839, in-8°).

Nous en trouvons un exemple dans l'une des pièces de cette série (ch. XXXII).

9° *Ja !* à gauche [1] !—Probablement de *I !* (va) et *a* (marche donc). En français, *Dia* (* *ad lævam*). On écrit aussi *dia* chez nous.

Tau veses quauquofés qu'es darries un araire,
Que s'estudiavo un pau serié sçavant per faire,
Et tau prenez gran soin de ben faire estudia
Que son propre mestié serié de faïre *dia* [2] !

10° *Ròu* ! à droite !

En franç. *hurhaut* (* *ad dextram.*)

Sauvages écrit *rrroòu* (v. *Dict.*, v. *Jha*), en triplant la voyelle ; c'est, en effet, la prononciation la plus ordinaire. Ces termes sont toujours dits, en effet, d'une façon explétive, en renforçant la consonne par répétition, ou la voyelle par un *h* aspiré : *ho ! ho ! ha ! hirou !* etc.

Ariven emb'aquel biscaire
Qué copo la routo à l'escaire ;
Au *ruoou !* de Plagnoòu pu pressa,
Counouisse qu'és embarassa [3].

S'emploie aussi quelquefois avec la même valeur que *I !*

Lou *ruoòu* de Plagnooù que sacrejo
Et que charpo d'estre en retar,
Pu léou qué soun foué sans pétar,
A decida las tres ridelos [4].

11° *Ia-ròu !* allons, droit ! — de *Ia* (à gauche) et *ròu* (à droite) ; litt. ni d'un côté ni de l'autre, ensemble (* *coactas, sparsas*).

.....La guimbardo,
A forço de brandin-brandan,
De *ja ! ruoòu !* de soun coumandan ;
Sans trop merita la civado,

[1] *Jha*, dia, terme de charretier et de muletier, qui signifie : à gauche, tout comme *rrròu* ou *hurhaut*, à droite ; et les mulets entendent très-bien ce langage, qu'ils ont appris de bonne heure à coups de fouet. (Sauvages, *Dict. languedocien-français.*)

[2] Michel, *l'Embarras de la fieiro de Beaucaire*, éd. 1700, p. 169. V. aussi 178.—V. encore l'épigramme de Goudelin, éd. 1700, p. 263., sur *diabolus*, qu'il tire de *dia* (cri) et *bolus* (potion).

[3] La Fare, *las Castagnados*, p. 278.

[4] Id., p. 246.

A longuo fin, és arivado,
Coumo vâoutres, âou tres coulé [1].

12. *A-viròu !* Tourne à gauche [2] !— De *a* (marche donc) et *viròu* (de *virà*, tourner) (* *ad lævam*).

13. — *A-ròu !* Tourne à droite[3] !— De *a* (marche) et *ròu* (à droite) (* *ad dextram*).

14. — *I-ròu !* même sens.—De *I* (va) et *ròu* (à droite) (* *ad dextram*).

Dans Goudelin (éd. Amsterdam, 1700, p. 107). C'est le sobriquet d'un charretier, Hirihoou.

15. — *U-rou !* A droite, vilaine bête[4] ! De *U* (va, vilaine bête) et *ròu* (à droite) (* *ad dextram*).

16. — *U-ja !* A gauche, vilaine bête ! De *a* (va, vilaine bête) et *ja* (à gauche) (* *ad lævam*).

17. — *Ia-Irihòou !* Allez tout droit ! — De *ia* (à gauche) et *iròu* (va à gauche). Ni d'un côté ni de l'autre (*coactas*).

Goudelin écrit *dia-huruhoou*.

Bela mon rossignol à futo,
E'adissiats, fouissat de poou,
S'en ba debes *dia-huruhoou*[5] !

Et son épigramme sur un mauvais cavalier :

Estre n'a pas un pan de térro
E' fa le moussur per aci,
Despey qu'és bengut de la guérro
Sur un ta superbe roussi,
Que per esperou nou se pico
Ni per *allons*, nou se mau brico,
Des flisquets soulomen a pòou
Quant auch crida *dia-huruhoou* [6] !

[1] La Fare, *las Castagnados*, p. 257. Dans son petit glossaire : *ruòou, ja*, commandement du charretier pour faire partir ou diriger ses bêtes.

[2] Le petit gloss. de La Fare le confond avec *aròu*, à droite. « *Aviròou* ou *aviròou, a ruòou, a huòou*, commandement du charretier pour tourner à droite. » P. 367.

Id., v. p. 278, 228.

[3] V. le passage de la Fare cité ci-dessus.

[4] La Fare (gloss., *loc. cit.*) le confond avec *aròu;* Goudelin écrit *huruhoou* ; v. ci-dessous *dia-huruhoou*.

[5] *Lou Ramelet moundi*, p. 8, édit. 1700.

[6] Id. 262. Dans le gloss. de Doujat, même éd. : *Dia-huruhoou*, c'est

18. — *Arrière !* En arrière ! — On dit aussi simplement *Rière*.

On a donc, pour correspondre aux directions ou allures indiquées par Claudien :

1° *In viam* : *Arri ! I ! U ! A-I ! I-O !*
2° *Sub freno* : *E !*
3° *Properare* : *Al A-I !*
4° *Sistere* : *O ! I-O !*
5° *Ad lævam* : *Ia ! Aviròu ! U-ja !*
6° *Ad dexteram* : *Ròu ! A-ròu ! I-ròu ! U-ròu !*
7° *Coactas* : *Ia-ròu ! Ia-irihòu !*
7° bis. *Sparsas* : *Arié ! Rière !*

Il manque les termes correspondants à la huitième catégorie ; mais *nexas* et *coactas*, *vagas* et *sparsas*, se confondant par le sens, il se peut que les termes soient communs. *Arié* (*ad retro*) est, en effet, en sens général.

le cri d'un charretier. On dit: *Sé n'es anat entà dia-hurubou*, de quelqu'un qui s'en est allé fort loin, quelque chose qui s'est perdue en l'air et dont on ne sait plus de nouvelles.

BIBLIOGRAPHIE

La Chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poëte anonyme, éditée et traduite pour la Société de l'Histoire de France par Paul Meyer. Tome Ier : texte, vocabulaire et table des rimes. Paris, 1875, in-8°.

Nos lecteurs savent qu'une première édition de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois* a été publiée par Fauriel en 1837, dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France. Vers le même temps, Raynouard, au tome Ier de son Lexique roman, en donnait de nombreux extraits reliés par une analyse sommaire. Ni l'un ni l'autre de ces deux savants n'avait su remarquer que l'ouvrage se compose de deux parties, aussi différentes par l'inspiration que par la langue, le style et la versification, et qu'il n'est pas possible de les attribuer à un même auteur. Le mérite de cette découverte revient à M. Paul Meyer, qui l'a consignée dans une dissertation très-remarquable, publiée en 1865 dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*. Dès cette époque dut naître l'espérance que M. Meyer ne s'en tiendrait pas là, et que les amis des lettres provençales lui devraient bientôt une nouvelle édition de la *Croisade* qui remplacerait avec avantage celle de Fauriel.

Cette espérance se réalise aujourd'hui. L'habile critique vient de publier en un volume le texte entier du poëme, restitué ou amélioré par ses soins en de très-nombreux passages, plus ou moins corrompus, que Fauriel avait laissés sans correction, et dont quelques-uns même n'offraient aucun sens. Un second volume comprendra la traduction, les notes historiques, les tables, et enfin la préface, dans laquelle sera reproduite, nous l'espérons, au moins en substance, la dissertation que nous rappelions tout à l'heure. M. Meyer a voulu en différer l'impression afin de pouvoir profiter, pour améliorer sa traduction, des observations dont le texte du poëme serait l'objet de la part de la critique. Ce second volume, quand il aura paru, sera à son tour examiné ici avec le soin qu'il méritera certainement, et fournira l'occasion de revenir sur la partie aujourd'hui publiée, pour apprécier le tout en complète connaissance de cause. Voici, en attendant, pour répondre à l'invitation du consciencieux éditeur, un certain nombre de remarques sur le

texte, les notes et le vocabulaire. Je les présenterai selon l'ordre des vers du poëme, et sans séparer celles qui s'appliquent au vocabulaire de celles qui concernent le texte lui-même,

V. 145. *Lor prega*, leçon du ms., que M. Meyer corrige inutilement en *los prega*, le verbe *pregar* pouvant gouverner aussi bien le datif que l'accusatif. Cf. v. 189. *elh e li) prega*, que M. Meyer croit aussi à tort (vocabulaire, au mot *el*) être une faute pour *el* (*e lo*) *prega*. — 206. *E si fo lai en mai can florichol boicho*. Le ms. porte *lan*, que j'aurais gardé (*lanquan*). — 318. *Ab tot so*, ici, signifie *malgré cela* (cf. le fr. populaire *avec tout ça*), sens non relevé au vocabulaire. — 511. *Doncs aporton las fulhas tan grandas quom us rais* Ce vers est un de ceux sur lesquels M. Meyer a demandé des éclaircissements aux lecteurs de la *Romania* (IV, 271). Je ne puis lui proposer qu'une conjecture. Peut-être faut-il corriger *u frais*. La forme *frais*, pour *fraisse*, ne serait pas extraordinaire. Du reste elle existe aujourd'hui en Provence [1]. Quant à l'emploi de *frais* au sens général de grand arbre, comme on dit un *chêne*, un *peuplier*, il ne saurait non plus étonner. — 594. Je corrigerais *s'i el pa*, *en* pouvant difficilement être rattaché au premier hémistiche. *Aquo an* compterait pour deux syllabes. Les exemples de pareilles synérèses sont très-fréquents dans le poëme. — 646. *Nos* (pour *no vos*) serait plus près que *nous* de la leçon du ms. (*vos*). et c'est une forme aussi légitime. On la trouve même dans des textes plus anciens (par exemple *Girart de Rossillon*, 2414, 7119). — 1007. *Faita patz e establia*. C'est la leçon du ms. M. Meyer corrige *fait*, ce qui détruit sans nécessité l'accord des deux participes. Je dis sans nécessité, parce que la conjonction *e* peut très-bien se contracter avec l'*e* initial du mot suivant. Les exemples de contractions, soit identiques, soit analogues, sont très-nombreux dans le poëme. — 1010. *De questz* est probablement une faute du copiste ; corr. *d'aqui a?*

V. 1031. *Lor tenc aital roelha*. « *Roelha*, dit M. M., est une expression métaphorique qu'il y a peut-être lieu de rapprocher de *rodella*, sorte de jeu de palets, et plutôt encore, pour la forme, de *rotilia*, poulie. » Je crois que c'est, en effet, à ce dernier mot qu'il faut rapporter notre *roelha*, non pas seulement pour la forme, mais encore pour le sens. Cf. l'expression française « chanter pouilles. » — 1104. *N[o] i er endestinatz*. Pourquoi pas *n'i?* M. M. ne saurait

[1] Coumo subre lou mount s'enauro lou grand *frai*.
(Félix Gras, *Revue*, VII, 374.)

trouver cette élision irrégulière, puisque lui-même en propose ailleurs (par ex. v. 2404) de semblables. — 1165. J'aurais maintenu *trastotz*, prenant ce mot pour un adjectif, et non, comme l'éditeur, pour un adverbe. — 1229. *Via*, ici, est pour *vida*, au sens de *nourriture, vivres*, ce qui convient parfaitement. La correction *d'aia* est donc inutile. — 1277. *Perdula*. Faute d'impression pour *perduda*. — 1278. *En sel*. J'aimerais mieux *ens el* proposé en note. — 1320. *Que hom l'o a comtat*. Aucune correction ne me semble nécessaire. Dans tous les cas, *lh'o a* vaudrait mieux que *lo lh'a*. — 1330. *Traicheran* n'est pas pour *traichera ne* et ne doit pas non plus être corrigé en *traichera*. Le sujet, sous-entendu, de ce verbe est *tuit li autre*. — 1348. Rien à corriger, ce me semble : *ne foro a autre = ils furent (assistèrent) à un autre*. Cf. *fo* aux vv. 1344 et 1346. — 1400. *Pel lau del rei de Fransa*. *Lau* dans le vocab. est rendu par *permission*, ce qui est inexact. Je traduirais : *par ce que le roi de France décidera*. Il faudrait un point à la fin du vers. — 1412. On ne saurait approuver la correction proposée en note ; le sens n'y gagnerait rien et la phrase y perdrait beaucoup de son animation. — 1566. Le ms. portant *lo, la* (pour *lai*) serait une correction mieux indiquée que *d'els*. La présence de *ladoncas* ne saurait faire difficulté, le sens de ce dernier adverbe étant *alors*. — 1627. *De peiras la cauferon*. La bonne correction, à laquelle M. Meyer n'a pas pensé, doit être *cauceron* (*calcaverunt*). Cf. *professio*, très-fréquent dans le ms. pour *processio* (Voy. la note de l'éditeur sur le vers 929). — 1627. Pourquoi ne pas conserver le *trops* du ms. ? Ce mot est ici adjectif, et naturellement au nominatif singulier. — 1636. Le *deu* du ms. me paraît très-préférable à *del* proposé en note. La coupe du vers est mauvaise ; je supprimerais *li* et corrigerais : *Lo coms [cel] de Montfort deu l'aver (= li aver) fer e gran. Fer* signifie ici *considérable, énorme*, acception non relevée au vocabulaire, bien qu'elle manque à Raynouard.

V. 1803. *Targas del cor = targes de cuir*. J'appelle l'attention sur cet emploi de l'article partitif, à la place de la préposition simple *de*. La même chose se remarque aux vv. 1952 (*cargadas del vi et del pan*), 4921 (*trap del pali*), 8603 (*senhas del pali*), 9244 (*vestutz del ferr e de l'acier*). C'est un idiotisme que je n'ai jusqu'ici remarqué que dans des texes languedociens comme celui-ci, par exemple les *Joyas del gay saber*, où l'on rencontre plusieurs fois, dans les titres de pièces, la mention : *que gasanhec la violeta del aur* [2].

[1] Cf. *motz om* au v. 2208.

[2] Cet idiotisme se retrouve dans le languedocien moderne. Voy. dans la *Revue*, VII, 258, 259, *la tasso de l'argen = la tasse d'argent*.

M. Meyer propose pour le v. 1803 la correction *de*, et il la fait sans hésitation aux vv. 4921 et 8603. Mais il conserve *del* aux vv. 2251 et 9244.—1814. *Dels* (*de los*) serait préférable à *d'els*.—1977. *Mudar*, ici. n'a pas le sens de *changer*, indiqué au glossaire. Il faut le traduire par *se dispenser*, ou mieux peut-être par *différer*. *No* aurait pu être écrit *n'o*.—2060. *E dizo o de mais*. Ceci n'offre aucun sens satisfaisant. Je corrigerais volontiers *E dizo*. *C. de mais*.—2079. La correct. proposée est inutile, le sujet de *sian* étant un nom collectif.

V. 2092. *Tot no o pretz*. 1. *gan*. Mieux vaudrait, dit M. M., *tot o no*. Tel n'est pas mon avis. *Tot o* serait moins régulier et ne dirait pas, d'ailleurs, tout à fait la même chose. Si l'hiatus choque trop, on pourrait corriger *non o*. — 2109. A la correction proposée, je préférerais *el mei* (*in medio*). La fréquence de l'expression *lo melhs de sos baros* a pu facilement amener l'erreur du copiste. — 2143. Aucune correction ne me semble nécessaire. *Anar entre pes*, en parlant de lances (non pas précisément *gisant à terre*, comme dit M. M., mais *tombant à terre*), a pu très-bien se dire, et nous employons souvent encore ce verbe de la même manière, avec des noms de choses inanimées et inertes. — 2177. *Esh*, pour *ipse*, serait une forme tout à fait insolite, tandis que *eih* est très-légitime. Cf. *poih*, *creih*, *mezeih*, pour *peish*, *creish*, *mezeish*, etc. — 2478. *De so que val lor vis qu'es a vendemier ?* M. M. pense qu'un vers manque avant celui-ci ou qu'il faut corriger *que val* en *cui cal*. Cette correction ne donnerait un sens ni meilleur, ni plus clair. Loin de là. La pensée de l'auteur est celle-ci : « En se sauvant par les vignes, ils risqueront de les endommager ; mais que vaut, par rapport à leur salut, le vin qu'ils pourraient faire ? » Littéralement : « quoi de cela (de leur salut) vaut le vin qui est à vendanger ? » — 2480. *Perderan*. Cette forme, dérivée du plus-que-parfait lat., a ici le sens du prétérit, justement relevé par M. M. au vocabulaire. Il aurait pu noter au même titre le *feran* du vers précédent[1]. — 2496. Manque une syllabe, probablement *tu* devant *passas*. — 2590. *Non es pas meravilla*. Ms. *Nos* (lis. *no s'*) *es pas m.*, qu'il fallait garder. Cf. v. 6580 et 6892, où se retrouve la même expression et où M. Meyer ne fait, avec toute raison, aucune correction.—2618. *E Verdu sus Garona a l'abat an Perin. A l'abat* ne pouvant convenir, M. M. propose la correction *an lo dat*. P.-ê. faut-il seulement corriger *e Labat*. Il y a plusieurs localités de ce nom aux environs de Verdun.— 2624.

[1] Autres exemples de cette forme : V. 2356, *atenderan* ; 2444, *volgran* ; 2566, *escodiran* (noté à tort, dans le vocab., comme un futur); 7011 *caseran*. On remarquera qu'ils sont tous à la 3e pers. du pluriel, et que tous aussi, sauf le dernier, appartiennent à la 1re partie du poëme.

El valats que son grant. M. M. veut qu'on corrige *de valats*. Ce n'est pas nécessaire, et cela modifierait légèrement le sens ; *que*, ici, est explétif, comme en plusieurs autres passages, par exemple v. 2630, où la correction proposée est également inutile, et encore vv. 4444 et 5870. — 2708. Vers trop court ; corrigez *que el*. — 2769. *Li clergue els Frances*. M. Meyer corrige *e li Frances*. A quoi bon ? Ce n'est pas l'hiatus qui peut faire difficulté. Quant à la présence de *els* incorrect à côté de *li* correct dans le même vers, M. M. aurait pu la souffrir ici comme ailleurs, par exemple vv. 4464 et 5098. — 2899. *Quelh* (*que li*) *renda sa honor al comte*. Les exemples de pareils pléonasmes sont nombreux en provençal. La correction proposée n'est donc pas nécessaire[1]. — 3039. *Sai* (*sapio*). Le ms. porte *sei*, qui aurait pu rester, puisque M. Meyer conserve où il les rencontre *ei* (*habeo*) et les futurs en *ei*. Cette même forme se retrouve d'ailleurs plus loin, v. 5368, où elle est admise sans observation dans le texte. — 3323. *Que*, corr. *qu'a* ? — 3396. Je ne saurais admettre que *cofort* soit ici, comme le suppose M. Meyer, une altération de *confront*. Le sens me paraît être, en corrigeant *aisi*, comme M. M., *car ici je la lui confirme*, à quoi l'étymologie de *confortar* se prête parfaitement. Voir dans Littré, à l'historique de *conforter*, des exemples de la même acception en vieux français. — 3403. *Sap milhor*. On a ici un exemple de *milhor* pris neutralement, comme dans le languedocien moderne ; particularité qui aurait dû être relevée au vocabulaire. — 3498. *Poig en lo enques*. Leçon du ms. Dans notre poëme, comme en général dans les documents languedociens, le groupe *is* final est souvent *ish*. Cet *ish*, à son tour, peut se réduire en *ih*; dont l'*h* permute ici non rarement avec *g*, (cf. *tuh* et *tug* = *toti*). De là, pour le verbe *fremir*, par exemple, à la 3e pers. sing. du présent de l'indicatif, les quatre formes, *fremis*, *fremish*, *fremih*, *fremig* De même, pour le latin *post* on a *pois*, *pois h*, *poih*, *poig*. C'est cette dernière forme que nous offre le vers ci-dessus, où M. Meyer la change en *pois* (*poih* dans tous les cas eût mieux valu, en étant plus près), bien qu'il conserve, v. 3506 et ailleurs, *Foig*, qui est dans les mêmes rapports avec *Foih*, *Foish* et *Fois*. Quant aux verbes en *ir*, M. Meyer corrige, v. 3786, *s'espandig* en *s'espandis*, mais il maintient partout ailleurs

[1] Même emploi de *que* (tout-à-fait conforme à l'usage actuel de la Gascogne) au v. 1142, où il n'y a par conséquent rien à corriger ni à suppléer, et encore au v. 6150.

[2] Cf v. 9404, *tot cant quels er mestiers als baros de la terra*, où il faut effacer la virgule placée après *mestiers*, et v. 91, *quelh perdo sos pecats a cel felo sarjant*, où M. M. a changé à tort *quelh* (ms *qlh*) en *qu'el*.

(par exemple, vv 4469. 4553. 8593; la forme en *ig*, se méprenant peut-être sur sa vraie signification et croyant avoir affaire à des parfaits. — 3506. *Quei mes*. La correction proposée *quels* ne conviendrait guère. Il faut *qu'el*, d'ailleurs mieux indiqué. — 3560. Je pense que c'est à tort que M. M. a corrigé *car eu* en *qu'eu ;* le vers n'était pas trop long. *prolec* devant être paroxyton. Cf. *catholic*, si fréquent dans le poëme. Même observation à faire sur le vers 3525, où *prolec* est également à l'hémistiche et où M. M. a corrigé, pour le diminuer d'une syllabe, *i a* en *a i*.— 3560. *On escrios*. Ms. *or*, qu'il fallait garder. Dans le vocab , M. M., oubliant cet exemple, dit à tort que *or* est toujours en rime et joint à *saber*. — 3635. Ms. *laissasa*. La correction nécessaire était *laissas*, et non *laissa*, qu'on lit dans le texte, peut-être par suite d'une faute d'impression.—3712. *Si be la sabs servir*. M. M. corrige à tort *la* en *lo*, oubliant sans doute que *servir* signifie aussi *mériter*.— 3751. *E ilh* |*l'*|*ab alegratge*. Correction qui paraît peu admissible. Je n'ai pas souvenir d'avoir vu un seul exemple de *lo* ainsi placé. Je préférerais *e ilh lui ab a*, où *e ilh* ne formeraient qu'une syllabe comme au v. 5602. — 3789. *Mos* ne pourrait-il pas être interprété *mou se (movet se)* ? Pour la chute de l'*u (v)* cf. *nos*.si fréquent pour *nous (nos vos)*, et, plus loin, v. 8905, *vols* = *volv se*, v. 7529 et v. 9158, *revol* = *revolv*. *Brun caval ros* n'est guère satisfaisant ; on pourrait peut-être corriger *b. c. jos* : « Il descend (*mos jos*) de son cheval brun. »— 3800. Ms. *moria (moriat)*, qui a la rigueur pouvait rester. Il fallait, dans tous les cas, corriger *moira* et non *morra*. Cf. vv. 5741, 6502. — 3817. *Li un cridon Tholosa*. Ms. *lai on*. La correction indiquée était plutôt *la un*. Cf. v. 1267, *la uni e li autre*. — 3838. Une correction plus simple et plus satisfaisante, ce me semble, que celles qui sont proposées serait de mettre une virgule après *acosselha* et de changer en *el* le *et* du vers suivant.— 3923. *E intrero els caus*. M. M. propose les corrections *claus* ou *vaus*. Mais *caus* paraît devoir être conservé, car la version en prose traduit « *son entrat per los camps* », ce qui semble indiquer que l'auteur de cette version avait sous les yeux *caus*, qu'il n'aura pas compris et aura lu *cans*. On pourrait peut-être traduire ce mot par *chaussées*.

V. 3954. *Naveis*. La signification de *flottille* me paraît devoir mieux convenir ici, comme aux autres endroits où ce mot se trouve, que celle de *navire, bateau*, seule donnée par M Meyer, d'après Raynouard, qui sur cet article est moins complet que Rochegude. — 3972. *Que son marritz decendre*. Voy. *Romania*, IV, 276. Je crois que M. Meyer a indiqué pour les deux derniers mots la bonne correcton (*marrit defendre*). Pour *que son*, il avait pensé à *que fan*, mais il a hésité, avec raison, à le proposer. Je lui soumets *ques an*, qui

formerait avec *defendre* une alliance moins suspecte. — 3979-81. La leçon du ms. paraît très-acceptable, *Paratge* étant au vocatif. Aucune des trois corrections de l'éditeur n'était donc nécessaire. La note sur le v. 3980 doit être erronée. C'est, sans doute, l'inverse qu'il faut lire. — 4055. Il n'y avait, ce me semble, aucune nécessité de changer en *s'aprosma*, le *se prosma* du ms. *Prosmar* est, d'ailleurs, dans Rochegude. Cf. *propjar*, qu'on trouve de même à côté de *apropjar* — 4108. Ce vers me paraît devoir être interprété : *que nous devions mourir ou survivre, soyons tous chevaliers*. Cela s'accorderait très-bien avec le vers suivant, et il n'y aurait aucune correction à faire. Cf. v. 9071. — 4172. *Balans*. Ce mot et l'hémistiche qu'il termine sont mal expliqués au vocabulaire. *Balans*, substantif formé de *balansar*, devait avoir, entre autres acceptions, celle de *branle, volée, élan*, qu'il a conservée et qui convient fort bien ici. — 4175. *Qui quel fassa pecaire*. Ceci ne m'offre aucun sens satisfaisant. Corr. *que qu'el fass'a Belcaire?* — 4237. *L'us puscha diire l'autre*. Au lieu de *l'us*, le ms. a *le*, qui est bien préférable. *Le* est une forme languedocienne qui est à *li* de la langue commune, comme *les* ou *los* à *lor*. On la trouve encore au vers 3919, où M. M. l'a inutilement changée en *li*. — 4268. Je pense que la note sur ce vers doit être supprimée. Voir le vocab. à *pena*. — 4276. *Tant ausberc desmentit*. Ici *desmentit* = *faussé*. Acception non relevée au vocabulaire. M. Meyer n'a pas pensé à cet exemple quand il a rédigé l'article de *mentir*, où il renvoie seulement, pour *desmentir* pris en ce sens, à l'ancien français. — 4280. Si une correction est nécessaire, ce qui semble douteux, *n'o aia* vaudrait mieux que *o n'aia*. — 4398. *Aital combatedor*. Ms. *li tal*, qui, je pense, pouvait rester. L'article se met souvent, en provençal et en vieux français, où le français moderne le supprime, p. ex., comme ici, devant des noms pris dans un sens indéterminé. — 4409. La présence de *entendre*, dans le même vers, ne suffit pas, ce me semble, à faire considérer *entendedor* comme une faute du copiste, et ce mot convient mieux ici qu'aucun de ceux qui sont proposés en note. — 4441. *Cen (= sensus)*. De même au v. 7058. Le ms. emploie souvent, comme ici, *c* pour *s*, et inversement *s* pour *c*. M. Meyer pouvait accepter cette diversité ; mais, s'il lui semblait préférable, comme ce l'est en effet, à mon avis, de rétablir l'orthographe étymologique, il aurait dû la rétablir partout. Et c'est ce qu'il n'a point fait, Tantôt, comme dans les deux exemples ci-dessus et comme aux vv. 4580, 5524, 5813, 8992, 9199, il conserve *c* pour *s*, ou (vv. 173, 6626, 7057) *s* pour *c* ; tantôt il corrige *c* en *s* (3428, 5625, 8080, 8673, 8681) ou *s* en *c* (6626, 6895), et cela souvent dans les mêmes mots. — 4465. *E l'albor*. L'interprétation de Fauriel (*et les arbres*), rejetée par M. Meyer, me semble

la meilleure. *Albor* est ici un nom collectif formé comme *parentor* et tant d'autres qu'offre le poème. — 4529. *Be sia aregutz*. A la correction proposée au vocabulaire je préférerais, comme plus simple et plus près de la leçon du ms., *be sia ar[v]egutz!* — 4551. *E la brumors de l'aire fan brandir los rameus*. *Brumors de l'aire* ne paraît pouvoir être traduit ici que par *l'agitation de l'air*. Cette signification n'est pas relevée au vocabulaire. — 4556. *Correus* signifie, je pense, non *barrières* ni *routes*, mais *coureurs*, *coursiers (?)*. Le mot existe encore en Languedoc (*couriòu*) avec la seule signification de *coureur*. — 4558. *Lo siaus cavals*. Ce *siaus* est, si je ne me trompe, le seul exemple qu'offre la seconde partie du poëme de *iau* pour *ieu*. On pouvait donc le considérer comme une faute du copiste et corriger *sieus*. Au contraire, dans la première partie, où on trouve avec ce même *siaus* (v. 1200), *iau (= ego)* en trois endroits différents (vv. 126, 1247, 1452), il eût paru naturel de conserver l'un et l'autre. — 4565. *Comenset tals reveus*. Le sens de *joie*, donné dans le vocabulaire à *reveus*, ne peut certainement convenir ici. C'est *résistance*, action *de repousser*, qui est le vrai. — 4570. *I remas lo saureus*. M. Meyer suppose que *saureus* signifie *sang*. Je ne vois pas comment *sang* donnerait ici un sens satisfaisant. Je crois qu'il faut entendre ce mot du cheval de Gaucelin : « son cheval même resta sur la place. » On trouve aussi quelquefois *sorel* dans les chansons de geste françaises, sans substantif exprimé, pour signifier cheval saure. Cf. v. 7272, *e remonta el ros*. — 4603. *Que non aviom*. C'est peut-être une faute d'impression. Dans tous les cas, il faut *aviam*. Faute pareille, qui a été corrigée, au v. 3935 (*parlarom*). — 4688. C'est peut-être à tort que M. M. a changé en *ahonteg* l'*abonteg* du ms. Le durcissement de l'aspiration en *b*, qui se remarque aujourd'hui quelquefois en Gascogne et dans la partie voisine du Languedoc, a bien pu se produire dans quelques mots dès le XIIIe siècle. — 4703-4. *Lo cors queus afortig Deu ben gardar Paratges e Merces on s'alig*. Je corrigerais *cors* en *cor* et conserverais l'*s* de *paratges*, supprimée par M. Meyer. Le sens deviendrait : « Le cœur qui vous anime, Parage et Merci, où (à qui) il s'attache, doivent bien le garder. » On pourrait aussi conserver *cors* et corriger *quens*. Le sens serait alors « le corps (c'est-à-dire votre personne) qui fait notre force. » Pour *afortig* = *afortis*, voy. ci-dessus la note sur le v. 3498. — 4745. *Eudiire[i]*. La 1re personne sing. du futur se présente, dans le poëme, sous trois formes : *ai*, forme classique, mais qui est ici exceptionnelle, *ei* et *é*. Cette dernière est, si je ne me suis pas trompé, la plus fréquente. Jusqu'au v. 4745, M. Meyer la conserve dans son texte ;

mais à partir de là, il la change toujours en *ei*. Je crois qu'il eût mieux fait de la conserver partout. — 4750. ***Desonratz sem***. Cette forme ***sem*** *(= sumus)*, dont il n'y a pas, je crois, d'autre exemple dans le poëme, a été omise au vocabulaire. 4751. Aucune correction n'est nécessaire : ***que*** *= de ce que vu que*. — 4798. ***Corneron***, ici, me semble inintelligible. Ne serait-ce pas une faute d'impression pour ***torneron?*** Peut-être faudrait-il corriger ***el cor n'eron*** — 4860. ***Enta*** *l'aiga naval*. J'aurais écrit ***E.*** *l'aiga 'n aval*. — 4871. Pourquoi *agacil* ne serait-il pas un dérivé de *agach?* Raynouard a ***agaze***, qui justifierait le *c* de *agacil*. — 4874. ***A l'intrat de la porta***. M. M. propose (vocabulaire) de corriger ***a l'intrar***. Ce n'est pas nécessaire. Un pareil emploi du participe passé n'est pas rare. Cf. v. 2557, ***a l'issit d'un boichon***. — 4947. Dans ce vers, ***sai***, à lui seul, signifie *je sais dire, je puis dire*, acception qui n'est pas relevée au vocabulaire et dont j'ai vu d'autres exemples dans d'autres textes. Au v. 5378, on a la locution entière.

V. 4947. ***Semanas***. L'*e* dans le ms. étant *tildé*, j'aurais écrit ***Semmanas***, conformément à la prononciation actuelle, qui était déjà sans doute celle du XIIIe siècle. — 4989. Ce serait une faute de changer ***fam*** en ***fas***, comme le propose M. Meyer. ***Fam*** ici peut seul convenir : *nous nous faisons merveille*, c'est-à-dire ***nous nous émerveillons***. M. Meyer expliquerait sans doute ***nos fas*** par ***vous nous faites***. Mais ***fas*** *= faitz* serait tout à fait insolite. Cette forme, jointe à ***meravilha***, se rencontre plusieurs fois dans le poëme, mais elle équivaut toujours à *facio*. — 5002. ***E so que vos mandessatz om no i contradiches***. Les auteurs du poëme traitent presque constamment comme paroxytons, selon l'usage actuel de quelques dialectes, mais seulement à l'hémistiche, la première et la deuxième personne du pluriel de l'imparfait des deux modes et du conditionnel. C'est ce qu'on remarque dans le vers 5002 ci-dessus et, de plus, dans vingt-trois autres (si j'ai bien compté), qui sont les suivants : 1839, 2378, 2954, 2963, 3456, 3903, 3977, 4743, 4769, 4992, 4995, 5011, 5317, 5760, 5778, 5842, 5924, 6095, 7392, 7880, 8298, 8761, 8769. De ces vingt-qnatre vers, M. Meyer en laisse passer dix-neuf sans changement, et il fait bien ; à quoi bon alors les corrections qu'il fait aux autres, c'est-à-dire à 5002, 5011, 5778, 6095 et 7880? — 5228. Il faut une virgule au lieu d'un point, après ce vers. ***Ma, que*** *= puisque*. — 5237. ***Entrel comte e l'avesque***. Le ms. porte ***coms***, qui devait rester, ce mot, comme ***avesque***, étant sujet et non complément de ***entre***, ainsi que paraît l'avoir cru M. Meyer. Cette préposition est ici employée absolument, au sens de ***ensemble*** ou à peu

près, comme en vieux français, et de même encore aux vv. 5115, 5235, 6995. Dans ce dernier, il serait bon, par conséquent, de corriger *entrel critz*. — 5242. *Baissamen*. *Creissemen* proposé en note, à la place, ne conviendrait guère. Je pense qu'il n'y a rien à changer. C'est une espèce de syllepse. Il faut sous-entendre *souffrir*, implicitement contenu dans *perdre*.

V. 5376. *Humiliar* ici n'est pas neutre, comme l'indique le glossaire, puisqu'il a un régime direct. Il est actif, comme à l'ordinaire; seulement, au lieu de sa signification habituelle, il a celle de «traiter avec humilité.»—5390. Je ne vois pas l'utilité de la correction proposée: l'adjectif *grans* se rapporte, comme *paucs* du vers précédent, au substantif *avers*, avec lequel *esemble* s'allie très-bien : *grand avoir ensemble*, c'est-à-dire *grandes richesses réunies*. — 5428. *Per deguna mancira* = *par quelque manière;* acception omise dans le vocabulaire. Elle manque également à Raynouard, qui, par parenthèse, rapportant ce vers, l'explique à contre-sens. — 5469. *Mot d'autre valent*. La suppression de *d'* n'est pas nécessaire. Cf. V. 889, *mot de bon cavalier*, et v. 2995, *mot d'autri baro*. C'est une particularité de la syntaxe provençale que la proposition *de* peut s'introduire entre un adjectif déterminatif et le substantif auquel il se rapporte, sans troubler leur accord. — 5518. *Ni om sia de valor*. M. Meyer corrige *ni sia om de valor*, pour procurer sans doute l'élision de l'*a* de *sia* et réduire ainsi l'hémistiche à six syllabes. Mais cela n'était pas nécessaire, puisque *sia* peut ne compter que pour une. Cf., parmi beaucoup d'autres, les vv. 4319 et 7015, où *estia* et *Maria* n'en font respectivement que deux. — 5598-9. *Aquels razonamens faran*... M. Meyer corrige *aquel r. fara,* apparemment pour rétablir la règle des cas, car le pluriel en ce passage vaut autant et même mieux que le singulier. Mais à quoi bon montrer ici ce souci de la règle, lorsqu'il souffre qu'elle reste enfreinte en tant d'autres passages? Voy., par exemple, vv. 4410, 5509, 6319, 8767, 8394. Le poëme appartenant à un genre à demi populaire et à une époque où le sentiment des cas était déjà probablement fort effacé dans la langue courante, le plus sage était de ne pas se préoccuper des irrégularités de cette espèce qu'il présente (j'entends seulement de celles qu'explique et justifie l'usage moderne) et de s'abstenir de toute correction n'ayant pas pour seul but de rétablir, en cas de corruption évidente, le sens, la mesure ou la rime.

V. 5663. *Quel just el pecador an lo seu tort comprat*. Ce vers ne donne pas un sens satisfaisant. Corrig. *del pecador?* Pour le pléonasme *lo seu tort del pecador*, cf. la note sur le v. 2899.

— 5674. Pourquoi avoir changé *de naut* du ms. en *de aut*? Cette forme, à peu près exclusivement usitée aujourd'hui en Languedoc, y devait être déjà commune au XIIIe siècle[1]. On en a d'ailleurs d'autres exemples anciens. — 5798. *Mas en Rogers de Montaut.* Leçon du ms., qui élide assez souvent, entre deux consonnes, la voyelle de la particule *en*, quelquefois même, comme ici, sans que cette voyelle soit effectivement supprimée dans l'écriture. M. Meyer rejette de son texte *en* dans ce vers, et *'n* aux vv. 1268, 3123, 3147; mais il conserve, dans les mêmes conditions, *en* aux vv. 5397, 6270, 6687, 7140, et *n* aux vv. 2205 (*cavaer 'n Porada*), 4529 (*ditz 'n Gui*) et 7437 (*ditz 'n Dalmatz*). Pourquoi ces différences?

V. 5818. *Be mes;* corr. *m 'es.* — 5845. *Que s'eriam sentitz.* Si M. M. croit pouvoir admettre cette forme de l'imparfait de *esser* (conforme d'ailleurs à l'usage actuel de quelques provinces), il est étonnant qu'il ne l'ait pas relevée dans son vocabulaire. Peut-être serait-il mieux d'écrire *seriam*, en considérant *e* du vers suivant comme le produit de la contraction de *e e* (*et in*). — 5856. C'est à tort, ce me semble, que M. M. change ici *o* en *e*. Le sens est: « mieux vaut pour moi rester à Toulouse, mort ou vivant, que d'errer encore par le monde, etc. » — 5870. *Lugans.* Le même substantif se retrouve au v. 7915 (*luga*). Dans les deux cas, il est associé à *estela*. M. Meyer propose, avec doute, de le traduire par *l'aurore*. Je crois que sa signification est la même que celle de *lugart*, c'est-à-dire *étoile du matin*. Telle est au reste, en Périgord, celle de *ligò*, qui est certainement le même mot, la mutation d'*u*, en *i* étant normale, et pareillement celle d'*a* (= *an*) en *o*. Cf. *po*, *mo* (= *pan*, *man*), etc.—6004. *Mals*, faute d'impression pour *mas*?— 6055. Peut-être *de la fora* doit-il être écrit en un seul mot et interprété *dehors* et non *de dehors*. La correction proposée deviendrait ainsi inutile. Cf. *delaintz*, qui signifie quelquefois *dedans* et non *de dedans*, et d'autres mots semblables.— 6161. *Paor an e temensa.* Le ms. a *car paor*, etc., à quoi je n'aurais rien changé, *paor* pouvant sans doute dès lors être monosyllabique à volonté, comme il l'est uniformément aujourd'hui. Le même mot ne compte d'ailleurs non plus que pour une syllabe au v. 3193, où M. M. n'indique aucune correction, et peut-être aussi au v. 474, où il propose *n'an paor de morir*, au lieu de *no an p. d m.* — 6242. Correction peu satisfaisante. J'aimerais mieux *pendre* [*el*] *coms martiriar*. *Coms* pour *comte* est très-fréquent dans le ms. et n'est pas rare dans d'autres textes contemporains. Il est évident pour moi qu'à l'époque où notre poëme

[1] C'est la seule qu'emploient les *Leys d'amors*

fut composé, et probablement depuis longtemps déjà, les mots qui déplaçaient l'accent au cas oblique s'étaient dédoublés, et que chacune de leurs formes pouvait être employée indépendamment l'une de l'autre, comme un nom complet par soi-même. Tel est le cas, non-seulement de *coms*, mais encore de *senher* et de *abas*, qui servent souvent aussi dans notre poëme de régime comme de sujet singulier. Le premier est même employé quelquefois comme vocatif pluriel[1]. — 6286. La correction proposée est inacceptable : *homes*, sujet singulier, serait dans le poëme un exemple unique et d'ailleurs fort insolite, et d'autre part *no vitz* vaut, pour le moins, ici, autant que *no vi*. Cette expression, au reste, se retrouve plus loin, v.7344 : *que no vitz milhors omes;* voy. aussi v.8655, et v.7691, où, au lieu de *vitz*, il y a *vis*, forme assez fréquente.

V. 6374. *Acer talhat*. Le ms. porte *calhat*, à mon avis bien préférable. Nous employons encore cette expression, pour qualifier un objet dense, à grains serrés. L'interprétation de Fauriel, *trempé*, me paraît donc bonne à conserver.

V. 6419. *Abevrat*, et de même ailleurs *vivre*, *lhivrar*, au lieu de *abeurat*, *viure*, etc., qui auraient été, ce me semble, préférables. Que l'*u* de ces mots et des mots pareils fût bien un *u* et non un *v*, c'est ce que me semblent prouver, d'abord la prononciation moderne, dont il faut toujours tenir compte, et ensuite les formes telles que *vieure lieurar*, *lhiorar*, qui ne sont pas rares dans les textes du XIVe siècle, qu'on pourrait peut-être déjà trouver dans des ms. du XIIIe siècle, et qui ne peuvent dériver que de formes en *iu*.— 6424. La correction *ep ecat* (*in peccato*) semble forcée, la laisse étant en *at*.— 6426. Il y a une faute d'impression dans la note. Quant à *mezers*, ne serait-ce pas une autre forme de *mejers* (*mediarios*), avec le sens de « agents? » Cf. v. 6237, *derzer* = *derger* (*de erigere*). — 6428. Je ne pense pas que *de creis* veuille dire ici de *poids*. Le sens de *poges*

[1] L'emploi de *coms* au cas oblique est noté, dans le vocabulaire, comme propre à la première partie du poëme. Il paraît, en effet, y être plus fréquent que dans la seconde Je n'aurais pas hésité néanmoins, au contraire de M. Meyer, à admettre également cette forme dans les deux parties, et par conséquent aussi bien vv. 5264. 6347 et 8678 que, par ex., vv. 346, 1005 et 1598. Pareillement j'aurais gardé *senher* (rég. singulier) aussi bien aux vv. 6099, 6824, 7317, 86067, qu'au v. 189. Cf. v. 6839 *dal majer*, corrigé en *dal major*, et v. 3453 *magermens*, non corrigé. — *Abas* ne se trouve, je crois, que dans la première partie : *denan mosenher l'abas* (v. 189), *ab dons abas* (1023). — Autres exemples du cas sujet pour le cas oblique : *mendre* (936), *per l'emperador Otes* (978), *companh* (2111), où le ms. écrit même *companhs*.

de creis me paraît être celui de *monnaie d'appoint*, c'est-à-dire *de peu de valeur*, comme l'exige le contexte. *De creis* signifiait peut-être aussi, en général, « ce qui ne se paye pas (dans une marchandise), ce qui est donné par surcroît, sur le marché. » Tel est, en limousin moderne, le sens de *creissenso*, mot qui désigne la quantité d'un rouleau de toile dont la façon n'est pas payée au tisserand, par exemple une aune sur vingt-quatre. — 6430. *Veus lo camp e la lebre per tot temps azinat*. M. M. propose la corr. *lo can a la lebre afinat*. Il me semble qu'il suffirait de corriger *e la l.* en *a la l.*; « le lièvre peut maintenant librement courir. » *Azinat* = *aizinat*. — 6480. *Lo sante papa*.

V. 6490. *Sobredens*. Ce mot, très-bien expliqué dans le glossaire, existe encore ; mais je ne sais s'il a conservé l'acception métaphorique qu'on lui trouve ici et au v. 7458. C'est probablement le même mot, et employé de même figurément, qu'on lit dans le fragment (français) du Mainet que M. Gaston Paris vient de publier. Voy. *Romania*, IV, pag. 332, v. 13. — 6523. Au lieu de *e* ou *ni*, je corrigerais *en* (*e ne*). — 6550. Pourquoi corriger *sals* du ms., ce mot étant sujet ? — 6636. La correction la plus simple et la meilleure, à mon avis, serait de supprimer *an*, *el* du vers précédent étant pour *en lo*. Le verbe est sous-entendu, comme, il arrive souvent dans les phrases pareilles. — 6637. *Meitadatz*. Ms. *maitadatz*. A quoi bon corriger, puisque ce renforcement de la diphthongue est admis sans difficulté, dans *maitat*, aux vv. 178, 585, 1271, 9126, 9198 ?

V. 6712. Pourquoi la correction *aigal n. es*, d'ailleurs peu satisfaisante, puisque en tant d'autres endroits, M. M. admet l'apostrophe de *lo* (article ou pronom) après *s* ? — 6807. Il me semble qu'il n'y a pas à hésiter sur l'interprétation de *punhedor*, et que ce mot ne peut se rattacher qu'à *pungere*. — 6812. Je comprends ce vers autrement que M. Meyer et je n'y ferais aucune correction. Le sens me paraît être : *mais avec si peu d'armes* (c'est-à-dire réduits en ce moment à nous seuls) *ils* (les ennemis) *ne sont pas combattables* — qu'on me passe ce néologisme ; — en d'autres termes : *il serait imprudent pour nous de les attaquer*. *Combatedor*, ici, répond, non pas, comme au v. 6814 et ailleurs, à **combatitor*, mais à **combatitorius*. Cf. *pagador*, *vendedor*, si fréquents dans les chartes, et voy. *Leys d'amors*, II, 60-62.

V. 6920. *L'a cobrar l'eretiers*. Je ne vois pas comment M. M. peut expliquer *l'a cobrar*. J'écrirais *la cobr'ar*. — 6984. *Ne sian avertit*. Ms. *siam*, que j'aurais conservé, en donnant à *avertit* le sens de *aperçus*, qu'il a quelquefois, comme on sait, en ancien français. — 7084. La correction proposée en note me paraît très-préférable à celle du texte ; elle est d'ailleurs plus près du ms. —

7114. *Eus* était, ce me semble, la seule correction indiquée, et M. M. n'aurait pas dû hésiter à l'admettre dans le texte même, d'autant plus que celle qu'il y a faite laisse le vers trop long. — 7153. *Savis* ici doit être une erreur de copiste. Non pas seulement parce qu'il faudrait compter ce mot pour oxyton (il y a dans le poëme d'autres exemples de semblables déplacements de l'accent[1]), mais parce qu'il se trouve encore au vers suivant, et là avec son accentuation régulière. On pourait corriger *pros e rics*. Pour la rime, cf., dans la même laisse, v. 7139, *enemics*, v. 7154, *amis*, et précédemment, ainsi dans une laisse en *is*, *mendics* (v. 496).— 7173. Vers trop long, pour lequel aucune correction n'est proposée. Supprimez *las?* — 7205. *Nos*, que M. M. propose de corriger *os*, ne pourrait-il pas être lu *vos*, qui signifierait d'ailleurs la même chose? Cette forme, provenant de la prosthèse de *v* (comme *vo*, *von*), est aujourd'hui fort répandue. — 7236. *Segudam los*. C'est par erreur que cette forme est, dans le vocabulaire, classée sous *segre*. Elle appartient à *segudar*, comme *segua* (trissyllabique) du v. 2197, qui ne peut être pour *sec*. — 7261. *Ostal* paraît difficilement pouvoir signifier « lieu » en général (voy. le vocab. au mot *glazios*). Je propose la correction *el costal*.

V. 7420. *Mas 'n Rogers*. Ms. *mans*, qu'il suffisait de corriger *mas*, comme aux vv. 78, 349, 2973, 5812, où la même forme se remarque. Peut-être eût-il été mieux de la conserver partout. J'en ai remarqué un autre exemple dans un texte du XIVe siècle, l'*Évangile de l'enfance* (*Denkmäler*, 277, 20: *MAN qu'assa maïre ho demandes*), et j'ai rencontré plusieurs fois *jaman* = *jamais* dans des poésies modernes du Gévaudan, que j'ai lues dernièrement. — 7578. *Pals ni alaber*. M. M. paraît accepter l'interprétation « arbre », donnée de ce dernier mot par Fauriel, et il en rapproche *aladern* = *chêne*, mot qui, par parenthèse, est aussi bien languedocien que catalan (voy. l'abbé de Sauvages). Mais Fauriel se trompe: *alaber* signifie *arbre de la roue d'un moulin*, comme on peut le voir dans Rochegude. Quant à *pals*, il faut ici le traduire, non par *pieux*, mais par *vannes*. C'est une forme masculine du moderne *pâlo*, qui a ce sens. Le français a aussi *pale* (voy. Littré, sous ce mot) qui lui vient probablement de la langue d'oc. En Angoumois, on dit

[1] Ainsi, dans la même tirade, v. 7119, *setis*; dans la 210e, *membres*, *joves*, *clergues*, *Jaques*, *Hugues*; et ailleurs *ereiges* (v. 3494), *avesques* (v. 8028); *prendro* (5097); *contendon* (v. 7814). Ces deux derniers exemples sont les seuls que j'aie ici remarqués d'une faute qui est extrêmement fréquente dans le poëme de la *Guerre de Navarre*.

pelle. — 7726. Je pense que M. M., ici comme plus haut (v. 3463), interprète *dor* inexactement. Je l'expliquerais par *de unde* et j'écrirais en conséquence *d'or*. Pour *or* (= *on*), voy. le vocabulaire et cf. ci-dessus la note sur le vers 3560.

V. 7847. *El fial e l'estaon*. La signification de *fial*, que M. M., dans le vocabulaire, marque d'un ? est certaine. C'est celle de *fil* (cf. *viala* = *ville*). Quant à *estaon* (peut-être *esta*|*m*|*on*), je pense que ce mot doit désigner la même chose que *estam*, dont il serait une forme allongée (comme *brazon*, *cambon*, *fondon*, de *braz*, *camp*, *fond*, etc.), c'est-à-dire *la chaîne d'une étoffe*. Le tout formerait ainsi une expression proverbiale (*chaîne et fil*), pour signifier en général toutes les parties d'un objet quelconque, ce qui conviendrait fort bien ici. — 8087. Effacer les deux virgules : *re* ne doit pas être séparé de *mas*. — 8097. N'y a-t-il pas une faute d'impression dans la note ? C'est, je pense, *autrui* qu'il faudrait y lire. — 8105. *Tro que lo jorns es quetz*. « Sens, dit M. M (vocab., au mot *quetz*), que je ne puis déterminer. » Je pense que le sens de ce mot est ici l'ordinaire, à savoir *coi*, *tranquille* : « Ils parlèrent ensemble jusqu'à l'heure où le jour est coi », c'est-à-dire, jusqu'à la nuit. Cf. v. 7125, *tro que lo jorn falis*. — 8138. *Parlen am lo capitol*. A quoi bon la correction *parlan* ? La 3e pers. du pluriel de l'ind. présent de la 1re conjug. a trois formes dans le ms., *an*, *on* et *en*, toutes les trois, comme on sait, également légitimes. *An*, qui est la plus étymologique, est celle qui s'y rencontre le plus fréquemment ; *on* et *en* y sont assez rares. M. Meyer conserve *on* partout. Qant à *en*, tantôt il le change en *an*, comme ici et aux vv. 7032, 8138 ; tantôt il le maintient (1669, 1806, 2528, 4282, 4406, 8392), sans qu'on puisse deviner le motif de cette différence de traitement. — 8233. *Mortz e martiriatz*. Le ms. porte *o*, que j'aurais gardé. La mort et le martyre pouvaient être deux idées distinctes dans l'esprit du comte. — 8249. *Per so qu'o entendatz*. Ms. *per se*. La même forme se trouve déjà au vers 1019, où M. M. l'a maintenue sans observation. On la rencontre encore dans d'autres textes. — 8310. *En aiso vos*. Corr. *aisous*. — 8337. *Puas de liniers*. M. M. traduit, avec doute, par *armes de traits*. Je crois que le sens est proprement *pieux aigus de bois*. La signification de *puas* n'est pas douteuse ; c'est celle, en général, d'un objet long et pointu et, plus particulièrement, des dents d'un râteau ou d'un peigne. La forme complète du mot paraît avoir été *piva*, que Rochegude mentionne comme adjectif. De là *piâ*, qui correspond, en Limousin, aux *puas* du Languedoc. Quant à *linier*, que M. M. ne sait comment expliquer, c'est simplement un synonyme de *lenha* (cf., pour l'*i*, *firent* de *ferir*, etc.), comme *flamier*

de *flama*, *pazimentier* de *paziment*, *companher* de *companh*, *espaventier* d'*espavent*, *acordier* d'*acord*, etc., etc Ces formations en *ier* sont très-fréquentes dans le poëme, surtout à la rime, qui en a peut-être provoqué plus d'une. — 8438. Ms. *garait*. La corr. de M. M., *garnit*, est au moins insuffisante. Le vers doit être plus corrompu qu'il ne lui a semblé. Je corrigerais ainsi le second hémistiche : *lin tirec de costiers*. Pour *garait*, *u trait*, que suggère la version en prose, serait peut-être préférable à *garnit*. C'est sans doute par inadvertance que *torn* a été rejeté du texte. Voy. le vocab. au mot *arc*.— 8611. *Caras*. Faute d'impression pour *carns?* — 8616. Il y a une faute d'impression dans le texte ou dans la note. — 8631. *Morens* serait, à mon avis, une meilleure correction que *dolens*, proposé en note. — 8643. Il faut une virgule à la fin du vers, au lieu d'un point : *mas* = *puisque*. C'est la même faute qu'au V. 5228.

V. 8683. *E ditz el epictafi*. M. M. demande si *el* n'est pas ici l'article sujet singulier. Je pense que non. C'est la forme ordinaire du locatif (*en lo*), et *ditz* contient son sujet en soi-même, c'est-à-dire est pris impersonnellement, comme il arrive assez souvent dans d'autres textes (par ex. les *Leys d'amors*), tant à ce verbe qu'à ceux de signification analogue, tels que *contar*. Il faut en conséquence traduire ici *ditz* par *il est dit*.— 8905. *Vol*[*v*]*s*. Faute d'impression probablement. Il faut seulement *volv*. Il suffirait même de supprimer l'*s*, sans suppléer le *v*, dont l'absence pourrait bien n'être pas le résultat d'une faute. Cf. v. 9158, *revol*, que M. Meyer a cru devoir également corriger *revolv*, et v. 7529, *revols*, où il n'a fait aucune correction, bien que l'*s* y soit de trop.— 8964. *Els torres*. L'observation de l'éditeur à l'article correspondant du glossaire : « torres, oxyton, en rime », fait supposer qu'il croit ici à un déplacement de l'accent, et considère par conséquent *torres* comme le pluriel de *tor*. L'objection ne serait pas dans l'infraction à la règle de l'accent, puisqu'il y en a plusieurs autres dans le poëme, mais dans la forme de l'article *els*, qui pourrait difficilement être pour *e las*. Je pense que *torres* est pour *torrers* (*torriers*), et que c'est sous ce mot qu'il aurait fallu ranger notre exemple. Pour la rime, cf. v. 4106, *nes* dans une laisse en *iers* (faute inverse), v. 5042, *avers* dans une laisse en *es*, et v. 3165, *priors* dans une laisse en *os*. On a, hors de la rime, au v. 1227, un autre exemple de *ers* (*iers*) réduit à *es* (*peires*).— 9435. *Ambans*. Ce mot se présente plusieurs fois dans le poëme. M. Meyer le traduit par *galerie qui règne autour d'un rempart*, ce qui est peut-être trop précis, et, pour l'étymologie, il le rattache à *anar* et renvoie au fr. *aller*. C'est là, ce me semble, une explication incomplète, en ce qu'elle

ne rend pas compte de *amb*. *Amban* me paraît devoir être considéré comme le substantif verbal d'un verbe *ambanar*, qui serait à *ambire* comme *anar* est à *irer*.

Camille CHABANEAU.

P.-S. — *E mieja de Garona on els fils montaners*. M. M. corrige *els* en *es l'* et suppose que *fils montaners* signifie *le fil de l'eau venant de la montagne*. Cela paraît bien douteux. Je pense, quant à moi, que ce vers est plus corrompu qu'il n'en a l'air, et je propose de restituer ainsi le second hémistiche : *on cissils moul(z) a ners*, c'est-à-dire *où il y a beaucoup de tristes ruines* (ou *débris*)[1]. Il s'agit des désastres causés par une inondation de la Garonne.

8297. *Acerratz*. M. M. propose *enserratz*. Je crois que la bonne correction est *aterratz*. La confusion de *c* et de *t* est une des fautes que commettent le plus souvent les copistes. On en a, je pense, un autre exemple au v. 8612, où, au lieu d'admettre que *tens* soit une altération de *tans*, il vaut beaucoup mieux corriger *cens* : « et de pieds et de jambes et de bras *à centaines*. »

Vie de sainte Marguerite en vers romans, publiée par M. le docteur NOULET. —Toulouse, 1875, in-8°.

M. le docteur Noulet, à qui les amis de la littérature provençale ont déjà tant d'obligations, vient de se créer un nouveau titre à leur reconnaissance en publiant, sous le titre qui précède, un petit poëme conservé dans un manuscrit en sa possession, qui est, paraît-il, du XIVe siècle.

C'est un ouvrage d'une mince valeur littéraire, mais qui offre, philologiquement, un certain intérêt.

Le ms. a dû être exécuté, sinon en pays gascon, du moins dans quelque partie du Languedoc voisine de la Gascogne. C'est ce que me semblent indiquer plusieurs particularités dialectales, par exemple le pronom neutre *ag* (*a*), qui s'y montre trois fois (vv. 61, 91, 362), la présence d'imparfaits de la troisième conjugaison (*er*) en *e* (vv. 38 *sabe* ; 42, *volen* ; 190, *dizen*[2]), et peut-être aussi, quoique à un degré

[1] Cf. ce vers de Victor Hugo, où *noirs* est également métaphorique :
Rien de ces *noirs débris* ne sort, que toi, Pensée.

[2] Sur cette forme de l'imparfait, voy. les observations de M. Paul Meyer dans la *Romania*, III, 438. Pour se l'expliquer, il faut se rappeler d'abord que *l'ia* classique se change, à ce temps, dans plusieurs variétés du dialecte languedocien, en *ie* monosyllabe, avec transport, par conséquent, de l'accent sur l'*e*, et, en second lieu, que le dialecte gascon aime à réduire *ié* à *é*. *Disie* (= *disia*) y devient donc *dise*, de la même manière que *primier*, *primer*, etc.

moindre, la forme du futur, qui, sauf trois exceptions, est toujours en *e* à la première personne du singulier[1].

Le texte du poëme est extrêmement corrompu. M. Noulet n'a pas visé à en donner une édition critique. Il a voulu seulement, dit-il, « reproduire textuellement la leçon du ms., se contentant de proposer, sous forme de notes, un petit nombre de corrections qui lui ont semblé acceptables. » Il en a aussi, pourtant, introduit quelques-unes dans le texte même, et il faut dire que toutes ne sont pas heureuses. Ainsi, v. 102, on ne saurait approuver la substitution de *de* à *le* (= *li*) du ms. Cf. les vers 51, 122, 332, 396 et beaucoup d'autres, où cette même forme se retrouve et où M. N. l'a avec raison, maintenue. — V. 178, *puesca* n'aurait pas dû être changé en *puescan*, le sujet *mos enemics* étant au singulier. — V. 233, *compunhec* (= *s'efforça*) a été mal à propos changé en *contunhec*, forme dont la présence dans un texte du XIVe siècle serait d'ailleurs surprenante.—V. 405, *cabiar* devait être corrigé *cambiar*, non *cambiatz*, et il fallait écrire *cambiar l'a totz son talent*, c'est-à-dire *sa volonté lui changera*. Cf. v. 462, *ferir te*, qui devait pareillement être écrit *ferir t'e*. —V. 425. *Or* du ms. est une forme très-légitime, à laquelle il était inutile de substituer *on*. Voy. la *Revue*, VIII, p. 164, note 2. — V. 496. Ce vers, tel qu'il est corrigé, reste trop court. Il fallait suppléer *en* devant *gendrara*, au lieu de substituer seulement ce préfixe au pronom *el*.

Ce que M. Noulet n'a pas voulu entreprendre, à savoir la restitution du poëme à sa forme primitive, je ne veux point ici l'essayer moi-même. Je proposerai seulement, pour quelques passages, les corrections qui me paraissent nécessaires au rétablissement du sens, négligeant en général les fautes dont la grammaire et la prosodie ont seules à souffrir.

V. 7, *es*, lis. *en*. — 15, *vol far*, corr. *nol fai*. — 17, *a far* doit être écrit, d'un seul mot, *afar*. — 59. *A cela toza*, corr. *aicela*, et non *e cela*, comme M. N. — 61, *sino agues ma n druda fare*. corr. *si no ag es, ma drudan fare*. — 66, *tot el viatz*, corr. *tost e viatz*. — 91. *A lor senhor agan comtat*, lis. *ag an*, et, pour rétablir la rime, corrigez *ag van comtar*. — 92, *tu pot*, corr. *noi pot* (= *polz*). — 96, *adorava e pregava*, corr. *adoran e pregan*. — 124, *layc*, cor. *lait* (fr. *laid*). — 134. *Devant* est probablement une faute de lecture; corr. *denant*. — 146, *la terra clamar*, corr. *la t. e la mar*.— 151, *Dieus que tota c.*.

[1] Un autre indice de la patrie ou des habitudes de langage du copiste serait, au vers 525, la forme *era*, que M. Noulet croit être pour le pronom *ela*; mais ce pourrait être aussi bien l'adverbe *era* (*ara*).

corr. *Dieus de t. c.* — Au contraire, v. 164, *de* doit être changé en *que*, pour donner un sujet à *tengro*. Même vers, corr. *a* en *am*. — 170, *po*. lis. *poden*. — 193, *tost cuiatz*, probablement faute de lecture pour *tost e viatz*. Cf. v. 66. Les deux corrections se confirment mutuellement. Cf. aussi, v. 146, *clamar* pour *e la mar*. — 196, *yuas*, corr. *viatz*[1].— 199, *tenir*, corr. *venir*? — 236, *neyschia* n'est pas pour *naissia*, comme le croit M. Noulet. Il faut écrire *n'eychia* = *en sortait*. — 258, *Adombre* doit être écrit en deux mots *a Dombre (ad Dominum)*. — 260, *mes*, corr. *me*. — 261, *las espansas dels espanssas*. Le copiste a oublié probablement de barrer les *p*. Corr. *esperansa dels esperans*. Se rappeler la belle *alba* de Guilhem d'Autpoul : *esperansa de totz ferms esperans !* — 265. *Em te em gardara sobre un*. *Un* doit être une faute de lecture pour *mi* (la rime exige un *i*); et, comme le vers est trop long, corr. *en garda (tiens-moi en garde sur moi-même)*. — 270, *cant* est probablement une autre faute de lecture, pour *tant*. Cf. 124, *layc* pour *lait*. — 275, *ardent* doit être une faute du copiste, causée par la présence du même mot au vers suivant. Corr. *aytals cum de fer a las dentz* ? — 295, *comensec adorar*. Le vers est trop long d'une syllabe. Corr. *c. d'orar* ? — 315 ,*que tayl loc*, corr. *que d'aytal loc*. — 319, *a la senestra part m estar*. Corr. *vi estar (vidit stare)*. Il manque un vers avant celui-ci, où devait être exprimé le sujet de *vi (ela* ou *Margarida)*. — 340, *pogin*, faute probable de lecture pour *pogui*. Au même vers on lit *esse* pour *esser*. Cf. v. 246, *creze* pour *crezer*. — 353. *Foras de betz abuc*, corr. *Belzabuc* ou *Belzabut* (*c* pour *t* étant fréquent dans ce texte). — 363 *gardec*, lis. *gardet* (encore *c* pour *t*) = *gardetz*.— 467, *estan qu a* doit être écrit en un seul mot : *estanqua* = *arrête*. — 499, *ni mal sprit*, corr. *de mal esprit*. — 547, *l'angel la vec*, corr. *venc*.

Un glossaire des mots ou des formes qui manquent au lexique roman complète l'intéressante publication de M. Noulet. Ce glossaire, qui n'est pas d'ailleurs exempt d'erreurs, aurait pu être un peu plus copieux.

C. CHABANEAU.

P. S. — J'avais écrit l'article qu'on vient de lire, lorsqu'a paru le n° 15-16 de la *Romania*, dans lequel M. Meyer rend compte de la publication de M. Noulet. On ne trouvera pas étonnant que nous

[1] *Yvas* cependant pourrait rester. Je trouve cette forme dans les *Poëtes catalans* de M. Milà, que la *Société des langues romanes* vient de publier (Voy. p. 42, note 58), et elle a pu exister en Languedoc comme en Catalogne

nous soyons souvent rencontrés, les corrections qui nous sont communes étant de celles qui se présentent d'elles-mêmes à la lecture. Grâce au secours d'un autre ms., M. Meyer a pu retrouver sûrement la vraie leçon des vers 5 et 7. Il a aussi restitué, sans secours du même genre, d'une manière très-satisfaisante, les vers 9 à 16. Quant au vers 17, pour lequel il propose la correction *qui es e bon afar al fenir*, correction de laquelle il déclare, au reste, n'être pas content, je pense qu'il n'y fallait rien changer : *qui esta e bon afar a fenir* signifie, ce me semble, *qui persévère dans l'accomplissement d'une bonne affaire*, et rien ne saurait ici mieux convenir. — Il n'est pas sûr que *veradament* (v. 117) doive être corrigé en *iradament*. De pareilles formes existent aujourd'hui, et on peut supposer qu'elles ne datent pas d'hier. Voy. ma Gramm. limousine, *Revue*, VIII, p. 174, note 2. — V. 356. *E major donc deg far tot mal.* M. Meyer propose *e m. don de far tot mal.* Je pense qu'aucune correction n'est nécessaire. Le sens est (en reprenant deux vers plus haut) : J'ai eu plus de pouvoir qu'aucun (autre) diable d'enfer *et plus grand donc dois (-je) faire tout mal*, c'est-à-dire : mon devoir est de faire d'autant plus de mal que j'ai reçu, dans ce but, plus de puissance.

C. C.

Un troubadour aptésien de l'ordre de Saint François, par V. Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille. In-8°, 1874.

M. l'abbé Lieutaud a publié sous ce titre une paraphrase, en 534 vers[1], des litanies majeures, qu'il a trouvée dans un ms. provenant de la chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Le même ms. contient aussi une version rimée de plusieurs psaumes, que M. L. aurait dû publier en même temps. Un texte en langue d'oc, si insignifiant qu'il puisse être au point de vue littéraire, sera toujours précieux pour l'étude de cette langue et de ses dialectes.

Tel est au reste, à peu près, le seul mérite de la Paraphrase des *litanies*. Aussi est-ce compromettre quelque peu le moine inconnu qui en est l'auteur que de le représenter comme « un émule du moine de Montaudon. » La comparaison à laquelle le lecteur est ainsi provoqué ne saurait être que très-désavantageuse à l'humble franciscain que M. L. entend louer.

[1] Le titre forme huit vers, ce qui porte à 512 le nombre total. Ils sont divisés en strophes rimant en *a b a b c b c b* (et non *a b a b c d c d*, comme le dit par erreur M. l'abbé Lieutaud).

M. L. établit, par des arguments qui paraissent solides, que notre poëme a dû être écrit peu après 1320. La langue n'y contredit pas. Elle est très-ressemblante à celle de la *Vie de saint Honorat* et du mystère de *sainte Agnès*. C'est par conséquent du provençal de Provence et même probablement de la zone du littoral.

Le texte du ms. est corrompu en beaucoup d'endroits. M. L. y a fait quelques bonnes corrections. Mais il n'a pas été partout également heureux. On peut relever aussi dans son travail plus d'une faute de lecture ou d'interprétation. J'en signalerai ici quelques-unes, et je proposerai en même temps mes conjectures sur plusieurs passages altérés.

V. 42. *Socsi*. Lis. *sot si*. — V. 116. *L'anan*. Lis. *la van*. *Anan*, fût-il usité, ne pourrait rimer en *an*, ayant l'accent sur le pénultième. — V. 131. *Trobi(est)*. La leçon du ms. (*trobi*) donne un sens préférable. — V. 137. *Sant Jaume, con yest benignes De l'autre c'ay dich desus*. Corr. *conyat (conhat)*. Les deux saints Jacques étaient en effet parents. — V. 145. *San Felip, benastruc payre Que es laze somaritan Ajudiest premier a trayre De la error dels pagans*. Leçon du ms., qui est très-claire (sauf qu'il faut au deuxième vers corriger *ques* = *que so* = *que lo*), et que M. L. a modifiée sans nécessité en substituant, au quatrième vers, *los* à *dels*. Je suppose que, par *laze somaritan*, l'auteur entend désigner, par suite sans doute de quelque méprise, le personnage dont il est question dans les *Actes des Apôtres*, VIII, 27-38.

V. 161-163. Au lieu de *tieua vida* et de *vendida*, à la fin de ces deux vers, lis. *tieu ajuda* et *venduda*. — V. 225. Il manque au couplet qui commence ici un vers rimant en *es*, qui devait être le second. Le 3e (2e actuel) ne m'offre aucun sens. Les quatre derniers paraissent devoir être rétablis ainsi:

Qu'e[n] sa companhia anavan,
E duy e duy en apres
Per totz los luoch predicavan
Que Dieu del cel hom ames.

V. 326. Ms. *set taca*. La correction indiquée était *ses taca*. *Sans*, adopté par M. L., n'est pas provençal.

V. 242. *Li tieua (a)juda mi leve*. L'*a* ajouté était inutile. Il fallait écrire *li tieu ajuda*, et de même au v. 168. Cf. v. 83, *la tieu testa*. *Tieu* est fréquemment employé, dans la *Vie de saint Honorat*, devant un nom féminin, et de même *mieu*, *sieu*. — V. 302. *Cant yeu fauc* ne veut pas dire *quand je défaille*, mais *que je fais*. — V. 305. Ici encore *tieua vida* doit être corrigé *tieu ajuda*. — V. 309. *Tu mi guisa ben a fayre*. La rime exigeant *ena*, corr. *tu a ben faire mi mena ?*

V. 340. *Afigir*. Corr. *a fugir*, et au v. 342, substituez à *fugir* un autre verbe en *ir*, comme *issir*. *Ad cel*, dans ce dernier vers, est une mauvaise correction. Il aurait au moins fallu *al cel*. Mais la leçon du ms. *adz el* est très-satisfaisante.

V. 379. Il n'y a aucune nécessité de faire la correction proposée en note, ni aucune autre. — V. 385. *Tu m'enpera*. M. L. corrige *m'apara*. Il faudrait *m'ampara*. — V. 400. *Sya li recomenat*. C'est sans doute une faute d'impression pour *recomandat*. Le ms. porte *comandadat*. — V. 402. *Els piecs*. Lis. *piels* (*les seins*). C'est la même faute (*l* pour *c*) qu'au vers 42. — Vv. 440-441. *Que* et *car*, qui commencent ces deux vers, ont été évidemment intervertis.

V. 464. *E apres le flum Jordan*. M. L. corrige *Apres en, lo flum J.*, ce qui rétablit le sens; mais la correction indiquée était *En apres el flum J.*

V. 495. *Si con tanhia* signifie *comme il convenait*, et non pas *comme un papillon*. — V. 501. Il fallait suppléer *em* au lieu de *en* et écrire *e qu'ez(em)ple*, au lieu de *e quez (en) ple*.

Vv. 503-505. Domens qu'el dous esperitz
Que de tu auzitz avian
Un jortz qu'els empsems estavan,
Lur venc lo santz esperit.

Pour rétablir le sens et la rime, corrigez :

Domens quels dons esperavan
Que de tu avian auzitz,
Un jorn, etc.

V 510. Le ms. porte *aunil* (trissyllabe), que M. L. corrige, inutilement et contrairement au génie de la langue, en *raunil*. *Aunir* est un équivalent de *aunar*, formé très-régulièrement avec *unir*. *Raunir* serait un monstre.

C. Chabaneau.

La Conquête de Constantinople de G. de Ville-Hardouin, *publiée par N de Wailly* (membre de l'Institut). Eclaircissements. — Paris, 1874.

Ce complément de l'édition de Ville-Hardouin, publiée en 1872, comprend, comme le titre l'indique, des « éclaircissements », les uns historiques, les autres philologiques. Les premiers sont relatifs aux chroniques d'Ernoul et de Robert de Clari. M. N. de Wailly soutient, contre M. de Mas-Latrie, que le témoignage d'Ernoul, opposé à celui de Ville-Hardouin, est sans valeur. Trop éloigné du théâtre des événements, il n'a pu les connaître que par des on-dit.

L'argumentation de M. N. de W. est très-solide, et sur quelques points irréfutable (p. 7, 10). Robert de Clari, mieux informé qu'Ernoul, puisqu'il prenait part aux événements qu'il raconte, et aussi sincère que Ville-Hardouin, mais moins bien placé que lui pour connaître la vérité, se trouve quelquefois en contradiction avec ce dernier. M. N. de W. explique sans peine ce désaccord parce que l'un ne pouvait juger que d'après les apparences, comme le commun des simples chevaliers, tandis que l'autre était initié aux secrets du commandement supérieur. Le savant éditeur traite ensuite de quelques incidents de ce qu'on pourrait appeler l'histoire intime de l'armée des Latins, laquelle devait se réunir à Venise, et dont une partie manqua au rendez-vous, pour n'avoir pas à prendre part aux expéditions antichrétiennes de Zara et de Constantinople, armée travaillée par un continuel esprit d'opposition, destinée à échouer partout et qui réussit toujours, grâce à son esprit d'entreprise et surtout grâce à la constante impéritie de ses adversaires. Suivent des détails techniques sur les monnaies et sur les armes défensives et offensives des contemporains de Ville-Hardouin. La dernière et la plus grande partie de cette étude est consacrée à la langue et à la grammaire du célèbre historien. C'est un exposé rapide, mais suffisamment complet, où le lecteur studieux pourra puiser les connaissances qui lui manqueraient et qui sont nécessaires pour lire le récit dans le texte même, et où le lecteur compétent pourra trouver les moyens de contrôler les procédés de critique ou de restauration employés par M. N. de W. Quoiqu'il n'ait pas eu pour Ville-Hardouin, comme pour Joinville, le secours d'actes en langue vulgaire écrits par l'auteur lui-même ou sous sa surveillance, il a restauré, dans une certaine mesure, l'orthographe qui devait être la sienne. En tenant compte de l'origine de Ville-Hardouin, en comparant le ms. principal D, d'abord avec lui-même, puis avec les autres ms., il s'est assuré que le dialecte d'Aire devait fournir le modèle orthographique nécessaire, lorsque les leçons par trop divergentes des mss. réclamaient l'intervention de la critique. On doit signaler aussi les passages relatifs au neutre (p. 70, 71), à l'emploi du participe ou gérondif en *ant* « par pais *faisant*, » qu'il assimile avec raison au gérondif (p. 87, 88). Mais pourquoi traduit-il cette expression par « per pacem *faciendam* » ? C'est *faciendum*, le gérondif neutre, qu'il faudrait, de même qu'on traduirait « j'ai lu les lettres » par « habeo *lectum* (et non *lectas*) litteras. » Cependant je n'irais pas jusqu'à identifier, dans tous les cas, le participe en *ant* avec le gérondif latin. Ainsi *créant*, que cite M. N. de W., et qui se trouve dans Ville-Hardouin avec le sens de « digne de foi », peut fort bien n'être qu'un

participe présent à signification neutre ou pssive, comme *voiant* = étant vide (Passion du Christ, str. 102, 3. — V. plus haut, p. 15) et bon nombre d'autres qu'on pourrait encore citer. On sait combien il est aisé de passer de la signification du neutre à celle du passif. C'est de cette manière que j'expliquerais les participes en *ant* qui figurent dans des locutions comme celles-ci : « couleur *voyante*, rue *passante* », où le sens révèle un participe présent passif « que l'*on voit*, ou qui *est vue* ; où l'*on passe* », et non un participe d'obligation comme est le participe en *dus*, *da*, *dum*. Le latin même, je parle du latin classique, en offre des exemples certains, par exemple dans ce passage de Cornélius Nepos : « Datames ipse equo concitato ad hostem vehitur. Quem procul Aspis conspiciens ad se *ferentem*, pertimescit. » (Vie de Datame, ch. IV.) On voit, en effet, que *ferentem*, équivalant à *qui ferebatur*, représente exactement ce que j'appelle le participe neutre-passif. Ajoutons, ce qui achèvera la démonstration, que, si toutes les formes que nous analysons venaient du gérondif déclinable, leur féminin serait en *de* et non en *te* ; cf. offran*de* de *offerenda*. Ces partipes présents à sens neutre ou passif sont analogues, comme emploi et comme signification, aux infinitifs à forme active et à sens passif, qui dépendent des verbes *faire*, *laisser*, etc..., dans des locutions comme les suivantes : « faire à *louer* = de manière à *être loué* ; faire à *blasmer* = de manière à *être blâmé* ; il a fait *bâtir* sa maison par de bons ouvriers = *être bâtie* ; il a laissé *prendre* sa bourse par des voleurs = *être prise*. » De ces locutions, les unes n'ont eu cours qu'au moyen âge, les autres sont encore usitées. Le sens, l'analyse grammaticale, l'usage populaire même, dont il faut, comme on sait, tenir toujours grand compte, et enfin l'historique, confirment cette explication. En effet, il est de règle parmi les gens du peuple qu'il faut dire « la maison que j'ai *faite* bâtir » ; habitude syntaxique admise aussi par le vieux français et qui ne peut s'expliquer que par l'attribution du sens passif à l'infinitif *bâtir*, et justifiée par l'historique, le bas-latin mettant en pareil cas l'infinitif en *ri* : « fecit *ædificari* domum. » La syntaxe n'a pas été négligée par M. de N. de W., quoiqu'il ne s'en soit occupé en quelque sorte qu'accidentellement, à mesure qu'il avait à parler des modes et des temps des verbes. Dans ce mémoire comme dans ceux qui l'ont précédé, nous retrouvons les qualités bien connues du savant académicien. C'est avec des monographies de ce genre, sobres, consciencieuses, intelligentes et intelligibles, que s'élèvera peu à peu l'édifice complet de la grammaire historique de notre langue. Et l'on peut affirmer dès à présent que, parmi ceux qui auront coopéré à l'œuvre commune, l'un des plus méritants sera M. N. de Wailly.

A. B.

La Guerre de Metz en 1324, poëme du XIVe siècle, publié par E. de Bouteiller, ancien député de Metz, suivi d'études critiques sur le texte, par F. Bonnardot. — 1 vol. in-8°, orné de gravures d'après les monuments de Metz. — Br., 12 fr. Paris, Didot.

Cette publication, qui intéresse en même temps l'histoire et la philologie, est due à la collaboration de trois Messins : M. de Bouteiller, qui a écrit l'Introduction, les Notes historiques et la Traduction ; M. F. Bonnardot, qui a établi le texte et rédigé les Notes philologiques, la Grammaire et le Glossaire ; M. Hurel, qui a dessiné, d'après des mss. messins, les nombreux et délicats ornements dont elle est remplie. La dédicace « à la ville de Metz » est, comme on le voit, parfaitement justifiée. Les textes publiés ont tous rapport au siége de Metz en 1324, ou à la guerre civile qui en fut la conséquence. Le plus important est le *Poëme de la guerre des quatre rois* (296 couplets de sept vers chacun). C'est un récit simple et rapide, quoique détaillé, de la grande lutte soutenue en 1324 par Metz, contre quatre princes coalisés. Cette vigoureuse république de bourgeois et de banquiers se défendit avec succès, rendant coup pour coup, épigramme pour épigramme ; car on ne s'en tint pas aux combats trop réels de la lance et de l'épée, il y eut aussi la guerre de plume. Au notaire Asselin de Pont-à-Mousson, qui, dans une satire *abécédaire*, rejetait tous les torts sur Metz, l'accusant d'être un repaire d'usuriers, répondait, sur le même ton et dans la même forme, maître Lambelin, «recteur (prétendu) de Paris et d'Orléans.» Et la riposte était plus vive encore que l'attaque. De là d'autres pièces de circonstance qui, s'ajoutant au *Poëme de la guerre des quatre rois*, forment un tableau complet et animé d'une des grandes scènes de l'histoire provinciale au moyen âge.— M. F. Bonnardot, malgré sa grande connaissance du dialecte messin, n'a pas voulu essayer de rétablir le texte d'après les anciennes règles. Il a sagement fait, car les éléments de comparaison lui manquaient, par suite des divergences orthographiques des trois mss., dont les deux plus anciens ne sont même pas contemporains de l'original. Il s'est borné à corriger les fautes évidentes, sans prétendre ramener le texte à une correction systématique, probablement ignorée des auteurs eux-mêmes ; il s'est borné à corriger les fautes évidentes, à relever les variantes qui en valent la peine, et à signaler les passages douteux et les difficultés qu'il n'a pu résoudre. De plus, il rend compte dans la grammaire des particularités dialectales, et dans le glossaire réunit les formes les plus curieuses. Ce travail d'exégèse a été fait avec soin et intelligence. Je l'ai lu avec attention, et j'ai, chemin faisant, recueilli quelques observations que je

soumets au savant éditeur. Str. 21, 5, il est bien probable que le ms. donne *deritaiges* et non *dheritaiges*. Il est vrai qu'on lit plus loin *dhomme* et non *domme* (str. 251, 2). Peut-être le ms. aurait-il maintenu l'*h* malgré l'élision. Il serait bon d'en prendre note, parce que plusieurs faits de ce genre, rapprochés les uns des autres, permettraient de compléter ce qu'on peut appeler *la règle de l'h*, en fournissant le moyen de constater les exceptions, s'il y en avait. Str. 87, 2, faute d'impression ; lisez *si s'en logeirent*, comme au v. 2, str. 102. Str. 104, 7, la forme *maicques* ne figure pas au glossaire. Str. 130, 7, pourquoi *lour* est-il traduit par *là*? Str. 176, 6, ne vaut-il pas mieux lire : *s'ell' en avoit?* Str. 234, 6, je comprends *pourtacey* = *portat acetum*, c'est-à-dire, porte-vinaigre, vinaigrier, lat. *acetabulum*. Le sens est donc : « En vain lui eût-on présenté la burette au vinaigre (nous dirions aujourd'hui *le pot à moutarde*), — il n'aurait pu manger un seul morceau. » Str. 239, 5, il faut *quant en*, qui cadre avec le sens, avec la mesure du vers et l'écriture du ms. Str. 274, 1, *s'heüt*. Lisez *s'eüt*. Il est à remarquer qu'aucun des mss. ne donne l'orthographe adoptée par l'éditeur : la leçon de M. P. est *s'il heut*, de P. *s'il ourent*. Str. 279, 2, *Deüst* compte pour deux syllabes, et pour une à la str. 265, 6. M. F. B. n'a-t-il pas été trop absolu en disant, p. 430, var. de la str. 239, que la diérèse était de règle dans le ms. P., celui qui a servi de base à son édition? Il me paraît plus sûr d'admettre que, sur ce point comme sur tant d'autres, il y avait tolérance. P. 338, v. 67, *Meindus*, lisez *Menidus* pour *Emenidus*, un des personnages de la geste d'Alexandre. P. 365, v. 143, lisez *l'avés* = si vous en avez les moyens, si vous *pouvez* (paier). On peut citer plusieurs exemples de *avoir* = *pouvoir* devant un infinitif, et entre autres le plus ancien *emblar l'auran* de la Passion du Christ. P. 369, v. 29, ne faut-il pas lire *s'ajoustent?* P. 350, v. 23, ne faut-il pas lire *Ja de l'an ne puissent estordre?* De même, p. 337, v. 28, ne faut-il pas supprimer *que*, qui n'est pas nécessaire et qui fausse le vers? P. 340, v. 2, pourquoi *mets* par une majuscule? Ainsi orthographié, ce mot déroute le lecteur, qui peut passer à côté du calembour que ce vers contient, sans l'apercevoir. Le sens est « chacun me demande à quoi je pense. — Je pense à *met* (à la nourriture), si on ne me panse. » Il faut avouer que cette plaisanterie est tellement niaise, qu'on est bien excusable de ne la pas comprendre tout d'abord. Voici d'autres observations relatives au glossaire. *Adès* ne peut venir de *ad ipsum* (tempus), comme on l'a dit jusqu'à présent et comme je le croyais moi-même, mais de *ad de ipso* (tempore). On explique ainsi que le *d* ait persisté dans ce mot et qu'il s'y soit même parfois dédoublé ; cf. les formes *adès* et

addés. Ad ipsum aurait donné *aès* à partir du XIIIe siècle. « *Bidals—aulx, bidaux*, soldats armés de deux dards. » Pourquoi pas armés de deux faux? Du Cange donne *daux*, faucille, et les patois de l'Ouest ont encore *dail*, faux. « *Engreigne* est sans doute une faute pour *engrege*, 3e p. s. ind. de *engreger*, formé sur le latin *gravis*, comme *alléger* sur *levis*. » *Engreigne* est très-régulièrement formé de **ingrandiare*, dérivé du comparatif neutre *grandius*, comme *engreger* de *gravius*, *alléger* de *levius*. Voir, pour cette nouveauté étymologique, la *Revue des langues romanes*, V, 354. « *Haidier*, parenté, lignage, dérive de l'all. *herde*, troupeau. » Explication erronée d'une forme qui n'existe pas. M. F. B. a été trompé par une fausse lecture. Il faut lire, en effet, *souhaidier* et non *son haidier*; le sens est: « Il ne lui faut que *souhaiter* », c'est-à-dire « il n'a qu'à vouloir. » « *Penir, pennir*, opérer des saisies sur des débiteurs, lever des contributions de guerre. » Interprétation exacte et que je crois devoir compléter par l'étymologie de ce mot. Je vois dans *penir* un dérivé de **pendire* p. **pendere* (v. f. *penre*) p. *prendere*; cf. *espanir* = **expandire* pour *expandere*. « *Utille*, forme féminine de *util* pour *ustil*, *oustil* = *outil*. La forme féminine, si elle ne vient pas à être confirmée par d'autres exemples, est une licence imposée par la rime. » *Utille* p. *ustille* est régulièrement dérivé du pluriel neutre *usitilia*, devenu substantif féminin singulier par la même analogie que *arme* de *arma*. *Outil* représente le singulier neutre **usitilium*, formé par une fausse assimilation du pluriel *usitilia*. Observons encore que l'autre exemple de la forme féminine *ustille* se trouve cité dans le Dictionnaire de M. Littré.

A. B.

Paul Meyer. — Rapport sur l'état actuel de la philologie des langues romanes. — 16 pag. in-8o.

M. Paul Meyer écrivit en 1875, pour la Société philologique de Londres, un premier rapport dans lequel il exposait sommairement les progrès accomplis, depuis la publication de la Grammaire de Diez, dans le domaine des langues romanes. Il en a, en 1875, présenté un autre à la même Société, et c'est celui que nous annonçons ici. Les principales publications concernant la philologie des langues romanes, qui ont paru dans l'intervalle des deux rapports, y sont rapidement passées en revue. Le nom de l'auteur en dit assez sur la compétence avec laquelle le sujet a été traité.

C. C.

Historia littéraria del decasílabo y endecasílabo anapésticos. Extrai de la *Revista historica latina* (juil. 1875, p. 181 à 192), Barcelone, gr. in-8.

L'auteur de cet article, M. Milà y Fontanals, le savant professeur de l'Université de Barcelone, définit d'abord ce qu'il entend par décasyllabes, hendécasyllabes, dodécasyllabes anapestiques (en français, vers de neuf, de dix et de onze pieds). Ce sont des vers dans lesquels l'accent saute de trois en trois syllabes à partir de la troisième dans le décasyllabe, de la première dans l'hendécasyllabe, de la deuxième dans le dodécasyllabe. Frappé du mouvement anapestique que présentent beaucoup de poésies populaires de la Galice, notamment l'hendécasyllabe galicien, que les érudits espagnols appellent, par manière de plaisanterie, «endecasilabo de gaita gallega», il a voulu voir si on retrouvait les mêmes particularités dans les poésies populaires et dans la littérature des autres nations néo-latines. De cette étude aussi brève que substantielle il résulte que, ailleurs qu'en Italie et en Espagne, cette espèce de vers ne se rencontre qu'à l'état d'exception, et que même dans ces deux pays on ne la trouve employée en connaissance de cause et d'une manière systématique qu'à partir du XVIe siècle. Je dois ajouter que Castil-Blaze avait, de son côté, signalé dès 1858 le caractère anapestique de quelques-uns de nos vers français, et spécialement des vers de neuf syllabes (le décasyllabe espagnol et italien). V. l'*Art de faire des vers lyriques*, p. 110. Mais à M. Milà revient exclusivement l'honneur d'avoir embrassé dans son ensemble et définitivement éclairci cette question d'histoire prosodique. A. B.

Tres Cansos en plana lengua romana, com dizia Jaufre Rudel. — Montpellier, 1875, in-8°, 20 pages.

Sous ce titre, qu'un philologue rigoriste trouverait peut-être un peu inexact, ont paru, l'année dernière, trois pièces lyriques : *la Fon de la Cadola*, *la Tristeza* et *la Profecia del Trobador*, aussi remarquables par l'élévation de la pensée que par le souffle poétique. L'auteur n'a pas voulu se nommer, et nous ne trahirons point ici son secret. Disons seulement que son ouvrage révèle, en même temps qu'un lettré délicat, un sage à qui l'expérience de la vie n'a rien retranché des sentiments généreux qui, chez tant d'autres, ne survivent guère aux illusions de la jeunesse[1]. Une mélancolie

[1] La même chose est à dire d'une autre composition du même auteur (*la Fée des Pyrénées, ou l'Inondation de Toulouse, ode en vers romans*), qui se distingue hautement par là, non moins que par l'archaïsme de la langue, de la plupart des poésies auxquelles ce grand désastre a donné lieu.

sereine y respire, et, à côté de l'expression émue des tristesses de l'heure présente, on y trouve le chant d'espérance du patriote et du philosophe, qui, malgré l'éclipse de notre gloire et le triomphe momentané de la force, reste confiant dans les destinées de la France et dans le progrès de l'humanité.

Le lecteur nous saura gré de reproduire ici une de ces poésies :

Longa sazon alhondres retengut,
Cadola, t vau de novel visitan,
En l'erm que sols an ab mi conogut
Los pastres de Teyran.

Aquest sovenh te deu cel qu'azombret
Aitantas vez ta figueira cabrau,
Cel que ta linda aigueta dessetet
Aitantas vez suau.

En aquel tems sobre ls cols percassava
E parpalhon e cigala grazida,
O be pels pratz la jusieuva cercava
E l blanca margarida.

Cels joc d'efan prezeron fenizò.
Autres pensiers m'an sobrat e conquis,
E despois viage als camps de la veziò
Eternalmen florits [1].

C. C.

La Cansou de la Lauseto, poésies languedociennes, par Achille MIR, avec une préface de Frédéric MISTRAL et des notes sur l'orthographe et la prononciation languedociennes, par M. CANTAGREL (traduction française en regard). — 1 vol. in-12, de LVI-320 p. Montpellier, Imp. centrale du Midi, 1876.

Il y a déjà quelque temps, dans cette Revue même, j'exprimais le désir que les poésies d'Achille Mir, connues seulement de quel-

[1] Un long temps, retenu ailleurs, — Cadoule, je vais de nouveau te visitant — au désert que, seuls, ont connu avec moi — les pâtres de Teyran.

Ce souvenir, il te le doit bien, celui qui se reposa — tant de fois à l'ombre de ton figuier sauvage, — celui que ton eau limpide désaltéra — tant de fois délicieusement.

En ce temps-là, il poursuivait sur les collines — et le papillon et la gracieuse cigale, — ou bien il cherchait par les prés le narcisse — et la marguerite blanche.

Ces jeux d'enfant ont pris fin. — D'autres pensers se sont emparés de moi, — et depuis je voyage aux champs de la vision, — fleuris éternellement.

ques amis, fussent réunies et publiées en volume. Mon désir a obtenu satisfaction.

Deux succès des plus considérables attendaient cet ouvrage, dès son apparition. Le premier, c'est qu'il a été honoré de la première médaille d'or, offerte par la ville de Montpellier, au Concours philologique et littéraire de la *Société pour l'étude des langues romanes*, le 31 mars 1875.

Le second, c'est que sa liste de souscription a été si vitement remplie, que l'on a pu tirer l'ouvrage à un millier d'exemplaires, qui ont été écoulés presque immédiatement.

On ne saurait mieux faire l'éloge de la *Cansou de la Lauseto*, — ainsi se nomme son recueil de vers,—qu'en commençant ce compte rendu par des constatations qui prouvent pour notre poëte une si grande estime pour son talent.

L'impression du volume fait honneur à la maison Ricateau, Hamelin et Comp^e^. C'est un vrai livre de poëte, élégant et correct. Sur la couverture, au-dessous d'un titre en lettres rouges et noires, se dessine, dans un écu héraldique, tout une étendue de champs, qui s'éveillent au soleil levant; dans les nues, une alouette plane et réjouit sa couvée, comme l'observe Mistral, par ce chant que le peuple a traduit par *que te fa, fa-li* (qui te fait, fais-lui !....)

Mir a pris pour emblème l'alouette, d'où son surnom de *felibre de la Lauseto*. Ces armoiries sont les siennes, et cette devise aussi.

L'allégorie se poursuit dans l'intérieur du volume. Il y a, en effet, quatre divisions, qui répondent aux phases principales du chant de l'oiseau. Le prélude, *la Bresilhado*, qui se compose de pièces légères et badines; les modulations, *lou Riu-chiu-chiu*, qui ne contient que des sonnets; le ramage, *lou Cascal*, dans lequel se trouvent réunies toutes les fables ; et enfin le gazouillement, *lou Gazoulhadis*, qui comprend les poésies morales et religieuses, méditations et contemplations.

Ce titre, *la Cansou de la Lauseto*, la chanson de l'alouette, n'est pas seulement original ; il eût été difficile, je crois, d'en trouver un plus heureux : il répond bien à ce double caractère inspiré et rustique qui distingue notre poëte.

L'alouette est essentiellement l'oiseau de nos pays, de nos vastes et fécondes plaines de Languedoc. Son chant y répand un charme délicieux, qu'il faut avoir éprouvé pour en apprécier la douceur et la délicatesse. Son aile est rapide; elle atteint aux plus hautes régions au-dessus des nuages, non loin de la lumière, de cette lumière joyeuse qu'elle aime tant à voir étinceler et miroiter; et ses notes mélodieuses, quoique de la plus grande ténuité, s'y font

entendre à toutes les hauteurs. Elle sait planer ; et cependant, pour si haut qu'elle s'élève, pour si loin que son vaillant petit courage l'entraîne, elle ne perd jamais de vue le sillon où sa couvée repose, confiante en son amour et en sa sollicitude. Les épis et les raisins sont la partie positive de nos champs, les coquelicots et l'alouette en sont la poésie. L'une égaye le laboureur par sa chanson agreste, l'autre réjouit les moissonneuses par ses teintes vives, qui tranchent sur l'or flottant des blés.

L'âme de Mir lui est toute pareille : elle est à la fois chanteuse et rustique ; elle sait en même temps s'élever dans le ciel et vivre dans les champs, toujours en pleine nature. Il y avait là quelque chose qui devait le tenter. Comme Ruckert, il lui a envié ses ailes, sa chanson matinale et ce nid, ce nid tranquille qu'elle a dans quelque coin ignoré. Il possède, en effet, tout cela, et, avec une exquise sensibilité, il a su en rendre les douces et affectueuses impressions.

La préface est de Frédéric Mistral ; il l'a écrite dans cette belle langue provençale, sobre, nerveuse et tout à la fois étoilée de resplandissantes métaphores, dont il a le secret. Jamais notre prose, que l'on dédaigne tant d'ordinaire, ne s'était trouvée à pareille fête. Avec ce sens critique, si impartial et si large, qui lui est propre, il y dit de Mir ce qu'il pense de son talent primesautier ; c'est ce que nous en pensons aussi:

«Que te dirai-je de plus, lecteur ? Mon appréciation sur ce livre ? La voici en deux mots : c'est l'œuvre franche, gaie et étincelante, d'un bon fils du Midi. Mir, dans sa langue d'oc, va et vient à son aise comme le poisson dans l'eau. Mir connaît de sa langue tous les tours et toutes les finesses, toutes les formes populaires, et l'ardente couleur, et la richesse d'expression. L'esprit de Goudelin pétille dans ses vers, et plus d'une fois l'émotion de Jasmin y bourdonne cachée. C'est cette verve égayante, c'est cette précieuse connaissance de la langue, c'est cette poétique observation de la nature, jointes à un sentiment toujours honnête et généreux, qui ont attiré sur Mir l'attention du *Félibrige* et qui lui ont fait décerner, aux Jeux floraux de Montpellier, la première médaille d'or de la Société pour l'étude des langues romanes. »

C'est là, en effet, ce qui distingue le nouveau félibre: une gaîté communicative, *aqueu fio galoi*; cette langue correcte et précise, *aquelo preciouso counoisenço dou parla ;* cette passion de la nature, *aquelo pouético óusservacioun de la naturo*. On est très-souvent poëte avec bien moins que cela. C'est que, s'il en est qui le devien-

nentpar l'étude, par une forte volonté mise au service d'un sentiment profond des choses, il en est qui le sont naturellement. Mir est de ceux-là. Comme l'alouette, son symbole, il chante parce que le ciel est pur, la vie engageante, le soleil éclatant.

Cette préface est suivie (p. XVII-LVI) de *Notes sur l'orthographe et la prononciation languedociennes* (dialecte narbonnais-carcassonnais[1]), par M. Cantagrel. Pourquoi Notes?... Il me semble que c'est un titre bien modeste pour un travail qui a une réelle importance. Ces observations, aussi exactes que précises, sur toutes les parties successives du langage et du discours, forment une véritable grammaire, succincte sans doute, mais qui n'en contient pas moins tout ce qu'il y a d'essentiel, de saillant; c'est un très-bon travail, sérieux et complet.

Le sous-dialecte de Narbonne et Carcassonne, parmi des traits communs à tous les sous-dialectes méridionaux, offre des particularités fort intéressantes. Il en est surtout deux qui méritent d'être signalées: 1° le remplacement de l'*s* finale de certains mots, articles, adjectifs déterminatifs ou qualificatifs, substantifs ou verbes, par un *i* faible, lorsque le mot suivant commence par l'une des consonnes *b, j, c, ch, r, s, dj,* ou devant les liquides, *s, m, n, r*:

Loui brabei segnous, p. *lous brabes segnous;*
Soui doui bilatges, p. *sous dous bilatges*, etc.

2° Le double pluriel des adjectifs en *s* et en *is*: *biél*, pl. *biéls* ou *biélhis*.

Nous n'avons qu'un regret à exprimer, c'est qu'il n'existe pas un travail semblable pour chacun des centres importants du Midi, ou tout au moins, si c'est trop demander, pour chaque région. Il y a là, dans tous les cas, un excellent modèle à imiter: fournir à nos études romanes des observations de cette sorte, faites sur le vif, c'est leur rendre le plus grand service qu'elles puissent recevoir. Je désirerais qu'il ne fût jamais publié aucun volume de poésies en langue d'oc qui ne fût précédé d'un travail du même genre.

Il y a un peu de tout dans la *Cansou de la Lauseto*, des fables et des contes, des sonnets et des élégies, des poésies lyriques et aussi des poésies domestiques, si je puis m'exprimer ainsi, cédant aux inspirations du foyer.

J'ai déjà dit que Mir excelle à mettre en œuvre des récits et à nous y intéresser. Il est né conteur. Leur attrait n'est pas moins par le fond, soit qu'il lui appartienne, soit qu'il l'emprunte à la poésie

[1] Il est fâcheux que l'on n'en ait pas fait un tirage à part.

populaire, que par la forme, qui reproduit et reflète fidèlement toutes les qualités aimables et primesautières de son esprit. Je recommanderai notamment l'*Escudelo*, *la Litsou*, si touchants malgré la rudesse voulue de l'expression ; *l'Agnèl e lou Bouché*, *la Fourmigo e lou Gril*. Je signalerai encore l'*Iroundèlo*, *la Flour e lou Brin d'érbo*, qui semble venu tout droit d'Orient.

Pour donner une idée de sa manière, il me suffira de citer l'une de ses fables, *lou Mouscailhou bouiachaire :*

LE MOUCHERON VOYAGEUR

Au temps où le raisin se gonfle, prend couleur ; — où le vigneron, plein d'espoir, se repose, — au fond d'un tonneau, sur une petite motte de tartre, — venait d'éclore un moucheron.

La petite bête se remue, se pose sur ses pieds mignons, — se sent des ailes, les déploie, — et part au bruit de ses bourdonnements. — Comme ces petits êtres savent bientôt faire usage de leurs jambes !...

En pleine obscurité, — le moucheron tourne, bourdonne. — « De la terre, sûrement, je dois faire le tour, disait-il essoufflé. — Qu'elle est grande, qu'elle est profonde ! »

Et montant, montant encore, il tourne, il tourne toujours.—Par hasard il enfile la bonde. — « L'univers ! l'univers ! » les yeux grands ouverts,— le moucheron, étonné, criait, — tournoyant, le long de la cave, — sur deux rangs de tonneaux vides.

Une minute après, il s'échappe — par un soupirail. Ebloui sous la voûte — toute brillante du ciel, — ne pouvant supporter cette vue, il ferme l'œil. — Puis il l'entr'ouvre, il contemple la nature : — ses vallées, ses mamelons, ses ruisseaux principaux, ses prés, — les vignobles touffus, les champs aux blés dorés, — les jardins émaillés de fleurs, les bosquets, la verdure — et tant d'autres trésors que donne le soleil.

Le pauvre moucheron, hors de lui-même, — fit une cabriole et perdit connaissance.

Que serait-il devenu si, avec plus de science,—son cerveau avait soupçonné une suprême intelligence : — le Dieu qui a fait le ciel d'étoiles parsemé ?

Comme on le voit, notre poëte cache un philosophe ; on s'abuserait beaucoup si l'on ne voyait dans *lou Mouscailhòu bouiachaire* qu'une métaphore en action. Ce récit contient une pensée profonde, sous son apparente simplicité, une pensée éminemment philosophique, présentée, à la manière de quelques écrivains allemands, dans de beaux vers et dans une langue admirable, que la traduction sera toujours impuissante à reproduire.

Les poésies lyriques ont aussi une grande valeur. Je citerai dans ce genre *lou Rebe*, l'*Iber*, publié dans la Revue, *lou Boutou de roso*.

La première de ces pièces est un sonnet ;— il fera juger de la facilité de son inspiration, en même temps que de sa manière d'écrire :

LE RÊVE

Comme de la ruche nous voyons s'envoler l'abeille,—bourdonnant dans les fleurs et s'abreuvant de miel, — ainsi l'âme du corps, quand nous fermons la paupière, — s'échappe pour jouir des délices célestes.

Le corps est comme mort ; le cœur bat, l'âme veille ; — elle franchit terres et mers plus vite que l'oiseau. — Peut-être qu'au Paradis, ô merveille divine ! — elle va réchauffer son aile au soleil éternel !

Nuits aux rêves d'or ! Nuits mille fois belles ! — Tandis que l'esprit visite les étoiles, — l'ange, à notre chevet, fait sa garde d'amour.

Nous nageons dans le bonheur !... Et, quand la prisonnière— s'en revient sur la terre, par ordre du bon Dieu, — nous disons : « Pourquoi le sommeil n'a-t-il pas duré toujours[1] ? »

Nous surprenons encore ici notre poëte en flagrant délit d'intention philosophique; c'est une de ses tendances assez ordinaires.

Mais ce n'est pas là qu'il faut chercher le véritable Mir. Il est surtout dans ces diverses pièces, récits ou apologues, dont l'inspiration est due plus particulièrement aux idées, aux traditions, aux joies du foyer, de la famille, du pays natal. C'est là qu'il est lui-même, franc, joyeux, avec une originalité propre, quelque chose d'un Burns languedocien, ne devant rien qu'à son talent et à son esprit.

Cet attachement au milieu qui nous a vus naître, à la vie qui l'anime, aux idées et aux croyances qui s'y perpétuent, à ses sou-

[1] LOU REBE

SOUNET

Coumo dal buc besèn foronisà l'abelho,
Zounzounà dins las flours e s'abeurà de mel,
Atal l'amo dal cos, quand plegan la perpelho,
S'escapo per joui das delicis dal cèl.

Lou cos es coumo mort; lou cor bat, l'amo belho,
Franchits tèrros e mars pus bite que l'aucèl.
Beleu qu'al Paradis, o dibino merbeilho !
Ba recaufà soun alo al soulel etèrnèl.

Neises al rèbes d'or ! Neises milo fes bèlos !
Mentretant que l'esprit besito las estèlos,
L'ange, à nostre cabes, fa sa gardo d'amour.

Nadan dins lou bounur !... E, quand la prisounièro,
Per ordre dal boun Dius, s'entourno sur la tèrro,
Disèn : « Coussi soun som a pas durat toujour ? »

venirs et à ses regrets, forme le caractère des vrais félibres. Ils ont, par-dessus tout, la passion de cette nature, dont nous, habitants des villes, nous avons perdu le sens. C'est que, à notre insu, une autre civilisation nous envahit et nous domine ; elle s'impose tout autant par les idées qui lui sont particulières que par une langue différente. Mœurs, usages, coutumes, tout disparaît peu à peu. Le vieux Midi tout entier s'en va, pour faire place à quelque chose de bâtard, qui ne saurait avoir de signification spéciale. Nous en sommes déjà à ne plus comprendre. Dans les belles scènes agrestes de *Mireio* et de *Calendau*, les études rustiques des *Oubrelo*, de *la Miugrano entreduberto*, d'*Amour e Plour*, de *la Rampelado*, des *Cants de l'aubo*, etc.) est-ce seulement le mot qui nous arrête? Est-ce seulement cette langue dont nous n'avons presque plus l'habitude ? N'y a-t-il que la poésie du style qui nous échappe?

Reconnaissons-le avec humilité : c'est déjà la poésie propre à notre pays que nous ne comprenons plus, cette poésie faite d'affection, de volonté et d'exubérance de vie, tout autant que de couleur et de lumière. La nature n'a pas changé, elle est tout aussi généreuse et tout aussi opulente ; mais notre esprit n'est plus le même, et il lui en coûte pour se mettre en relation de sentiments et d'idées avec elle.

Mir est de ces félibres vrais. Il a le sentiment réel de la nature, et il lui doit en revanche des inspirations qui peuvent être placées parmi ce qu'il a fait de mieux. Voyez, par exemple, l'*Amourié d'Escalos*, ce regret donné à l'immense mûrier de son village, qui avait mis cent ans à croître et qu'une coignée sauvage détruit en quelques secondes ; la *Mousco*, cette spirituelle diatribe contre les importunités de la mouche, en réponse aux éloges de Goudelin ; l'*Esprit del bi*, où l'âme du vin chante elle-même un hymne à sa gloire.

L'AME DU VIN

Un jour, l'Esprit du vin dans les barriques chantait : « — Pauvre travailleur ! du Ciel déshérité ; — vers toi le prisonnier, du fond de la cave, — pousse son chant de joie et de fraternité.

Je le sais s'il en faut, dans les vallées en flamme, — de la peine, des sueurs et des rayons brûlants, — pour créer ma vie et me donner l'âme ! — Aussi ne serai-je ni ingrat ni malfaisant ;

Car je ris de bonheur sitôt que mon jus tombe — dans le gosier d'un homme courbé par le travail, — et son chaud estomac est une douce tombe — où je me plais mieux que dans un cellier royal.

Qu'elles résonnent, tes chansons au milieu de la famille, — bon et laborieux ouvrier que j'aime d'un tendre amour ; — trinquez du verre, père, mère, fils, fille ; — toi aussi, noble vieillard, qui as travaillé avec peine nuit et jour.

Pour vous autres, mon feu qui rend le regard fier — et ranime le courage des souffrants épuisés: — tettez-moi, mes amis, comme on tette une nourrice: — à la fontaine de mon sein, puisez toujours, puisez !

Et, le cœur réjoui et les forces triplées, déchirez puissamment le sol béni — où Dieu fera tomber rosée et rayons de soleil — pour colorer le raisin dont je coule, pur esprit ! »

N'est-ce pas la Nature elle-même qui parle ainsi, la mère puissante aux fécondes mamelles ? Et cet hymne de joyeuse reconnaissance ne fait-il pas bien excuser l'amusante boutade qui vient quelques pages après, la *Damo-Jano*.

LA DAME-JEANNE

REGRETS

Vous qui aimez le jus du sarment, — venez essuyer ma paupière. — Malheur! j'ai perdu la bouteille — qui était la perle de mes yeux!

Des sœurs qui l'entouraient — elle était deux ou trois fois l'ainée, — et pour sa couronne argentée — j'aurais donné toute sa cour.

J'avais bien serré sa coiffure — pour la préserver de l'action de l'air; — puis je l'avais endimanchée — d'une robe d'osier tressé.

« Que tes flancs ne soient pas meurtris ! — lui disais-je en inclinant sa tête, — et jusqu'au jour de la fête — que ton esprit repose en paix ! »

C'était du vin de Roussillon ! — de celui-là qui vous brûle les sourcils ; — qu'on boit jusqu'aux dernières gouttes, — lors même qu'elle seraient un peu troubles.

De temps en temps je venais au caveau — guetter, d'un coup d'œil, — si la dame-jeanne si belle — était toujours bien à sa place.

Un jour, que le diable avait marqué — pour le désespoir d'un buveur — mon nez flaire dans l'air quelque chose — comme du vin rance versé.

Feu du ciel ! Ne serait-ce peut-être pas — la précieuse bonbonne ! — Qu'est-ce donc ? Sa place est mouillée...— Je crois que c'est elle.... Dieu! quel malheur !

Vite, je la prends par le goulot. — Mais, hélas ! qu'elle fut légère ! — C'est au fond qu'elle avait la gouttière : — il n'en resta pas demi-verre.

Et, tout désappointé, l'œil larmoyant,— je contemplais ma sainte ampoule ! — Et des nuées de moucherons — venaient lui faire des baisers d'adieu !

O terre ! qui ne garde que les os — de celui qui dans ton sein repose,— pourquoi donc, s'il s'agit de vin,—prends-tu l'esprit et laisses-tu le corps ?

Telle est chez lui la note sensible. Sa muse sourit volontiers, mais c'est un sourire qui n'a rien de faux. Sa gaieté se joue, se raille même quelquefois ; elle ne blesse jamais. Malgré sa franchise, elle reste toujours courtoise et de bonne compagnie. On a pu en juger par les citations que j'ai faites, et qui montrent cette humeur enjouée et quelque peu railleuse sous des faces si différentes, de cette com-

préhension fantaisiste qui sait prêter une âme et un sens à toute chose, à cette bonhomie spirituelle qui affecte de n'en voir que le côté le plus commun.

En terminant, on me permettra d'exprimer le vœu que les autres grandes œuvres primées au Concours de 1875 soient aussi publiées: l'épopée de Gras, *li Carbounié*; le recueil de Tavan, *Amour e Plour*; le poëme de Langlade, *l'Estanc de l'Ort*. J'y aiderai de toutes mes forces, si jamais cela se trouve en mon pouvoir.

A. M.

PÉRIODIQUES

Romania, 15-16. — P. 305. G. Paris, *Mainet, fragments d'une chanson de geste du XIIe siècle*. Cet important fragment comprend 980 vers environ. Il appartient à un poëme qui est certainement du XIIe siècle, bien que l'écriture soit du XIIIe, et comble en partie une lacune considérable dans la série des poëmes relatifs à la jeunesse de Charlemagne, ce qui lui donne une grande valeur au point de vue de notre histoire littéraire. Ajoutons qu'il ne pouvait tomber mieux qu'entre les mains du savant auteur de l'*Histoire poétique de Charlemagne*. M. G. P. a bien voulu rappeler que j'avais contribué à lui en faire donner communication. Je l'en remercie, et je le remercie surtout de n'avoir pas oublié mon ami, M. Gazier, à qui j'en devais moi-même connaissance, et qui l'a fait céder à la Bibliothèque nationale. — P. 338. C. Chabaneau, *Notes sur quelques pronoms provençaux*. Article neuf et substantiel, signé d'un nom bien connu des lecteurs de la *Revue des langues romanes*. — P. 346, note 1, à l'exemple de *lous i = leur* p. *à eux*, on pourrait joindre celui-ci, qui est emprunté au saintongeais : *vous leûz i direz*, vous *leur* direz. — P. 348. S. Bugge, *Etymologies romanes*. Beaucoup d'érudition, mais peu de résultats définitifs. « *Abri* » : M. S. B. confirme par des exemples bien choisis l'étymologie, jusqu'à présent repoussée par Diez, de *abri* = *apricum*. Je suis heureux de pouvoir en citer deux autres encore plus concluants peut-être et qui sont inédits. Je les extrais de deux mss. de la Biblioth. de l'École de médecine de Montpellier : Nunc etiam pecudes *umbras* et *frigora* captant, 2e Eglogue, v. 8. *Aprica* loca in estate (Glose, ms. 253, f° 5, r°, Xe siècle) ; Aprica : aestiva, calens, *temperata* (ms. 152, f° 7, v°, 1re col., Xe siècle). « *Aise* » : étymologie qui présente de grandes difficultés et que M. S. B. n'a pas suffisamment étudiée. Il aurait dû tout d'abord indiquer les différents sens de ce mot et des formes qui en sont ou qui en paraissent dérivées : *aise* (substantif), *aise* (adjectif), *aisances* (terme technique des chartes et actes notariés), *aaisier* (loger). Sans vouloir entrer dans des détails que n'admet pas le cadre forcément restreint d'un compte rendu comme celui-ci, je me contenterai de faire observer qu'on peut assigner une double origine à cette forme, en apparence uni-

que : 1o *aice, aiace, aicium* (nom dérivé de **adjiceo, adjaceo*, comme *obicem* de **objiceo*), territoire, maison avec jardin, viguerie, qui correspond en effet au sens indiqué par M. Darmesteter, d'après un texte du XIe siècle « espace vide aux côtés de quelqu'un », et *adjacentias*, b.-latin *aiecentias*, si fréquent avec le sens d'*aisances* dans les chartes du moyen âge, même les plus anciennes ; 2e *aptiare, adaptiare*, verbes à thème de comparatif neutre (cf. *Rev. des l. rom.*, V, 354), d'où, par suite d'une dérivation en sens inverse, *aise, aaise*, adjectifs-substantifs formés du verbe lui-même, comme *gonfle* (*Rev des l. rom.*, VI, 24), *trempe* (*ibid.*, 359, note 3), *trouble*. « *Bègue* » : M. S. B. aurait dû rapprocher ce mot des formes analogues *bigue* (patois), boiteux ; *bigle*, louche, qui a les yeux de travers. « *Brusque* » : conjecture plausible. « *Caholer* » ne peut se dériver de *quatere* par l'intermédiaire du fictif *qualottare*, le suffixe *ottare*, fr. *otter*, ne s'adaptant qu'aux infinitifs de la 1re conjugaison *are*, fr. *er*; *quassare* (du supin *quassum*) aurait seul pu donner *quassolare*, fr. **cassotter*. Peut-être faut-il dériver *caholer* =**cadottare* d'un type **cadare*, qui serait à *cadere* ce que *tradare* (ancien limousin *tradar*) était à *tradere*. Il est vrai que *cadottare* aurait plutôt formé *chaholer*, en vertu de la règle *ca* lat.=*cha* fr. Mais on a d'autres exemples de formes divergentes entées sur un tronc commun ; cf. précisément pour *ca* latin, donnant en même temps *ca* et *ch* : *ca*nal, *ch*enal; *cha*peau, *ca*bus (chou). « *Escolorgier* =*excollubricare* » : Diez avait déjà indiqué cette étymologie, I, p. 433, note 2 (traduct. de G. Paris et A. Brachet). « *Haste* » : les objections de M. Tobler sont fondées, et l'étymologie proposée par Du Cange est bonne, à condition de rétablir les formes intermédiaires *assus, assare*, [*assilare*] = *haster*, d'où le substantif verbal *haste*, broche *ou* ce qui cuit à la broche. Cf. pour *ste* = *ssita, laste* = **lassita* (*Del tumeor Nostre Dame*, v. 233, *Romania*, 7, 320). On conçoit très-bien qu'un substantif verbal comme *haste* ait pu avoir les deux genres, ainsi que cela est arrivé pour *reste, merite, poste, doute* et autres noms verbaux terminés par *e* muet. — P. 370. P. Meyer, *Mélanges de poésie anglo-normande*. Sous ce titre, M. P. M. publie douze pièces de poésie, toutes écrites, sinon toutes composées, en Angleterre. Elles sont intéressantes à divers titres, malgré les incorrections dont elles fourmillent. L'éditeur les accompagne d'un commentaire philologique et bibliographique très-nourri. P. 372, v. 5, lisez *vent* avec le ms., et corrigez *nostre* en *vostre*. Le sens est « *solvere corrigiam*, n'est pas en votre puissance ; littéralement : ne vient pas de votre puissance ». P. 373, le texte donne tantôt *et*, tantôt *e*. Il est probable que *et*, dans l'imprimé, correspond à l'abréviation dans le

manuscrit. Si cette observation est fondée et que *et* ne soit jamais ainsi écrit en toutes lettres dans le ms., il aurait fallu partout imprimer *e*. P. 374, v. 16, lisez *n'ei[e]nt*, sujet *diables* au pluriel. Pour être correct, il faudrait *diable;* mais on peut voir, par l'exemple du v. 10, que la règle du nominatif pluriel n'était pas observée. P. 379, v. 39, je crois que *firen* peut rester, *prise* indiquant ici l'action de prendre et non l'objet pris. Ce n'en est pas moins une tournure singulière. P. 389, v. 45, 46, je lirais *arcevesque* et je ponctuerais ainsi: Legat pot faire d'un clerjun, U arcevesque; voille u nun, Mult li vent chier le palliun. L'auteur de cette curieuse satire (Fragment d'un poëme sur les trois États) se rencontre plusieurs fois avec Estienne de Fougères[1] dans ses critiques contre le clergé. —P. 398. P. Rajna, *Uggeri il Danese nella letteratura romanzesca degl' Italiani*. Fin de l'étude très-étendue et très-consciencieuse dont les deux premières parties ont paru dans le n° 14 de la *Romania*. — P. 436. V. Smith, *Chants du Velay et du Forez*. Douze chants, dont cinq en l'honneur de St Michel, de Marie-Madeleine, de Ste Catherine, de Ste Barbe, de St Alexis; les six dernières sont intitulées: la Fille séduite, la Religieuse rebelle, la Parjure, la Concubine, la Communiante après une mauvaise confession. Cette partie du recueil est traitée avec soin comme les précédentes. [P. 437-452 une variante (incomplète toutefois) du chant sur St Michel a été donnée *Rev. des l. rom.*, VI, 265 (Atger, *Poésies populaires*). R-F.] P. 440, v. 7, pourquoi pas *si 'n appelle*, comme au vers 2 de la str. 9, p. 442 ? — P. 452. *Mélanges*: 1° *Deux exemples de* cata *dans des ouvrages de médecine*; 2° *Difl = debet dans les Serments*. M. J. Cornu croit qu'on peut lire *difl* aussi bien que *disl*, le groupe *sl* pouvant, dans l'écriture, se confondre très-facilement avec *fl*. Pour moi, je doute fort qu'une pareille confusion fût alors possible; du moins, je ne me rappelle pas avoir rencontré une seule fois le groupe *fl* dans des mss. de cette époque, qui substituaient régulièrement *pt* à *fl* latin ou à φ0, par exemple, *diptongus* et non *diftongus*. Si donc le copiste avait voulu représenter l'articulation *f* devant *t*, il est probable qu'il aurait écrit *pt, dipt* et non *difl*; 3° *Remarque sur l'ancienne conjugaison de* parler; 4° *Etymologie nouvelle de* lumignon (A. Scheler); 5° X *espagnole*, e *et* o *toscans*; 7° *Étude sur une charte landaise de* 1268 *ou* 1269 (supplément à l'article publié précédemment dans la *Romania*, III, p. 433-42); 7° *du Passage d'*s z *à* r *et d'*r

[1] Auteur d'un poëme moral, dont je prépare une édition d'après le ms. d'Angers.

à sz en provençal (supplément à un article précédent, p. 184-194). M. P. Meyer y a inséré une lettre que lui a écrite notre collaborateur M. Alart, et qui complète heureusement ses recherches du côté du Roussillon.—P. 471. *Comptes rendus*: 1° Dr J.-C. Matthes, *Renout van Montalbaen* (G. P.), favorable; 2° F.-A. Wulff, *Notices sur les sagas de Magus et de Geirard* (G. P.); 3° Dr Wendelin Foerster, *Richars li biaus* (G. P.), favorable; 4° Victoria Amer, *Genesi de scriptura, trelladat del provençal a la llengua catalana*, per Mossen Guillem Serra, etc. (A. M.-F.); 5° Dr Noulet, *Vie de sainte Marguerite*, en vers romans (P. M.); 6° Dr C. Hegel, *die Chronik des Dino Compagni*; 7° Dr Hugo Schuchardt, *Ritornelt und Terzine* (G. P.); 8° L. Favre, *le Glossaire de La Curne de Sainte-Palaye et M. Paul Meyer* (P. M.); 9° Bruyn Andrews, *Essai de grammaire du dialecte mentonais* (P. M.). — P. 495. *Périodiques*. M. P. M., rendant compte de la *Rev. des l. romanes* (janvier-avril-juillet 1875), accepte la plupart des critiques de M. Chabaneau sur ses *Derniers Troubadours de la Provence*. Il ne doute pas que le *Petit Traité de médecine en langue vulgaire* n'appartienne au dialecte anglo-normand plutôt qu'au dialecte normand proprement dit. C'est bien possible; mais il manque pourtant à cette attribution l'appui des formes en *aun* = *an*, *oun* = *on*, qui peuvent être considérées comme la principale caractéristique de ce dialecte au XIVe siècle. Aux deux corrections certaines, indiquées par M. P. M. et par M. Chabaneau, « *a schiver*, *cholet* = *chou* », il faut en ajouter une autre que je dois à mon collègue, M. Constans: *uele* = *æqualem*, n° 44. Quant à *aheit*, le doute n'est pas permis; c'est bien un *i* que le copiste a tracé et non un *r*. A *rimur* M. P. M. substitue sans hésiter *ruvur* = *ruborem*. Mais l'orthographe du ms. n'autorise pas cette lecture, le copiste ayant eu soin d'accentuer l'un des six jambages semblables qui forment le corps de ce mot entre l'*r* du commencement et celui de la fin, ce qui ne permet pas de douter que l'un d'eux ne soit un *i*. Il faut donc lire, non pas *ruvur*, comme l'affirme M. P. M., mais *rimur*, comme je l'avais proposé. *Rimur*, que j'avais traduit conjecturalement et à tort par *fente*, signifie *murmure*, sens parfaitement admissible ici, puisqu'il est question d'un caillot de sang qui, percé de trous et plein de bulles d'air, doit crépiter ou murmurer quand on l'agite. — P. 153. *Chronique*. A. B. [Que M. Meyer me permette de lui faire remarquer que «la véritable explication» de tous les mots de la Charte landaise, qui faisaient l'objet de mes observations (*Revue*, VII, 439-40), n'est pas donnée dans les remarques supplémentaires de la page 462 de la *Romania* (T. IV), auxquelles, p. 497, il me renvoie. Ainsi il n'y

est rien dit d'*aolho*. Je ne serais pourtant pas fâché de savoir ce que pense M. Meyer de la forme et du sens de ce mot et si ma conjecture lui semble acceptable. L'affaiblissement que j'y suppose de l'*a* tonique en *o* ne serait pas plus extraordinaire que dans *mos* — *mas*, où il est assuré par une foule d'exemples certains et la plupart plus anciens que notre *aolho*. Quant à *sarc*, qu'on a dit à M. Meyer signifier « une petite *bêche* courte qui sert à râcler », je suis persuadé que tel n'en est pas le sens. Je remarque d'abord qu'une bêche serait l'instrument le plus incommode pour un pareil travail. *Sarc* désigne, je persiste à le croire, d'après l'étymologie qui est évidente (*sarculus*), comme d'après la signification du moderne *sarcel*, quelque chose comme une *houe*, un *sarcloir*. Dans le second passage où ce mot figure et où il faut peut-être écrire *sarcs-e-picas*, le tout doit désigner l'instrument qui réunit au bout du même manche la *houe* et le *pic*, c'est-à-dire la *pioche*. Relativement à *escapoer* (*tranchant ?*), M. M. m'objecte qu'il doit s'agir de quelque chose de plus spécial. Mais précisément, si mon explication est bonne, cette épithète aurait pour objet de *spécialiser* le sens, sans doute un peu général (comme le prouve d'ailleurs le second exemple) de notre *sarc*, et de le déterminer à celui de *tranche*, *hoyau*. Maitenant, que *escapoer* soit pour *escapoler* (*escapolier*), je n'y vois pas, je l'avoue, la même difficulté que M. Meyer. Rien de plus naturel ni de plus fréquent que la mutation de *l* en *n*, et, quant à la chute de *n*, elle est presque de règle absolue en Gascogne. Cf., dans les *Derniers Troubadours de la Provence*, p. 64, *fantoejalz*, que M. de Tourtoulon (*Revue*, IV, 393) a expliqué de la manière la plus satisfaisante par le moderne *fantoulejà* ou *fantounejà*. C. C.]

Jahrbuch für romanische un englische Sprache und Literatur.— II, 1. P. 1. Reinhold Kœhler. *Les Exemples tirés de l'histoire et de la poésie, dans le roman en vieux français de G. de Rossillon.*—Pag. 32. Carl Horstmann. *Les Légendes de St Dunstan et de St Christophe*. Texte anglais du XIVe s. — Pag. 42. E Schmid. *Le Faust de Marlowe et ses rapports avec les livres allemands et anglais de Faust*. — Pag. 63. A. Morel-Fatio. *Poésies burlesques et satiriques inédites de Diego Hurtado de Mendoza*. Recueil intéressant, qui se termine dans le n° suivant. M. Morel-Fatio l'a extrait du ms. esp. 258 de la B. N., dont il avait précédemment tiré d'utiles variantes pour les lettres imprimées de l'auteur de *Lazarillo* (Voy. la *Romania*, III, 298). — Pag. 81. R. Bœddeker. *Chansons et ballades anglaises du XVIe siècle*. — Pag. 106. *Comptes rendus*: Papanti, *Catalogo dei novellieri italiani in prosa* (L.); P. Meyer, *Recueil d'an-*

ciens textes (K. Bartsch). Nombre de critiques mal fondées, à côté de quelques justes observations. — Pag. 117. *Périodiques.*

Id., II, 2. Pag. 119. Hermann Suchier. *Le Troubadour Marcabru.* Travail consciencieux et intéressant, qui se poursuit dans le n° suivant. M. S., après quelques pages consacrées à rectifier la chronologie, jusqu'ici admise, des premiers troubadours, donne la liste de toutes les pièces qui nous restent de *Marcabru*, avec l'indication des manuscrits qui les contiennent, classés pour chaque pièce. Il étudie ensuite la vie et les œuvres du poëte, en traitant au passage des diverses questions qui se rattachent à son sujet. — Pag. 161. Ludwig Braunfels. *La Bibliothèque du baron Seillère.* M. B., ayant été admis à visiter la bibliothèque de M. le baron Seillère, extrêmement riche en romans espagnols de chevalerie, donne ici la liste des principaux de ces romans, particulièrement de ceux du cycle d'Amadis. Il se prononce très-vivement, au début comme à la fin de son article, pour l'origine espagnole de l'*Amadis de Gaule*, contre les prétentions des érudits portugais. — Pag. 173. Herman Rœnsch. *Etymologies romanes.* Discussion de quelques étymologies de Diez, dont plusieurs sont confirmées par de nouveaux exemples tirés du latin vulgaire. — Pag. 186. A. Morel-Fatio *Poésies burlesques*, etc., *de Diego Hurtado de Mendoza* (fin).— P. 210. R. Bœddeker. *Chansons et ballades anglaises du XVIe siècle* (suite). — Pag. 240-246. *Comptes rendus :* Salvatore Salomone-Marino, *la Baronessa di Carini. Legenda storica popolare del secolo XVI, in poesia siciliana* (Felix Liebrecht); Hugo Bieling, *ein Beitrag zur Ueberlieferung der Gregorlegende* (W. Mangold). — Pag. 246. H. Schuchardt. *Lettre à l'éditeur*, dans laquelle M. Sch. rappelle que M. Diez, après avoir, le premier, expliqué dans sa grammaire *refuser* par *refusare*, a depuis donné de ce mot, dans son dictionnaire, une étymologie différente (*recusare*).

Id., II, 3. — Pag. 247. Otto Knauer. *Recherches sur la langue française du XIVe siècle. Conjugaison forte.* Suite d'un travail dont je ne connais pas le commencement, qui a paru dans la série précédente du *Jahrbuch.*—Pag. 273. Hermann Suchier. *Le Troubadour Marcabru* (suite).—Pag. 311. F. Lindner. *L'Allitération dans Chaucer.* — Pag. 336. Hermann Rœusch. *Etymologies romanes* (suite). — Pag. 347. R. Bœddeker. *Chansons et ballades anglaises du XVIe s.* (suite).— Pag. 347. K. Bartsch. Réponse (*Antikritik*) à un article de feu J. Brakelmann sur son recueil de « Romances et pastourelles françaises des XIIe et XIIIe siècles. » — Pag. 382. *Comptes rendus*: Alfons von Flugi, *die Volkslieder der Engadin;* A. Rochat, *ein Altladinischer Gedicht in Oberengadiner Mundart.* — Pag. 383. Périodiques (*Romania*).

Id., II, 4. — Pag. 385. Albeet Mebes. *La Nasalisation en vieux français.* —Pag. 401. O. Knauer. *Recherches sur la langue française du XIVe s. (fin).* — P. 421. *Comptes rendus:* G. Papanti. *Dante secondo la tradizione e i novellatori* (R. Kœhler); *le Livre des mestiers, dialogues français-flamands composés au XVIe s., publié par Mickelant* (A. Scheler). — P. 442. Bibliographie de l'année 1873.

C. C.

Romanische Studien, I, 5. — P. 553. *Le Voyage de saint Brendan*, texte anglo-normand, publié par M. Hermann Suchier. — P. 589. *Le Siége de Castres*, fragment d'une chanson de geste, publié par le même. — P. 594. *Chansons populaires napolitaines du XVIe siècle*, publiées par A. von Flugi. — P. 599. E. Bæhmer. A, E, I dans le *Roland* d'Oxford. — P. 621. Le même. *Observation sur les prétendus emprunts (?) du texte de Roland de Bœhmer aux éditions de Gautier et d'Hofmann.* Suit un *appendice*, sur le contenu duquel je renvoie à la *Romania*, IV, pp. 501-504.

Id. II, 1. — P. 1. E. Koschwitz. *Sur l'Age et l'Origine de la Chanson du voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople.* Recherches intéressantes, favorablement appréciées par le juge le plus compétent des travaux de ce genre (M. Gaston Paris, dans la *Romania*, IV, 505 507). C. C.

Rivista di filologia romanza, vol. II, fasc. 1. — P. 5. A. d'Ancona. *Due Antichi Devozioni italiane.* Intéressants échantillons d'une forme du drame religieux intermédiaire entre la *lauda* et la *sacra rappresentazione*, précédés d'une savante introduction. — P. 28. E. Monaci. *Uffizj drammatici dei Disciplinati dell'Umbria.* Fin des *laude* dont M. M. avait commencé la publication dans le précédent no de la *Rivista*. — P. 43. K. Bartsch e A. Mussafia. *Una poesia didattica del sec. XIII, tratta dal cod. vat.* 4476. Texte qu'on avait précédemment attribué à tort au XIIme siècle. Il présente de nombreuses difficultés. La sagacité du docte commentateur (M. Mussafia) n'a pu parvenir à les lever toutes. — P. 49. H. Suchier. *Il Canzoniere provenzale di Cheltenham.* On n'a ici que le commencement du travail de M. S. La suite, il faut l'espérer, nous donnera la table de ce ms., qui n'a été encore imprimée nulle part. — P. 53. P. Rajna. Etymologie de *stramita*, qui est, non *extremitas*, comme M. R. l'avait d'abord supposé (*Rivista* I, 69), mais la même que celle de *stormo* (bas-lat. *strumita*). — P. 54. E. Monaci. Etymologie de *chignamente* =*qualmente*, d'une forme pronominale *quegna*

= prov. *quinha*. — P. 55. *Bibliographie :* A. Mussafia. *Beitrag zur Kunde der Norditalienischen Mundarten im XV Jahrunderte* (N. Caix). Pitré. *Biblioteca delle tradizioni popolari siciliane* (E. M.). Giovanni Papanti. *Dante, secondo la tradizioni e i novellatori* (E. M.). — P. 61. *Périodiques.*

Id., vol. II, fasc. 2. — P. 65. A. Mussafia. *Una canzone tratta dal cod. barberino XLV*-47. Pièce du XIVe s., composée à l'imitation des chansons provençales, par un Italien du Nord Une traduction et un savant commentaire accompagnent cette publication. — P. 71. N. Caix. *Le Alterazioni generali nella lingua italiana*. M. C. étudie, dans cet intéressant article, l'action exercée sur la langue italienne par les diverses causes, distinctes de l'altération phonétique, énumérées par Diez dans son *Dictionnaire étymologique* (p. XXIII-XXV de la 3me édition). — P. 82. E. Stengel. *Frammenti di una traduzione libera dei libri dei Maccabei in decasillabi antico-francesi*. Ces fragments sont tirés d'un ms. de la fin du XIIIe s. de la bibliothèque de Berne (n° 113). — P. 91. I. Giorgi e G. Navone. *Il Ritmo cassinese*. Etude intéressante, accompagnée d'un *fac-simile* du ms. de ce texte difficile. Les auteurs laissent indécise la question controversée de la date du ms.; mais ils montrent qu'aucune raison paléographique ni philologique n'oblige à lui en assigner une aussi reculée que le XIe siècle, même que le XIIe. Au vers 63, M. N. propose l'équation *mere* = *manet*. Pourquoi pas *mere* = *venit*, puisqu'il explique plus loin *conmere* par *convenit?* Pour le sens, cf. le prov. *ven*, qui est employé quelquefois pour *oportet*. — P. 111. *Varietà :* Canello, *Diverses Etymologies;* N. Caix, *Spiegazione di due modi popolari* (*andare ai cani* = *ad canos* (*capillos*) et *rivedere le buccie* =... *le puce* (*pulci*); E. Monaci, *Sulla strofa del Contrasto di Ciullo d'Alcamo*. — P. 117. *Bibliographia :* Konrad Hofmann, *Ein Katalanisches Thierepos von Ramon Lull* (E. Monaci); Del Prete, *Rime di ser Pietro de' Faytinelli detto Mugnone, poeta lucchese del sec. XIV* (E. M.); Theophilo Braga, *Manual da historia da litteratura portugueza* (E. M.); Corrado Avolio, *Canti popolari di Noto* (E. M.). — P. 122. *Periodici* — P. 127. *Notizie*. C. C.

Il Propugnatore. Anno VII, dispensa 6. Pag. 309. Licurgo Capelletti. *Commento sopra la terza novella della prima giornata del Decamerone*. — Pag. 334. Luigi Gaiter. *Sull' Autenticità del libro VII del volgarizzamento del Tesoro di Ser Brunetto Latini, attribuitio a Bono Giamboni*. — P. 348. Guiliano Vanzolini. *Summa delle penitenze di fra Tommaso d'Aquino* (suite). — Pag. 364. Giovanni Sforza. *Lettere*

inedite di Carraresi illustri (suite). — Pag. 377. Carlo Gargiolli. *Saggio del breve raccoglimento del dispregio dell' umana condizione, di Angiolo Torini Benciveni.* Texte intéressant du XIVe s.— Pag. 394. Alessandro d'Ancona. *Lettera a Francesco Zambrini.* M. d'A. conteste l'antiquité attribuée par M. Baudi di Vesme et d'autres au *ritmo cassinese.* (Voir ci-dessus, sur ce texte important, le compte rendu de la *Rivista di filologia romanza.*) — Pag. 398. L. Scarabelli. Autre lettre à M. Zambrini, où est rapportée, avec un joli *rispetto*, une anecdote de 1617 que Stendhal, s'il l'avait connue, n'aurait pas manqué de mettre dans son livre *de l'Amour.* — Pag. 100. *Bibliographie.* — Pag. 457. *Nota delle publicazioni fatte in onore del Petrarca nell' occasione del quinto Centenario.*

Id. Anno VIII, dispensa 1. — Pag. 1^a^. Carlo Baudi di Vesme. *La Lingua italiana e il volgare toscano.* Continuation du travail commencé dans la 4e-5e livraison de 1874. Voy. la *Revue*, VI, 628.— Pag. 37. Gaetano Ghivizzani. *Guiseppe Giusti e i suoi tempi.* — Pag. 51. L. Scarabelli. *Trionfi del Petrarca, secondo il codice del Redi, collazionato con due altri senza nome nel* 1874. M. S. communique les nombreuses variantes qu'il a relevées dans cette nouvelle édition des *Trionfi* (Ferrare, Bresciani, 1874), et conclut ainsi : « Tutta questa rivista dà per risultato que la stampa volgare è stata fatta sopra un de' primi getti del poeta, dopo il quale altri suoi esemplari procurò meno scorretti, ed uno di questi è venuto alle mani dell'editore della nuova stampa. » — Pag. 72. Imbriani. NATANAR II, *lettera a Fr. Zambrini sul testo del Candelaio di Giordano Bruno.* Critique mordante de l'édition du *Candelaio* donnée à Leipzig en 1830, par A. Wagner. — Pag. 100. *Documento aneddoto.* C'est un extrait, fait par Machiavel, de deux lettres écrites de Valladolid, en 1493 et 1494, par un certain Simone Verde del Borgo, à San Lorenzo di Mugello, à Piero Niccoli, à Florence, dans lequel est relevé « quello che egli riconta essere istato trovato per il serenissimo Re di Spagnia, o per Cristofano Colomba sua amiraglio, nelle isole d'India. »— P. 106 Carolina Coronedi-Berti. *Novelle popolare bolognesi* (suite).— P. 116 G.-B.-C. Giullari. *La Letteratura veronese al cadere del secolo XV* (suite). — P. 132. *Bibliographie.*

Id. Dispensa 2^a^ e 3^a^. — P. 157. Giovanni Sforza. *Lettere inedite di Carraresi illustri* (suite). — P. 187. Imbriani. NATANAR II, etc. (suite). — P. 210. S. Salomone-Marino. *Storie popolari in poesia siciliana, riprodotte sulle stampe de secoli XVI, XVII e XVIII, con note e raffronti.* Le présent numéro contient quatre de ces intéressants petits poëmes.—P. 250. Gaetano Ghivizzani. *Guiseppe Giusti e i suoi tempi* (suite).— P. 276. F. Corazzini. *Una quistione su la storia della lingua.* M. C. combat justement l'opinion, soutenue par M. Baudi di

Vesme, que les premiers poëtes siciliens auraient écrit « in volgare italiano » et non dans leur propre idiome. — P. 342. *Alcuni scritti inediti di monsignor Giovani della Casa.* Ce sont des manifestes aux princes chrétiens, au nom du pape Paul IV, contre l'empereur Charles-Quint. — P. 352. Carolina Caronedi-Berti. *Novelle popolari bolognesi* (suite). — P. 363. *Bibliographie.* — P. 370. *Le Edizioni delle opere di Giovanni Boccaci.* Commencement (97 pages) de cette riche bibliographie, compilée par M. Alberto Bacchi della Lega.

Id. Dispensa 4ª e 5ª. — Pag. 3. Luigi Gaiter. *Quale pronuncia della lingua greca meglio convenga alle scuole italiane.* — Pag. 17. Le même. *Saggio d'interpretazione e di commento ad un dialogo fra un orientale ed un occidentale.* Il s'agit du *ritmo cassinese* (voir ci-dessus, VII, 6). — Pag. 29. Licurgo Cappelletti. *Niccolò Machiavelli.* M. C° s'est proposé de défendre l'auteur du *Prince* « dalla taccia di maestro di tirannia che a lui venne inflitta. » — P. 59. Gaetano Ghivizzani. *Giuseppe Giusti e i suoi tempi.* Suite. — P. 135. Giuseppe Bozzo. *Il Petrarca e il Decamerone.* C'est à Pétrarque et à son influence sur la conscience trop timorée de Boccace que l'on doit, d'après M. B., la conservation du *Décaméron.* — 149. Ludovico Passarini. *Alcuni scritti inediti di Monsignor Giovani della Casa.* Suite. — P. 164. Le même. *Di Alcuni Fuorisciti fiorentini dopo la caduta della Repubblica.* — P. 169. Francesco Zambrini e Alberto Bacchilega. *Le Edizioni delle opere di Giovanni Boccaci.* Suite. — P. 202 L. Scarabelli. *Di un Codice petrarchesco.* Il s'agit d'un ms. des *rime* qui est la bibliothèque de Plaisance (n° 65). — P 212. Giuliari. *La Letteratura veronese al cadere del secolo* XV. Suite. — P. 259. Bibliographie. M. P. Bilancioni y rend compte (pp 275-291) des *Antiche, Rime volgari secondo la lezione del codice vaticano* 3793, *publicate per cura di A. d'Ancona e D. Comparetti.*

Id. Dispensa 6ª. — Pag. 309. Licurgo Cappelletti. *Commento alla Novella di Nastagio degli Onesti* (8ª nouvelle de la 5ª journée du *Décaméron*). — P. 335. Giovanni Moise. *Cercar Maria per Ravenna*, Explication de cette expression proverbiale. — P. 344. Gaetano Ghivizzani. *Giuseppe Giusti e i suoi tempi.* Suite. — P. 379. Francesco Zambrini e Alberto Bacchilega. *Le Edizioni delle opere di Giovanni Boccaci.* Suite. — P. 395. Giuliari. *La Letteratura veronese al cadere del secolo XV.* Suite. Imbriani. *NATANAR II, Lettera a Francesco Zambrini sul testo del Candelaio di Giordano Bruno.* Suite. — P. 465. Carolina Coronedi-Berti. *Novelle popolari bolognesi.* Suite. — P. 477. *Bibliographie.* C. C.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, II, 2-6. — P. 93. Ch. Durand. *Notes sur l'histoire de*

Bergerac. Documents intéressants, parmi lesquels j'en signale un de 1502 en langue vulgaire. Les autres (1508 et 1584) sont en français. — P. 305. Dujarric-Descombes. ***Les Chants patois du Périgord***. Deux versions, avec la notation musicale de la première, d'une chanson populaire dont la langue est loin d'être pure. Les formes en *è*(= *ar* ou *at*) qu'on y remarque (à la rime) indiquent clairement une origine française.— P. 317, M. Alcide Duverneuil signale l'existence, à la mairie de Condat, « d'un cantique patois sans nom d'auteur, portant la date de 1757. » C'est un noël « d'une naïveté charmante », comprenant 69 quatrains. Je fais des vœux pour que la Société archéologique, qui apprécie à leur valeur les documents de ce genre, publie promptement ce noël, ainsi que d'autres pièces semblables, qui, d'après une communication de M. l'abbé d'Alesme (p. 282), sont conservées dans la sacristie de l'église Saint-Capraise. C. C.

NÉCROLOGIE

L'ABBÉ LÉON VINAS

Au-dessous des Mabillon, des Martène et des Ruinart, qui résument et consacrent en quelque sorte l'érudition aux XVIIe et XVIIIe siècles, le clergé de France avait alors, province par province et même ville par ville, une foule de travailleurs moins connus, quoique souvent aussi méritants, en ce sens que leurs recherches rendaient possibles les travaux d'ensemble de leurs successeurs. C'est ainsi que Gariel et de Grefeuille, en éclaircissant, selon la mesure de leurs forces, les annales de Montpellier, contribuèrent singulièrement au grand ouvrage que devaient, plus tard, mener à bonne fin dom Claude de Vic et dom Vaissete.

L'abbé Léon Vinas continuait la tradition de ces modestes et utiles érudits. Né à Montpeyroux, petit village de l'arrondissement de Lodève, vers 1810, il eut l'avantage de rencontrer dans sa famille un guide dont l'exemple l'inclina tout d'abord à l'étude de l'histoire : son parent, l'abbé Jean-François Vinas[1], était un de ces prêtres qui aiment à mettre en lumière les origines de leur sanctuaire et à répandre autour d'eux le goût de pareilles investigations. On a de lui un livre qui, malgré ses inexactitudes et ses erreurs, garde néanmoins le mérite d'avoir rappelé à nos contemporains l'ancienne église de Notre-Dame des Tables, cette part si essentielle de l'histoire de Montpellier, comme on l'a dit avec raison[2]. L'abbé Léon Vinas attribuait à son cousin, peut-être avec trop de com-

[1] Curé de Notre-Dame des Tables de Montpellier, chanoine honoraire, ancien vicaire général du diocèse, mort en 1870, après une longue carrière sacerdotale.

[2] Thomas, *Montpellier*, etc., p. 221. C'est à lui qu'on doit le rétablissement, sur le socle de la statue portée autrefois aux processions solennelles de Notre-Dame des Tables, de la vieille inscription romane ; *la majestat antica de Nostra-Dona de Taulas*.

plaisance, une grande part dans la direction que suivirent ses études à partir de l'année 1837.

Retracer sa vie et ses travaux jusqu'en 1869, nécessiterait des détails étrangers au but de cette notice. On le trouve d'abord vicaire à Saint-Roch de Montpellier, et successivement desservant de diverses localités du diocèse, à Saint-Michel-d'Alajou, sur le plateau du Larzac ; à Saint-Guilhem-du-Désert, à Montferrier, et enfin à Jonquières, où il est mort. A chacune de ces cures se rattachent quelques-uns de ses écrits. C'est à Saint-Michel, au milieu des nombreux dolmens de cette région, qu'il commença ses recherches sur les monuments mégalithiques, une des principales préoccupations de sa vie ; à Saint-Guilhem, la vue quotidienne des débris de l'ancien monastère lui donna l'idée d'entreprendre la monographie de Gellone. C'est à Jonquières que la première pensée de la *Société des langues romanes* vint fortifier ses préférences naturelles à l'endroit de la langue d'oc et donner lieu à quatre de ses plus intéressantes publications.

L'abbé Léon Vinas avait assisté de très-près à cette fondation ; toutefois, sous les modestes commencements de la nouvelle Société, il comprit le but qu'elle devait se proposer, les efforts qu'elle aurait à faire afin de relever les idiomes qu'elle allait étudier au point de vue philologique. Il s'étonnait souvent que l'on qualifiât de patois l'ancienne langue du Limousin et de la Provence; une vraie langue, disait-il, ayant, malgré ses divers dialectes, un génie particulier, des formes originales et natives, bien préférables au français artificiel et mélangé qu'on essaye de lui substituer[1]. Sa plus active collaboration fut dès lors promise à la *Revue* où nous écrivons aujourd'hui.

Ses publications avaient été jusqu'à cette époque assez restreintes. Divers opuscules purement religieux mis à part, il faut signaler parmi les principales: une *Lettre sur le mouvement archéologique du diocèse de Montpellier,* une *Notice historique sur*

[1] Ce sont ses termes dans une lettre particulière du 11 décembre 1869, que j'ai sous les yeux en ce moment.

la dévotion de Notre-Dame-du-Suc (1849)[1], les *Biographies de quelq ues évêques originaires de Montpeyroux* (1862)[2], et enfin, en 1866, le *Mémoire sur les monuments druidiques de l'arrondissement de Lodève*[3], présenté aux Assises scientifiques de la Narbonnaise occidentale.

Il ne nous a pasété possi ble de rencontrer la *Lettre sur le mouvement archéologique du diocèse de Montpellier,* insérée tout d'abord dans la *Revue de l'art chrétien.* Notre-Dame-du-Suc[4] est une chapelle située près de Ganges, sur le versant d'une roche inculte, à laquelle se rattache, probablement depuis le VIIIe siècle, une tradition semblable à celle de Notre-Dame-de-Montserrat, en Espagne; de Tongres, en Belgique ; de Notre-Dame-de-l'Epine, près Châlons; de Betharam, entre Tarbes et Pau. Les *Biographies de quelques évêques originaires de Montpeyroux* renferment, d'après la *Gallia christiana,* dom Vaissete et les annalistes les plus dignes de foi, les vies de Gaucelin de Raymond, évêque de Lodève (m. 1187) ; de Réginald de Montpeyroux, évêque de Béziers (m. v. 1212), et du cardinal Guillaume de Mandagot (m. 1321). Elles sont suivies d'un catalogue des évêques originaires du diocèse actuel de Montpellier[5]. Le *Mémoire sur les monuments druidiques* mérite une mention spéciale, à cause des renseignements nou veaux qui y ont été réunis. On croyait alors que les constructions mégalithiques étaient assez rares dans le Midi. Dans l'Hérault, par exemple, M. Alexandre Bertrand ne marquait que quatre *dolmens* en 1864 ; inexactitude évidente, puisque, sur le territoire de douze communes de l'ancien Lodévois[6], M. Vinas en compta soixante-un, qu'il avait visités lui-même. Ces monuments, désignés sous les noms divers d'*oustal de la*

[1] Montpellier, Malavialle, 1849, in-12, 62 pages.

[2] Lodève, Grillières, 1862; in-8°, 62 pag.

[3] Lodève, Grillières, S. D.; pet. in-8°, 20 pages.

[4] *Suc,* tertre, colline, en languedocien.

[5] Voy., pag. 47, la rectification de deux erreurs de lecture de la *Gallia christiana,* en ce qui touche l'inscription en vers latins de la pierre tombale de Bernard de Bonneval, à Saint-Guilhem.

[6] Qui en a en tout soixante-douze.

Fada (maison de la Fée), *taula dai giant* (table du géant), *casela de pastre* (petite maison de pâtre)[1], et même aussi, mais moins souvent, de *lausa dai Sarrasin* (dalle, pierre plate du Sarrasin), attirèrent surtout son attention ; il les étudia minutieusement, en fouilla un grand nombre et ne contribua pas peu à discréditer le sentiment des archéologues qui, se croyant en présence d'autels gaulois, voyaient dans tous les creux de la pierre des bassins ou des rigoles destinés à recevoir le sang de victimes humaines. « Si quelquefois, dit l'abbé Vinas, les tables présentent des inégalités à leur surface extérieure, nous ne connaissons aucun de ces accidents qu'on ne puisse regarder comme naturel et formé par l'action des pluies, des gelées et de l'ardeur du soleil dans le cours des siècles. » En fait, les *dolmens* du Languedoc ne furent, pour lui, que des sépultures de construction plus récente qu'on ne le pense communément, des monuments funéraires où l'on ne cessa d'enterrer, au moins sur quelques points, jusqu'à l'époque de Charlemagne[2].

[1] Le *menhir* ou *peulvan* se nomme communément, dans le Midi : *peira plantada*, *peira de la Fada* (pierre plantée, pierre de la Fée). Une légende mentionnée par l'abbé Vinas, à propos du *menhir* de Lavagnes, rapporte que la fée traversait les lieux incultes des environs, filant sa quenouille et portant sans peine une pierre énorme sur la tête. Ayant été aperçue par des yeux indiscrets, elle jeta bas son fardeau, qui depuis est demeuré à la même place : de là le *menhir* qu'on y voit encore. (*Mém sur les mon. druid.*, 4.) En d'autres lieux, une légende chrétienne est venue se greffer sur la légende gauloise. Tel est le cas pour un *menhir* renversé qui existe sur les hauts plateaux de l'Escandolgue, et que les populations des villages environnants appellent *taula de Madama*. On dit que la Vierge portait cette pierre pour la construction de Saint-Fulcrand de Lodève, mais que, s'étant aperçue de là que l'église était terminée, elle l'avait déposée en ce lieu. (*Assises scientifiques de la Narbonnaise occidentale*, p. 28.) Les cavernes habitées aux époques préhistoriques s'appellent *baumas de las Fadas* (grottes des Fées); les haches de pierre, *peiras de tron* (pierres de tonnerre) ; les cavités souterraines, *traucs de las Fadas* (trous des Fées). En groupant ces dénominations et les contes qui s'y rattachent, on arriverait peut-être à éclairer plus complètement qu'on ne l'a fait l'origine et la destination de ces anciens monuments.

[2] Malgré notre incompétence naturelle, il nous semble qu'il y a à faire des réserves sur cette conclusion. Si les *dolmens* avaient servi de sé-

Ce mémoire fut communiqué par Léon Vinas aux *Assises scientifiques de* la Narbonnaise occidentale, qu'il présida le 3 décembre 1866. Il examina également, dans la même réunion, si la ville de Lodève est le *Forum Neronis* des Romains[1]. Mentionnons encore, parmi ses moindres travaux: *Un chapitre de l'histoire de Montpeyroux, Epoque celtique et gauloise*[2], paroles prononcées à propos du rétablissement d'une croix sur un ancien *dolmen,* entre Arboras et Montpeyroux, non loin de la voie romaine, ou *costa roumiva* des gens du pays, qui se dirigeait autrefois vers le pays des Ruthènes; elles contiennent le détail de la découverte du *dolmen* et de celle de cinq autres constructions du même genre aux environs ; — une courte et mordante lettre au *Journal de l'Aveyron* (1863), qui eut pour résultat de retarder de quelques années la démolition du beau jubé de l'église cathédrale de Rodez ; — *saint Fulcrand, évêque de Lodève, est-il né à Mérifons ou au château des Deux-Vierges*[3]? note substantielle, dans laquelle il démontre que toutes les probabilités sont en faveur du château des Deux-Vierges, ou sœurs de saint Fulcrand ; — enfin un article sur les *Pierres tombales de l'église de Jonquières,* inséré dans l'*Echo de Lodève* de 1869 et tiré à part.

Le premier travail qu'il publia dans la *Revue* (n° d'avril 1870) fut emprunté aux archives du château de Jonquières. Ce sont des *Proclamations faites à Assas, près Montpellier*, en 1483, par ordre de Guillaume, seigneur de Salezon et d'Assas, con-

pultures jusqu'à l'époque carolingienne. il en serait resté quelques traces, quelque souvenir confus dans les dénominations qui leur sont encore aujourd'hui consacrées Il est à remarquer que l'histoire traditionnelle n'a pas perdu tout à fait la notion de ce que furent César et les Romains, et, postérieurement à ceux-ci, les Arabes. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même à l'égard des pratiques funéraires relativement moins anciennes qui se rattachaient aux *dolmens* du Midi ?

[1] Ce mémoire se trouve p. 43-50 du *Compte rendu des Assises scientifiques de la Narbonnaise occidentale, tenues à Lodève le 3 décembre* 1866 (Lodève, Grillières, S. D.; in-8°, x-124 pages) et dont la rédaction est due à l'abbé Vinas.

[2] Lodève, Grillières, 1854; in-12, 10 pages.

[3] Montpellier, Grollier, S. D.; in-8°, 4 pages.

cernant la police locale, la dépaissance des bestiaux, les poids, mesures, danses publiques, etc. Ces criées, renouvelées plusieurs fois de 1483 à 1535, ainsi qu'il résulte des certificats mis à la suite de l'original, présentent de curieuses particularités philologiques, et notamment des exemples de la finale vulgaire en *e : lengue, ribieyre, esquille, personne,* etc., usitée encore non loin d'Assas, et employée, dans le texte de 1483, en même temps que la forme en *a : persona, hora, terra,* etc.

« On peut se livrer, est-il dit dans les *Crides de la Court de M. de Lauzières, au diocèse de Lodève, en 1610* (n° de juillet 1870 de la *Revue*), à l'étude d'une langue dans deux buts différents: le premier, celui de l'écrire et de la parler correctement ; le second, d'en connaître le mécanisme et les variations. » Les *Crides* continuent, sous ce dernier rapport, les *Proclamations d'Assas;* elles montrent, de plus, la persistance de la langue d'oc en tant que langue officielle, si ces expressions ne sont pas ici exagérées, jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Le texte en est précédé de notes abondantes, dénotant un esprit aussi bien instruit des moindres particularités de l'histoire des communes groupées autour de Lauzières que de celle de la famille de ce nom, la plus ancienne du Lodévois après celle des Guilhem de Clermont, qui prétendait remonter à saint Guilhem de Gellone. Des remarques, pour la plupart justifiées, accompagnent cette publication [1].

Divers *Documents,* extraits d'un manuscrit des archives municipales de Gignac et *relatifs aux guerres du XVe siècle,* succédèrent (n° d'octobre 1870) aux *Crides de la Court de M. de Lau-*

[1] Relevons cependant une erreur sans grande conséquence. M. Vinas semble dire, p. 200 et à propos des formes *fay= il fait* et *apartendrà = il appartiendra*, qu'elles existaient à cette époque à Lauzières, aux lieu et place des formes actuelles *fo, apartendrò* Il ne faut voir là qu'un reste de l'idiome des troubadours, ou peut-être une importation du sous-dialecte de Montpellier. Dès le XIIIe siècle au moins, le pluriel du futur est à la fois *au* et *òu* dans une partie du Languedoc et du Rouergue, comme on peut le voir, tom. III, p. 343, des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, *Charte de l'an* 1209, etc., publiée par M. J. Castelnau. Le singulier se terminait probablement en *o* comme aujourd'hui. Lauzières est situé, du reste, par dela la limite du sous-dialecte de Montpellier.

zières. Les douloureuses extrémités que traversait alors notre pays donnaient à ces textes un intérêt plus actuel encore que philologique. Le premier est une réquisition d'armes faite en 1465, sous Louis XI, pendant la guerre dite *du Bien public ;* le deuxième, une proclamation et *dénonciation* de la paix, signée en 1470 avec l'Angleterre : les consuls s'adressent au viguier royal, afin que les habitants de la viguerie de Gignac rendent grâces à Dieu, par le moyen d'une procession générale, de la paix heureusement rétablie entre les deux nations. Les pièces suivantes sont des réquisitions de draps, de vivres et de vin, destinés à l'armée deRoussillon.Tous ces textes, si intéressants pour l'historien, laissent apercevoir, sous les formes de leur langue, des traces du parler actuel de Gignac.

Le long et désastreux hiver de 1870-1871, que subirent nos soldats en de si douloureuses circonstances, finissait alors. En remontant à quatre siècles de distance, il parut curieux à l'abbé Vinas de constater, année par année, « qu'un hiver également rigoureux avait affligé nos contrées et détruit complétement hors de terre les oliviers, qui procuraient à nos pères une de leurs récoltes principales[1]. » Ce fut l'objet de ses *Documents relatifs à l'hiver de 1471*, édités avec le même soin et la même connaissance des détails locaux[2].

Une interruption fâcheuse se produisit à ce moment dans les travaux de l'abbé Vinas. Les soins d'une santé déjà ébranlée, la préparation d'un livre sur Saint-Guilhem-du-Désert et, faut-il le dire aussi ? un malentendu heureusement passager, car il ne reposait que sur des susceptibilités légitimes et honorables des deux côtés, privèrent la *Revue* de sa collaboration active[3]. Ce fut seulement au commencement de l'année 1874 qu'il autorisa celui qui écrit cette notice à communiquer à la

[1] *Revue*, II, 5.

[2] Voy., en outre, *Bulletin*, an. 1871, séance du 24 mai, une lettre des consuls de Béziers à ceux de Gignac, communiquée au nom de M. Vinas par le regretté M. Atger, un de ses meilleurs amis. M. Vinas préparait encore pour la Société le *Leudaire de Clermont-l'Hérault*.

[3] Ici doit se placer un détail qui a été presque personnel pour nous. Léon Vinas, parlant un jour des retards d'impression que subissait la

Société des langues romanes une charte concernant les pareurs de drap de Gignac. Elle devait être complétée au moyen de recherches sur les origines de l'industrie des draps dans le bas Languedoc, à Gignac et à Clermont spécialement[1].

L'abbé Vinas passa les trois années 1872, 1873 et 1874, à rédiger sa *Visite rétrospective à Saint-Guilhem-du-Désert*[2], sorte de guide qui, sous une forme simple, familière, sans prétention scientifique aucune, reste son œuvre la plus considérable et même la plus méritoire, celle où l'on trouve les indications les plus sûres touchant l'ancien monastère de Saint-Guilhem. Dans ce livre, dont il donnait le *bon à tirer* quelques jours avant sa mort, il décrit une partie du cours de l'Hérault[3] jusqu'au village de Saint-Guilhem, l'église de Saint-Guilhem, les tombeaux qui y existaient, entre autres celui du cardinal de Mostuéjouls, qu'il découvrit lui-même ; le trésor des reliques, vérifiées et authentiquées en 1845 sur sa demande; le cloître avec ses sculptures. Il relate la fondation de l'abbaye, ses possessions, les donations qui lui furent faites à différentes

Revue, demanda en riant si « définitivement celle-ci battait de l'aile. » En réponse à cette boutade amicale, le numéro de juillet lui parvint à Jonquières avec ces vers, imprimés sur le revers du titre :

Joust aquesta rauba pourjala
As un fascicle majouran :
Per de gents que batou de l'ala,
Couuven que marchan pas trop mau.
. . . . . .
Per un boun cop finis ta fougna ;
And un curat es pas permés.
Dieuriòs averre grand vergougna
De pas mandà ce qu'as proumés.

L'abbé Vinas, passant à Montpellier quelques jours après, laissa chez un des deux membres qui les avaient signés une carte de visite sur laquelle était écrit ce seul mot : *Fougne* (Je boude). De ce moment disparurent tout à fait les dissentiments auxquels nous avons fait plus haut allusion.

[1] La *Revue* donnera cette charte dans un de ses plus prochains fascicules.

[2] Montpellier, Seguin; in-12, xx- 224 pages.

[3] Que, dès ses premières brochures, il orthographie « Erau », en le dépouillant des trois lettres parasites qui le surchargent officiellement.

époques, ce qu'elle eut à souffrir pendant les guerres de religion, etc., etc. Il complète, enfin, ces notes par la description des environs de Saint-Guilhem. D'intéressantes pièces justificatives, parmi lesquelles une longue suite de rectifications de citations tirées du *Cartulaire de Saint-Guilhem*, et mal appliquées dans le *Dictionnaire topographique de l'Hérault*, terminent l'ouvrage. L'abbé Vinas avait été l'ami de M. Thomas, mais il ne s'abusait pas sur les défauts de l'œuvre hâtive et incomplète du savant archiviste de l'Hérault.

Une *Vie de saint Guilhem* devait primitivement accompagner la *Monographie de Gellone*. Plus tard, M. Vinas y renonça; son intention, dit-il dans de ce dernier livre, étant seulement de traduire la *Vie de saint Guilhem* par un anonyme du XIe siècle, avec l'*Histoire des miracles* qui la suit, dont le manuscrit, appartenant à la bibliothèque de la ville de Montpellier, est celui qui a servi à Mabillon[1].

Ces travaux si divers et les fatigues de tout genre qui en résultaient pour lui, celles de son ministère, la passion avec laquelle il recherchait et faisait rechercher les monuments préhistoriques des environs de Jonquières, avaient de plus en plus compromis sa santé. Les progrès du mal étaient lents, presque insensibles en apparence, mais malheureusement certains. Le Concours de la *Société des langues romanes* survint au milieu des préoccupations qu'ils lui causaient. Le 22 mars, au moment de se rendre à Montpellier pour prendre part aux réunions de la Commission de philologie, qui l'avait inscrit au nombre de ses membres, un accident de voiture le retint à Jonquières, mais ne l'empêcha pas d'assister à la séance solennelle du 31 mars. « Quelques jours après, il était frappé, mais non surpris, a dit excellemment un de ses amis[2], par une mort subite. Il la prévoyait, du reste, et s'y tenait prêt avec

[1] A propos du *Saint Guilhem*, voy *Mém de la Soc. archéol. de Montpellier*, IV, 381, un travail de M. Lericque de Monchy. Il témoigne souvent des renseignements fournis par l'abbé Vinas.

[2] M. le comte de Lansade, que je remercie ici de ses bienveillantes indications. Je dois aussi de précieux renseignements à mon excellent collègue et ami M. Adelphe Espagne.

la ferme résignation d'un chrétien et d'un prêtre. » Peu d'instants auparavant, cédant à des instances amies, il avait consenti à laisser imprimer, en tête de la *Monographie de Gellone,* la lettre par laquelle Mgr Roverié de Cabrières, évêque de Montpellier, venait de le nommer chanoine honoraire de sa basilique cathédrale. « La délicatesse de sa modestie, ajoute M. de Lansade, s'offusquait à la pensée qu'il publiât lui-même son plus précieux éloge. Il ne fallut rien moins qu'invoquer un devoir de déférence et lui forcer la main, pour ainsi dire[1].»

L'abbé Léon Vinas était un homme d'un esprit très-vif, très-caustique même, mais de relations et d'amitiés aussi solides qu'affectueuses. Sa mémoire était prodigieuse; nul n'avait mieux que lui la connaissance exacte de l'histoire du Languedoc, de celle de ses vieilles familles surtout ; sa conversation reflétait ces connaissances avec une abondance telle qu'on l'eût presque taxée de mobilité. Menhirs et dolmens, sépultures gauloises, habitations troglodytiques, légendes et traditions populaires, annales religieuses et civiles du diocèse et de la province, rien ne lui était étranger[2]. Lorsqu'on allait le voir dans son presbytère de Jonquières, on était surpris de l'y trouver au milieu d'un véritable musée archéologique et préhistorique, qu'il montrait avec une grâce et une simplicité parfaites. Il faut regretter que la maladie ne lui ait pas permis de corriger dans ses ouvrages, et surtout dans la *Monographie de Gellone,* des négligences qu'il était, du reste, le premier à reconnaître et à signaler. « Ses paroissiens regretteront ses vertus encore plus que son rare savoir[3]. »

L'abbé Vinas était inspecteur divisionnaire de la *Société française d'archéologie,* membre de l'*Institut des provinces* et des *Sociétés archéologiques* de Béziers et de Montpellier.

Alph. ROQUE-FERRIER

[1] De Lansade, note en tête de la *Monographie de Gellone.*

[2] Un ou deux ans avant sa mort, quelques amis avaient formé le projet de faire, sous sa direction, un voyage historique et archéologique dans les départements du Midi. Il eût été pour eux un guide qu'ils ne retrouveront jamais.

[3] *Semaine religieuse de Montpellier,* avril 1875.

CHRONIQUE

La *Société des langues romanes* a nommé président, pour l'année 1876, M. B. Cantagrel, déjà vice-président en 1875.

Tous les envois, imprimés ou manuscrits, doivent être adressés à M. Alphonse Roque-Ferrier, secrétaire de la Société, rue Raffinerie, à Montpellier ; tout ce qui concerne les cotisations, à M. L. Lambert, trésorier, rue Montcalm, n° 3.

La *Revue des langues romanes* devient mensuelle à partir de cette année. Toutefois, et par exception, les numéros du 15 janvier au 15 mai paraîtront en un seul fascicule.

*
* *

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que, sur la proposition de la section d'histoire du Comité des travaux historiques, M. le Ministre de l'instruction publique a décidé qu'un prix de mille francs serait, lors de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 22 avril prochain, attribué à la *Société pour l'étude des langues romanes*.

Deux autres Sociétés, celle des *Antiquaires de Normandie* et l'*Académie nationale* de Reims, ont été, cette année, jugées dignes d'un prix semblable. C'est dire suffisamment la valeur de la distinction flatteuse dont notre association vient d'être l'objet.

*
* *

Il n'est personne qui n'ait présent à l'esprit les nombreux travaux de M. Germain et ce qu'ils ont apporté de nouveau à l'histoire particulière du Midi, ainsi qu'à l'histoire générale de la France. L'*Académie des inscriptions et belles-lettres* vient de les rappeler et de les reconnaître, tout à la fois, en admettant au nombre de ses membres libres, en remplacement de M. le marquis de Lagrange, le savant doyen de la Faculté des lettres de Montpellier. Les titres du nouvel élu étaient tels, que les préférences de l'Académie n'auraient pu être ni mieux, ni plus dignement placées.

*
* *

Depuis le mois d'octobre dernier, la Société a perdu MM. Gustave Dessale, architecte ; Camille Cambon, ancien conseiller général du département de l'Hérault ; l'abbé Reboul, chanoine honoraire de Montpellier, auteur de diverses poésies où l'on trouve parfois de la verve et de l'élévation, et enfin Mgr Ginoulhac, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules.

Mgr Ginoulhac a écrit une *Histoire du dogme catholique* et d'autres travaux fort remarquables, mais étrangers à la compétence de la *Revue*. Membre de la Société depuis sa fondation, il était originaire de Montpellier et n'avait pas cessé de porter un vif intérêt à nos travaux.

*
* *

Ainsi qu'on a pu le voir par le programme du Concours de 1878, imprimé à la suite de la relation du Concours du 31 mars, la *Société des langues romanes* a encore eu à ajouter divers prix à ceux qu'elle annonçait à la Chronique du numéro d'octobre.

Un de ses membres a mis tout d'abord à sa disposition deux médailles d'or à attribuer, la première, à un essai sur la littérature latine dans le midi de la France, depuis ses origines jusqu'à la fin du dernier siècle ; la seconde, à une série de récits en vers, embrassant les traditions légendaires qui se rapportent à l'établissement du christianisme dans la Gaule méridionale : ainsi les Saintes Maries abordant en Provence, sur une barque sans voiles et sans rames ; le martyre de Simon le lépreux, précipité dans l'étang des Volsques, à Maguelone; la pénitence et la mort de la Magdeleine à la Sainte-Baume : le séjour de Pilate sur les bords du Rhône, tradition qui s'est répandue jusqu'en Suisse ; la prédication dans les Alpines, les trois effigies du rocher des Baux, le voyage de Joseph d'Arimathie en Angleterre, sainte Marthe et la Tarasque, etc. Il y a là une foule de légendes dont l'ensemble constituerait une merveilleuse épopée religieuse. Nul n'ignore certainement le parti que Mistral a tiré de l'histoire des Saintes Maries dans l'avant-dernier chant de *Mireille*.

Une troisième médaille d'or, à décerner à la meilleure monographie historique en languedocien, a été offerte par M. C. Laforgue, de Quarante, vice-président, de la Société des félibres du Languedoc et ancien conseiller général de l'Hérault.

Enfin la Société doit aux félibres provençaux ou, pour parler plus exactement, à MM. Mistral et Roumanille, une pervenche en argent, à décerner à la meilleure poésie — poëme, drame, ode, etc. — en catalan ou en langue d'Oc, sur Jacme le Conquérant.

Le fils de Marie de Montpellier est, après saint Louis, la plus grande figure du XIIIe siècle. Il appartient à Montpellier par sa naissance, aussi bien qu'au midi de la France et à l'Espagne par son histoire et un régne glorieux de soixante-trois ans. C'est là surtout ce qui à déterminé M. Mistral. On sait que l'auteur de *Mirèio* a toujours cherché à rappeler cette ancienne union des Provençaux et des Catalans. qui lui inspirait une de ses pièces les plus belles, il y a environ dix ans.

*
* *

La collection philologique entreprise par la Société se poursuit activement. Le premier volume : *Poëtes catalans, Noves rimades, la Codolada*, par M. Milá y Fontanals, in-8° (3 fr. 50), a été mis en vente à la fin du mois de décembre. Le deuxième : *Proverbes du pays de Béarn, Enigmes et Contes populaires*, par M. V. Lespy in-8° (5 fr.), paraît à l'instant.

Le livre de M. Henry Doniol sur les *Patois de la basse Auvergne et leur littérature ;* la réédition des *Ordenansas del Libre blanc*, M. le docteur Noulet ; un choix de *Contes populaires piémontais*, par par M. G. Pitré, sont sous presse, pour être distribués d'ici à la fin du mois de mai.

*
* *

Dans sa séance du 24 février dernier, la *Société des langues romanes* a décidé la publication des *Poésies complètes d'Octavien Bringuier*, dont tous les tirages à part sont, à l'exception de deux ou trois, entièrement épuisés aujourd'hui. Elles seront précédées de la vie de l'auteur et accompagnées d'une traduction française.

Nous donnons le relevé des pièces que contiendra cette édition, en priant les nombreux amis de Bringuier de nous signaler les omissions qu'il y aurait à réparer: *la Viauleta e lou Parpalhou — Ouresoun à sant Ro — Au rei Reinié — la Griseta — l'Enfant de la Veusa — Un conte —Prouvença — Un michant rève— Nadau —lou Roumieu — A perpaus de Petrarca — A las raças latinas — Babau*, drame (fragments).

Les communications ou les manuscrits doivent être adressés au Secrétaire de la Société, rue Raffinerie, à Montpellier.

*
* *

Les études romanes et ceux qui s'y livrent continuent de recevoir les encouragements qui leur sont dus. Après M. Gaston Paris, fait chevalier de la Légion d'honneur au mois d'août dernier, pour ses beaux travaux philologiques, voici M. P. Meyer nommé professeur au Collége de France, en remplacement de M. Quinet, et chargé d'enseigner la philologie provençale. Ce choix sera approuvé de tous les savants, et plus particulièrement de nos sociétaires. Espérons qu'on ne s'en tiendra pas là et qu'on créera, à mesure que se présenteront des candidats vraiment spéciaux et munis de titres sérieux, des chaires de philologie romane dans nos Facultés de province. On peut ajouter qu'il y a urgence, puisque diverses Facultés libres se proposent d'inaugurer, de leur côté, cet enseignement nouveau. L'État ne voudra pas plus se trouver en retard sur ce point que sur les autres.

*
* *

La *Société des anciens textes français* nous promet pour cette année quatre volumes: *Chansons du XVe siècle*, publiées par M. Gaston Paris; *le Débat des hérauts de France et d'Angleterre*, par M. Pannier, mort dernièrement; *Guillaume de Palerme*, par M. Michelant, et des fac-simile en photogravure des cinq plus anciens textes français: les *Serments de Strasbourg*, la *Sainte Eulalie*, le *Fragment de Valenciennes*, le *Saint Léger* et la *Passion*.

Par suite de la mort de M. Pannier, secrétaire-adjoint de la nouvelle Société, la distribution des publications ci-dessus subira quelques retards. M. Pannier, quoique jeune encore, s'était fait connaître par d'intéressants travaux. Il avait collaboré au *Saint Alexis* de M. Gaston Paris et publié la première partie d'une étude sur Bersuire, le traducteur de Tite-Live; il laisse en manuscrit divers ouvrages, une étude sur Marbode et les lapidaires du moyen-âge notamment, dont la chronique de *la Romania* annonce la prochaine impression.

*
* *

« *La Société de linguistique*, de Paris, a décidé l'impression d'un ouvrage qui sera de la plus grande utilité pour les romanistes: il

s'agit d'un dictionnaire latin dans lequel les mots seront rangés alphabétiquement, non plus d'après leur première partie, mais d'après leur terminaison. Le plan de ce travail avait été conçu par M. Meunier, enlevé l'année dernière à la science, et il en avait exécuté une ébauche qu'il se proposait de perfectionner. M. Louis Havet, chargé par la Société de voir si elle pourrait publier l'œuvre de son regretté membre, a trouvé utile d'apporter au plan primitif des modifications si importantes, que ce sera en réalité une œuvre toute nouvelle. Il restera à M. Meunier le grand mérite d'avoir conçu l'idée d'un travail qu'il suffit d'indiquer pour que tous nos lecteurs en apprécient l'intérêt » (*Romania*, juillet-octobre 1875.)

*
* *

Au mois de mai de l'an dernier, la *Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, à Cahors, a décerné des prix de poésie en langue d'oc.

La première médaille d'argent a été attribuée à M. Leiris, d'Alais; la seconde, à M. Castela, de Montauban. M. l'abbé Héritier, curé à la Magdeleine, près Cahors, a obtenu une médaille de bronze, et M. l'abbé Layral une mention honorable.

*
* *

Pauro Martino! élégie en vers languedociens, par Mathieu Lacroix, le poëte-maçon mort à la Grand'Combe en 1864, va être publié de nouveau par souscription, avec une préface de M. Albert Arnavielle.

La première édition de *Pauro Martino!* est épuisée depuis longtemps. Celle-ci, revue et corrigée, se recommandera d'elle-même aux amis des lettres méridionales.

Un autre intérêt s'attache à la souscription que nous annonçons : le produit doit en être consacré à élever un modeste monument sur le lieu où repose le poëte cévenol.

Le prix de la souscription est de 60 c., à adresser à M. Albert Arnavielle, à Alais (Gard).

*
* *

Le Consistoire des Jeux floraux de Barcelone tiendra, le dimanche 7 mai, sa séance solennelle.

Parmi les prix nombreux énumérés dans le *Cartell* des sept mainteneurs : M. L. Cutchet, Ant. de Bofarull, Dam. Calvet, P. de Rosello, E.-C. Girbal, J. Roca y Roca, J. Blanch y Piera, le premier prix, ou, pour parler comme les Catalans, la première *joie*, une églantine d'or, sera attribué à la meilleure poésie sur un fait quelconque de l'histoire de la Catalogne ou sur les usages et coutumes de la patrie catalane. A égalité de mérite, les formes narratives du roman ou de la légende seront préférées.

La seconde, une violette d'or, sera attribuée à la meilleure poésie lyrique sur un sujet moral ou religieux.

La troisième *joie*, qui est appelée en Catalogne le prix d'honneur et de courtoisie, n'est autre, on le sait, qu'une fleur naturelle. En souvenir d'un gracieux et ancien usage, celui qui obtient cette fleur en fait présent à la dame de son choix, laquelle devient ainsi la Reine

DE LA FÊTE et donne les prix aux lauréats. Pour la *flor natural*, le choix du sujet est laissé aux concurrents.

Le catalan du Principat, des îles Baléares et de Valence, est admis, ainsi que les dialectes du midi de la France, pourvu que les auteurs évitent l'influence des idiomes étrangers et qu'ils adoptent une orthographe se rapprochant le plus possible de celle des troubadours.

Une médaille d'argent, donnée par l'Athénée de Barcelone, sera décernée à la meilleure étude critique, en prose catalane, sur le *Théâtre catalan, ses traditions, son état actuel*, etc.

Les manuscrits doivent être adressés *franco* à M. Joseph Blanch y Piera, secrétaire du Consistoire des Jeux floraux (carrer del Hospital, num. 127), avant le 15 avril prochain.

*
* *

MM. Marchessou, libraire-éditeur au Puy, met en souscription, pour paraître au mois de mai prochain, une *Histoire populaire de Languedoc*, par M. Louis-Xavier de Ricard, laquelle n'aura pas moins de cinq volumes. Le grand et légitime succès de la réédition de l'œuvre des bénédictins D. Claude de Vic et D. Vaissete rendait nécessaire une publication plus modeste et plus accessible à toutes les bibliothèques, par son prix comme par son volume.

Réparons enfin une omission de nos deux dernières chroniques en signalant *la Cause provençale et Frédéric Mistral, à propos des fêtes de Montpellier*, par M. Eugène Tavernier, conseiller à la Cour d'appel d'Aix (Aix, Illy; in-8°, 24 pages), et en remerciant les revues catalanes, la *Renaxensa* et le *Museo balear* principalement, de l'intérêt qu'elles n'ont cessé de témoigner à la *Revue* et au but qu'elle poursuit.

*
* *

Le discours prononcé par Th. Aubanel, lors des fêtes de Forcalquier, au mois de septembre de l'année dernière, a été traduit en catalan par M. E.-C. Girbal et inséré dans la *Renaxensa* de Barcelone (n° du 1er décembre 1875, p. 465-472).

*
* *

Nous avons à signaler, parmi les ouvrages de philologie proprement dite, les rééditions et les travaux sur la poésie populaire: Francis Meunier, *les Composés qui contiennent un verbe à un mode personnel en latin, en français, en italien et en espagnol*. Paris, Imprimerie nationale, in-8°, XII-282 pages. — Littré et Beaujan, *Abrégé du Dictionnaire de la langue française*. Paris, Hachette, in-8° (en cours de publication). — Cocheris, *Entretiens sur la langue française. Origine et transformation de la langue. Origine et formation des noms de lieu*. Paris, 2 v. in-16, 432 pages. — J. Bruyn-Andrews, *Essai de grammaire dudialecte mentonais, avec quelques contes, chansons et musique du pays*. Nice, Imprimerie niçoise, in-12, 80 p. — Morel-Fatio. *Recherches sur le texte et les sources du* LIBRO DE ALEXANDRE, Nogent-le-Rotrou, Gouverneur, in-8°, 86 pages (Extrait de la *Romania*). — *La Chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poëte anonyme, éditée et traduite* par Paul Meyer (t. Ier) Paris, in-8°, 452 pages. — *La Guerre de Metz*

en 1324, *poëme du XIVe siècle*, par E. de Bouteiller, *avec des études critiques sur le texte*, par M. Bonnardot, etc., Paris, Didot, in-8°, xv-511 pages.— *La Chanson de Roland, texte critique, traduction et commentaire, grammaire et glossaire*, par M. Léon Gautier (5e édit.). Tours, Mame, in-12, xi-665 pages. — *Le Saint Graal ou le Joseph d'Arimathie, première branche des romans de la Table Ronde*, publié d'après des textes et des documents inédits, par M. Eugène Hucher. Le Mans, Monnoyer, in-12, 538 pages (le t. 1er).— *Livre du Voir-dit*, de Guillaume de Machaut, *publié sur trois manuscrits du XIVe siècle*, par la Société des Bibliophiles français. Paris, Aubry, in-8°, xxxv-408 pages. — Gaston Paris, *les Contes orientaux dans la littérature fraçaise du moyen âge*. Paris, Franck, in-8°, 27 pages. — Maspons y Labros, *lo Rondallayre, Cuentos populars catalans* (3e série). Madrid, Murillo, in-8°. 174 pages.— Laisnel de la Croix, *Croyances et légendes du centre de la France*. Paris, Chaix, in-8°, 748 pages. — Blavignac, *l'Empro génevois, caches, rondes, kyrielles*, etc. Genève, Veresoff, petit in-8°. — Dessaix. *Légendes et Traditions populaires de la Savoie*. Annecy, Perissin, in-16, vn-312 pages. — Perrault, *les Contes, avec deux essais sur la vie et les œuvres de Perrault et sur la mythologie dans ses Contes*, par A. Lefèvre. Paris, Lemerre, in-16, lxxx-182 pages, etc.

Parmi les publications en langue d'oc : Frédéric Mistral, *lis Isclo d'or, recueide pouesio prouvençalo, em'uno prefàci biougrafico*. Avignon, Roumanille. in-8°, xxxi-499 pages, contenant, entre autres chefs-d'œuvre : *lou Tambour d'Arcolo, la Coumtesso, la Coumunioun di Sant. lou Vin de Bachelèri, li Tres Counsèu, la Rascladuro de pestrin, la Mort de Lamartino*. etc., dont M. Antonin Glaize aura à entretenir prochainement nos lecteurs.— les *Armanas* en langue d'oc, de plus en plus nombreux : *l'Armana prouvençau* (paraissant à Avignon), *l'Armana de Lengadò* (à Alais), *l'Armanac gascoun* (à Bordeaux), *le Calendari català* (à Barcelone) ; etc. — Marius Bourrelly, *les Fables de la Fontaine traduites en vers provençaux, livres VII-XII* (tom. II); *imitation libre, avec à-propos actuels*. Aix, Remondet-Aubin, xvi-295 pages. — Junior Sans, *Bèit telados del felibre de la Naveto*. Paris, Jouaust, in-12, 48 pages — Ant. Maurel, *le Mystère de la naissance de N.-S. Jésus-Christ, pastorale en cinq actes et en vers provençaux*, 3e édition. Marseille, in-16, 152 pages.— L'abbé Revel, *Un passo-tens* (poésies languedociennes). Castelnaoudary, Chavard, in-8°, 136 pages. — *Corona de Bodes que á F. Ubach y Vinyeta y Paula Mascaro y Gauran ofereixen llurs amichs*. Barcelona, Verdaguer, in-12 (recueil de pièces en vers et en prose par MM. Matheu y Fornels, Pirozzini y Martí, Johan Montserrat, Ramon Pico, etc.). — Fourès, *la Crois de l'inoundaciu*. Castannaud'arri, Chavard, in 8°, 24 pages. — Matheu y Fornels, *Cobles à la Mare de Deu de Provensa*. Barcelona, Verdaguer, in-12, 8 pages.— *Noëls béarnais et français*, recueillis et publiés par Darricades. Pau, Vignancour, in-8°, iv-77 pages. — *La Science du paysan dauphinois*, par *** (poésies en dialecte du Dauphiné). Grenoble, Baratier, in-8°, v-159 pages. — *Deuxième Centenaire de Saboly, célébré à Monteux (Vaucluse), le* 31 *août* 1875. *Récit de la fête, discours, brinde, etc.* Avignon, Seguin, in-8°, 67 pages. — Lieutaud, *Brinde pourta dins lou banquet óufert i felibre pèr la vilo de Mount-pelié, lou* 31 *de mars* 1875. Mount-pelié, Ricatèu, Hamelin e la Coumpagno, in-8°,

8 pages — Fr. Matheu y Fornels, *Cansons alegres de un fadrí festejador*. Barcelona, Obradors y Sulé, in-12, 34 pages — Alph. Michel, *Uno pajo de l'istòri d'Eiguièro en Prouvenço*. Montpellier, Ricateau, Hamelin et Comp., in-8°, 8 pages — Fiter é Inglés, *la Ciencia astrológica en Catalunya*. Barcelona, 24 pages,— etc.

Signalons aussi deux volumes de poésie française dus à des membres de la Société : *Marsyas, poëme dédié à la mémoire d'Albert Glatigny*, par M. Auguste Fourès, de Castelnaudary (Paris, Vanier, in-18), et un essai de traduction de Virgile en vers lyriques : *les Géorgiques*, par M. Fournier. Montpellier, Firmin et Cabirou, in-12, 134 pages, qui témoignent de sérieuses qualités ; enfin la publication d'une imitation en vers français des deux noëls de Fortuné Pin insérés dans le numéro d'octobre de la *Revue* et déjà traduits en provençal et en italien : *Deux Noëls imités du latin de Fortuné Pin*, par A. Boursault. Apt., L.-S. Jean, in-8°, VIII pages. M. Boursault est connu par ses succès aux Jeux floraux de Toulouse et d'Avignon. « On nous assure, lisons-nous dans le *Mercure aptésien* du 26 décembre dernier, qu'une version des idylles sacrées de F. Pin doit paraître en Espagne. S'il en est ainsi, cette œuvre aurait eu le privilége insigne d'être traduite dans toutes les langues néo-latines. »

Diverses publications languedociennes sont annoncées à Montpellier : *la Mesco de Ladern*, par M. Achille Mir, avec des dessins de M. Salières, et une édition populaire des poésies de Favre, encadrée de nombreuses illustrations par M. Marsal.

*
* *

Publications concernant l'histoire, la littérature et l'archéologie des provinces du midi de la France

Rouville (de), *Introduction à la description géologique du département de l'Hérault*. Montpellier, in-8°, 224 pages.

Lortet et Chantre, *Études paléontologiques dans le bassin du Rhône. Période quaternaire*. Lyon, Georg; in-4°, 88 pages.

Jeanjean, *Recherches géologiques et paléontologiques dans les hautes Cévennes (Grottes de Trèves et de Meyrueis)*. Nimes, Clavel-Ballivet; in-8°, 27 pages.

Fraisse de Vernines, *Parallèle des ouvrages de poterie de l'Auvergne, anciens et modernes*. Paris, Aubry; in-8°, 15 pages.

Henri Vaschalde, *Recherches sur les pierres mystérieuses, talismaniques et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné*. Paris, Aubry; in-8°, 48 pages.

Moirenc, *la Combe de Lourmarin (Vaucluse). Étude de stratégie ancienne et de fortification*. Marseille, Olive; in-8°, 35 pages.

Curie-Seimbres, *Recherches sur les lieux habités par Sulpice Sévère; Premiers monastères institués en Aquitaine*. Tarbes, Vimard ; in-8°, 83 pages.

Sous (le docteur), *Histoire de la médecine à Bordeaux, pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne*. Bordeaux, Féret, in-8°, 71 p.

Vachez, *les Familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais, aux croisades*. Lyon, Brun ; in-8°, 130 pages.

Charte accordée aux habitants de la ville de Magnac, en 1269, publiée par J.-H. Normand. Péronne, Quentin; in-8°, 48 pages.

Laurens, *le Tyrtée du moyen âge, ou Histoire de Bertrand de Born.* 2e édition. Paris, Gédalge; in-8o, XII-300 pages.

La Chanson de la croisade contre les Albigeois. commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poëte anonyme, éditée et traduite pour la Société de l'histoire de France, par Paul Meyer, tom. Ier. Paris, Loones; in-8o, 456 pages.

Lachauvelaye, *Guerres des Français et des Anglais du XIe au XVe siècle.* Paris, Dumoulin; 2 vol. in-8o, VI-754 pages.

Brissaud, *les Anglais en Guyenne.* Paris, Dumoulin; in-8o, VIII-307 pages.

Solanet (l'abbé), *Vie du B. Urbain V.* Mende, Privat; in-12, 59 pages.

Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé (XIVe-XVe siècle), publiées d'après les registres originaux, par l'abbé Chevalier. Lyon, Brun; in-8o, XXXVI-184 pages,

André (l'abbé), *les Communes du département de Vaucluse, de* 1556 *à* 1789. Avignon, Séguin; in-12. 131 pages.

Reulet (l'abbé), *Un inconnu célèbre. Recherches historiques et critiques sur Raymond de Sebonde.* Paris, Palmé, in-12, 326 pages.

Carnon, *les Jésuites à Avignon. Esquisse historique* (1555-1875). Avignon, Séguin; in-12, 237 pages.

Boscheron des Portes. *Examen critique de la réponse de Henri IV aux remontrances du Parlement de Bordeaux en* 1608. Bordeaux, Gounouilhou; in-8o, 24 pages.

Riboulet (l'abbé), *Étude historique sur Guillaume le Boux, évêque de Périgueux et prédicateur ordinaire de Louis XIV.* Périgueux, Dupont; in-8o, 67 pages.

Laussel, *le Tombeau de messire François de Bosquet, évêque de Montpellier*, publié par M. J. d'Azilla. Paris, librairie des Bibliophiles; in-4o, 26 pages.

Escargueil, *Vie de Jacquette de Bachelier, de l'ordre de Saint François, d'après le R. P. Casimir.* Narbonne, Caillard; in-12, XV-226 pages.

Fléchier, *Description de la cathédrale de Nimes* (1693), *publiée pour la première fois*, par M. de Lamothe Nimes, Grimaud; in-8o, 38 pag.

Benoit (le pasteur), *Un martyr du désert. Jacques Roger, restaurateur du protestantisme dans le Dauphiné au XVIIIe siècle, et ses compagnons d'œuvre* (1675-1745). Toulouse, Lagarde; in-12, 276 pages.

Germain, *les Camisards à Calvisson* (1704). *Relation d'un témoin oculaire. publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Nimes.* Montpellier, Boehm; in-4o, 20 pages.

Brives-Cazes, *le Parlement de Bordeaux. Bureau de la grande police* (1763-1767.) Bordeaux, Gounouilhou, in-8o, 80 pages.

Duhamel, *les Démêlés du Parlement du Dauphiné et de l'Ordre des avocats* (1780-1781). Grenoble, Allier; in-8o, 44 pages.

Sergent, *les Tribunaux révolutionnaires dans les Bouches-du-Rhône*, Aix. Remondet-Aubin; in-8o, 101 pages.

Clamageran, *le Conventionnel Lakanal, son administration dans le département de la Dordogne.* Paris, Le Chevalier; in-12, 65 pages.

Bertrand, *Une victime de la Révolution. Captivité et mort de Pie VI.* Bar-le-Duc, in-18, 114 pages.

Bouillet, *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge, du département du Puy-de-Dôme.* Clermont, Thibaud; in-8o, 268 pages.

Malvezin, *Histoire des Juifs à Bordeaux*. Bordeaux, Lefebvre; in-8°, VIII-375 pages.

Notices historiques sur le comté et la ville de Nice, recueillies par Palliari-Lea. Nice, Gilleta; in-8°, 38 pages.

Bousquet (l'abbé), *Notice et Précis historique sur Balaruc-les-Bains*. Montpellier, Calas; in-8°, 104 pages.

Bouissy, *Notice historique sur la ville de Castillonnès*. Villeneuve-sur-Lot, Duteis; in-8°, 120 pages.

(*Polybiblion*)

A. R.-F.

Le Gérant : Ernest HAMELIN.

RECTIFICATIONS ET ERRATA

UNE NOUVELLE VERSION DES POEMES DE CLERMONT

(*Revue*, IIe série, I, p. 21)

Str. 27, 5. J'avais dit que, pour M. Chabaneau, l'expression « dom Dieu parler » signifiait « le moyen de prêcher Dieu. » Il m'écrit qu'il rejette cette interprétation et préfère traduire « dom Dieu parler » par « le moyen de parler à Dieu », sens qui lui paraît mieux concorder avec celui des deux premiers vers de la str. 29, *Sed il non ad lingu a parlier — Ieus exaudis lis sos pensœz*.

Tout en donnant acte de cette rectification à mon savant confrère et ami, je dois ajouter que je ne partage pas son opinion, et que je prends à ma charge celle que je lui attribuais d'abord et qu'il désavoue. Je crois que pour St Léger, que le poëte nous représente préoccupé avant tout de répandre la parole de Dieu, cf. str. 31, 6, et str. 36, 3. 4, le plus pénible était, non pas tant de ne pouvoir parler à haute voix au Seigneur, avec lequel il avait la ressource de s'entretenir mentalement, ni même de ne pouvoir chanter ses louanges, que de se trouver privé de ce qui tient tant au cœur du prêtre fervent, des moyens de propager la foi chrétienne. De même, ce qui irritait le plus Ebroïn, son persécuteur, c'était d'apprendre avec quel succès il avait repris le cours de ses prédications, quand Dieu lui eut rendu la parole, str. 37, 3. D'un autre côté, on ne peut objecter que le verbe *parler* devrait dans ce cas être suivi de la préposition *de*, « dom parler (de) Dieu », puisqu'on a des exemples certains de *parler* employé avec le sens actif et sans cette préposition. — Et de l'abie fut eissue la novele del serjant Deu ci devant *parleit* (c'est-à-dire *dont on a parlé*). *Li Dialoge Gregoire lo pape*, édition Foerster, p. 12, 2). — Et ke sa lengue a poine pot suffire a *parleir* cele chose por cui il venuz astoit. (*Ibid.*, p. 23.)

A. B.

COMPTE RENDU DE LA CHRESTOMATHIE PROVENÇALE

(*Revue*, VIII, p. 227-240).

J'ai eu tort de dire, en rendant compte de la *Chrestomathie provençale* de M Bartsch (*Revue*, VIII. p. 221), que « *glan* n'a jamais été

féminin.» La pure langue classique lui donne, il est vrai, le genre masculin, et Raynouard ne relève que celui-là. Mais ce mot conserve, conformément à l'usage latin, le genre féminin dans quelques textes, par exemple dans la première partie de la *Chanson de la Croisade albigeoise*. J'ai même trouvé, avec l'*a* prostéthique, *las aglans*, dans un document biterrois du XVe siècle. — M. Boucherie me fait remarquer que l'ancien poitevin laissait également à ce mot le genre féminin. Voy. son mémoire sur le *Dialecte poitevin au XIIIe siècle*, p. 122, lignes 1-2.

Je profite de l'occasion, que cette rectification me fournit de revenir sur le recueil de M. Bartsch, pour y signaler encore une double faute, sur laquelle mon attention vient d'être appelée par hasard, et qui est une nouvelle preuve de la négligence avec laquelle ce travail a été exécuté. On lit dans l'extrait des *Leys d'amors* (3e édit., 374,1; 2e, 368,1): *per pauzar e destantar lo contrari*, et dans le glossaire, avec renvoi à ce passage: « destantar, *établir*. » Tout cela est chimérique: *destantar* est une mauvaise lecture, et *établir* une interprétation non moins mauvaise de l'éditeur des *Leys d'amors*, et M. Bartsch n'aurait pas dû accepter si aveuglément l'une et l'autre. La bonne leçon est *descantar*, qui se trouve d'ailleurs quelques pages plus loin (t. I, p. 356, l. 9) et qui signifie *déchanter*.

C. C.

NOTES SUR QUELQUES TEXTES PROVENÇAUX

(*Revue*, IIe série, I, p. 35)

Note sur le v. 1431 de *Flamenca*. — J'avais rédigé cette note sans prendre garde à celle de l'éditeur, que je remarque seulement après le tirage, et de laquelle il résulte que *ill*, placé par lui entre crochets, et que je croyais destiné à rendre sa juste mesure à un vers trop court, remplace une autre syllabe rejetée, à savoir *es*. Cela étant, loin de proposer moi-même aucune correction, je ne puis que regretter que M. Meyer n'ait pas conservé la leçon du ms., sauf à écrire *e sel*. Le sens est: « Et il a mis devant, pour la cacher... », *sel* étant ici le substantif verbal de *celar*, comme au v. 1560 et ailleurs. Voy. la même expression à la fin d'une charte qui fait partie du *Recueil d'anciens textes* de M. Meyer, p. 173 (n° 55, lig. 62-3). C. C.

Errata du numéro de janvier-avril-juillet 1875

(Supplément aux deux errata publiés, tom. VII, p. 474, et tom. VIII, p. 262)

Mélanges latins et bas-latins. P. 11, v. 22 et note correspondante: « anstris, *lisez*: austris » (avec le fac-simile).

Poésies de Dom Guérin. — P. 93, lig. 21, bien que nous soyons, *lisez :* bien que nous ne soyons pas.

Enigmes populaires. — P. 320, lig. 21, trova qui, *lisez:* trova chi (même rectification à la ligne qui suit:

— lig. 24, acque, *lisez :* aqua.

P. 323, lig. 18, ceux que je suis, *lisez :* ce que je suis (même rectification à la lig. 21.)

P. 325, lig. 17, marquées D, *lisez :* marquées E.

P. 335 et 336, quatre énigmes communiquées par M. Mary-Lafon ont été marquées L, c'est E qu'il faut lire.

La Partenço de Reginèu. — P. 374, lig. 12, li tron Diéu, *lisez :* li tron de Diéu.

Recherches sur le patois de Genève. — P. 419, lig. 8. M. Ritter faire, *lisez :* M. Ritter fait.

ERRATA du numéro d'octobre 1875

De la Date du Roman de Flamenca. P. 15, lignes 6 et 7, *la parson,* lisez : *la partison.*

Lettres à Grégoire. P. 96, ligne 2, chery-tree, *lisez* : cherry-tree.
— ligne 5, cougts, *lisez* : cough.
— ligne 6, blec ding, *lisez* : bleeding.
— ligne 12, amacou, *lisez* : a mason.
— ligne 15, playen, *lisez* : player.
— lignes 18, 19, an wooden, shoe-maken, *lisez* : a wooden shoe-maker.
— ligne 20, a weaven, *lisez* : a weaver.

Lettres et poésies de Nérie P. 158, ligne 2, croucouso, *lisez* : croucousou.

Richars li biaus. P. 241, ligne 18, defectuesue, *lisez* : défectueuse.

Sounet, Souneto e Sounaio. P. 245, ligne 12, per feineiantùgi gourrinûgi ! *lisez* : per feiniantùgi e gourrinùgi !

Chronique. P. 255, lignes 17 et 18, *supprimez* : diverses poésies.
P. 256, lignes 19 et 20, la seconde invasion, *lisez* : l'invasion.
P. 258, ligne 33, celui-ci, *lisez* : celle-ci.

Montpellier, Imp. cent. du Midi. — Ricateau, Hamelin et Cie

DIALECTES MODERNES

UNE COLONIE LIMOUSINE EN SAINTONGE

(Saint-Eutrope)

La philologie, comme la géologie, a ses *blocs erratiques ;* ce sont des groupes de population généralement peu considérables, qui se trouvent isolés et fixés au milieu d'autres populations beaucoup plus nombreuses et parlant un idiome différent. Tels étaient, en Allemagne, les villages colonisés par les émigrés protestants venus de France après la suppression de l'édit de Nantes ; tels sont de nos jours, — en laissant de côté l'Europe centrale et orientale, où cette superposition de populations différentes s'est opérée sur une plus grande échelle, — les groupes germaniques des environs de Vérone et de Bassano (Italie du Nord), les colonies albanaises de l'Italie du Sud, les colonies grecques de Calabre, de Sicile, de Corse même; les colonies lombardes de Sicile, et la colonie catalane de Sardaigne.

La France présente le même phénomène, mais dans de moindres proportions. On y signale deux agglomérations de ce genre, bien connues des philologues : le petit canton de Courtisols, dans la Champagne, et, au N.-E. de Bordeaux, la Petite Gavacherie (villes principales, Pellegrue et Monségur).

M. l'abbé Michon en indique une autre dans sa *Statistique monumentale de la Charente,* la vallée de l'Oysans, peuplée, d'après lui, par des émigrants de l'Angoumois qui seraient venus des environs de Châteauneuf pendant la guerre de Cent Ans, sous le règne de Charles VI. Mais, comme cette assertion n'est appuyée d'aucune preuve et que l'auteur ne fait pas connaître ses autorités, je ne la cite que pour mémoire. Je dois même ajouter qu'un érudit dauphinois, M. Gariel, à qui

j'avais fait demander des renseignements à ce sujet par M. C. Revillout, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, a répondu qu'il ignorait absolument cette particularité. D'autres mentionnent encore, mais sans preuves suffisantes, parmi les localités dont le langage diffère considérablement de celui de leurs voisines, la petite ville des Sables-d'Olonne[1]; ce qui porterait à trois pour la France le nombre de ces îlots linguistiques. Mais il en est un autre qui n'a été signalé, que je sache, par personne : je veux parler de la commune de Saint-Eutrope (300 habitants environ), située dans le département de la Charente.

On sait que ce département se divise, au point de vue de la langue, en deux parties d'inégale étendue. L'une, à l'est, formée de quelques enclaves prises sur le Limousin et le Périgord, appartient à la langue d'oc ; c'est la moins considérable. L'autre, à l'ouest, comprenant les deux tiers du département, parle le patois saintongeais, variété sud-occidentale de la langue d'oïl. La ligne de démarcation entre les deux langues, ligne nettement tranchée (Michon, *Statistique monumentale de la Charente;* Boucherie, *le Dialecte poitevin au XIIIe siècle ;* O. Bringuier et baron Ch. de Tourtoulon, *Rapport* imprimé dans les *Archives des missions scientifiques*), va du nord au sud, et passe assez près de Montmoreau (chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Barbezieux), mais à l'est de cette localité, en la laissant par conséquent tout entière, ainsi que Saint-Amand, dernier village de langue saintongeaise, situé à 3 kilomètres est de Montmoreau, dans le domaine de la langue d'oïl. D'où il résulte que, géographiquement parlant, Saint-Eutrope devrait appartenir à la langue d'oïl, plus encore, s'il est possible, que ses voisins Montmoreau et Saint-Amand, puisqu'il est plus éloigné qu'eux du domaine languedocien. Or il se trouve que le langage qu'on y parle a une physionomie méridionale, et diffère essentiellement du patois saintongeais, qui l'entoure de tous les côtés.

Comme les habitants de Saint-Eutrope sont obligés, dans leurs rapports avec leurs voisins, de se servir du français ou

[1] Favre, *Glossaire du patois poitevin*, p. 13.

du saintongeais, il en est résulté que ces derniers n'ont guère été frappés que de leur prononciation, et non de leur langage. Leur patois particulier, devenu pour ainsi dire une langue *ésotérique,* parlée seulement d'un petit nombre d'initiés, n'a guère attiré l'attention, surtout dans un milieu où l'on est parfaitement indifférent aux curiosités de la philologie. Cependant on n'a jamais hésité à leur attribuer une origine étrangère. L'imagination aidant, comme il arrive toujours quand on veut résoudre des problèmes de ce genre sans réunir au préalable les données nécessaires, on émettait à leur sujet les suppositions les plus singulières. Pour les uns, c'étaient des émigrants espagnols ; pour d'autres, des colons grecs ; selon d'autres, ils appartenaient à la race basque. C'est à cette dernière conjecture que s'était rallié un médecin, d'ailleurs distingué, le docteur Grenet, de Barbezieux, qui avait fait sur eux quelques observations anthropologiques[1].

J'avais été informé de ces différentes particularités, et je désirais me rendre à Saint-Eutrope même, pour étudier la question sur place. Mais, retenu par mes fonctions loin de cette localité, je ne pus d'abord que la signaler à l'attention de mes confrères, MM. le baron Charles de Tourtoulon et O. Bringuier, lorsqu'ils furent chargés en 1873, par le Ministre de l'instruction publique, d'aller reconnaître la limite actuelle des patois de langue d'oc et des patois de langue d'oïl. Quoique Saint-Eutrope ne se trouve pas sur la limite précise des deux langues, ils profitèrent de ce qu'il n'en est éloigné que de 8 kilomètres environ pour y faire une rapide excursion. Malgré le bienveillant intermédiaire d'un de mes amis, M. Vallade, ancien notaire à Montmoreau, personnellement très-connu et très-estimé des habitants, leur enquête ne fut pas aussi fructueuse qu'ils l'auraient désiré. Ils avaient eu pourtant la précaution de s'adresser aux deux femmes les plus âgées de la commune ; mais elles se tinrent sur la réserve et répondirent aussi peu que possible aux questions qui leur étaient posées.

Voici les notes que mon confrère et ami M. de Tourtoulon

[1] Voir ses notes manuscrites conservées aux archives communales de Barbezieux. Je dois ces renseignements à M. G. de Rencogne, archiviste de la Charente.

recueillit alors à Saint-Eutrope, et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition depuis mon retour de cette localité, où je suis allé après lui. On verra qu'elles s'accordent avec celles que j'y ai prises plus tard, et que, malgré les difficultés opposées à ses investigations, il avait su retrouver de son côté les indices suffisants pour caractériser l'idiome de Saint-Eutrope. « 6 *août* 1873. — Les habitants de Saint-Eutrope avaient autrefois un langage particulier, presque disparu aujourd'hui. Nous n'avons pu l'entendre parler que par deux femmes, dont l'une, la femme Bernazaud, âgée de quatre-vingt-un ans. — Cette langue ressemble beaucoup à celle de la zone mixte (langue d'oc et langue d'oïl) où se trouvent Chenaud, Bonnes, etc.— Terminaison *a* pour l'infinitif présent et pour le participe passé de la 1re conjugaison : *chanta* = chanter, *enraha* = enragé.— *Tu* pour *toi*, *mi* pour *moi*.

» Ce sont probablement des colons venus des pays d'oc.

» Dans le bourg de Saint-Eutrope, on traîne l'*e* muet final, contrairement à l'usage général des environs. On y dit Eutrope*u*. »

Deux ans plus tard, le 17 septembre 1875, ayant eu occasion de passer à Montmoreau, je repris à mon compte l'exploration commencée par mes deux confrères. Mon ami M. Vallade voulut bien m'accompagner. Le curé de Saint-Eutrope, M. l'abbé Lafaye, n'étant pas établi depuis longtemps dans cette paroisse, ne put nous donner des renseignements précis. Ceux mêmes des habitants auxquels je m'adressai ensuite affirmèrent qu'il n'y avait pas de patois à Saint-Eutrope, et qu'on n'y parlait que le français. Heureusement je finis par rencontrer l'une des personnes les plus âgées de la localité, la femme Palisson, qui répond au *châfre* (surnom, en saintongeais) de Finotte. Elle a plus de quatre-vingts ans. Elle avait été, ainsi que la femme Bernazaud, interrogée précédemment par MM. O. Bringuier et de Tourtoulon. Cette fois encore elle fit des difficultés. Éprouvant une défiance presque insurmontable devant des questions dont elle ne comprenait pas l'objet, faites par une personne qu'elle ne connaissait pas, elle craignait tour à tour de se rendre ridicule ou de se compromettre. Ce ne fut qu'après des préliminaires assez longs et quand elle eut acquis la certitude que j'appartenais à une

famille qui avait habité très-longtemps Montmoreau, famille bien connue d'elle comme de ses voisins, qu'elle répondit de bonne grâce à mes questions. Mais alors je n'obtins rien de ce que je cherchais le plus: elle me répondait en saintongeais-français, risquant ainsi de m'égarer en croyant bien faire. Heureusement une jeune fille qui assistait à notre entretien, et qui avait parfaitement compris le but de ma démarche, s'aperçut du quiproquo et m'affirma que, quand la *Finotte* causait avec elle et avec ses compagnes, son langage n'était plus du tout le même. Je la priai de l'interroger à ma place; ce qu'elle fit, et dès lors tout marcha bien. La *Finotte*, quoique un peu ennuyée d'être toujours sur la sellette, parla enfin sa vraie langue; et, dans les courtes phrases que sa jeune interlocutrice savait obtenir d'elle, je reconnus des formes tout à fait étrangères au saintongeais.

Les voici telles que j'ai pu les saisir au vol. J'y joins la traduction saintongeaise correspondante, afin de bien faire saisir la différence des deux patois.

1° *Dans quelé prâ.* — Stg. Dan quelé pré (*prononcez* qu'lée prée) = *in illis pratis.*

Quelés, comme on le voit, appartenant aussi au saintongeais, pourrait être considéré comme un santonisme dû à l'influence du voisinage.

2° *Je boulavian.* — Stg. Je secouion = *excutiebamus.*

Je dansavian. — Stg. Je dansion = *tripudiabamus.*

Je mijavian. — Stg. Je mangion = *manducabamus.*

La nasale, dans le groupe *an,* se prononce comme en français.

3° *Ai* (ou *j'ai?*) *mija de la rabê.* — Stg. J'ai mangé des rabes = *manducavi rapa.*

4° *Avecque-z-ilh* (*lh* mouillé). — Stg. Avecque-z-eû = *coum illis.*

5° *Mija.*— Stg. Manger (comme en français) = *manducare.*

6° *Par quelé chemi.*—Stg. Par quelé chemin=*per illas vias.*

7° *A m'an saludée.* — Stg. A m'avan saluée. (Elles m'ont saluée).

8° *Fá* (ou *I fâ?*) *de la cassé.* — Stg. Je fais des casses.

La *casse* est le nom de la lêche-frite en saintongeais.

Fâ de la jédé. — Stg. Je fais des jeddes.

Jedde est le nom saintongeais d'un grand vase de terre qui a la forme d'un cône tronqué.

C'est à cela que se bornent les renseignements philologiques que j'ai recueillis à St-Eutrope; car je dus abréger ma visite au moment même où elle devenait le plus intéressante, afin de ne pas abuser de la complaisance de mon compagnon de voyage ni de celle de nos interlocutrices, qui, pour soutenir la conversation, étaient obligées d'interrompre ou de négliger leur travail. Mais j'ai pu joindre à ces trop courts échantillons du dialecte de St-Eutrope quelques phrases que voulut bien me communiquer M. Frédéric Maquet, de Montmoreau, et qu'il se rappelait avoir entendu prononcer autrefois par un St-Eutropien, alors son camarade d'école primaire :

1° *J'ai bin mija, et tu ?* — Stg. J'ai bin mangé, et toué ?

2° *Oul avait bin mija.* — Stg. Il avait bin mangé.

3° *Oul avon* (ou *avan?*) *été dina.* — Stg. Il avan été dîner.

4° *Ou s'avon* (ou *avan?*) *bin battu.* — Stg. I s'avan bin battut (ils se sont bien battus).

Il faut observer que les formes *je, avait, été*, peuvent n'être que des gallicismes échappés à M. Maquet.

Si nous rapprochons maintenant ces différentes indications les unes des autres, nous ne serons plus embarrassés pour retrouver la mère-patrie des habitants actuels de St-Eutrope. Nous ne la chercherons ni en Grèce, ni en Espagne, ni même dans les pays basques, mais tout simplement dans le Limousin Reste à déterminer dans quelle partie de cette province, résultat qui ne peut être atteint que par une analyse philologique très-minutieuse, les renseignements historiques ou de tradition faisant à peu près complétement défaut.

Phonétique. — *A* long tonique du latin des participes passés et des infinitifs de la première conjugaison reste *a*, comme en limousin, et ne devient pas *e* comme en saintongeais et en français : *prâ, mija, mija* = **pratos, manducatum, manducare.*

E atone se prononce comme en français.

N final tombe, comme en limousin : *chemi* = *chemins.*

In, en, an, on, se prononcent comme en français.

ARTICLE. — Le génitif de l'article féminin pluriel est *de lâ*, comme en limousin.

PRONOMS. — *a. Je*, emprunté au saintongeais, s'emploie pour *nous* sujet : *je* dansavian = *nous* dansions.

Quant au pron. de la 1re pers., employé comme sujet singulier, il m'a semblé que la femme Palisson se servait de *i* et non de *je* : *i fâ* = *je* fais. *I* = *je* est limousin.

Il m'a semblé aussi qu'elle conservait ou supprimait indifféremment ce pronom sujet : *fâ* ou *i fâ* = je fais; particularité de syntaxe qui constituerait une ressemblance de plus avec le limousin.

b. Tu est employé comme sujet interrogatif : J'ai bin mija, et *tu?*

M. l'abbé Arbellot m'a dit qu'en pareil cas le limousin se servait de *te*. Comme d'un autre côté le même dialecte emploie *tu* concurremment avec *te* pour le cas oblique (v. Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, t. V, p. 421), il est bien possible que l'on retrouve le même usage qu'à Saint-Eutrope dans quelque localité limousine.

c. M. de Tourtoulon a observé de son côté que *tu* correspondait à *toi*, et *mi* à *moi*, employés comme régime.

d. Ou, devant une consonne; *oul*, devant une voyelle, égale l'archaïque *olle* = *ille*, et *olli* = *illi* (nomin. plur.) : *oul* avait bin mija. — *Ou* s'avon bin battu. — *Oul* avon été dina.

Le saintongeais a, ainsi que le normand de Jersey, la même forme, mais le premier la réserve exclusivement pour le neutre : *J'ou* bouérai = *ollud* bibam, — et le second pour le féminin : *Oule* est fine, la Pirette = Elle est fine, la Pierrette. C'est encore le limousin qui fournit la forme la plus approchante de celle de Saint-Eutrope, *ou* = *olle* (*ille*). Mais M. Chabaneau ne la cite que pour le sujet singulier, tandis qu'à Saint-Eutrope elle sert pour les deux nombres. En étudiant les deux notes que m'a confiées M. de Tourtoulon, je retrouve cette même forme, employée de la même manière, c'est-à-dire au pluriel comme au singulier, à Salles-Lavalette (ou Salles-Montmoreau), localité de langued'oc la plus rapprochée de Saint-Eutrope : *ou vè* = ille venit *ou venán* = illi veniunt.

e. Ilh = eux : avecque-z-*ilh*. L'ancienne langue limousine

Fâ de la jédè. — Stg. Je fais des jeddes.

Jedde est le nom saintongeais d'un grand vase de terre qui a la forme d'un cône tronqué.

C'est à cela que se bornent les renseignements philologiques que j'ai recueillis à St-Eutrope; car je dus abréger ma visite au moment même où elle devenait le plus intéressante, afin de ne pas abuser de la complaisance de mon compagnon de voyage ni de celle de nos interlocutrices, qui, pour soutenir la conversation, étaient obligées d'interrompre ou de négliger leur travail. Mais j'ai pu joindre à ces trop courts échantillons du dialecte de St-Eutrope quelques phrases que voulut bien me communiquer M. Frédéric Maquet, de Montmoreau, et qu'il se rappelait avoir entendu prononcer autrefois par un St-Eutropien, alors son camarade d'école primaire :

1° *J'ai bin mija, et tu ?* — Stg. J'ai bin mangé, et toué ?

2° *Oul avait bin mija.* — Stg. Il avait bin mangé.

3° *Oul avon* (ou *avan?*) *été dina.* — Stg. Il avan été dîner.

4° *Ou s'avon* (ou *avan?*) *bin battu.* — Stg. I s'avan bin battut (ils se sont bien battus).

Il faut observer que les formes *je, avait, été*, peuvent n'être que des gallicismes échappés à M. Maquet.

Si nous rapprochons maintenant ces différentes indications les unes des autres, nous ne serons plus embarrassés pour retrouver la mère-patrie des habitants actuels de St-Eutrope. Nous ne la chercherons ni en Grèce, ni en Espagne, ni même dans les pays basques, mais tout simplement dans le Limousin Reste à déterminer dans quelle partie de cette province, résultat qui ne peut être atteint que par une analyse philologique très-minutieuse, les renseignements historiques ou de tradition faisant à peu près complétement défaut.

Phonétique. — *A* long tonique du latin des participes passés et des infinitifs de la première conjugaison reste *a*, comme en limousin, et ne devient pas *e* comme en saintongeais et en français : *prâ, mija, mija* = **pratos, manducatum, manducare.*

E atone se prononce comme en français.

N final tombe, comme en limousin : *chemi* = *chemins.*

In, en, an, on, se prononcent comme en français.

ARTICLE. — Le génitif de l'article féminin pluriel est *de lâ*, comme en limousin.

PRONOMS. — *a. Je*, emprunté au saintongeais, s'emploie pour *nous* sujet : *je* dansavian = *nous* dansions.

Quant au pron. de la 1re pers., employé comme sujet singulier, il m'a semblé que la femme Palisson se servait de *i* et non de *je* : *i fâ* = *je* fais. *I* = *je* est limousin.

Il m'a semblé aussi qu'elle conservait ou supprimait indifféremment ce pronom sujet : *fâ* ou *i fâ* = je fais; particularité de syntaxe qui constituerait une ressemblance de plus avec le limousin.

b. Tu est employé comme sujet interrogatif : J'ai bin mija, et *tu?*

M. l'abbé Arbellot m'a dit qu'en pareil cas le limousin se servait de *te*. Comme d'un autre côté le même dialecte emploie *tu* concurremment avec *te* pour le cas oblique (v. Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, t. V, p. 421), il est bien possible que l'on retrouve le même usage qu'à Saint-Eutrope dans quelque localité limousine.

c. M. de Tourtoulon a observé de son côté que *tu* correspondait à *toi*, et *mi* à *moi*, employés comme régime.

d. Ou, devant une consonne; *oul*, devant une voyelle, égale l'archaïque *olle* = *ille*, et *olli* = *illi* (nomin. plur.) : *oul* avait bin mija. — *Ou* s'avon bin battu. — *Oul* avon été dina.

Le saintongeais a, ainsi que le normand de Jersey, la même forme, mais le premier la réserve exclusivement pour le neutre : *J'ou* bouérai = *ollud* bibam, — et le second pour le féminin : *Oule* est fine, la Pirette = Elle est fine, la Pierrette. C'est encore le limousin qui fournit la forme la plus approchante de celle de Saint-Eutrope, *ou* = *olle* (*ille*). Mais M. Chabaneau ne la cite que pour le sujet singulier, tandis qu'à Saint-Eutrope elle sert pour les deux nombres. En étudiant les deux notes que m'a confiées M. de Tourtoulon, je retrouve cette même forme, employée de la même manière, c'est-à-dire au pluriel comme au singulier, à Salles-Lavalette (ou Salles-Montmoreau), localité de langued'oc la plus rapprochée de Saint-Eutrope : *ou vè* = ille venit *ou venán* = illi veniunt.

e. Ilh = eux : avecque-z-*ilh*. L'ancienne langue limousine

employait ce pronom, mais comme sujet et non comme régime. La langue actuelle ne semble pas le connaître. Du moins, je ne le vois pas cité dans le tableau dressé par M. Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, t. V, p. 452.

Flexions. — *a*. Le pluriel féminin est marqué par *é* accentué, désinence qu'on retrouve : 1° en allant du sud au nord, — à partir de Vaux, un peu au nord de Salles-Lavalette, jusqu'à Chasseneuil ; 2° en allant de l'ouest à l'est,— à partir d'Agris jusqu'au delà de Rochechouart, dans cette longue bande de terrain qui dépendait en même temps du Limousin et du Poitou : du Limousin, par la langue et comme circonscription ecclésiastique ; du Poitou, comme circonscription féodale. Rochechouart, quoique placé dans cette zone, fait exception, et conserve la désinence *á* et non *é*. Je tiens ce renseignement d'un savant bien connu, M. l'abbé Arbellot, archiprêtre de Rochechouart.

Je dois ajouter que, quoique prévenu par l'observation contraire de M. Chabaneau (*Revue des l. rom.*, t. V, p. 184), j'ai remarqué ou cru remarquer que l'accent s'avançait sur la désinence. J'ai bien entendu de lâ *cassé*, de lâ *jeddé*, *é* ayant ici le même son que dans *forêt*, que *e* dans *galets*, *ai* dans *palais*, *aie* dans *monnaie*.

b. La première personne plurielle de l'imparfait de la première conjugaison, *avian*, *dansavian*, *manjavian*, diffère un peu de celle du limousin *avam* ou *avem*, mais se rencontre dans un autre dialecte du Midi, dans le provençal d'Avignon et d'Aix.

En résumé, il résulte de ce qui précède que l'idiome de St-Eutrope est incontestablement d'origine limousine, et qu'il a été importé d'une des zoues mixtes du Limousin occidental ou septentrional, où l'on emploie simultanément :

1° *É* pour la désinence du féminin pluriel ;

2° *Ou* pour *il* et *ils* ;

3° *Avian* pour *ions*, équivalent du latin *abamus*.

N'ayant à ma disposition que des notes fort courtes et recueillies à une autre époque, par d'autres personnes et dans un autre but, je ne puis jusqu'à présent rien préciser relativement à cette question d'origine. Ainsi je vois bien que *ou* =

il et *ils*, est employé à Salles-Lavalette ; mais je vois aussi qu'un autre caractère essentiel de l'idiome de St-Eutrope, *é* désinence du féminin pluriel, est étranger à celui de Salles-Lavalette, qui emploie *â : de la briquâ, de la fennâ* = des briques, des femmes. Ailleurs la désinence *é* est bien usitée, mais le pronom de la 3e personne n'est plus *ou*. Enfin, comme je l'ai dit plus haut, nulle part encore on ne m'a signalé dans ces régions un imparfait en *avian* = *abamus*.

Si l'on ne peut indiquer d'une manière bien précise le lieu d'origine des premiers habitants, il est encore plus difficile de dire à quelle époque ils sont venus implanter ce rameau de langue d'oc dans le domaine de la langue d'oïl. Je n'ai recueilli, ni dans la tradition locale, ni ailleurs, aucun indice qui pût mettre sur la voie. Les seuls documents historiques sont les actes de l'état civil conservés à la mairie. Mais ils ne dépassent pas 1668 et ne portent point mention expresse de l'établissement de ces colons limousins en Angoumois. Peut-être y furent-ils attirés par les moines de Bournet, localité voisine de Saint-Eutrope, autrefois siége d'une importante communauté religieuse, comme l'étaient dès 1470, dans la Petite Gavacherie, les cultivateurs poitevins auxquels le monastère de Blazimont affermait une partie de ses terres[1]. Il n'est pas impossible qu'une rencontre heureuse dans les Archives de la Charente ou du Limousin vienne un jour éclairer cette question. En attendant, on est bien obligé de se contenter de ces actes de l'état civil tenus, selon l'usage, par le curé de la paroisse. Ils remontent, comme je l'ai déjà dit, à 1668. Y en avait-il de plus anciens qui auraient disparu ? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est que Saint-Eutrope était déjà occupé par les ancêtres directs des habitants actuels, car on y retrouve mentionnés à cette date les noms des principales familles, les Desaphi ou Desafix, aujourd'hui Desâfi, les Grujon, les Bourdéron, les Palisson, les Texier, les Cousinet.

Quant aux circonstances qui ont accompagné l'établis-

[1] C'est à l'obligeance de M. Léo Drouin, inspecteur des Archives communales de la Gironde, que je dois ces détails sur la Gavacherie. Il a retrouvé dans les Archives de Blazimont des actes qui permettent de constater que, dès 1470, les religieux de cette localité attiraient sur leurs terres des cultivateurs saintongeais et poitevins.

sement à Saint-Eutrope de cette colonie de potiers, la tradition locale n'en a absolument conservé aucun souvenir.

On s'étonnera sans doute qu'une agglomération aussi restreinte ait pu conserver si longtemps, deux cents ans au moins, sa langue première, au milieu de populations foncièrement différentes et beaucoup plus nombreuses, et cela malgré des relations fréquentes, qu'un voisinage très-rapproché rendait presque quotidiennes. Car Saint-Eutrope est au centre d'une circonférence occupée par Nonac, Bournet, St-Cybard, Montmoreau et Courgeac, circonférence dont le diamètre, là où il est le plus allongé, ne dépasse certainement pas huit kilomètres.

Cette persistance doit tenir à deux causes principales : au genre d'industrie pratiqué par les habitants et à l'habitude, conservée jusqu'à ces derniers temps, de ne se marier qu'entre eux. Cela même étaitpoussé si loin, que les notaires de Montmoreau ne manquaient jamais d'en prévenir leurs successeurs, et leur recommandaient, notamment, de prendre leurs témoins hors de Saint-Eutrope toutes les fois qu'ils y seraient appelés afin de rédiger un testament, les habitants de cette localité se trouvant trop proches parents les uns des autres pour être admis à témoigner en pareille circonstance. La spécialité industrielle des Saint-Eutropiens a contribué aussi à développer, ou tout au moins à entretenir, cette tendance à l'isolement linguistique. Ils sont tous ou presque tous potiers [1].

[1] Leur spécialité industrielle est si bien établie, que St-Eutrope, lorsqu'il fut débaptisé en 1793, prit le nom de « commune de la Poterie », qualification topique, comme la plupart de celles qui furent attribuées aux communes environnantes; cf. commune de Bellevue=Saint-Laurent, etc. En cette même année 1793, la petite commune de St-Eutrope changea trois fois de nom, subissant ainsi le contre-coup des événements politiques. Désignée encore par son ancien nom dans un acte écrit par Jean Retailliaud, officier public, à la date du 28 octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, elle devient « commune de la Poterie, ci-devant St-Eutrope », le 28e jour de pluviose, l'an 2e de la République française, une et indivisible puis, retournant vers son premier nom, se change en commune « d'Utrope » (*sic*) le 12e jour de ventose, l'an 3e de la République, et enfin reprend; sa qualification complète, et cette fois immuable, de « Saint-Eutrope », le 12e jour de prairial, l'an 3e. J'ai constaté ces diverses transformations dans des documents tous écrits par le même Jean Retailliaud.

Comme les procédés par eux employés sont peu coûteux, qu'ils exigent plus d'habileté de main que de force, la fabrication de la poterie est devenue en quelque sorte l'apanage des femmes, dont elle utilise ainsi les aptitudes physiques et les habitudes casanières. De leur côté, les hommes voyagent pour l'exportation des produits. Ils opèrent à de grandes distances, et il n'est pas rare d'en rencontrer à Poitiers, en Bretagne et même, dans une direction tout opposée, à Bayonne. Il en résulte que là, comme dans les localités maritimes, ce sont les femmes qui conservent le mieux le dépôt de la vieille langue et des vieilles coutumes. Il en résulte aussi que les habitants de St-Eutrope vont plus souvent chez leurs voisins, pour leur offrir les objets de leur commerce, que leurs voisins ne vont chez eux pour les leur acheter. On sait que les campagnards attendent les jours de foire pour faire leurs acquisitions de détail. Jamais, par exemple, ils ne prélèveraient sur une journée de travail le temps nécessaire pour faire une course de deux ou trois kilomètres qui aurait pour objet l'achat d'un petit ustensile de cuisine.

Enfin la pauvreté même de ces braves gens rendait les visites de leurs voisins moins fréquentes. Saint-Eutrope, sur sa haute colline, situé dans un pays peu fertile, comme l'indique son ancien nom de Saint-Eutrope *de la Lande,* et ne vivant que d'une chétive industrie, n'était pas fait pour attirer les étrangers. Sa langue ne courait guère de risques, puisque un petit nombre seulement de ceux qui la parlaient se trouvaient exposés au contact prolongé des étrangers, et que les autres, ayant avec leurs voisins saintongeais des relations fréquentes mais passagères, n'étaient pas forcés de désapprendre ou de modifier sensiblement leur idiome primitif, comme cela aurait eu lieu nécessairement si la richesse industrielle ou agricole de Saint-Eutrope y eût attiré des émigrants.

Il en a été de même de la Petite Gavacherie, populeuse colonie saintongeo-poitevine, située au N.-E. de Bordeaux. Là, comme à St-Eutrope, les nouveau-venus n'ont pas eu la meilleure part. Le territoire, probablement désert ou inculte, qu'on leur laissait prendre, était loin de valoir celui de leurs voisins. Car on ne peut pas plus comparer la *lande* de St-Eutrope aux prairies arrosées par la Tude ou aux collines couvertes de vi-

gnobles de Montmoreau et de St-Amand, qu'on ne peut comparer le sol un peu maigre, souvent rocheux, tour à tour fortement ondulé ou profondément crevassé de la Petite Gavacherie, aux fertiles plaines du Bazadais et aux riches coteaux de la Garonne. Dans les deux cas, la pauvreté des habitants a été le meilleur préservatif de leur idiome.

Aujourd'hui une aisance relative a succédé à l'ancien état de choses, et tel Gavache qui, il y a plus de vingt ans, venait de Dieulivol à la Réole à pied, pour vendre un panier de pommes, faisant ainsi une étape de 20 kilomètres, n'y va plus que les jours de foire — et dans sa voiture. La prospérité de la Petite Gavacherie est surtout agricole; celle de St-Eutrope est plutôt industrielle. Car St-Eutrope s'est enrichi, lui aussi. Ceux qui le visitent lui trouvent meilleure mine qu'autrefois : il n'y a plus autant de boue, les enfants n'y mendient plus, et l'école est plus fréquentée.

Comme on le voit, si j'ai dit le premier mot sur cette curieuse colonie limousine, je n'ai ni ne puis avoir la prétention d'avoir dit le dernier sur son histoire, ni même sur sa constitution philologique. Mais je crois en avoir fait assez pour éveiller l'attention des savants et, je le souhaite du moins, pour exciter chez quelques-uns d'entre eux le désir de contrôler et de compléter mes propres observations.

Certainement des recherches continues, faites sur les lieux par un philologue qui y séjournerait un certain temps, amèneraient des résultats beaucoup plus complets. Mais il ne faudrait pas trop tarder, car tous les jours le saintongeais et le français prennent le pas sur l'idiome primitif. Il n'y a peut-être plus que la femme Palisson qui puisse fournir des renseignements philologiques certains et nombreux, et, comme elle a plus de quatre-vingts ans, on devrait se hâter de mettre à profit sa bonne volonté et ses souvenirs encore intacts. Il faudrait aussi que le savant qui entreprendrait d'achever cette intéressante enquête fût suffisamment familiarisé avec le patois saintongeais; autrement il risquerait de rattacher indistinctement à l'idiome particulier de Saint-Eutrope toutes les formes étrangères au français. Écueil inévitable, car un habitant de Saint-Eutrope, la femme Palisson elle-même, ne

manque jamais de parler saintongeais aux paysans du voisinage, et saintongeais-français à ceux qu'ils appellent « les bourgeois. » Ils réservent leur pur patois pour leurs concitoyens immédiats, pour ceux qui habitent la même commune. Cela se fait tout seul, sans parti pris, par la seule force de l'habitude. Aussi doit-on s'attacher surtout à faire causer devant soi deux ou plusieurs personnes de la localité, quitte à diriger la conversation par des questions faites à propos.

On réussirait cette fois sans trop de peine. En effet, la glace est rompue maintenant, et les habitants sont faits à l'idée de ces enquêtes philologiques. On ne trouverait plus chez eux les mêmes hésitations ni les mêmes défiances, à moins toutefois que le visiteur n'eût l'accent étranger, auquel cas il n'obtiendrait que des réponses aussi évasives, quoique moins variées, que celles de Marphurius à Sganarelle, et qui se résumeraient le plus souvent dans la locution saintongeaise : « Peut beun », littéralement : « Ça se peut bien », qui est la formule usitée en pareille circonstance.

En finissant cette notice, et au moment de dire adieu à cette intéressante commune de Saint-Eutrope, je tiens à remercier les habitants de leur bienveillant accueil. Qu'ils me permettent en même temps de leur adresser une demande qui sera la meilleure preuve du bon souvenir que j'ai gardé d'eux: c'est de recevoir comme ils m'ont reçu ceux qui viendront continuer les recherches que j'ai commencées.

Anatole Boucherie.

Montpellier, 15 octobre 1875.

LETTRES A GRÉGOIRE

SUR LES PATOIS DE FRANCE

(*Suite*)

AUTRE RÉPONSE ABRÉGÉE AUX QUESTIONS DE M. GRÉGOIRE SUIVANT UN AUTRE CITOYEN

Notre contrée entend, parle, écrit assez bien et de mieux en mieux le français. Son patois général est très-ancien ; il a beaucoup de termes radicaux, beaucoup de composés, dérivés du latin principalement. Il a une affinité marquée avec le français ; il est très-riche et très-énergique, comme le latin, dont il est bâtard, dans la plupart de ses expressions. Ses termes contraires à la pudeur ne sont guère connus que par les plus grands scélérats, qui n'emploient eux-mêmes que des équivoques ordinairement, parce que notre climat est le moins corrompu du monde. Point d'expressions particulières pour la colère et ses jurements. L'idiome français est moins abondant, mais plus poli ; nos finales sont à peu près telles que les françaises, hors qu'elles ne sont pas muettes.

Notre prononciation est en général lourde, et très-acenctuée, et de pleine bouche ; notre orthographe est beaucoup plus chargée et plus difficile que la française. Les variétés de village en village sont peu de chose dans toute la Gascogne, depuis la Garonne jusqu'aux Pyrénées. Nos villes patoises sont plus familières que nos campagnes avec le français, où tout s'accoutume et se fait insensiblement de plus en plus[1]. On prêche encore en patois presque partout ; cet usage se trouve encore nécessaire pour le commun du peuple.

Le gascon n'a guère que des cantiques et des chansons ; il abonde en proverbes sententieux, philosophiques et même astronomiques ; par exemple :

[1] C'est-à-dire qu'on s'habitue de plus en plus à entendre parler français, et à parler ou à écrire soi-même en cette langue.

— Qui n'énténd qu'un n'énténd dégun.	Qui n'entend qu'une personne n'en entend aucune.
— Qui trop émbrasso pàouc éstreing.	Qui trop embrasse, peu resserre.
— Quand la hamé pico, qu'és bouno la mico.	Quand la faim pique, la mie est bonne.
— A l'asou sâdout lous cardous qu'amarégeon.	Les chardons sont amers pour l'âne soûl.
— L'aoubo roujo, hént ou ploujo.	L'aube rouge *annonce* vent ou pluie.
— Bent d'aoutan, ploujo douman ou câlou per quinsé jours.	Le vent d'autan (*d'est*) *annonce* la pluie pour demain ou continuation de chaleur pour quinze jours.
— Quand plaouén de la Trinitat, la récolto diminuo de la mitat.	Lorsqu'il pleut à la Trinité, la récolte diminue de moitié.
— Aoun y a pout, gario nou canto.	Les poules ne chantent pas là où se trouve un coq.
— Bén de campano, se flouris nou grano.	Bien de cloche (*d'église*), s'il fleurit ne graine point.

L'honnêteté a ses termes honnêtes qui l'inspirent. L'expression et la prononciation française gagnent de mieux en mieux, et notre patois se francise. Sa destruction faciliterait la propagation des lumières, la connaissance et l'amour des lois et de la religion. Nous n'avons que des livres français dans les écoles d'enseignement commun, avec quelques livres latins pour les offices. Chaque village n'a pas le bonheur d'avoir des maîtres, bien moins des maîtresses d'école. Cependant il serait de la dernière importance d'avoir dans chaque paroisse ou municipalité des instituteurs élémentaires pour apprendre les paysans (*sic*) à lire, à écrire et à chiffrer. Les pères de famille font plus qu'ils ne peuvent pour enseigner (*sic*) leurs garçons, et ils n'y réussissent pas. La plupart ne peuvent avoir d'autres maîtres que leurs curés ou leurs vicaires, qui partout ne sont que trop dépourvus de livres. Quelque peu de préjugés superstitieux se soutiennent plus ou moins, suivant les instructions pastorales.

Le département du Gers est le climat le plus tempéré et le plus doux du monde. L'éducation en fera le meilleur avec la constitution nouvelle, dont nos paysans mêmes sont sans cesse

ccupés. L'éducation des anciens Perses, *éclairés par leurs mages,* serait l'honneur et le bonheur de la Gascogne et de la France. Nous avons plus d'un Cyrus, en faisant disparaître à jamais l'aristocratie et le despotisme de la Perse, dont le Ciel délivra Daniel dans la fosse aux lions.

Les esprits ne furent jamais si ouverts et les lumières si étendues. La licence altère les mœurs par la vue de la liberté. Les principes religieux ne sont affaiblis que par le fanatisme schismatique, dont la cupidité est la cause, ainsi que de tous nos maux. Les remèdes les plus essentiels sont de bons maîtres et de bons pasteurs patriotes. Le patriotisme, quoique peu connu, est tout flamme, surtout dans les campagnes, où les réfractaires sont mieux que partout ailleurs, parce que nos municipalités veulent le bien de l'humanité, la confraternité, l'union et la paix.

VERS

Diou houn lou despotismé é l'aristocratio,	Dieu fond le despotisme et l'aristocratie,
Per la loi qu'ét inspiro à la timocratio ;	Par la loi qu'il inspire à la timocratie ;
La constitution nous rénd la libertat ;	La constitution nous rend la liberté ;
Lou réy qué pot tout ben és mounarco in bertat.	Le roi qui peut tout bien est monarque en vérité.

3

OBSERVATIONS SUR LE PATOIS ET LES MŒURS DES GENS DE LA CAMPAGNE DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

(Envoyées par les Amis de la constitution d'Agen. - *Note de Grégoire*)

QUESTIONS. — *L'usage de la langue française est-il universel dans votre contrée? Y parle-t-on un ou plusieurs patois? Ce patois a-t-il une origine ancienne et connue ? A-t-il beaucoup de termes radicaux beaucoup de termes composés?*

SOLUTION. — La langue française est devenue depuis quelque temps plus fréquente et plus commune dans nos contrées, mais il s'en faut bien que l'usage en soit universel. On parle généralement patois dans toutes les villes et campagnes, et

l'on peut assurer, sans crainte de se tromper, que le français n'est parlé que dans les sociétés où l'on se pique d'avoir l'esprit cultivé. D'où il résulte que ce n'est que le très-petit nombre qui l'emploie. On peut même ajouter que la Garonne, qui divise notre département du midi au nord, donne lieu par sa division à deux patois absolument différents. Sur la rive droite, le langage, doux et facile, semble tenir absolument sa prononciation, ses termes composés et ses diminutifs fréquents, de la langue italienne. Sur la rive opposée, au contraire, surtout quand on s'en éloigne de trois ou quatre lieues vers le midi, le patois, rude et rempli d'hiatus, semble emprunter et tirer sa rudesse et sa prononciation de la langue espagnole. La plus grande partie des mots qui commencent par une *f* en français commencent par une *h*, qui, pour la plupart, n'étant pas aspirée, rend ce langage insupportable à cause de la fréquente rencontre des voyelles et de ces sortes de mots. Voici quelques exemples qui éclairciront ce que j'avance : *Hillo, as heit causé aco aou hour ? Fille, as-tu fait cuire cela au four ?* On dit *hemne* au lieu de *femme*, *houët* au lieu de *fouet*, *hort* au lieu de *fort*, etc. *Ma hé* au lieu de *ma foi*, *hario* au lieu de *farine*, etc., etc.

Notre patois paraît donc avoir la même origine que l'italien et l'espagnol, qui ne sont réellement devenus langues que lorsqu'ils ont été fixés par les bons auteurs. Mais j'oserai presque assurer que ces deux langues tirent plutôt leur origine de notre idiome, que celui-ci d'elles. Notre langue française même paraît lui devoir beaucoup. Dans les savantes recherches qui ont été faites sur les troubadours, on voit que le provençal, le languedocien et le gascon, qui ne diffèrent pas beaucoup entre eux, étaient la langue de nos premiers poëtes. Ce fut environ vers la fin du Xe siècle que Robert, roi de France, forcé de répudier la reine Berthe par l'ambitieux Grégoire V, qui l'avait excommunié et mis son royaume en interdit sous le vain prétexte qu'elle était sa parente, ce fut alors, dis-je, que ce monarque, faible et superstitieux, épousa Constance, fille de Guillaume Ier, comte de Provence. Cette femme, légère et voluptueuse, attira à la cour de France une foule de poëtes provençaux qui faisaient des chansons et des poëmes en langue rustique, et c'est de cette époque que com-

mence à dater l'origine de la langue romane, qui doit réellement sa naissance et son origine à l'idiome de nos climats et au latin. D'où il suit naturellement que notre patois, s'étant divisé en plusieurs langues, devrait avoir plus de radicaux que chacune d'elles en particulier, mais moins de composés, parce que, les langues et leurs mots croissant toujours en même progression que les idées, c'est en observant les objets, c'est en réfléchissant sur nos besoins, que nous les enrichissons et que nous étendons les signes de nos connaissances ; mais nos gens de la campagne, bornés à labourer, à semer et à ce qui a rapport à l'agriculture, ont nécessairement leur idiome circonscrit de leurs idées et de leur besoin. Notre langage ne s'est pas même enrichi beaucoup par le commerce ; il a au contraire commencé à déchoir depuis ce temps-là, parce qu'à mesure qu'on acquiert des lumières, on adopte insensiblement l'idiome national.

QUESTIONS — *Y trouve-t-on des mots dérivés du celtique, du grec, du latin et en général des langues anciennes et modernes ? A-t-il une affinité marquée avec le français, avec les dialectes des contrées voisines, où des émigrants et des colons de votre contrée sont allés anciennement s'établir ?*

SOLUTION. — La plupart des mots qui ont rapport à l'agriculture tirent leur origine de la langue latine ; il nous serait facile d'en citer une infinité, et, comme la langue des anciens Romains dérivait elle-même du grec [1], nous pouvons assurer que la plupart de nos mots viennent de la même source. Les différentes découvertes faites dans nos arts et nos métiers ont bien introduit dans les patois quelques mots nouveaux, mais ils sont fort peu nombreux relativement aux radicaux qu'a fournis la langue mère. La prononciation a tellement changé ces mots qu'ils échappent à ceux qui n'y font pas une grande attention. Ce qui montre clairement qu'une même langue, qu'un même mot prononcé par différents peuples de la terre, serait inintelligible et totalement dénaturé par un étranger. D'où nous devons conclure que le projet d'une langue universelle, imaginée par quelques savants, est une chi-

[1] C'est une erreur, mais nous tenons à laisser aux correspondants de Grégoire la responsabilité de toutes leurs opinions.

mère et un rêve qui ne pourra jamais se réaliser, à moins qu'on ne la parlât par signes; ce qui ne serait pas impossible, d'après les expériences du vertueux et savant abbé de l'Epée, qui, par les mêmes signes, dictait à ses élèves en latin, français, italien, etc.

On aperçoit encore dans notre idiome quelques termes dérivés du celtique, mais ils sont rares. Nous les devons sans doute au séjour des Goths dans la Septimanie, aujourd'hui le Languedoc ; aux voyages fréquents des premiers rois de la seconde race en Allemagne, ou plutôt aux guerres fréquentes que nous avons eues avec les Anglais, dont la langue dérive du celtique en grande partie ; ou mieux encore au long séjour du prince de Galles, surnommé le Prince Noir, dans la ville de Bordeaux. Mais le changement que ce peuple a jadis opéré dans notre idiome est peu de chose relativement au séjour des Arabes, vulgairement connus sous le nom de Sarrasins. Ces peuples belliqueux, à qui la religion semblait prescrire des conquêtes, s'étant établis en Espagne en 712, après la sanglante bataille de Xérès, se fixèrent à Cordoue, où ils firent [fleurir] les sciences et les beaux-arts. Ils firent de là plusieurs incursions dans nos contrées, et plusieurs s'y fixèrent après leur défaite à Poitiers par Charles Martel. Cela est si palpable et si vrai, que nous trouvons encore dans ce pays-ci quelques habitants qui portent des noms arabes ; un plus grand nombre a conservé encore le nom de Sarrasin. La ville de Castel-Sarrasin fut sans doute fondée par ce même peuple. Il n'est pas étonnant, d'après ces observations, qu'indépendamment du gaulois et du celtique nous trouvions encore quelques mots arabes ; mais il faudrait être bien versé dans toutes les langues pour pouvoir établir une proportion exacte entre les différents radicaux qu'ont fournis à notre patois tous ces différents idiomes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nos ancêtres les ont tous mis à contribution, et, d'après mes faibles connaissances, je croirais que le latin doit tenir le premier rang, le gaulois le second, l'arabe le troisième et le celtique le dernier. Voilà à peu près ce que l'on peut assurer sur l'origine de notre patois.

On sera étonné peut-être, vu la grande conformité qui existe entre notre langage et l'italien et l'espagnol, de ce que

je ne le fais point dériver et sortir de ces deux idiomes ; mais la surprise cessera si l'on fait attention à ce que j'ai dit précédemment, que notre patois existait longtemps avant ces deux dialectes, fixés presque aussitôt que formés. Leur origine ne remonte guère qu'au XIIe ou au XIIIe siècle, tandis que le nôtre remonte bien plus haut, comme nous avons déjà eu occasion de le dire. C'est dans la cour du roi d'Arles, c'est dans la Septimanie, qu'il faut chercher l'origine du français, de l'italien et de l'espagnol. Nous aurions donc eu tort de faire dériver notre patois de ces idiomes, qui lui sont postérieurs, et qui lui doivent plus que celui-ci à eux. La conformité de notre prononciation n'est pas une raison suffisante pour nous engager à le croire non plus. Nous tenons notre accent et notre manière de nous exprimer de nos organes, et c'est le climat qui a formé nos organes. En un mot, il en est du langage, pour l'expression, comme de l'enchaînement des êtres. S'il existe des intermédiaires qui joignent les trois règnes de la nature, les climats fondent et rapprochent de même l'accent et la prononciation. La nature ne fait que rarement des sauts brusques ; elle fond ses couleurs et les nuance toujours très-finement. D'après cela, quoique notre patois ne dérive pas de l'italien ni de l'espagnol, et quand ces deux idiomes n'en dériveraient pas, on ne devrait pas être surpris de trouver une certaine analogie entre la manière de s'exprimer de nos voisins et la nôtre, entre nos organes et ceux de deux peuples limitrophes.

QUESTIONS. — *En quoi s'éloigne-t-il le plus de l'idiome national ? Est-ce par le nom des plantes, des maladies, des arts, des métiers, des diverses espèces de graines, du commerce, du droit coutumier ? On désirerait avoir cette nomenclature.*

SOLUTION. — La plupart des noms des plantes sont connus dans nos campagnes par la vertu qu'on leur connaît ou par la ressemblance qu'on leur trouve avec d'autres objets, ce qui fait qu'on se sert ordinairement d'une périphrase pour les désigner ; ou, si on leur donne quelque nom particulier, il est presque toujours fort différent de celui que leur donnent les botanistes. Les maladies ont bien aussi, pour la plupart, des noms différents : par exemple, on appelle la petite vérole

picote, sans doute parce qu'elle cause des démangeaisons et des envies de se gratter; la rougeole s'appelle *sarranpin*, etc. Cependant, depuis que la chirurgie a fait de si grands progrès, et depuis que les élèves qui se sont formés dans les grandes villes viennent habiter nos campagnes, les noms des maladies se rapprochent insensiblement de l'idiome national. Les termes des arts et des métiers, qu'on exerce presque toujours dans les villes, s'en écartent peu aussi. La plupart des actes et contrats se passaient autrefois en patois, comme il est facile de s'en convaincre dans les études des procureurs et des notaires, mais cet usage n'existe plus. Pour ce qui est du droit coutumier, on peut consulter le recueil des arrêts rendus par les ci-devant parlements de Bordeaux et de Toulouse, et l'on verra que nous avions bien des usages ridicules. Voici quelques mots communs que vous paraissez désirer; je choisis de préférence ceux qui dérivent du latin, afin de faire voir la grande analogie de notre patois avec cette langue. *Araï* ou *aret*, charrue (*aratrum*); *foutgea*, bêcher (*fodere*); *aneit*, cette nuit (*hâc nocte*); *lus*, lumière (*lux*); *legné*, bois (*lignum*); *riou*, ruisseau (*rivus*); *riouel (rivulus)*; *maret et mouillé*, mari et femme (*maritus et mulier*); *pout* ou *gaou*, coq (*pullus gallinaceus*); *pabio*, blé noir dit sarrasin (*pabulum*); *galline*, poule (*gallina*). On trouve près de Gervogia, en Auvergne, deux villages appelés *Romagnac* et *Obiere (Romani hâc obiêre)*. Plusieurs noms de villages prouvent la même analogie. Près de la Chaise-Dieu, on en trouve un autre appelé *le Pontempera (pons imperatoris)*, parce que César y fit bâtir un pont dont on voit encore les ruines. Dans ce pays-ci, nous en avons un appelé *Aigues-Condes (aquæ absconditæ)*, etc, etc. Il serait inutile de s'étendre davantage sur de pareilles citations; elles ne serviraient qu'à confirmer ce que nous avons déjà dit, c'est-à-dire que le patois dérive presque entièrement de la langue latine.

QUESTIONS — *Y trouve-t-on fréquemment plusieurs mots pour désigner la même chose? Pour quel genre d'occupations ce patois paraît-il plus abondant? A-t-il beaucoup de mots pour exprimer les nuances des idées et les objets intellectuels?*

SOLUTION. — Le langage de notre pays paraît surtout fertile pour peindre les travaux rustiques et les occupations de

la vie pastorale et champêtre ; mais, borné souvent aux besoins des laboureurs, qui n'ont que ceux qui sont dans la nature, il n'a pas beaucoup de termes pour exprimer les mêmes choses ; mais aussi le langage d'action supplée presque toujours à la pénurie de notre idiome. Menés par des idées sensibles aux idées abstraites, nos agriculteurs, doués d'une imagination vive, emploient souvent cette dernière ressource pour se faire entendre. Le désir, le refus, le dégoût, la haine, l'aversion, la colère, etc., sont exprimés par des mouvements rapides des bras, de la tête, et par ceux de tout le corps, suivant que celui qui parle sent plus ou moins vivement. Notre jargon ne laisse pas cependant d'avoir une certaine fécondité pour peindre les passions douces et vives, telles que la tendresse paternelle et filiale, l'amitié, l'amour, etc.; mais, comme les idées et les expressions pour les rendre sont toujours en raison directe des connaissances et des lumières, et qu'en général ceux qui parlent ordinairement patois sont peu éclairés, nous pouvons assurer qu'il y a peu de mots pour exprimer les mêmes idées et les objets intellectuels ; mais aussi nous avons des métaphores hardies, et presque toujours fort expressives et fort heureuses.

QUESTIONS. — *A-t-il beaucoup de termes contraires à la pudeur ? Ce que l'on doit en inférer relativement à la pureté ou corruption des mœurs? A-t-il beaucoup de jurements et d'expressions particulières aux grands mouvements de colère ? Y trouve-t-on des locutions très-énergiques et même qui manquent à notre idiome français ?*

SOLUTION. — Les termes contraires à la pudeur ne paraissent pas bien multipliés dans notre patois ni dans nos campagnes. Les mœurs y étaient même fort innocentes et pures ; mais, depuis que le commerce et le luxe ont attiré dans les ateliers nombreux les fils de nos laboureurs, ils y ont rapporté la corruption des grandes villes. Les milices après leur service, et, depuis dix-sept ou dix-huit ans surtout, la nécessité où l'on se trouve de disperser plusieurs régiments dans notre contrée, à cause de l'épizootie, tout cela a totalement défiguré les mœurs simples de nos agriculteurs. Néanmoins, comme le caractère est plutôt léger que brusque, plutôt doux que brutal, on ne trouve point dans leur langage des expressions fortes et énergiques pour exprimer les passions violentes. Il n'y a pas de

comparaison à faire entre nos habitants et ceux de la Provence. Mais nous avons plusieurs termes qui manquent à la langue française, et nous pouvons dire à l'avantage du patois que l'expression bien choisie est presque toujours plus signifiante et plus précise. En un mot, comme dans les pays méridionaux nous sentons vivement, nous nous exprimons toujours de même.

QUESTIONS. — *Les finales sont-elles communément plutôt voyelles que consonnes ? Quel est le caractère de la prononciation ? Est-elle gutturale, sifflante, douce, peu ou fortement accentuée ?*

SOLUTION. — La plupart de nos finales sont plutôt voyelles que consonnes ; elles sont presque toutes terminées en *o*, en *a* et en *i*, sur la rive droite de la Garonne ; mais elles se terminent plus ordinairement en *as*, en *es* et en *os*, sur la rive opposée. La prononciation, quoique fortement accentuée, est plutôt douce que rude dans le ci-devant Agénois, mais plutôt rude que douce dans le pays ci-devant Condomois. Nous changeons presque toujours nos *e* muets en *é* fermés, faute en français fort commune aux Gascons. Les hiatus fréquents qu'on trouve dans le patois du département du Gers la rendent encore bien plus désagréable que celui de notre contrée ; on traîne sur tous les mots, et on les termine tous sur un ton élevé et monotone, qui est fort désagréable pour une oreille faite à la prononciation de l'idiome national. Mais, comme l'observe très-judicieusement Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, à l'occasion de notre accent et de notre manière de nous énoncer, notre prononciation approche de la manière grecque et romaine dans les beaux temps de ces Républiques. On donnait le ton avec un diapason à un orateur et à un acteur. Ce ton, comme l'observe encore le savant auteur des *Observations sur la poésie, la peinture et la musique*, variait suivant les divers sujets : il était aigu ou grave, doux ou fort suivant les passions qu'on avait à peindre ou à mouvoir (*sic*). Qu'on cesse donc de nous reprocher notre manière de nous exprimer, et qu'on ne veuille pas que le climat du Midi produise des organes semblables à ceux du Nord. Les plantes indigènes de nos climats viendraient-elles dans les pays froids ? C'est aussi cette variété dans l'accent et l'expression qui faisait dire à Charles-Quint, qui connaissait toutes les

langues de l'Europe, qu'il fallait parler italien aux dames, parce que la prononciation en est agréable et douce; espagnol à Dieu, parce qu'elle est grave et sonore ; français à ses amis, parce qu'elle est simple et naturelle ; anglais aux oiseaux, parce qu'elle est sifflante, et allemand aux chevaux, parce qu'elle est rude et fortement aspirée.

QUESTIONS. – *L'écriture de ce patois a t-elle des traits et des caractères autres que le français ? Ce patois varie-t-il beaucoup de village à village ? Quelle en est l'étendue territoriale ? Sait-on s'énoncer en français ? Prêche t-on en patois ? Cet usage a-t-il cessé ?*

SOLUTION. -- Il n'y a pas de différence dans l'écriture ni dans les caractères; ils sont absolument les mêmes. Notre patois varie de village à village, et je suis persuadé qu'un observateur attentif y apercevrait des nuances dans l'intervalle de moins d'une lieue ; mais ces différences sont encore plus sensibles lorsqu'il y a quelque rivière à traverser. C'est, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, le langage ordinaire de nos villes et de nos campagnes ; il n'y a que très-peu de personnes qui s'expriment autrement ; on est même obligé de s'énoncer ainsi pour se faire entendre de ceux qui vivent avec nous et qui nous servent. Il serait difficile de fixer au juste l'étendue territoriale de ce patois, mais nous pouvons assurer qu'un homme né dans ce pays-ci entendra fort bien le provençal et le languedocien ; et, si le premier jargon est plus dur et plus rude, le second est plus doux et plus agréable ; de telle sorte que, quoique placés à l'extrémité de la ligne territoriale, nous tenons le milieu par l'accent et la manière de nous énoncer. Il n'y a qu'un très-petit nombre de gens de la campagne qui parlent et entendent le français; de là vient qu'on est obligé de faire les prônes, les instructions et les catéchismes en patois. Il paraît même que cet usage est du VIIIe siècle, comme il conste par un canon du quatrième concile de Tours, tenu vers ce temps-là : il ordonne à chaque évêque d'avoir des homélies et des prières traduites en langue tudesque et rustique, pour l'utilité de leur troupeau, et afin que chacun puisse profiter de leurs instructions, suivant l'endroit où le siége sera placé.

Ce canon nous apprend deux vérités en même temps : la première, que le patois était déjà en usage à cette époque;

la seconde, que nos ci-devant Messeigneurs ne se contentaient pas de laisser aux autres pasteurs le soin d'instruire leur troupeau, mais qu'ils l'instruisaient par eux-mêmes : usage tombé en désuétude, mais qui revivra bientôt, grâce à la constitution civile du clergé, qu'ils traitent d'hérétique parce qu'elle les remet à leur véritable place. Mais l'ouvrage intitulé : *Légitimité du serment civique exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics*, par le savant et vertueux curé d'Emberménil, a détruit victorieusement l'imputation faite à la constitution civile, et ne laisse rien à désirer pour tranquilliser les consciences les plus délicates et venger nos sages législateurs du crime qu'on voudrait leur imputer, c'est-à-dire d'avoir mis la main à l'encensoir.

QUESTIONS. — *A-t-on des grammaires et des dictionnaires de ce dialecte ? Trouve-t-on des inscriptions dans les églises, places publiques, etc. ? Avez-vous des ouvrages en patois, imprimés, manuscrits, anciens, modernes, comme droits coutumiers, actes publics, chroniques, prières, chansons ? Quel est le mérite de ces ouvrages ? Serait-il possible de se les procurer ?*

SOLUTION. — On ne connaît ni grammaire, ni dictionnaire de notre dialecte, ou, s'il en existe, ils sont totalement tombés dans l'oubli. On trouve les noms de quelques cloches en patois, du moins j'en ai observé trois ou quatre dans la campagne, dont le nom était écrit dans ce dialecte, mais elles paraissaient avoir été fondues depuis longtemps. Nous avons quelques ouvrages aussi, mais ils ne sont pas bien nombreux, et même ceux que nous connaissons ne sont pas bien anciens. Les principaux sont les ouvrages d'un certain Dastros[1], des environs de Lectoure : il a fait plusieurs pièces de poésie légère et un poëme sur les quatre saisons, plein de beautés, de détails et de descriptions pittoresques ; ceux de Goudoulin (*sic*), de Toulouse : il a fait plusieurs odes et plusieurs épîtres pleines de sel et d'agrément; d'Orée de Prades[2], auteur de poésies pas-

[1] J.-G. d'Astros, l'auteur du *Trimfe de la lengouo gascouo*, dont les poésies ont été récemment rééditées par M. Frix-Tailhade, de Toulouse, dans le recueil *Poésies gasconnes*, etc., Paris, Tross, 1867-1869, 2 in-8°.

[2] Il s'agit de Cortète de Prades, sur lequel on peut voir l'*Histoire littéraire des patois du midi de la France, aux XVIe et XVIIe siècles*, et l'étude de M. Donnodevie, *Revue*, III, 181.

torales fort estimées, et qui furent fort répandues dans les campagnes lorsqu'elles parurent. Il a, de plus, composé une comédie, intitulée *Ramounet*, ou le petit Raymond. Le sujet, plaisant par lui-même, a été traité d'une manière originale par l'auteur. Le héros de la pièce est un soldat milicien qui revient dans son pays après six mois d'absence ; il semble avoir oublié la langue de son pays. Un certain Duprat[1] a traduit en vers gascons les poésies pastorales de Virgile ; sa traduction est très exacte, et il a prouvé que notre patois convenait parfaitement à ce genre de poésie. Nous avons encore quelques pastorales et quelques poésies manuscrites pleines d'idées fines et originales. Telles sont celles d'un certain Daubas[2], de Villeneuve-d'Agen. Voici un de ses madrigaux un peu libre, qu'il fit en donnant la main à une dame pour passer un ruisseau :

Sias bello coumo lou jou,
La neou n'est pa prou blanco ;
Per passa lou riouet d'amou,
Nou boudrio pas d'aoutro palanco.

En voici la traduction : Vous êtes belle comme le jour ; — la neige n'est pas plus blanche. — Pour passer le ruisseau d'amour, — Je ne voudrais pas d'autre planche.

CHANSON

TEXTE	TRADUCTION
Pastou que l'amour meno,	Pastor ductus amore.
Tiro ton chapelet berouiet	Depone pileum tuum,
Qu'aouras en recompenso	Habebis pro labore
Un poutounet tendret,	Mercedem osculi dulcis,
Gentiou pastourelet.	Pastor amabilis.
Didens aquello prado	Tandem illam inveni

[1] *Las Bucolicos de Birgilio tournados en bers agenez*, per Guillaumes Delprat, Agen, Gayau, 1696, in-8°.

[2] Daubasse, sur lequel on peut consulter l'ouvrage du docteur Noulet, cité plus haut, et une étude de M. Donnodevie, *Revue*, IV, 261.

Le quatrain ci-dessus a du être transcrit de mémoire. En voici le texte tel que le rapporte ce dernier :

Bous ses belo coumo lou jour :
Jamay la nèû sera ta blanco.
Per passà lou riû de l'amour,
Nou boudrioy pas d'aûtro palanco

Dideus aquel pradet berdet,	In fundo pratuli nostri
Li fasi l'accoulado	Illamque salutavi
Ly tiri lou berret bioulet	In sono fistulæ meæ,
Al sou del flajoulet.	Mea Penelope.

Quoique les gens de la campagne fassent leurs prières en patois, on ne connaît guère de livres ascétiques écrits dans cet idiome. Mais nous avons plusieurs Noels et une infinité de chansons fort expressives et fort sentimentales. Elles ont, presque toutes, la marche de la romance ; ce sont toujours de petites aventures et des historiettes arrivées à des bergers amoureux. Tous ces petits ouvrages ont bien quelque mérite quand on en sent tout le sel, mais ils seraient fort insipides pour des étrangers. Il serait facile de s'en procurer plusieurs, excepté peut-être les originaux des chansons, que chacun augmente, embellit et change suivant ses caprices.

CANSOUN BATISMALO

PER MOUN FILHOL ACHILLO BARRIÉ

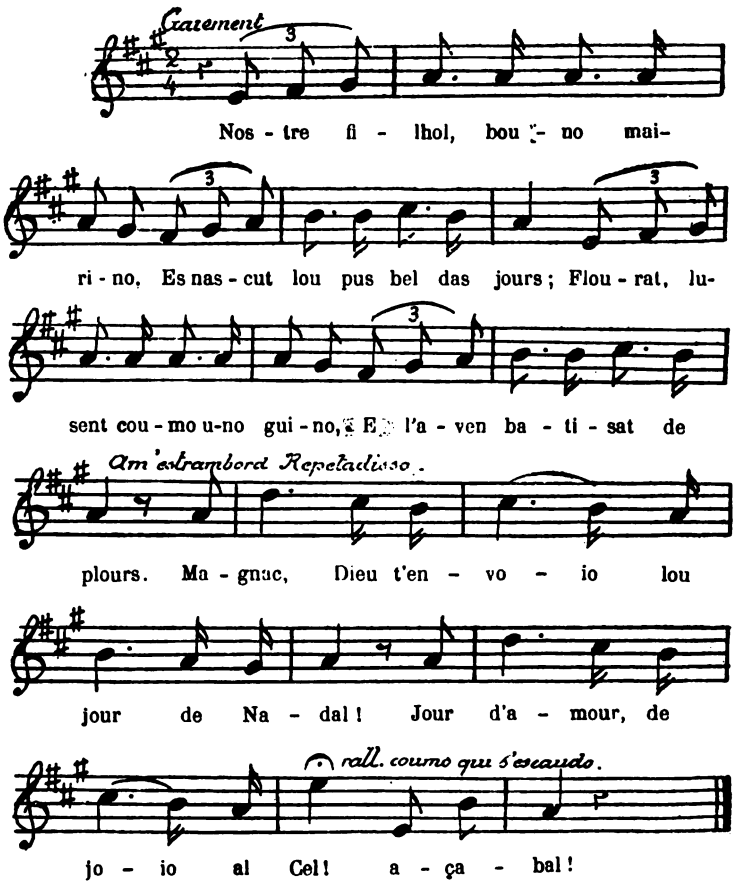

CANSOUN BATISMALO

—

Nostre Filhol, bouno Mairino,
Es nascut lou pus bel das jours ;
Flourat, lusent coumo uno guino,
E l'aven batisat de plours.

Magnac, Dieu t'envoio
Lou jour de Nadal !
Jour d'amour, de joio
Al cel ! açabal !

Plours de douço recouneissenço,
Plours de bounur, plours counsoulants !
As crids de la Maire en soufrenço
N'avion tant versats d'amargants.

Magnac, Dieu t'envoio....

Talèu que dins la bressouleto
Maire, paire, parents, amics,
Ageren countemplat l'angeto,
Lous cors sauteroun rejouits.

Magnac, Dieu t'envoio....

Toutis cridaven : « Quunt mainage !
Gachats s'acò 's despelhoufat?

CHANSON BAPTISMALE

—

Notre filleul, bonne marraine,—est né le plus beau des jours; — rose, vermeil comme une cerise, — et nous l'avons baptisé de pleurs.

Mignon, Dieu t'envoie — le jour de Noël ! — Jour d'amour, de joie, — au Ciel et ici-bas !

Pleurs de douce reconnaissance, — pleurs de bonheur, pleurs consolants ! — Aux cris de la mère en souffrance, — en avions-nous versé d'amers !

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Aussitôt que, dans le petit berceau, — mère, père, parents, amis,

» Jurariots qu'a tres meses d'age ;
» Suspesats : n'i' a lou plen brassat. »
Magnac, Dieu t'envoio....

Coumaire bravo, amistadouso,
En vegent un tant bel filhol,
Vertat que ne siots amourouso ?
Jeu, soun pairì, ne veni fol.
Magnac, Dieu t'envoio....

Ensemble faguen la prièro
Que nostre poulit riatou
Camine plan e dreit sus terro,
Lou cor noble, valent e bou.
Magnac, Dieu t'envoio....

Vènes de tant bouno semenço,
Bel efantou, saras bravet ;
Aro fai vite ta creissenço,
Nous atrìo qu'anes soulet.
Magnac, Dieu t'envoio....

nous eûmes contemplé le petit ange,— les cœurs bondirent réjouis.
Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Tous de crier : « Quel enfant ! — Regardez s'il est développé ! — Vous jureriez qu'il a trois mois d'âge.— Soulevez-le [1] : on en a le plein bras.

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Marraine bonne, affectueuse; — en voyant un si beau filleul, — n'est-ce pas vérité que vous en êtes amoureuse ? — Moi, son parrain, j'en deviens fou.

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Ensemble faisons la prière. — Que notre filleul[2]... — chemine doucement et droit sur la terre, — le cœur noble, vaillant et bon.

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Tu viens de si bonne semence, — bel enfant, tu seras bon. — Maintenant, fais vite ta croissance; — il nous tarde de te voir marcher tout seul.

Enfant, Dieu t'envoie, etc.

[1] Littéralement : *Soupesez-le.*— 2. Littéralement : *roitelet.* Ce nom d'oiseau est appliqué souvent aux enfants dans le langage populaire.

Chumo, à pleno gargameleto,
As dous grifoulets benesits
Que t'abandouno ta maireto,
En te poutounejant al nix.
Magnac, Dieu t'envoio....

E quand quitaras la saiolo
Per carga lou pantalounet,
Te coundesiren à l'escolo,
Car semblaras un omenet.
Magnac, Dieu t'envoio....

Aquì legiras un grand libre
Coumo lou papeto de Rieus ;
E se lou Cel te fa felibre
Coumo toun pairì, vivo Dieus !
Magnac, Dieu t'envoio....

S'ei pas clucado la perpelho,
Te soustarei, tourtourelet,
E toutis dous, coumo l'abelho,
Zouzounaren al soulelhet.
Magnac, Dieu t'envoio....

La pouësìo es touto flamo,
La pouësìo es touto amour :

Suce à pleine bouche — aux deux petites fontaines bénies — que t'abandonne ta jeune mère, — en te couvrant de baisers dans ton nid.

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Et, quand tu laisseras le jupon — pour mettre la brayette, — nous te conduirons à l'école, — car tu sembleras déjà un petit homme.

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Là, tu liras un grand livre — comme le *bon papa* de Rieux, — et, si le Ciel te fait poëte — comme ton parrain, vive Dieu !

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Si je n'ai pas fermé la paupière, — je te protégerai, tourtereau, — et tous les deux, comme l'abeille, — nous chanterons au gai soleil.

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

La poésie est toute flamme ; — la poésie est tout amour ; — la

La pouësio douno d'amo
E de fe santo al troubadour.
Magnac, Dieu t'envoio....

Pouësio, blanco floureto,
Espelissi-te dins lou cor
De moun filhol à la bresseto
E mourirei sens raco-cor.
Magnac, Dieu t'envoio....

Aro trinquen à la familho,
Ame lou boun vi de Fitou.
E soueten qu'uno jantio filho
Al magnac fague coumpagnou.

Zoé, tendro Maire,
Brandisses lou cap ;
Crei-ne lou cantaire:
N'as qu'un, n'as pas cap.

Achilo Mir.

(Narbonnais (Escales et ses environs)).

poésie donne du cœur — et de la foi sainte au troubadour.

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Poésie, petite fleur blanche, — fais ton éclosion dans le cœur — de mon filleul au berceau — et je mourrai sans regret.

Mignon, Dieu t'envoie, etc.

Maintenant, buvons à la famille — avec le bon vin de Fitou, — et souhaitons qu'une gentille fillette — au mignon vienne faire compagnie.

Zoé, tendre mère, — tu branles la tête ; — Crois-en le chanteur ; — Tu n'en as qu'un, tu n'en as point.

Achille Mir.

LA CANSOU DES POUTOUS

—

Bouqueto risento e gauto flourado
D'uno qu'ier-dela vegeri 'no ourado
E que per loung tems m'a randut crentous,
O pichouno ma! roso tant poulido,
Que pel dieu d'Amour fousquet esplandido!
Per vous aus, sul cop, canti les poutous.
Anats ves aquelo perleto,
Mieus ausselous,
E sus sa caro de velous
Fasets l'aleto,
Cantats per ieu ; cantats, poutous.

Voloun vitoment à ta boucarelo,
Qu'es uno cerrieiro, ô Madoumaiselo!
Fresco à fa bada toutis les broutous ;
An foro-nisat de l'amo ardelouso,
Que de ta bèutat sariò lèu jalouso,
Voloun, fresinants, mous caudis poutous.
Anats ves aquelo perleto, etc.

LA CHANSON DES BAISERS

—

Petite joue riante et joue colorée — d'une jeune fille que je vis avant-hier, pendant une heure, — et qui pour longtemps m'a rendu timide;— ô petite main! rose si jolie,— qui par le dieu d'Amour fut épanouie! — pour vous, à l'instant, je chante les baisers.

Allez vers cette petite perle, — mes oiselets,— et sur son visage de velours — faites les amoureux, — chantez pour moi; chantez, baisers.

Ils volent vite à ta mignonne bouche, — qui est une cerise, ô Mademoiselle! — fraîche à faire envie à tous les boutons (de rose); — ils se sont envolés de l'âme ardente — qui de ta beauté serait bientôt jalouse ; — ils volent, frémissants, mes brûlants baisers.

Allez vers cette petite perle, etc.

Te mandi del cor les que la mieu maire,
Quand eri 'n mainage, al troussel, bramaire,
Me fasiò tinda pel frount, sus ditous,
Quand eri 'n cagnot, un brave poupaire,
Aquelis tabé qu'i balhet moun paire
E que me randiò, tant caris poutous?
Anats ves aquelo perleto, etc.

Envoio me 's tieus per me venl dire
S'as toujoun sus pots la gracio, le rire,
E pei l'adessiats doucet, amistous ;
Me vendran pourta la tieuno pensado,
Toun alé 'nbaumat e, se vos, mannado,
Un pauc del tieu cor, — les valents poutous !
Anats ves aquelo perleto,
Mieus ausselous,
E sus sa caro de velous
Fasets l'aleto,
Cantats per ieu ; cantats, poutous.

Agusto Fourès.

(Languedocien, Castelnaudary et ses environs.)

Je t'envoie du cœur ceux que ma mère, — quand j'étais un enfant au maillot, bruyant pleureur, — faisait tinter sur mon front et mes petits doigts; — quand j'étais comme un petit chien, un bon *téteur*, — ceux aussi que lui donna mon père, — et qu'elle me rendait, si chers baisers !

Allez vers cette petite perle, etc.

Adresse-moi les tiens ; qu'ils viennent me dire — si tu as toujours sur les lèvres la grâce, le rire, — et puis le bonjour si doux, plein d'amitié ; — ils viendront me porter ta pensée, — ton haleine embaumée, et si tu veux, charmante, — un peu de ton cœur — les vaillants baisers !

Allez vers cette petite perle, — mes oiselets,— et sur son visage de velours — faites les amoureux, — chantez pour moi; chantez, baisers.

Auguste Fourès.

A MADAMISELLO.....

I

Durbènt vosto gènto fenèstro,
Madamisello, lou matin,
Escoutas la cansoun campèstro
Dis aucèu de voste jardin.

Canton e volon dins li branco ;
Sa cantadisso vous fai gau.
Enterin, sus vosto man blanco,
Voste bèu front se clino un pau.

Vosto man trempo, blanco e leno,
Dins vosti péu ; l'auro s'esmòu,
Tendramen l'aureto qu'aleno
Li desnouso sus voste còu.

Sèmblo d'abord que quaucun parlo
Dins lou bousquet founs e ramu ;
Es lou canta de la bouscarlo
Qu'acoumençò quand tout es mut.

A MADEMOISELLE...

I

En ouvrant votre fenêtre charmante, — le matin, Mademoiselle, — vous écoutez la chanson champêtre — des oiseaux de votre jardin.

Dans les branches ils chantent et volent ; — leur joyeux concert vous ravit. — En même temps, sur votre main blanche, — votre beau front s'incline un peu.

Votre main plonge, blanche et douce, — dans vos cheveux ; la brise s'élève, — tendrement la brise qui souffle — les déroule sur votre cou.

On dirait d'abord que quelqu'un parle — dans le bois profond et touffu ; — c'est le chant de la fauvette — qui commence quand tout encore est muet.

Sus li téule, un grand brut d'aleto ;
Sèmblo, de fes, que quaucun ris :
Vaqui li fòli dindouleto
Que jogon à l'entour di nis.

Deja la vivo couquìhado
Jito soun crid e mounto lèu ;
Mounto béure l'escandihado,
Enebriaduro de soulèu.

S'ausis subran un cant tant tèndre
Dóu mièi de la baragno en flour,
Que tout fai pauso pèr entèndre
Aquéu cant de joio e d'amour.

Dins vòsti péu lis s'escound touto
Vosto man de rèino : — Que dis
Lou roussignòu ? — Vosto amo escouto
Soun aubado de paradis.

E basto iéu, Madamisello,
Paure cantaire prouvençau,
De vous tant toucanto e tant bello,
Fuguèsse ansin escouta 'n pau !

Mi coublet, triste o gai, soun coume
Aquélis aucèu amistous :

Sur la tuile, un grand bruit d'ailes ; — on dirait parfois que quelqu'un rit : — ce sont les folles hirondelles — qui folâtrent autour des nids.

Déjà l'alerte cochevis — jette son cri et monte vite, — monte boire les rayons ardents — et l'enivrement du soleil.

Soudain on entend un chant si tendre, — au milieu de la haie en fleurs, — que tout se tait pour entendre — cet hymne de joie et d'amour.

Dans votre chevelure soyeuse se cache tout entière — votre main de reine. Que dit — le rossignol ? Votre âme écoute — son aubade de paradis.

Et plaise à Dieu, Mademoiselle, — que moi, pauvre chanteur provençal, — je sois ainsi écouté un peu — de vous si belle et si touchante !

Mes stances, tristes ou gaies, sont comme — ces oiseaux amis ;

De pensado moun cor es comme
E iéu l'escampe davans vous.

II

Lou tèms èi sourne, ai-las ! e fai niue dins moun amo :
Moun cor porto lou dòu dis ami qu'ai perdu :
Lis un m'an deleissa, lis autre m'an vendu.
O moun Dieu ! qu'es marrit d'avé 'n cor que tant amo !

Moun cor porto lou dòu dis ami qu'ai perdu ;
Ounte èi que soun ana ? La vido m'es amaro.
Oh ! s'èron touti mort !... Li que viven encaro
Perqué tant liuen de iéu lou sort lis a coundu ?

Ounte èi que soun ana ? La vido m'es amaro :
M'an leissa tout soulet emé moun triste cor.
Iéu me vire, en plourant, vers vosto douço caro,
Coume lou negadis vers l'estello dóu port.

III

Emé lou calabrun, li troupèu e lou pastre
Rintron au jas, plan-plan, la tèsto vers lou sòu ;

mon cœur déborde de pensées — et je l'épanche devant vous.

II

Le temps est sombre, hélas ! et il fait nuit dans mon âme. — Mon cœur porte le deuil des amis que j'ai perdus : — les uns m'ont laissé, les autres m'ont trahi. — O mon Dieu ! qu'il est cruel d'avoir un cœur qui aime tant !

Mon cœur porte le deuil des amis que j'ai perdus. — Où sont-ils allés ? La vie m'est amère. — Oh ! si tous étaient morts !... Ceux qui vivent encore, — pourquoi si loin de moi le sort les a-t-il conduits ?

Où sont-ils allés ? La vie m'est amère : — ils m'ont laissé tout seul avec mon triste cœur. — Moi, je me tourne en pleurant vers votre doux visage, — comme le naufragé vers l'étoile du port.

III

Avec le crépuscule, les troupeaux et le pâtre — rentrent à l'éta-

La lèio de piboulo ensournis soun encastre,
Un vènt jala s'aubouro e boufo comme un fòu.

Dins l'errour envoula, lis aucèu de malastre
Gènçon coume d'enfant, quilon à faire pòu ;
L'oumbro escafo la draio au mitan di mentastre
E lou pèd, à l'asard, camino mounte pòu.

Sus la montagno anas, soulet e malancòni,
Dis aubre e dóu Rousau escoutant la sinfòni :
Ges de luno ; lou cèu es sèmpre ennivouli.

Fai frech, e voste cor de tristesso se barro.
Fai niue ; subran quaucun que noun vesès encaro
Dis : — Bon vèspre ! E la voues vous fai tout tressali !

Teodor AUBANEL.

(Provençal, Avignon et bords du Rhône.)

ble, lentement, la tête penchée vers la terre ; — l'allée de peupliers assombrit son cadre ; — un vent glacé se lève et souffle avec furie.

Envolés dans les ténèbres, les oiseaux de malheur — gémissent comme des enfants, jettent des cris d'épouvante ; — l'ombre efface le sentier au milieu des marrubes — et le pied, au hasard, marche où il peut.

Vous allez sur la montagne, seul et mélancolique, — des arbres et du vent d'orage écoutant la symphonie : — point de lune ; le ciel est sans fin voilé de nuages.

Il fait froid, et la tristesse vous serre le cœur. — Il fait nuit ; soudain quelqu'un que vous n'apercevez pas encore — dit : « Bonsoir ! » et la voix vous fait tout tressaillir !

Théodore AUBANEL.

LOU BOUTOU DE ROSE

Nascut dins un jardin à coustat d'autros flous,
Lou boutoú d'un rousiè maudissió lou fuelhage,
Dount l'oumbro, à soun vejaire, i fasió grand doumage,
Quand per soun espandido i calió las calous.

Soi sens er, sens soulel, disió lou malurous ;
Ah ! quouro sourtirai d'aquel triste esclavage !
Ne sourtiguet trop lèu... Un ouragan sauvage
Despoulhet lou rousiè del fuelhage abrigous.

E lou boutoú, privat de l'oumbro assoustarèlo,
Vejet per lou soulel sa floù tendro e nouvèlo
Cremado, e mouriguet espandit tout-escas.

Lou sort del disavert, filho, l'oublides pas.
Sos lou tendre boutoù, lou fuelhage es ta maire ;
A soun oumbro venras, gento floù, sens desaire.

Gabriel Azaïs.

(Languedocien, Béziers et environs.)

LE BOUTON DE ROSE

Né dans un jardin à côté d'autres fleurs, — le bouton d'un rosier maudissait le feuillage, — dont l'ombre, à son avis, lui faisait grand dommage, — quand pour son épanouissement il avait besoin des chaleurs.

Je suis sans air, sans soleil, disait le malheureux ; — ah ! quand sortirai-je de ce triste esclavage ? — Il en sortit trop tôt.... Un affreux ouragan — dépouilla le rosier du feuillage qui l'abritait.

Et le bouton, privé de l'ombre protectrice, — vit par le soleil sa fleur tendre et nouvelle — brûlée ; et il mourut à peine épanoui.

Le sort de l'écervelé, jeune fille, ne l'oublie pas. — Tu es le tendre bouton ; le feuillage, c'est ta mère. — A son ombre, tu deviendras une gentille fleur, sans accident.

Gabriel Azaïs.

La lèio de piboulo ensournis soun encastre,
Un vènt jala s'aubouro e boufo comme un fòu.

Dins l'errour envoula, lis aucèu de malastre
Gènçon coume d'enfant, quilon à faire pòu ;
L'oumbro escafo la draio au mitan di mentastre
E lou pèd, à l'asard, camino mounte pòu.

Sus la montagno anas, soulet e malancòni,
Dis aubre e dóu Rousau escoutant la sinfòni :
Ges de luno ; lou cèu es sèmpre ennivouli.

Fai frech, e voste cor de tristesso se barro.
Fai niue ; subran quaucun que noun vesès encaro
Dis : — Bon vèspre ! E la voues vous fai tout tressali !

Teodor AUBANEL.

(Provençal, Avignon et bords du Rhône.)

ble, lentement, la tête penchée vers la terre ; — l'allée de peupliers assombrit son cadre ; — un vent glacé se lève et souffle avec furie.

Envolés dans les ténèbres, les oiseaux de malheur — gémissent comme des enfants, jettent des cris d'épouvante ; — l'ombre efface le sentier au milieu des marrubes — et le pied, au hasard, marche où il peut.

Vous allez sur la montagne, seul et mélancolique, — des arbres et du vent d'orage écoutant la symphonie : — point de lune ; le ciel est sans fin voilé de nuages.

Il fait froid, et la tristesse vous serre le cœur. — Il fait nuit ; soudain quelqu'un que vous n'apercevez pas encore — dit : « Bonsoir ! » et la voix vous fait tout tressaillir !

Théodore AUBANEL.

LOU BOUTOU DE ROSE

Nascut dins un jardin à coustat d'autros flous,
Lou boutoú d'un rousiè maudissió lou fuelhage,
Dount l'oumbro, à soun vejaire, i fasió grand doumage,
Quand per soun espandido i calió las calous.

Soi sens er, sens soulel, disió lou malurous ;
Ah ! quouro sourtirai d'aquel triste esclavage !
Ne sourtiguet trop lèu... Un ouragan sauvage
Despoulhet lou rousiè del fuelhage abrigous.

E lou boutoú, privat de l'oumbro assoustarèlo,
Vejet per lou soulel sa floù tendro e nouvèlo
Cremado, e mouriguet espandit tout-escas.

Lou sort del disavert, filho, l'oublides pas.
Sos lou tendre boutoù, lou fuelhage es ta maire ;
A soun oumbro venras, gento floù, sens desaire.

Gabriel Azaïs.

(Languedocien, Béziers et environs.)

LE BOUTON DE ROSE

Né dans un jardin à côté d'autres fleurs, — le bouton d'un rosier maudissait le feuillage, — dont l'ombre, à son avis, lui faisait grand dommage, — quand pour son épanouissement il avait besoin des chaleurs.

Je suis sans air, sans soleil, disait le malheureux ; — ah ! quand sortirai-je de ce triste esclavage ? — Il en sortit trop tôt.... Un affreux ouragan — dépouilla le rosier du feuillage qui l'abritait.

Et le bouton, privé de l'ombre protectrice, — vit par le soleil sa fleur tendre et nouvelle — brûlée ; et il mourut à peine épanoui.

Le sort de l'écervelé, jeune fille, ne l'oublie pas. — Tu es le tendre bouton ; le feuillage, c'est ta mère. — A son ombre, tu deviendras une gentille fleur, sans accident.

Gabriel Azaïs.

BIBLIOGRAPHIE

Il Giorno dei morti e le Strenne dei fanciulli in Sicilia. Lettera di Giuseppe Pitré. Palermo, 1875, in-12, 22 pages.

La littérature populaire de la Sicile, ses chants, ses légendes et ses poésies, doivent de nombreuses obligations à M. Pitré, qui leur a consacré, depuis tout à l'heure quinze ans, une foule de publications aussi intéressantes que bien dirigées. Le petit opuscule dont nous avons à entretenir aujourd'hui les lecteurs de la *Revue* relate les variantes d'une croyance qui semblerait particulière à la Sicile. A Palerme et dans la plus grande partie de l'île, les enfants se persuadent que, dans la nuit du 1er au 2 novembre, les morts de chaque famille reviennent en ce monde afin de leur apporter de beaux vêtements, des friandises et des cadeaux ; ce sont là les dons qu'ils réclament en se couchant par cette prière naïve :

Armi (*Ames*) santi, armi santi,
Io sugnu (*Je suis*) unu e vuatru siti tanti ;
Mentri sugnut' nra stu munnu di guai
Cosi di morti mittiminni assai.

Toutefois, ce n'est pas partout aux morts qu'il est d'usage d'attribuer l'origine des étrennes du 2 novembre ; c'est, en certains endroits, à une femme difforme et ridée, *Vecchia*, *Vecchia di Natali*, *Vecchia Strina*, *Carca-Vecchia*, *Befana*, etc., qui tantôt les apporte le 1er janvier et tantôt le 24 décembre.

Parlant des modifications que subit cette dernière légende, M. Pitré est amené à dire quelques mots d'une tradition dont M. Meyer[1], après M. Mistral[2] qui l'avait signalée d'abord en Provence, a rapproché diverses versions recueillies en Espagne, en Suisse, en Italie et même en Écosse. Il s'agit de la vieille, raillant Février, qui, tout courroucé, va emprunter trois jours de mauvais temps à Mars, et tue les brebis de celle-ci. Le mois de Mars

[1] *Les Jours d'Emprunt*, Romania, avril 1874, p. 294.

[2] *Mireio*, Notes des VIe et VIIe chants. Dans ses *Proverbes du pays de Béarn*, *Enigmes et Contes populaires*, p. 64, M. Lespy a proposé à ce sujet une conjecture qui semble fondée. Aux exemples cités par M. Meyer, dans la *Romania*, M. Fesquet ajouta, *Revue*, 1re série, VI, 113, trois versions nouvelles qu'il avait relevées dans les *Proverbes* de Duval, la *Statistique de la France* et les *Proverbes agricoles* d'Anacharsis Combes.

passé, la vieille, qui avait acheté un troupeau de vaches, dit imprudemment :

En escapant de Mars e de Marseu,
Ai escapa mi vaco e mi vedeu.

Mars, blessé du propos, va, lui aussi, demander trois jours de mauvais temps et de tempête à Avril et fait encore périr le troupeau de la vieille.

A cette dernière partie de la légende provençale correspondent deux dictons siciliens rapportés par M. Pitré : *Marzu si fici ' mpristari tri jorna d'Aprili' pri la vecchia fari muriri. Aprili scorciu à la vecchia pri lu ganghili.*

Il Giorno dei morti est, en somme, un travail fort curieux et d'une lecture aussi attrayante que profitable.

A. R.-F.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société des anciens textes français, nos 1-4. Paris, Firmin Didot, 1875, in 8°.

La *Société des anciens textes français*, outre les documents pour la mise au jour desquels elle s'est constituée, publie un *Bulletin* dans lequel, à la suite des procès-verbaux des séances, sont insérées des notices sur divers mss. relatifs à l'ancienne littérature de la France. Les deux fascicules parus jusqu'ici contiennent :

1° P. 25-36, *Notice*, par M. Paul Meyer, *d'un recueil manuscrit de poésies françaises du XIIIe au XVe siècle, appartenant à Westminster Abbey*. De ces poésies, plusieurs, que M. M. énumère, sont déjà connues par d'autres manuscrits, et quelques-unes ont été imprimées. De ce nombre est une des *énigmes amoureuses* publiées par M. Boucherie (*Revue*, III, 322), d'après un ms. de Montpellier, dans lequel M. Meyer, par inadvertance, dit que le second vers manque. Il y est seulement incomplet. Voici la leçon du ms. de Westminster :

> Du chastiau d'amours vous demant
> Quel est le premier fondement.
> — Loyaul amer.

2° P. 44-49. Gaston Paris. *Notice du ms. de la Bibliothèque de Dijon*, n° 298[2]. Ms. du XIVe siècle contenant le *Roman de la rose*, et quinze autres ouvrages en vers ou en prose, presque tous connus d'ailleurs.

3° P. 50-82. Paul Meyer. *Notice du ms. de la Bibliothèque nationale, fonds fr. 25415, contenant divers ouvrages en provençal*. Notice particulièrement intéressante pour nous, en ce qu'elle nous fait connaître en détail un ms. sur lequel on ne savait encore que le peu qu'en dit M. Barstch, dans son *Grundriss*, § 37, 7e alinéa, d'après une communication de M. Meyer lui-même. Ce ms., comme il résulte d'une note qui se lit au fol. 42, v°, a dû être exécuté (moins peut-être le dernier cahier) à Béziers ou aux environs, un peu avant l'année 1373, circonstance qui, comme le remarque justement M. Meyer, lui donne une grande importance comme texte de langue. Il renferme les ouvrages suivants : 1° *la Prise de Jérusalem, ou la Vengeance de Jésus-Christ*, en prose; ouvrage dont on ne connaît aucun autre ms. et dont la publication com-

plète serait fort désirable. M. Meyer en donne quelques extraits, précédés d'une notice, où l'on retrouve son érudition habituelle, sur les sources de cette légende et les diverses rédactions que l'on en possède en latin, en français et en catalan ; 2° *la Plainte de Notre-Dame*, poëme encore inédit, de 900 vers environ, qui se trouve dans trois autres mss., dont deux au moins offrent un texte préférable à celui du ms. *Gaignières;* 3° *les Sept Joies de la Vierge*, poëme également inédit : se trouve encore, comme le précédent, dans le ms. 1745, où il est plus complet; 4° *l'Enfant sage*, en prose : se trouve dans deux autres mss.; un 4e ms.(La Vall. 14) contient du même ouvrage une version différente, qui a été publiée par M. Bartsch dans ses *Denkmæler;* 5° *le Moine qui se crucifie*, récit en prose ; 6° *Ave, Maria*, en vers; 7° *l'Évangile de l'enfance*, fragment de 600 vers environ d'une version différente de celle que M. Bartsch a publiée dans ses *Denkmæler*, d'après le ms. 1745.

Je terminerai cet article par un petit nombre d'observations sur quelques passages des extraits donnés par M. Meyer des ouvrages que je viens d'énumérer.

P. 56, ligne 17. Il faut, je pense, ponctuer *obraven en ell, lavos ell pigorave mes*, au lieu de *en ell lavos, ell... Lavos* = *lavors* comme *milos* (l. 16) = *milors*. C'est le même mot que le provençal *laor*· Voy. Milà y Fontanals, *Estudios de lengua catolana*. p. 45, *Adverbios*, l. 2. — P. 65, v. 22, *s'ieu ;* écrivez *si eu* pour rétablir la mesure. — P. 75, l. 12, *s'il morgues ;* lis. *sil.* — P. 81, vv. 8-10 du dernier fragment :

..... e pueys apelet
Lo tozet e dis li per so nom,
Apres dis li: « ades respon....

On a dans le second de ces trois vers un exemple curieux d'une acception de *dire*, avec le pronom au datif, aujourd'hui très-commune en Provence, mais bien rare dans les anciens textes[1], et qui est celle de *nommer*. Le sens est: « il l'appela en le nommant par son nom »; *e per so nom el lo nomnet*, comme dit le ms. 1745.

C. C.

[1] Je n'en ai remarqué que deux autres; ce sont les suivants: *E per so fez se dire Ercamons* (Biographie de ce troubadour); — *eil dizia hom la bela d'Albeges* (Biogr. de R. de Miraval). Ce dernier est, à la vérité, le résultat d'une correction, car je n'ai sous les yeux que les éditions de Mahn et de Rochegude qui donnent, le premier *et il*, le second *et el*. Mais ce sont là deux leçons évidemment corrompues, et peut-être en recourant aux mss. trouverait-on celle que je propose ici et qui doit être la bonne.

CRÉATION DE CHAIRES DE PHILOLOGIE ROMANE

Le souhait de la *Société des langues romanes* s'est enfin réalisé... en Italie.

On lit en effet, dans la *Romania* (avril 1876), p. 256 :

« On vient de fonder en Italie trois chaires de philologie romane, à Naples, à Rome et à Padoue. On a nommé comme professeurs M. d'Ovidio à Naples, M. Monaci à Rome, et comme chargé de cours à Padoue, M. Canello. Nous félicitons l'Italie de cette intelligente initiative, dont le mérite revient à M. Bonghi, et nous souhaitons aux nouveaux professeurs des élèves nombreux et studieux. Chez nous, il n'existe toujours pas une seule chaire de philologie romane, et c'est parfaitement logique. Pourquoi instituer des cours d'une science qui ne mène à aucun examen et ne facilite l'entrée d'aucune carrière? Les élèves feraient naturellement défaut si les professeurs se trouvaient..... Aussi ne demandons-nous pas qu'on fonde des chaires en l'air, pour ainsi dire, qui ajouteraient à nos Facultés des lettres, dans la meilleure hypothèse, un ornement purement superflu. C'est sur les examens, à la fois sur leur caractère et sur leur utilité, que doit porter aujourd'hui toute réforme sérieuse de l'enseignement supérieur. »

Toutes ces observations portent juste.

Cependant, si l'on voulait pousser la logique jusqu'au bout, il faudrait supprimer toutes les Facultés des lettres et des sciences, au moins celles de la province, car les auditeurs qui veulent bien suivre les cours qu'on y fait ne sont pas des étudiants, mais des curieux dans toute l'acception du mot. Pourquoi n'en serait-il pas de même des chaires de philologie romane? Elles auraient sur quelques-unes des autres chaires l'avantage d'attirer un plus grand nombre de personnes, particulièrement dans le Midi, où l'on s'intéresse si vivement à tout ce qui rappelle l'ancienne langue et l'ancienne littérature d'oc.

Aussi, tout en regrettant, avec la *Romania*, qu'on n'ait pas encore fait une part sérieuse, une part officielle, à la langue d'oc et à la langue d'oïl dans les hauts examens universitaires (la licence et l'agrégation[1]), nous croyons, contrairement, non pas aux intentions, mais aux conclusions de ses rédacteurs, que des chaires de philologie romane pourraient, sans plus attendre, être créées à côté des autres chaires de nos Facultés de province.

Il va de soi que le principe seul de cette création serait admis, et que les nouveaux cours ne seraient inaugurés qu'autant qu'on aurait trouvé des hommes capables de s'en charger. Autrement on

[1] Rappelons cependant que l'on doit à l'initiative de M. Egger de voir enfin la philologie romane figurer sur le programme des examens pour l'agrégation de grammaire. Grâce à lui, nos nouveaux agrégés sont en état de lire Joinville dans le texte. C'est autant de gagné pour la langue d'oïl; mais qu'a-t-on fait pour la langue d'oc?

risquerait de compromettre la nouvelle institution en ne choisissant — pour se conformer à la lettre du règlement — que des docteurs bien et dûment diplômés, bons humanistes sans doute, mais qui, romanistes de trop fraîche date, seraient réduits à apprendre pendant plusieurs années ce qu'ils seraient tenus d'enseigner dès le lendemain de leur nomination.

Si parmi les romanisants on ne trouve pas de docteurs, qu'on choisisse d'abord ceux à qui leur notoriété peut tenir lieu de diplôme. Qu'on les prenne à l'essai, comme c'est du reste l'habitude pour tous les débutants de l'enseignement supérieur, même pourvus du titre de docteur. Qu'on charge les professeurs compétents de la Sorbonne et du Collège de France de faire ce choix préventif. L'État se sera ainsi entouré de toutes les garanties auxquelles il a droit, et l'on pourra enfin inaugurer en France cette nouveauté de l'enseignement supérieur de la philologie romane, enseignement qui est en pleine vigueur depuis bien des années de l'autre côté du Rhin. En voyant s'ouvrir devant eux une carrière nouvelle, nos apprentis docteurs se mettront à l'œuvre et prendront pour objectif de leurs savantes recherches les productions de notre ancienne langue, au lieu de s'enfermer exclusivement dans la mine tant fouillée de l'antiquité grecque et latine.

Si, au contraire, on attend, pour décréter la formation des chaires de philologie romane, l'éclosion des docteurs romanisants, on risque fort de rééditer le raisonnement du père de famille qui défendait à son fils d'aller se baigner avant de savoir nager.

Quand nous demandons que le Ministre, vu le manque de sujets immédiatement capables, ne se borne pas, pour les premières nominations, à choisir dans la catégorie des docteurs et s'adresse de préférence aux romanisants qui ont fait leurs preuves, nous voulons parler surtout de ceux qui n'appartiennent pas au corps enseignant, et pour lesquels l'obtention des diplômes universitaires n'est pas une nécessité et ne constitue pas un avantage professionnel. Il serait juste, en même temps qu'avantageux pour la science, de récompenser ainsi des efforts d'autant plus méritoires qu'ils ont été désintéressés.

On ne s'étonnera pas que la *Société des langues romanes*, qui a pris l'initiative de la pétition [1] relative aux chaires de philologie romane, renouvelle et précise ses demandes, en voyant que la France, déjà devancée par l'Allemagne, va l'être encore par l'Italie, où ces études ne viennent pourtant que de naître.

[1] Nous profitons de cette occasion pour remercier M. Bouchet, député des Bouches-du-Rhône, qui a bien voulu présenter cette pétition à ses collègues de l'Assemblée nationale.

Quoique parvenu trop tard, son envoi n'était pas de ceux qui, passent inaperçus. Mistral le mentionna élogieusement; et, en 1872, il en signalait encore « l'ardente passion, l'audace d'images et l'enthousiaste lyrisme [1]. » L'idiome de Montpellier, jusqu'alors employé au profit de la Muse triviale ou de la romance langoureuse, s'élevait et se soutenait enfin à la hauteur de l'ode. Ainsi que le dit M. de Tourtoulon [2], la publication de *Prouvença* fut une véritable « révélation pour les lecteurs de la *Revue des langues romanes,* à qui elle donna comme une preuve nouvelle de ce que peut le talent d'un poëte pour la régénération de sa langue. »

Malgré sa recherche de plus en plus grande des formes languedociennes, on reprochait quelquefois à Bringuier de trop s'inspirer du vocabulaire provençal, de ne pas tenir assez de compte des différences qui constituent l'originalité propre des deux dialectes parlés sur les rives du Rhône. Sa réponse fut *Un michant rève,* petit chef-d'œuvre que lui-même, modeste entre tous, mettait au-dessus de toutes ses autres compositions.

S'il m'est permis d'employer une formule aujourd'hui bannie de l'usage commun, bien qu'elle résume la conception la plus originale et la plus vraie de l'ancienne poésie de la France du Nord et de celle du Midi, Bringuier *trouvait* avec un certain effort ; l'idée nécessaire lui arrivait, mais ce n'était pas sans l'avoir opiniâtrement cherchée. Dans *Un michant rève,* au contraire, une flexibilité naturelle, une sorte d'harmonie colorée, dirigent et assouplissent, sans que l'art s'y montre le moins du monde, les strophes et les vers. Rien qui choque non plus, au point de vue des exigences dialectales ; pas un mot, pas une construction, une métaphore, qui ne puissent être avoués par la langue populaire, cette source toujours vivante et toujours aussi trop peu appréciée de l'inspiration [3].

Puis vint, en 1872-1873, le *Roumieu,* thèse magnifique de

[1] *Armana prouvençau, Crounico felibrenco.*

[2] *Compte rendu des travaux de la Société des langues romanes en* 1869. Bulletin, p. 55.

[3] A ce moment du talent de Bringuier se rattache encore *Nadau,* inséré dans le *Factionnaire,* journal hebdomadaire qui paraissait alors à Montpellier (n° du 24 décembre 1870, p. 23-29), et, si l'on ne considère que la facilité de la langue, deux pièces charmantes: la *Margaridéta* et

l'ingratitude des cours, la plus récente et la plus belle des légendes historiques de la Provence. Bringuier en tira six tableaux : *Ramoun e soun Sagat, lous Poutous, la Crous dau front, l'Ome dau bon Dieu, l'Ingrat,* d'une poésie constamment hardie, forte et colorée ; l'auteur y est toujours égal à lui-même, toujours préoccupé de dégager la langue dont il se sert des gallicismes qui la défiguraient. On a relevé dans son œuvre, mais avec une rigueur trop sévère, la teinte un peu moderne de quelques détails [1].

L'*A perpaus de Petrarca* date du mois de juillet de l'année suivante, au moment où le cinquième centenaire de Pétrarque s'emparait de tous les esprits; où, sur l'initiative d'un lettré délicat et d'un poëte, M. L. de Berluc-Pérussis, d'Aix, des concours internationaux rappelaient en provençal, en italien, en français et en catalan, la mémoire de l'auteur de l'*Afrique* et des *Sonnets,* et, naturellement, ce profond et persistant amour qui resta l'étonnement de ses contemporains avant d'être celui de la postérité. De savants critiques, parmi lesquels il faut citer M. Raphaël Minich [2], s'étaient, avec une ingénieuse et subtile science, efforcés d'expliquer, à l'aide des lettres, des traités et des vers de Pétrarque, l'origine et les différentes péripéties de sa passion, la retraite à Vaucluse, et enfin le sentiment presque entièrement idéal et contemplatif qui, même avant la mort de celle qui en fut l'objet, ressort de bon nombre des *Canzones*. Dans la seconde moitié de l'*A perpaus,* Bringuier résuma en quelques vers admirables la noble leçon qui se dégageait à ce moment, et de la vie du poëte italien, et de la fête qu'elle venait de susciter. Si, dit-il, Laure avait sacrifié ses devoirs à l'amour de Pétrarque, celui-ci n'aurait écrit ni ses *Sonnets,* ni ses *Triomphes ;* si elle avait dépouillé cette vertu que les *Canzones* ont si longuement célébrée, Pétrarque n'eût plus été qu'un

l'*Enfant de la veusa*, restées inédites. Toutefois, la *Margarideta* est datée du 6 novembre 1863, dans les manuscrits de Bringuier.

[1] Voyez, *Armana prouvençau*, 1859, p.107, un court récit en prose dans lequel Mistral a admirablement saisi la fin de cette légende.

[2] Le discours que M. Minich prononça sur ce sujet à Vaucluse, le 18 juillet 1874, se trouve dans le *Compte rendu du cinquième centenaire de Pétrarque.* Avignon, Gros, 1874; in-8°, pag. 238 et suiv.

chanteur vulgaire, et l'Avignon des papes, des troubadours et des félibres, n'aurait rien vu de cette fête qui réunit dans un même sentiment tout ce qui a langue et sang latins, tout ce qui vit et subsiste par la civilisation latine !

La fin de l'*A perpaus* me servira de transition pour arriver à la dernière pièce de Bringuier, le *Brinde,* qu'il lut d'une voix que la maladie commençait déjà à éteindre, au banquet du 31 mars 1875, et qui, avec le *Michant Rève,* est sa plus parfaite inspiration poétique. En exceptant quelques tours obscurs, on peut affirmer que rarement il avait su si bien, sous la variété de ses strophes, rester à la fois simple, grand et vigoureux. Il serait difficile de retrancher dans cette ode magnifique, jet subit d'une idée que deux ou trois jours de réflexion condensèrent dans l'esprit de notre poëte. Quarante-deux vers lui avaient suffi pour exprimer aussi complétement et aussi absolument que possible la pensée qui était à ce moment la pensée de tous [1].

Tel est l'ensemble de l'œuvre de Bringuier. Elle a été mieux appréciée de l'autre côté du Rhône qu'à Montpellier même, où *Prouvença, lou Roumieu* et *l'A perpaus de Petrarca,* furent contestés par ceux-là surtout qui cherchent dans le languedocien l'idiome courant de leur quartier, avec ses gallicismes et ses corruptions usuelles, plutôt que la généralité de leur sous-dialecte, tel qu'il est encore parlé par la vieille génération des campagnes. Se placer à ce point de vue étroit et faux, c'était condamner d'avance, dans leur idiome et quelquefois dans leurs sujets, presque toutes les pièces de Bringuier. On n'y manqua pas en diverses occasions.

Il n'est certainement pas impossible de relever, dans le *Roumieu,* dans *Prouvença,* dans l'*A perpaus de Petrarca,* des formes provençales substituées aux formes languedociennes; on y regrettera encore l'oubli de quelques-uns de ces tours heureux, de ces locutions si vives, si bien prises de la couleur

[1] A cette énumération il faut ajouter des fragments d'un drame en prose intitulé *Babau*. Il est impossible de juger cette œuvre d'après des scènes sans dénoûment indiqué; le dialogue est cependant rempli de traits vigoureux. Un second drame *El, rèi !* dont il ne resterait aucun souvenir s'il n'avait été annoncé sur la couverture du *Roumieu,* et un poëme sur la Magdeleine, demeurèrent à l'état de projet

du pays, qu'il faut aller découvrir sous le dédale moitié licencieux, moitié français, des vers de Sage et de Roudil ; des détournements dans la signification de divers mots ; mais, ceci accordé, quelle pureté comparativement aux œuvres de Tandon, de Martin et même de Favre ! Quelle fleur de poésie dans les paroles que saint Louis adresse à la Provence, en passant devant Beaucaire [1], dans l'allégorie du petit oiseau blessé qui se réfugie sous les touffes d'herbes [2]! Quelle puissance de couleur dans la Magdeleine du *Michant rève !* Quelle grâce naïve dans la *Margarideta* et l'*Enfant de la veusa !* Quelle hauteur d'inspiration enfin dans le brinde *à las raças latinas,* où il se rencontra, d'instinct, avec MM. Ascoli (de Milan), Lieutaud (de Marseille), Félix Gras et Albert de Quintana, pour exalter l'idée d'une union des peuples latins, pour demander à tous ceux qui parlent un idiome dérivé de l'ancienne langue de Rome, de se lier les uns aux autres afin de devenir « ce que portaient les licteurs, un indissoluble faisceau ! »

L'œuvre de Bringuier ne fut pas seulement poétique : elle eut un côté philologique qui n'est pas à oublier. Tandis que l'on possède nombre de glossaires en langue d'oc, il n'existait aucun vocabulaire donnant, après le mot français, celui qui lui correspond en languedocien [3]. De concert avec M. de Tourtoulon, qu'unissait à lui une amitié déjà bien ancienne, Brin-

[1] Quand lou rèi sant Louis, de passada à Bèu-caire,
Après tout aquel revoulum,
Devistèt la Prouvença : — « Oh ! souspirèt, pecaire !
T'an amoussada couma un fum !
Encontra de la mort, tant pot un rèi qu'un gàrri
E tus n'as lou vèsti dau cros ;
Se m'ausisses pamens estripa toun susàri.... »

[2] Lou passerou besiat s'aclata jout las matas
Es coufle e fai pas pus pieu-pieu;
Tèn lou cop de la mort, pecaire ! a virat batas...
Mès chut, s'escarabilha, es vieu.
Poumpa un degout fresquet à la fiolha bagnada,
Espincha un pau, s'estrementis,
Fria soun bèc, alisa una ala escaraugnada,
Pieuta, sauta, se samboutis.
S'envoula ! Anàs lou querre à la cima das pivous !...

[3] Honnorat avait fait un travail semblable pour le provençal, mais

guier entreprit, en 1873, un *Dictionnaire français-languedocien (sous-dialecte de Montpellier)*, et il l'amena jusqu'à la lettre B. Ce fut également à M. de Tourtoulon, chargé d'une mission scientifique à l'effet de déterminer les limites de la langue d'oc vis-à-vis de la langue d'oil, qu'il fut adjoint, par un arrêté du Ministre de l'instruction publique, en date du 2 mai 1873. Dans la pensée des deux personnes qui en étaient chargées, dans celle de la Société, ce travail devait être complété ultérieurement par des reconnaissances semblables vis-à-vis de l'espagnol et de l'italien, et ensuite par celle des grands dialectes méridionaux. Bringuier ne put malheureusement participer qu'à la première partie de cette exploration, poursuivie depuis le petit village des Huttes (commune de Soulac), en face de l'Océan, jusqu'aux environs de Guéret. Elle eut pour résultat d'arrêter, d'une manière très-précise, une limite que l'on avait crue jusqu'alors impossible de déterminer. A la suite d'un rapport de M. Gaston Paris, l'impression du compte rendu de la mission fut décidée par M. le Ministre de l'instruction publique. Peu de temps après, la *Société archéologique de Béziers* admettait notre poëte au nombre de ses correspondants.

Dans les dernières années de sa vie, la santé de Bringuier exigeait les plus grands ménagements ; elle parut se rétablir vers la fin de 1873, mais ce ne fut qu'un répit passager. Une circonstance fâcheuse vint la compromettre encore. Nommé receveur des postes à Lunel en 1874, Bringuier y était, dès son arrivée, victime d'un vol dont les auteurs ne furent pas découverts. Au concours du 31 mars, de fréquentes et complètes extinctions de voix se manifestèrent ; ces symptômes allèrent sans cesse en augmentant. Le mal devint si grave, si continu, que l'asphyxie était constamment à craindre ; il fallut se résoudre à l'ouverture de la trachée-artère, très-heureusement pratiquée par le docteur Anténor Bringuier, frère du poëte, et très-courageusement supportée par celui-ci. Le malade put se lever et venir à Montpellier, mais il ne s'était pas fait d'illusion sur son état : il avait demandé

son *Vocabulaire* resta bien au-dessous du savoir très-réel dont témoigne le *Dictionnaire provençal-français*, qu'il publia en 1846-1847.

et reçu les secours de la religion, fait ses dispositions dernières avec une fermeté et une présence d'esprit peu communes. Cefut alors une chose douloureusement triste que la vie de deux mois qu'il vécut, un spectacle plus douloureux encore, s'il n'avait eu son côté viril et fort, que celui de cet homme en qui la pleine et entière liberté de l'intelligence s'était maintenue, qui n'avait pas cessé de recevoir ses amis, de les visiter même, de songer à ses recherches et à ses vers, mais que la science avait condamné, dont on pouvait prévoir la fin à heure fixe. Après deux mois de cette existence, la mort l'emporta le 10 septembre, à huit heures du soir.

Les obsèques eurent lieu dans la matinée du surlendemain, au milieu d'un nombreux concours d'amis et par une pluie diluvienne, qui coïncidait avec les désastreuses inondations de l'Hérault. En l'absence du président de la *Société des langues romanes*, M. Cantagrel, vice-président, adressa sous le porche de l'église Saint-Roch le dernier adieu à la dépouille du poëte ; il ne put y oublier le charme et l'amabilité de relations qui lui faisaient des amis de ceux qui l'approchaient, la noblesse de sentiments qui se reflétait dans ses vers comme dans sa vie si brusquement coupée, tout ce qui depuis longtemps légitimait les espérances que ses amis avaient conçues, de le voir un jour recevoir la consécration populaire de poëte de Montpellier.

Lorsque la nouvelle de la mort parvint de l'autre côté du Rhône, une solennité religieuse et poétique à la fois s'accomplissait en Provence : la ville de Forcalquier fêtait l'inauguration du monument de Notre-Dame de Provence, et elle y avait appelé, avec Mistral, Aubanel, Roumanille et Tavan, cette brillante pléiade dont l'auteur du *Roumieu* faisait partie depuis le centenaire de Pétrarque, à Avignon. L'émotion qu'elle causa parmi eux fut grande. Tous les félibres connaissaient personnellement Bringuier, tous avaient apprécié de près, en même temps que les rares qualités du poëte, celles plus rares peut-être de l'homme privé. Aussi adressèrent-ils immédiatement à la veuve et à la famille de Bringuier cette dépêche si éloquente dans son extrême concision:

« Les félibres désolés pleurent avec vous. — Frédéric Mistral, Th. Aubanel, J.-B. Gaut, L. Roumieux, Chr. de Ville-

NEUVE-ESCLAPON, FRIZET, VIDAL, l'abbé LIEUTAUD, ARNAVIELLE, Aug. VERDOT, Paul BARBE, L. de BERLUC-PÉRUSSIS, Alph. TAVAN.... »

L'hommage que cette dépêche apportait à la mémoire de Bringuier ne devait pas être le dernier, car le lendemain en vit un second plus délicat peut-être, par le gracieux et touchant symbolisme dont il fut entouré. La pervenche des félibres (*pervenca* ou *prouvençala*, en langue d'oc) en fit naître l'occasion au cours du banquet des adieux. Après les toasts à la Provence, au félibrige et à la ville de Forcalquier, l'auteur de la *Rampelado*, Louis Roumieux, un de ceux qui avaient le plus aimé et connu notre poëte, prit la parole en ces termes :

« L'avès tóuti couneigu, mis ami, aquéu cor de flo, aquelo amo d'elei, aquelo naturo tant avenento, aquel esperit tant delicat, aquéu felibre de la bono. Amor d'acò, tóuti d'un vanc, entre que la tristo nouvello nous fugué dicho, manderian à sa pauro véuso l'espressioun de nosto doulour.....

» Mai, nous resto encaro autro causo à faire, fau qu'a l'ami que plouran dounen un souveni; fau que chascun de nàutri derrabe de sa boutouniero la flour que nous an baiado e que noste counfraire, Moussu Cavalié, deslega de la *Soucieta di lengo roumano*, ane, à son retour à Mount-pelié, pausa sus la toumbo dóu paure mort aquel amistadous bouquet de prouvençalo.... »

Louis Roumieux terminait son *brinde* en affirmant que « les félibres savaient aimer et se souvenir. » La pensée qui, par avance, l'avait si bien prouvé fut l'objet d'un empressement unanime; félibres et savants se dépouillèrent à l'envi de leurs pervenches et les remirent à M. Cavallier, qui, au nom de la *Société pour l'étude des langues romanes*, assistait à la fête de Forcalquier. Quelques jours après, celui-ci déposait sur la modeste pierre tombale de Bringuier ce pieux tribut de leur reconnaissance et de leur souvenir.

Alph. ROQUE-FERRIER.

CHRONIQUE

M. le docteur Adelphe Espagne, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier et membre de la Société, a lu, dans une des séances du Congrès des Sociétés savantes des départements, à la Sorbonne (section d'histoire et de philologie), un travail sur les *Provençalismes de la langue de Molière*.

Il s'est principalement attaché à étudier le rôle de Lucette (*Monsieur de Pourceaugnac*, acte II), écrit en entier en languedocien, et il en a proposé une rédaction nouvelle, plus conforme au sous-dialecte piscénois, dans lequel il a été composé.

*
* *

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro l'insertion d'un second article de M. C. Chabaneau sur la *Chanson de la Croisade albigeoise*.

*
* *

Dans sa séance du 26 mars dernier, la *Société pour l'étude des langues romanes* a décidé de réunir en un volume les *Opuscules* de l'abbé Léon Vinas.

Cette édition comprendra les travaux que notre regretté collaborateur donna à la *Revue des langues romanes en* 1870-1871, diverses notes archéologiques et historiques à peu près introuvables aujourd'hui et un certain nombre de textes inédits en langue d'oc.

*
* *

Une circulaire provençale, signée de MM. Théodore Aubanel, Bonaparte-Wyse, Jean Brunet, Félix Gras, Anselme Mathieu, F. Mistral et Roumanille, convoque à Avignon, le 21 mai courant, jour de Sainte Estelle, les félibres de la Catalogne et du midi de la France.

L'objet de cette réunion est d'arrêter les statuts du félibrige, reconstitué sur de nouvelles bases, et d'élire en même temps les bureaux des trois *mantenenças* de Provence, de Languedoc et de Catalogne. Cinquante mainteneurs, qui, par une innovation très-heureuse, doivent être pris dans toutes les provinces du Midi, seront également nommés dans cette réunion. Mistral y prononcera probablement un discours, qui résumera les tendances du félibrige et le rôle qui lui appartient dans le relèvement moral de la France.

*
* *

Le sixième centenaire de la mort de Jacques le Conquérant sera célébré à Valence (Espagne), le 27 juillet prochain. La Commission spéciale du centenaire a décidé qu'un concours littéraire et historique aurait lieu à l'occasion de cette fête, qui attirera une grande affluence de Provençaux et de Catalans dans la cité que le fils de Marie de Montpellier enleva aux Maures.

Parmi les prix énumérés dans le programme, nous avons à signaler :

Une somme de cinq cents *pesetas* (525 fr.) à la meilleure narration en prose catalane (*lemosina*) d'un « épisode » de la vie du roi Jacme ;— une fleur en argent à la meilleure « romance historique » en catalan (*lemosí*) sur les « faits et gloires » de l'histoire de Valence ; — une deuxième fleur en argent à la meilleure « chanson » sur la conquête de Valence par Jacme.

Les manuscrits devront être adressés au secrétaire de l'*Ayuntamiento* de Valence, avant le 15 juillet prochain.

*
* *

Sous le titre : *Historia del derecho en Cataluña, Mallorca y Valencia, El Codigo de las Costumbres de Tortosa*, le docteur B. Oliver, correspondant de l'*Académie royale d'histoire et des belles-lettres de Barcelone*, va réimprimer prochainement les *Coutumes de Tortose*, dont il n'existe qu'une édition très-rare, faite en 1539. En outre de son intérêt comme texte catalan, le *Libre de les Costumes generals scrites de la insigne ciutat de Tortosa* en a un autre tout aussi réel au point de vue du droit politique, administratif, civil et militaire; il peut être considéré comme une sorte d'encyclopédie juridique du XIIIe siècle en Catalogne.

A. R.-F.

Le Gérant : Ernest Hamelin.

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Ce

DIALECTES MODERNES

CHANTS POPULAIRES DU LANGUEDOC

Première section

CHANTS DU PREMIER AGE

Quatrième série

CHANTS ÉNUMÉRATIFS

Nous appelons Chants énumératifs ceux qui ne semblent avoir d'autre but que d'amuser ou de distraire l'enfant, par la traînante et fastidieuse répétition d'un même motif.

Ils sont surtout en usage, pour tuer le temps, comme on dit, pendant les longues veillées d'hiver, par exemple; la nature est si triste, le temps si sombre, l'enfant si inquiet, que les berceuses ordinaires seraient bien loin de suffire pour l'apaiser et l'endormir. On a alors recours aux chants énumératifs, qui, par leurs interminables longueurs, tant de texte que de mélodie, permettent d'en arriver à ce résultat si désiré.

I. — Le récit des chants énumératifs est puéril, le plus souvent même absurde; mais il a cela de bon qu'il peut être traîné en longueur indéfiniment, puisque à l'allure lente et continue des berceuses il joint la forme narrative des chants légendaires.

Cette forme narrative, toutefois, est purement fictive; en réalité, ce sont les mêmes phrases, les mêmes formules, qui reviennent à intervalles égaux, comme prétexte à énumérer

quantité d'objets : les nombres, les vêtements, les jours de la semaine, ceux du mois, etc. Ce n'est guère qu'un cadre dont les lignes, quoique arrêtées, sont assez larges et assez flottantes pour permettre à l'improvisation de les étendre, et de compléter ou de modifier les objets que l'on énumère.

Il est facile d'observer, en effet, que, tandis que les traits principaux se perpétuent sans changements, l'énumération, au contraire, quant aux objets indiqués, en subit de très-graves et varie de localité à localité. Nous n'avons pas besoin d'observer qu'elle est toujours soumise à la mesure et à la rime.

II. — La raison qui a fait imaginer les chants énumératifs, qui est, comme nous l'avons dit, de gagner du temps, de le passer sans trop d'ennui, explique pourquoi ils ne sont pas seulement en usage parmi les nourrices.

Ils sont employés, en effet, dans toutes les occasions du même genre et quoiqu'il s'agisse d'une grande personne.

Ils sont chantés, par conséquent, par le laboureur qui conduit sa charrue, par l'ouvrier qui entame une rude besogne, par le piéton qui entreprend une longue marche, par tout individu enfin qui a besoin de s'étourdir, d'oublier la longueur et l'ennui des heures, et cela sans que le travail perde rien de sa force et de sa continuité.

Aux parties du chant que tout le monde sait ils ajoutent au fur et à mesure, sans trop de souci du sens, tout ce qu'ils croient propre à en accroître la lenteur et l'effet.

III.— Ce n'a pas été pour nous un petit embarras que de donner aux chants de cette série un nom qui leur convînt à un égal degré. Nous les avions nommés, tout d'abord, on s'en souvient, Chants récapitulatifs, puis Chants accumulatifs, etc.

Nous n'avons pas tardé à reconnaître que ces noms étaient tout aussi inexacts les uns que les autres. En effet, la récapitulation, l'accumulation, la répétition, etc., sont des procédés spéciaux à quelques-uns d'entre eux, mais qui ne sauraient être attribués à leur généralité.

Nous nous sommes arrêtés au titre de Chants énumératifs, pour ce motif que, si l'*énumération* n'est pas un caractère assez distinctif pour classer un genre, c'est du moins celui qui est commun à tous les chants de cette quatrième série.

Quel que soit le procédé spécial à chacun d'eux, il se réduit toujours à une énumération d'objets, qui est le fait essentiel dans le récit et en fait le fond. C'est donc là le procédé qui domine tous les autres et que l'on peut considérer comme étant le principal.

IV. — L'énumération se présente, dans nos chants, de trois manières différentes : *a* l'énumération simple, *b* l'énumération double, et *c* l'énumération par enchaînement.

V. — L'énumération simple se borne à indiquer toute une suite d'objets ayant une destination commune, mais seulement *un* par couplet. Cette suite d'objets peut concerner :

1° Les parties du vêtement (voy. chants I à IV),
2° Les parties de la chaussure (ch. V à IX),
3° Les objets d'un ménage (ch. X à XIV),
4° Les choses que l'on possède (ch. XV à XVII),
5° Les parties du corps (ch. XVIII à XX),
6° Les parties d'un oiseau (ch. XXI à XXIII),
7° Les parties d'un quadrupède (ch. XXIV à XXVII),
8° Les remèdes à essayer (ch. XXVIII),
9° Les nombres (ch. XXIX).

VI. — L'énumération double, tout en donnant une suite d'objets ayant une destination commune, en cite *deux* par couplet. Cette suite d'objets peut concerner :

10° Les nombres et des souvenirs pieux (ch. XXX à XXXIV),
11° Les animaux et leur cris (ch. XXXV),
12° Les animaux et ce qu'il faut à une noce (ch. XXVI à XLIV),
13° Les animaux et ce qu'il faut à la guerre (ch. XLV),

Nous avons cru devoir ajouter à ces exemples cinq noëls par énumération, de fond un peu puéril, comme une preuve de l'influence de ce procédé des chants du premier âge sur des chants appartenant à des genres plus relevés. Ils concernent :

14° Les animaux et des jeux (ch. XLVI),
15° Les animaux et leurs cris (ch. XLVII et XLVIII),
16° Des personnes et leurs dons (ch. XLIX),
17° Des gens de métier et leurs dons (ch. L).

VII. — L'énumération par enchaînement se distingue des deux autres sortes, en ce qu'elle rappelle à chaque couplet l'objet ou les objets qu'on avait indiqués précédemment, de manière à en faire une chaîne sans fin, qui va toujours s'allongeant. Ces objets ont aussi une destination commune, qui peut être :

18° De supporter un nid d'oiseau (ch. LI et LII),
19° De défendre un champ de mil (ch. LIII et LIV),
20° De venir à bout d'un travail difficile (ch. LV),
21° De vaincre les refus d'une jeune fille (ch. LVI),

VIII. — Les chants à énumération simple sont ceux que les nourrices répètent le plus habituellement. Il est de toute évidence que les chants à énumération double et les chants par enchaînement sont trop compliqués pour de tout petits enfants ; on n'en use que quand les enfants commencent à voir clair en eux-mêmes et autour d'eux.

Quoique l'inspiration en soit toujours très-naïve, elle ne manque pas cependant d'avoir un côté ingénieux. On pourra en juger par le résumé rapide que nous allons en faire.

Il y a quatre énumérations de vêtements : dans le premier, d'après le chanteur même, ses habits lui ont été donnés par son amie ; dans le second, il passe en revue ceux qu'il possède; dans le troisième, il les perd un à un ; au quatrième, c'est une femme qui parle des siens, de ceux qui composent son douaire.

La fameuse chanson *des Sabots* s'offre à nous avec cinq versions. Dans les trois premières, sous prétexte de compter ce qu'ils ont coûté, on énumère toutes les parties dont ils sont formés ; avec les quatrième et cinquième, ils sont vendus ou volés.

Les ch. X à XV nous présentent cinq versions d'une chanson également très-répandue. Il s'agit d'une jeune fille qui veut se marier, et qui, quoique sa mère ait le soin de lui rappeler tout ce qu'il faut en ménage, pain, vin, lit, linge, etc., s'obstine et persiste dans sa résolution[1].

[1] Parmi les chants purement profanes, — nous dit M. Victor Smith, — les plus familiers aux nourrices sont peut-être ces petits chants de dénombrement où chaque couplet se borne à nommer le membre d'un ani-

Les trois qui viennent ensuite sont des versions languedociennes de *Jean de Nivelle* et des choses qu'il possède [1].

IX.— Les chants XVIII, XIX et XX, énumèrent, couplet à couplet, les parties du corps d'une personne ; naturellement, ce n'est qu'un éloge d'un bout à l'autre [2].

La chanson *de l'Alouette*, celles *du Merle*, *de la Poule*, *de l'Ane* (XXI à XXVIII), répondent à une inspiration analogue. Dans la chanson *de l'Alouette*, celle-ci est plumée membre à membre, et à chaque couplet, avec ses plumes, l'un de ses membres se détache. Dans les deux suivantes, c'est l'oiseau lui-même qui perd successivement l'une des parties du corps. Dans toutes trois, du reste, le refrain se lamente un peu ironiquement.

X. — La chanson *de l'Ane* et la chanson *de la Cavale* sont à

mal, d'un oiseau, par exemple, disséqué pièce à pièce. On redit par toute la France le chant *de l'Alouette*, le chant *du Merle*. Les testaments de l'âne, un peu plus compliqués, sans l'être beaucoup, avoisinent ce groupe. Je n'ai trouvé en patois ni la mort du merle ou de l'alouette, ni l'énumération de ces legs de l'âne, dont certains s'adressent, sans trop de respect, au notaire et au curé. Si je ne puis donner en notre langue populaire la liste des faveurs posthumes de l'âne, il m'est du moins permis de transcrire ici son oraison funèbre et l'oraison de la cavale, sa noble parente : badinages l'un à l'autre semblables, que se plaisent à fredonner les nourrices du Velay.

L'oraison funèbre de l'âne est d'un ton moins élégiaque que celui de la cavale. Le récitatif et le chant s'y entremêlent. Le langage est je ne sais quoi d'intermédiaire entre le patois et le français. (*Lettre du 4 septembre* 1874.)

[1] La chanson française est évidemment moderne ; mais ce n'est qu'une recension de versions populaires, dont la date peut être très-éloignée.

[2] Les chants de cette sorte rappellent, quoique vaguement, un genre de compositions en vogue au moyen âge. Nous voulons parler de la *Dona Soicebuda* de Bertrand de Born, ainsi que du *Cavalier Soicebut*, d'Elias de Barjols. L'auteur, désirant une dame ou un chevalier d'une rare perfection, énumère successivement, pour tout ce qu'il lui souhaite, ce qu'il sait de mieux chez les personnes existantes. V. Raynouard, III, 141. 350, et IV, XLIII, XLV.

Goudelin en a fait une imitation dans sa *Beutat fantasiado*, beauté faite de fantaisie, qui n'est qu'un portrait imaginaire de sa maîtresse. Ed. Amsterdam, de 1700, pag. 48.—V. aussi *Descripciu de beutat*, pag. 12, et *Descripciu de ledou*, pag. 18. Dans ce dernier genre, une chanson burlesque de Michel, même édit., pag. 157.

peu près de la même façon. Dans le premier, c'est un loup qui mange successivement toutes les parties de la bête.

L'âne, d'ailleurs, n'est pas toujours la victime du loup. Nous donnons deux versions concernant sa revanche, parce que, quoique n'étant pas énumératives, elles servent à expliquer le texte le plus connu.

De ces deux versions, l'une est du Périgord, l'autre du Velay, des deux extrémités de notre province.

Avec la première, due à M. le vicomte de Gourgues, voici en quoi consiste la tromperie de l'âne : il va à des noces, trouve le loup en chemin, et, ne pouvant se débarrasser de lui, l'invite et consent à le prendre sur son dos. Un peu effrayé, il quitte le bois précipitamment et lui fait traverser une ville. Le loup, épouvanté par le brouhaha que les gens font après lui, ne voit de salut que dans la fuite et se sauve.

La version du Velay, due à M. Victor Smith, reproduit à peu de chose près le même thème : si dans l'oraison de l'âne, remarque notre dévoué collaborateur, l'âne paraît avoir été tué par le loup qui s'apprête à le manger, en certaines chansons il est moins malheureux, et sa finesse déjoue le loup. Un matin, l'âne va seul au bois ; il rencontre le loup. Que faire? Il imagine de l'inviter à des noces que, dit-il, célèbrent les corbeaux. Le loup, flairant un meilleur festin, accepte l'invitation. L'âne le conduit, marchant devant. Arrivé près d'une maison, l'âne se hâte d'y entrer, s'y enferme, et, quand le loup veut le rejoindre, son museau trouve porte close. Tel est le petit drame qu'à travers leurs lacunes laissent deviner ces couplets enfantins.

Comme on le voit, ces chansons, concernant des animaux, ne sont autres que des apologues chantés ; c'est la fable populaire devenue chant, tout comme nous avons vu le conte populaire le devenir aussi.

Le chant XXX n'est qu'une plaisante énumération de remèdes. Le chanteur est malade ; il emprunte successivement, à chaque couplet, un remède à l'un de ses voisins, mais en vain. Le mal dure, et la chanson aussi. — La chanson *des Nombres,* qui suit, n'est qu'un exercice de mémoire.

XI. — Les chants à énumération double n'offrent pas une

moins grande variété. Ils conviennent à des enfants plus âgés, plus intelligents; aussi les sujets ont-ils quelque chose de compliqué.

Le chant XXXI dit successivement tous les nombres et, à chacun d'eux, rappelle un fait pieux quelconque, ayant un rapport avec ce nombre.

Aux XXXII et XXXIII, le chanteur rencontre sa bonne amie, chaque jour, pendant toute la semaine ; chaque fois elle s'en allait au marché vendre des objets différents. Observons, en passant, que le nom de ces objets change avec chaque localité ; la seule règle, c'est qu'il y ait rime (ou assonnance tout au moins) entre le mot dont on se sert et le nom du jour auquel on le rapporte.

Dans la chanson *de la Fileuse*, énumération double analogue : à chaque jour de la semaine, la jeune femme se promet de ne plus filer, et à chaque fois en donne une assurance précise.

La ch. XXXV fait, pour chaque jour du mois, l'énumération des cadeaux offerts par un amoureux à son amie. — Au chant XXXVI, un jeune garçon va au marché ; à chaque couplet, il achète un bête différente, et à chaque couplet également il en fait entendre le cri.

XII. — Les numéros XXXVII à XLV sont des exemples du fameux *Mariage de l'Alouette et du Pinson,* dont il y a des versions dans tous les pays. Au moment même du festin des noces, on s'aperçoit qu'on n'a rien préparé, ni repas, ni rafraîchissements, ni bal, etc. Alors chaque bête invitée apporte successivement, couplet par couplet, tout ce qui manque : la viande, le pain, etc.

Le rat commençait même à jouer du tambour pour les faire danser, quand le chat sortit du cendrier et le tua, ce qui donne à ce curieux récit une fin bien attristante.

Cette chanson paraît avoir eu de tout temps un très-grand succès, et elle le mérite, car on ne saurait trouver une idée plus ingénieuse. Nous pouvons dire de *l'Alauseta e lou Pinsar* ce que nous avons dit, dans nos Contes populaires, de *la Fournigueta* : il y a là quelque chose d'oriental.

Ce qui paraît prouver son grand succès autrefois, c'est le grand nombre d'imitations qu'on en a faites. Ce n'est pas

là, en effet, le seul mariage d'oiseaux que nous ayons. Dans les chants XLI et XLVI, il s'agit d'une alouette et d'un pigeon; dans le XLIII, d'une alouette et d'un roitelet; dans le XLIV, d'une alouette et de son mâle, *lou lousou* et *la lousouna*.

Il y a de plus, ch. XLV et XLVI, le mariage de la fourmi et du pou.

Le n° XLVII donne deux énumérations approchantes, quant à la disposition générale: il y est question d'une hirondelle mâle, *iroundel,* qui s'en va à la guerre et à laquelle tous les animaux apportent, successivement, tout ce qu'il faut pour s'armer et se munir.

Viennent après quelques noëls enfantins, appartenant à la même inspiration. Nous n'avons pas cru devoir les séparer des chants énumératifs, auxquels ils se rapportent par leur forme.

Dans le premier, ch. XLVII, *Noué,* Noël, est confondu, à cause de la ressemblance des noms, avec *Nouć,* Noé, le patriarche[1]; on s'y moque de lui, on le raille de son ignorance. A ces railleries il répond par une énumération d'animaux auxquels il attribue des actions impossibles ou ridicules.

Les n°s XLVIII et XLIX énumèrent les animaux assistant à la Nativité, ainsi que leurs cris ; les ch. L et LI, les personnes qui visitent l'Enfant Jésus et lui offrent des présents.

XIII.—Aux chants par enchaînement, le chanteur, à propos d'un nid placé sur un arbre, par exemple, énumère successivement le carrefour où il est placé, la branche et les feuilles qui l'entourent, l'œuf qu'il contient, le petit oiseau qui est dedans. Comme l'on voit, c'est aussi une énumération ; seulement, au lieu de se produire simplement, partie à partie, à chaque couplet, ainsi que nous l'avons vu pour les autres, l'énumération est continue, c'est-à-dire qu'elle répète, à chaque nouvel objet, tous les objets cités précédemment, de

[1] Les confusions de cette espèce ne sont pas rares.

C'est ainsi que de l'Invention Sainte-Croix, nos paysans ont fait un saint, *sant Crouzet*, qui est l'un des saints grêleurs.

En Italie, l'Epiphanie est devenue également un personnage, *Be ana*.

façon à ce que, à chaque couplet aussi, la chaîne s'accroisse d'un objet.

Les chants qui suivent, LIII à LVII, n'offrent de curieux qu'un enchaînement analogue. C'est à tort que nous les avions compris parmi nos Contes populaires; ils se chantent.

XIV. — Les chants LIX et LX représentent le chef-d'œuvre du genre, la Chanson des Métamorphoses, illustrée par la *Magali* de Mistral. Un jeune amoureux est rebuté par son amie et essaye de vaincre ses dédains réitérés, par sa persistance et ses réponses passionnées; à chaque rigueur nouvelle qu'elle lui oppose, il réplique par une nouvelle preuve de sa passion. Pour le fuir, la jeune fille veut devenir successivement toutes les choses qu'elle s'imagine : poisson de la rivière, herbe de la prairie, nonne dans un couvent, étoile du ciel, etc. Pour l'obtenir, il imagine, lui aussi, d'autres transformations, qui lui permettent de l'avoir : pêcheur, faucheur, confesseur, nuage, etc. Cette lutte se termine par le triomphe de l'amour; la jeune amie cède et s'avoue vaincue.

Telle est la donnée ingénieuse de cette chanson par enchaînement.

Elle appartient, par son caractère élevé, aux chants d'amour. Si nous l'avons placée ici, c'est que nous avons tenu à montrer à quel haut degré d'intérêt pouvait arriver le procédé littéraire, si simple pourtant, de cette quatrième série des chants du premier âge. Dans les autres sections où nous eussions pu la mettre, elle eût été un peu déplacée, à cause même de sa forme de composition, qui est toute particulière.

XV. — L'enchaînement n'appartient pas d'une manière exclusive à cette troisième et dernière sorte. Il vient compliquer quelquefois les chants des deux autres, surtout le refrain, où il répète à nouveau, en formant une série, tous les objets qui avaient été cités dans l'énumération.

On pourra en observer un grand nombre de cas, tant dans les chants à énumération simple [1] que dans ceux à énumération double [2].

[1] V. chants I, II, III, XVIII, XIX, XX, XXII, XXIII et XXVIII.
[2] V. chants XXXI, XXXII, XXXIV et XXXV.

Sans y avoir enchaînement complet, à série, il y a parfois néanmoins reprise d'un ou deux vers, couplet à couplet[1].

XVI.— Ce qui place les chants énumératifs parmi les chants du premier âge, ce n'est pas absolument la forme qui les caractérise, mais plutôt l'usage auquel ils servent.

Ainsi que nous l'avons dit, c'est surtout en vue de gagner du temps qu'on les emploie, tant à cause de leurs longueurs qu'à cause des nombreuses additions qu'on y peut faire. Voilà pourquoi les nourrices, les jeunes mères, toutes les personnes qui ont à garder et à amuser un enfant, les recherchent de préférence.

Si l'on trouve parmi ces chants énumératifs des textes qui pourraient être rapportés aux chants de noces, aux chants de métier, aux noëls, etc., il ne s'agit toutefois que de ressemblances apparentes. Ils ont évidemment un fond trop puéril, trop futile, pour qu'on puisse les attribuer à un âge avancé.

XVII.— Indépendamment de l'usage auquel ils servent, ces chants énumératifs ont d'autres traits communs. Le premier est l'*insistance,* soit qu'elle se présente comme répétition, soit qu'elle préfère user de l'énumération.

La répétition est plus particulièrement le procédé spécial aux trois premières séries; elle convient surtout à un âge encore tendre. Aux premiers jours, l'esprit est peu éveillé, ou même ne l'est pas du tout. On a besoin avec lui d'insister, de beaucoup insister, si l'on veut que ce que l'on dit fasse impression. Il y a là une nécessité impérieuse, à laquelle les jeunes mères, si fidèles observatrices de ce qui sied aux enfants et des traditions qui se rapportent à leur éducation, ne manquent point de se conformer.

Nous en avons vu de nombreuses preuves dans les séries précédentes, tant pour les mots que pour les airs :

1° Pour les mots, répétition double, etc., des mêmes syllabes : *nenna-nenna, arri-arri, balin-balan,* etc.

2° Pour les airs, répétition analogue des mêmes notes, accentuation régulière des mêmes temps de la mesure, etc.

[1] V. ch. IV.

3° Ajoutons une répétition de même sorte pour le langage parlé, dès que les enfants commencent à vouloir prononcer quelques sons : *pa-pa, ma-ma, bi-bi, do-do, da-da,* etc.

XVIII. — C'est là ce qui explique pourquoi l'insistance ne fatigue jamais les enfants, pour si traînante, pour si fastidieuse qu'elle soit. Pourquoi, par exemple, des airs et des mélodies qui nous paraissent ennuyeux à mourir, souverainement insipides, leur plaisent-ils et les charment-ils ? Est-il beaucoup de grandes personnes, au contraire, qui puissent supporter longtemps le *Petit Navire,* par exemple, pour ne citer ici qu'une chanson française connue de tout le monde :

Il était un petit navire
Qui n'avait jamais navigué, etc.

sans éprouver un ennui mortel ? Et pourtant les enfants la répètent pendant de longues heures, pendant des journées entières, sans qu'il y ait de leur part aucune espèce d'ennui ou de lassitude.

XIX. — Il y a évidemment, dans ce fait, une intention de la nature, toujours si prévoyante. Il semble en résulter que le chant peut nous venir en aide, avec ses vocalisations si aisées, si faciles, ses inspirations affectueuses, non-seulement pour réveiller l'esprit de l'enfant, comme nous l'avons dit, mais encore pour débrouiller ses idées, délier sa langue, la faire agir[1].

Nous avons déjà vu qu'on l'accueillait, dès ses premiers instants, par de petites cantilènes; soit qu'on veuille le réveiller ou l'endormir, le faire jouer ou lui donner une leçon quelconque, on chante. Ce qu'il entend pour la première fois, c'est un chant; ce que sa jeune intelligence répète le plus volontiers, instinctivement, de désir sinon de bouche, c'est ce même chant[2].

[1] C'est une observation constante dans notre Midi, où l'on chante en général avec tant de goût, que ceux qui chantent le mieux avaient été élevés et gardés, étant enfants, par des personnes qui chantaient bien.

[2] Il en est de notre organe auditif, dit avec raison P. Scudo, comme de l'œil, dont l'éducation perfectionne la sensibilité, et qui parvient, à la

C'est avec raison que Grétry a remarqué que les enfants aiment à chanter[1]. Ils ont pour le chant, naturellement, un goût qui est en rapport avec leur âge et la disposition de leur esprit, encore neufs, et qui, ne sachant rien de la vie[1], ont une véritable tendance à voir tout gaiement, sous de riantes couleurs, de joyeuses impressions.

Voilà pourquoi le langage qu'il préfère, le langage chanté, est celui auquel on l'habitue tout d'abord.

XX.—On ne sait donc pas bien encore le rôle que le chant devrait jouer dans l'éducation des enfants. Il nous semble qu'il devrait y tenir une place considérable.

Il est à remarquer tout d'abord que le premier langage de l'enfance est un chant.

C'est une observation facile à faire en effet que, lorsque l'enfant cesse de geindre, de se plaindre, et que du gémissement, sa première manière de s'exprimer, il veut passer à la parole, ses propos ont un caractère musical très-marqué[2]. De même que pour le bègue[3], et tous ceux, d'ailleurs, qui ont de la

longue, à discerner et à goûter des nuances qu'il n'apercevait pas au premier abord. La relation de l'oreille avec notre organe vocal est même si intime, que la délicatesse de l'une influe toujours sur la flexibilité de l'autre. (*Critique et littérature musicales*. Paris, 1856, 1re série, p. 110.)

[1] *Mémoires*, Tom. III, p. 22.

[2] L'alliance de la poésie et de la musique remonte aux premiers jours de l'esprit humain; c'est le caractère propre à l'enfance de tous les arts de se produire ensemble dans une manifestation confuse de la vie, comme on peut l'observer chaque jour dans le petit enfant, qui gesticule, tressaille et balbutie des mots inarticulés, enveloppés d'une sonorité presque musicale. Plus tard, lorsque les organes auront pris de la consistance, la sensibilité, condensée dans une source unique et troublée, se distribuera dans différents canaux d'où naîtront les nuances fondamentales de l'esprit et du sentiment, de la réflexion et de la spontanéité. (P. Scudo, la *Musique ancienne et moderne*. Paris. 1854, p. 150.)

[3] C'est une observation faite depuis longtemps, que les bègues cessent de balbutier dès que leur prononciation se fait en chantant. Il doit nous suffire de renvoyer aux ouvrages spéciaux.

Le même vice de prononciation, qui existe chez l'enfant au premier âge, disparaît aussi par le chant. *V.* ce que nous avons dit ci-dessus, observation XVII, de son insistance sur la même syllabe, *pa-pa*, *ma-ma*, etc., correspondant à l'insistance sur la même note, dans les chansons enfantines.

difficulté à parler, on dirait qu'il est obligé de donner à ses mots de la tenue, plus de ton et d'accent, par une sorte de mélodie traînante ou chantante, s'il veut qu'on les entende et les comprenne, ce qui pour lui est encore tout à fait distinct.

Étant peu assuré de l'instrument dont il a à se servir, il se croit dans la nécessité d'appuyer sur ce qu'il dit, de le souligner, d'insister enfin, soit en le répétant, soit en énumérant et rassemblant des idées, des faits, des objets de même nature.

XXI. — Est-il besoin de dire que cette nécessité de l'*insistance* se poursuit à un âge plus avancé, et que nos chants énumératifs doivent en avoir gardé quelque chose ? Il suffit de les étudier de près pour se convaincre que nous sommes toujours en présence de ce même procédé, propre aux chants du premier âge, dont nous venons de parler.

C'est toujours l'insistance, l'insistance si chère aux enfants, qui s'offre ici, mais l'insistance opérant sur des textes plus étendus ; l'*énumération* de cette quatrième série, à le bien prendre, n'est autre chose que la *répétition* des trois premières. Si celle-ci reproduit le même mot, la même note, la même idée, indéfiniment ; celle-là, à son tour, répète un même fait, une même action, la même pensée dont il a été question dans les couplets qui précèdent, quoique en ayant l'air de les présenter sous un aspect nouveau, à des points de vue divers.

Ce n'est plus un seul mot ou une seule note que l'on répète à satiété, mais un seul motif, qu'il soit musical ou littéraire. Insistance sur l'idée, venant ainsi après l'insistance sur l'expression, n'est-ce pas un complément naturel ?

XXII. — Quoiqu'elle serve à distinguer cette quatrième série, on trouve toutefois quelques exemples d'énumération dans les séries qui précèdent. Nous l'avons déjà vue paraître :

1° Dans les *nennas,* avec les énumérations de fruits, de gateaux, d'objets à donner à l'enfant, etc.;

2° Dans les *arri-arri* et les *balalin-balalan,* avec les énumérations des animaux à employer dans le voyage que l'on veut faire, les choses que l'on y voit et que l'on y rencontre, etc.;

3° Dans les *tintourleto,* avec les énumérations relatives aux doigts, etc.

Elle n'y paraît néanmoins que d'une manière timide. Quoique obéissant à la même nécessité, qui est de traîner en longueur, ces premières séries aiment mieux y pouvoir par la répétition simple. Tandis que, se contentant d'un texte assez court, en général, elles l'allongent sans fin par des reprises incessantes, nos chants énumératifs l'allongent, au contraire, en ajoutant aux incidents du récit des incidents nouveaux, dont le nombre peut être aussi sans fin.

XXIII.— On trouve très-souvent encore l'énumération dans les autres chants populaires, mais jamais avec un caractère aussi déterminé, aussi spécial, que dans cette série. Ce n'est que d'une façon accidentelle qu'elle s'y présente, soit comme refrain, soit comme intercalation. On peut citer, en ce genre, la chanson *du Bouvier :*

Quand lou Bouiè revèn das camps (*bis*),
Troba sa femna morta ;
A, e, i, o, u,
Troba sa femna morta.

Ce couplet se résume en un seul vers, de quinze syllabes, avec césure à la huitième.

Quand lou Bouiè revèn das camps, | troba sa femna morta.

L'énumération ne fait donc pas absolument partie intégrante du chant ; cela est si vrai que nous donnerons d'autres versions où cette énumération de voyelles ne se trouve pas. Nous n'avons donc pas à comprendre cette chanson *du Bouvier,* non plus que les autres chansons analogues, dans nos chants énumératifs.

XXIV.—Les autres traits communs aux chants énumératifs ont rapport au fonds, à la forme et à l'air :

1° Chez tous, le fonds est d'une insignifiance presque absolue. Si l'on supprime en effet le développement de l'énumération,— qui le compose presque en entier,—il se réduit à quelques lignes [1].

[1] C'est ce qu'on peut voir, par exemple, pour la chanson *des Sabots*. Elle a neuf couplets, qui pourraient se réduire à ceci :

Combien te coûtent tes sabots ?— Ils m'ont coûté cinq sous pour les clous, autant pour les courroies, les chevillières, le velours, le ruban, le ligneul, la ganse, etc.

La raison, comme on peut parfaitement s'en assurer, c'est que cette énumération n'est qu'apparente. On cite l'un après l'autre des objets différents, il est vrai; mais, à vrai dire aussi, la façon de les citer ne diffère que fort peu. C'est toujours le même motif, à chaque couplet, et rien ne serait plus aisé que de présenter toutes ces indications d'objets différents par une seule indication.

2° Chez tous, également, la forme littéraire est des plus naïves. Ce sont des phrases toutes faites, ou, pour mieux dire, des vers, qui, une fois présentés, servent à tous les couplets, ne variant le plus souvent que par un seul mot, le nom de l'objet que l'on cite.

3° L'air, quoique encore très-lent, ne se rattache pas moins aussi, par sa lenteur encore excessive, aux chants du premier âge.

Nos paysans appellent cette manière de traîner la voix *faire la cigogna,* faire la cigogne [1].

4° Enfin, chez tous aussi, l'inspiration trahit une inhabileté qu'on ne peut que taxer de puérile. Elle se borne, en réalité, à une seule idée, qu'on reproduit d'une seule manière, et cela pendant le plus grand nombre de fois possible. Il s'en faut que ce soit l'association d'idées, qui ne convient qu'à de grandes personnes; c'est purement et simplement la même idée répétée et renouvelée à satiété. Intention et expression, l'idée ne sait encore s'associer qu'avec elle-même.

XXV. — Pour si modeste que soit ce premier travail de l'intelligence, n'y a-t-il pas, dans ce fait que nous venons d'indiquer ci-dessus, quelque chose de cette préoccupation pédagogique dont nous parlions dans nos remarques sur la série précédente? Les chants énumératifs ont un enseignement aussi. Ils donnent deux leçons au petit enfant:

1° Une leçon de mots, en énumérant, pour un ensemble quelconque, tous les termes qui en désignent les éléments ou les parties;

[1] D'où le v. *cigougnà*, traîner la voix, embêter, ennuyer; *cigougnaire*, ennuyeux. — La cigogne, *cigogna*, est toujours prise comme symbole de l'ennui. On dit d'une personne ennuyeuse, et par extension d'un récit, d'un chant qui agace, *Quanta cigogna ! Aco's una cigogna !*

2° Une leçon de logique enfantine, par une sorte d'association d'idées, à la portée du premier âge.

Après les chants de la troisième série, qui enseignent l'action,— se lever, se tenir debout, remuer, marcher, se vêtir, etc.,— les chants énumératifs enseignent quels sont les objets auxquels on aura affaire à tout instant, les instruments dont on devra se servir, les animaux qui vous seront soumis, etc.

XXVI.— Le chant énumératif, en tant qu'espèce, a quelque chose d'intermédiaire entre la légende et la *ménie :* les chants de récit et les chants du premier âge proprement dits. C'est ce qui résulte, ce nous semble, de tout ce que nous venons de dire.

Comme la légende, il a pour fond une sorte de conte, de narration d'un fait ou d'un événement quelconque, et, pour forme, une sorte de vers particulier, à coupe généralement féminine, qui appartient en propre à la poésie héroïque de nos pays, ainsi que nous le verrons plus tard.

Comme la *ménie,* il allonge les paroles tant qu'il peut, non pour la nécessité du récit ou de l'action, mais seulement pour celle du but à atteindre.

Il diffère toutefois de l'un et de l'autre sur deux points:

1° Du chant légendaire, en ce que ce récit est ordinairement banal, insignifiant, de la plus grande puérilité;

2° De la *ménie,* en ce que les reprises, qui servent à traîner en longueur, ne se font pas seulement avec les paroles déjà dites, mais en ajoutant aux particularités déjà émises d'autres particularités du même genre, tant que la voix et l'improvisation le permettent.

XXVII.—Il n'y a pas d'autre nom, en languedocien, pour désigner les chants énumératifs, que celui de *sansogna,* commun à toute cette section.

Les Provençaux ont un autre terme, dont on se sert en même temps pour les chants de métier ou de récolte. Ce terme, c'est *pantouqueto.* Avril, dans son *Dictionnaire provençal-français,* le définit de la façon suivante :

Pantouqueto, s. f. Chanson populaire du bon vieux temps, que l'on chante encore quelquefois pour endormir les enfants. Voy. *Nononineto.*

Gatein, un autre lexicographe provençal, le définit: « *Pan-*

touqueto, la chanson paysanne », et renvoie à *Ouliveio,* qui désigne la chanson que l'on répète en ramassant les olives.

Cette confusion, entre les chants du premier âge et les chants du travail, s'explique par cette nécessité qui les fait employer d'une même façon, celle d'avoir des chants qui traînent en longueur, qui puissent à la fois faire passer le temps et distraire. Nos chants énumératifs y répondent tout autant qu'on le peut désirer [1].

XXVIII. — La versification des chants énumératifs permet de faire quelques observations fort curieuses.

Il y a dans presque tous une partie chantée et une partie récitée ou psalmodiée.

La partie chantée n'offre rien de remarquable ; elle se compose de vers très-courts, comme ceux des autres chants du premier âge.

C'est surtout la partie récitée qui mérite d'attirer notre attention. Par sa nature, en effet, elle sert de transition entre la rhythmique des contes populaires et celle qui est particulière aux chants de légende proprement dits. — Les contes populaires usent volontiers d'une sorte de prose, à coupes marquées, se reproduisant à de certains intervalles; c'est déjà du rhythme, quoique n'ayant rien de bien arrêté encore. Or, justement, c'est un rhythme de même sorte que nous trouvons dans nos chants énumératifs, à la partie récitée. Les quelques phrases qui la composent, et qui se psalmodient, ont des coupes marquées.

Ce ne sont pas des vers, puisqu'on ne saurait leur appliquer aucune mesure absolue, et cependant ce n'est plus de la prose ordinaire non plus, puisqu'il y a déjà des intentions d'intervalle et de cadence. La seule définition exacte que l'on puisse donner, c'est que nous avons là de la prose rhythmique, en tout semblable à celle que les contes populaires présentent en quelques endroits.

XXIX. — Aussi, à première vue, nos chants énumératifs se confondent-ils presque avec les chants populaires du même

[1] Voyez ci-dessus, observation II.

genre. Dans *lou Cant de l'Aucelou, l'Aubre,* etc., faut-il voir un chant? un conte? La limite est bien peu précise[1].

Nos contes à énumération ont des parties qui se récitent purement et simplement, d'autres qui se psalmodient. Dans *la Fournigueta,* entre autres, dont nous avons donné le texe, le début de chaque reprise n'est que récité :

La nivou respoundeguèt...
La fournigueta reprenguèt soun plagnun...

Les réponses sont dites, au contraire, en psalmodiant :

Lou vent es be pus fort,
Pioi que m'emporta !...

— O vent ! ô vent !
Que tu siès fort
D'enpourtà la nivou,
Nivou d'atapà lou sourel,
Sourel de foundre géu,
Géu de coupà la cambeta
A la paura fournigueta
Que s'en anava faire
Un pelerinage à Jérusalem !

Il y a bien peu de différences évidemment entre cette prose rhythmée, à mélodie indécise, et les airs de nos chants énumératifs. Un peu moins de précision et de mesure, voilà tout.

XXX. — Du reste, la même indécision n'existe pas dans tous nos chants par enchaînement. Chez presque tous, la partie simplement récitée des chants populaires y devient peu à peu partie psalmodiée, de même que la partie psalmodiée y devient peu à peu partie chantée.

Tandis que les deux parties du *Cant de l'Aucelou,* par exemple, se disent à peu de chose près comme les deux parties de la *Fournigueta :*

1re *partie.* — Au bosc de l'Alsouna...
Quan la tremountana bufa...

2e *partie.* — Sus aquel plan, i'a tres pivous ;
Sus lou pus n'aut, i'a una branca, etc

[1] *Contes populaires du Languedoc,* publiés par A. Montel et Lambert, 1er fasc., p. 21 et 27.

Siei dins l'iòu,
L'iòu dins lou nis, etc.

des deux parties de *l'Aubre*, au contraire, la première est psalmodiée :

1re *partie*. — Ai! lou poulit aubre, — que i'a dins aquel jardi!

la seconde, presque chantée :

2e *partie*.— Lou pus poulit aubre
De toutes lous aubres, etc.

Dans les chants qui suivent, la *Cabro, Bouquaire-Bouquil*, etc., le chant est de plus en plus marqué.

XXXI. — La partie chantée elle-même, en y regardant de près, offrirait quelque chose de cette indécision, de cette liberté d'allure et de rhythme.

Nous pourrions en fournir trois preuves :

1° La facilité de modification que peut subir le texte même. La partie chantée du n° I, *lou Vesti*.

N'ai un parel de souliès
Que ma mignouna m'a dounats

offre, aux nos II et III suivants, deux versions tout à fait différentes.

Dire coumo s'ei bestit,
Cal pas abé bien d'esprit...
Tout en fan l'amour,
Ai perdut moun bounet...

La partie psalmodiée reste à peu près la même. Il est évident qu'il n'y a là, dans ce couplet chanté, qui se répète à chaque fois, qu'une sorte de proposition de sujet, qui n'a rien de bien arrêté, puisqu'il y a des vers de cinq, six et sept syllabes.

2° Le nombre de syllabes. Nous trouvons, dans quelques-uns de ces chants, des vers plus longs que ceux que l'on emploie aujourd'hui, ayant quatorze, quinze, seize syllabes, et souvent même davantage ;

3° Et, en outre, usant de la licence d'avoir, à l'hémistiche tout comme à la finale, une syllabe en plus, pourvu qu'elle soit féminine.

Le dernier chant de cette série, celui de tous nos chants

énumératifs qui touche de plus près aux chants légendaires, peut nous servir d'exemple. Il se compose de vers de quatorze syllabes, avec une coupe féminine à la septième. Les deux lignes suivantes,

Se léu l'entende dire
Ou l'entende cantà...

qu'on prend au premier abord, à la lecture tout aussi bien qu'à l'audition, pour deux vers distincts, n'en forment réellement qu'un seul, tout aussi bien que les lignes qui suivent :

Se léu l'entende dire — ou l'entende cantà,
Dedins la ribeireta — iéu m'anarai nega...

XXXII.— Ce qui empêche de le reconnaître, le plus souvent, indépendamment de ceci qu'on n'est pas habitué à des vers de cette sorte, c'est que, dans le plus grand nombre des cas, chacun d'eux forme un couplet à lui tout seul, — soit parce qu'on le dédouble, comme nous venons de le voir, soit parce qu'on insère entre ses deux parties ainsi dédoublées, comme nous l'avons vu ci-dessus, un refrain quelconque. Exemple : le 1er couplet de la chanson *du Bouvier*, déjà citée, forme quatre vers, pour l'oreille tout autant que pour la transcription :

Quand lou Bouié revèn das camps (*bis*),
Troba sa femna morta ;
A, e, i, o, u,
Troba sa femna morta.

En l'analysant, on voit que, par suite des nécessités de la mélodie, la deuxième ligne est répétée deux fois comme la première, avec cette différence qu'un refrain y a été inséré ; et que, si l'on ne tient compte ni de cette répétition de l'air, ni de ce refrain[1], on se trouve en présence d'un seul vers de quinze syllabes, avec une coupe à la huitième :

Quand lou Bouié revèn das camps, troba sa femna morta.

[1] D'autant moins que, dans d'autres versions du même chant *du Bouvier*, — ainsi qu'on le verra à la section des Chants agricoles, — ce refrain change plusieurs fois

XXXIII.—Nous avons donc là, par suite de leur forme quelque peu flottante, des vers qui ressemblent très-fort à cette prose rhythmée des chants populaires dont nous parlions tout à l'heure, ou, pour mieux dire, des vers qui ne sont que cette prose rhythmée même, avec des règles et des mesures exactement déterminées, de plus en plus rigoureuses.

Quant à notre vers légendaire, ou, si l'on veut, à notre *vers héroïque,* que nous voyons ici apparaître comme une sorte de perfectionnement du vers rhythmé, nous l'étudierons plus au long, en tête des sections de chants populaires dont il est le principal trait distinctif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

De la troisième série

I.— LES *TINTOURLETOS* DANS LE NORD

Il y a fort à croire que les pays de langue d'oil ont de petites chansons analogues à nos *tintourletos.* Nous en avons, en quelque or ', une preuve pour les chants des Doigts, puisque nous les retrouvons en Dauphiné et en Périgord.

I. — Nous avons déjà fait connaître la version dauphinoise (V. ci-dessus, ch. XIX, variante 1).

II. — La version périgourdine nous est communiquée par M. Camille Chabaneau ; elle a été recueillie à Nontron (Dordogne). La voici :

LOU DEI

'No pito lebre o qui passà,
Dins queu piti founs de prà :
Queu-qui l'o vudo,
Queu-qui l'o trapado,
Queu-qui l'o escourchado,
Queu-qui o begu soun san ;
Queu piti marmelé que n'en vouliè tan,
Tiran lou dins l'eitan.

LES DOIGTS. — Un petit lièvre a passé par là, — dans ce petit fonds (de terre) de pré : — celui-ci l'a vu, — celui-là l'a attrapé,

— celui-ci l'a écorché, — celui-ci a bu son sang ; — ce petit bambin qui en voulait tant, — jetons-le dans l'étang.

En disant la chanson, on chatouille légèrement la paume de la main de l'enfant. Aux derniers mots, on secoue le petit doigt et on fait le geste de le jeter à l'eau. — M. C. Chabaneau remarque que *marmelé* est usité ailleurs ; c'est, ajoute-t-il, un diminutif de *minimus* : *merme, mermel, mermelet*. Cf. le verbe *mermar*.

II. — DE LA *TINTOURLETO*

Dans le langage des nourrices, *fa la tintourleto* et *tintourlà* étant équivalents, le sens du verbe va nous servir à déterminer celui du substantif.

1. — *Tintourlà*, c'est dorloter un enfant, le choyer, le caresser, lui rire pour qu'il rie, lui chanter pour qu'il chante. C'est ce qui résulte évidemment des citations suivantes :

Me semble ausi plourà vostre nistoun, pecaire !
Ai agu sét enfant, li sabe *tintourlà* :
Mario, durbès-nous, que lou vole assoulà. (Roum., p. 91.)

Ai ! ai ! moun Diéu ! lou pichot plouro ;
Lou pichot plouro, es desoulà ;
Fai tintèino i'a mai d'uno ouro,
La maire pòu plus l'assoulà.
Vesént, lou baile, que Mario
En van *tintourlavo* soun fiéu,
— Per l'assoulà, laisso, ma mio !
Lou farai travaià 'mé ieu ! (Pag. 104.)

N'en sies ravi, ie richounejes ;
La *tintourles* sus ti geinoun,
Ie dounes milo galant noum,
La bresses e la poutounejes. (Pag. 14.)

Au fréq. *tintourlejà* :

Vé, piéi, se vos avé, ma mio,
Quaucarèn à *tintourlejà*,
Un amour à poutounejà. (Pag. 302.)

Ainsi, dans tous ces passages, il ne s'agit pas seulement d'apaiser un enfant qui pleure (*assoulà*), de le dorloter entre les bras (*bressà*), de lui faire risette (*richounejà*), de l'amuser, etc., mais de tout cela à la fois.

2. — *Fa tintourleto* a donc un sens analogue. — C'est, en effet, ce qu'on peut voir dans une autre pièce de Roumanille, *la Chato abuglo*, où, en parlant de l'Enfant Jésus, on se sert de cette expression comme on s'est servi ci-dessus de *tintourlà*, également en parlant de lui :

Maire, perque voulès que reste eici souleto ?
Me languirai !
Dòu tems qu'a l'enfantoun farés la *tintourleto*,
Ieu plourarai.

3. — *Tintourlà* a pour synonymes *bressà*, *atitoulà*, *acatà*, *mudà*, *couchà*, *doundourejà*, dont la signification est pourtant bien distincte.

a) ***Bressà***, bercer, dérive de *brés*, berceau.

Em' un plan bagasso *bressavo*. (Roum., 64.)

b) Ben may! ie fasiès lis iue dous;
Coumo un enfant l'*atitoulaves !* (Roum., 301.)

La pichoto Aguèto, lou jouiéu de la maire, lou tresor dòu paire, que tant l'amavo, tant la gastavo, que l'*atitoulavo* tant, de vèspre, quand venié d'en journado. (Roum., pros., 80.)

c) *Couchà*, coucher; *acatà*, bien arranger, bien couvrir.

Dins de membre caudet li vole recatà,
Li *couchà* dins lou brès e li bèn *acatà*.
Li vole *atitoulà*, n'en èstre lou bressaire.
(Roum., 320.)

d) *Poupounejà*, traiter en poupon.

La douço flou d'amour que tant *poupounavian*.
(Roumieux, p. 278.)

e) *Doundourejà*, balancer, dandiner.

En *doundoureja* lous ehans? (Dastros, I, 40.)

Le motif pour lequel ces diverses actions sont prises l'une pour l'autre, c'est qu'elles sont faites successivement ou en même temps; la confusion la plus ordinaire est celle de *tintourlà*, dorloter, et *bressà*, bercer. Dorloter un enfant, c'est en effet, pour une bonne part, le bercer entre les bras.

D'où *tintourlà*, balancer entre les bras, être balancé sur l'eau.

Lis ange me soun vengu querre, e me pourtavon à la brasseto... Eh ! qu'éro brave ! E me *tintourlavon*, e me risien.
(*Arm. prouv.*, 1865, p. 24.)

Ai !... coumo l'aigo nous *tintourlo* ?
(***Mireio***, ch. XII.)

III. — LE BERCEAU DANS LE MIDI DE LA FRANCE

Après avoir rappelé, en tête de chacune de nos séries de chants populaires, les mœurs, les traditions et les usages qui les concernent, nous avons l'intention d'y joindre, dans ces notes complémentaires, non-seulement tous les détails de même sorte que nous aurons pu trouver, mais encore des résumés aussi complets que possible des mots et des locutions populaires qui s'y rapportent. Cette partie technique, très-certainement, n'aura pas moins d'intérêt que tout le reste.

Toutefois, comme les usages varient extrêmement, ainsi que les expressions dont on se sert, il serait fort à désirer que nos lecteurs corrigeassent et complétassent ces résumés, au fur et à mesure de leur publication, d'après ce qui se dit et se fait chez eux. De cette manière, à une simple satisfaction de curiosité ces notes joindraient l'avantage inappréciable de fournir à la philologie des matériaux très-importants.

1.—Le berceau se nomme *brés* en languedocien, tout comme dans les autres dialectes du Midi.

Quand t'ai vist countemplà din soun *brés* toun tresor,
O maire ! me siéu di : quinto ei la meraviho ?
Es-ti l'enfant, ange que dor,
O la maire, ange que viho ? (Roum., 318.)

2.— Au fém. *bresso*, qui s'entend d'un berceau un peu grand.

Dins ta *bresso* te vese encaro. (Roum., pag. 37.)

3.— Il va sans dire, étant connues les habitudes de la langue' que l'on use à tout instant des dim. *bresset, bresseto, bressou, bressol*' et surtout *bressola* ou *bressolo*.

De moun filhol à la *bresseto*.
(A. Mir, *Revue*, T. I, 2e sér., p. 292.)
E coume ansin, din sa *bressolo*,
La bello enfant se descounsolo.
(*Mireio*, ch. XIII.)
Jougavo dedin sa *bressolo*. (Bigot, p. 92.)

4.—Il se compose de quatre parties : le berceau proprement dit, sa capote, son établi et la couche.

Le berceau est d'ordinaire en osier tressé ; il a la forme d'une corbeille longue. De là vient que *brèsso* a quelquefois cette dernière signification simplement.

Quad'un pourtec sa *bresso* pleno
De datils, d'yoous o de poulets. (Goud., 117.)

Se dit encore du petit lit d'un enfant déjà grand :

Tambèn fasèn couchà ; mai i'a ni lié, ni *bresso*.
(Roum., 67.)

5.—La capote est nommée *testièro* ; elle est aussi en osier tressé. Elle couvre la tête et la protége.

A qui ma maire, à la *testièro*
De ma brèsso, souvent vihavo de niue 'ntiero
Soun pichot malaut que dourmiè. (Roum., p. 1.)

Se dit aussi du chevet d'un lit ordinaire, *lou cabés*.

O santo crous! crous pendoulado
A la *testièro* de moun lié. (Roum., p. 326.)

6. — Elle est soutenue par l'archet, l'*arescle*, sorte de cintre en bois de fente, qui repose sur le berceau par ses deux extrémités.— Ainsi nommé parce qu'il est de même sorte que les cerceaux, *arescle*, ou *ariscle*, dont se servent les boisseliers pour les mesures, et les luthiers pour les tambours.

7.—Quand il est en bois façonné ou gravé, on le nomme *escrouncel*, et les gravures *escrinzeladuros*.

Un jour ma maire travaiavo
A cousta de moun *escruncèl* :
Vegué moun brés que trantaiavo
E iéu que sourrisiei au cél.
(*Arm. cev.*, 1876, p. 36.)

En gracious *escruncél* sus sa tésto lou dre se gimblavo.
(Arnav., *lous Cants de l'aubo*, 94.)

Sauvages donne de ce dernier une définition curieuse, qui mérite d'être rapportée :

«*Escrinzeladura*, gravure telle que la font les bergers avec la pointe d'un couteau, sur des sabots, sur une quenouille. Ils font leurs plus belles gravures sur les archets des berceaux, appelés *escrounoels*, d'où *escrinselà* (graver) pourrait bien dériver.

» On trouve dans cette gravure le goût de dessin et la même adresse rustique que les sauvages de l'Amérique mettent dans celles qu'ils font sur leurs ustensiles, sur leurs instruments, et entre autres sur leur boutou ou casse-tête. C'est la gravure dans son origine. (*Dict. lang.*, t. I, p. 293.)

Nous reviendrons sur ces essais de gravure à propos d'autres usages.— *Escrinzeladuro* se dit aussi des gerçures que la pluie ou la rosée produisent sur des figues mûres ; de même *escrinzelà*, graver, signifie encore gercer. Or, à Montpellier et dans le département de l'Hérault, on dit dans ce dernier sens : *escriure, figas escrichas*. Il est évident, par cela seul, qu'*escriure*, écrire, avant d'avoir le double sens de peindre, a eu celui de graver, et qu'*escrinzelà* en est un dérivé.

8.—La corbeille du berceau repose sur un établi en bois, formé principalement de deux supports arqués, de façon à ce qu'on puisse lui imprimer un balancement continu, par la seule pression du pied.

Piei lou grand sant Jousé
Lou bresso emé lou ped. (Roum., p. 98.)

9. — La couche, l'*acatage*, d'*acatà*, couvrir, coucher, comprend :

1° Le voile de gaze, *lou velet*, qui, partant de l'archet, va jusqu'aux pieds du berceau.

Brès de l'enfant que déu veni,
O galant brès, fugues beni :
Souto toun *velet* de dentelo,
Adeja vese moun nistoun...
(Roso-Anaïs, *Arm. prouv.*)

2° La paillasse, *palhasso* ou *palhasseta* :

Toun brès e ta *paiasso*,
O moun bel angeloun,
Te fan enca besoun. (Roum., p. 96.)

3° La couverture, *baneta*, prov. *vanoun*, dim. de *bano*, couv. de grand lit :

E lou brès vai balin-balan,
E, de téms en téms, lou bressaire,
Per vèire soumihà soun fraire,
Aubouro lou *vanoun* bèn plan. (Roum., p. 33.)

4° Le petit coussin, *couissinet*.

IV. — LA LAYETTE

La layette, *la fardeta*, répond à deux périodes successives du premier âge: le maillot, *la muda*, et le vêtement, *la raubeta*.

Un enfant est dans la première, *es à la muda*, d'un à quatre mois; dans la seconde, *es à la raubeta*, aussitôt après, dès qu'on délivre ses pieds de leurs liens. *Douna la raubeta*, donner le vêtement à un enfant ; *dounà lous peses*, donner les pieds, expressions identiques.

1.— *Fardeta* est un dim. de *farda, fardo*, trousseau, hardes. (V. Sauvages, *Dict.*, v. FARDETO.)

2.—Le maillot, *la muda*, est ainsi nommé de ce qu'on en change plusieurs fois par jour. Verbe *mudà*, changer.

D'où, par suite de cet usage, *mudà*, emmailloter ; *desmudà*, démailloter; *remudà*, ré-emmailloter, qui marquent les trois besognes successives d'une nourrice. Le français *remuer* répond à ce dernier terme, de même que *remueuse* à *remudaira, mudaira*.

Quand n'aurès pèr ajudo
Un nistoun à la *muda*. (Roumieux, 180.)

3. — La *muda* se compose des pièces suivantes :

1° Les *petas*, pièces sur lesquelles on couche l'enfant. On dit aussi *drapeus* (prov. *drapels*, v. f. *drapeaux*).

Que quand mudaves toun cagonis, fasié caufà lou *pedas*. (Roum., pros., p. 34.)

2° Les chiffons dont on entoure les jambes, *faissetas, faissetos*. On dit aussi *braia, braio*.

3° Le lange de dessous, *malhòu*. (Sauvages, *maliòu*.)

On dit aussi *malhola, malholo*, dim. C'est le français maillot, mais avec un sens plus restreint.

4° Le lange de dessus, *bourassa*, pièce d'étoffe de laine (*bouras*), d'où son nom. On dit aussi *bouren*.

Hé coussi la mèro l'embrasso,
Per le gandi countro le frèt,
Tant que Iousép bat le ferrét
An d'escalfurà la *bourrasso*. (Goud., 286.)

5° La bande dont on entoure le tout, à plusieurs reprises, *faissa, faisso*. Du latin *fascia*.

Fuguéroun espanta de veire l'enfantoun tresana dins sa *faisso*. (Roum., 146.)

6° Le lange de parade, *teleta, teleto*, ou *tavalhola, tavalholo*. (Sauvages, *Tavaiolo*.)

Brodé et garni de dentelles, il se met par-dessus tout, principalement le jour du baptême.

7° A Toulouse, les diverses pièces composant le maillot se nommaient *estroup*, d'où le v. *estroupà*, envelopper, emmailloter.

Tout efan coumo li play d'estre,
Dins un *estroup* en pauretat,
El és en sa dibinitat. (Goud., p. 264.)

Toustou que nous dounats la pats,
Nostro cansouneto bous placio,
E bous bièrges que l'*estroupats*,
Météts-nous en sa bouno gracio. (Goud., p. 203.)

8° En prov., *làni*, nom commun des langes :

Mai, coume un enfant dins si *làni*,
Que de pas plourinejo e noun saup pas perque.
(*Mirèio*, ch. II.)

9° En lang., *bailen*. — Prov., *balau*.

Adusén de *balau*, que pér vous avén fa. (Roum., 90.)

10° Le provençal a les mêmes noms pour les trois langes, sauf pour *banéu*, qui remplace *malhòu*.

La femo per *banéu* pren un linçou, uno vano per *bourrasso*, émé per *faisso* uno péço de telo. (*Armana prouv.*, 1865, p. 54.)

Car soun nistoun au jas, pecaire!
Tout nus, esperavo un *banéu !* (Roumieu, 184.)

11° En gascon, *enbouloup*, masc. d'enveloppe.

Peyroutoun l'uffric de sa man
Un *embouloup* de buro. (Dastros, I, 208.)

4. — Comme en français, le berceau, le maillot, *brés, bourrasso, estroup, malhòu*, etc., sont pris pour désigner le jeune âge :

Seguissént las leiçous presos *à la bourasso*.
(Arnav., p. 200.)

Sempe sap, que despey l'*estroup*,
Ie'n noun bebi le mendre gloup. (Goud., 281.)

Et l'home n'a qu'un pas de téns
Per sautà del *brés* al suzari.
(Goud., 241.)

Mi souveni dòu *brés*, tout eici
Me rapello.
(*Arm. prouv.* 1871, p. 36.)

Noun as ploura peréu.
Toui ti lagremo dins ti *làni !*
(*Calendau*, ch. II.)

A. M. et L. L.

UNO BOUNO LESSOU

—

Un jour, per milhou dire, un vespre
Que cassabo dins lou campestre,
A l'adrech del plan del Larzac,
Lou jouine barou d'Artignac,
Agarrit per uno tempesto,
Tout rajent des peds à la testo,
Ambé sous chis va s'estrema
Dins l'auberjo la pus vesino
Dount a vist lou tudel fuma :
Un casal mitat en rouïno,
Ount pourcatiès e toucadous,
Quand vesou lou tems aurajous,
S'en vòu cercà la retirado.
Prep d'uno cousino enfumado
Sou dous leits dins un cambrilhou
Ount las nieiros touto l'annado,
Coumo à Nouè, fòu revelhou.
Mais tournen à nostre barou.
Ero amistous, aviò boun aire,

UNE BONNE LEÇON

—

Un jour, pour mieux dire, un soir — qu'il chassait à travers champs, — au midi du plateau du Larzac, — le jeune baron d'Artignac, — assailli par une tempête, — tout trempé des pieds à la tête, — avec ses chiens va s'enfermer — dans l'auberge la plus voisine, — dont il a vu fumer le tuyau [de la cheminée] : — une masure presque en ruine, — où porchers et marchands d'animaux de boucherie, — quand ils voient le temps orageux, — s'en vont chercher un abri. — Près d'une cuisine enfumée — sont deux lits dans une chambre, — ou les puces, toute l'année, — comme à la Noël, font réveillon.

Mais revenons à notre baron. — Il était affectueux, il avait bon air. — Il était, surtout, un grand chasseur ; — il ne restait pas un

Ero subre tout grand cassaire ;
Restabo pas un jour en plan.
Amb sous chis de meno requisto,
Seguissiò tout lou loung de l'an
Des lebrauts del Larzac la pisto.
La casso ero soun grand soulas ;
Quand cassabo pas, ne parlabo,
D'en parla n'ero jamai las
E la neit ne revassejabo.
Tout endourmit, fasiò'n baral
A destrassouna tout l'oustal :
Se cresiò 'n casso ambé sa muto
E, coumo un fol, cridabo : « *Ahuto !*.....»
Fasiò 'quel sagan cado neit.
Tanlèu dintra dins la cahuto,
Per se pausa demando un leit.
Dins lou cambrot l'oste l'embarro.
Un carratiè de Pezenas,
Aqui, la bouneto sul nas,
Dourmissiò coumo uno missaro.
Se derevelho en renegant :
« D'ount sourtis aquel beligan
Que fa tant de tarabustèri ?...

jour en repos. — Avec ses chiens de race choisie, — il suivait tout le long de l'année — des levrauts du Larzac la piste. — La chasse était son grand plaisir ; — quand il ne chassait pas, il en parlait : — d'en parler il n'était jamais las, — et la nuit il en rêvait. — Tout endormi il faisait un bruit — à réveiller toute la maison; — il se croyait en chasse avec sa meute, — et comme un fou il criait : « *Holà ! holà !* » — Il faisait ce vacarme chaque nuit.

A peine entré dans la cahute, — pour se reposer il demande un lit. — Dans la petite chambre l'hôte l'enferme.

Un charretier de Pézenas, — là, le bonnet sur le nez, — dorma comme un loir.—Il s'éveille en jurant :—« D'où sort ce va-nu-pieds — qui fait tant de tapage ? — Il faut qu'il soit de Saint-Thibéry — échappé! » crie en fureur — le charretier réveillé en sursaut.

Le baron, qui à peine ose — se remuer, lui parle avec douceur — et lui dit d'un ton affectueux : — « C'est le mauvais temps qui est cause — qu'ici je viens me blottir. — En paix maintenant vous

Cal que siague de Sant Tubèri[1]
Escapat ! »-crido enfurounat
Lou carratiè destrassounat.
Lou barou, que tout-escas gauso
Se remena, li parlo dous,
E li dis d'un toun amistous :
« Es lou marrit tems qu'es l'encauso
Qu'aicì véni me refaudì.
En pas aro poudrés dourmì,
Amai que fague pas tantaro,
Car debi, amic, vous coufessa
Qu'en raivant pensi de cassa,
E fòu, disou, 'n grand tintamarro
A mous chis cridant coumo un sourd.
Mais uno neit es lèu passado,
Partirai tre que sera jour
E dourmirés la matinado. »
« — D'a-nioch, tancaren pas lous iols,
Dis lou carratiè que roundino ;
Car ieu tabé cride à mous miols
E moun fouet li tasto l'esquino[2]. »
« — N'auren res à nous reproucha,
Dis lou barou... se cal coucha. »
Cadun dins sous lensols se sarro

pourrez dormir, — pourvu que je ne fasse pas de bruit, — car je dois, ami, vous avouer — qu'en rêvant je crois chasser, — et je fais, dit-on, un grand tintamarre, — en criant à mes chiens comme un sourd. — Mais une nuit est bientôt passée ; — je partirai aussitôt qu'il fera jour, — et vous dormirez la matinée. » — De cette nuit nous ne fermerons pas les yeux, —dit le charretier qui grommelle ; — car, moi aussi, je crie à mes mulets, — et mon fouet leur caresse l'échine. » — « Nous n'aurons rien à nous reprocher, — dit le baron.... allons nous coucher. »

Chacun se serre dans ses draps de lit — et fait, en ronflant, cla-

[1] D'un homme qui n'a plus son bon sens, on dit, à Béziers : *A baisat lou barroul à Sant Tubèri.* Il est à croire qu'il y avait dans ce village une maison où l'on enfermait les fous.

[2] Ces quatre vers appartiennent à l'idiome de Pézenas.

Lou barou, coumo à l'ourdinari,
Crido à sous chis : « *Ahuto ! Ourvàri !!!* »
L'autre se revelho endiablat,
Aganto soun fouet e ne pico,
En cridant : « *Cha ! biò ! bici !* »
E fa 'n rouncant peta la narro.
Mais lèu coumençò lou sabat ;
Lou pantaisaire, soun vesì,
Que de s'arresta lou suplico.
Mais aqueste tusto toujours
Talomente que lou paure siro
Joust lou leit s'aloungo e s'estiro,
En cridant : « Soi mort ! al secours ! »
L'oste ven... Lou trobo, pecaire !
Tout matrassat e tout sannous.
El, tremblant, li conto l'afaire.
Del carratiè despietadous,
Fa serment de tira vengençò.
Mais li deguet grando recouneissençò.
La neit tournet pas pus crida,
E troubet à se marida,
Ço qu'avant cercabo de bado.
Tant qu'al leit faguet sa bramado,
Demouret soul dins soun castel ;
Car vourguet pas cap de pichouno,

quer les narines. — Mais bientôt commence le sabbat. — Le baron, comme à l'ordinaire, — crie à ses chiens : « *Holà ! Hourvari !* » — L'autre se réveille, endiablé, — saisit son fouet et en frappe, — en criant : « *Cha ! bio ! bici !* » — Le rêveur, son voisin, — qui le supplie de s'arrêter; — mais celui-ci frappe toujours, — à tel point que le pauvre sire — sous le lit se couche et s'étire, — en criant : « Je suis mort ! Au secours ! »

L'hôte vient... le trouve, hélas ! — tout moulu et tout couvert de sang.—Celui-ci, tremblant, lui conte l'affaire. — Du charretier sans pitié — il fait serment de tirer vengeance.

Mais il lui dut grande reconnaissance. — La nuit il ne continua plus à crier ; — et il trouva à se marier, — ce qu'avant il avait voulu faire en vain. — Tant qu'au lit il fit son vacarme, — il demeura seul dans son château ;— car point ne voulut aucune fillette.

Per lou plasé d'estre barouno,
Passà las neits sens cugà l'uel.
Aviòu rasou... Countestos, guerro,
Regnou prou lou jour aici-bas.
La neit apasimo la terro
Amb lou som qu' i largo la pas.
N'es pas vieure que dourmi pas.

Gabriel Azaïs.

[1] Languedocien, sous-dialecte de Béziers et de ses environs.

— pour le plaisir d'être baronne, — passer les nuits sans fermer l'œil. — Elles avaient raison... Contestations, guerre, — règnent assez pendant le jour ici-bas. — La nuit apaise la terre, — avec le sommeil qui répand sur elle la paix. — Ce n'est pas vivre que de ne point dormir.

Gabriel Azaïs

LOUS DOUS CUBERTS

Au grand òutel dau Perigord,
Un jour, un moussur se presenta.
L'òutessa, qu'ei toujours plasenta,
Fai sa reverença d'abord
E pei sas ofras de service.
— « Vole deijuna, disset-eu,
Tout soule. » — Alors entra un nouvèu
Vouiajour. — « Fau que v'avertisse,
Disset lou nouvèu arribat
A l'òutessa, que n'aime gaire
La coumpagnià quand sei preissat ;
Deijunarai soule. » — « Vous plaire,
Qu'ei moun devei, qu'ei moun eitat »,
Reipoundet-ela, touta fiera
D'avei troubat quèu coumpliment.
Après sounet sa chambariera.
— « Bota lou cubert vivament,
Justina. Un pau de mouvament !
Balha un cop d'ei à la cousina,
E, mais ei que volen tous dous

LES DEUX COUVERTS

Au grand hôtel du Périgord, — un jour un monsieur se présente. — L'hôtesse, qui est toujours aimable, — après avoir fait sa révérence, — lui fait ses offres de service. — « Je veux déjeuner, dit-il, — tout seul. » Alors entre un nouveau — voyageur. « Je dois vous prévenir, — dit le nouvel arrivant — à l'hôtesse, que je n'aime guère — la compagnie quand je suis pressé : — je déjeunerai seul. » Vous plaire, — c'est mon devoir, c'est mon état », — répondit-elle, toute fière — d'avoir trouvé ce compliment. — Après quoi elle appela sa servante. — « Mets le couvert et dépêche-toi, — Justine. Un peu de mouvement ! — Donne un coup d'œil à la cuisine,

Deijunà tous souleis, fai-lous
Deijunà ensemble, Justina. »

Augusta CHASTANET.

— et, puisqu'ils veulent tous les deux — déjeuner seuls, fais-les — déjeuner ensemble, Justine. »

Auguste CHASTANET.

(Périgourdin, Mussidan et environs.)

BIBLIOGRAPHIE

La Chanson de la Croisade contre les Albigeois.... éditée et traduite par Paul Meyer, tome premier.

(*Deuxième article*)

La *Chanson de la Croisade albigeoise* est, au triple point de vue de notre histoire, de notre littérature et de notre langue, un monument trop considérable ; et tout travail qui peut contribuer à en améliorer le texte, ou seulement à le confirmer, est, par suite, d'une utilité trop évidente pour qu'il soit, je pense, nécessaire de m'excuser d'ajouter de nouvelles observations à celles que j'ai présentées, en vue du même objet, dans le précédent n° de la *Revue*. Ce second article aura donc, comme le premier, beaucoup plus le caractère d'un commentaire philologique que celui d'un compte rendu. C'est après l'achèvement de l'édition de M. Meyer que je me réserve, je l'ai déjà dit, d'apprécier dans son ensemble et comme il convient cette œuvre importante. Je ne veux pourtant pas attendre jusque-là pour recommander particulièrement le glossaire, qui, malgré quelques erreurs et d'inévitables lacunes, est en son genre un des plus complets que je connaisse, et certainement le meilleur qui ait encore été joint à aucun texte provençal.

Voici maintenant mes nouvelles remarques. Il y en a peu qui aient pour objet une correction entraînant une modification notable du sens. La plupart, comme déjà, au reste, un assez grand nombre de celles de mon premier article, tendent surtout à défendre les leçons du texte original, trop souvent, à mon avis, suspectées à tort ou même imprudemment rejetées par l'éditeur.

V. 40. *E que creichen*. Corr. *Creich en* ou *qu'e[s] creichen* ? — 224. *Be sap que li crozat ja no tarzara gaire que non intran*. La correct. *tarzaran* était inutile. Les constructions de ce genre, aujourd'hui fort usitées, ne sont pas rares dans l'ancienne langue.

V. 297. *Arnes*. Répétition fautive de la rime précédente. Corr. *conres* = *aliments, provisions de bouche*. Cf. le v. 1295. — 816. A la correction proposée, qui donnerait une fort mauvaise coupe, je préférerais *l'ostz aselja*, qui aurait, de plus, l'avantage de laisser le verbe au présent et de conserver ainsi la régularité grammaticale.

V. 352. *Jogan am lui*. Le contexte exigeant l'imparfait, je pense que *jogan* est une faute de copiste pour *jogau(o)*. Relativement à

l'élision de l'*o*, cf. vv. 1832, 3748, 8763 [1]. — 395. *Al mais del poble*. Manque une syllabe. Suppléez *seu?* « Son peuple » se dit encore aujourd'hui des diocésains d'un évêque, dans la langue des mandements et des bulles.

V. 403. La coupe de ce vers est bien mauvaise. Je corrigerais volontiers *cabon* [*ilh*]. Cf. v. 480 et ailleurs. *Ni en* d'une syllabe ne pourrait faire difficulté. Les exemples de pareilles synérèses sont sans nombre dans le poëme.

V. 489. *Monreials* étant au nominatif, *que s'en pres* du ms. est préférable à *ques an pres* du texte. Mais la phrase se lie mal à ce qui précède. Il manque peut-être un vers. La correction *Per ques pres* (*se prit, fut pris*) rétablirait la liaison des idées. — 515. *Pres de Doais*. Ms. *depres Doais*, qu'il fallait garder. Cf. *delatz* et voy. *Leys d'amors*, I, 18, premier vers de la citation.

V. 517. *Per*[*o*]. Il eût mieux valu corriger *per* [*que*], plus conforme à l'usage du temps et aux habitudes de notre texte, où *pero*, si je ne me trompe, a seulement la signification de *néanmoins, mais*. — 591. *Per un denier*. La correction *d'un denier* me semble inutile : *per un*, ici, devait se prononcer *prun*, comme on dit aujourd'hui [2]. Cf. *pramo, praci, praquo*. On a des exemples anciens de ces deux dernières contractions. Cf. encore, v. 6261 de notre poëme, *prejurs*.

V. 626. *Defendut*. Voir le Vocabulaire. Ce verbe me paraît avoir ici simplement le sens, habituel dans le poëme, de *combattre, lutter contre* (en armes ou en paroles) [3] : « Je vous ai combattu (nous dirions aujourd'hui, par une métaphore analogue : je vous ai tourmenté) pour que vous chassassiez ces hérétiques ». — 874. *E lo plevis*. Lis. *l'o*. — 938. *San* du ms. (*s'an*) aurait pu rester. On sait quel est le goût de la langue d'oc pour la voix moyenne.

V. 804. Je remplirais la lacune par *Turcs*, d'après la rédaction en prose. *Zaera* n'aurait que deux syllabes comme le moderne *Zara*, ce qui est d'autant plus admissible qu'on a, vv. 1658, 5195,

[1] Ce dernier vers a été corrigé sans nécessité, l'élision de l'*o* y étant aussi admissible que dans les deux autres.

[2] *Prun boutou* (Armana de Lengado, 1876, p. 83)

[3] On trouve ce verbe employé dans une acception analogue par Folquet de Lunel :

> Cujatz que Dieus non *defenda*
> Sel que baissa crestiantat
> A tort ?
>
> (*Romans de mundana vida*, V. 94.)

5300, des exemples de la même contraction, bien que l'*a* et l'*e* y appartiennent à deux mots différents.

V. 930. *Si el s'en vol pregar.* Je doute que *pregar* puisse avoir la signification que lui donne M. Meyer, et je pense que c'est ici une autre forme de *plegar* : « S'il veut s'en occuper ». Voy., dans Raynouard, IV, 561 *b*, un exemple de Nat de Mons, où *pleiar* est pris dans la même acception, ou à peu près.

V. 990-1. Il faut remplacer par une virgule le point-et-virgule du v. 990, et mettre un point, au lieu d'une virgule, après 991. *Toque* est au parfait, et aurait dû être écrit *toquè*. Cf. v. 1015, *intrè*, et ailleurs. — 1211. L'adjonction du pronom réfléchi à *ferir*, ici et pareillement au v. 6649, me semble inutile. Ce verbe devait pouvoir être employé absolument, c'est-à-dire sans régime direct, comme *dar* et *donar*, au sens de *tomber* (*sur* ou *dans*). — 1442. *En sai*. Même rime au v. suivant (*de sai*). Corr. *en lai*, au v. 1442.

V. 1010. *De questz* .M. *ans*. J'avais, dans mon premier article, proposé la correction *d'aqui a* .M. *ans*, que j'ai retirée dans un *erratum*, comme inutile. En effet, l'expression *de ces mille ans* (comme on dirait *de cette année, de cette semaine*), pour signifier *en mille ans*, se retrouve ailleurs, par exemple dans ce vers de P. de Bossinhac (*Parnasse occitanien*, 293) :

Que d'est mil ans nous poiria avenir

pour lequel on a les variantes *que de mil ans* (mss. Douce et B. N. 856, 1592), *de q'en* .M. *ans* (ms. 12474)[1].

V. 1092. *Ela i venc*. Ms. *vent*, forme qui pourrait bien ici n'être pas fautive. Je trouve, en effet, dans le *petit Thalamus* de Montpellier (p. 436), la forme faible *coventet*, qui renvoie à *covent* et non à *covenc*.

V. 1152. *Mas en la pradaria*. Il me semble que *mas* convient fort bien ici : « G. d'Encontre quitta le comte à Puynautier, mais dans la prairie », c'est-à-dire sans l'accompagner jusque sur la hauteur.

V. 1470. *Per solatz* = *pour compagnie*. Acception non relevée au vocabulaire, bien qu'elle manque à Raynouard et à Rochegude. Cf. *Flamenca*, v. 7484, et dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, p. 79, ce vers de l'*Évangile de l'enfance* :

Lo lur solas non plazia gayre

où il s'agit de serpents et de lions.

[1] Rochegude a dû suivre la leçon du ms. 22543.

V. 1552. *Ab tant cavalier de latz*. *Homes*, proposé en note, est, ce me semble, un terme trop général et qui affaiblirait la pensée de l'auteur. Je préférerais *baro*.

V. 1736. Il paraît manquer ici quelques vers dans lesquels Baudoin devait justifier sa conduite et expliquer comment il avait dû suivre le parti des croisés. *Mandar* est peut-être la rime d'un de ces vers perdus, qui se sera substituée à celle qu'il faudrait ici (*jurar* ?). Cf. le v. 1739.—1740. *Ab so*, dans ce vers, a la signification de *malgré cela*, non relevée au vocabulaire, comme *ab tot so* du v. 318.

V. 2039. *E d'autre no sai cant*. M. Meyer corrige *d'autre[s]*. Inutilement, par la raison déjà donnée dans mon premier article (note sur le v. 5469). *Cant*, malgré *no sai*, est ici nominatif pluriel, et *autre* également.—V. 2370. *Mens de*, dans ce vers, = *sans*. Acception non relevée au vocabulaire. Voy.- en un autre exemple dans la grammaire de R. Vidal, p. 84 : *menz de gran us de solileza*, où le second ms. donne *ses*, et cf. Milà. *Poëtes catalans*, p. 47 : *e menys d'argent* = *et sans argent*. — 2511. *E lor cridan tot jorn cascus e quels atisa*. Je propose de corriger *Que*, qui serait explétif, ainsi qu'au second hémistiche. Voy., dans mon premier article, la note sur le v. 2624, et, pour le mélange du singulier et du pluriel, cf. le v. 874, où on a exactement la même construction, également avec *cascus*.

V. 2739. *Nos laise de la*. J'aimerais mieux *vos*, qu'on peut, dit M. M., lire aussi bien que *nos* dans le ms. *Laise* serait pour *laisei*. Il y a dans le poëme d'autres exemples de pareilles formes. Ainsi, v. 1434, *cugé* ; v. 5338, *dé*[1], inutilement changé en *dei* ; v. 3235, *rendel* = *rendei lo*.— 2814. *Li Cavalier el borzes*. On pourrait seulement corriger *cavaer*, qu'on ne compterait que pour deux syllabes, comme au v. 2862. Cette prononciation dissyllabique de *cavaer* est, ainsi que le remarque d'ailleurs M. Meyer, justifiée par la forme *caver*, qui se rencontre dans d'autres textes, p. ex. la *Guerre de Navarre*, où elle est constante.— 2838. *Er lor orgolhs*. A la correction proposée, qui donnerait une bien mauvaise consonnance, je préférerais de beaucoup *sos orgolhs*. Pour le pléonasme qui en résulterait, cf. la note sur le v. 5663 (1er article), et encore, v. 1676-7: *Le coms.. era SON be volent DEL comte Baudoï*.—2844. *Sus al col*. Corr. *el*?

V. 2846. *Es lors enantimens*. Exemple bon à noter de l'adjonction de l'*s* flexionnelle à *lor*, au nominatif singulier. On en trouvera de pareils dans les *Leys d'amors* (I, 146, 216, 240). C'est par inadver-

[1] Cette forme existait au XVIIe s. et existe peut-être encore aujourd'hui en Gascogne : *jou ag dé* (d'Astros, I, 123).

tance que M. Meyer, dans son vocabulaire, range ce vers parmi ceux qui offrent *lors* joint à un nom pluriel. — 2887. *leus vulh parlar d'alhor. Alhor*, ici, a le sens d'*autre chose*, non relevé au vocabulaire. Est-ce *aliorum* (cf. les nombreuses formations en *or : arbor, parentor*, etc.) ou *aliorsum* employé pronominalement à l'exemple de *inde, ibi, unde ?*

V. 2891. *Quels i a amenatz.* La correction proposée est inutile. En provençal, ancien et moderne, le pronom relatif, à tous ses cas, est volontiers remplacé par la conjonction *que* + le pronom personnel ou possessif. C'est ainsi que plusieurs disent, en mauvais français : *C'est moi que je les ai amenés*, etc. Cf. d'ailleurs, v. 6830, où *quels* (*que los*) = *lesquels*, comme ici; v. 1027, où *que... ab el* = *avec qui;* v. 7231, où *quelh* (*que li*) = *à qui*[1]. — 3040. Je ne vois pas qu'une correction soit nécessaire. Dans tous les cas, celle qui est proposée est inadmissible. M. Meyer a oublié que *nos*, au sens de *nostros*, n'est pas provençal. — V. 3065. *E anc no saubon mot.* Je pense que *mot*, dans la locution *no saber mot*, n'est pas *multum*, comme on paraît l'avoir admis jusqu'ici et comme l'admet aussi M. Meyer, mais *modum*, qui était aussi naturellement désigné que *genus* à servir d'auxiliaire à la négation. On trouve aussi *mot*, au moins une fois, employé de même avec un autre verbe que *saber*, à savoir *trobar*. C'est dans le passage suivant de la grammaire de R. Vidal, où l'étymologie que je propose me paraît, comme dans tous les exemples de *saber mot* que je connais, rendre bien mieux que l'autre raison de la locution : « et ja non trobaras *mot* un mal dig, pos trobaires l'a mes en rima, qe tot jorns en remembranza non sia » (p. 70). *Multum* et *modum* n'ayant pu donner que des *o* de qualité différente (le premier *estreit*, le second *larg*), un seul exemple en rime de notre locution trancherait la question de son origine ; mais jusqu'ici je n'en ai pas remarqué un seul.

V. 3223. *Perque ni per cal sent.* M. Meyer explique ici *sent* par *sanctum*, à quoi, pour la forme, il n'y a rien à objecter. Mais le sens, à mon avis, ne s'accommoderait pas aussi bien de cette étymologie Je croirais plus volontiers que *sent*, dans ce vers, est pour

[1] On trouverait par centaines des exemples pareils dans les œuvres des félibres. Je n'en citerai qu'un, que je prends dans une fort belle pièce de Mistral, dédiée à M. Meyer lui-même :

E tu,
Que s'èron tant dereï *a ta* voues coumbatu,
Bertrand de Born !
(*Lis Isclo d'or*, p. 168)

sensum. La forme *senz*, quelquefois *sentz* (p. ex. *Jaufre*, 69 *a*), est connue, et *sent* s'en déduit naturellement. — 3242. *L'o lhivrei*. Il faut écrire *lo* (à savoir le château de Foix), *o*, pronom neutre, ne pouvant ici convenir, et mettre une virgule à la fin du vers.

V. 3307. *Sab me bo de lor que[l]s ai mortz*. La correction faite à ce vers modifie désavantageusement le sens et détruit la symétrie d'une phrase bien construite. M. Meyer a oublié que *lor*, dans le poëme, a souvent la signification de *ceux*. C'est aussi celle qu'il a ici et qu'il faut lui laisser : « il me *sait* bon de ceux que j'ai tués et mal de ceux qui m'ont échappé. » — 3357. *Non o a*. Corr. *Non o fa?* — 3362. *Li ac lhivrat*. J'écrirais *l'i* (*i* = *à lui*) ou corrigerais *l[o]i*.

V. 3367. *E por as mort lo filh*. M. Meyer corrige *es mort*. *An mort* eût été préférable, les participes et noms qui suivent étant au cas régime. *S* pour *n* est une faute dont il y a d'autres exemples dans le ms. Ainsi, v. 3550, 9341.

V. 3420. La correction faite à ce vers paraît insuffisante, à moins que *prens* ne soit participe passé, et, dans ce cas, cette forme eût été à relever au vocabulaire. — 3431. Il faudrait ajouter un *s* à *catolic*. Cf. *lor* dans le même vers, et *us d'els* au v. 3433. — 3433. Ce vers a huit syllabes au lieu de six. Corr. *Mas N Simos tengal terra?* — 3522. Le premier hémistiche exprime, ce me semble, le contraire de ce que l'auteur a voulu dire. Corr. *si el [n']o autreja?* — 3579. *L'esclaire*. Leçon du ms. changée à tort en *s'esclaire*. *Esclairar*, à lui seul, a le sens réfléchi. Cf. v. 9020 et voy. le vocabulaire. — 3612. *M'avinhes*. Corr. *l'avinhes?*

V. 3696. *Ufrir* ici, non plus qu'*offrir* au v. 7313, ne peut signifier « offrir le sacrifice de la messe ». Ce mot est encore employé en Limousin, et sans doute ailleurs, de la même manière qu'il l'est dans ces deux vers, avec la signification pure et simple de « adorer, prier, faire ses dévotions. »

V. 3798. *Doncs es ja mortz Paratges*. Le ms. porte *lo mortz*. Le même hémistiche se lit déjà au v. 3567, où M. Meyer corrige différemment (*lo[rs]*). Le rapprochement des deux passages suggère des doutes sur la nécessité de les corriger. Peut-être l'article pouvait-il se joindre à *mortz* d'une manière explétive. C'est ainsi que nous disons, à peu près indifféremment : « Je suis *la* victime » ou « Je suis victime[1]. »

V. 3887. *Bonamen lor penretz*. Cet hémistiche se retrouve iden-

[1] Peut-être aussi *lo* est-il un adverbe à admettre à côté de *la*, soit qu'il en provienne par l'affaiblissement de l'*a*, soit qu'on doive le tirer de

tiquement au v. 5388 ; répétition qui rend douteux que *lor* y soit une faute. J'aurais, en conséquence, conservé ce pronom (le datif pour l'ablatif ne serait pas un fait si insolite), au lieu de le changer en *lo*, comme l'a fait dans les deux cas M. Meyer. — 3947. *Els escutz.* La correction [*d*]*els escutz* est inutile et dérange la phrase : « Ils brisent les boucles *sur* les écus et *sur* les *poitrés*. » — 4026. *Perditz.* Ms. *perlitz*, qu'il fallait garder. C'est une forme languedocienne de *perdicem*. (Voy. l'abbé de Sauvages.)

4218. *Servit.* Répétition fautive de la rime précédente. Corr. *merit* ?

4417. *Mais* ne serait-il pas ici une faute d'impression pour *mas*, comme au v. 2917 ?

4477. *S'esbaudia.* A côté de *esbaudir* existait *esbaudeiar*. C'est à ce dernier verbe qu'appartient notre *esbaudia*, par réduction de *eia* à *ia*, réduction dont il y a d'autres exemples : ainsi, *envia* = *enveia*. Le limousin moderne offre, outre *envio*, *nevio* = *neveia*, *courio* = *coreia*, *netiá* = *neteiar*, etc.

V. 4500. *E an leus.* Au lieu de changer *leus* en *los*, comme le propose M. M., il serait préférable de corriger seulement *Els* ou *Que*. *Leus* = *promptement*, comme dans le languedocien moderne, qui, en liaison, conserve encore à ce mot l'*s* adverbiale qu'on lui voit ici — 4510. *Auzitz*, qui ne convient pas pour la rime, ne convient guère mieux pour le sens. Aussi *entendutz*, proposé en note, paraît-il peu acceptable. Corr. *adutz* ? — 4520. *Que no i remas om joves ni valent ni canutz.* La place de *valent*, ainsi intercalé entre *joves* et *canutz*, fait supposer que l'auteur entendait donner ici à ce mot la signification de « homme dans la force de l'âge. » La correction proposée serait donc inutile. — 4534. *Los garnimens els armas.* Aucune correction n'est proposée pour cet *els*, que M. Meyer ne saurait cependant accepter. (Voy. *Romania*, IV, 134, lig. 20.) Corr. *las armas.* Dans la première partie du poëme, il y a plusieurs exemples de cette contraction de l'article féminin pluriel : 1162, *dels viandas* ; 2127, *dels espeias* ; 2014, *els albergas* ; 2587, *als albergas*.

loco (cf. *alloc*). A l'appui de cette conjecture on pourrait citer, dans notre poëme, le v. 1566, pour lequel aucune correction ne serait alors nécessaire (voir mon premier article), et les deux exemples suivants, tirés d'autres textes :

Ab tant *lo* venc en Peire Gui.
(*Flamenca*, v 2232)

Per tu fon *lo* convertida
Guanren de gens, so say yeu.
(LIEUTAUD, *Un troubadour aptésien*. v. 173.)

M. M. ne corrige que ce dernier. Je pense que, vu l'incorrection notoire de cette partie du poëme, il aurait pu laisser passer cet exemple comme les autres, d'autant plus qu'il écrit lui-même *del[s] tors* au V. 584.

V. 4546. *Correns e beus.* Corr. *leus. Beus*, qui d'ailleurs ne conviendrait guère ici, est déjà quelques vers plus haut. — 4560. *Mos*, que M. Meyer marque dans le vocabulaire, en renvoyant à ce vers, du signe du doute, est employé ici, ce me semble, comme formule de supplication, et doit se traduire simplement par *mais:* « mais rendez-moi la ville ! » — 4589. *Treus.* Ce mot est probablement le substantif verbal de *trevar*, et doit signifier « lieu où l'on erre, où l'on se promène. »

V. 4704. L'explication que j'ai proposée de ce vers, dans mon premier article, n'est guère sûre. J'aurais dû remarquer que *s'alig* n'est pas la forme de l'indicatif. Peut-être cependant pourrait-on, à la rigueur, l'admettre comme telle, à titre de licence, puisqu'on est bien forcé, au v. 8225, de considérer comme subjonctif *fatz*, qui est une forme d'indicatif. Cf. v. 1823, *rapjes = rapje se*, qui est aussi une forme de subjonctif, avec la signification de l'indicatif, et, dans B. de Ventadour,

Lo temps vai e ven e *vire*,

où *vire* est un exemple de la même licence.

V. 4714. Dans *sopartig*, que M. Meyer considère comme le parfait, à signification passive, de *sopartir*, je vois deux mots, à savoir *so partig = sunt* partiti*. *Espandig*, du vers suivant, est également un participe. Le *g* de ces formes représente (comme dans *tug*) l'*i* de la flexion latine, plus ordinairement remplacée par *h*[1]. En voici de pareilles recueillies dans d'autres textes languedociens : *em escarnig* (*Breviari d'amor*, dans Mahn *Gedichte*, I, p. 192) ; *foro apelag e pregag* (Charte de 1244, dans Teulet, n° 3716)[2]. On peut en rapprocher *pagadi* et *escriuti*, qui se lisent dans une charte de 1160 (Meyer, *Recueil*, p. 165) et où l'*i* persiste encore en état.

V. 4753. *Aitals cols legirem.* La correction proposée ferait de cet hémistiche une parenthèse, ce qui est peu dans les habitudes du texte ; *c'aitals los legirem* vaudrait mieux et tiendrait compte du *c* qui est dans *cols*. — V. 4886. *Desobrel fenestral.* La correction pro-

[1] Voy. là-dessus la *Revue*, VI, 102. Aux exemples rapportés en cet endroit on pourrait en ajouter beaucoup d'autres.

[2] On en trouvera d'autres, en *ug* et à la rime, dans une pièce de Gavaudan publiée par Mahn (*Gedichte*, no 201), d'après le Ms. 856 de la B. N.

posée n'est peut-être pas indispensable. On pourrait admettre que *so*, du v. 4883, sert pour les deux propositions. Cf un cas tout à fait semblable aux vv. 6293-4, où l'*es* du v. 6293 paraît servir aussi pour *complida* du v. suivant, et où il n'y aurait non plus, dès lors, aucune correction à faire. — 5208. *Fe[s]* = *fecit*. Le ms. n'a que deux formes pour *fecit*, savoir *fetz* et *fe*. *Fes* y représente toujours *fecissem* ou *fecisset*. Cela étant, *fetz* était la seule correction admissible. Mais à quoi bon en faire ici, puisque *fe* est conservé partout ailleurs, p. ex. vv. 6942 et 8333? — 5386. *Nols talhatz nils forsetz. Talhatz* est un solécisme qu'on aurait pu corriger. Il faut *talhetz*.

V. 5544. La suppression de *e* dérange la phrase. Mieux eût valu corriger *sors*. — 5737. Vers mal ponctué; il faut une virgule, au lieu d'un point-et-virgule, après *cobratz*, et une virgule également après *diire*. — 6100. *Amenan*. Corr. *amenen* ou *amenon*. Le verbe ne peut être qu'au subjonctif — 6136. *Ab viacer enans*. Répétition fautive de la rime précédente. *Anant* proposé ferait une rime irrégulière et une phrase peu correcte. Corr. *vans?* C'est un mot languedocien et provençal qui signifie *course*, *élan*. Voy. l'abbé de Sauvages.

V. 6174. *Lh'autre par*. *Par* est ici probablement pour *bar*.

V. 6187. *Trobar*. Je ne ferais à ce vers aucune correction, prenant *trobar* pour *torbar*, comme au v. 8549, avec le sens de« exciter des troubles.» Ces de sortes métathèses sont très-familières au dialecte gascon et aux variétés du languedocien qui l'avoisinent. Cf. V. 6146, *recrobar* = *recobrar*. On peut remarquer aussi que l'abréviation de *Bernat* est toujours *Br.* dans notre texte.

V. 6328. *Lo pobl'es generals*. Je crois qu'il vaudrait mieux à tous égards écrire *pobles*, le verbe étant sous-entendu, ce qui n'est pas rare en de pareilles phrases. — V. 6334. Je pense que *peiras faichals* signifie ici, non « pierres jointes ensemble », mais « pierres lourdes.» *Faichal* serait un synonyme de *faishuc*. — 6379. *Que de la part en oltra*. Corr. *De l'una part en altra?* — 6456. *Lor creg lor pessamens*. Leçon du ms., préférable à *lo pessamens* proposé en note, comme le prouve l'usage moderne. Cf. d'ailleurs, v. 8330, *lor creis lor desiriers*.

V. 7143. *E los boscs*. Ms. *bocs*, qu'il fallait garder. Cette forme est très-régulière. On la trouve fréquemment dans *G. de Rossillon*. Cf. *tritz* = *tristis*, *etz* = *istos*, *futz* = *fustis*, etc. — 7160. *Cosselhavan ensemble*. Si, comme il est probable, *parlan* du second hémistiche n'est pas un gérondif, il faudrait, je pense, corriger *cosselha[n] van*.

V. 7231. *Quelh falsec l'alcotos*. *Falsec*, ici, est employé neutralement au sens de « fut faussé.» Il eût été bon de le noter au vocabulaire, Raynouard ne donnant pas d'exemple d'un pareil emploi

de ce verbe. Il cite à la vérité notre vers, mais en supprimant l'*s* d'*alcotos*, ce que la rime ne permet pas, et y transformant ainsi *falsec* en verbe actif.— 7251. *Los fer voluntairos*. Le ms. donnant *feri* et le parfait convenant ici mieux que le présent, j'aurais gardé *feri* et corrigé *voluntos*. — 7417. *E los traps e las tendas*. La note sur ce vers fait supposer que M. Meyer y a méconnu le vrai sens de *E*, qui est pour *en* = *in*, de même qu'au v. 4507 (*s'abat e la flama*), que la correction proposée serait, ce me semble, loin d'améliorer. Pour *e los*, au lieu de *els*, plus habituel, cf. *de los* au v. 8343, *de lo* au v. 9316.

V. 7454. *E valor e escient*. M. M. supprime le premier *e*, ce qui rend la phrase moins satisfaisante, pour donner sans doute trois syllabes à *escient*. Mais à quoi bon, puisqu'il souffre que le même mot n'en ait que deux au v. 1348 et qu'il accepte tant d'autres synérèses pareilles, p. ex. *priors* (v. 221), *deurian* (215), *remanria* (6907), *sia* (8046), etc.? Voy. dans mon premier article la note sur le v. 5518. — 7541. *No siran mais fugent*. Il me semble qu'il n'y a aucune correction à faire. *Serem* donnerait, à mon avis, un sens moins satisfaisant. Dans tous les cas, *siram* serait plus près que *serem* de la leçon du ms., et c'est une forme que M. Meyer a déjà adoptée (également pour *siran*) au v. 5893. Ces formes en *am* de la 1re pers. plur. du futur, dont il y a un autre exemple au v. 7436 (*perdram* corrigé en *perdrem*), ont cours aujourd'hui dans plusieurs dialectes. Il est intéressant de pouvoir constater que le langage populaire les connaissait déjà au XIIIe siècle.

V. 7578. *Ni pals ni alabers*. J'ai, dans mon premier article, traduit *pals* par *vannes*, considérant ce mot comme une forme masculine de *pâlo*, qui a aujourd'hui ce sens. Mais j'ai dû me tromper. J'apprends, en effet, que *pal* (*pau*) est, en divers lieux, le nom de l'arbre vertical qui s'engage dans la meule courante d'un moulin, pour transmettre le mouvement communiqué par l'arbre horizontal (*alaber*) de la roue motrice, et telle est probablement la signification qu'il faut ici donner à ce mot.

V. 7595 et 8407. *Targiers*. Ce mot me paraît interprété inexactement. Je pense qu'il désigne, non pas « un homme armé d'une targe », mais une espèce de défense, en forme de targe, placée sur les « calabres » pour abriter les hommes qui servaient ces machines. C'est ce que le contexte indique, ce me semble, dans les deux passages.

V. 7801. *Bollon*. M. Meyer propose la correction *bolzon*. Je ne connais pas ce dernier mot. Mais *bollon* peut rester. C'est un diminutif de *bolla* (*boule*) encore usité, et qui signifie « peson de romaine. » C'était là une excellente arme de jet.

V. 7962. *Pal linhat de cartier*. Après avoir donné, sous *cartier* et *linhat*, des explications de cet hémistiche qui semblent satisfaisantes, M. Meyer, à l'article de *pal*, marque le tout d'un⁺? Est-ce une faute d'impression?

V. 8025. *Del pretz e de l'arnes*. La comparaison de ce vers avec 3042, où *pretz* se trouve associé à *avers*, *dos* et *ces*, montre que la correction proposée doit être rejetée. *Pretz*, dans les deux passages, est bien *pretium* et doit être entendu au sens général de « argent, *pecunia*. » — 8116. *Que menals auzeletz*. La correction *cassals* est-elle bien nécessaire? *Menar* a souvent le sens de « poursuivre, chasser, pousser devant soi. » Cf. vv. 4589, 5536, 7032.

V. 8130. *E lo grutz e la petz*. Je propose la correction *e la crutz e lo petz*, c'est-à-dire « et l'écrase sur la poitrine, lui brise les flancs. » La substitution abusive de la forte à la douce, même en initiale, n'est pas très-rare. Cf. v. 4212, *jauzit* = *chauzit*. On a vu ci-dessus, v. 6174, un exemple (*par* pour *bar*) de la faute inverse. Pour l'emploi métaphorique de *petz*, que ma correction suppose, cf. le v. 8208[1].

V. 8153. *Senhors, aissi faretz*. Le ms. porte *aissi o faretz*, qui est préférable[2], et que j'aurais gardé, *aissi o* pouvant fort bien ne compter que pour deux syllabes. Les exemples de pareilles contractions sont, je l'ai déjà dit, très-nombreuses dans le poëme. On y en trouve de presque tous les couples de consonnes, mais surtout de ceux dont *i* est, comme ici, la première.

V. 8183-4. *Orzols* et *grazaletz* ont ici, à mon avis, leur sens propre, qui est en général celui de *vase*. L'*orzol* est spécialement une cruche. Quant à *cabessalet*, ce n'est pas non plus, comme le croit M. Meyer, une sorte de coiffure: c'est le tortillon ou bourrelet d'étoffe (aujourd'hui *cabessal* ou *cabessau*) à l'aide duquel les femmes

[1] On pourrait peut-être se borner à corriger *la crutz* et traduire: « et l'écrase et la met en pièces. » *Petz* serait alors la 3ᵉ pers. sing. de l'ind. prés. d'un verbe *pezir* ou *pecir*, qui serait à *pezar* comme *aermir*, par exemple, est à *aermar*.—*Pezar* manque à Raynouard; mais l'existence de ce verbe est certaine, car on le trouve dans *St Honorat*.

[2] Notre vieille langue aimait cet emploi du pronom neutre, pris absolument, avec le verbe *faire*. Le tout signifiait *agir*. Cf., dans notre poëme, les vv. 2921 et 9209, et, dans le *Breviari d'amor*, les vv. 16284, 19059, 19223. On trouvera de pareils exemples dans *Jaufre* (172*a*), *Flamenca*, (3858), *Sancta Agnes* (842), et dans les troubadours. Ne pas confondre avec un autre emploi du pronom neutre et du même verbe, qui est au contraire très-spécial, et dont les deux derniers textes cités offrent aussi des exemples (*Flamenca*, 1082; *S. Agnes*, 446,680, 758, 760, etc.).

de Toulouse portaient sur leur tête les *orzols* et *grazalels* en question.

V. 8401. *Car etz tant fentorers.* Ce dernier mot, que M. Meyer explique par « saint, qui affecte des dehors saints », me paraît, je l'avoue, pour la forme et pour le sens, qui ici ne conviendrait guère, des plus suspects. Je lirais volontiers *fentorers = qui manque d'ardeur, qui y va mollement, qui se faint*, comme disait l'ancien français. Le contexte s'accommoderait parfaitement de cette signification. Quant à la forme, *fentorer* serait à *fentor* (*fenhtor = fenhedor*) comme *companher* à *companh*, *demorer* à *demor* ou *demora*, *espaventer* à *espavent*, *mortalier* à *mortal*, etc., etc.

V. 8449. *Sorbers.* Je crois que ce mot désigne ici tout simplement le *sorbier* (arbre à bois très-dur) qui servit à la fabrication du pierrier. Aucune correction ne serait donc nécessaire. — 8493. *Que l'escurs esclarzic, que la clartartz alumpna.* Les deux verbes ont ici, par eux-mêmes, le sens réfléchi. La correction proposée est donc inutile. Cf. pour *esclarzic* le v. 3729; pour *alumpna*, les vv. 8476 et 9134, et voy., ci-dessus, la note sur le v. 3579.

V. 8596. *Accorens e vinens.* Le ms. porte *acordans*, qu'il eût mieux valu peut-être garder. Cf. v. 9448 : *los baros de las terras acordans e garnens*, et v. 7512 : *e dedins e defora feron l'acordament.* — 8637. *L'avesques prezens.* M. Meyer pense que *prezens*, ici et au v. 9511, est pour *prezans*. Je ne suis pas de son avis. Je crois qu'il faut y voir simplement *præsens*. *Pedas* pour *pedas*, on doit préférer celui qui ne déroge pas aux lois de la phonétique. Cf. *presentatz* du v. 9098, qui me paraît avoir précisément la même valeur que *prezens* du v. 5511, et non celle que M. Meyer lui donne. — 8752. *So oblida.* Lis *s'o.* — 9214. *Quelh comta las vertutz.* Le ms. a *comte*, que j'aurais conservé, sauf à l'écrire *comtè*, comme *parlè* au v. 2997 et *estè* aux vv. 3444 et 4385. Le contexte s'accommode mieux, d'ailleurs, du prétérit que du présent. — 9348-50. J'aurais mis une virgule seulement, au lieu d'un point, après 9348, et au contraire un point après 9350.

V. 9446. *Essems.* En corrigeant *eissan*, on rendrait inutile l'hypothèse, autrement nécessaire, d'une lacune après ce vers.

V. 9481. *Brocidas.* Je pense que ce mot doit être rattaché au verbe *brucir* (**vulsire*), qui existe aujourd'hui avec le sens de « pincer », et désigner des engins propres à saisir et à tirer à soi.—9508. *E pros e savis.* Il manque deux syllabes, probablement *e rics*. Cette épithète est très-souvent associée à *pros*.

Camille CHABANEAU.

CHRONIQUE

La poésie provençale suit, depuis l'année dernière, une marche ascendante, et ses manifestations, autrefois bornées à un petit cercle d'amis, tendent à devenir de véritables fêtes méridionales dans toute l'acception du mot. Le mois de mai vient d'en voir deux fort intéressantes, la première à Nimes, la seconde à Avignon, quelques jours après.

La ville de Nimes érigeait une statue à Reboul dans les jardins de la *Fontaine*. L'auteur de *l'Ange et l'Enfant*, du *Dernier Jour*, des *Traditionnelles* eut en français ses heures de grande poésie; mais ce que l'on ne sait pas communément, c'est qu'il fut aussi en provençal un peintre de mœurs très-fidèle, un poëte à qui ne manquaient ni l'originalité, ni la verve, ni le trait incisif et mordant[1]. Cette circonstance était pour le félibrige un motif d'affirmer de nouveau sa langue et la vivacité des espérances qu'elle lui inspire. De nombreux félibres s'étaient rendus à Nimes ce jour-là, et avec eux M. Roumanille, qui devait prononcer un discours au moment de l'inauguration de la statue. Une pluie battante ne le lui ayant pas permis, ce ne fut que le soir, au théâtre, et devant un auditoire des plus sympathiques, qu'il put rappeler Reboul au souvenir de ses concitoyens et esquisser sa vie si pleine de dignité et de mesure, de labeur quotidien et persévérant. Il serait inutile de faire à nos lecteurs l'éloge de M. Roumanille; nous n'avons qu'à témoigner le regret de le voir écrire si rarement cet idiome provençal qu'il a tant contribué à épurer et à fixer.

La réunion d'Avignon a eu lieu le 21 mai, jour de Sainte-Estelle et vingt-troisième anniversaire de la fondation du félibrige. Elle avait pour objet de reconstituer cette association sur des bases plus larges, et de lui donner en Languedoc et en Gascogne une existence qui jusqu'alors y avait été purement nominale. La réunion, tenue dans l'ancienne chapelle des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, que l'on avait restaurée depuis peu et ornée d'inscriptions prises dans les vers des principaux poëtes de la Provence moderne, comptait un très-grand nombre d'adhérents, et parmi eux MM. Mistral, Aubanel, Roumanille, Albert de Quintana, Gabriel Azaïs, Bonaparte-Wyse, Anselme Mathieu, de Berluc-Perussis, Alph. Tavan, de Villeneuve-Esclapon, Lieutaud, Arnavielle, Bonnet, Laforgue, Ch. de Tourtoulon, Cavallier, Antonin Glaize, Gaidan, Achille Mir, Gaut, Roumieux, Ernest Roussel, Chastanet, Aressy, Frizet, Fourès, le frère Savinien (des Écoles chrétiennes), Paul Gaussen, Marius Bourrelly, Marius Girard, Challamel, Bar, etc.

Le félibrige y a été définitivement établi par l'accord des Méri-

[1] Trois poésies de Reboul ont été avec celles de Glaup, de Poussel, de Castil-Blaze et d'Adolphe Dumas, publiées en 1865, par MM. Roumanille et Mistral, sous le titre de: *Un liame de rasin*. Avignon, Roumanille; in-12, 264 pages.

dionaux et des Catalans. Il constituera une association spéciale à la Catalogne comme au midi de la France, et sera momentanément divisé en trois sections ou *maintenances* : Provence, Catalogne et Languedoc, celle-ci embrassant tout ce qui n'est pas la Provence proprement dite, le comtat Venaissin, Nice et le Dauphiné. Chaque *maintenance* aura son bureau respectif, ses règlements et ses écoles particulières. Un consistoire de cinquante maîtres (*majouraus*) résumera, sous l'autorité du président ou *capoulié*, les diverses fractions de l'association. Il tiendra sa séance annuelle le 21 mai, soit à Avignon, soit dans toute autre ville du Midi indiquée d'avance par le bureau général. Les mainteneurs (*manteneires*) peuvent être en nombre illimité. Le catalan de Barcelone est la langue littéraire de la section de Catalogne.

En souvenir des sept troubadours de Toulouse, le félibrige a pour symbole une étoile à sept rayons; ses Jeux floraux ont lieu tous les sept ans, son bureau est composé de sept personnes, le président restant hors de compte. En écartant aussi ce dernier, le même chiffre se rencontre encore sept fois dans le nombre des membres du consistoire. Le mot de félibre n'a plus la signification exclusive de poëte provençal. Selon la belle définition d'Aubanel, il désigne aussi bien l'historien que le peintre, le sculpteur que le poëte ou l'érudit, « celui qui sait les noms des saints, des rois et des grands hommes de la Provence, comme celui qui frissonne devant l'œuvre de Puget ou qui pleure en entendant réciter les vers d'Arnaut Daniel[1]. » On ne saurait trop, en somme, louer le félibrige de sortir de sa période provençale, et de songer à rallier au principe poétique qui est le sien le restant du midi de la France. Il faut maintenant souhaiter que, sauf les modifications qui ont pour but de revenir à la saine tradition de la langue, l'intégrité et l'égalité de chaque dialecte restent la base de la nouvelle association; il faut, en outre, émettre le vœu qu'un système orthographique, éloigné de toute exagération phonétique ou particulariste, devienne le lien commun de nos idiomes méridionaux et relie, autant que possible, leur littérature naissante à celle que nous ont léguée les troubadours. On nous pardonnera de rappeler que la même idée a inspiré à M. Azaïs et à la *Société archéologique* de Béziers le don d'un prix spécial à décerner en 1878, lors du second concours triennal de la *Société pour l'étude des langues romanes*.

Une des dispositions les plus louables des statuts votés à Avignon est celle qui, d'une manière absolue, écarte la politique de toutes les réunions du félibrige. Elle répond péremptoirement à des reproches trop souvent exprimés à l'endroit de la poésie provençale, et, pour nous servir d'une expression consacrée de l'autre côté des Pyrénées, elle démontre que, de même que les Catalans veulent rester de « loyaux Espagnols », les félibres n'ont jamais songé à oublier qu'ils sont tous de « loyaux Français. »

Les cinquante maîtres ou *majouraus* sont : MM. Albert Arnavielle, l'abbé Aubert, Théodore Aubanel, Gabriel Azaïs, Paul Barbe, L. de Berluc-Pérussis, Bladé, G. Bonaparte-Wyse, Marius Bourrelly, Camille Chabaneau, A. Chastanet, Léonce Couture, B. Crousilhat, J. Brunet, Gaidan, Gaut, Félix Gras, Langlade, Lieutaud, Anselme Mathieu, Alph. Michel, Achille Mir, Frédéric

[1] Aubanel, *Discours prononcé à Forcalquier*.

Mistral, J. Roumanille, L. Roumieux, l'abbé J. Roux, Alph. Tavan, Ch. de Tourtoulon, Vidal, V. Balaguer, Albert de Quintana, D. Calvet, Milà y Fontanals, Antonio de Bofarull, Aguilo y Fuster, Blanc y Cortade, Jaume Collell, Geroni Rossellò, Fred. Soler, Querol, Cutchet, Pons y Gallarza, Pere Antoni de Torres (de Tarragone), Torres (de Valence), Camps y Fabrez, Forteza, Th. Llorente (de Valence), Quadrado (José-Maria), Jacinto Verdaguer et Montserrat.

Le bureau général du félibrige est ainsi composé : président (*capoulié*), M. Mistral ; vice-présidents (*assessour*), MM. Gabriel Azaïs, Balaguer et Roumanille ; chancelier (*cancelié*), M. L. Roumieux ; syndic de Provence, M. Théodore Aubanel ; syndic de Languedoc, M. de Tourtoulon ; syndic de Catalogne, M. Albert de Quintana.

Une pièce bien connue de Mistral, *la Coupo*, avait été dite avant la nomination du bureau. Ce chant magnifique, où l'espérance est parfois de la crainte, dans lequel le poëte se demande si lui et ses amis sont le commencement ou la fin de la Provence, les derniers fils d'une race qui disparaît, ou ses premiers rejetons, au contraire ; les vers si beaux où il appelle à lui l'enthousiasme et l'énergie des forts, la coupe catalane passant ensuite de main en main jusqu'au dernier des convives, communiquèrent à ce moment de la réunion un caractère dont se feraient difficilement une idée ceux-là qui n'ont jamais assisté à une assemblée de félibres. On eût été presque tenté de considérer comme « un rêve cette fête poétique, donnée dans la vieille chapelle des chevaliers de Malte, à l'abri de ses murs ciselés par les vieux félibres de la pierre, sous ses voûtes où prièrent les chevaliers, félibres de l'épée, où les cendres des *trouvères*[1] tressaillaient sous les pieds des assistants[2]. » Et cependant, pourrait-on ajouter avec M. de Tourtoulon, dont nous venons d'emprunter les paroles, chaque nouveau triomphe du félibrige n'est-il pas un rêve qui se réalise ?

Quelques-unes des pièces lues le soir du 21 mai resteront comme des morceaux d'une poésie exquise. On a particulièrement applaudi un chant catalan composé par M. de Quintana, et la pensée qui lui fit donner un souvenir à Octavien Bringuier et à ceux que la mort avait prématurément enlevés à la fête. On a remarqué encore le *Cantico de Santo Estello*, de Milord Bonaparte-Wyse, gracieuse et originale inspiration dans laquelle la patronne du félibrige devient « la trois fois belle, la reine couronnant les forts » et les enivrant de lumière et de beauté ; le *brinde* de M. de Tourtoulon, qui, avec la facilité et le bonheur d'expression qu'on lui connaît, a réuni dans un même souhait l'avenir poétique de la Provence et l'union de plus en plus étroite de tous ceux qui parlent une langue latine ; ceux de MM. Bonnet, Antonin Glaize, Challamel, Lieutaud, Arnavielle et Bar ; une pièce de M. de Berluc-Pérussis, que la *Société archéologi-*

[1] Nous hasardons ce mot, qui, bien qu'affecté jusqu'ici aux poëtes du nord de la France au moyen âge, rend mieux que celui de *troubadour* le terme languedocien de *troubaire*.

[2] De Tourtoulon, *Brinde pourtat dins la granda assemblada dau felibrige, lou 21 de mai* 1876. — Montpellier, Ricateau, Hamelinet C^e^. In-8°, 7 pages.

que de Bèziers allait honorer, quelques jours après, d'une médaille d'argent; un discours de M. de Villeneuve-Esclapon, et la conclusion très-élevée du toast de M. Cavallier, de Montpellier.

***

Nous avons le regret d'annoncer la mort du premier romaniste de notre époque, de Frédéric Diez, professeur de philologie romane à Bonn. C'est un deuil pour tous ceux qui s'intéressent aux études linguistiques et particulièrement pour notre *Société*, qui depuis sa fondation avait l'honneur de le compter parmi ses *membres correspondants*.

***

Le 12 mai dernier, l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* a élu M. Gaston Paris, professeur au Collége de France, en remplacement de M. Guigniaut, choix ratifié par le Ministre le 20 du même mois. Pressés par l'abondance des matières, nous n'avons pas la place nécessaire pour énumérer les titres, du reste bien connus, du jeune et savant académicien. Disons seulement que, élève de Frédéric Diez, il s'est montré digne d'un tel maître, en devenant l'un des principaux représentants de la philologie romane en France, continuation et couronnement d'une glorieuse tradition de famille.

***

Avant le *Dictionnaire* d'Honnorat, il n'existait que de courts glossaires imprimés à la suite des œuvres de quelques poëtes, les Dictionnaires provençaux de Pellas, d'Achard, de Garcin et d'Avril, celui de Boissier de Sauvages pour le dialecte d'Alais, et de Béronie pour le limousin. Il parut, depuis, ceux de l'abbé Couzinié pour le castrais, et de Cénac-Moncaut pour le gascon. Toutefois le *Dictionnaire* d'Honnorat est le seul qui comprenne à peu près l'ensemble des idiomes méridionaux; mais il laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'orthographe, qui a été trop souvent calquée sur celle du français; la plupart de ses étymologies sont contraires aux principes de la science philologique; enfin, en consacrant des articles distincts à chaque mot de la langue du moyen âge, Honnorat a fait, en réalité, deux dictionnaires dans un.

La *Société des langues romanes* est heureuse d'annoncer à ses lecteurs que le *Dictionnaire des idiomes du midi de la France*, par M. Gabriel Azaïs, dont elle va commencer l'impression, comblera prochainement cette lacune. Indépendamment des nomenclatures botaniques, ornithologiques et entomologiques, qui constituent la partie la plus négligée des glossaires actuels, le travail du savant Secrétaire de la *Société archéologique de Béziers* comprendra surtout les termes spéciaux de l'agriculture et ceux des arts et métiers qui s'y rattachent.

***

Il a été fondé récemment à Paris, sous le nom de *la Cigale*, et avec le concours de MM. Maurice Faure, Paul Arène, Henri de Bornier, Paul Ferrier, Alph. Daudet, Jules Laurens, Cabanel, etc., une association qui a pour but de grouper tout ce qui, dans la capitale, représente les lettres méridionales. Cette association se pro-

pose d'imprimer, à la fin de chaque année, un volume ayant pour titre la *Chanson de la Cigale*, sorte de Parnasse méridional où les poëtes publieront des vers inédits, et les artistes des eaux-fortes. Une partie de l'ouvrage sera réservée à la langue d'oc, et tout naturellement à la poésie.

Les noms que nous venons de citer disent assez le succès qui, en Provence comme à Paris, est réservé à la *Cigale* et à ses fondateurs.

*
* *

La distribution des prix du concours annuel de la *Société archéologique* de Béziers a eu lieu le 25 mai dernier, jour de l'Ascension. M. Carou présidait la séance. Les rapporteurs étaient au nombre de trois: M. Gabriel Azaïs, pour la poésie néo-romane; M. Noguier, pour le concours d'histoire, et M. Baluffe, pour la poésie française. C'est encore M. Benjamin Fabre qui, cette année-ci, a obtenu le rameau d'olivier en argent. Son poëme n'a point démenti les promesses de *la Partido de casso à la mar*, qui fut son très-heureux début poétique en 1875; il a pour titre: *lou Païs del vi*.

Voici la liste complète des lauréats :

Poésie romane. — Rameau d'olivier: M. Benjamin Fabre, de Béziers.— Médailles d'argent: M. de Gagnaud (L. de Berluc-Pérussis), d'Aix, et le Dr Ch. Coste, à Saint-André-de-Sangonis. — Médailles de bronze: MM. Aressy, d'Orange; Victor Bourrelly, de Rousset; Louis Astruc, de Marseille; le frère Théobald (des Écoles chrétiennes), d'Avignon.—Mentions honorables: MM. Laurès, de Villeneuve; Paul Félix, d'Alais; Vidal, d'Alignan-du-Vent; Ernest Chalamel, de Dieu-le-Fit (Drôme); le pasteur Fesquet, de Colognac; Camille Cavallié, de Bessèges, et l'abbé Roux, de Saint-Sylvain (Corrèze).

Poésie française. — Rameau de chêne en argent: M. Paul Paget, de Béziers.—Médaille de vermeil: M. Henry Sulzer, du Havre. —Médailles d'argent: MM. l'abbé Malignon, de Beaucaire, et Chalamel, de Dieu-le-Fit.— Médailles de bronze: MM. Martin-Fabre, de Béziers, et Bistagne, de Marseille. — Mentions honorables: Mme Elisa Gay, de Toulouse; Victor Lac de Bosredon, de Verdelais (Gironde); Anglade, de Toulouse; Louis de Combettes-la-Bourelie; Mme Mathilde Soubeyran, de Saint-Geniès-de-Malgoirès, et M. Godin, de Franck, près Libourne.

Mémoires historiques. Monographies. — Médaille de vermeil : MM. Fabre père et fils, de Roujan.

Le soir, un banquet réunit les membres de la Société, les lauréats et quelques invités, à l'hôtel des Postes. De nombreux toasts furent portés. Répondant à M. Carou, M. de Berluc-Pérussis rappela que la *Société archéologique* de Béziers avait, presque dès sa fondation, restitué à la langue d'oc les fleurs que Toulouse lui enleva jadis. L'*Académie des Jeux floraux* avait répudié la tradition romane; la *Société de Béziers* a été la première à y revenir et à en recommander le respect[1]. MM. Paget, Fabre, Baluffe et Azaïs, lurent

[1] En 1838, la *Société archéologique* avait mis au concours une pièce sur l'inauguration de la statue de Riquet. Le programme ne disant pas

ensuite diverses pièces. M. Adolphe Ricard, secrétaire de la *Société archéologique* de Montpellier, se leva ensuite, et, dans un toast languedocien, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, demanda qu'une statue fût élevée à Jacme le Conquérant, à l'occasion des fêtes du concours du *Chant du Latin* à Montpellier.

*
* *

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer au prochain numéro la partie bibliographique de notre chronique. Signalons toutefois deux ouvrages sur lesquels la *Revue* aura à revenir plus longuement : *Aiol et Mirabel und Elie de saint Gille ;* Heilbronn, Henninger ; in-8° (tome I), 320 pages, et *li Dialoge Gregoire lo Pape;* Paris, Champion, in-8°, XVI-380 pages, publiés par M. W. Fœster, professeur à l'université de Prague (Autriche) et membre de la *Société pour l'étude des langues romanes.*

Errata des nos de janvier à mai 1875 inclus

Une révision des poëmes de Clermont. — P. 8, lig. 27, Et mete, *lisez:* E mete.

Lettres et poésies de Nérie. — P. 43, lig. 6, la vest, *lisez :* la vesto.

Histoire des patois du Midi.— P. 100, lig. 2, l'arrengara, *lisez* : b'arrangara.—Lig. 3, plus amlouzes, *lisez* : pus audouzes. — P. 106, lig. 5, Dau les els, *lisez* : Dan les els. — P. 108, lig. 34, dignata, *lisez* : dignita. — P. 111, lig. 4, randeou, *lisez* : randen. — P. 114, lig. 45, bons plats, *lisez* : bous plats. — P. 117, lig. 33, coneys, *lisez* : couneys. — P. 118, lig. 10, *vivo, vivo,* lisez: *vivo à jamay.* — P. 124, lig. 18, tout rirat, *lisez* : tout birat.

que les poésies dussent être en français, il en fut envoyé deux en languedocien ; la seconde était l'œuvre du potier-poëte de Clermont-l'Hérault, Peyrottes. Ces pièces ne furent pas acceptées; toutefois la Société fit graver une médaille d'argent pour l'auteur de la première, M. Villar, et accorda une mention à la seconde. C'est seulement du concours du 20 octobre 1838, lors de l'inauguration définitive de la statue, que date l'admission définitive et légale de la langue d'oc. Le premier prix y fut décerné à M. Bruno Azais, de Béziers; le second, à M. Daveaux, de Carcassonne. Il est même une circonstance qui ne doit pas être oubliée : un discours languedocien, fort bien tourné, du reste, fut officiellement prononcé le 20 octobre, par M. Charles Bauton, parlant au nom des cultivateurs de la ville On le trouvera à la page 229 du tom. III du *Bulletin de la Société archéologique.*

Sauf une exception temporaire de quelques années, tous les concours annuels de Béziers ont été ouverts, depuis, aussi bien au français qu'à la langue d'oc.

De la Double Forme de l'article et des pronoms.—P. 130, lig. 13, 1601, *lisez* : I, 160. — P. 134, lig. 25-26, à Lunel et à Marsillargues, *lisez* : aux environs de Lunel. — P. 135, lig. 10, vous autres, *lisez* : vous, vous autres.

La Chanson de la Croisade. — P. 196, lig. 5. Après 5870, placez le chiffre de renvoi 1. — P. 200, lig. 37, *Ma*, lisez : *Mas*, et supprimez la virgule.—P. 204, lig. 11, supprimez 6480 et les trois mots qui suivent.— P. 205, lig. 10, ainsi, *lisez* : aussi. P. 208, lig. 5. Devant *e mieja*, placez V. 7579.

Un troubadour aptésien. — P. 212, lig. 13, le pénultième, *lisez* : la pén. — P. 213, lig. 12, supprimez la virgule après *en.*

La Conquête de Constantinople.—P. 215, lig. 1, pssive, *lisez* : passive.

La Guerre de Metz. — P. 216, lig. 36, supprimez : il s'est borné à corriger les fautes évidentes.

Rapport sur l'état de la philologie romane.—P. 218, lig. 30, en 1875, *lisez* : en 1873.

Nécrologie. — P. 248, lig. 12, dans de ce, *lisez* : dans ce.

Chronique. — P. 251, lig. 46, le mot *par* doit être placé au commencement de la ligne et non à la fin.

Cansoun batismalo. — P. 290, lig. 29, que notre filleul... *lisez* : que notre filleul si joli.

La Cansou des poutous. — P. 293, lig. 21, petite joue, *lisez* : petite bouche.

A Madamisello. — P. 297, lig. 1, comme, *lisez* : coume.

Lou Boutou de rose. — P. 299, *lisez* : lou boutou de roso.

Périodiques. — P. 303, note 1. Il faut effacer le premier exemple allégué, comme trop incertain : *se*, en effet, y peut être aussi bien l'accusatif que le datif. (Chabaneau).

Le Gérant : Ernest Hamelin.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

DIALECTES ANCIENS

Une nouvelle révision des poëmes de Clermont. (Boucherie.). 5-258

Notes critiques sur quelques textes provençaux. Le roman de Flamenca (suite). (C. Chabaneau.)..... 24-259

DIALECTES MODERNES

Lettres et poésies inédites de l'abbé Nérie (suite). (Léotard.). 36

Notice sur le patois saintongeais (suite). (P. Lagarenne.).. 44

Histoire littéraire des patois du midi de la France au XVIIIe siècle (suite). (Le Dr Noulet.)..... 60

De la Double Forme de l'article et des pronoms en langue d'oc. (Alph. Roque-Ferrier.)..... 125

Chants populaires du Languedoc (suite). (Montel et Lambert.)..... 138-317

Une colonie limousine en Saintonge (Saint-Eutrope). (Boucherie.)..... 261

Lettres à Grégoire sur les patois de France (suite). (A. Gazier)..... 274

Cansoun batismalo. (Achille Mir.)..... 288

La Cansou des poutous. (Auguste Fourès.)..... 293

A Madamisello.... (Théodore Aubanel.)..... 295

Lou Boutou de Roso. (Gabriel Azaïs.)..... 299

Uno bouno lessou (Gabriel Azaïs.)..... 345

Lous Dous Cuberts. (Auguste Chastanet.)..... 350

BIBLIOGRAPHIE

La Chanson de la Croisade contre les Albigeois, publiée par M. P. Meyer. (C. Chabaneau.).....192-352

Vie de sainte Marguerite en vers romans, publiée par le Dr Noulet. (C. Chabaneau.)..... 208

Un troubadour aptésien de l'ordre de Saint François, par V. Lieutaud. (C. Chabaneau.)..... 211

La Conquête de Constantinople, de G. de Villehardouin, publiée par N. de Wailly. (BOUCHERIE.)..... 213
La Guerre de Metz en 1324, *publiée* par MM. Bouteiller, Bonnardot, etc. (BOUCHERIE.)..... 216
Rapport sur l'état actuel de la philologie des langues romanes, par P. Meyer. (C. CHABANEAU.)..... 218
Historia literaria del decasilabo, etc., par M. Milà y Fontanals. (BOUCHERIE.)..... 219
Tres Cansos en plana lengua romana. (C. CHABANEAU.)..... 219
La Cansou de la lauseto, poésies, par A. Mir, *avec une Préface de* Mistral *et des Notes sur l'orthographe et la prononciation languedociennes*, par M. Cantagrel. (A. MONTEL)..... 220
Il Giorno dei morti in Sicilia, etc par G. Pitré. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 300
Chrestomathie provençale, par Bartsch (rectification). (C. CHABANEAU.)..... 258
PÉRIODIQUES. — *Romania* (BOUCHERIE.)..... 229
Jahrbuch, etc. (C. CHABANEAU.)..... 233
Romanische studien (C. CHABANEAU.)..... 235
Rivista di filologia romanza. (C. CHABANEAU.)..... 235
Il Propugnatore. (C. CHABANEAU.)..... 236
Société historique et archéologique du Périgord. (C. CHABANEAU.)..... 238
Société des anciens textes français. (C. CHABANEAU.)..... 302

NÉCROLOGIE

L'abbé Léon Vinas. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 240
Octavien Bringuier. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 306

—

Création de chaires de philologie romane..... 304
Chronique (A. R.-F.)..... 250-315-364
Errata..... 259-369
Table des matières..... 371

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Deuxième Série.

TOME SECOND

(T. X DE LA COLLECTION)

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ETUDE DES LANGUES ROMANES

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie
Libraires-Éditeurs
25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXVI

33570
ASTOR LIBRARY
MAY
20
1895
NEW YORK

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

DIALECTES MODERNES

POÉSIES DE L'ABBÉ FAVRE

La *Société des langues romanes* se propose de donner prochainement au public une édition nouvelle, correcte et complète, des œuvres de l'abbé Favre, en son temps prieur de Celleneuve. Il nous a paru convenable de mettre à sa disposition l'imitation du fâcheux d'Horace : *Ibam forte via sacra*, etc., pièce qu'une bonne fortune nous a permis de trouver dans un manuscrit de la bibliothèque de Nimes (n° 13878). Celui-ci provient, ainsi que l'indique le catalogue, de l'ancienne et riche bibliothèque du marquis d'Aubais, dont on sait que l'abbé Favre avait été, pendant un certain temps, le bibliothécaire. En outre de cette pièce, qui est inédite, puisqu'on ne la trouve pas dans l'édition des *Obras patouèzas de M. Favre* (Mounpéyè, Virenque, 1839, 4 vol. in-12), la plus complète qui existe, le manuscrit 13878 donne encore la traduction de la huitième satire d'Horace et de quelques épigrammes de Martial.

Une de celles-ci, la 72e du livre VIIe: *Eutrapelus, tonsor*[1], a été reproduite de trois manières différentes.

Une partie de ces dernières pièces a déjà paru dans les éditions précédentes du prieur de Celleneuve; mais, comme notre manuscrit donne, avec des variantes nouvelles, l'orthographe même de l'auteur, nous avons cru bien faire de les reproduire ici dans leur rigoureuse intégrité.

Nous aurions bien voulu ne pas borner là nos découvertes et mettre la main sur quelques lettres, notes ou écrits du même auteur, se rapportant au temps et aux circonstances particulières au milieu desquels il a vécu parmi nous. Nos recherches à ce sujet, quoique activement poursuivies, n'ont pas eu de résultat. Il nous revient cependant qu'on pourrait être plus heureux en dirigeant de nouvelles investigations vers le registre des insinuations ecclésiastiques[2], dont la volumineuse collection se trouve aux archives, soit de l'évêché, soit de la préfecture du Gard. Nous signalons cette source d'information aux éditeurs des *Œuvres complètes et inédites de l'abbé Favre*.

Dr Mazel.

IMITATION DE LA VIIIe SATIRE D'HORACE

Olim truncus eram, etc.

Yeou soui istat un souc de figuiera cabiaou.
Lou menusié diguet : es una paoura esclapa,
N'en pouras pa jamai faire un banc, coma caou.
Es prou bon per un Dieou, n'en fau faire un Priapa.
De fait, seguere mes au mitan d'un jardin
Per chassar lous aussels que fasien de ravage
Et per empâchar lou larcin
Das voulurs, que souven lou mettien au pillage.
Aquel endrech era autras fes
Un cementeri sans murâilla
Onté enterravou lous varlets
Et touta sorta de canailla

[1] Art. Sommières et Aubais, de 1770 à 1785?

[2] L'écriture du cahier du ms. 13878 ne répugne pas à l'attribution de ces pièces à l'abbé Favre. Elle présente toutefois de singulières distractions : *cantou* pour *cantou*, *compensar* pour *compausar*, *sere* pour *serp*, etc.

Couma Garguilla et Nomentan,
Que soun toutés dous morts de fan.
Dessus una peire plantada,
N'avien escrit la longou, la largeou,
Per que chaqua vesin, en sa man ben lavâda,
N'en prenguessa pas un canlou[1],
Et qu'antaou saoutessa pa tout.
D'avant pudissié qu'empestâva ;
Mais, despioi que me l'y en plantat,
Persouna non ly on enterrat,
Pa soulamen un paure esclava ;
L'on ly vei pa puz, per bonheur,
Aussel, cadavre ni voulur.
L'ya pourtant dos vieillas sourcieras,
Que se me[2] poudiei me boulegar
Per l'y baillar las estrivieras,
Vous las fariei ben descampar.
Un soir, embe milla grimâças,
Vou las vejere touta dos,
Que cercavoun d'herbas et d'os,
Per ne compensar sas [3] fougassas :
Canidio[4], embe sous pes nus,
La testa touta esfoulissâda,
Lourda, palla, desfigurâda,
Heurlava embé sa camarâda
Couma une vacca de palus ;
Pioi toutas dos en las onglas gratterroun,
Tan qu'anfin fagueroun un traou
Ounte bougueroun [5] lou sang caou
D'una fedâssa que sanneroun.
Es couma acos que fan montar
Lous esprits infernaux, que vouloun consultar.
L'y aviés dous hommes vers Sagana,
Un de cira, l'autre de lâna,
Que lou darnier, pus grand et dedin lou transport,
Menaçava l'autre de mort.

[1] Sans doute : *un cantou.* — [2] Supprimez et lisez : *que se poudiei.* — [3] Lisez : *compausar.* — [4] *Sic.* — [5] Pour *bougeroun*, versèrent.

Dins lou tems qu'aquelas sourcieras
Sounavoun en cridan las negras fiélandieras,
Que de chis, de serpans, fasiens per tout lou guet,
La luna vuenguet rougea et se rescondeguet.
Se caucun prouva qu'yeou mentissé,
Vole que lou darnier das gus,
Regardas se m'assujetisse,
Couma Pedaca et Voranus,
Me mettou jou sous pés et me cagoun dessus.
Lou resta seguet tant terrible
Que n'aouse pas ou racontar,
Crenta de vous epouvantar
Per un recit que serié trop horrible.
Vous dirai soulamen qu'anneroun de concert,
Derabar toutas una moula [1]
Et que l'y figueroun[2] dessoûta
La barba d'ou viel loup et las dens d'une sere[3],
Et qu'adoun la troupa damnâda
Venguet donnâr la sérénâda
A l'homme de cira enflammât.
Avien trop lassa ma patiença
Per poudé pus longtems retenir ma vengença :
Vous l'y faguere un pet que las espaurûguet,
De tant ben que garroutigûet.
Aurias ris de las veire courré;
Et Sagana surtout, qu'en tombant sus son mourre,
Se coupet la darniera den,
Per fet d'aco, petêrre bên.

HORACE : IMITATION DE LA IIIe SATYRE, L. II

Ibam fortè via sacra, etc.

Un jour que passave aou carraou,
Un paou lagnat de certainas pensadas,
Seguere acoustat per un baou
Que me faguet dès ou douge coutadas ;

[1] *Una mouta*, motte de terre. — [2] Pour *figueroun*. — [3] Lisez : *serp*.

Pioi m'arrapé la man en me disen : « L'amy !
Ebe, cousy vous vay ? » — «Vesez, ben, Dieu mercy»,
Ye dise, tout surprés d'une tella avantura,
Car à pèna sabiei soun noun,
« Adoussias ! » —Aquella figura,
En vesen que m'en vau, me seguis sans façoun.
Yeou me vire vers el et ye cride : « Coumpayre !
Avez besoun de yeou ? De que foou fayre » ?
Mon homme me respond : « Vesez, yeou soui sçavant.»
— «Tant miel, n'en soui charmat, ye dise en requioulant,
Vous n'estime lou double », — et pourtant, per ma fista,
De vous lou quitta en blanc era touta ma vista.
Fasiei ben, peraco, tout ce que se poudié ;
Anave vite, plan, mais el m'acoutissié.
Déja jusqu'as talouns sentissiéi que suzave !
«Ah ! que sez huroux, me songeave,
Incomparable Mestre Brun,
De poudé, sans vira cervella,
Soustené d'un tel importun
La counversation éternella ! »
El cependant restava pas
De boulegar sa lenga à bargear toujours presta :
Parlet de Mounpeyé, de toutas sas beutats
De sas carrieras, das Estats,
De tout ce que yè vegné en testa.
Couma veguet que ye disiei pa ren:
«Coumprené, me diguet, l'ya deja caouque tems
Que vous cercas sans yeou de seguir vosta routa;
Mais desabusaz-vous, per me fa banquerouta
Foou poudè m'escapar, et vous tene trop ben ;
Vous seguirai per tout, la pena es inutila. »
— « M'èn anaray ben soul; m'en voou, d'aqueste pa,
Veyre un de mous amis que vous counouissez pa.
Et d'ailleurs, couma resta à l'autre bout de villa,
Sans prepaous vous fatigarias. »
— « Aboutas, marché coume un diable.
Dieou merci ! soui pa pigre, et pioi,
Ce que l'ya de ben favourable,
N'ai pa ren per bonheur à faïre de tout yoi. »

Quand ausiguère aquelle antienna,
Que me paresquet fort vilena,
Vous baisere l'aureilla, autant mortifiat
Coume un ase qu'an trop cargat.
Mais el recoumencet encara.
« Disoun qu'avez per bons amis
Cavalier et Moussou[1] Claris.
Dous bons sujets, mais sans l'yeus dire gâra !
Mé flatte que dins vostre esprit
Esffaçaray leu soun credit ;
Car per lous vers, d'abord que volé oubrir ma vèna.
N'en fau mai que degu s en beoucop mens de pena ;
Per dansar n'ai pas mon egaou,
Et de segur cante pas mau. »
Era deja tems qu'yeou parlesse :
« Mais, Moussu, l'y diguère, aves-ti de parens,
Pèra, mèra, caucun enfin que s'intéresse
A vostra vida?»—« Oh ! nou[2], soun morts despioi longtems:
Lous ai messés d'avant. . .»—« Ah ! bourel. me soungère,
M'enterraras ben yeou ! » N'ère pa qu'un enfan
Quand anère moustra ma man
Emb'una Bemia que troublère [3]:
« Risquas pas de mourir, sou me diguet, mon fil,
Ni dau pouisou, ni d'un cop de fusil,
Ni de toux, ni de plurésia,
De goûta ni d'hydropisia ;
Mais tel barjaïre un jour vous troubara
Que soun caquet vous tuara.
Lorsque serez d'un certain âge,
Cresez-me, tenez-vous-en lion ;
Car de pareillas gens lou mortel vesinage
Vous proudirié pas ren de bon. »
Cependant une houra sounava,
Quand tout d'un cop moun homme, en fasen un grand : Aï !
Me diguet que se recordâva,
Que falliè qu'anesse au Palaï,
Ounte soun proucès l'appelâva :

[1] On pourrait peut-être lire : *mousson.*— [2] Mot raturé dans le ms. On lit : *nouon.* — [3] Lisez: *que troubère.*

« Sans aco, soudis, lou perdrai;
Mais, per sourtir d'aquel affaire,
Espère que vous ye vendrez,
Et se m'aimas m'ajudarez. »
— « Yeou ? L'avez ben troubat, pecayre !
En proucès entende pas res. »
— « E ben ! caou foudra donc que quitte,
Vous ou moun proucès ? » — «Quittas-me ! » —
— » Oh ! noun farai pa, per ma fés. »
Et tout disen aco se mes à marchar vite.
Couma n'ere pas lou pus fort,
Yé cède et tourna lou seguisse.
Mais, per faïre aquel sacrifice,
Souffrissiei lou même supplice
Qu'un criminel que menoun à la mort.
El recoumencet de pus bella ;
«Coussi, Menard, aquel que dedins Montpeyé
Es appelat Moussu lou grand fermiè,
Disou qu'es un homme de testà
Que caousis fort ben sous amis
Et que surtout, embe resoun, fugis
Lous importans couma la pesta ;
Que jusqu'à la Fourtuna a sçoouput se traçar
Un comi difficile et rempli de prudence;
Se me l'y voulez présentar,
Veirez, per vous servir, se manque d'eloquença.
Vole pas ye venir que per vous segondar,
Et vous promette ben que, sans guaïre tardar,
Offeblirai la councurrença
D'aquelles que pourrien un jour vous suplantar.»
— « Douçament, ye respondéguère,
Dedins aquel oustaou tout vaï ben autrament.
Sans briga me y introuduiguère.
Et chacun fort tranquillament,
Selon ce qu'es ye ten soun ren.
— « Acos trop fort, soudis, et pares pas crésable.»
— « Es pourtant vray.» — «Me donne au diable
Se noun desire encara maï
De lou counoisse que jamaï.»

— « Bon ! n'avez qu'a voulé, vous coustara pas gaire ;
Un homme coume vous pourra pas que ye plaire.
Es difficile un paou, mais se ren as vertus
Et vous maï que dégus[1]
— « Oh ! per me faufilar sabé proun de rubriquas.
Las négligeren pas ; à force de présens,
Ye gagnarai sous doumestiquas,
Et, se soui rebutat, prendraï millou mon tems.
Quand sourtira, sus soun passage
Coume à vous me presentaraï.
Vogué ou noun, per tout lou seguirai,
Que que n'en coste. Un homme sage
Deou se mettre au dessus de tout
Et poussar la fourtuna à bout.....»
Era encara à son verbiage
Et m'ensourdava embe son évis[2].
Quand vejere un de mous amis
Que counouissié lou persounage ;
M'arreste tout de suite et ye demande exprès :
— « Ount' anas et d'ounte venez ? »
Tout d'un temps per un bras vers yeou lou poutirave
Et de l'aoutre vous lou quichave ;
Mais el era men ébranlat
Que se l'agesse pas toucat.
Ye fasiei signe de la testa
Que me tiressa d'aquel pas :
Vesiei ben à soun air que m'entendié de resta.
Mais n'en fasié pas ges de cas.
Prenié plaisir, lou traïte, à moun inquiétuda.
Sa frejou me paresquet ruda.
Per lou toucar, faguère un aoutre esfor
En arragean[3] de tout mon cor :
— « Me semblava qu'avias, compaïre,
A me parla de quauque affaire ;
Cependant m'en disez pas ren ».
— « Yoi, soudis, serié pas longtemps[4]:

[1] Il faut probablement corriger ainsi ce vers : *Vous aimara mai que degus.* — [2] Lisez : *Emb son dévis.* — [3] Lisez : *En enragean.* — [4] Lisez : *lou temps.*

Veuyie que venguessias per me causi una vesta
Aco d'un Jasiou riche et qu'a de poulits draps;
Mais es dissate, et vole pas,
Per tant paou de sujet, l'y anar troubla sa festa. »
— « Ai ! mardi, que s'es scrupulous !
Quinta fiblessa ! Acos n'es pas la miounne ».
— « Que voulez, chacun à la siouna,
Et yeou soui pus discret que vous.
A dilus !... » Embe aco me quitta.
Jamai jour n'es estat per yeou tant malhurous;
Per bonhur, de mon drollé eroun à la poursuita :
De cinq ou sieix huchers seguet environnat;
Venguet tout pallé en vesen sa partida.
Mais, dins lou tems qu'es emménat,
Que lou mounde s'amassa, crida
Et que toutes lou van seguir,
Yeous, de caou soun desastre aviei saouva la vida,
Benissiei lous huchers et me mette à fugir.

TRADUCTION EN VERS PATOIS DE QUELQUES ÉPIGRAMMES DE MARTIAL

—

5e ÉPIGRAMME DU 9e LIVRE

Contre une prostituée nommée Paule.

Nubere vis Prisco, non miror, Paula, sapisti;
Ducere te non vult Priscus, et ille sapit.

Traduction

Tu fas ben de voulé Priscus,
El faï millou de te voulé pa tus[1].

ÉPIGRAMME 72e DU LIVRE VII

Eutrapelus tonsor, dum circuit ora Luperci
Expingitque genas, altera barba subit.

[1] L'édition de Martin. Montpellier, Virenque, 1839. 4 v. in-16, contient cette traduction, I. I, 250.

1re Imitation

Yeou n'aimé pas de bailar mon visagé
Au barbier de noste villagé.
Quand lou segond coustat en prou pena es toundut,
Lou peou de l'autre es revengut.

2e Imitation

Lou barbier de nostre village
Vous escorgea pa lou visage;
Mais, avan que segon tondus,
Lous peus soun tourna revengus [1].

3e Imitation

Blaise es tant long qu'avan que vous aje tondut,
Lou peou de vostra barba es tourna revengut.

[1] Même observation que pour la première épigramme. Il y aurait pourtant quelques variantes à signaler.

L'ÉPITRE DU LANGUEDOC

Il y a quelques années seulement, est mort à Millau (Aveyron) un brave homme nommé Delfau (*du hêtre*); originaire de Soubès, près Lodève, et jardinier de son état. Moyennant un verre de vin, il chantait, ou plutôt psalmodiait sur le ton de l'épître dans le rit romain, une espèce de litanie satirique, qu'il appelait l'*Epitro del Lengodoc*. Cette pièce était composée exclusivement de sobriquets appartenant à des villages du Languedoc[1], il est vrai, mais plus particulièrement de l'arrondissement de Lodève et du canton du Caylar. Je n'en conclurai point cependant que Delfau soit l'auteur de cette compilation, quoiqu'il ne faille pas un grand talent pour composer un pareil morceau. Tout l'artifice, en effet, consiste à choisir un nom de village avec une terminaison féminine, à la fin de chaque tercet ou quatrain, de façon à ce que la voix, appuyant sur la pénultième et s'y arrêtant longuement, marque ainsi la fin de phrase, comme cela se fait en récitant l'épître. Il faudrait marquer cette syllabe par le signe de la voyelle longue (-). A la fin de la sixième phrase, l'appui de la voix se porte sur l'antépénultième ; j'ai noté (- ᴗ) : *e lous ases sons ès-coŭrgā* Je n'oserai pas affirmer cependant que tous les sobriquets cités ici, et auxquels il faut en joindre une dizaine d'autres qui sont sortis de ma mémoire, soient réellement en usage ; il est possible que l'imagination satirique, et parfois gauloise, de l'auteur, se soit exercée sur ce sujet, et qu'à côté de qualifications parfaitement usitées, il en ait placé d'autres qui, toute justifiées qu'elles paraissent, ne seraient pas cependant de vieille date. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir noter

[1] On relèvera nombre de ces sobriquets dans le *Dictionnaire* de l'abbé de Sauvages, I, 280 ; dans les *Proverbes patois* de Duval, in *Mém. de la Soc. des let. de l'Aveyr.*, V, 474 ; dans le *Dictionnaire* d'Honnorat, II, 1196 ; les *Contes et prov. de l'Armagnac*, de Bladé, 74 ; les *Dictons et sobriquets patois de Vaucluse*, de Barjavel, etc.

ici ce que ma mémoire me fournissait de cette épître. Si elle n'est pas l'œuvre particulière de Delfau, quelqu'un de nos collègues l'aura sans doute entendue d'une autre bouche et pourra la compléter. Il est vrai que, le cadre une fois adopté, les additions pourraient être presque indéfinies, et qu'il faudrait, je crois, se défendre de la tentation de prolonger outre mesure une énumération semblable. En effet, outre que la longueur d'une épître récitée à l'église n'est pas excessive, une énumération qui menacerait de ne pas finir enlèverait à l'œuvre le peu de sel qu'elle peut avoir.

J'ai cru devoir donner une traduction pour ceux des lecteurs de la *Revue* qui sont peu familiarisés avec l'idiome languedocien, quoiqu'il n'y ait pas de difficultés d'interprétation. J'y ai joint un commentaire géographique pour ceux qui ne connaissent pas en détail l'arrondissement de Lodève, et j'ai tâché d'expliquer les appellations données aux habitants de chaque village. Malheureusement j'ai été plusieurs fois réduit à l'hypothèse, par suite de mon éloignement des lieux et aussi de l'impossibilité de consulter le chanteur de cette *Epître*, qui savait sans doute à quoi s'en tenir sur les motifs réels ou supposés de tel ou tel sobriquet.

J'ai adopté l'*o*, au lieu de l'*a* féminin, quoique l'*a* soit plus usité dans le département de l'Hérault, parce que celui de la bouche duquel j'ai entendu cette épître avait une prononciation qui, sans aller jusqu'à l'*o*, comme en Rouergue, s'en rapprochait beaucoup ; ce qui s'explique par le voisinage des Cévennes. Delfau était né à Soubès, à une lieue de Lodève, vers le nord.

EPITRO DEL LENGODOC	ÉPITRE DU LANGUEDOC
Lectio epistolæ : nostro cabro n'o qu'un pè, omai l'o dorrè.	*Lectio epistolæ :* notre chèvre n'a qu'un pied, et même elle l'a derrière.
— Lous pindoulins de Poujols.	— 1. Les suspendus (lat. *penduli*) de Poujols.
Lous sauto-rocs de Pegueirolos.	2. Les saute-rochers de Pégairolles.
Lous negats de Sent-Felis.	3. Les noyés de Saint-Félix.
Lous fats de l's Ribos.	4. Les toqués des Rives.

— Lous tusto-baissels del Cailà.
— 5. Les frappe-cuves du Caylar.

Lous pesco-luno de Lunel.
6. Les pêche-lune de Lunel.

Lous couiouns de lo Baraco.
7. Les imbéciles de la Baraque.

— Lous boulurs del Cros.
— 8. Les voleurs du Cros.

Lous bancoroutiès de Mountpeirous.
9. Les banqueroutiers de Montpeyroux.

Lous inoucents d'Aniano.
10. Les fous d'Aniane.

— Lous enfumats de Sent-Michel.
— 11. Les enfumés de Saint-Michel.

Lous ladres de lo Bernedo.
12. Les ladres de la Vernède.

Lous manjo-trouchos de Nabacelo.
13. Les mange-truites de Navacelle.

— Lous pesoulhouses de Sent-Peire.
— 14. Les pouilleux de Saint-Pierre.

Lous negouciants de lo Baquariè.
15. Les négociants de la Vacquerie.

Lous fiolaires de Sent-Maurice.
16. Les fileurs de Saint-Maurice.

— Lous boto-cabros de Soubès.
— 17. Les pousse-chèvres de Soubès.

— Lous mango-tripos de Loudebo
Que los manjou sons lobà
E lous ases sons escourgà.
—18. Les mange-tripes de Lodève, qui les mangent sans laver, et les ânes sans [les] écorcher.

— Lous manjo-costognos de Soumoun.
— 19. Les mange-châtaignes de Soumont ou Salmont.

Lous croco-prunos de Teroundels.
20. Les croque-prunes de Thérondels.

Lous pialo-gachs de Fozieiros.
21. Les pèle-geais de Foziéres.

— Lous bentres-negres de Paulhan.
— 22. Les ventres-noirs de Paulhan.

Lous manjo-cebos de Lezignan.
23. Les mange-ognons de Lézignan.

Lous debotats de lo Pesado.
24. Les va-nu-pieds de la Pesade.

— Lous comels de Beziès.
— 25. Les chameaux de Béziers.

Lous cauquilhats del Mas.	26. Les huppés du Mas.
Lous igounaus de Mountagnac	27. Les huguenots de Mon-
Qu'òu lou diable dins lou cap.	tagnac, qui ont le dia-
	ble dans la tête.
Per omnia sæcula sæculorum.	*Per omnia sæcula sæculorum.*

NOTES

Le préambule me semble amené, autant par le besoin de faire rimer avec *epistolæ* que par le désir de se montrer facétieux à peu de frais.

1. — *Lous pindoulins de Poujols.* Poujols, petit village du canton de Lodève (304 habitants), suspendu sur le flanc d'une colline escarpée, qui domine la rivière qui passe à Lodève (l'Ergue ou la Lergue); de là le sobriquet,

2. — *Lous sauto-rocs de Pegueirolos.* Pégairolles-de-l'Escalette, canton du Caylar (430 habitants), près du passage étroit de l'Escalette (petite échelle), par où l'on descend du plateau de Larzac dans la plaine de Lodève.

3. — *Lous negats de Sent-Felis.* Saint-Félix-de-Lodève, canton de Clermont-de-Lodève (516 habitants), sur le chemin de fer de Lodève à Agde. Je ne m'explique pas pourquoi ses habitants seraient plutôt noyés que ceux de tout autre village placé sur une rivière. St-Félix est à 2 kilomètres environ de l'Ergue. A moins qu'il ne s'agisse ici de St-Félix-de-l'Héras, très-petite commune du canton du Caylar et qui n'a pas d'eau. Il y aurait alors antiphrase.

4. — *Lous fats de los Ribos.* Les Rives, canton du Caylar (270 habitants).

Ceci doit être une vengeance de l'auteur, comme plus loin l'injurieuse appellation des habitants de la Baraque.

5. — *Lous tusto-baissels del Cailà.* Le Caylar, chef-lieu de canton, sur le plateau élevé du Larzac, peu favorisé de la nature, surtout au point de vue du vin. L'antiphrase est jolie ; il semble qu'on veuille faire entendre que ses habitants frappent sur les tonneaux pour voir s'ils sont pleins; et ceux-ci sonnent creux.

6. — *Lous pesco-luno de Lunel.* Lunel, chef-lieu de canton, entre Montpellier et Nimes (7,000 habitants). L'histoire de ce sobriquet est assez connue.

7. — *Lous couiouns de lo Baraco.* La Baraque, comme son nom l'indique, n'est qu'un hameau isolé sur le Larzac, canton du Caylar, ou peut-être de Nant (Aveyron). Il est traversé par la route nationale de Rodez à Montpellier.

8. — *Lous boulurs del Cros.* Le Cros, canton du Caylar, (306 habitants.)

J'ignore complétement d'où a pu venir ce surnom peu flatteu. Serait-ce encore un trait de vengeance de l'auteur ?

9. — *Lous bancoroutiès de Mountpeirous* (1,350 habitants). Montpeyroux canton de Gignac.

On n'y est pas de nos jours moins honnête qu'ailleurs, mais il est probable qu'on a eu à se plaindre jadis de quelque immense déconfiture.

10. — *Lous inoucents d'Aniano.* Aniane, chef-lieu de canton (3,300 habitants), à 30 kilomètres N.-O. de Montpellier, non loin du fleuve qui donne son nom au département de l'Hérault, renferme un vieux couvent du IXe siècle transformé en une maison de fous.

11. — *Lous enfumats de Sent-Michel.* St-Michel, canton du Caylar, commune assez pauvre, dont les chaumières basses justifient parfaitement le surnom d'enfumés.

12. — *Lous ladres de lo Bernedo.* — 13. *Lous manjo-trouchos de Nabacèlo.* Ce sont deux petits villages des cantons du Caylar et de Lodève.

14. — *Lous pesoulhouses de Sent-Peire.* Saint-Pierre-de la Fage, à l'extrémité sud du plateau du Larzac, pauvre village dans une situation pittoresque, canton du Caylar .

15. — *Lous negouciants de lo Baquariè.* La Vacquerie, petite commune du Larzac, près de St-Pierre, canton de Lodève, où certes les négociants n'ont que faire.

16. — *Lous fiolaires de Sent-Maurice.* St-Maurice, canton du Caylar, village assez important (900 habitants).

17. — *Lous boto-cabros de Soubès.* Soubès, à 5 kilomètres nord de Lodève. Ses habitants sont accusés ici de donner de la tête contre les chèvres. Voudrait-on les accuser d'entêtement? C'est probable, car il n'y a pas de troupeaux de chèvres à Soubès, en particulier.

18. — *Lous manjo-tripos de Loudebo, que los manjou sons labà e lous ases sons escourga.* La facétie est un peu lourde.

Notons cependant qu'il y a dans nos pays un proverbe qui dit: *Oquel qu'o pas d'orgent manjo pas de tripos* (Celui qui n'a pas d'argent ne mange pas de tripes). Or, Lodève étant la ville la plus riche de la contrée décrite par l'auteur, il n'est pas étonnant qu'il ait choisi pour les Lodévois l'épithète de mange-tripes. Le reste est sans doute une compensation que se donnent ceux qui ne peuvent manger, faute d'argent, ce mets délicat: ils accusent ceux qui en mangent de ne pas les laver.

L'auteur enchérit encore par une gauloiserie un peu lourde (*e lous ases sons escourgà*).

19. — *Lous manjo-castagnos de Solmoun.* Salmon, canton de la Canourgue (Lozère), dans une contrée peuplée de châtaigniers; ou peut-être plus simplement petit village à une lieue de Lodève, vers l'est, dans la montagne.

20. — *Lous croco-prunos de Teroundels.* Thérondels, canton de Lodève.

21. — *Lous pialo-gachs de Fozieiros.* Fozières, hameau qui se trouve près de Thérondels et de Soubès. Je n'ai pu savoir l'origine de cette bizarre appellation.

22. — *Lous bentres-negres de Paulhan.* Paulhan, station du chemin de fer d'Agde à Lodève, d'où part un embranchement sur Montpellier. Pourquoi les accuse-t-on d'avoir le ventre noir? Les assimilerait-on aux grives gorgées de raisin? Il est vrai que les vignes n'y manquent pas.

23. — *Lous manjo-cebos de Lezignan.* Lézignan, chef-lieu de canton, à 30 kilomètres ouest de Narbonne, sur la frontière du département de l'Hérault.

24. — *Lous debotats de lo Pesado.* La Pesade est un très-petit village sur la route nationale de Rodez à Montpellier, canton du Caylar. Le relais de poste qui y est installé fait à peu près toute sa richesse. De là, sans doute, le sobriquet pittoresque de *debotats* (qui n'ont pas de semelles aux pieds).

25. — *Lous comels de Beziès.* L'explication de ce sobriquet a été donnée par M. A. Roque-Ferrier, dans le n° de juillet 1875 de la *Revue des langues romanes* (article sur les proverbes). Il vient du chameau que l'on promenait dans cette ville le jour de la fête de *Caritach*.

26. — *Lous cauquilhats del Mas?* Le Mas, comme son nom l'indique, n'est qu'une grosse ferme. On rencontre ce nom un

peu partout; il s'en trouve un près de St-Martin-de-Londres, appelé le Mas-de-Londres. Je ne vois pas trop pourquoi l'on a appelé les habitants de ce petit groupe de maisons des *huppés*, du nom d'une espèce d'alouette huppée, appelée en langue d'oc *cauquilhada*. C'est comme si l'on disait *cossus*, ou *fiers*.

27. — *Lous igounaus de Mountagnac, qu'òu lou diable dins lou cap.* — Ce sobriquet est un écho lointain de la haine fanatique que l'on portait, au XVIIe siècle, aux Camisards. Pour le comprendre, il n'y a qu'à relire l'*Épître à Clarisse*, publiée par le docteur Noulet dans la *Revue des langues romanes* (octobre 1874, p. 557). Tout cela est bien changé ; il n'en est pas moins curieux de constater des restes de ces sentiments peu chrétiens dans une pareille œuvre.

L. CONSTANS.

ÉNIGMES POPULAIRES CATALANES

Les énigmes (*endevinallas*) qui suivent peuvent être considérées comme une suite à la publication de M. Alph. Roque-Ferrier, *Revue*, etc., VII, 313-350.

Elles ont été recueillies au mois d'octobre 1874, à Barcelone. C'est dire, par là, que leur langage relève de la variété orientale de l'idiome catalan.

M. Mila y Fontanals.

I. Qu'es això[1]:
Una cosa
Qu'a tot arreu se posa
Y a la mar no gosa?
— La neu.

II. Qu'es això :
Una vella arrugadeta
Que porta una estaqueta?
— Una pansa.

III. Qu'es això :
Una vella reguinyosa
Que com Deu vol es amorosa
Y 'l fruyt que fa
Es bo per menjá?
— La mar.

I. — Qu'est-ce que cela : une chose qui sur tout se pose et n'ose pas se poser sur la mer ? — La neige.

II. — Qu'est-ce que cela : une vieille ridée qui porte un petit pieu ? — Le raisin sec.

III. — Qu'est-ce que cela : une vieille grondeuse qui, lorsque Dieu le veut, est aimable ; le fruit qu'elle porte est bon à manger ? — La mer.

[1] Toutes les énigmes commencent par cette interrogation

IV. Qu'es això :
Un abre que no té fulla ni fló,
Y 'l seu fruyt es molt bo ?
— La mar.

V. Qu'es això :
Una cosa que tot ho fa,
Mel y mil y cordová ?
— La figa.

VI. Qu'es això :
Molt blanqueta sou, Senyora,
Sempre blanqueta serèu.
No hi ha festa ni festeta
Que vos no hi estiguèu[1] ?
— La sal.

VII. Qu'es això :
Com la fico y com la trech,
Ella'n fa catrich-catrech ?
— La clau.

VIII. Qu'es això :
Una vella amb una dent
Que fa corre tota la gent ?
— La campana.

IV. — Qu'est-ce que cela : un arbre qui n'a ni feuille ni fleur, et dont le fruit est très-bon ? — La mer.

V. — Qu'est-ce que cela : une chose qui fait tout, miel, millet et cordouan ? — La figue.

VI. — Qu'est-ce que cela : très-blanche êtes-vous, Madame, et très-blanche serez. Il n'est ni grande ni petite fête où vous ne soyez ? — Le sel.

VII. — Qu'est-ce que cela : quand je la mets et quand je la tire, elle fait *catrich-catrech ?* — La clef.

VIII. — Qu'est-ce que cela : une vieille avec une [seule] dent, qui fait courir tout le monde ? — La cloche.

[1] « Assistiguèu » serait mieux.

IX. Qu'ès això :
Unas donas desinvoltas
Que fan las carnestoltas ?
— Las que fan el llit.

X. Qu'es això :
El pare encara no es nat
Qu'el fill ya corre pel terrat ?
— El fum.

XI. Qu'es això :
Quant baixa riu y quant puja plora ?
— La galleda.

XII. Qu'es això :
Don Galindoy s'está en un camp
Am deu mil homes al voltant ;
Tots portan barret vermell,
Menos don Galindoy qu'es lo mes vell ?
— El cireré[1].

XIII. Qu'es això :
Tres qu'en van, tres qu'en venen,

IX. — Qu'est-ce que cela : des femmes sans retenue qui font le carnaval ? — Celles qui font le lit.

X. — Qu'est-ce que cela : le père n'est pas né encore, et le fils court déjà sur la terrasse ? — La fumée.

XI. — Qu'est-ce que cela : lorsqu'il descend il rit, et lorsqu'il remonte il pleure ? — Le seau.

XII. — Qu'est-ce que cela : don Galindoy est dans son champ, avec dix mille hommes autour de lui. Tous portent chapeau vermeil, moins don Galindoy, qui est [cependant] le plus âgé ? — Le cerisier.

XIII. — Qu'est-ce que cela : trois qui s'en vont, trois qui vien-

[1] Il y a des variantes. Le *héros* se nomme aussi don Tarundan ou don Durrandel.

Tres que'n portan la berena,
Tres que pescan l'aigua fresca?
— La sinia

XIV. Qu'es això :
El paré es gran, la mare xica,
Els fills son negres y els nets son blanchs ?
— El pi, la piña, la closca del pinyó y el pinyó.

XV. Qu'es això :
De dia fa escaleta
Y de nit fa bandereta?
— La cutilla.

XVI. Qu'es això :
Pica y no té bec, vola y no té alas?
— La espurna.

XVII. Qu'es això :
Com mes n'hi ha menos pesan?
— Els forats.

XVIII. Qu'es això :
Els pobres ho llansan, y els richs ho arrepleyan?
— Els mochs.

nent, trois qui portent le goûter, trois qui puisent de l'eau fraîche ? — Une *noria* de puits.

XIV. — Qu'est-ce que cela : le père est grand, la mère est petite, les fils sont noirs et les petits-fils blancs ? — Le pin, la pomme de pin, la coque du pignon et le pignon.

XV. — Qu'est-ce que cela : pendant le jour il fait petite échelle, et la nuit banderolle ? — Le corset (le lacet du corset).

XVI. — Qu'est-ce que cela : elle frappe sans [avoir] un bec, et vole sans [avoir] des ailes ? — L'étincelle.

XVII. — Qu'est-ce que cela : plus il y en a et moins ils pèsent ? — Les trous.

XVIII. — Qu'est-ce que cela : les pauvres le jettent, et les riches le recueillent ? — La morve.

XIX. Qu'es aixó :
Es vert y no es julibert,
Es groch y no es safrá ?
Bestia será qui nou endevinará.
— La taronja.

XX. Qu'es aixó :
Es vert y no es julibert,
Es groch y no es safrá,
Te espinas y no es bacallá,
Porta corona y no es capellá ?
Bestia será qui nou endevinará.
— La figa de moro.

XXI. Qu'es aixó :
El camp es blanch, la llavó' es negra.
Cinq son els bous que tiran la rella ?
— L'escriure.

XXII. Qu'es aixó :
Dos miras miras, dos varas varas.
Un ventamoscas y quatre mengalas ?
— El bou.

XXIII. Qu'es aixó :
Quatre estudiants van per un cami

XIX. — Qu'est-ce que cela : elle est verte et n'est pas persil, elle est jaune et n'est pas safran ? Bête sera qui ne le devinera point. — L'orange.

XX. — Qu'est-ce que cela : elle est verte et n'est pas persil, elle est jaune et n'est pas safran, elle a des arêtes et n'est pas morue, elle porte couronne (tonsure) et n'est pas prêtre ? Bête sera qui ne le devinera point. — La figue d'Inde.

XXI. — Qu'est-ce que cela : le champ est blanc, la semence est noire. Cinq bœufs tirent la charrue ? — L'écriture.

XXII. — Qu'est-ce que cela : deux *regarde, regarde*, deux *verges, verges*, un chasse-mouches et quatre bâtons de Bengale ? — Le bœuf.

XXIII. — Qu'est-ce que cela : quatre étudiants vont dans un

Que l'un al altre nos poden consegui?
— Las devanadoras.

XXIV. Qu'es aixó :
Quatre estudiants venen de Gascunya.
Quant un se vesteix, l'altre se despulla?
— Las agullas de fé' mitja.

XXV. Qu'es aixó :
Una cosa que tot hom ho té, fins las pedras?
— Un nom.

XXVI. Qu'es aixó :
Una senyora s'está al terrat
Am la cua verda y el vestit morat?
— L'esbarginia.

Qu'es aixó :
XXVII. Un convent de monjas blancas? — Las dents.
Al mitx hi ha un frare vermell? — La llenga.
Mes amunt hi ha dos fossas?— Els forats del nas.
Mes amunt dos mirallets? — Els ulls.
Mes amunt hi ha una plassa
Que si pasejan els senyors cavallés? — Els polls [1].

chemin [tel] qu'ils ne peuvent les uns les autres s'attraper? — Les baguettes du dévidoir.

XXIV. — Qu'est-ce que cela: quatre étudiants reviennent de Gascogne. Lorsque l'un d'eux s'habille, un autre se déshabille? — Les aiguilles à tricoter.

XXV. — Qu'est-ce que cela : une chose que tout homme possède, et même les pierres? — Un nom.

XXVI. — Qu'est-ce que cela : une dame qui est sur la terrasse, avec la queue verte et le vètement violet foncé? — L'aubergine.

XXVII. — Qu'est-ce que cela: un couvent de nonnes blanches? — Les dents. — Au milieu, il y a un frère vermeil? — La langue.— Plus haut, il y a deux fosses? — Les trous du nez. — Plus haut, deux petits miroirs? — Les yeux. — Plus haut, il y a une place où se promènent les seigneurs chevaliers? — Les poux.

[1] Nous croyons qu'on a ajouté après coup les deux derniers vers, d'une vérité heureusement exceptionnelle.

LETTRES A GRÉGOIRE

SUR LES PATOIS DE FRANCE

(Suite)

QUESTIONS. — *Avez-vous beaucoup de proverbes particuliers à votre contrée ? Quelle est l'influence du patois sur les mœurs, et de celles-ci sur le patois ? Se rapproche-t-il de l'idiome français ? Depuis quand ? Quelle serait l'importance politique de détruire ce patois ? Quels en seraient les moyens ?*

SOLUTION. — Notre patois a une infinité de proverbes qui lui sont particuliers ; ils varient même de village à village, comme le langage. La plupart ont rapport au temps où il faut ensemencer, tailler la vigne, et le répertoire de ces sentences ne se trouve que dans la mémoire de nos aïeux agriculteurs, qui les transmettent à leurs enfants, et ceux-ci aux petits-fils, etc. Tous ont beaucoup de confiance à ces proverbes, et l'expérience prouve fort souvent qu'ils sont le fruit de l'observation et de la prudence. Au reste, on en trouve le plus grand nombre dans les auteurs latins qui ont écrit anciennement sur l'agriculture, tels que Varron, Columelle, Pline, etc.

Quoique le langage influe quelquefois sur les mœurs, l'influence des mœurs sur le langage a été, dans ce pays-ci, beaucoup plus caractérisée. Nous croyons donc qu'il faut en chercher plutôt la pureté et la corruption dans l'influence du climat, du commerce, du luxe, des richesses. Elles n'ont perdu ici de leur ancienne simplicité que depuis le temps que nos besoins factices ont appelé tant d'habitants dans les villes, d'où ils sont revenus, de temps en temps, changer le langage et les mœurs en augmentant l'industrie. Tant il est vrai que la fatale expérience prouve tous les jours que l'homme ne polit son langage et sa manière de vivre qu'aux dépens de sa simplicité et de son innocence ! Les mœurs de nos bons aïeux étaient simples comme leurs patois, et celui-ci parais-

sait fait pour peindre la simplicité et la bonhomie. D'après cela, l'importance religieuse et politique aurait peut-être désiré qu'on leur laissât les vertus simples et naturelles avant que ce funeste changement ne se fût opéré ; mais maintenant l'ignorance, jointe à la corruption, serait le père de tous les maux. Il serait donc utile, sans doute, de leur procurer tous les moyens de s'instruire ; il faut un frein au cœur, ignorant et perverti, et ce frein ne se trouve que dans la connaissance de la religion et des lois. Il serait donc nécessaire de multiplier dans nos campagnes les écoles publiques, d'y mettre à la tête des maîtres éclairés et sans préjugés, de leur donner des ouvrages simples et à la portée de leurs élèves. Il faudrait que ces ouvrages élémentaires renfermassent des notions claires et faciles sur l'histoire naturelle, sur la législation, les devoirs de l'homme et du citoyen. On n'y devrait pas négliger surtout la morale et la religion, qui seule peut servir de frein à un cœur corrompu et faire le bonheur de tous. Nous devons observer, en passant, que nous nous trouvons, dans ce pays-ci, dans une situation très-peu propre à favoriser ces sortes d'établissements, parce que nos maisons, dispersées dans nos campagnes, ne forment que des villages fort peu nombreux ; les autres pays, au contraire, semblent s'y prêter davantage, parce que les chefs-lieux des paroisses forment, d'ordinaire, des hameaux assez considérables.

QUESTIONS. — *Dans les écoles de campagne, l'enseignement se fait-il en français ? Les livres sont-ils uniformes ? Chaque village est-il pourvu de maîtres d'école ? Qu'enseigne-t-on dans les écoles ? Sont-elles surveillées par les curés et vicaires ? Ceux-ci ont-ils un assortiment de livres pour leur prêter ? Ont-ils le goût de la lecture.*

SOLUTION. — Il n'existe point d'uniformité dans la manière d'enseigner. Les maîtres d'école, dans les villages où il y en a (car il s'en trouve dans peu), apprennent à lire en français et en latin; mais, en général, ils ont tous la manie de commencer par cette dernière langue ; de sorte que l'éducation se réduit presque, dans nos campagnes, à rendre les élèves capables de pouvoir, les jours de fête et dimanches, aider leurs pasteurs à chanter les louanges de Dieu dans une langue qu'ils n'entendent pas. La plupart de nos villages, trop peu nom-

breux, comme nous l'avons observé, pour faire un sort à un maître d'école, sont absolument sans instruction ou n'ont que celle de leurs curés, qui se distinguent, il est vrai, par le zèle et l'assiduité pour leur apprendre les devoirs qu'ils ont à remplir envers Dieu et le prochain ; mais, comme ils ne peuvent guère s'assembler que les jours de fête et dimanches, pendant fort peu de temps, ils sont encore, pour la plupart, livrés à la plus crasse ignorance : ne sachant pas lire, ils ne sauraient avoir le goût de la lecture ; et, s'ils savent épeler quelques mots, ils n'ont entre les mains que les *Heures* du diocèse. On trouve cependant chez quelques-uns l'abrégé de l'Ancien Testament de Royaumont, l'Évangile et l'Imitation de J.-C.; mais cela est très-rare. Nos curés n'ont pas non plus un assortiment de livres à leur prêter; mais ils leur deviendraient inutiles, vu le petit nombre de ceux qui, dans nos campagnes, pourraient en profiter, car ceux-là ne forment pas la douzième partie de nos laboureurs [1].

Questions. — *Ont-ils beaucoup de préjugés? Dans quel genre? Depuis une vingtaine d'années sont-ils plus éclairés? Leurs mœurs sont-elles plus dépravées? Leurs principes religieux ne sont-ils pas affaiblis? Quelles sont les causes et quels seraient les remèdes de ces maux?*

Solution. — Tristes fruits de l'ignorance et de la superstition, les préjugés exercent encore un empire absolu dans nos campagnes. Nos agriculteurs croient généralement à la magie, aux revenants, aux noueurs d'aiguillette, aux sorciers, loups-garous, devins, diseurs de bonne aventure, etc., etc. Nous en avons eu, il y a quinze à seize ans, un exemple bien frappant sous nos yeux ; il s'est passé dans la ville de Condom et dans les environs, lorsque M. Vic d'Azir, célèbre académicien, fut envoyé par le gouvernement pour remédier, s'il était possible, aux ravages terribles que faisait dans nos campagnes l'épizootie. On vit nos laboureurs, et même plusieurs de ceux qui se piquaient d'être instruits, abandonner ce savant pour suivre de soi-disant devins qui, moyennant quelques prières,

[1] Aujourd'hui, c'est la moitié seulement des habitants du Lot-et-Garonne (167,000) qui ne sait pas lire. En 1866, plus de 33,000 enfants recevaient l'instruction primaire dans 613 écoles.

quelques simples et quelques drogues, prétendaient maîtriser cette funeste maladie. Il faut convenir aussi que l'usage ridicule qui s'observait jadis dans la plupart des diocèses, et depuis moins de trente ans dans celui d'Auch, n'a pas peu contribué à perpétuer cette sotte crédulité. Je me souviens d'avoir entendu dire moi-même, il n'y a pas vingt ans, à un bon curé crédule de ce dernier diocèse, avant la messe de paroisse, une formule qu'on trouve dans quelques anciens rituels ; la voici : *Sorciers, sorcières, devins et devineresses, sortez de l'église avant qu'on commence le saint sacrifice !* Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on a vu souvent des personnes sortir, se croyant sorciers, ou plutôt pour en imposer plus facilement à ces bonnes gens. Il est vrai cependant que, depuis quelque temps, on s'aperçoit qu'on devient moins crédule ; il est à désirer cependant qu'on ne pousse pas cette incrédulité trop loin. L'homme porte toujours les choses à l'extrême. Il semble aussi que, depuis cette époque, les mœurs soient plus dépravées et que les principes religieux se soient affaiblis. Comme nous avons déjà indiqué les moyens qui s'offrent naturellement pour remédier à ces maux, nous nous contenterons d'ajouter qu'il ne sera pas aisé de déraciner totalement les préjugés, qui ont poussé de profondes racines. C'est de l'instruction et du temps que nous devons en attendre le succès. Ce ne sera qu'après quelques générations qu'on en pourra venir à bout. Nos bons vieillards les perpétueront encore longtemps dans nos villages, au coin du feu, pendant les longues soirées d'hiver ; et leurs enfants seront d'autant plus portés à ajouter foi à leurs contes ridicules, qu'ils assurent presque toujours avoir touché, vu et entendu. Je puis assurer en avoir vu un grand nombre qui me soutenaient gravement s'être battus contre des sorciers et des loups-garous, qui leur échappaient en leur glissant d'entre les mains ; d'autres prétendaient les avoir vus passer par le trou d'une serrure, etc. Il est bien à craindre que la bonhomie et la gravité de ces narrateurs n'en imposent encore longtemps à la crédulité et à la naïve simplicité de leurs auditeurs.

QUESTIONS.— *Quels effets moraux produit en eux la Révolution ? Trouve-t-on chez eux du patriotisme, ou seulement les affections qu'inspire l'intérêt personnel ? Les ecclésiastiques, les ci-devant nobles, ne sont-ils*

pas en butte aux injures grossières et aux outrages des gens de la campagne, au despotisme des municipaux, etc ?

SOLUTION. — La Révolution ne paraît pas encore avoir produit de grands changements dans la manière d'agir ni dans les opinions de nos agriculteurs ; mais l'abolition de la dîme et de quelques droits féodaux paraît avoir fortement réveillé en eux les affections qu'inspire naturellement l'intérêt personnel. Quelques-uns même, égarés d'abord par des gens mal intentionnés, s'étaient portés à des excès que la cupidité et le besoin, dans ces années malheureuses, leur suggéraient. Mais ces erreurs n'ont été que passagères ; dès que ces bonnes gens ont reconnu leurs fautes, ils se sont hâtés de les désavouer et de rentrer dans leur devoir, et ceux qui avaient tâché de les égarer n'ont eu que la honte et le remords d'avoir formé un projet aussi criminel. Je ne voudrais pas assurer cependant que leur patriotisme soit bien épuré. S'ils en ont, il est chez eux, comme chez les gens ignorants et grossiers, uniquement fondé sur la cupidité et l'intérêt personnel. On dit même qu'ils se refusent assez généralement à payer les droits féodaux qui n'ont pas été supprimés et que l'Assemblée nationale a seulement déclarés rachetables. Cependant, malgré les derniers troubles survenus dans le département du Lot, nos campagnes ont été fort tranquilles, et l'on n'entend pas dire dans nos cantons que les ecclésiastiques et les ci-devant nobles soient exposés aux injures ni aux outrages de nos laboureurs, encore moins au despotisme des maires et des municipaux. Dieu veuille que la prestation du serment exigé des fonctionnaires publics ecclésiastiques ne vienne point troubler l'ordre et l'harmonie qui régnaient dans notre département ! Nous devions cette tranquillité, et au caractère doux et paisible de nos concitoyens, et aux soins vigilants de nos sages administrateurs, qui, guidés par un patriotisme pur et éclairé, ne souffriraient pas qu'on portât la moindre atteinte à la Constitution, ni qu'on fît la moindre infraction à des lois qui assureront à jamais la liberté, la gloire et le bonheur du peuple français.

4

Valence-d'Agen, le 27 février 1791.

MONSIEUR,

Je n'ai pu avoir l'honneur de répondre plus tôt à votre lettre, dans l'espérance où j'étais de pouvoir vous donner par moi-même, ou par d'autres personnes plus éclairées que moi, les renseignements que vous me demandez sur le patois. Manquant des connaissances nécessaires pour cet objet, je me suis adressé à plusieurs personnes de ce pays-ci pour répondre à vos vues. Toutes m'ont répondu que, quoique le patois soit notre premier et le plus familier langage, nous n'en connaissons ni l'origine, ni les règles, ni la méthode, ni aucune espèce de règle. Il nous paraît pourtant que c'est un langage corrompu qui dérive de l'italien, de l'espagnol et du français, pour la plupart des termes. Vous pourriez, Monsieur, vous en convaincre, si je pouvais vous procurer les vers champêtres de M. l'abbé Dastros, ancien vicaire de Saint-Clair du ci-devant diocèse de Lectoure, les vers du fameux Goudouli, le Sermon patriotique du père Sermet, carme déchaussé de Toulouse, trois excellents ouvrages. Des cantiques en patois sont aussi très-communs dans la Gascogne: il me serait très-aisé de vous en procurer, et j'aurais aussi l'honneur de vous faire passer d'autres ouvrages si je pouvais être assuré de satisfaire votre curiosité. Plusieurs de MM. les Députés à l'Assemblée nationale, comme ceux d'Auch, de Condom, Lectoure, etc., pourraient vous les faire connaître, et, sur l'avis que vous voudriez bien me donner, je ferais tous mes efforts pour vous les procurer. Quant au patois, je me bornerai ici à une seule réflexion: je crois qu'il serait impossible de le détruire et de lui substituer la langue française. La religion et les mœurs y perdraient si dans ces pays-ci, comme dans ceux où c'est l'usage, les curés, catéchistes et confesseurs, cessaient de parler au peuple le langage qu'il entend le mieux, le patois.....

GRÉGOIRE, curé des Palais.

— Le reste de cette lettre est tout personnel et absolument étranger à l'objet qui nous occupe; l'auteur espère que son

illustre homonyme ne tardera pas à devenir évêque, et il souhaite de le voir sur le siége épiscopal d'Agen. A la suite de sa lettre, s'en trouve une autre des Amis de la Constitution de Tonneins, qui félicitent les deux Grégoires d'avoir été les premiers à prêter le serment exigé des ecclésiastiques.

Grégoire a jeté en marge de la lettre du curé des Palais les quelques notes que voici, à l'usage de son secrétaire : « Impossibilité de lui écrire; amitiés; un exemplaire; fraternité constante et union. — Aux Amis de la Constitutions de Tonneins : sensible aux choses honnêtes qu'ils ont dites de moi; un exemplaire; leur demander des renseignements sur le patois.»

5

La lettre que voici, datée de 1794, ne saurait être considérée comme une réponse aux quarante-trois questions de Grégoire ; mais elle touche de trop près à l'histoire de la langue d'oc et de sa littérature pour que nous l'omettions. Son auteur est peut-être le savant bénédictin Chaudon (1737-1817), ou son frère Esprit Chaudon (1738-1800). A coup sûr, c'était un homme de goût, comme on en jugera par la sévérité même de son jugement sur Goudouli :

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Votre intéressant discours sur l'unité de langage dans la République produit l'effet des bons ouvrages ; il met sur la voie de penser. Aux observations que je vous ai déjà soumises, je vais en joindre quelques autres qui ne seront peut-être pas neuves pour vous, mais qui seront toujours assez bonnes si elles font naître quelque idée utile.

Si l'usage de la langue latine a été général depuis Cadix jusqu'à l'Euphrate, pourquoi désespérerait-on qu'un peuple réuni par les mêmes mœurs et les mêmes lois parlât universellement le français, depuis Nice jusqu'à Dunkerque?

Mais le latin, en s'universalisant, se corrompit presque partout, et du mélange de cette langue avec les idiomes des barbares qui conquirent l'Italie se formèrent vaisemblablement l'italien et les autres jargons dérivés du latin, enfants ou bâtards bien peu dignes de leur père. Ainsi les Provençaux de

manus firent d'abord *manou,* puis *mano* en adoucissant le mot, ensuite *man* en le tronquant.

Il est difficile d'empêcher cette altération du langage national, dans ce qu'on appelait ci-devant le bas peuple. Dans tous les pays du monde, le vulgaire allonge ou abrége certains mots, donne de nouvelles applications à quelques expressions, change les désinences des autres et adapte la nouvelle langue qui lui est proposée à celle qu'il tenait de ses pères.

L'Aquitaine ayant été la proie des Romains, des Français, des Arabes, des Anglais, il est resté dans son patois des traces des idiomes propres à ces divers conquérants. De là, dans la même langue, des sons doux à l'oreille, et des expressions aigres et dures qui la déchirent.

On n'a pas à craindre des conquêtes, sous un gouvernement vigoureux et avec un peuple brave et uni ; mais on doit craindre l'empire de l'habitude, et, pour affaiblir cet empire, il y aurait peut-être quelques moyens à proposer :

1° Des prix pour les enfants des habitants de la campagne qui répondraient le mieux, en français, à des questions proposées, soit dans les fêtes patriotiques, soit dans les fêtes décadaires. On pourrait même obliger ces enfants à faire des lectures publiques dans ces différentes assemblées, et récompenser leurs progrès dans l'étude de la langue ;

2° Des instructions en patois sur les lois principales, avec la version française à côté. Le patois étant plus difficile à lire que le français, même par ceux qui le parlent, ils recourraient à l'original, et ils apprendraient insensiblement leur véritable langue ;

3° Des ouvrages élémentaires où l'on n'emploierait d'abord que les expressions françaises qui se rapprochent le plus des mots patois, et l'on pourrait exécuter la même idée en composant des chansons patriotiques destinées au peuple ;

4° Un choix plus sévère des instituteurs, qui, dans les départements du Midi, ne parlent ordinairement que patois, ou parlent très-mal le français.

Je conviens que ces moyens, qui seraient suffisants en Gascogne, en Auvergne, en Limousin, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné (je me sers, pour abréger, du nom de ces ci-devant provinces), ne suffiraient pas dans la basse Bretagne

et chez les Basques. Mais leur langue est resserrée dans un plus petit espace que le jargon des autres départements, et l'Assemblée nationale a pris des mesures pour leur faire adopter le langage national. Notre langue, malgré ses imperfections, mérite la préférence sur tous les autres jargons, qui, avec quelques avantages particuliers, n'auront jamais la clarté et la justesse du français.

En vous parlant de Goudouli, je n'ai pas été saisi de l'enthousiasme que ce poëte inspire en général aux Gascons ; j'ai osé même le censurer. Toute critique doit être motivée, et je puis justifier la mienne. J'ai reproché au versificateur toulousain beaucoup d'expressions basses ; dans le poëme qu'on cite comme son chef-d'œuvre, *la Mort d'Henri IV,* il dit que ce monarque, transporté au ciel, *trepejo las estellos* (*trépigne, danse sur les étoiles*)[1]. Dans une autre pièce, il appelle le soleil *lou calel dau ceou. Calel* est une lampe de cuisine, une lampe à queue. Il serait facile de paraître énergique en français, en employant beaucoup d'expressions vives des poissardes ou des harengères, ou des vieux mots. Mais ce mélange du langage de la populace ou des poëtes marotiques avec les termes simples, purs et nobles, des bons poëtes français, ne produirait qu'un jargon pénible et bizarre.

Ce Goudouli avait de l'imagination, mais peu de goût ; il dut en partie sa réputation à ses bons mots et à son enjouement. C'était un gros épicurien, ami de Bacchus et de Comus, plus rempli de Rabelais que de Virgile, et dont la gaieté franche et soutenue plaisait beaucoup à un peuple naturellement porté à la joie.

Si ses contemporains et ses compatriotes l'ont trop vanté, ils n'ont pas moins exagéré le mérite des autres poëtes provençaux et gascons. L'*Histoire littéraire des troubadours,* par Millot, offre peu de morceaux poétiques dignes d'admiration. La collection de tous ces antiques rimailleurs ne serait qu'un

[1] Erreur du correspondant de Grégoire. *Trepejà* signifie ici *fouler*. Goudelin veut dire qu'après sa mort, Henri IV foule aux pieds les étoiles, chemine parmi les étoiles. (A. R.-F.)

monceau de sable qui fournirait à peine quelques paillettes d'or.

Dans le *Recueil des poëtes gascons* (Amsterdam, 1700, 2 vol.), que de pièces plates, surtout dans le 2e volume [1] ! que de vers bas et rampants ! quelle disette d'idées et d'images nobles ! L'éditeur exalte beaucoup la dernière pièce de ce recueil, et la trouve excellente. Voici un échantillon de ce beau poëme ; c'est un amoureux transi qui se plaint à sa maîtresse, unique cause de son extrême maigreur :

Et me cal un bastou, per tan que lous aussels,
En me besen tant sec, nou me curou lous els.
Comme d'une carrogno.

Il me faut un bâton, afin que les oiseaux, en me voyant si sec, ne me curent les yeux comme à une charogne.

Cette censure des auteurs qui ont écrit en langue vulgaire n'est point inutile, puisqu'elle sert à prouver aux Gascons et aux Provençaux que, quoiqu'ils se croient riches, ils n'ont que de la monnaie de bas aloi, et que les véritables richesses sont dans les bons écrivains français. En les lisant avec soin, ils enrichiraient tout à la fois leur esprit, leur mémoire et leur imagination, et ils auraient plus de moyens de servir la patrie, par la faculté qu'ils acquerraient de parler son véritable langage.

Salut, respect et fraternité.

CHAUDON.

A Mezin, par Nérac, 30 Messidor, l'an II de la République une et indivisible. Permettez que le citoyen Claverie trouve ici les assurances de mon attachement.

[1] Ce deuxième volume contient *l'Embarras de la fieiro de Beaucaire*, par J. Michel, de Nîmes, et les *Folies* du sieur le Sage, de Montpellier. L'*Amourous transit*, dont Chaudon cite trois vers que nous avons corrigés sur le texte, se trouve p. 189, à la suite de l'*Embarras*. (A. R.-F.)

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours, par A. Dorange. — Tours, Bouserez, 1875; grand in-4° de VIII-582 pages.

Quoique la rédaction de le *Revue des langues romanes* n'ait pas reçu d'exemplaire de l'ouvrage dont le titre précède et qu'elle ne puisse en rendre compte par elle-même, elle croit devoir à ses lecteurs de leur en signaler l'importance et l'utilité. Pour cela, elle ne peut mieux faire que d'emprunter à la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XXXVI, 6e livraison de 1875, pag. 622) le compte rendu qu'en a donné M. L. Delisle. Nul plus que le savant académicien n'était en état d'apprécier la valeur de cette publication.

« La ville de Tours a hérité de la meilleure partie des anciennes bibliothèques de la Touraine; de nos jours, elle s'est accrue du cabinet à la formation duquel notre confrère, André Salmon, avait consacré tant de veilles et d'argent. Il n'est donc pas étonnant qu'elle possède une collection de manuscrits de premier ordre. Le catalogue que M. Dorange vient d'en publier permet de s'en faire une juste idée et d'apprécier les ressources que cette riche collection peut fournir aux études de paléographie, d'histoire et de littérature. Il donne aussi le moyen de constater exactement ce qui subsiste des célèbres bibliothèques de Saint-Gatien, de Saint-Martin et de Marmoutier.

« En prenant pour base de mes recherches le travail de M. Dorange et en le comparant avec d'anciens inventaires, je me proposais de signaler les pertes subies par la ville de Tours depuis la Révolution, puis d'indiquer les dépôts français ou étrangers dans lesquels ont été recueillis quelques-uns des manuscrits dont la ville de Tours doit regretter la perte, et enfin de montrer, par plusieurs exemples, quels services est appelé à rendre le Catalogue qui vient de paraître. Jusqu'à présent, le temps m'a manqué pour remplir cette tâche; mais, sans y renoncer pour l'avenir, je tiens à ne pas différer plus longtemps l'annonce d'un livre qui intéressera vivement beaucoup de nos lecteurs et qui mérite de grands éloges.

» Plus d'une découverte importante a déjà été faite dans les manuscrits de Tours. Le Catalogue de M. Dorange, qui comprend environ 1,500 notices, ménage cependant encore bien d'agréables surprises aux savants qui le dépouilleront avec attention. Assuré-

ment. l'auteur, qui ne s'est jamais posé en érudit de profession et qui a souvent manqué des plus indispensables instruments de vérification, l'auteur n'a pas pu dire le dernier mot sur tous les problèmes d'histoire et de bibliographie que soulevait l'examen d'une collection de manuscrits encore plus remarquable par la variété que par le nombre ; mais il a toujours exactement et consciencieusement relevé les détails d'après lesquels un lecteur compétant reconnaît s'il a intérêt à consulter un manuscrit. J'en ai déjà fait, soit pour des amis, soit pour moi-même, plusieurs fois l'expérience ; et, s'il fallait citer un fait, je rappellerais que ce fut à la lecture d'une des notices de M. Dorange que j'entrevis la valeur du ms. des Lettres de Cicéron, dont M. Thurot a tiré un si excellent parti. Je n'hésite donc pas à recommander le Catalogue des mss. de Tours comme un livre très-utile. Ce Catalogue, malgré les défauts inhérents à une œuvre entreprise dans les conditions où se trouvait l'auteur, tiendra une place fort honorable parmi les travaux du même genre qui ont paru de nos jours, sous les auspices des administrations municipales.

« La ville de Tours n'aura pas à regretter les sacrifices qu'elle s'est imposés pour l'impression de ce beau volume : le monde savant lui saura gré d'une publication qui met en lumière tant de trésors, encore imparfaitement connus, et qui assure de la façon la plus certaine l'intégrité d'une bibliothèque victime depuis trop longtemps de coupables dilapidations. Puisse cet exemple être suivi par les villes qui ont le bonheur de posséder à la fois une riche collection de manuscrits et un bibliothécaire dévoué et consciencieux comme M. Dorange ! »

La Délivrance d'Ogier le Danois

Le *Journal des Savants* (n° d'avril 1876) contient un fragment de chanson de geste (214 vers décasyllabiques) important, malgré son peu d'étendue, pour notre histoire littéraire. L'éditeur, M. A. de Longpérier, l'a extrait d'un manuscrit qui date du XIVe siècle. Il a utilisé, pour la constitution de son texte, la version remaniée du ms. 1583 (fonds français) de la Bibliothèque nationale. Des notes nombreuses et une traduction sommaire, mais suffisante, complètent cette utile et intéressante publication. — Voici quelques observations que je soumets au jugement du savant académicien :— V. 47. « Gautier monte qui le va *essanant* »; je lirais *essaiiant*. V. 77. « Se *sui* je voir »; je lirais *sai*. Le v. 141, « Ne voulez pas rendre mon *destrier* », est faux, *destrier*, ici comme au v. 155, ne comptant que pour deux syllabes. Il faut donc lire : « Ne voulez pas [me] rendre

mon destrier. » Au v. 158, je lirais : « Soudan l'oy, n'i oi qu'e[s]-leessier », et au v. 176, « *l'aduré* talent », au lieu de « *la dure* talent. » Au v. 187, il vaut mieux écrire *devalant* sans accent; c'est du moins ainsi que prononcent les gens du peuple dans les provinces où ce mot s'est conservé. Au v. 189, il faut lire : « *em plorant.* » V. 199 : « de Naymes le *fervant.* » Que signifie *fervant?* Il est probable qu'il faut lire *ferrant*, qui grisonne, ou qui a le poil blanc.

A. B.

Notice historique sur la commune de Gemozac, par *un indigène*, d'après les Mémoires du curé Pouzeaux et d'autres manuscrits. — Chez Lemarié, éditeur, à St Jean-d'Angély, 1876.

Étude intéressante, sous une forme humoristique. L'auteur, M. P. Jônain, après avoir fait la description topographique de sa commune natale, en fait la description ethnographique et philologique. — P. 24. Notons au passage des observations très-justes et finement présentées sur le caractère du paysan gemozacais, « qui parle volontiers, — mais sans rien dire », et sur la prononciation du « patient » Saintongeais, qui « laisse dans son gosier une bonne partie des consonnes », et, quant aux voyelles, « les laisse s'exhaler si elles peuvent. » On remarque (p. 25) un échantillon du patois local, et à la fin une pièce de circonstance, *In brin de petuchanghe*, écrite également en patois et parsemée de quelques malices villageoises au fin sel saintongeais : — on sait qu'il est de bonne qualité. La plus grande partie de cette publication, de la p. 28 à la p. 132, est occupée par les *Mémoires sur la paroisse et bénéfice de Gemozac en Saintonge, dressés en* 1765, *par Messire Jacques Pouzeaux*. Remercions M. Jônain de consacrer les loisirs de sa verte vieillesse, et *les restes d'une ardeur qui* ne *s'éteint* pas, à des monographies de ce genre, où l'histoire et la philologie trouvent également leur profit.

Cours d'histoire de la langue française. — Leçon d'ouverture, par Eugène Ritter, professeur à l'université de Genève. 1876.

Dans cette leçon, judicieusement écrite et pensée, M. Ritter explique pourquoi ce n'est que de nos jours que l'étude des langues romanes, et en particulier de la langue française, a pu faire tant de progrès, parce qu'on ne se borne plus à constater l'usage présent d'une seule des langues romanes, considérée isolément, et qu'on les étudie simultanément, comme dans une espèce de tableau

synoptique, tout en les ramenant constamment à l'unité, c'est-à-dire à la langue latine.

Après avoir exposé l'état de la science, il jette un coup d'œil d'ensemble sur ce qui doit faire l'objet de son cours, et entre dans quelques détails relatifs aux transformations de la phonétique et de la grammaire. — Quand aurons-nous la bonne fortune d'annoncer à nos lecteurs la leçon d'ouverture d'un professeur de Faculté de la province? Tout en constatant l'avance prise sur nous, par les savants allemands, dans les études romanes, M. E. R. se demande si les savants français ne parviendront pas à la ressaisir. Nous n'en savons rien, et, si nous le savions, ce ne serait pas à nous de le dire. Mais tant que le gouvernement français ne cherchera pas à réorganiser cette partie de l'enseignement supérieur, il est à craindre que les progrès réalisés dans ces derniers temps, grâce à l'initiative privée, ne se ralentissent, et que les travailleurs non soutenus ne fassent pas de disciples.

PÉRIODIQUES

Romania, 17. — P. Meyer, *Un récit en vers français de la première croisade, fondé sur Baudri de Bourgueil*. M. P. M. ne croit pas que Baudri soit l'auteur des poèmes dont il donne des fragments, malgré le témoignage, en apparence contraire, du texte même: Un clers provencels l'ad premiers latinée, — Et en fist un grant livre où Baudris l'a trovée. — L'arcevesque de Dol qui mult mielz l'ad ditée, — Et solunc le language en romans trestornée. En quoi M. P. M. nous semble avoir raison. Cependant, aux trois hypothèses qu'il présente pour justifier et compléter son assertion, mais en observant «qu'aucune ne suffit à tout expliquer», nous en ajouterions une quatrième, qui nous paraît mieux s'accorder avec les différentes indications relevées ou fournies par le savant éditeur Elle consisterait en ceci, que Baudri a pu remanier en latin, et ensuite traduire en *prose* romane, le texte primitif du clerc provençal. Plus tard le jongleur aura exécuté sur la version en prose une seconde traduction en vers. Ainsi s'explique que son récit s'étende au delà du cadre adopté par Baudri pour son *Historia hierosolymitana*, et qu'il ait cru pouvoir s'aider du témoignage d'autres auteurs contemporains de la première croisade et témoins des faits qu'ils ont chantés; voir p. 10, v. 41-44. Peut-être objectera-t-on qu'il n'est guère probable que Baudri ait fait de son *Historia hierosolymitana* une rédaction française en même temps qu'une rédaction latine. Mais l'exemple de Guillaume de Nangis, qui a traduit lui-même en français une partie de ses ouvrages après les avoir d'abord écrits en latin, ajoute au contraire à la probabilité de cette hypothèse, qui présente encore cet avantage qu'on peut attribuer la rédaction des deux poëmes au même auteur, à celui dont parle le ms. Spalding, et qui déclare n'avoir pas voulu se nommer. M. P. M s'est servi du ms. d'Oxford et de celui de Spalding, les seuls qui, à sa connaissance, contiennent les poëmes dont il publie des fragments. Il a suivi la leçon du premier, «la corrigeant, soit à l'aide du second, soit, à son défaut, par conjecture.» Les nombreuses incorrections du texte, en appelant souvent l'intervention de l'éditeur, constituaient une besogne plus fastidieuse que difficile, devant laquelle s'est lassée plus d'une fois son attention. Il a laissé ainsi quelques corrections à faire, non-seulement dans le texte, mais encore dans les modifications qu'il propose, et qui toutes ne sont

pas également acceptables. V. 6, lisez, en utilisant le ms. Spald.: *A l'avoir se sunt pris trestuz*. Le v. 28 aurait dû être corrigé d'après la leçon du même ms. V. 29, lisez *Tel* et non *Tels*. V. 30, lisez *Et lor almes auront*, pour ne pas répéter *en* A ce propos, je remarque que M. P. M. n'a pas adopté un système uniforme pour le remplacement des corrections : tantôt il les introduit dans le texte entre crochets, v. 20; tantôt il les rejette en note, v. 30 et *passim*. V. 41, la leçon de Spald. me paraît irréprochable, *blasmée* étant ici substantif, comme plus bas *alée*, v. 45, et *retornée*, v. 416. V. 60, lisez *Deus*. V. 86, rien à changer, lisez *ou Adam* en deux syllabes. Cf pour cette particularité v. 186, *ou ele*. V. 94 trop court : *[lor] voleit*... V. 101 trop court. V. 102, lisez *home*. V. 111, lisez *Tant come*, sans élision. V. 136 je préférerais *Et assoillent toz cels*, pour éviter de répéter *trestoz* dans deux vers consécutifs. V. 172, il faut supprimer *se*, *oïe* comptant pour deux syllabes V. 216, trop long de deux syllabes : pas d'observation. V. 260, lisez *li Franceis*, de même *li* pour *les* au v. 268. V. 374, 375, *que* pour *quant*, bonne correction, qu'il aurait fallu compléter en substituant *lor* à *sa*. V. 452, 453, l'ordre adopté par Spald. est le meilleur ; le v. 453 est trop court. V. 461, lisez *Le reçut l'emperere*. V. 492, *le jor* (?). V. 540, lisez *neïs* (dissyllabique comme au v. 520 et ailleurs), et supprimez *que*. V 619, lisez *verté*. Dans les notes qui font suite à chaque morceau, M. P. M. rapproche le texte de Baudri de celui du poëme et indique avec soin les ressemblances et les différences. P. 27, v. 2, lisez *[ne] chasement*, *fié* étant monosyllabique. V. 12, lisez *quel*. V. 44, lisez *ja hon*. V. 107, lisez *madles sunt et femeles*. V. 154, la bonne leçon est indiquée par Spald. ; il faut lire *al puënis* = le punais, le puant. V. 185, lisez *enrievre* en un seul mot. V. 192, *voier*, faute d'impression pour *veoir*. P. 35, v. 95, lisez *plus ne vous esmaiez*. V. 97, supprimez *et* devant *issi*. V. 111, *li plus Thancrez*, faute d'impression pour *li prus* ou *li pruz*. V. 112, 113, lisez *auroit*, *s'en tourneroit*. Pourquoi *avroit*, v. 103, et *auroient*, v. 112 ? V. 146, vers faux non corrigé. En s'inspirant de Spald., on pourrait lire : « Qu'ostai de cele vile jadis la loi Mahom — Et chascai Simon mage... » Je ne comprends pas la note qui se rapporte au v. 148. Je lirais ainsi ce même vers « Crestienté i mis par predication. » V. 168, lisez *que pur voir*. P. 40, sixième morceau, v. 12, 14 faux, non corrigés. P. 42, v. 26, lisez *C'est del baron*. V. 53, lisez *vint et cinc mile*. V. 62, lisez *a tot le*. V. 64, je préférerais *De tot soffrir* ou *Del soffrir tot*. V. 190, lisez *si que devers*. P. 45-49, M. P. M. montre, par des citations bien choisies, que l'auteur anonyme de la continuation de l'Histoire de la croisade a suivi la rédaction du chroniqueur Bartholf. P. 50, v. 23, lisez *d'une dorée* (= dorade ?).

V 24. lisez *onques*. V. 34, je lirais : Et *l'ont en Jherusalem ot le corps aportée* V. 44, lisez *mais quant*. P. 52, v. 13 et 15. faux et non corrigés. V. 16. supprimez *et*. V. 39, lisez *Tant est forz ceste ville*. V. 50, lisez *des q'à*. comme au v. 54. V. 63, lisez *com Balet*. V. 65. faux, non corrigé. V. 73. je ne crois pas qu'il y ait doute. La leçon du ms. est bonne, *Ermines* = Arméniens. V. 93, lisez *Dex por qei nos morron repos nos face aver*. V. 99, ponctuez : «*Por sen covient errer :* V. 113. lisez *branc*. V. 120, *ne remyst pece a pier*. J'expliquerais ainsi cette locution : « ne restât pièce ajustée à sa pareille », tellement il avait été haché par les ennemis. V. 130, lisez *les ont issi seü*. — P. 64. V. Thomsen, E + I *en français*. Cette étude a pour objet les diphthongues linguales, ou plutôt les combinaisons d'une voyelle linguale (*e, i*) avec un *i* parasite. — P. 76. R. Kœhler, *la Nouvelle italienne du prêtre Jean et de l'empereur Frédéric, et un récit islandais*. — P. 82. E. Cosquin, *Contes populaires lorrains recueillis dans un village du Barrois, à Montiers-sur-Saulx (Meuse)*. Toutes accompagnées de rapprochements avec les recueils analogues. En voici les titres : 1° Jean de l'Ours ; 2° le Militaire avisé ; 3° le Roi d'Angleterre et son filleul. A propos du préjugé relatif aux hommes sans barbe, « dans les contes grecs et dans les contes serbes, les hommes sans barbe sont représentés comme étant artificieux et méchants » (p. 104), on peut citer ce dicton populaire, que je tiens de M. Chabaneau : « D'homme sans barbe,— Donne-toi garde ;— De femme barbue, — Encore plus. » P. 108. *Mélanges* : 1° *la Sicile dans la littérature française du moyen âge*. Résumé d'une communication orale faite par M. G. Paris, au mois d'août 1875, au Congrès scientifique de Palerme. Intéressante page d'histoire littéraire. 2° Dia *dans Girart de Rossillon*. Rectification par M. P. Meyer d'une erreur commise par Diez. — P. 114. *Comptes rendus* : 1° Léon Gautier, *la Chanson de Roland* (G. P.). Favorable, quoique mélangé de critiques ; 2° Aug. Scheler, *les Enfances Ogier, li Romans de Berte aus grans piés, Bueves de Commarchis* (G. P.). Article détaillé, favorable malgré quelques divergences ; 3° E. Picot, *les Roumains de la Macédoine* ; 4° Antoine Edelspacher, *Rumun elemek a magyar nyelvnen* (Edouard Sayous). — P. 122. *Périodiques*. — P. 126. *Chronique*.

A. B.

Romania, 18. — P. 129. Ad. Neubauer, *les Traductions hébraïques de l'Image du monde*. M. A. N. complète l'article, cependant très-détaillé, consacré par M. V. Le Clerc dans l'*Histoire littéraire* XVIII), aux mss. et aux éditions du « *Livre de Clergie ou l'Image*

du monde », en indiquant des traductions hébraïques, dont une en judéo-allemand, de cet ancien ouvrage. Il conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que l'un des traducteurs était Hagin, en hébreu Hayyim, grand rabbin de Londres, à la fin du XIIIe siècle. — P. 140. A. Darmesteter, *la Protonique non initiale non en position*. Travail très-important malgré son peu d'étendue, qui rectifie, complète et renouvelle celui que M. A. Brachet avait publié dans le *Jahrbuch*, VII, p. 301, sur le *Rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes*. A la suite de constatations exactes et d'observations minutieuses, M. A. D. a formulé cette loi, inconnue jusqu'à lui, que, dans les mots où la tonique est précédée de plus d'une syllabe, celle qui précède immédiatement cette tonique, c'est-à-dire celle qu'il appelle la protonique, est traitée par l'usage roman comme la post-tonique. Il en excepte, comme le titre l'indique, la protonique en position. C'est une découverte, et vraiment remarquable. M. A. D. a su aussi rendre compte des exceptions diverses et nombreuses qui semblaient faire échec à la loi dont il a constaté l'existence et trouvé la formule. V. notamment les p. 148, 156, 158, 159, etc. P. 146, note 3, à l'appui de cette explication, on peut citer *marbrier*, devenu trisyllabique pour la même raison que *marberin*, *ouvrier*, *sanglier*, et *perdera* pour *perdra*, prononciation vicieuse de beaucoup de personnes, même lettrées, car c'est à « l'action des groupes », bien plus qu'à l'analogie, qu'il faut attribuer cette dernière forme (p. 148, note 6). P. 152, M. A. D. rattache, après M. Meyer, *enquitume* à *inquietudinem*. Je crois cette dérivation exacte, mais à condition de ne pas la regarder comme directe, et de la compléter en rétablissant la forme **inquietitudinem*, qui seule peut rendre compte du *t* médial roman, dont la présence, à l'époque où a été écrit le texte auquel appartient ce mot, constituerait une véritable anomalie. P. 152, M. A. D. dérive *quitter* de *quietare*. Je crois, en vertu de l'observation qui précède, qu'il faut chercher ailleurs et supposer un fréquentatif **quietitare*, qui serait à *quietare* ce que *factitare*, *dictitare*, sont à *factare*, *dictare*. P. 153, *grandiorare* aurait formé *graindrer*. *Graigner* vient de **grandiare*, verbe à thème de comparatif neutre, considéré par l'usage populaire comme un adjectif en *us*, *a*, *um*, comme *proche* de *propius* devenu *propius*, *a*, *um*. V., pour l'explication de *engreigner*, *Rev. des lang. rom.*, 2e série, t. I, p. 218, et, pour la constatation de cette nouveauté étymologique, même *Revue*, V, p. 354. P. 155, note 1. « Disons, en passant, que ce verbe (*aider*) présente des formes secondaires assez difficiles à expliquer: *aïe*, *aïent*, etc., qui correspondent à celles de *aiue*, *aiuent*. » Je profite de cette occasion pour signaler un phénomène analogue que je rencontre dans l'*Antipho-*

naire de Limoges[1]: *çaïs* et *çajus* = ici-bas. On doit en conclure que l'ancienne langue semble avoir admis l'oscillation de *iu* ou *ju* à *i*. La forme *çaïs* est garantie par la rime. — P. 165, J. Storm, *Mélanges étymologiques*. P. 176, bonne explication de la forme *percutant* du St Léger, à propos de l'étymologie de l'espagnol *cutir*; mais il est inutile de modifier le vers cité, *gladies*, mot savant et demi-latin comptant ici pour trois syllabes. P. 180 : les chansons relatives à la cochenille ne manquent pas en roman, comme semble le croire M J. S. Cf. dans la *Revue des lang. rom.*, I, p. 138, note 1, *Galineta, monta au cèl — Acampà lou pan d'agnel*. P. 182, *redor* = pourtour. J'accepterais, en la simplifiant, l'explication proposée par M. J. S., et je dériverais directement *redor* de *rotorem*, qui serait à *rotare* ce que *sudorem* était à *sudare*. Cf. *Revue des lang. rom.* (nouv. série), I, p. 23. P. 183, l'étymologie de *sortir* = **surrectire*, qu'il adopte en la perfectionnant, me paraît pécher par la base, attendu que le participe passé, ou, pour parler plus exactement, le supin, forme des verbes de la première conjugaison et non de la deuxième. *Sortus*, substitué par M. J. S. à *surrectus*, aurait produit *sorter* en franç. et *sortare* en ital., plutôt que *sortir* et *sortire*. Quant à *surgere*, M. J. S. le rejette, et avec raison. Le plus simple, selon moi, est de voir dans *sortir* un analogue de *partir*, ayant passé par les mêmes évolutions de sens et de forme. De même que *partem* a produit *partio* et *partisco*, doubles formes qu'a utilisées le génie populaire en leur attribuant à chacune une signification différente, à la première celle de *proficiscor*, à la seconde celle de *divido, partem facio;* de même, on a enté sur *sortem* les deux formes parallèles *sortio* et *sortisco*, correspondant, la première, à *partio* = *proficiscor*; la seconde, à *partisco* = *divido*. Cette étymologie a l'avantage, on le voit, de résoudre d'un seul coup toutes les difficultés relatives à *sortir* (forme faible) et à *sortir* (forme forte.) P. 137, à l'appui de l'affinité qu'il remarque entre *vibrare* et *virer*, il aurait pu citer le v. français *vireton*, trait d'arbalète. P. 188, après « en esp. *cerner*, cribler », ajouter « et en roumain *a cerne*, même sens. » — P. 189, E. Rolland, *Vocabulaire du patois du pays messin*. Complément d'un premier travail publié dans le tome II de la *Romania*, auquel l'auteur a joint quelques renseignements sur le patois de Woippy (près de Metz), et sur celui de Landroff (près de Faulquemont.) M. E. R. est très-soigneux, et il est visible qu'il s'attache à rendre les moindres nuan-

(1) Ce ms., qui appartient à la Bibl. municipale de cette ville et qui date de la fin du XIVe siècle, contient des pièces liturgiques farcies, que je me propose de publier dans la *Revue des langues romanes*.

ces de prononciation ; cependant, sur un point au moins, il n'est pas suffisamment explicite. Ainsi, il semble attribuer à *ŏ* le son *eu* bref, analogue à celui de *e* dans *me, te, se*, en disant qu'il se prononce comme *eu* français dans *peu*, ce qui le confondrait avec *ĕ*. Mais en même temps il lui reconnaît la même valeur qu'à l'*eu* français dans *ceux, queue, morveux*, c'est à-dire qu'il l'identifie avec *eu* long. Il est probable que M. E. R. aura été, en cette circonstance, trompé par quelque prononciation provinciale pour laquelle *peu* = *peux* (de *pouvoir*.) Il différencie pour le son la voyelle *e* de *lié, cédé, blé*, de la même voyelle dans *cerf, tel, sujet, sujette*. Pour *cerf* il a raison ; mais quant aux autres, et spécialement pour l'*e* de *sujet*, que j'ai toujours entendu prononcer *sujé*, je ne puis accepter la distinction qu'il fait. P. 192, *ālĕr, ālèr* = entre : où est la tonique, sur la dernière syllabe ou sur la première ? Si c'est sur la première, comment distinguer à l'oreille l'une de l'autre deux atones également en *er* ? P. 198, *bezou :* la valeur de la notation *e* n'est pas indiquée dans les prolégomènes ; c'est probablement une faute d'impression pour *ĕ*. P. 20, *dèpĕlĕ*, enlaidir, suppose le simple *pĕ*, laid, du lat. *putidus :* comment se fait-il que ce mot ne figure à sa place comme adjectif, et avec ce sens, ni sur ce glossaire, ni sur celui du n° 8 de la *Romania* ? On ne le rencontre qu'incidemment, p. 212, *i pĕ lès*, et le féminin n'est pas indiqué. P. 206, quel est le son du second *e* dans *ĕhietu* ? P. 216, *prèmu cĕ* (prononcez *pr amou que*), vu que, attendu que, s'écrirait peut-être mieux en marquant l'étymologie *pr èmu cĕ* = par amour que. Cette locution, tombée du français, est, comme on le voit, restée dans un de nos patois du Nord. On sait qu'elle persiste également dans ceux du Midi. On pourra voir à ce sujet la notice de M. le Dr Espagne qui va paraître dans la *Revue des lang. rom.* P. 224, spécimen de la conjugaison de Rémilly. Pourquoi ne pas donner d'exemples du parfait défini (j'eus, je mangeai) ni des participes passés ? Comment fait *ĕt* (être) au parfait indéfini (j'ai été) ? emploie-t-il en pareil cas, pour l'auxiliaire, *je suis* ou *j'ai* ? L'impératif négatif (p. 225) est très-curieux. P. 223, à propos de *uènâr*, rappelons qu'à Challignac (Charente), les enfants disent de celui qui a un bouton à l'œil, qu'il a ...déposé une incongruité dans le chemin du curé. P. 223, *uihh*, gui. Dans le premier glossaire (*Romania*, n° 8, p. 453), on lit *ųohh*, gui. Ces deux formes coexistent-elles à Rémilly, comme par exemple *je peux* et *je puis* en français, ou la première *uihh*, seule, est-elle bonne ? Dans ce cas, une note explicative n'aurait pas été superflue. De même il aurait été bien de mettre ensemble *vol'tó* et *voltra*, hanneton, comme *valèri* et *valri*. —P. 230. ***Mélanges***; 1° *Joca clericorum* (G. P.) ; 2° *Sur quelques pronoms*

provençaux. (Notes supplémentaires, C. C.). — P. 236. *Comptes rendus*: 1° F. Diez. *Romanische Wortschœpfung* (G. P.), très-favorable; 2° A. L. Sardou, la *Vida de sant Honorat*. M. P. Meyer fait suivre ce compte rendu d'une savante étude comparative entre le poëme de R. Féraut et la Vie latine de saint Honorat, dont il cite plusieurs extraits d'après un exemplaire peut-être unique; 3° Henri Moisy, *Noms de famille normands* (A. Darmesteter), assez favorable malgré quelques réserves; 4° Alph. Roque-Ferrier. *Enigmes populaires en langue d'oc*, très-favorable. — P. 254, *Périodiques*. — P. 255. *Chronique*. A. B.

CHRONIQUE

Le sixième centenaire de Jacme d'Aragon, que nous signalâmes dans notre Chronique de mai, revêt aujourd'hui, en Espagne, tous les caractères d'une grande manifestation nationale. L'*ayuntamiento* de Valence avait fondé lui-même les premiers prix. Les députations provinciales de Valence, de Barcelone, d'Alicante, de Castellon, des îles Baléares; les municipalités de Saragosse et de Tarragone, ont voulu, à leur tour, contribuer par des médailles, des fleurs d'argent et d'autres récompenses, au succès du concours littéraire et historique qui aura lieu le 27 juillet prochain.

A la demande de la *Société des langues romanes* et de son président, M. Cantagrel, la ville de Montpellier a voté dans le même but une médaille d'or au meilleur travail en vers ou en prose sur l'*union des races latines*. La Société avait déjà décidé, en séance du 11 juin, qu'une médaille de vermeil, trois d'argent et trois de bronze, seraient mises à la disposition de la ville de Valence.

Les derniers délais ayant été fixés au 15 juillet, il serait inutile de signaler ici tous les sujets indiqués sur le second programme du centenaire. Nous mentionnerons néanmoins ceux qui intéressent le catalan, afin de marquer les progrès que la langue d'oc fait de l'autre côté des Pyrénées.

Ainsi seront attribués, au nom de l'*ayuntamiento* de Valence :

Une somme de cinq cents *pesetas*, à la meilleure narration en prose d'un épisode de la vie de Jacme;

Une fleur en argent, à la meilleure poésie historique (*romance*) sur « les faits et gloires » de l'histoire de Valence;

Une seconde fleur en argent, à la meilleure pièce en vers sur la conquête de cette ville.

Une troisième fleur en argent, donnée par la députation provinciale de Castellon, sera la récompense d'une poésie religieuse sur la Vierge.

Une médaille d'or, donnée par les catalanistes de Mayorque, doit être affectée à la meilleure poésie sur un fait quelconque de la conquête de cette île par Jacme.

Les prix de la députation provinciale des îles Baléares, de l'*ayuntamiento* de Saragosse et de celui de Tarragone, peuvent, croyons-nous, être appliqués, soit au catalan, soit à l'espagnol. Ceux de la Société seront, de préférence, réservés à la langue d'oc.

Nous souhaitons que les Catalans voient dans le prix fondé par la ville de Montpellier une preuve non équivoque de l'intérêt avec lequel on suit ici tout ce qui se rattache à la renaissance de leur littérature, aux souvenirs qu'elle rapelle et au culte d'un passé si longtemps commun au midi de la France et à l'Aragon, à la cité qui vit naître Jacme, le 2 février 1208, et à celle dont la conquête fut le fait le plus marquant de son long règne. Déjà, au Concours philologique de l'année dernière, M. Frédéric de la Combe, alors maire de Montpellier, disait à M. Milà y Fontanals, le savant professeur à l'Université de Barcelone, « qu'il ferait tous ses efforts pour continuer ces traditions et pour les accroître encore. » Nous remercions et le maire actuel, et le Conseil municipal de notre ville, d'avoir si bien compris la nécessité d'entretenir des sentiments que les idées de fédération latine sont appelées à rendre féconds, dans un avenir peut-être moins éloigné qu'on ne croit.

*
* *

A la suite de la réunion du 21 mai, à Avignon, M. de Berluc-Pérussis, et ensuite lord Bonaparte-Wyse, l'harmonieux félibre des *Parpaioun blu*, le poëte que peuvent réclamer à la fois le provençal, le catalan et l'anglais, sont venus passer quelques jours à Montpellier. Lord Bonaparte-Wyse a communiqué à la *Société des langues romanes* (séance du 7 juin) une pièce de vers que nos lecteurs trouveront dans le prochain numéro de la *Revue*. Elle a pour titre : *la Cabeladuro d'or*.

Son Exc. M. Albert de Quintana, rentrant à Madrid, où le rappelaient en toute hâte les travaux des Cortès, s'est également arrêté un moment dans notre ville, le 23 mai. Il a pu y entretenir plusieurs membres de la Société, et particulièrement MM. de Tourtoulon, Boucherie, le docteur Espagne, Deandreis, Marius Durrand, etc., des espérances que lui inspirait le Concours de 1878, auquel il s'est associé par le don de deux prix magnifiques. Le *Chant du Latin* et surtout l'idée dont il restera la complète et idéale expression, recueille en Espagne, en Roumanie et en Portugal, des adhésions nombreuses et choisies.

Notre ami représente aux Cortès espagnoles le district de Toroella de Montgri.

*
* *

Nous disions, dans le dernier numéro de la *Revue*, que les jeux floraux du félibrige n'auraient lieu que tous les sept ans. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que les premiers de ces jeux se tiendront à Montpellier, en 1878, et que leur célébration coïncidera avec les fêtes du Concours du *Chant du Latin*.

*
* *

M. le docteur Obédénare, professeur à l'université de Bucharest, membre de la *Société académique roumaine* et de la *Société pour l'étude des langues romanes*, a publié dernièrement, sous le titre de *la Roumanie d'après les données les plus récentes. Géographie, état économique, anthropologie, avec une carte de la Roumanie* (Paris, Ernest Leroux, in-8o, 436 pages), un travail très-intéressant et que nous tenons à signaler aux lecteurs de la *Revue*.

M. le docteur Obédénare a fait à la *Société des langues romanes* (séances des 2 et 16 février, 12 avril, 17 et 31 mai) des communications sur la langue roumaine et ses sous-dialectes de la Moldavie, de la Valachie, de l'Autriche et de la Macédoine, qui ont été écoutées avec le plus sérieux intérêt.

*
* *

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au numéro d'août le mémoire de M. Adelphe Espagne sur les *Provençalismes dans Molière* et une poésie de M. Chastanet: *Un tour de Moussu Roumieu*.

*
* *

La *Société des langues romanes* vient de perdre deux de ses membres : MM. Drouillon, conseiller général du Gard, à Nimes, et Felip Pirozzini y Marti, de Barcelone. Les premières poésies de M. Pirozzini firent concevoir les meilleures espérances; le *Pero Ahones*, couronné au concours de l'année 1875, montra qu'elles n'étaient nullement exagérées. Écrit dans une langue d'une pureté presque archaïque, ce petit poëme obtint le succès le plus flatteur. L'auteur avait eu la délicate attention d'en envoyer à Montpellier cinquante exemplaires, afin qu'ils fussent distribués, en son nom, aux membres de la *Société des Langues romanes*, devenus ses collègues peu de temps après.

Il serait à désirer que l'on recueillît en un volume les vers de ce jeune poëte, sur lequel nous aurons à revenir prochainement.

*
* *

Le *Musée*, d'Arles, vient de commencer la publication des *Mémoires* de Bertran Boysset. Elle est faite par M. É. Fassin, d'après une copie du XVIIIe siècle due à l'abbé Bonnemant. Ces Mémoires, écrits tour à tour en provençal et en latin, contiennent l'historique de ce qui arriva de plus remarquable à Arles et en Provence depuis 1372 jusqu'en 1414. On ne peut que féliciter le *Musée*, qui a déjà donné des notes et des documents si curieux sur la Provence, de la nouvelle et utile publication qu'il entreprend aujourd'hui.

*
* *

Presque au même moment où le félibrige posait les assises de sa nouvelle association, paraissait, sous le titre *lou Trelus de l'Aubo*, le

premier numéro d'un journal destiné à être l'organe de l'*Aubo prouvençalo*, société fondée à Marseille, l'an dernier, par MM. Lieutaud, Monné, Tavan, Marius Bourrelly, Verdot, etc.

Outre le journal que nous venons de nommer, l'*Aube* se propose de publier, d'abord, une suite de petits livres provençaux à l'usage du peuple, et, plus tard, si ses ressources le lui permettent, des chartes, documents, études historiques, etc.

Elle s'impose de placer tous les ans une inscription provençale, et oblige chacun de ses membres à garder avec soin leur idiome et à maintenir, de parole et d'exemple, les usages et les coutumes anciennes, civiles et religieuses, de leur localité.

L'*Aube* a fait poser, en 1875, à Crillon (Vaucluse), une inscription en l'honneur du brave capitaine qui portait le nom de ce petit village et en était le seigneur.

***

Tandis que notre enseignement officiel continue à faire la part que l'on sait à la philologie des langues romanes, nous tenons à constater et à signaler celle qui lui a été réservée spontanément dans la sphère de l'initiative privée.

La ville de Marseille possede, depuis le mois de novembre dernier, une chaire de langue, et de littérature provençales, laquelle relève d'un essai d'université libre entrepris par M. Barnave, directeur de l'École Salvien. Le titulaire de cette chaire est notre collegue et ami, M. V. Lieutaud. Ses leçons, presque entièrement improvisées, ont néanmoins réuni, dès le premier jour, un auditoire qui n'était pas exclusivement composé de curieux.

A Marseille, M. l'abbé Bayle a fait aussi cet hiver, dans les locaux de la Faculté des sciences, un cours de littérature provençale qui a été très-suivi. Le *Trelus de l'Aubo* en annonce la prochaine impression.

Nous n'apprendrons à personne que M. l'abbé Bayle écrit avec une égale facilité la langue des troubadours et celle des félibres. Ses vers en provençal moderne ont paru dans l'*Armana*, ceux en provençal ancien ont été disséminés çà et là; quelques-uns d'entre eux figurent, croyons-nous, dans un opuscule édité il y a un an par M. de Berluc-Pérussis : *A Petrarco, rimo inedicho mandado au centenari cinquen*, etc. Aix, Remondet-Aubin, 1875; in-8°, 14 pages.

***

Le *Congrès archéologique de France* tiendra, cette année, sa quarante-troisième session à Arles. Elle s'ouvrira le lundi 25 septembre, à trois heures précises, dans la grande salle de l'hôtel de ville, et sera close le dimanche 1er octobre, à cinq heures du soir.

Le programme de cette réunion, presque entièrement spécial à la Provence, intéresse la philologie par plus d'un point. Nous croyons devoir signaler ceux-ci :

45. Donner le recueil des inscriptions du moyen âge, soit en langue latine, soit en langue provençale.

46. Existe-t-il des documents d'une langue parlée, ou dialecte au-dessous de la langue romane officielle?

47. Etudier les sources auxquelles on peut rattacher les diverses dénominations du territoire d'Arles.

48. Rétablir l'orthographe des noms terminés en *argue*. Etudier les opinions émises par M. Germer-Durand et Quicherat.

40. Etude du dialecte provençal du Rhône, au point de vue philologique et géographique; son histoire littéraire.

50. Proverbes et chants populaires. Donner les versions provençales des contes et des légendes répandus dans la contrée.

51. Pourrait-on citer quelques documents qui corroborent la tradition relative à l'existence des cours d'amour en Provence, et particulièrement à celle de Romanil?

52. Faire une étude, soit d'ensemble, soit de détail, sur les troubadours de la contrée. Donner l'œuvre de l'un d'eux.

Le montant des adhésions (10 fr.) doit être adressé à M. Huart, conservateur du Musée, trésorier du Congrès, à Arles.

Des excursions seront faites : le 27 septembre, à la grotte de Cordes; le 28, à Saint-Remi et aux Baux; le 30, à Montmajour.

***

Nous avons à mentionner, parmi les ouvrages de philologie proprement dite, les rééditions et les travaux sur la poésie populaire, les traditions et les légendes rustiques : Scheler, *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins*. Bruxelles, in-16 : VIII-259 pages. — Ayer, *Grammaire comparée de la langue française*. in-8°. — Hovelacque, *la Linguistique. Linguistique Philologie Étymologie*, etc. Paris, Reinwald ; in-12. XII-365 pages. — Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*. publié par L. Favre. Paris, Champion ; in-4° (tom. Ier), XV-382 pages. — Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge* Paris, Belin ; in-8° (tome Ier). — Monastier, *Gallicismes, idiotismes et isophones*. Turin, in-12, VIII-235 pages. — Moisy, *Études philologiques d'onomatologie normande : noms de famille normands étudiés dans leurs rapports avec la vieille langue, et spécialement avec le dialecte normand ancien et moderne*. Paris, in-8°, XXIV-449 pages. — *Il Canzoniere portoghese della Biblioteca vaticana, messo a stampa da* Ernesto Monaci. Halle ; gr. in-4°, XXX-150 pages. — *Le Livre des métiers, dialogues français-flamands composés au XIV siècle, par un maître d'école de la ville de Bruges*, publié par M. Michelant. Paris, in-4°. — *Cent quarante-cinq rondeaux d'amour, publiés d'après un manuscrit autographe de la fin du XVe siècle*, par E.-M B. Paris, Lemerre ; in 8°, XVI-154 pages (tiré à 20 exemplaires). — Méray, *la Vie au temps des cours d'amour ; croyances, usages et mœurs intimes des XIe, XIIe et XIIIe siècles*. Paris, Claudin ; in-8°. 383 pages. — Thuriet, *Traditions populaires de l'arrondissement de Poligny*. Poligny, Maréchal ; in-8°. 32 pages. — Lecocq, *Annales, souvenirs et traditions historiques du pays chartrain*. Chartres, Perrot-Garnier ; in-8°, IV-386 pages. — Virenque, *des Monuments dits celtiques et des légendes populaires du canton de Cornus et de ses environs*. Rodez, Rathery ; in-8°, 18 pages. — Babu, *Églogues poitevines sur différentes matières de controverse*. Nouvelle édition. Niort, in-12 (forme le tome Ier de la *Bibliothèque du patois poitevin*), XX-103 pages. — Saint-René Taillandier, *les Destinées de la nouvelle poésie*

provençale. Avignon, Seguin ; in-12, 54 pages (extrait de la *Revue des Deux Mondes*). — Paul Terris, *le Centenaire de Pétrarque. Rapport présenté à la Société littéraire d'Apt*. Apt, Saint-Jean ; in-8°, 32 pages. — Jules Terris, *Centenaire de Saboly, Discours prononcé à la séance solennelle de la Société littéraire d'Apt, tenue à Monteux le 31 août* 1875. Carpentras, Prière ; in-8°, 12 pages.

*
* *

Parmi les publications en langue d'oc : F. Gras, *li Carbounié, epoupèio en XII cant (avec traduction française en regard)* ; Avignon, Roumanille ; in-8°. — *Un Bouquet de Campaneto, pèr* T. Aubanel, G. Azaïs. W. Bonaparte-Wyse. A. Bonfilon, M. et V. Bourrelly. P. dis Ebrido, la felibresso dou Cauloun, A. Fourès, M. Frizet, A. de Gagnaud, dom Garnier, J.-B. Gaut, F. Gras, F. Mistral, J. Monné, R.-A. Roumanille, L. Roumieux, J. Roux, A. Tavan, A. Verdot, M. Vesy e F. Vidal. Aix, Remondet-Aubin, in-8°, 20 pages (tiré à 100 exempl.) (extrait de l'*Almanach du Sonnet*). — J. Brunet, *Bachiquello e prouvèrbi sus la luno*. Avignon, Aubanel ; in-8°, 14 pages. — Roumanille, *Paraulo de J. Roumanille, prounounciado à la festo de Jan Reboul, à Nimes*, 17 de mai 1876. Avignon. Séguin ; in-8°, 16 pages. — L. Roumieux, *la Rampelado, segoundo edicioun, revisto e aumentado*, Avignon, J. Roumanille, in-12, XXXVII-430 pages. — Paul Félix, *las Mouninetos, émbé la révirado en francés vis-à-vis*. Alais, Brugueirolle, 100 pages. — Emile Négrin, *les Amours du foyer* (*tiré des Œuvres complètes*) (contenant neuf pièces en provençal). Nice, Verani ; in-8°, 176 pages. — Emile Négrin, *les 36 Sonnets du poëte aveugle*. Nice, Verani, 1876 ; in-18, 18 pages (poésies françaises et provençales). — Benjamin Fabre. *lou Pais del Vi, poemo*. Beziers, Malinas ; in-8°, 16 pages. — Ch. de Tourtoulon, *Brinde pourtat dins la granda assemblada dau felibrige, lou 21 de mai* 1876. Montpellier, Imprimerie centrale du Midi ; in-8°, 7 pages. — A. de Gagnaud (L. de Berluc-Pérussis), *Cant di Fourcauqueiren à N.-D. de Prouvènço*, musico de Desirat G..... Aix, Remondet-Aubin ; in-4°. — Bonaparte-Wyse, *lou Cantico de santo Estello*, musico de Do. Avignon, Prevot ; in-4°, 4 pages. — *Llibre del amor. à las noyas catalanas*. Barcelone, estampa de la Renaxensa ; in-12, 64 pages. — Bénédit, *Chichois, la Police correctionnelle, contes, épitres, pièces inédites* (t. I). Marseille, Barlatier-Feissat, gr. in-8°, VII-297 pages. — C. Girbal, *Discurso que en la solemne distribucion de premios del certámen de* 1875 *celebrado por la Asociacion literaria de Gerona leyó su presidente D.* Enrique Girbal. Girone, 11 pages.

*
* *

Publications concernant l'histoire, la littérature et l'archéologie des provinces du midi de la France

Aymard, *Antiquités préhistoriques, gauloises et gallo-romaines, du Cheylonnet* (Haute-Loire). Le Puy, Marchessou ; in-8°, 98 pages.

Redon (l'abbé), *Saint Papoul, évêque et martyr*. Castelnaudary, Labadie ; in-8°, 52 pages.

Douais (l'abbé), *l'Eglise des Gaules et le Conciliabule de Béziers*. Montpellier, Séguin ; in-8°, VIII-107 pages.

Terrebasse (de), *Œuvres posthumes. Notice sur les Dauphins du Viennois. Histoire de Boson et de ses successeurs*. Vienne, Savigné; in-8°, XII-312 pages.

Saint-Ardon, *Vie de saint Benoît d'Aniane, traduite, avec des notes*, par l'abbé Cassan. Montpellier, Seguin; in-12, 148 pages.

De Lasteyrie, *Etudes sur les Comtes et Vicomtes de Limoges antérieurs à l'an* 1000. Paris, Vieweg, in-8°.

Bène (l'abbé), *Recherches historiques sur Frotard, dixième abbé de Saint-Pons, légat de saint Grégoire VII*, etc. Montpellier, Martel; in-8°, XV-246 pages.

Paul Meyer, *Un récit en vers français de la première croisade, fondé sur Baudri de Bourgueil* (extrait de la *Romania*). Nogent-le-Rotrou, Daupeley; in-8°, 65 pages.

Polyptyque de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, dénombrement de ses tenanciers, possessions, cens et rentes en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Mâconnais, Bresse, Dombes, Bugey et Dauphiné, au XIIIe siècle, publié par M. Guigue. Lyon, Brun; in-4°, XXVI-287 pages.

Bonnassieux, *de la Réunion de Lyon à la France, étude historique, d'après les documents originaux*. Lyon, Brun; gr. in-8°, 229 pages.

Chavanne (l'abbé), *Saint Roch. Histoire complète*. 2e édition, Lyon, Vingtrinier; in-8°, 413 pages.

Lieutaud, *Prise de Tarascon par Bertrand Dugueslin*. 8 *avril* 1368, Marseille, Boy; in-8°, 7 pages.

Gordon, *Rabelais à la Faculté de médecine de Montpellier. Autographes, documents et fac-simile*. Montpellier, Coulet; in-4°, IV-64 pages.

Grousson (de), *la Chambre de justice de Guyenne et sa session d'Agen* (1582-1583). Agen, Noubel; in-8°, 54 pages.

Loutchitzky, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligne*. Kiew, in-8°; III-354 pages.

La Cléosandre de Baro, ou Description des fêtes données à Toulouse pendant le carnaval de l'année 1624, par T. D. B. D. T. Toulouse, Pradel; in-8°, 65 pages.

Lalore (l'abbé), *Opinion de M. de Boulogne, évêque de Troyes, touchant la captivité volontaire de saint Vincent-de Paul sur les galères de Marseille*. Troyes, Dufour-Bouquot; in-8°, 24 pages.

Drouyn (Léo), *Tizac de Galgon, Épisodes du temps de la Fronde dans une paroisse du Bordelais*. Bordeaux, Gounouilhou; in-8°, 101 pages.

Terris (Jules), *Une querelle de moines, épisode de l'histoire d'Apt au XVIIe siècle*. Marseille, Olive; in-8°, 20 pages.

Delort, *Mémoires sur la ville de Montpellier au XVIIe siècle* (1621-1693), *précédés d'une notice, accompagnés de notes et suivis d'une chronique sommaire des principaux événements arrivés dans la même ville jusqu'en* 1789. Montpellier, Martel; in-8°, IX-308 (le tome 1er).

Hugues, *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle*. Paris, 2 in-8°

Loménie (de), *Mirabeau et son père à la veille de la Révolution*. Paris, Didot; in-4°, 24 pages.

Broutin, *Histoire des couvents de Montbrison avant* 1793 (1er vol.). Saint-Etienne, Montagny, in-8°, XIV-376 pages.

Duval, *Archives révolutionnaires du département de la Creuse*. Gueret (chez l'auteur); in-8°, III-392 pages.

Anacharsis Combes, *Histoire de la ville de Castres et ses environs, pendant la Révolution française*. Castres, in-8o.

Le Cœur, *Histoire du Béarn en cent pages*. Pau, Ribaut; in-8o, 103 pages.

Lacoste (l'abbé), *Petite Histoire du Béarn*. Pau, Ribaut; in-8°, 173 pages.

Rossignol, *Petits Etats d'Albigeois, ou Assemblées du diocèse d'Alby*. Paris, Dumoulin; in-8°, 264 pages.

Jaloustre, *Lettres archéologiques sur le Forez. Le Prieuré de Saint-Sauveur*. Lyon, Vingtrinier; in-8°, 26 pages.

Tamizey de la Roque, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*. Paris, Aubry; in-8°, 315 pages.

Burel, *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy*, publiés par A. Chassaing. Le Puy, Marchessou; in-4°, XXXVI-588 pages.

Baurein (l'abbé), *Variétés bordelaises, ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*. Nouvelle édition, par MM. G. Méran et de Castelnau d'Essenault. Bordeaux, Feret; in-8°, 459 pages (tome II.)

Tardieu, *Histoire de la ville de Montferrand et du bourg de Chamalières en Auvergne*. Moulins, Desroziers; gr. in-4o, 136 pages.

Vincent (l'abbé), *Notice historique sur Montvendre* (Drôme). Valence, Céas; in-8°, 50 pages.

D'Aspres (l'abbé), *Notice historique, topographique et hagiologique sur saint Giniez*. Marseille, Chauffard; in-8°, 155 pages.

Bion de Marlavagne, *Histoire de la cathédrale de Rodez, avec des pièces justificatives et de nombreux documents sur les églises et les anciens artistes du Rouergue*. Rodez; in-8°, 424 pages.

Laugier (l'abbé), *le Monastère de la Visitation de Draguignan. Etude d'histoire locale*. Draguignan, Latil; in-8°, VIII-73 pages.

Vaschalde, *Curiosités de l'histoire du Vivarais*. (*Documents inédits*). Montpellier, Coulet; in-8°, 103 pages.

Welter, *Chabrol et la coutume d'Auvergne. Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de Riom*. Riom, Jouvet; in-8°, 71 pages.

Montégut, *Tableaux de la France. En Bourbonnais et en Forez*. Paris, Hachette; in-12, 336 pages.

Timbal-Lagrave, *Deuxième Excursion dans les Corbières orientales. Saint-Victor, le col d'Estrem, Ruchan*, etc. Toulouse, Douladoure; in-8o, 46 pages.

Les Baux en Provence. Descriptions et souvenirs. Avignon, Seguin; in-18, 39 pages.

Mège (F.), *Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme* (1789-1801). Paris, Aubry; in-8°, 346 pages.

Guiot, *les Forêts et les Pâturages du comté de Nice*. Paris, Bouchard-Huzard; in-8°, 267 pages.

Perducet (l'abbé), *Notre-Dame-de-Lorm, paroisse de Castelferrus, diocèse de Montauban*. Toulouse, Hébrail; in-18, XII-183 pages.

Leclerc de Bussy, *Notes et documents inédits concernant l'ancienne noblesse du pays et vicomté de Soule*. Paris, Dumoulin; in-8°, 19 pag.

Terris (l'abbé), *le Saint Mors de Carpentras et son reliquaire*. Carpentras, Prière; in-8°, 47 pages.

Goiffon (l'abbé), *les Ordres religieux mendiants à Nimes, d'après Ménard et les documents originaux*. Nimes, Grimaud, in-8°, 82 pag.

Lapierre, *le Parlement de Toulouse*. Paris, Thorin, in-8°, 79 pag.

Lespy, *les Sorcières dans le Béarn* (1393-1672). Pau, Ribaut in-8o, 72 pages.

Aurès, *Marques de fabrique du musée de Nimes*. Nimes, Catelan: in-8°, 92 pages, avec planches (le 1er fascicule).

Paul Raymond, *les Artistes en Béarn avant le XVIIIe siècle. Notes et documents recueillis*. Pau, Ribaut; in-8°, 193 pages.

Du Peyrac, *Rapport sur les associations pastorales des Pyrénées*. Paris, Masson; in-8°, 63 pages.

Reboul, *les Cartons d'un ancien bibliothécaire de Marseille*. Draguignan, Latil; in-8°, VI-145 pages.

Jauffret, *Correspondance inédite*, publiée par Robert Reboul. Draguignan, Latil; in-8°, 204 pages.

Lapierre, *Tables générales des Mémoires de la Société archéologique du midi de la France* (1831-1871). Toulouse, Chauvin: in-4°. 69 pag.

(*Polybiblion.*)

A. R.-F.

Errata du numéro de juin 1876

Uno bouno lessou. — P. 344, lig. 21. aviò, *lisez*: abiò.

P. 348. les deux vers :

E fa 'n rouncant peta la narro.
Mais lèu coumenço lou sabat ;

doivent être reportés au haut de la page et en former les lignes 1 et 2.

Le Gérant : Ernest HAMELIN.

DIALECTES ANCIENS

DOCUMENTS SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(Suite)

XXXI

Pridie idus junii anno dni m.ccc.x.

Ffo cridat de part del veg[u]er e del batlle de Perpenya, que tot hom qui compre peix per revendre, en les mars o estayns qui son de la Vayl de Bay[n]uls entro a Canet, no gaus trer aquel peix fora la terra del senyor Rey, si doncs no passava per la vila de Perpenya. E qui contre fara perdra lo peix, e pach x. s.

Item fo cridat que nuyl hom de la vila de Perpenya habitant no gaus vendre peix ni tener en la plassa de la paixoneria (*sic*) novelament feita prop lo Rech. E qui contre fara pagara de pena per cascuna vegada v. s. (*Ordinac.* I, f° 44, v°.)

Ordonament d'aquels qui entren en vi(n)ya o en camp que hom deffensa, o en ort, o en altra devesa, e de agras, e de logaders qui prenen fruyta.

Statutum est quod nullus homo hujus ville, etc. (cinq articles en latin). *Et si solvere non poterit, quod stet et ponatur* al costeyl[1] *aut donentur ei viginti* assots. *Item porchus et* truga *solvant pro banno* IIII. *dnrs.*

Item, que negu hom ni fembra no gaus vendre agras ni tener per vendre, si no era seu o del seu ort o de la seua

[1] Carcan.

vi[n]ya, ho de volentat d'aquell de qui fos l'ort o la vi[n]ya. E qui contre fara, pac per ban v. s.

Item que negu logader ho logadera, logats en orts, no toch en los fruyts dels aybres ni meny [1]. E qui contre fara, que pac per ban III. s.

E d'aquests bans n'a lo senyor rey les II. parts e'l denunciador la terssa part. Exceptam dels dits bans homes estrayns qui no fassen mal. (*Ordinac.* I, f° 3, v°.)

Ordonament de aunes e de canes, e que aunes no ajen agulo.

Ffo ad ordonat per manament del batlle que nul hom no aus vendre ni comprar negun drap de lana sino a cana, sots pena de v. s.

Item que tot drap de lin e tot altre drap que no sia de lana sia venut e comprat ab auna, e drap de cadirs [2] e tot altre drap estret qui's vol: empero, que neguna auna no aga agulo. E qui contre ayso fara, pagara de ban per cascuna vegada v. s.

Item que tot hom deja mesurar totes les canes e les alnes ab la mesura de la cort; e tot hom en qui d'aqui anant seran trobades les canes ni les alnes menors ni majors, pagara de ban v. s.

De les quals penes aura lo denunciador la terssa part. (*Ordinac.* I, f° 18, r°.)

Fo ordenat per lo senyor En Pons de Caramayn loc tenent del senyor rey, e per En P. de Fonelet e per Arn. de Codalet, de conceyl del senyor Enfant [3], que totz los pastors qui estien ab homes de Pug Cerda, qui vulen usar de la franchesa d'omes de Pug Cerda, que agen a jurar estage en poder del veguer

[1] « Et n'en mange ». Il faudrait *meng*; mais on trouve à chaque ligne, dans les textes catalans de cette époque, *y* pour *i*, *j* ou *g*, comme dans *aia*, *aga*, *aya*, etc.

[2] Ce mot est ordinairement écrit et devrait s'écrire *cadiss* en catalan; c'est un exemple du passage de l'*s* en *r* signalé par M. Paul Meyer. On en trouve déjà des traces en Roussillon au XIIe siècle; au XIIIe, le nom de *Requesen* est souvent écrit *Requeren*, et au XVe on trouve à tout instant *cars* pour *oas*, *pars* (« qu'il passe ») pour *pass*, etc.

[3] L'infant Sanche, successeur désigné du roi Jacques Ier de Majorque.

del senyor rey; e que aga a fermar que el meta e pac en totes cominaltatz que'ls homes de Pug Cerda pagaran, del die que jurara tro a v. ayns venentz apres, e que el no dega fer habitacio en altre loc dins los v. ayns, sotz pena de x. lbrs.

Feyta fo aquesta ordenacio. III. dies del mes de setembre l'ayn de M. CCC. X. (*Procuracio real,* reg. XVII, f° 1, v°).

Ordonament del cami de Milars.

Vii. idus septembris anno dni m. ccc.x.

Ffo adordonat per lo veger e'l batlle del senyor rey e feit manament als dins e als de fora que tot hom qui vasa en Conflent ni en Serdañya [1] ni a Hila ni a Bula, que haja passar, anant e venent, per Milars, per lo cami que'l senyor rey hi a establit.

E qui contre fara pagara per pena v. s.

(*Ordinac.* I, f° 32, r°.)

En quin temps los ordes dels frares mendicants de Rossello deuen cantar misses par les animes dels reys passats[2].

Fo adordonat per lo senyor rey que per totes les sues terres los balles dels logars[3] o los procuradors seus degen provehir e fer lurs ops als couens dels ordes de pobretat, so es assaber : lo die de la festa de Nadal, e'l die de la festa de Pascha, e'l dia de la festa de Penta costa, e'l die de la festa de Nostra

[1] L'ancien chemin royal de Perpignan au Conflent passait par Saint-Feliu-d'Avall, Corbera et Bula; il passa par Ille quelques années avant la Révolution, et ce n'est que vers 1842 qu'on a dirigé cette ligne sur Millas.

[2] Ce titre a été ajouté à la fin du XIVe siècle.

[3] M. de Tourtoulon a pensé que le mot *logar* est d'origine castillane (*Revue des langues romanes*, t. III, p. 176) et qu'il est étranger au catalan, quoique Raynouard en ait cité des exemples pour le midi de la France, auxquels on peut ajouter le *logal* de Matfre Ermengaut (*Recueil* de P. Meyer, page 124). Pour le catalan, on en trouve une infinité d'exemples dans Bernard Dez Clot (cap. 130, 131, 134, 139, 145, 147, 149, 151, 153, 157, etc.) et dans d'autres textes du XIVe siècle. Le catalan actuel l'a perdu, mais il conserve encore *llogaret* (petit hameau), qui en dérive.

Dona d'ahost e de setembre, e'l die de la festa de Totz Santz, e'l en dema de la festa dels Mortz, lo qual die degen cantar per los seus trespassatz de aquesta vida ;— et axi son, per tot, VII. dies.

Item vol que los balles e thezaurers seus provesesquen o fassen lurs obs als couentz dels Prehicadors lo die de la festa de Sent Domenge, e als Frares Menors lo die de Sent Franses, e a les dones de Sca Clara lo die de la festa de Sca Clara, e a les dones de Sent Salvador lo die de Sent Salvador[1], e lo die de la festa de Sca Helizabet. E totz los dies d'aquestes festes contengudes en aquestz II. capitols, vol lo senyor rey que'ls couens sien provesitz, ay tambe eyl absent com si el hi era present.

Item vol lo senyor rey qu'en cal que loch el sia, dins Rosselo o dins Conflent o dins Cerdanya, que totz los couentz dels ordes de pobretat, qui son de dins les dites terres, sien provesitz lo die de la festa de Nostra Dona de febrer, e lo die de la festa de Nostra Dona de martz, e'l die de la festa de Censio, e'l die de la festa de Ninou, e'l die de la festa de Aparissi.

Item vol e adordona[2] lo senyor rey que, si el ausia missa en nuyl convent dels ordes de pobretat lo die de la festa de Rams, que son thesaurer provesescha[3] o fassa lurs ops ad aquel.

Item que si lo dit senyor rey ohia[4] missa en degun cohent dels Prehicadors lo die de Sent P. martir, que son thesaurer provesescha aquel.

Item que si lo dit senyor rey ohia missa en negun couent dels Frares Menors lo die de la festa de Sent Antoni del orde de Sent Franses, que son thezaurer provesescha aquel.

E en totz los dies de les dites provesions, pac hom per cas-

[1] Tous ces couvents étaient à Perpignan.

[2] Mns. *adordonat*.

[3] Mns. *puscha*.

[4] On peut remarquer dans ce texte un mélange singulier de formes archaïques au milieu d'autres du XVIe siècle, ou même tout à fait modernes. Le mot *couent* est aussi écrit *cohent* et ailleurs *convent*, qui est la forme actuelle. Le *d* se changea souvent en *s*, comme dans *provesitz*, *ausia*, ou disparut dès le XIIIe siècle, comme on le voit ici dans *Prehicadors* et *ohia*, presque à la même ligne que *ausia*. Ce dernier mot n'existe qu'avec la forme *ohia* dans le catalan actuel, tandis que *preicador* n'existe qu'avec la forme primitive *predicador*.

cun dels frares qui aqui seran del orde, ay tambe ad aquels qui per accident hi vendran com ad aquels que-y seran assignitz, si empero son dins lo monestir lo die que seran provesitz, — X^en dñr a cascun: e en semblant manera, per cascuna de es dones, VIII^en dñr.

Item mana e vol lo senyor rey que'ls d'amont ditz dies en que son feytes les dites provesios als ordes, que d'aqui avant En Johan de Garrius, o altre qui son loc tenra, vasa personalment al hospital dels pobres de Perpenya e don a cascun pobre qui jaura malaut al dit hospital, sia femna o hom, e ad aquels qui'ls serviran, v. d ; e en semblant[1] manera sien provesitz los malautes de Sent Lazer e lurs servidors.

Item adordona lo senyor rey que a totz los ordes de pobretat e a totz los hospitals qui son en ses terres e s[enyories] sien provesitz lo die de la festa de Sent March evangeliste, ay tambe la on el es absent com [la on] el es present, e que don hom a cascun axi com d'amont es adordonat e acostùmat es de donar.

Item ha adordonat lo senyor rey que'ls ditz ordes e'ls pobres dels hospitals ab lurs servidors, e'ls malautes de Sent Lazer, sien provesitz los dimenges d'Aventz e de Caresma, e'l digous de la Cena, tota hora empero que'l senyor rey sia dins lo comtat de Rosselo e de Cerdanya.

Item ha adordonat lo senyor rey que en semblant manera e en aqueles festes que es provesit als malautes del hospital, sia provesit a les Femnes Repenedides estantz sotz garda de Na Barrera.

Item vol e mana lo señyor rey que als ditz ordes e malautes sia provesit lo die de la festa de Santa Crou de setembre, aixi be en absencia del senyor rey com si 'era present, e que comensen en la festa de Sca Crou de setembre en l'ayn de M. CCC. X.

(*Procuracio real,* reg. XVII, f° 91, v°.)

---

[1] Le scribe avait écrit *en semblantz maneres,* mais il a corrigé *maneres,* qu'il a mis au singulier (*manera*), sans s'occuper de *semblantz,* qu'il a laissé au pluriel.

Pridie idus novemb. anno dni m. ccc. x.

Ffo[1] adordonat per En Brg de Sent Paul, batle de Perpenya, ab voluntat dels consols e dels prohomes de Perpenya, que negun ni neguna no do ni aus dar a negun moner ni forner, ni els no prenen ni ausen pendre negun servesi. E qui contre fara pagara de pena v. s. de la qual lo denunciador aura la terssa part. Empero si aquel o aquela qui daria lo servesi, o auria donat, o avia denonciat dins VIII. dies que li-u auria dat, no pagaria ren de pena, ans auria lo tercz de la pena.

Item ordona sots la dita pena que els senyors qui affermaran moners o forners, prenen cascun ayn, ho quant los affermaran, d'els, sagrament que no prenen servesi de degu ni de deguna dins lo temps que estaran ab aqueyls senyors, lo qual sagrament haian (*sic*) a fer los dits moners e forners sots la dita pena.

Item que'ls moners, pus que auran pres per molre froment ordi ho altre blat, lo tornen e aien ha tornar molt a la casa d'aquel ho d'aquela de qui sera, dins x. dies faseners, si doncs per defaliment d'ayga ho de resclausa no's perdia, sots pena de v. s.

Item que tot moner ho son traginer, sots la dita pena, haja a trer de casa a requisicio de aquel en cuy ha acostumat de molre froment e ordi e tot altre blat, e tornar molt dins x. dies faseners[2] al alberch d'on l'aura treyt, si doncs per enbarch d'ayga ho de resclausa no's perdia. (*Ordinac.* I, f° 45, r°.)

Xiiii. kls decembr. anno dni m. ccc. decimo.

En Brg de Sant Paul, batlle de la cort de Perpenya, ad ordona que negu saig no prena en neguna manera ren que sia contre la costuma; e qui contre fara, que ho reta a III. dobles. (*Ordinac.* I, f° 32, r°.)

[1] Ce premier article est répété au verso de la même feuille, avec la date *r. de novembre anno dni m. ccc. x.*. et les variantes orthographiques *do* pour *don*, *donar* p. *dar*, *el servei* p. *lo servesi*, *dara* p. *daria*, *ho avie* p. *o avia*.

[2] Mns. *fasaners*.

SUPER TRACTATU RECHI DE THOYRIO

Remembranssa[1] sia als senyors En P. de Bardoyl e' N. P. Matffre, procuradors del noble e molt alt senyor Rey de Malorques, de les condicions que'ls cossols de la vila de Thoyr e la universitat, entenen e volen a l'aygua que'l dit noble senyor Rey enten a menar a Thoyr.

Primerament, entenen que'l dit S. Rey a sa messio meta e men l'aygua a Thoyr, en axi que un rech de la dita aygua pas per lo pla[2] de Rela axi co mils sera fasedor, ran lo terme de Thoyr, e vasa ferir a l'Eula[3], e la major part pas sobre la vila de Thoyr, en la qual se fassen los molis, e l'autra part de la dita aygua pas en axi com a la primeria era livelada tro a Vilarmila[4].

Item entenen e volen que'l S. Rey meta tanta d'aygua continuadament que seys molis ne poguessen molre, de froment.

Item entenen que de la dita aygua pusca regar tot hom de Thoyr, present e endevenidor, totz sos camps e sos lochs e sos ortz de jos lo dit rech en qual que loc [sien], aytantes vegades que's vuyla, ses tota altra messio e servitut, ceptat lo cens de jos dit.

Item entenen que la dita vila, ni'ls homes d'aquela en ge-

[1] Cette pièce, est transcrite dans une sentence du règne de Jacques II de Majorque (septemb. 1337), où il est dit qu'elle se rapporte au règne de Jacques Ier, qui mourut à *la fin de juillet* 1311. Le procureur royal P. Matfre remplaça, en effet, frère Jacques d'Oliers en septembre 1307, lors de l'arrestation des templiers, et l'on peut rapporter ce document à l'an 1310 environ. Le ruisseau royal dit de Thuir, à la création duquel il se rapporte, est le canal d'arrosage le plus important du Roussillon ; il prend les eaux de la rivière de la Tet à Vinça, et arrose les territoires de Rodès, Boule-Ternère, Saint-Michel de Llotes, Corbère, Camèles, Thuir, Canohes et Perpignan, après un parcours de 30 kilomètres. Il fut créé pour l'arrosage des terres, pour les moulins de Thuir et d'autres lieux, et pour amener l'eau aux jardins du château royal de Majorque, aujourd'hui la citadelle de Perpignan.

[2] La plaine de Rellà est située entre Thuir et Saint-Feliu.

[3] Monastère de Sainte-Marie-de-l'Eula, de l'ordre de Citeaux, au territoire du Soler.

[4] Vilarmilà (*Villare Emiliani* au Xe siècle), quartier au-dessous de Thuir.

neral ni en singular, no sia tenguda, nula hora ni per nula rahon, de scurar lo rech ni de fer ni d'aydar[1] a resclausa a fer; ni encara, si's trencava el rech e la resclausa ni les dos branques, per aygues ni en qual que autra manera, o per lavassis acostumatz o no acostumatz, que'l S. Rey sia tengut del dit rech e de la resclausa a reffer e tener condreta a son cost e a sa messio.

Item entenen qne tot hom e tota femna de Thoyr, present e esdevenidor, qui haja o haura d'aqui avant camp o autra possessio, ceptat vinyes, o ort de jos lo rech, en qual que loch que reguar se pusca, que pach per cascuna ayminada, fassa blat o no, mig carto d'ordi ras per ayminada, ab planta o ses planta, al dit S. Rey, e no re als.

Item entenen que tota hora e tota vegada que qual que sia de la vila de Thoyr, present o endevenidor, vula reguar de la dita aygua, que no li sia contrastat per moner ni per nuyl altre hom, tro que aquels hajen regat.

Item entenen que nuyl hom de Thoyr no sia tengut de pagar cens de vinya que haia, si doncs no la regava : e, aquel ayn que l'auria reguada, que pach lo cens, so es assaber, per eyminada estimada, mig carto d'ordi ras.

Item entenen que si negun camp se plantava a vinya, ab que sia acostumat de pagar cens, que no sia tengut de pagar cens si no o regava axi co d'amont [es dit]; pero entenen, que si vinya tornava negun a camp, qué sia [tengut] a la condicio dels camps de pagar cascun ayn lo dit cens.

Item entenen que si s'endevenia qu'els ditz homes de Thoyr no poguessen regar lurs camps, totz o en partida, per guerra o per merma de l'aygua o per altra raso, que, aquel ayn o aquels ayns, no sien tengutz de pagar cens de so que regar no's poyria.

Item entenen que'ls ditz homes de Thoyr qui auran pus prop possessio al dit rech, que aje[n] a fer regadura, que prenga al dit rech, que aquel qui sera dejos se pusca regar, e axxi (*sic*) descenden[t] la I. al autre.

[1] Ce mot d'origine française en apparence, est assez fréquent dans les anciens textes: il a aujourd'hui disparu du catalan, qui n'a plus qu'*ajudar*.

Item entenen que si hom estrayn havia possessio sobre possessio de Thoyr qui no's reguas, que aquel de Thoyr pusca passar la regadura sobre'l dit camp estrayn, satisfeyt ad el lo dampnatge a estimacio de prohomes.

Item entenen que tot hom, present e endevenidor, pusca ademprar de la dita aygua a sa volentat dins vila o fora vila en qual que manera vula, ceptades[1] les dites condicios, ses tot cens e servesi que no sien tengutz de pagar.

Item entenen que'ls homes de Thoyr presentz e endevenidors ajen a molre lurs blatz als molis qui seran al dit rech, en qual que loch sien al dit rech.

Item entenen e volen que'ls S. Rey aja per la moltura dels ditz blatz la XVIII[e] mesura, e aquels moners ajen a portar lo blat al moli e la farina tornar a la casa d'aquel que sera, a tota messio del S. Rey e dels ditz moners, e ses tot loguer que no sien tengutz de donar.

Item entenen que'ls ditz moners o aquels qui tenran los ditz molis agen a molre e molguen los ditz espletz be e lialment; e si, per mal molre o per altra raso, donaven dampnatge a la dita farina o al blat, que sien tengutz de satisfer a coneguda de prohomes del dit loch.

Item entenen que si'ls ditz moners, requeregutz per alcun que li'n port lo dit blat e que'l li molga, e'l dit moner no o volia o no podia fer, que aquel qui requeregut li-u aura pusca ses tota pena anar molre en quals que molis se vula.

Item entenen que si nul hom de Thoyr havia tengut son blat al moli tres dies e no'l podia molre, que'l dit blat pusca trer d'aqui e anar molre si's vol a qual que moli se vula, ses tota moltura e pena.

Item entenen que si nuyl hom de Thoyr ha son blat als ditz molis, que, per nuyl hom estrayn qui molre vula, no sia cessat ni embargat que no molgua son blat.

Item entenen que'l cens que'ls ditz homes de Thoyr fan o faran per les dites possessions a reguar, pusquen levar dels monts dels blatz e de les olives e dels rasims, abans que no paguen deume e primicia e totz altres exigris, e que no sia comtat als ditz exigris.

Item entenen que'l dit S. Rey e'ls seus totz temps tenguen

[1] Pour *exceptades*. Il faudrait peut-être *servades*.

condretz los ditz molis e'l dit rech e amdos les branques, ab compliment d'aygua als ditz molis e als ditz camps a regar, e ayso a tota lur ¦messio ; e que nuyl hom estrayn de la dita aygua no's pusca provesir ni acorrer en neguna guisa, ni nula hora, tro que'ls ditz homes de Thoyr hagen compliment de les dites aygues.

Item entenen e volen que si'l dit S. Rey no havia tant de profit dels molis e de regatiu co seria la messio de metre la dita aygua axi co d'amont se conten, que aja de la vila de Thoyr I. reredeume en axi co es acostumat, al XVIIe, de blatz, de rasims, d'olives, de lana, e d'aynels, e de gasaynatges : e asso meten ad esgart del dit senyor Rey.

Item entenen e requeren al dit S. Rey que li placia, que si nul hom ven alcuna possessio o possessions qui's tenguen per eyl o per altres senyors, que en aquela possessio o possessions pusca carregar e aturar cens a si, axi com se'n avendra ab lo comprador; e que'l senyor per qui's tenra aya dels ditz cens forescapi, cant se vendra, en axi com a Perpenya es acostumat.

Item entenen que pusquen vendre cens a qui's vulen sobre possessio o possessions qui's tenguen per alcun senyor, del qual lo dit senyor aya son forescapi.

(*Procuracio real,* registre Ier, fo 24-25.)

Digous XXVI. dies del mes de nohembre en l'ayn de M.CCC.X.

En P. de Bardoyl e'N P. Matfre, procuradors del molt alt senyor rey de Malorches, feren manament a'N Arn. Ysern e a'N Nicholau Camot escrivans, maestres e regidors de les escrivanies de Perpenya, que els ni'ls escrivans qui prenen notes sotz lurs senyals, no guausen metre testimonis en alcuna carta o cartes o en alcun contracte que noten, entro que sien paguatz del preu pertanyent de la carta que notaran.

Item feren manament los ditz procuradors de part del dit S. Rey als ditz mahestres, que els e tot escriva qui not alcuna carta, aga ad escriure e a posar en la nota tot lo preu e la quantitat que rehebran per raho de la carta que notaran. E aquel qui contre les coses desus dites fará [1], pagará del seu

[1] Le scribe a marqué sur quelques voyelles (*à* et *i*) de ce document des accents que nous reproduisons.

propri so que tanyeria de preu per les cartes que notaria. Empero si's trobava que negun fes frau en les causes de sus dites, aquel qui ho faria estaria a causiment del senyor rey. Et ayso volen que comensen dimartz primer vinent, que sera [1] lo primer die del mes de dehembre, en lo dit ayn de M.CCC.X.

Lo qual manament feren los ditz procuradors en presentia d'En Huguet Sabors burges de Perpenya, e d'En Jacme Bes parayre, e d'En P. Capel, e d'En Bñ de Cocliure, sags, e d'En P. Cugunya de Estagel, e d'En Jacme Bocanova.

Item adordonaren, lo dit die, qu'En P. Brg escriva, e'N Bñ de Maurelans escriva, estien en les dites escrivanies, so es assaber, En P. Brg en la escrivania que te Ar. Ysern, e'N Bñ de Maurelans en la escrivania que reges [2] En Nicholau Camot en aquest uffici; que els, del primer die del mes de dehembre qui es primer a venir ad avant, agen a cercar totes les notes o cartes que seran notades en les [3] dites escrivanies a totz aquels qui les requerran, e encontenent aqueles [agen] a fer fer per aquels qui notades les auran, si feytes no son. E si aquels qui notades les aurien no eren en les dites escrivanies, que els les agen a fer o a fer fer, e aqueles retre sens diner o altre servehi que d'aqui no gausen penre.

Item adordonaren que si alcun o alcuna requeria alcuna nota o carta notada en les dites escrivanies, la qual sia estada notada per lo tems passat, que'ls ditz P. Brg e'N Bñ de Maurelans, cascun en sa escrivania, aga a cercar les dites notes e a fer o fer fer les cartes en la conditio que desus es escrit; exceptat que, si [en] la carta o en la nota no era escrita la pagua o'l preu de la carta, que'ls ditz P. Brgr e'N Bñ de Maurelans sien satisfeytz d'aqueles que paguades no seran, cant les retran, a coneguda dels mahestres. E deu-lor dar, als ditz P. Brgr e a'N Bñ de Maurelans, lo senyor Rey, a cascun per son selari, v. lbrs.

Item lo die e'l ayn sobre ditz en l'altra pagina [4], los ditz

[1] Ce passage prouve que les documents et notes de ce registre ont été écrits à la date qu'ils portent.

[2] Il faudrait *regeix*, de même qu'on lit plus bas *seguesix*.

[3] Mns. *ks*.

[4] C'est-à-dire « au recto » du feuillet dont ce qui suit occupe le verso. Cette partie du document est de la même main, mais sans accents.

P. de Bardoyl e P. Matfre, de manament que'n havien haut del dit señyor Rey, ordonaren, ad utilitat e per be comu de la vila de Perpenya e de la terra de Rosselon, e per so que'ls escrivans hagen milor occasio de reddre e de fer en pergami les cartes que's faran en les escrivanies de la vila de Perpenya, que'ls ditz escrivans hagen d'escriptura, de quasquna carta de que lo dit señyor rey haga XII. drs e de XII. drs ad aval, — lo quart. Item de tota carta de que lo dit S. Rey haga de II.s amont, — per quasqun sol, IIen dr.

Item ordonaren que'ls ditz escrivans, enfre II. meses seguentz apres lo die que hauran notades les cartes, hagen a reddre feytes en pergami les cartes que hauran notades dins l'escrivania, e apperalades de senyalar, en poder del mahestre. E les cartes que notaran fora les escrivanies hagen a reddre dins VIII.dies apres que l'aura[n] notada, o abans, si aquel de qui sera la requer, e si no la requer, dins I.mes, — la carta o cartes que hauran notades fora l'escrivania, — apparelades de senyalar. E qui contre alquna de les dites causes fara, encorrera la pena que's segueix, so es saber, que aquel qui haura notada la carta dins les escrivanies, e no les haura feytes apparelades de senyalar dins los ditz temps, pagara de pena la maytat d'aytant quant n'aura aquel qui la fara en pergami : la qual maytat lo mahestre haga a dampnar del memorial d'aquel qui l'aura notada. Empero aquells qui les hauran notades fora les escrivanies e no les hauran reddudes dins lo dit temps, pac[1] per pena aytant quant n'aura de fer l'escriva qui la fara en pergami : la qual pena lo mahestre haga a dampnar en lo memorial d'aquel qui l'aura notada.

Item tot escriva qui prena cartes, haga totes les cartes, que penra en notes esparsses, metre en nota publica dins VIII.dies apres que les haura notades.

E encara, que negun escriva qui estia en les dites escrivanies, no gaus demanar alquna causa per cercar notes ni cartes ni per fer aqueles en forma publica ; mes quasqun escriva haga a mostrar e ensenyar, als demanadors de les notes o cartes, aquells qui hi seran elegutz per cercar les dites no-

[1] Il faudrait *paguen*, au pluriel.

tes e cartes. E qui contre ayso fara pagara de pena per quasquna veguada v. s. Barc. de la qual pena haura lo denunciador la maytat e'l S. Rey l'altra maytat.

Item ordonaren que negun mahestre no gaus notar fora les escrivanies, sino tansolament testamentz he codicills.

Item que tot escolan qui intre per estar en les dites escrivanies, no gaus comensar de notar ni de penre notes publiques, tro que per los mahestres, ensems ab III.o ab IIII. escolans, hagen conegut si sera sufficient a notar.

Item ordonaren que'l escriva qui ira penre cartes fora la vila de Perpenya, que haga, dels II.s, que'l señyor rey ha de pesatge per legua, la maytat.

(*Procuracio real,* registre XVII, f° 8).

ALART.

(*A continuer.*)

DIALECTES MODERNES

DES FORMES PROVENÇALES

DANS MOLIÈRE

(Mémoire lu le 21 avril 1876, à la section d'histoire et de philologie de la quatorzième réunion des Sociétés savantes des départements, à la Sorbonne.)

Les œuvres de Molière renferment de nombreuses expressions et tournures provençales dont la plupart sont restées usuelles dans le langage populaire du midi de la France, après être à peu près tombées en désuétude dans le français littéraire proprement dit. Il est bien peu de ces formes dont on ne puisse à la rigueur trouver les équivalents dans le vieux français. S'il est démontré qu'elles se raréfient de plus en plus chez les contemporains de Molière et s'éteignent après lui; si, en outre, leur analogie avec les patois de langue d'oil est moins réelle qu'avec les sous-dialectes provençaux, l'influence méridionale ne saurait être mise en doute.

On doit s'attendre à constater beaucoup de formes et de radicaux communs dans les quatre principales langues romanes de l'Europe occidentale, admises par M. Littré : l'italien, l'espagnol, le français et le provençal[1]. On comprend

[1] Préface du *Dictionnaire de la langue française* (1873). Si l'on voulait rappeler ici toutes les langues romanes qui se parlent en Europe, on n'aurait garde d'oublier le roumain et le rumonsche.

MM. Boucherie, Révillout et Roque-Ferrier, mes collègues du comité de rédaction de la *Revue des langues romanes*, et M. Lacour de la Pijardière, archiviste de l'Hérault, m'ont fourni des renseignements bibliographiques, pour lesquels je les prie d'agréer mes remerciements.

dans ce dernier les dialectes de langue d'oc, de même que le portugais est compris dans l'espagnol. C'est une chose digne de remarque qu'elles soient toutes les quatre représentées dans les œuvres de Molière, et que, à côté de la grande langue nationale, dont il reste un des maîtres, il ait coupé ses pièces de divertissements nombreux empruntés aux trois autres, comme s'il avait voulu marquer leur consanguinité originelle. La suite, à peine interrompue pendant un siècle, de princesses italiennes et espagnoles assises sur le trône de France, et qui semblait, à un point de vue spécial, préparer l'union qui tend à se faire aujourd'hui, au point de vue philologique, entre les races latines, cette suite rend compte de l'influence que les littératures des pays d'outre-monts exercèrent alors sur notre propre littérature, et explique le tribut que Molière voulut payer à son tour à une vogue aussi puissante [1].

Ces provençalismes se rattachent évidemment au séjour que fit le grand écrivain dans le midi de la France, et spécialement dans la partie du Languedoc qui correspond aujourd'hui au

[1] Les scènes XIII et XVI du premier acte de *Monsieur de Pourceaugnac*, la quatrième entrée de ballet du cinquième acte du *Bourgeois gentilhomme*, le premier intermède de *Psyché* *, et une partie du premier intermède du *Malade imaginaire*, sont en italien. Dans le dernier, on lit l'expression *ma se voi dite di no*, qui serait vicieuse en français, mais qui est courante en languedocien : *dise pas de nou, se disès de nou.*

Dans le troisième acte du ballet du *Mariage forcé* et la troisième entrée de ballet du cinquième acte du *Bourgeois gentilhomme*, on trouve des vers espagnols. Les derniers sont justement qualifiés, dans les notes des éditions de Molière, de vers espagnols en style précieux. Les premiers contiennent l'expression *si calla el uno dormido*, dont le deuxième mot existe en languedocien. Pour faire taire un enfant qui pleure, les bonnes et les nourrices lui disent communément : *Cala-te, acala-te*, Calme-toi.

Enfin la cérémonie turque du *Bourgeois gentilhomme* est écrite en langue franque, c'est-à-dire dans le patois méditerranéen des ports de mer de l'Italie et du midi de la France, mêlé de mots turcs et arabes. Tous les matelots de la Méditerranée, de Marseille à la mer Noire, parlent encore aujourd'hui un jargon analogue, lequel est complété par quelques mots de grec moderne. J'ai vérifié moi-même cette observation dans un voyage en Orient que j'ai fait en 1864.

* Les paroles de cet intermède ont été attribuées à Lulli, qui ne se serait pas borné à en composer la musique.

département de l'Hérault, de 1654 à 1657. Son génie observateur devait être frappé par le langage des populations dont il voyait se dérouler devant lui les mœurs et le caractère, à Montpellier, à Gignac, à Pézenas, à Agde, à Montagnac et à Marseillan[1]. Il s'arrêta aussi à Avignon, en rentrant à Paris.

On ne doit pas oublier qu'il s'y était déjà arrêté en arrivant dans le Midi, en 1653 ou 1654, ainsi que cela résulte des Mémoires de d'Assoucy, qui se glissa dans la troupe de Molière, un peu en parasite, mais qui, du moins, n'a pas marchandé sa reconnaissance aux comédiens dont il partageait la vie.

Savait-il le languedocien, ou a-t-il fait traduire son français en languedocien? Question insoluble, mais que l'on peut se poser.

Ce génie observateur, du reste, s'étendait aussi aux patois de langue d'oil, dont plusieurs de ses pièces, notamment *Don Juan,* le *Médecin malgré lui* et les *Femmes savantes,* contiennent de nombreux échantillons. Ce n'est pas un jargon de fantaisie qu'il prête aux personnages qui s'expriment dans cet idiome : c'est le dialecte populaire des environs de Paris, dont un savant et consciencieux auteur, M. Charles Nisard, a récemment essayé de tracer les errements et les incorrections traditionnels dans un livre d'une attachante lecture[2]. Molière y change, conformément à l'usage, le *d* en *g*, l'*a* en *e*, l'*e* en

[1] « M. Magen a découvert dans un *Journal pour l'année* 1649, *finisent* » *en* 1652 (Archiv. d'Agen, BB, 59), la mention de l'arrivée en cette ville » (13 février 1650) de Dufresne et sa troupe. Quoique Molière ne soit pas » nommé, il est probable, ainsi que le dit M. M.. qu'il était à Agen en » même temps que ses camarades. » (Compte rendu de la *Revue de l'Agenais*, par M. Alph. Roque-Ferrier, in *Revue des langues romanes*, t. VI, pag. 324, 1874.) Les petits rôles des deux Gascons du divertissement final du *Bourgeois gentilhomme* seraient-ils un souvenir de ce passage à Agen? Le fait est que Molière s'y amuse à parodier, en l'exagérant, la prononciation gasconne, et spécialement les changements réciproques du *v* en *b* qui lui sont particuliers, et qui ont pu autoriser F. Mistral à répéter plaisamment, dans l'*Armana prouvençau* de 1856 : *Es per acò que Scaliger a di, en parlant di Gascoun : Eorum vivere, bibere est.* On trouve aussi dans ces bouts de rôle les jurons : *Cadedis, Dieu me damne,* dont le deuxième appartient autant au Rouergue qu'à la Gascogne.

[2] *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, par Ch. Nisard. Paris, Franck, in-8°, 1872.

a, etc.: *mon guieu, guièble, étugué, Piarrot,* pour *mon Dieu, diable, étudié, Pierrot.* M. Charles Nisard, qui a enrichi son ouvrage de curieuses citations empruntées aux *mazarinades* et autres pamphlets parisiens de même famille, aurait pu trouver, dans la comparaison du langage de ces compositions populaires avec celui des personnages de Molière qui se servent d'un idiome semblable, d'intéressants sujets d'étude pour ses lecteurs.

Mais ce n'est pas des patois du nord et du centre de la France qu'on veut s'occuper ici : c'est de la langue populaire grammaticale et correcte de ses régions méridionales. Revenons-y au plus tôt.

Parmi les villes de Languedoc dont Molière a, pour ainsi dire, immortalisé le dialecte en essayant de le reproduire dans ses comédies, Pézenas mérite le premier rang. Tout un rôle de *Monsieur de Pourceaugnac,* celui de Lucette, est écrit dans un dialecte très-voisin de celui qui se parle encore dans cette localité et dans une partie de ses environs, et qui pouvait être la reproduction plus ou moins exacte de celui qui y était usité il y a deux cents ans. Je fais abstraction, bien entendu, de trois mots fautifs au début, qui ne doivent pas être de la main de Molière, et qui se perpétuent, malgré leur imperfection orthographique, dans toutes les éditions, depuis les plus anciennes jusqu'aux plus récentes. Il en est de même de quelques erreurs de copiste, toujours aussi obstinément reproduites, et dont l'incorrection notoire jure avec la pureté du reste du rôle. On tentera, à la fin de ce mémoire, de rédiger le rôle en entier, conformément aux règles de la langue dans laquelle il est écrit.

Ce rappel du sous-dialecte de Pézenas, dans une comédie représentée douze ans au moins après le séjour que Molière avait fait dans cette ville, constitue une preuve manifeste de la vivacité des souvenirs qu'elle avait laissés dans son esprit. C'est à Pézenas que sa troupe stationna le plus longtemps, à la suite du prince de Conti, dont le château en ruines attire encore aujourd'hui l'attention du visiteur. C'est dans cette ville qu'il passait, tous les samedis, de longues heures dans la boutique du barbier Gelly, assis, paraît-il, dans ce fameux fauteuil dont on a contesté l'authenticité et dont il est inutile de raconter ici

l'histoire [1], mais que j'ai vu, il y a à peine quelques années, chez le sieur Astruc, confiseur, rue Saint-Jean, tout près de l'église de ce nom, avant qu'il eût été récemment transporté à Paris par le fils de son dernier possesseur [2]. Le samedi était et serait encore aujourd'hui un jour propice aux observations de Molière. Le marché hebdomadaire, qui a été longtemps célèbre en Europe pour la fixation du cours des eaux-de-vie, se tient ce jour-là à Pézenas. La boutique du barbier était située sur la place même où il se tenait, et qui porte aujourd'hui le nom d'*Ancien Marché des eaux-de-vie,* le siége de cette bourse en plein air ayant été transporté dans une partie de la ville plus en rapport avec les nouvelles voies de communication. Il s'y rend de plusieurs lieues à la ronde un grand nombre de courtiers, de propriétaires et d'acheteurs, qui viennent s'y informer bruyamment du prix des vins et des esprits, et que l'on entend encore discuter leurs intérêts dans la langue que Molière a entendue, en accompagnant leurs débats d'une exhibition de gestes, d'intonations et d'expressions physionomiques qui auraient pu fournir à l'auteur de l'*Avare* des types comiques précieux. Tout ce monde s'arrêtait, il y a deux cents ans, chez Gelly, plus peut-être pour deviner, en saisissant au passage des lambeaux significatifs des conversations tenues dans sa boutique, l'état probable de la situation commerciale que pour recourir à son office de barbier.

La réunion préparatoire, ce qu'on appellerait aujourd'hui la *petite bourse,* où les courtiers se concertent à l'avance pour établir une mercuriale par laquelle l'acheteur doit presque toujours passer, se tenait probablement dans le même local, la place du vieux marché n'étant pas alors, comme est celle du marché nouveau, entourée de nombreux cafés, devenus le siége habituel des réunions de ce genre. Tout concourait donc

[1] Voir la *Notice sur le fauteuil de Molière,* par M....., avec une lithographie. Pézenas, Gabriel Bonnet, 1836, in-8°. — Cette notice contient de nombreux et intéressants documents sur la tradition qui se rattache à ce meuble.

[2] D'après les renseignements qui m'ont été fournis à Pézenas, dans la maison où j'avais vu le fauteuil, en 1868, ce meuble se trouverait aujourd'hui à Paris, chez M. Astruc fils, rue Le Regratier, 24, dans l'île Saint-Louis.

pour offrir à Molière de nombreux échantillons de l'idiome languedocien. On comprend qu'il ne les ait pas oubliés.

On ne peut s'empêcher de remarquer que deux des premières farces de Molière, le *Médecin volant* et la *Jalousie du barbouillé,* ébauches très-grossières du *Médecin malgré lui* et de *Georges Dandin,* ne contiennent pas de provençalismes. Le premier se montre dans l'*Étourdi*. Or cette comédie a été représentée en 1653, et le séjour de Molière dans le Midi remonte à 1651, peut-être à 1650. L'influence de milieu ne serait donc pas douteuse [1].

On pourrait objecter que Molière fit en 1642 un premier voyage dans le Midi, lorsqu'il dut, en sa qualité de valet de chambre du roi, accompagner la Cour, que les événements politiques, rattachés à la conjuration de Cinq-Mars, appelèrent au sud de la France pour y conquérir le Roussillon ; mais, à cette époque, il n'avait pas encore commencé sa carrière de comédien et n'avait peut-être pas le pressentiment de sa célébrité future.

FORMES TRÈS-RARES DANS LE FRANÇAIS ACTUEL, MAIS AYANT CONSERVÉ LEURS IDENTIQUES OU LEURS ANALOGUES EN PROVENÇAL

I. — Sous couleur de changer de l'or que l'on *doutait.*
(*Etourdi*, act. II, sc. VII).

Le verbe douter ayant le sens de craindre, soupçonner, est resté actif en provençal. On dit : *Doute aquel ome d'estre pas franc,* Je soupçonne cet homme de manquer de franchise.

On lit dans la correspondance de Malherbe (lettre à Peiresc, 1609) : « *Je doute* ce voyage de mer. » (Œuvres de Malherbe,

[1] L'érudit et modeste éditeur des *Mémoires inédits d'André Delort,* modeste au point d'avoir voulu garder un anonyme que je lui demande la permission de trahir, M. Léon Gaudin, docteur en droit et conservateur adjoint à la bibliothèque du musée Fabre, apprend à ses lecteurs que, à l'occasion de la tenue des Etats de la province à Montpellier, du 7 décembre 1654 au 12 mai 1655, Molière fit représenter dans cette ville le *ballet des Incompatibles,* dont il regrette l'omission dans les dernières éditions des œuvres du grand poëte (*Mémoires inédits d'André Delort sur la ville de Montpellier au XVIIe siècle* (1621-1693). Montpellier, Jean Martel aîné ; in-8°, M DCCC LXXVI).

recueillies et annotées par L. Lalanne, *in* Collection des grands écrivains de la France, publiée par Hachette, sous la direction de M. Ad. Regnier; Paris, 1862, tom. III, pag. 117) mais Malherbe avait été en Provence.

Dans *Héraclius*, de Corneille (1647), Pulchérie dit à Martian :

> Outre que le succès est encore à *douter*,
> Que l'on peut vous trahir....[1]
>
> (Act. III, sc. 1).

Et dans l'un des plus beaux et plus anciens monuments de la langue française :

> Li amiralz il ne l'crient ne ne *dutet*.
>
> (*Chanson de Roland*, vers. 3580.)

II. — Ont à les *décharpir* eu de la peine assez. (*Et.*, act. V, sc. XIV.)

« Décharpir, v. act. Séparer deux personnes qui se bat-» tent, qui se tiennent saisies au corps et aux cheveux.... » Ce mot est bas. » (*Dictionnaire de Trévoux*, 1732.)

On appelle *escarpi* (litt. dépeigner, désembrouiller), dans les pays vinicoles, l'opération qui consiste à désagréger profondément le marc des raisins après une première pressée, afin d'augmenter son rendement en présentant de nouvelles surfaces à une deuxième action du pressoir. Cette opération se fait successivement à l'aide d'une fourche à trois dents, qui soulève le marc en gâteaux déjà comprimés, et à l'aide des mains, qui séparent ces gâteaux grappe par grappe. Le verbe *escarpi* s'applique plutôt à ce deuxième temps.

Les mots français *charpie, écharper,* ont évidemment la même origine.

III.—La *masque* encore, après lui fait civilité (*Sganarelle,* sc. XIV)

Ce mot ne s'emploie plus en français que dans le sens de personne masquée. Dans le vieux français et en provençal, il signifie toute individualité effrayante, méchante, désagréable, ou simplement fastidieuse. Il y est des deux genres. On dit d'un

[1] Dans ses *Commentaires* sur Corneille, Voltaire remarque que « *le succès est à douter* » est un solécisme On ne doute pas une chose, dit-il, elle n'est pas doutée. Le verbe *douter* exige toujours le génitif, c'est-à-dire la préposition *de*. »

homme ennuyeux : *Quanta masca!* comme on dirait dans un parler voisin de l'argot : *Quelle scie!*

D'une personne fâcheuse et importune, on dit encore en languedocien : *Quanta mascarilha!*

IV.— *Aga* quien, Charlotte.... (*Don Juan*, act. II, sc. I).

L'impératif *aga,* pour dire : regarde, vois-çà, existait dans l'ancien français. On en trouve des exemples dans les *troisiesmes et quatriesmes parties de l'agréable conférence de deux paisans de Saint-Ouen et de Montmorency* (1648, 1649[1]). Il est encore usité dans les patois saintongeais et berrichon.

Il l'est toujours en langue d'oc, spécialement dans les dialectes occidentaux. Il est formé irrégulièrement, par apocope, de l'infinitif *agachà,* par un procédé semblable à celui que M. Egger a relevé pour un grand nombre de substantifs verbaux[2]. La forme régulière serait la reproduction littérale de cet infinitif, avec recul de l'accent sur la pénultième, *agacha* pour *agachà*. C'est ainsi que se forme la deuxième personne singulier de l'impératif de la première conjugaison, *aima* pour *aimà*, *espia* pour *espià* (épier). Dans *agàcha,* la dernière syllabe, étant devenue presque muette, a été peu à peu retranchée par l'usage.

V. — Je me sens tout *tribouiller* le cœur (*Georges Dandin*, act. II, sc. I.)

Treboulà, triboulhà, sont restés usités en langue d'oc.

VI.—Cela est-il beau d'aller *ivrogner* toute la nuit (*Ibid.*, act. III, sc. IX.)

On dit toujours, en langue d'oc, *ivrougnà,* et surtout *s'ivrougnà.*

VII. ..... J'aurai soin
De vous encourager, s'*il en est de besoin.*
(*Femmes savantes*, act. V, sc. II.)

Pléonasme resté provençal : *N'ai pas de besoun, n'es pas de besoun.*

[1] Charles Nisard, ouvrage cité, p. 330, 333, 334.

[2] E. Egger, *les Substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif.* Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1864. — Deuxième édition, revue, corrigée, augmentée, in *Revue des langues romanes*, 1874.

Cette liste, qui contient des mots presque **tous** usuels dans les patois de langue d'oil, aurait pu être étendue. On en a exclu à dessein les mots et les tournures qui, sans être restés courants dans le français, n'en ont pas pourtant entièrement disparu, tels que : *quérir,* bien moins usité que le provençal *querre,* qui a la même signification; — *prou* (assez) :

J'ai *prou* de ma frayeur en cette conjoncture,
(*Étourdi*, acte II, sc. v)

que les dialectes méridionaux ont conservé et qui n'est usité en français que dans la locution *peu ou prou; fillole* pour *filleule* :

Il n'a pas aperçu Jeannette, ma *fillole,*
(*Ibid.*, act. IV, sc. VII)

qui existait dans l'ancien français (Ch. Nisard);— *bailler,* bien moins usité que *bailà*; — la suppression des pronoms personnels dans la conjugaison :

La maison, à présent, comme *savez* de reste.
(*Tartufe*, act. V, sc. IV)
Non *ferai*, de par tous les diables,
(*Avare*, act. V, sc. III)

qui est un reste du langage du palais, mais qui est la règle dans la langue romane du midi de la France, et en fait ressembler la conjugaison aux conjugaisons grecque et latine; — *méchant,* qui se prend plutôt aujourd'hui dans le sens moral, mais qui a conservé les deux sens en provençal, comme dans Molière :

— Mais peut-être, Madame, que leur danse sera *méchante.*
— *Méchante* ou non, il faut la voir.
(*Amants magnifiques*, act. I, sc. VI)

Je n'ai pas si *méchant* goût.
(*Ibid.*, act. II, sc. I)
J'ai de *méchants* yeux pour le choix d'un époux.
(*Femmes savantes*, act. V, sc. I)

Et, enfin, le vers si connu de la scène du sonnet :

J'en pourrais, par malheur, faire d'aussi *méchants.*
(*Misanthrope*, act. I, sc. II).

On pourrait peut-être dire que les années du séjour de Molière en Languedoc lui remirent en mémoire tous ces termes, en voie de disparition dans le français littéraire.

TOURNURE EUPHONIQUE RESTÉE PROVENÇALE ET QUE LE FRANÇAIS DEVRAIT CONSERVER

1. Il va vous emmener votre fils *en* Alger.
(*Fourberies de Scapin*, act. II, sc. IX.)

On dit aujourd'hui : à Alger. Les Provençaux évitent, avec raison, cet hiatus de deux *a* terminal et initial de mots consécutifs. Ils disent : *en Avignoun, en Alès, en Ate ;* pour : à Avignon, à Alais, à Agde.

MOTS DONT LE PROVENÇAL CONFIRME L'ÉTYMOLOGIE

Harpagon, Harpin, receveur des tailles (*Comtesse d'Escarbagnas*), viennent du grec ἁρπάζω. En provençal, on appelle *arpas* les serres d'un oiseau de proie; *arpa,* une sorte de pioche à trois dents. Tous ces mots ont la même origine, de même que harpe (instrument de musique), harpes (terme de maçonnerie), harpie, harpon, etc.

MOT IDENTIQUEMENT ÉCRIT, MAIS EXPRIMANT UN SENS DIFFÉRENT DANS LES DEUX LANGUES

Baste ! Laissons là ce chapitre. (*le Médecin malgré lui*, act. I, sc. I).
Baste! Ne laissez pas de me conter votre aventure.
(*les Fourberies de Scapin*, act. I, sc. II).

L'interjection *baste,* dans le sens de *qu'importe?* est bien rare aujourd'hui. On se servirait du mot invariable *bah !* pour exprimer le même sentiment d'indifférence ou de mépris. En provençal, *baste* exprime le désir et correspond exactement à la locution adverbiale latine *utinam*.

FORMES AYANT DISPARU DU FRANÇAIS LITTÉRAIRE ACTUEL MAIS RESTÉES COURANTES EN PROVENÇAL

1. Quand nous *faisons besoin,* nous autres misérables.
(*Etourdi*, act. I, sc. II.)
S'il vous *faisait besoin,* mon bras est tout à vous.
(*Dépit amoureux*, act. V, sc. III.)

On doit voir là l'équivalent français, non accepté par l'usage, du provençalisme régulier et courant *faire besoun, acò me fai besoun*. Dans le français familier du XVIIe siècle, cette locution existe encore :

Çà ! descendez, fit-il, mon gentihomme,
Votre oraison vous *fera* bon *besoin*.
(CONTES DE LAFONTAINE, *l'Oraison de St-Julien*.)

II. Je me suis dérobée au bal *pour l'amour* d'eux.
(*École des Maris*, act. III, sc. IX.)

Pour l'amour de est la traduction littérale de la locution provençale *per amor*, et, par contraction, *pramor*, *pramo*, qui signifie *à cause de* (*propter*), quelle que soit la nature de la relation établie entre les objets mis en rapport. Cette locution méridionale est très-ancienne. On la trouve avec des formes diverses dans tous les idiomes ; ainsi, dans le béarnais, on dit : *Pramò que m'aperi lioun*, Parce que je m'appelle lion.

En français, *pour l'amour de* se rapporte toujours à une relation agréable. On dit dans la quatrième scène du troisième acte de *Don Juan* : « *Pour l'amour de vous*, monsieur, je n'en dirai rien du tout.» La locution, si commune, *pour l'amour de Dieu*, enlève tous les doutes à ce sujet : *pour vous faire plaisir*, *pour faire plaisir à Dieu*, en donne la vraie signification. Mais, dans le sens d'une relation désagréable, la locution n'existe plus. Lorsque, pour exprimer qu'elle a quitté le bal à cause de l'ennui qu'elle ressentait des assiduités des jeunes gens à la mode, Léonor dit :

Je me suis dérobée au bal *pour l'amour d'*eux,

elle fait un véritable provençalisme, et le vers précédent ne laisse pas de doute sur ses intentions :

Que tous ces jeunes fous me paraissent fâcheux !

C'est donc par une erreur, plus ingénieuse que la vérité, que dans la belle édition nouvelle de Molière, en cours de publication à la librairie Hachette, sous la direction de M. Ad. Regnier, M. E. Despois dit en note que cette locution est employée par Léonor dans un sens ironique [1].

Toutefois, à l'époque de Molière, et surtout aux commencements du XVIIe siècle, cette tournure, comprise dans le sens étendu que lui donne la langue d'oc de nos jours, n'était pas exclusivement provençale. On trouve dans Malherbe, mort

[1] Molière. *Collection*, etc. Ad. Regnier; Hachette, 1875, T. II, p. 431.

en 1628, la phrase suivante, vraiment remarquable à ce point de vue :

Un homme m'ayant fait un plaisir, et depuis une injure..... je dois être quitte du bienfait *pour l'amour de* l'injure, et lui, de l'injure, *pour l'amour du* bienfait [1]. »

(*Œuvres de Malherbe*, éd. déjà citée, tom. II, p. 173, *in* traduction du *Traité des Bienfaits*, de Senèque.)

M. C. Chabaneau, *Revue des langues romanes*, 1874, t. V, p. 228, après avoir signalé cette locution dans le patois vaudois, fait remarquer qu'elle existe aussi dans l'ancien français, et il cite comme exemple : *Berthe aux grands pieds*, laisses 81 et 82; *Parise la duchesse*, vers 992, où les nouveaux éditeurs proposent à tort de corriger, *por la mort*.

M. Littré, dans son Dictionnaire, cite l'exemple de Molière.

On trouve, enfin, dans le n° 18 de la *Romania*, *Patois messin*, *Pr'amou que* = vu que, attendu que, parce que; et il ne serait pas impossible de mentionner d'autres exemples.

III. Sans nous il en avait pour sa *maine* de fèves.
(*Don Juan*, act. II, sc. I.)

Si un mot est peu français, c'est assurément le mot *maine*. Ce mot a deux significations en languedocien. La première, la moins usitée, exprime l'idée de quantité; exemple: *Quanta mena!* Quelle troupe! Mais ce sens, qui pourrait se rapporter à la phrase de Pierrot, n'est pas le plus commun. L'autre exprime l'idée de race, espèce, famille, qualité; exemple : *Soun pas de la mema mena*, Ils ne sont pas de la même race, c'est-à-dire ce sont des figues d'un autre panier. Ce dernier sens est le bon. Ainsi le provençalisme *maine* dérive du provençal *mina*, celui-ci dérivant du grec-latin ἡμίνα, *hemina*, devenu le français *hémine*[2]. La *mina* ou l'*emina* provençale s'applique à une mesure de surface et de volume. A Aspiran et à Paulhan (Hérault), non loin de Pézenas, où l'auteur de ce travail passe la saison des vendanges, une hémine correspond à la moitié d'un setier

[1] Une remarque qui a son importance, c'est que cette locution n'est pas mentionnée dans le *Dictionnaire de la langue de Molière*, par V. Genin, pag. 184.

[2] Cette étymologie est donnée par Diez dans sa *Grammaire des langues romanes*, t. I (trad. G. Paris).

pour les grains, mesure locale, c'est-à-dire à 31 litres et 25, ce qui serait, en effet, une bonne mesure.

Dans son *Dictionnaire de la langue française*, M. Littré ne cite d'autre exemple de *maine* que la phrase de Molière; mais il fait à tort dériver ce mot du bas-latin *manata*, une poignée, suivant l'étymologie vicieuse admise par du Cange.

Si l'on trouve dans de vieux textes romans ou dans l'ancien français les mots *maine* et *mine*, employés dans le sens que je signale, cette étymologie recevra une confirmation équivalente à l'évidence. C'est ce qui résulte des deux exemples suivants :

La vostr' amor graciosa
M'empenh lo cor a servir
Etz a lausar e bendir
E grasir
Vos, flos ses par, amorosa;
E quar etz de bos fruytz *mena*,
Pel vostre prets enhausar
Me volh chantan deportar [1].....

Le *Dictionnaire* de Trévoux donne la locution populaire : *Il en a pour sa mine de fèves*, lorsqu'on parle de quelqu'un qui a souffert quelque dommage.» Ce Dictionnaire, qui contient des renseignements philologiques précieux pour l'histoire de la langue française, ne cite nulle part le mot *maine*. N'est-on pas autorisé à soutenir que Molière a tout simplement francisé le vieux mot roman *mena*, resté courant en languedocien?

IV. — Dans le *Bourgeois gentilhomme*, on trouve les mots et formes provençaux suivants :

Madame est une *granda dama*. (Act. V, sc. IV.)

Dieu mé damne, je perds la *tramontane*, c'est-à-dire je perds le nord, je perds la tête. On appelle *tramontane*, dans le Midi, le vent du nord ou du nord-ouest (ballet du cinquième acte).

[1] Strophe finale d'une pièce d'*Huc del Valat*, in *Joyas del gay saber*, (p. 16-19), publiées par le docteur Noulet, 1849. Cette pièce est ainsi intitulée : *Am aquesta canso e dansa mesclada, Huc del Valat, mestre en medecina de Monpeslier, gasanhec la violetta, l'an M. CCC. LXII.* Voy. aussi *Chrestomathie provençale*, de K. Bartsch.

Et dans les *Fourberies de Scapin* (act. III, sc. II): *cadédis* tête de Dieu, et *adieusias* (adieu).

V. Vous faites des *escampativos* pendant que je dors.

(*Georges Dandin*, act. III, sc. VIII), c'est-à-dire Vous allez courir les champs...C'est la conversion en substantif, avec le changement du *te* en *ti*, de la locution verbale *escampate vos*, vous décampez, vous allez par champs. On dit à un enfant importun: *Escampa-te*, Échappe-toi, va courir les champs, pour dire: Laisse-moi tranquille. *Escampà* signifie aussi jeter, qui s'entend fort bien dans le même sens.

RÔLE DE LUCETTE

Le lecteur tant soit peu provençalisant, qui étudiera ce rôle, ne pourra s'empêcher d'être frappé de la facilité avec laquelle Molière s'est assimilé une langue presque étrangère pour lui. Il en a saisi jusqu'aux idiotismes particuliers, et surtout le caractère général, qui consiste à se différencier du languedocien proprement dit par une influence gasconne manifeste. Cette influence, dans l'idée de Molière, en arrive presque à la confusion, puisque dans la distribution des rôles, Lucette est désignée sous la qualification de *feinte Gasconne*, et que, lorsqu'elle paraît en scène, elle est annoncée comme un personnage *contrefaisant une Languedocienne*.

Le séjour à Pézenas suffit pour expliquer ce défaut apparent de précision. Cette ville est, en effet, la ville nettement frontière qui sépare le languedocien proprement dit du languedocien gasconisé. Les deux idiomes semblent s'y enchevêtrer. La finale féminine *o* des substantifs, adjectifs et pronoms féminins, s'y substitue brusquement à la finale *a*, usitée à l'est et au nord-est. Une remarque analogue peut s'étendre à la conjugaison des verbes réguliers au singulier: les désinences de la troisième personne des temps de l'indicatif, celles de la deuxième personne de l'impératif, sont *o, io*, au lieu de *a, ie*. Les prothèses *d, g*, devant *dambe* (avec) pour *ambe, gausà* (oser) pour *ausà*, propres aux dialectes gascons, commencent à y paraître pour se continuer jusqu'aux extrêmes limites occidentales de ces dialectes, c'est-à-dire jusque dans le béarnais.

[1] On trouve dans Lespy, *Proverbes du pays de Béarn, énïgmes et contes populaires*, (Paris, Maisonneuve, 1876) la forme *gausi pas* (p. 98).

Le *v*, malgré l'étymologie latine, s'y change en *b*. Les synthèses en un seul mot, *tapla* (aussi bien), *praque* (par ce que), des locutions *tant pla, per aquel*, y existent assez fréquemment.

On y remarque aussi une tendance tellement marquée à fermer les *e*, qu'ils se convertissent presque en *i*; ainsi *impudint* (sc. VIII du 2e acte) est écrit avec deux *i*: c'est assez de celui de la première syllabe. Voilà pour les caractères généraux de la langue.

Quant aux particularismes, ils n'ont pas été moins fidèlement observés. Un des plus curieux est la double forme de l'article pluriel, la forme *loui, lai, dai* (les, des), pour *lous, las, das*, sur laquelle l'attention des philologues a été récemment appelée[1]. Ce changement euphonique, propre du reste à une grande partie des dialectes de la langue d'oc, de l'*s* finale de l'article *i*, ne s'opère que devant les mots commençant par une consonne, par exemple: *dai reproches* pour *das reproches* (sc. VIII). Par exception, devant quelques mots commençant par une voyelle, la forme mouillée existe; mais, pour éviter l'hiatus, elle se combine avec la forme ordinaire. Ainsi l'on dit indifféremment *das enfants* et *dais enfants, das omes* et *dais omes*.

La constatation d'une connaissance si complète de la langue m'autorise à ne pas tolérer l'étonnant gallicisme qui commence le rôle, *Ah! tu es assi*. Il faut *Ah! sios aici*, ou, si l'on veut, *Ah! tu sios aici*, le provençal, synthétique comme le latin, supprimant habituellement les pronoms personnels dans les conjugaisons, mais pouvant les conserver, comme lui, dans les propositions très affirmatives ou énergiques.

Au lieu de *honte*, qui est français (*n'as pas honte de m'injuria*), nous mettrons *ounto*, qui est le même mot provençalisé et qui, tout en étant un véritable gallicisme, est au moins formé d'une manière régulière. Le véritable nom serait *vergougno*, reproduction littérale du *vercundia* latin.

Le mot *valisquos*, tel qu'il est écrit, n'a pas de sens. Au lieu d'en faire une injure que Lucette adresse à son prétendu mari, il vaut mieux y voir une reproduction vicieuse, par suite de l'aphérèse de la première syllabe, de la malédiction ou du ju-

[1] *Revue des langues romanes*, 1876, 1er fascicule, p. 125

ron, si commun en languedocien et en provençal, *cavalisco !* (qu'il soit anéanti), dont l'orthographe régulière, altérée et contractée par l'usage, devrait être *qu'avalisco*, troisième personne du subjonctif présent du verbe *avali, avalisca* (disparaître, être détruit, être anéanti). Entendue dans le sens actif, cette imprécation très-ancienne a pu être appliquée au diable. Ainsi s'expliquent la forme *valiscos,* que nous écririons *qu'avalisco se* (qu'il disparaisse, qu'il s'enfonce), et finalement *qu'avalisco, cavalisco,* l'accentuation très-nette de la syllabe pénultième du verbe ayant fait peu à peu disparaître le pronom personnel *se*[1].

En présentant aux érudits une version du rôle de Lucette plus correcte que celle qui est courante dans les éditions de Molière, je dois dire que je l'ai soumise à plusieurs personnes amies des lettres provençales, et spécialement à M. G. Azaïs, secretaire de la *Société archéologique de Béziers*, l'un des maîtres de la philologie et de la poésie néo-romanes contemporaines. Bien que les avis de ces personnes n'ait pas été suivis par moi d'une manière absolue, je me fais un devoir de consigner ici le témoignage de mes remerciements.

[1] Cf. dans la magnifique pièce de Goudelin, *A l'hurouso memorio d'Henric le Gran*, les vers sur Ravaillac :

Abalisco le gus de qui la ma prouphano
Ben de rounça pel sol l'auta de la bertut.
(*Las Obros de Pierre Goudelin*, édit. de 1700, p. 4.)

Dans Fabre d'Olivet : *la Poudestad de Diù :*

Avalisco ! lou baû qu'aûrié bè lou nescige
De si targar d'un tal paûre pensat.
(*Le Troubadour*, I, p. 156.)

Dans leurs *Contes et petites compositions populaires* (*Revue*, IV, 563 et suiv.), MM. Montel et Lambert ont donné d'assez nombreux exemples de cette expression, telle qu'on l'emploie surtout dans les campagnes :

Se sès de l'autra, avalisca Satanas !
Se sès bona causa, parlàs !
Avalisca, tora !
Defora ! defora !

Voyez aussi le *Dictionnaire languedocien* de l'abbé de Sauvages, au mot : *Abali.*

Monsieur de Pourceaugnac (Acte II.— Scène VIII)[1]

Ah! tu sios aicì[2], e à la fi ieu te trovi après avé fait[3] tant de passes. Podes-tì[4], scelerat, podes-ti soustenì ma visto?

Que te voli, infame! Tu fas semblant de nou me pas counouisse; e nou rougissos pas, impudent que tu sios, nou rougissos pas de me veire? Nou sabi pas, Moussu, s'acò 's vous dount m'òu dich que vouliò espousa la filho. Mais ieu vous declari que ieu sioi sa femno, e qu'i'o set ans, Moussu, qu'en passant à Pezenas, el aget l'adresso dambe sas mignardisos, coumo sap tapla faire, de me gagna[4] lou cor, e m'oubliget praquel mouien[5] à li douna la man per l'espousa.

Lou traite me quitet tres ans après, sul preteste de quauques afaires que l'apelavou dins soun païs, e despei noun n'ai reçajut cap de nouvelo. Mais, dins lou tems qu'i sounjavi lou mens, m'òu dounat avìs que veniò dins aquesto vilo per se remarida d'amb' uno autro jouino[6] filho que sous parents i òu proucurado, senso saupre res de soun proumiè mariage. Ieu ai tout quitat en diligenço e me sioi rendudo dins aqueste loc lou pus lèu qu'ai pouscut, per m'oupausa end' aquel criminel mariage e counfoundre as els de tout lou mounde lou pus mechant dais omes.

Impudent! n'as pas ounto de m'injuria, al loc[7] d'estre counfus dai reproches secrets que ta counscienco te deu faire?

Infame! gausos-ti dire lou countrari? Hé! tu sabes be, per ma peno, que n'es que trop vertat; e plaguesso al cel qu'aco noun fouguesso pas, e que m'agessos laissado dins l'estat d'innoucenço e dins la tranquillitat ount moun amo viviò davant que tous charmes e tas troumpariès m'en venguessou malurousoment faire sourti! Ieu noun seriò pas reduito[8] à faire lou triste persounage que ieu fau presentoment, à veire un marit cruel mespresa touto l'ardou que ieu ai per el, e me laissa senso cap de pietat abandounado à las mourtelos doulous que ieu[9] resssenti de sas perfidos accieus.

[1] Dans *Molière musicien*, de Castil-Blaze (Paris, 1852, t. I, p. 368 et suiv.), un essai de version en langue d'oc, du rôle de Lucette, a déjà été proposé. On ne doit pas hésiter à dire que cette version est un mélange irrégulier de languedocien et de provençal.

[2] Ou bien *Ah! sios aici.* — [3] A Pézenas, aujourd'hui on dirait *fach*.

[4] On pourrait laisser *gaigna*, qui conserverait la même prononciation. *Montaigne* = *Montagne*. — [5] Gallicisme manifeste.— [6] *Jouve* (G. Azaïs). — [7] *A logo* (id.). — [8] Gallicisme manifeste. — [9] Le *ieu* peut être supprimé.

Scène IX

E que voulès dire, vous[1], ambé vostre empachoment e vostro pènjariè? qu'aquel ome es vostre marit?

Aco's faus, aco's ieu que sioi sa femno ; e, se deu estre penjat, acò serò ieu que lou farai penja.

Ieu, vous disi que ieu sioi sa femno,

Oi.

E ieu vous sousteni, ieu, qu'aco's ieu.

E ieu set ans i'o que m'o preso per femno ;

Tout moun païs lou sap.

Tout Pezenas o vist nostre mariage.

N'i o res de tant veritable.

Gausos-ti dire lou countrari, cavalisco !

Quagno impudençol E coussì, miserable, te souvenes pas pus de la pauro Françoun e del paure Janet, que soun lous fruits de nostre mariage?

Veni, Francoun ; veni Janet ; veni, toutou, veni toutouno, veni faire veire à un paire denaturat la duretat qu'el o per nautres.

Scène X

Coussi, traite, tu noun sios pas dins la darnièro counfusieu de ressaupre tous enfans antal[2] e de ferma l'aurelho à la tendresso paternello[3]. Tu m'escàparas pas, infame ; ieu te voli seguì per tout e te reproucha toun crime jusquos à tant que me siague venjado e que t'age fach penja ; couquì, te voli faire penja[4] !

Quelques explications complémentaires sont nécessaires touchant diverses formes de Molière élaguées de la version que

[1] *Que voulès dire, vous*, est plus languedocien (que *que voulez-vous dire*, qui est français).

[2] On dit aussi *atal*. — [3] *Paternalo* serait plus régulier. — [4] Nous aurions voulu assurer cette restitution du rôle de Lucette par des textes piscénois imprimés. Malheureusement il n'en existe pas, à notre connaissance, du moins. Une *Histoire de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ*, en vers, par Borrier, composée à Pézenas au XVIIe siècle, semble avoir été imprimée, mais les exemplaires en sont aujourd'hui absolument introuvables. M. Alart, dans son étude sur *la Langue du roman de Blandin de Cornouailles* (*Revue*, V, 301), en a cité un fragment qui lui fut signalé en 1874 par M. Saturnin Léotard. On possède bien un volume de *Fablos et Sournettos* (Béziers, Fuzier, 1855, in-8°, 72 pages), versifié par J. A. Recluz, qui habita assez longtemps Pézenas, il y a une vingtaine d'années ; toutefois, comme les textes qu'il contient ne semblent pas à l'abri d'influences étrangères, nous n'avons pas cru devoir les utiliser.

l'on vient de lire : *rougisses, te soubennes* (tu rougis, tu te souviens), se disent à Montpellier, Avignon, etc.; — *an* (ils ont) se dit également à Montpellier et en Provence ; par une sorte de convention à peu près générale au XVIIe siècle, cette forme représentait *où,* là même où régnait cette dernière prononciation; — *soun* (je suis) se dit en beaucoup de parties du Midi; — *auguet* (il eut), *qualques* (quelques), même observation; — *reçauput* (reçu) est provençal; — *quita* pour *quitat,* également; *venguesson* est provençal et toulousain; — *pendarié, pendut,* se dit en beaucoup de parties du Midi : — *me sio beniado, t'ayo fayt* (même observation), etc.

On me reprochera peut-être de n'avoir pas complété cette étude par la comparaison du provençalisme de Molière avec celui d'autres auteurs qui ont pu lui servir de modèle. Cette remarque amène de suite la pensée de Rabelais, qui a souvent provençalisé dans ses œuvres, et qui présente avec Molière la particularité commune d'un séjour certain et historique dans la partie du midi de la France qui correspond aujourd'hui au département de l'Hérault. L'objection n'est pas gratuite. Elle est même si sérieuse qu'elle suggère l'idée d'un travail analogue à celui-ci, qui aurait peut-être dû le suivre au lieu de le précéder [1].

ADELPHE ESPAGNE

[1] On a déjà essayé, du reste, des travaux de cette nature.

A MADOUMAISELO JANO W.

— Lou soulèu me fai canta.
(MISTRAL.)

Quand davalo l'oumbrun, lou roussignòu pourous,
As vespres clas d'estieu, divin aucelou, canto,
Tre que vei, dins lou cel, rousen ansin que vous,
Lusì, coumo un sourel, l'estelo esbarluganto.

Dau cantaire dau bos la melicouso vous
Agrado; mais, pamens, sa musico qu'encanto
N'es pas soun obro à-n-el, car sariè silentous
Se vesiè pas amount la clarta'sbrilhaudanto.

Lou cant flori das bèus troubaires d'ancian tems
Sariè'sta sens calou, se dins lous iuels ardents
Das donos aviè pas rauba la flamo enclauso.

Ansin, iéu que n'ai pas lou poulit chamatan
Das roussignòus, ni l'art d'un troubaire d'antan,
Se moun sounet es gent, sabe quau n'es l'encauso.

Maurice FAURE.

Paris, febriè 1876.

(Languedocien, Alais et ses environs.)

A MADEMOISELLE JEANNE W.

— Le soleil me fait chanter.
(MISTRAL.)

Quand descend l'ombre, le rossignol timide, — pendant les claires soirées d'été, chante, divin petit oiseau, — dès qu'il aperçoit dans le ciel, rose ainsi que vous, — luire comme un soleil l'étoile éblouissante.

Du chanteur du bois la voix mélodieuse — plaît ; mais, cependant sa musique enchanteresse — n'est pas son œuvre à lui, car il serait silencieux — s'il ne voyait, là-haut, l'étincelante clarté.

Le chant des fiers troubadours du vieux temps — eût été sans chaleur, si dans les yeux ardents — des dames il n'eût pas dérobé la flamme cachée.

Ainsi, moi qui n'ai pas le joli ramage — des rossignols ni l'art d'un troubadour d'autrefois, — si mon sonnet est gracieux, je sais qui en est la cause.

Maurice FAURE.

Paris, février 1876.

LA CABELADURO D'OR[1]

Agantant, de plen cor,
Lou bourdoun benesi d'un nouvèu roumavage,
Voulastrejas à moun entour, mi pantaiage !....
Vole te vesita, *Cabeladuro d'or !*
Lou soulèu's sèns mourbin, la draio noun es duro,
Moun amo canto en cor,
Tant m'enchau toun idèio, o *Grand Cabeladuro !*

Lusènto, apeiralin,
Dins la vilo di Baus (escoutas, o felibre !)
Coume un pouëmo d'or dedins un paure libre,
Coume dins un flasquet eslabra 'n vin divin,
S'espoumpis en secrèt uno estranjo *trenello,*
Un fin relicle aurin,
Un gau sempiternau, di causo la mai bello !

LA CHEVELURE D'OR

Saisissant, de plein cœur,— le bourdon béni d'un nouveau pèlerinage, — voltigez autour de moi, mes rêves !....— Je veux te faire visite, *Chevelure d'or !* — Le soleil est sans influence funeste, le sentier n'est point dur, — mon âme chante en chœur, — tant ton idée me séduit, ô *Grande Chevelure !*

Resplendissante, là-haut, au loin, — dans la ville des Baux (écoutez, ô félibres !) — comme un poëme d'or dans un pauvre livre,— comme un vin de Dieu dans un flacon ébréché,— se pavane en secret une *tresse* étrange. — une fine relique dorée, — une joie perpétuelle, des choses la plus adorable.

[1] A la fin de l'année 1874, une magnifique chevelure de femme était découverte dans un tombeau antique de la ville des Baux. Elle est exposée chez M. Moulin, à l'hôtel de *Monte-Carlo*, aujourd'hui de la *Chevelure d'or*, où l'on peut toujours la voir.

LA CABELADURO D'OR

Oh! que *Péu* ! mis ami !
Oundejant, resplendènt, riéu linde ! rousso flamo !
Sa bèuta d'autri-fes, coume uno nuso lamo,
Fai boundela lou cor, fai l'amo trefouli.
Dous, sedous à la man coume de roso misto,
Es un flo de plesi ;
Es de rai de soulèu uno garbo requisto.

D'aut, d'aut, mi pantai bèu !
Au tèms di Troubadour, quand aquèsti *trenello*
Toumbavon aboundouso en lusèntis anello
Autour d'un còu nivous, d'uno gorgo de nèu ;
E, cascaiant toujour subre de nòblis anco,
Chanjavon en agnèu
Li fièr lioun di baus au grat d'uno man blanco.

Car ères tu, segur,
O *Pèu,* qu'an arrapa de la toumbo negrasso,
Lou *Pèu* d'uno grand rèino, o princesso bellasso
Qu'enfadè soun païs ... Quau lou saup ? Aviès l'ur
Bessai d'aureoula la caro trelusènto
(Dardaiant dins l'escur)
De *Dio* l'abrasado, o de *Douço* la gènto.

Oh! quels *Cheveux*, mes amis! — ondoyants, pleins d'éclat, ru
seau limpide! rutilante flamme ! — Leur beauté d'antan, comi
une lame nue, — fait bondir le cœur, fait l'âme tressaillir. — Dr
soyeux à la main comme des roses suaves, — c'est un flot de pl
sir ; — c'est de rayons de soleil une gerbe d'élite.

En avant, en avant, mes rêves délicieux ! — Au temps des Tr
badours, quand cette tresse — tombait en abondance — autc
d'un cou de neige, de deux seins de neige ; — et, retombant t
jours en cascade sur des hanches superbes, — transformait
agneaux — les fiers lions des rochers, au gré d'une main blanc

Car vous étiez, certes, — ô *Cheveux*, qu'on a arrachés d'un to
beau lugubre ! — les *Cheveux* de quelque grande reine, ou be
princesse majestueuse, — qui fascina son pays. Qui le sait ? Vo
aviez eu peut-être l'heur — d'entourer d'un nimbe la figure r
dieuse — (dardant dans l'obscurité) — de [*la comtesse*] *de Die*
cœur brûlant, ou de l'aimable *Douce*.

Quau pòu dire ? pas iéu,
S'ères la fino flour d'un pur sang de princesso,
O de santo de Diéu, de rèino, o de divesso.
Vuei, sabe soulamen qu'à mis iue pensatiéu,
Sies un rajeiròu dous de revacioun bello,
E que merites, *Péu !*
D'enmantella lou cors de nosto Santo Estello !

O tresor benastra !
O relicle d'or rous ! *Çabeladuro* santo !
Serpentino *trenello !* Oundeto caressanto !
Prefumado de joio e d'estranjo bèuta !....
Que la vilo di Baus, sus si peno quihado,
Te moustre 'mé fierta,
Coume un lum de fanau, pèr de lònguis annado !

Ansindo, de plen cor,
Agantant lou bourdoun d'un nouvèu roumavage,
Voulastrejas à moun entour, mi pantaiage !....
Vole te vesita, *Cabeladuro d'or !*
Lou soulèu 's sens mourbin, la draio noun es duro, —
Moun amo canto en cor,
Tant m'enchau toun idèio, o *grand Cabeladuro !*

Qui peut le dire? pas moi, — si vous étiez la fine fleur d'un pur sang de princesse, — ou de sainte de Dieu, de reine, ou de déesse. — Je sais seulement aujourd'hui qu'à mes yeux pensifs — vous êtes un doux ruisseau de belles rêveries, — et que vous méritez, ô *Cheveux !* — d'envelopper le corps de notre Sainte Estelle.

O trésor de bon augure ! — O relique d'or roux ! Chevelure sainte ! — Tresse serpentine ! petites ondes caressantes, — parfumées de joie et d'étrange beauté !... — Que la ville des Baux, perchée sur ses roches, — te montre fièrement, — comme une lumière de phare, pour de longues années !

Ainsi, de plein cœur, — saisissant le bourdon d'un nouveau pèlerinage, — voltigez autour de moi, mes rêves !.... — Je veux te visiter, *Chevelure d'or !* — Le soleil est sans influence funeste, le sentier n'est point dur, — mon âme chante en chœur, — tant ton idée me séduit, ô *grande Chevelure !*

E tu, bon oustalié !
Gardo-la jour e niue, dins uno arco courouso ;
Plan-planet pauso-la sus sa coucho sedouso,
Coume uno enfant bloundino en soun brès d'amourié ;
E digo francamen, en fasènt bono mino
I pelègre estrangié :
S'es lou grand Soulèu bèu, la grand Bèuta 's divino !

MANDADIS

A M. lou Baroun Ch. de Tourtoulon

Voulas, vers prouvençau !
Au tant gènt gentilome, au felibre tant libre,
Que trouvarés, segur, au mitan de si libre,
E digas de ma part : — « *Moudeste Majourau !*
» *Sian tôuti li pichot d'un ardènt adouraire,*
» *D'aquéu Sage reiau*
» *De quau sies, mai-que-mai, lou savènt courtejaire.* »

GUIHÈN-C. BONAPARTE-WYSE.

Avignoun, au mes de mai 1876.

Et toi, bon hôtelier, — garde-la jour et nuit, dans une châsse étincelante ; — repose-la doucement sur sa couche de soie, — comme une petite enfant blonde en son berceau de mûrier ; — et, faisant mine aimable, dis avec franchise — aux pèlerins étrangers : — *Si le grand Soleil est beau, la grande Beauté est divine !*

ENVOI

A M. le Baron Ch. de Tourtoulon

Volez, vers provençaux ! — au gentilhomme si gentil, au si libéral félibre, — que vous trouverez, bien sûr, entouré de ses livres, — et dites de ma part : *O Maître modeste ! — nous sommes tous les fils d'un ardent adorateur, — de ce Sage couronné — de qui tu es, de plus en plus, le courtisan érudit.*

GUILLAUME-C. BONAPARTE-WYSE.

Avignon, au mois de mai 1876.

UN TOUR DE MOUSSU ROUMIEU

A moun ami J. Derbix

Notre ancien prefet Roumieu, qu'enventet
L'oli de badots per qu'aimava à rire,
Un jour qu'à Parìs flanava, sentet
Sa barba un pau lounja. Ei boun de vous dire
Qu'entret, per pas mai la veire poussà,
Chas un parruquiè per se fa rasà.

Sur lou grand fauteur notre ome se sieta,
En pausant sous peds sur lou barrancou;
Autour de soun còu sarra la servieta
E para sa jauta e soun babignou,
E jous lou pincèu que court e baveia,
Moussu Roumieu vet blanc couma neveia.

Pus segur qu'un dai que tound lou boueirieu,
Entre barba e pèu lou rasour glissava.
Nostre parruquiè d'un cop sec e vieu,
Quante de sablou lou tai s'engourjava,
Secoudiò leidounc la lama dins l'er
Per deibarrassà lou trop-ple dan fer.

UN TOUR DE M. ROMIEUX

A mon ami J. Derbix

Notre ancien préfet Romieux, qui inventa — l'huile de hannetons parce qu'il aimait à rire, — un jour qu'il flânait dans Paris, se sentit — la barbe un peu longue. Il est bon de vous dire — que, ne voulant pas la voir pousser davantage, il entra — chez un perruquier pour se faire raser.

Sur le grand fauteuil notre homme s'assied — en posant ses pieds sur le barreau. — Il assujétit la serviette autour de son cou — et présente sa joue et son menton. — Et, sous le pinceau qui court en moussant, — M. Romieux devient blanc comme neige.

Plus sûr qu'une faux qui tond le regain, — entre la barbe et la peau le rasoir glissait. — Notre perruquier, d'un geste vif et rapide, — quand le tranchant de la lame s'engorgeait de savon, — la secouait alors en l'air — pour la débarrasser de son trop-plein.

Sans platusseià notre ome rasava
Couma un boun frater que sap soun meitiè,
E l'eicuma, à drecha, à gaucha, toumbava
Couma un eicrupit coulour de papiè.
E Moussu Roumieu disset: « Co s'abena ;
Deuriàs z'abenà, co n'en vau la pena. »

— Z'abenà ! Per que ? disset lou patrou.
Que n'en fariò-iou, de quela misera,
De quis bris de barba e de queu sablou ?
Quau partit pot-un n'en tirà sur terra ?
— Quau partit ? Barbiè, siriò-t-èu doune vrai ?
Coument, sabeis pas ça que l'un n'en fai ?

Una coumpagnia s'ei fourmada en Françа
Per utilisà quel article en grand.
Damàs e pelucha, e velours, e gansa,
De quela misera un jour surtiran.
Qui z-ou pourtarò ? La bela joinessa,
Lous grands de l'armada e de la noublessa.

E precisament qu'ei iou qu'ai eitat,
Per balhà l'eilan à la deicuberta,
Noumat president de la Societat.

Sans ennuyer par son bavadarge, notre homme rasait — comme un bon frater qui connaît son métier, — et tantôt à droite, tantôt à gauche, tombait l'écume — comme un crachat couleur de papier. — Et M. Romieux dit : « Ça ne ne se jette pas; — tu devrais mettre cela de côté, cela en vaut la peine. »

« Mettre cela de côté ! pourquoi ? dit le patron — Qu'en ferais-je, de cette bagatelle, — de ces brins de barbe et de ce savon ? — Quel parti est-il possible d'en tirer sur terre ? « — « Quel parti ? Barbier, serait-il donc vrai ? — Eh quoi ! tu ne sais pas ce qu'on en fait ?

» Il s'est formé en France une compagnie — pour utiliser cet article en grand : — damas, peluche, velours, ganse, — sortiront un jour de cette bagatelle. — Et qui portera cela ? La belle jeunesse, — les grands de l'armée et de la noblesse.

» Et précisément, c'est moi qui vient d'être — nommé président de cette Société, — car il s'agit de donner l'essor à la découverte.

A tous lous barbiès ma porta ei druberta,
E paie l'article, en gros, en deitai,
Nau cent francs la lieura e daus us cops mai.

Quand n'auràs massat douas ou treis, bien netas,
Va lèu me troubà dins l'après-miejour.
E, couma sei pas de quelas lauvetas
Qu'aimen à jugà quauque meichant tour,
Veiquì moun adressa. Adieu, racla e bota
De coutà tous bris, paiarai ta nota.—

Passet belèu-be treis ans, lou barbiè,
A raclà la gent per fa sa pelota.
Anfin un bèu jour n'emplit un paniè
Ante auriò de fe chabit una bota.
Chas Moussu Roumieu s'en vai tout-a-dret,
Couma un matador pourtant soun paquet.

Mas moussu Roumieu se souveniò gaire
De ça qu'aviò dit à notre frater.
Se gratet lou frount couma un devinaire
E, couma un eiclar que lusit dins l'er,

— Ma porte est ouverte à tous les barbiers — et je paie l'article, en gros comme en détail, — neuf cents francs la livre et quelquefois davantage.

» Quand tu en auras assemblé deux ou trois et que tu les auras bien nettoyées, — viens me trouver dans l'après-midi;— et, comme je ne suis pas de ces étourdis — qui n'aiment qu'à jouer des mauvais tours, — voici mon adresse. Adieu, râcle et mets — de côté tes débris; je payerai la note.«

Il passa peut-être bien trois ans, le barbier, — à râcler les gens pour faire sa pelote. — Enfin un beau jour il en remplit un panier — assez grand pour contenir une botte de foin. — Il va directement chez M. Romieux,—portant son paquet et fier comme un matador.

Mais M. Romieux ne se souvenait guère — de ce qu'il avait dit à notre frater. — Il se gratta le front comme un chercheur d'énigmes — et, comme un éclair qui brille dans l'espace,—tout son sou-

Tout soun souvenì tournet. — Qu'ei bien; bota
Aquì toun paquet e dreuba ta bota.

Cant pesa ? barbiè. — Treis lieuras. — N'ia dounc
Per treis mila francs, si re ne li manqua.
— I'a boun peis, Moussu, disset l'ome. — Boun!
Te vau dounc coumtà daus bilheits de banca.—
E Moussu Roumieu coumtet sous bilheits
Davant lou frater, que drubiò lous eis.

Tout d'un cop disset : Malurous ! dau diable
Si t'auriò cregut entau maladret !
Qu'as fai, moun amì ? Qu'ei pas pardounable :
As meis, as boueirat dins mema paquet,
La barba daus blounds, la negra e la blancha;
Aura, co vau pas lou bren d'una plancha.

Aug. CHASTANET.

La Bachelariò, novembre 1875.

Périgourdin, Mussidan et ses environs.

venir lui revint. —« C'est bien, dit-il, dépose — ici ton paquet et ouvre la botte.

» Combien pèse-t-elle, barbier ?» —«Trois livres.» «Il y en a donc — pour trois mille francs, si rien n'y manque.»—«Il y a bon poids, Monsieur», dit l'homme. « Bon ! — je vais donc te compter des billets de banque ».— Et M. Romieux compta ses billets — devant le frater, qui ouvrait les yeux.

Tout à coup il dit : «Malheureux ! du diable — si je t'eusse cru aussi maladroit ! Qu'as-tu fait ? mon ami. Ce n'est pas pardonnable: — tu as mis, tu as mêlé dans le même paquet, — la barbe des blonds, la noire et la blanche. —A présent, cela ne vaut pas de la sciure de bois.»

Aug. CHASTANET.

La Bachellerie, novembre 1875.

BIBLIOGRAPHIE

Poésies de Junior Sans: —SATIRO III. E TOURNAMAI LAS-FENNOS; Béziers, Delpech [1862], in-8°, 15 pages. —TRIOUNFLE DE L'OURFÉOUN BÉZIERENC; Béziers, Delpech, 1862, in-4°, 1 page. —SOUNET à FREDERI MISTRAL, etc.; Béziers, 1863, in-8°, 1 page.—LOUS TUQUIÈS d'ERSPIO ; Béziers, Delpech, 1864, in-8°, 16 pag.— EPITRO III; Béziers, Delpech, 1866, in-8°, 7 pag. — A LA FRANÇO, MA MAIRE, À MA NOBLO PATRIO; Béziers, Granier, 1872, in-8°, 7 pages.— EPITRO IV; Béziers, Granier, 1873, in-8°, 16 pag.—PREGARIO PER MOUN PICHOT EFANT RAMOUND; Béziers, 1873, in-4°, 1 page. — BÈIT TELADOS DEL FELIBRE DE LA NAVETO ; Paris, Jouaust, 1875, in-12, 46 pages [1].

Moun bouyache à la mar de Sérigna, la plus ancienne pièce que nous connaissions du *félibre de la Navelo*, obtint en 1855 une mention honorable de la *Société archéologique* de Béziers. L'auteur a depuis multiplié ses productions ; il en a graduellement amélioré la langue et l'orthographe ; il s'est corrigé de la facilité trop relâchée de ses premiers vers ; il a conquis, en somme, une place réelle dans cette pléiade languedocienne qui, sans atteindre la hauteur des œuvres de Mistral, d'Aubanel et de Tavan, n'a pas été jusqu'ici entièrement indigne de sa sœur d'outre-Rhône.

La part importante des pièces de Junior Sans ne révèle pas, nous devons l'avouer, une personnalité poétique tranchée : on la définirait volontiers par l'absence de tout défaut et aussi de toute qualité distinctive. Non pas que les beaux vers y soient rares, — l'auteur les trouve, au contraire, fort souvent, — mais parce qu'on ne rencontre point en lui ce sentiment intime et particulier, cette façon de saisir un sujet, de se l'approprier, qui donne tant d'attrait à la lecture de quelques-uns des poëtes de la Provence actuelle. Tel est le principal côté du talent de M. J. S. dans l'ode *A la Franco*, *l'Epitro IV*, et les *Bèit telados*, pour ne citer que ses œuvres dernières. Celui que nous nous proposons d'étudier ici est d'autant plus digne d'attention qu'il est moins généralement ap-

[1] Cette liste est loin d'être complète. Elle ne contient que les titres, à nous connus, des pièces qui ont été imprimées isolément. Il faudrait y ajouter, avec le *Bouyache à la mar de Serigna*, celles qui ont paru dans les *Armanas prouvençau*, *cevendu* et *de Lengadò*, *la Flou maienco*, insérée dans la *Revue*, VII, 345, etc., etc.

précié. Son expression la meilleure est celle qu'il a revêtue dans deux pièces écrites il y a déjà bien près de quinze ans, la *Satiro III* et le conte des *Tuquiès d'Erepio*.

L'auteur, alors moins préoccupé qu'aujourd'hui de la pureté de sa langue, a pourtant trouvé dans ces deux poésies de très-heureux effets d'archaïsme ; il y a suivi presque toujours le courant naturel de son dialecte, et il lui a conservé, avec son expressive abondance, quelques-unes de ces libertés du mot propre dont Bonnet et les auteurs du théâtre bittérois n'avaient été que trop ordinairement coutumiers. Les morceaux écrits de verve y sont réquents, et la facilité avec laquelle le lecteur les retient peut faire présumer celle qu'eut l'auteur à les composer.

La *Satiro III* a un titre complémentaire : *E tourna-mai las femnos*, qui dit suffisamment les ordinaires malices d'un pareil sujet. Le félibre est chagrin du temps présent, qui lui semble devenir pire tous les jours, mais il n'accorde que sept ou huit vers aux généralités accumulées sur ce point, et il aborde aussitôt l'essentiel de sa satire :

Mès so que s'es gastat, e so que trop se gasto,
E qu' à mous éls bezéns cado jour malabasto !
Debignas ! Es quicon qu'es fâus coumo'n jitou,
Nascut pèr damna l'ome e per lou métré à jou ; .....
Quicon de pla pimpat pas que pèr bous fa légo,
Que pas cap d'ome biou n'a pouscut métré à régo ;
Quicon qu'es bèlcop mai, bèlcop mai messourguiè
Que de bièls charlatans qu'ôu trent'ans de mestiè ;
Quicon qu'a de babil coum'uno bièlho agasso,
Que charario cent ans sans se sanja de plaço ;
Quicon qu'es pla mourrut e qu'an soun lengarèl
Bous lèbo la premieiro e la segoundo pèl.

Voilà le lecteur instruit du thème de la *Satiro III*. L'auteur compare les femmes d'autrefois et celles d'aujourdhui ; il tance avec âpreté leur gourmandise, leurs frivolités, le luxe de leurs vêtements :

Sous dèts sauclach d'anèls coumo' no tessairolo ;

I'a deque, noum d'un goi ! ne suza de roumanos.

s'écrie-t-il un peu plus loin. Il conclut, enfin, par cette question ironique :

Aco n'est pas bertat ? digas, brabos fennotos !

La contradiction ne se fait pas attendre. Les femmes, qui ont entendu cette philippique outrageuse, répliquent :

— Assa mès, talounan ou manjan d'agreotos !
Nautros nous mainan pas de tout aquel trabal ;
Nou'n anan pas en loc : nautros gardan l'oustal.
E sos be pla curious ? per que nous escaussèlos ?

— E pas pèr res de tout.—Aladoun que rampèlos !
Filo, que sos de lènt ! qu'es aquel fennassiè ?
Tout l'an benés qu'aissi pèr fa lou roumaniè !

Elles s'asseyent à l'abri d'une muraille exposée au soleil. Le poëte s'assied aussi, et il continue sa narration et ses critiques :

Me digas s'abias bist aquelos fennos mudos,
Coussi dedins un : *ai !* bous tournèrou lengudos !...
Demandabou pas cap pèr desclaba las déns ;
I'aDio preisso aladoun pèr fa sous parlaméns.
Pardiou ! Françoun disio, nautres, touto l'annado,
Nostr' ome ba pa 'n loc, pérd pas cap de journado.
Abèn un pauc quicon : d'oli, de bi, de blat ;
Iéu recati l'oustal, tèni de petassat ;
Iéu sabouni, fòu tout, tout l'an fòu de debasses :
Sabi pas qu'es aco prene sous quinze passes.
Sirgan pla toutes dous, n'abèn qu'un floc d'efan,
E nousan tout escas lous bouts al cap de l'an.
— Encaro pla grand gauch, dis aquesto Janoto.
— Amai cal coupa tèu, coumo dis la Ninoto.
Iéu bési que triman coumo dous desratach,
E pamens à Sant Just sèn toujours aboudach.....
— Pèraco, cal manja, pauros santos coutralos,
Degus biou pas de l'èr, coumo fòu las cigalos,
Disio Margaridou. Mès n'i 'a fossos pamens,
Que tout l'an aississèn fòu penchena las dens ;
Que fòu noubèl de tout aban toutos las autros,
E, sans ne parla mal, souben n'òu mens que nautros.

Des réponses qui lui ont été adressées, le poëte prend alors occasion de fronder le bavardage des femmes; il voudrait connaître aussi comment certaines sont arrivées à la fortune :

Ounte diausses òu fach tant bite sa fourtuno ?
Que dessalou l'endrech, lou noum de la coumuno ?
Cap anaquel païs bite vòu m'adralha...

Enfin, après avoir rappelé le vieux proverbe,

« Que lou floc, e la mar, e fennos amourousos,
Sou tres causos pertout que sou pla dangeirousos »,

il fait en excellents vers la peinture des mœurs villageoises :

Car dins aqueles bourgs, efans, paires e maires,
Tout boulègo la terro e sou pas d'acabaires.
Aqui l'ome es lou mèstre, e jamai dins l'oustal
L'un tiro pas la singlo e l'autro lou peitral ;
Aqui tout fa minet tout lou loun de l'annado.
E dins la memo ma boujou la semanado :
N'emessou pas sieis francs quand n'òu gagnat que dous.
Tabe, dins sa paurieiro un cadun es herous.

Telle est, en ses parties essentielles, la *Satiro III*, à laquelle on ne peut reprocher qu'une allure un peu décousue, des vers trop souvent coupés d'interjections et de phrases étrangères, et enfin la répétition rarement justifiée des mêmes mots, quelquefois aussi des mêmes vers[1] :

Nous voici aux *Tuquiès d'Erepio*.

On sait qu'il n'est pas de village du midi de la France qui ne possède son conte particulier, plus ou moins connu, plus ou moins railleur, mais presque toujours fort ancien : les habitants [2] de Fleurance sè ment des aiguilles et s'imaginent les voir lever au retour du printemps ; ceux de Lunel cherchent à pêcher la lune pendant qu'elle reflète ses rayons sur les eaux. Selon le dire des gens d'Alais, ceux de St-Ambroix essayèrent jadis de donner des ailes à un bœuf et de le faire voler ; ceux de Bouzigues ont la jolie tradition du puits et des douze chasseurs. A cette branche si curieuse et si riche des narrations populaires, à ces récits dont le vulgaire rapporte l'origine *au temps des seigneurs et des fées*, appartient le conte de M. J. S.: les habitants d'Hérépian, bourg des environs de Béziers, répandent un jour des clous dans leurs champs, et, moins malheureux que leurs imitateurs de Fleurance, ils retrouvent, au dernier moment, l'espoir, un instant ébranlé, que cette semence d'une espèce nouvelle donnera une abondante moisson.

Ce conte n'est pas entièrement irréprochable quant à la forme, — car il a, lui aussi, ses répétitions et ses négligences; — mais, ces légers défauts écartés, il peut être considéré et cité comme un

[1] Es qu'aco, noum d'un goi ! que me curo lou cap.
Mès aro, noum d'un goi ! se sou fachos mourrudos
En pintan fosso assinto ; aubé, n'ajes pas pòu.
Abias bel tira l'enche, aubé, ges de poumado.
Boulès pas que lou sang bous monte des artels !
E boulès pas apèi que lou sang bous gourgoute !
Aqui tout fai minet tout lou loung de l'annado.
Faire las groumandouns sans jamai fa minet.

Nous voudrions nous dispenser de signaler un verbe qui reparaît jusqu'à soixante fois. C'est beaucoup trop dans une pièce d'environ trois cents vers. N'oublions pas que la satire de Junior Sans est très-curieuse à étudier, au point de vue de la langue, et qu'elle contient bon nombre de mots et de formes d'un archaïsme d'autant plus remarquable, qu'il n'a pas été péniblement cherché, comme cela n'arrive que trop souvent.

[2] *Les enfants de Fleurance*, pour employer le terme usité en langue d'oc.

En s'entournant del camp disiòu nostres Tuquiès :
Et d'ount n'auren, grand Diéu ! touto aquesto semano
Bufo de treche-vents e de la tremountano;
Fa 'n tems que brausis mai que lous fours des fourniès !
Sant Luc, nostre patrou, aquel tems nous engruno !
Dounas-nous un plejas al finimen de luno !
Sans aigo sen perduts, e la semenso amai !
Dounas un pauc de plejo, un pauquet, se vous plai ! »
Lou reire l'endemà d'aquelo suplicado,
A la pouncho del jour mountet la marinado
E lou tems s'enniboulíguet,
Tout en faguen quauco gisclado;
Mais apei sus la tantossado
Talamen pla s'adouzilhet
Qu'à cougo d'ase ne boujet,
E toutes lous Tuquiès de la joio sautavou.

Ce ne fut pas encore là la fin de leurs tribulations, car, malgré pluie et averses, les clous étaient loin de sortir de terre. Le conseil se réunit encore.

Lous Tuquiès tornou mai tene uno autro assemblado
Per saupre que dirà lou vielh mestre Tounias.
E Tounias, ome franc e sans ges de defausses,
Un ome d'ancian tems, de fe, de devouciéu,
Li dis tout unimen : Cal fa 'no proucessiéu,
Mais la cal fa toutes descausses.

On devine la conclusion. Les gens d'Hérépian font leur procession pieds nus, et ils ne cessent de chanter tout le long du chemin. « Ils chantent et les vêpres et les complies, et tant et plus de litanies »; mais, lorsque le porte-croix est arrivé au bord du champ et qu'il foule avec ses compagnons les clous dont les pointes étaient en l'air, il ne songe plus à rien et s'écrie tout joyeux : « Les clous germent ! La récolte est assurée ! »

E lous Tuquiès, vielhs et jouvens,
Partiguerou d'ausido an aquelo nouvelo,
Coumo de tucos sans cervelo,
Toutes countens, mai que countens.

Il serait inutile d'ajouter à de semblables citations. Nous ne les aurions pas ainsi prolongées, si nous n'avions tenu à montrer que M. J. S. est un poëte de sérieuse valeur, et qu'il convient de lui tenir compte de l'effort personnel qu'attestent ses œuvres, depuis le *Bouyache à la mar de Sérigna* jusqu'aux *Bèit telados*. Souhaitons qu'il puisse consacrer ses loisirs à recueillir et à versifier quelques-uns des récits populaires signalés plus haut. Il en résulterait

un livre aussi intéressant pour l'historien des légendes que pour les simples curieux de poésie. Alph. Roque-Ferrier.

Un bouquet de campaneto, pèr T. Aubanel, G. Azaïs, W. Bonaparte-Wyse, A. Bonfillon, M. e V. Bourrelly, P. dis Ebrido, la Felibresso dôu Cauloun, A. Fourés, M. Frizet, A. de Gagnaud, dom Garnier, J.-B. Gaut, F. Gras, F. Mistral, J. Monné, R.-A. Roumanille, L. Roumieux, J. Roux, A. Tavan, A. Verdot, M. Vesy e F. Vidal. Ais, Remondet-Aubin, 1876, in-8° (Extrait de l'*Almanach du Sonnet*, 1876).

Le sonnet, entendu à la manière de beaucoup de parnassiens, n'est le plus souvent qu'un cliquetis d'hémistiches, une œuvre de pure forme et de décadence, s'il faut dire le mot. La gradation logique de l'idée, et la conclusion finale qui la résume et la complète, y ont été presque toujours sacrifiées à l'agencement mécanique du vers, au besoin de former les deux quatrains et les deux tercets de rigueur. Malgré ces difficultés, ce genre de poésie possède aujourd'hui toutes les préférences des lecteurs français, et il est à reconnaître qu'elles ont été justifiées par des œuvres d'un rare mérite. Voici qu'à son tour la poésie provençale le prend en faveur, et qu'une élégante plaquette nous apporte vingt-trois sonnets tirés de l'*Almanach* de ce nom (1876), et signés de MM. Mistral, Bonaparte-Wyse, Azaïs, Gaut, etc. En citer quelques-uns est nécessaire, afin de bien apprécier le succès de cette restauration du rhythme de Pétrarque, de la Belaudière et de Ronsard.

Commençons par M. Fourès, un des poëtes de la pléiade qui s'est formée à Castelnaudary autour d'Auguste Galtier, l'auteur trop peu connu du poëme biblique de *Noémi*. Il a pris le sujet d'un des plus agréables sonnets des *Campaneto* à ce dicton :

Baga de pauc dura,
Avès pas dich: *ai*, qu'es roumpuda.

par lequel on exprime en langue d'oc la fragilité des bagues de verre ou bagues d'*ai* :

Dounèri un anelou de vèire
Fréule, lusènt, blu coumo 'l cèl,
A la pichouno qu'almi rèire,
Que d'ardelous m'a fait magnel.

« Ah ! d'un furlup le bouldrio bèire,
Diguèt en remirant l'anèl,
Moun amour pèr tu, ba pos crèire,
Viéura dins moun cor autant qu'el. »

A soun ditou fusat — qu'envesco
Coumo sa gauto liso e fresco —
Fasquet rouda ma bago d'ai

Que criquèt, — e, cabifouleto,
Dins un rè filèt la drouleto;
E ma cor-foundut pèr jamai !

Un sonnet de maître, et c'est tout dire, est celui que M. Aubanel a composé sur une pensée desséchée, reçue le Vendredi Saint, jour où Laure apparut à Pétrarque, et l'éleva, dit le poëte, à un amour qui restera son auréole :

Quand tourno lou printèms, coumo un superbe amant,
La terro ris e lèu, novio, de flour se paro ;
La girouflado fèro et la tulipo raro,
Tout boutoun espelis au souleias cremant.

Roso d'adematin ni roso de deman,
M'es pas la plus poulido e m'es pas la plus caro;
Mai uno pauro flour dessecado tout-aro,
Pensado bluio e palo e qu'a touca sa man.

Es un Divèndre Sant que la divino Lauro
Au lindau de la glèiso, em' un regard, ènauro
Petrarco d'un amour que sara soun trelus ;

Es un Divèndre Sant que ma galanto amigo,
Sus l'autar m'a culi la floureto que ligo
A-n-elo moun cor tèndre et fòu coume n'i 'a plus !

D'un tout autre genre est le *Pan miraclous*, calme et sereine composition d'une femme qui, sous le pseudonyme de la *felibresso dóu Cauloun*, publia en 1863 un des meilleurs recueils de la moderne poésie provençale. Mme d'Arbaud a emprunté au torrent du Caulon, ou Calavon, le nom sous lequel elle a signé ses *Amouro de ribas*, et le sujet d'un poëme resté inédit jusqu'ici. Selon l'usage catalan, suivi dans l'impression des *Campanelo*, le *Pan miraclous* eût dû être cité le premier, et ç'eût été justice, à n'en considérer que la valeur poétique. L'expression qu'y revêt la résignation de la veuve et de son fils, privés de tout secours humain dans une maison isolée vingt jours au milieu des neiges, et surtout la mystique conclusion du tercet de la fin, placent très-haut, en effet, le talent de la *poétesse du Calavon :*

O maire, nèvo ! e i'a qu'un pan sus la paniero !
Moun Diéu, siéu avani, maire, e i'a plus qu'un pan !
Deja la nèu dóu jas a barra lis arquiero,
Buto lou pourtissòu.... Que devendren deman ?

— Janet, deman, coume uei, emé la fe qu'espero,
Diren lou Pater ; vai, noun mouriren de fam.
Sabes bèn ! toun patroun, sèns levam, sèns pastiero,
Avié de pan. Eh bèn ! faren coume sant Jan....

Vint long jour a-de-rèng, quand venié l'aubo primo,
Li man jouncho e lis iue sus li nivóusi cimo,
Pregavon fisançous, la vêuso e l'ourfanèu,
Trouvant chasque matin soun pan de la journado.
E visquèron ansin jusqu'à la desjalado,
Lausant Diéu e trasènt si brigueto is aucèu.

En négligeant plusieurs pièces fort remarquables : — la traduction de l'*Aura gentil*, de Pétrarque, par Mme Rose-Anaïs Roumanille, que nos lecteurs ont déjà pu lire dans la *Revue*; *Un Felibre à soun taiur*, par M. Azaïs ; *lou Pont d'Avignoun*, par lord Bonaparte-Wyse, etc., — le sonnet de Mme d'Arbaud nous servira de transition pour passer à la *Doublo Niue*, empruntée et dédiée par M. de Gagnaud[1] à M. de Gères. S'il est une doctrine qui ait eu le don de passionner de nobles esprits, c'est assurément celle qu'enseignèrent Pythagore et les druides gaulois, que plus tard Origène introduisit dans la philosophie chrétienne, mais compliqua en même temps d'étranges erreurs. L'odyssée des âmes « tendant vers des ports divers par la grande mer de l'être[2] », et abordant à la fin celui en lequel « toute science et tout bonheur se résume », explique la profonde séduction que cette ancienne croyance exerce encore de nos jours. C'est là l'idée première, moins philosophique cependant que poétique, du sonnet, où M. de G. a rappelé cette odyssée céleste, dont on trouvait autrefois la symbolique figuré dans les stations énumérées au livre des *Nombres* :

Estello que floutas apereilamoundaut,
E que l'iue, tout-bèu-just, uno brie, vous destrio,
Isclo de flo que Diéu, dins lou vaste, coungrio,
Quau me dira s'un jour veiren vòsti lindau ?

L'esperit vanegant vous seguis, d'eiçavau,
Nega dins la luenchour qu'eterno e muto briho,
E vòu saupre s'es vous la sereno patrio
Que nous servo lout port segur e lou repau.

S'alin nous recampas, o sauro sounjarello,
Digas-me quinti raive e que clarour nouvello
I cor sènso terrun vujaran vòsti rai.

Saren-ti plus urous? sout sa 'splendento caro,
Li que s'amon eici s'amaran-ti encaro ?
Pourran-ti, li doulènt, óublida soun pantai ?

Alp. Roque-Ferrier.

[1] Pseudonyme de M. de Berluc-Perussis.

[2] Dante, *Paradis*, si l'on peut le citer à propos d'une doctrine à laquelle il demeura étranger.

Bachiquello e Prouvèrbi sus la luno, par J. Brunet. — Avignon, Aubanel, in-8°, 14 pages.

Es sanjanta couma la luna, Fai tant de cami couma la luna, Es poulida couma una luna, Es naut couma la luna, constituent autant de comparaisons très-couramment usitées dans le midi de la France, et qui toutes attestent le rôle important de la lune dans les formules usuelles de la langue populaire. Il faut donc remercier M. Brunet de la pensée qui lui a fait recueillir, en une brochure fort intéressante, quelques-unes de ces tournures et de ces expressions proverbiales.

Voici un certain nombre de remarques que nous suggère la lecture de son travail:

P. 3. M. B. dit un mot de la croyance qui considère la lune comme un soleil éteint. Il eût fallu la rapprocher du proverbe languedocien inséré par M. le docteur Espagne dans ses *Proverbes recueillis à Aspiran* (*Revue*, IV, 620).

La luna era un vielh sourel autres cops;
Quand valé pas res per lou jour,
La metterou per la nioch.

P. 7. Le proverbe:

Au cinq veiras
Que mes auras,

a sa version presque semblable dans le Castrais:

Al cinq dé luno jujaras
Qu'un téns dins lou més tu beïras. (Combes, *Prov.*, 137.)

P. 10. L'influence funeste de la fête de Noël sur les troupeaux, lorsqu'elle est sans lune, se prolongerait jusqu'au carnaval, s'il fallait en croire un adage d'An. Combes, p. 138:

Quand lou carnabal es sans luno,
Dé cént fédos n'én resto pas uno.

P. 12. *Blad de luno*, cité par les *Bachiquello* comme synonyme de vol de blé ou de grains pendant la nuit, désigne aussi, en Provence, les courses nocturnes de deux amoureux, ainsi que l'a fait observer M. Boucherie dans le rapport qu'il lut au Concours du 31 mars. On peut voir à ce sujet une très-jolie pièce de M. Mistral, *lou Blad de luno* (*Isclo d'Or*, p. 174).

Il ne sera pas inutile de classer ici quelques proverbes rimés relevés dans le recueil d'An. Combes, et dont la curieuse brochure de M. B. n'a gardé nulle trace:

Lou joun que tourno la luno
Per tout trabal es fourtuno.

Bélo luno noubèlo
Dins trés jouns sara félo (*laide*).

Quand la luno bén én bel
D'abord cargo lou capel (*cercle de vapeurs, présage de pluie*).

Que la luno én pléjo rébèngo
Trés jouns après lou têms s'arrengo.

Luno péndénto
Terro fêndénto.

La luno es fort missanto al cinq,
Al quatré, sieïs, beït ét bint.

Luno quand beïras
Nouvelo lou dimas gras
Fossés trouns éntêndras.

En fait de proverbes inédits, je signalerai à M. B. celui-ci, très-connu à Clermont-l'Hérault :

Luna levada
Filha retirada,
Estela au cel
Capelan dins soun castel;

et une sorte de prière assez semblable à celle que les enfants adressent au soleil[1] :

Luna, bela luna, filhola de Dieu,
Tres douns vous demande, ieu,
L'amour, la sagessa e la crenta de Dieu.

Hâtons-nous de dire que ces remarques ne doivent rien enlever à l'utilité du travail de M. B. et à la justesse des observations qu'il contient. Lorsqu'il s'agit de recueils de poésies populaires, le champ des rapprochements est pour ainsi dire sans limites précises. Aussi a-t-on pu dire d'eux, comme des vignerons de l'Évangile, que les derniers étaient les premiers. La parabole chrétienne n'est toutefois applicable à M. B. que dans une mesure très-restreinte, car on ajoutera peu de chose aux proverbes qu'il a eu le mérite de réunir et de comparer ensemble pour la première fois.

Alph. Roque-Ferrier.

[1] Je veux parler de l'incantation :

Sourelhet,
Leva-te
Que tous enfants soun morts de frech.

MM. Montel et Lambert en ont donné de nombreuses versions, *Revue*, t. IV, p. 587 et suivantes.

Llibre del Amor. A las Noyas catalanas. Barcelone, estampa de la Renaixensa, 1876. in-12, 64 pages. (Poésies par MM. Bertrand y Bros, J.-B. Ferrer, F. de Febrer, Joseph Franquesa y Gomis, Martí Genis Aguilar, Angel Guimerá, Franc, Matèu y Fornells, J. Montserrat, Isid. Reventos, Ubach y Vinyeta, Alvar Verdaguer, etc.)[1]

La publication du *Llibre del amor* nous sera une occasion toute naturelle de citer en entier une pièce de F. Pirozzini y Martí et de justifier ainsi les regrets que nous exprimions sur la perte de ce eune poëte, mort il y a deux mois à peine, dans la pleine floraison de son talent:

Te'n recordas ? Era'l dia
Que al pèu del sagrat altar
A Dèu del cel que'ns oia
Esser sempre, vida mia,
L'un del altre vam jurar.

Quan en la cambra'ns deixaren
Sols ab nostres pensaments,
Los nostres ulls se cercaren
Y mos llabis s'ajuntaren
Ab los tèus llabis ardents,

No pensant qu'eras ja esposa,
Al sentir sonar lo bés
Te girares temerosa
Tot exclamant vergonyosa :
— Oh ! ... Si la mare ho vejés...

Mes, refente : vas mirarme
Y ab ta maneta bufona
En lloch del petó tornarme,
En la boca vas posarme
Una flor de ta corona [2].

ALPH. ROQUE-FERRIER.

[1] Parmi les morceaux de ce recueil, nous devons particulièrement signaler une pièce de M. Mathèu y Fornells (*d'un llibre titolat Primavera*), qui nous a paru pleine de grâce et de poésie.

[2] T'en souviens-t-il ? C'était le jour — où au pied de l'autel sacré — au Dieu du ciel qui nous écoutait, — d'être toujours, ô ma vie ! — l'un à l'autre, nous avions juré.

— Lorsqu'on nous laissa dans la salle, — seuls avec nos pensées, — nos yeux se cherchèrent, — et mes lèvres se posèrent — sur tes lèvres ardentes.

Ne pensant plus que tu étais épouse, — à sentir sonner le baiser, — tu te tournas, craintive — et criant tout honteuse : — Oh ! si ma mère le voyait !...

Mais, te remettant de ce trouble, tu me regardas — et de ta jolie main — au lieu de me rendre le baiser, — tu posas sur ma bouche — une fleur de ta couronne.

CHRONIQUE

Nous nous étions promis de donner aux lecteurs de la *Revue* une relation des fêtes qui viennent d'avoir lieu à Valence (Espagne). L'abondance des matières ne nous le permet pas dans ce fascicule. La *Société des langues romanes* aurait cependant mauvaise grâce à ne pas remercier d'ores et déjà tous ceux qui, à Valence et à Barcelone, ont si cordialement et si courtoisement accueilli ses deux délégués : MM. de Tourtoulon et Mie-Keittinger. Elle espère bien acquitter à Montpellier, en 1878, sa dette de reconnaissance de 1876. Ainsi deviendra, de jour en jour, plus sensible et plus marquée cette ancienne union des deux principaux « rameaux de la langue d'oc », que rappelait, il y a tout à l'heure quinze ans, l'admirable sirvente de Mistral aux poëtes de la Catalogne.

M. de Villeneuve-Esclapon assistait aux fêtes du centenaire de Jacme, en qualité de délégué du felibrige provençal.

*
* *

Parmi les lauréats des Jeux floraux de Barcelone, cette année nous remarquons les noms de deux membres de la *Société des langues romanes :* MM. Joseph Marti y Folguera, de Reus (Catalogne), et Jean Monné, de Marseille.

Les pièces de M. Marti y Folguera ont pour titre : *lo Camp de Tarragona, A una dona* et *Cerès;* celle de M. Monné, *Clemença Isauro à Mount-pelié.*

Dans notre prochain fascicule, nous donnerons la liste complète des prix.

*
* *

« Deux publications de la *Société des anciens textes*, les *Chansons du XVe siècle* et l'*Album*, contenant la photogravure des plus anciens monuments de la langue française, ont été livrés aux souscripteurs. Les deux volumes qui complètent l'exercice 1875, *Brun de la Montagne* et le *Débat des hérauts de France et d'Angleterre*, seront prochainement livrés à leur tour.» (*Romania*, n° de juillet, pag. 413.)

*
* *

Nous relevons dans le programme du cinquième Concours de l'*Association littéraire de Girone* (Espagne) les prix suivants, qui concernent la langue d'oc :

Un rameau de chêne en or, donné par la députation provinciale de Girone, sera décerné à l'auteur de la meilleure poésie historique sur un fait important ou bien sur un personnage illustre de cette province;

Un rameau de laurier en argent, donné par l'*ayuntamiento* de Girone, à la meilleure poésie en l'honneur d'un habitant de Girone pendant le siége de cette ville, en 1809;

Un exemplaire des œuvres de sainte Thérèse, donné par l'évêque de Girone, à la meilleure poésie, en catalan ou en valencien, sur le trentième anniversaire de l'exaltation du pape Pie IX;

Une médaille en argent, à un mémoire en prose catalane sur l'ir-

ruption des Arabes en Cerdagne et la délivrance de ce petit pays par les chrétiens ;

Une coupe en argent à la meilleure poésie lyrique.

Les dialectes des pays de l'ancienne couronne d'Aragon et l'espagnol sont admis à concourir pour les prix dont l'idiome n'est pas indiqué.

Les manuscrits devront être adressés, avant le 7 octobre prochain, à M. le Secrétaire de l'*Association littéraire*, à Girone. La séance solennelle du Concours aura lieu le 5 novembre suivant.

A. R.-F.

RECTIFICATION

L'ÉPITRE DU LANGUEDOC

(*Revue*, 2e série, II, p. 20)

C'est par erreur que l'*escai* ou surnom de *manjo-cebos de Lezignan* a été appliqué aux habitants de la petite ville de Lézignan (Aude). Il s'agit ici de ceux du village de Lézignan, canton de Montagnac, arrondissement de Béziers (Hérault), dit la Cèbe (*oignon*), à cause des grandes cultures d'oignons qu'ils font depuis un temps immémorial.

L. CONSTANS.

Errata du numéro de juillet 1876

Poésies de l'abbé Favre. P. 8, lig. 20, après le vers :

A l'homme de cira enflammât

ajoutez celui-ci, qui a été omis :

Que seguet d'abord counsumat.

L'Épitre du Languedoc. P. 19, lig. 18, maison de fous, *lisez* : maison centrale de détention.

Le gérant : Ernest HAMELIN.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie

DIALECTES MODERNES

HISTOIRE LITTÉRAIRE
DES PATOIS DU MIDI DE LA FRANCE
AU XVIIIe SIÈCLE
(Suite)

APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE

Comprenant le Catalogue des ouvrages écrits dans les patois du Midi de la France, au XVIIIe siècle[1].

1. ACHARD. Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaissin, dédié à Monseigneur le Maréchal Prince de Beauveau. Par une Société de Gens de lettres.

Tome premier, contenant le Vocabulaire François-Provencal.
Tome second, contenant le Vocabulaire Provencal-François.
Marseille, Jean Mossy père et fils, 1785, 2 vol. in-4°.

2. ANDICHON (Henri d'). Noëls choisis, corrigés, augmentés et nouvellement composés sur les airs les plus agréables, les plus connus et les plus en vogue dans la province de Béarn.

Par noble Henri d'Andichon, ci-devant curé d'Aucanville, diocèse de Toulouse, archiprêtre de Lembèye, diocèse de Lescar, prieur de Saint-Martin-de-Mancour, diocèse d'Agen.

Pau, G. Dugué et J. Desbarats, sans date, in-12.

Il a été fait plusieurs réimpressions, certaines récentes, de ce recueil, avec le titre précédent et le même format :

1° Toulouse, Hénault, sans date ;
2° Toulouse, Aug. Hénault, sans date ;
3° Toulouse, J.-M. Corne, sans date.

[1] Les pièces de l'époque révolutionnaire formeront un appendice bibliographique spécial.

3. Andichon (Henri d'). Recueil de Noëls choisis sur les airs les plus agréables, les plus connus et les plus en vogue dans la province du Béarn, par feu M. Henri d'Andichon, etc., et autres ecclésiastiques.

Bagnères-de-Bigorre, J.-M. Dossun, 1857, in-12.

Dans ce recueil, l'éditeur a changé l'ordre des Noëls adopté dans les précédentes éditions.

4. A son Excellence Mgr Reynier, des comtes d'Elcy, vice-legat d'Avignon.

Avignon, Ch. Giroud, 1722, in-8°, «15 pages. Poésies patoises.»

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets. Paris, 1873, n° 1226.

4 *bis*. Assemblée des bordiers, jardiniers et autres de Croix-Daurade, pour se rendre à Bethléem la présente année et pour y adorer Dieu naissant.

Toulouse, J.-H. Guillemette, sans date, in-12.

5. Audibert. Le Fortuné Marseillois, comédie en un acte.

Mise au Théâtre par M. Audibert, Ordinaire, de l'Académie de Musique, à Marseille.

Marseille, Jean Mossy, 1775, in-8°.

On lit à la fin de la pièce et avant les *Vaudevilles* : « Il y a un divertissement de tambourins et de symphonie, fait par l'auteur, M. Audibert. »

6. Aventuro d'un Lebrau. Pouèmo.

Dans le *Bouquet prouvencaou*. V. ce titre.

Les auteurs de ce Recueil ont dit de ce poëme qu'il avait été composé par un abbé qui ne s'était pas fait connaître. Il avait été déjà imprimé en 1758, *Avertissement*, p. IV.

7. Azaïs. Recueil de Nouels et Moutets del mêmo Autou, noutats en Plen-Cant figurat, imprimat en 1784.

Toulouse, Ve Douladoure.

Ce Recueil, que je ne connais pas, est cité à la suite du *Cantico sur la Naissenço de Nostre-Seigne Jesus-Christ*, musico de M. Azaïs. V. ce titre.

8. Baour (Jean-Florent). Epitro de Janot à Madamo Baptisto.

Toulouso, Jan-Flourént Baour, 1769, in-12, sans nom d'auteur.

C'est une épître galante que l'auteur, sous le nom de Janot, jardinier de Colomiers, adressa à Mme Baptiste, qui tenait l'emploi de première chanteuse au Théâtre Lyrique de Toulouse.

Jean-Florent Baour se fait connaître comme auteur de ces fades compliments, dans le *Remerciement* qu'il adressa aux Toulousains, et dont le titre suit :

9. Baour (Jean-Florent). Rémércimén de Janot, ou le Trinflé dé Toulouso.

In-12, 12 pp., sans nom d'auteur ni date, ni nom d'imprimeur.

On trouve à la fin de cet opuscule un intéressant tableau rimé de la ville de Toulouse. Un acrostiche fournit le nom de l'auteur : Jan-Flourent Baour. Au-dessous, on lit : *De moun imprimario.*

10. Baour (Jean-Florent). Bouquét d'un Toulouzain (*sic*) à Messius del Parlomen.

Toulouso, Jean-Florent Baour, sans date ni nom d'auteur, in-12, 8 pp.

11. Baour (Jean-Florent). Epitro dedicatoiro (*sic*) a mon (*sic*) fil.

Cette pièce de vers sert d'introduction au volume des *Affiches et Annonces*, etc., *de Toulouse et du haut Languedoc*, de l'année 1776; elle porte la date du 3 janvier.

Le fils de J.-F. Baour, imprimeur-libraire à Toulouse, écuyer, scelleur de la Chancellerie de France, était le jeune Baour-Lormian, le futur traducteur du *Tasse*, mort membre de l'Académie française.

12. Baour (Jean-Florent). Rabissomen des Paysans qu'éron à la Coumedio.

Par le Rédacteur des Affiches.

Dans les *Affiches, Annonces*, etc., *de Toulouse et du haut Languedoc*, du 14 novembre 1871.

A l'occasion d'une représentation théâtrale donnée gratuitement au peuple, le 5 novembre 1781, pour fêter la naissance du Dauphin.

13. Baour (Jean-Florent). La Laytayro de Naubernad[1], coumedio lyriquo, de la traduction de M. B****.

Se ben à Toulouso, chez l'Autou, al bureu d'Abis. 1783, in-8°, sans nom d'imprimeur.

C'est la reproduction, en patois, de la pièce française : *les Deux Chasseurs et la Laitière*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, par Anseaume, musique de Duni. Elle fut donnée aux Italiens en 1763.

L'imitation de Jean-Florent Baour fut représentée pour la seconde fois, à Toulouse, le 21 décembre 1783.

14. Baour (Jean-Florent). A la mémorio dé Pierré Goudouli. Stansos.

Par un maître de Jeux-Floraux (à la fin).

Dans les *Affiches, Annonces*, etc., *de Toulouse et du haut Lan-*

[1] Arnaud-Bernard, quartier de Toulouse.

guedoc, du 7 juillet 1784. Je crois pouvoir attribuer cette pièce de vers à J.-Florent Baour. Elle est pourtant d'un meilleur style que les précédentes.

15. Baour (Louis-François-Florent). Sixain inscrit au bas du portrait de Pierre Goudelin, gravé par François Baour, frère de Jean-Florent, d'après le beau buste d'Arcis, placé dans la Galerie des Hommes illustres de Toulouse, à l'Hôtel-de-Ville.

Voici ces vers :

Beyriots aquel Pourtrait dan may de coumplasença,
Se de l'ouriginal un Pincel amierbit
Abio pouscut coupia las bertuts é la sciença,
Dount Toulouso à soun grat le begéc tout claufit;
Mes plus al naturel, Pouetos, en recoumpença,
Abéts dedins soun Libre aquel de soun esprit.

16. Bello Porpoliolo (La). Chanson dans l'idiome sarladois, imprimé à la suite de *Bouno-Gorjo et Gulo-Fresco*, édition de M. Gustave Brunet, p. 33. V. ce titre.

M. G. Brunet a traduit le titre de cette chanson par *la Belle Huguenote*, sans doute du nom de *parpaillots* que l'on avait donné à ceux de la religion réformée. Comme, dans cette pièce, il n'y a rien qui se rapporte aux affaires religieuses du temps, je pense qu'il faut traduire par *la Belle Papillonne*, signifiant la fille belle, légère, envolée de chez ses parents.

17. Bernady (Cadet). Vers patois de B. y, Cadet

Manuscrit qui m'a été communiqué par M. Forestié neveu, imprimeur à Montauban. Il contient la traduction de sept odes d'Horace, dénotant un véritable talent littéraire.

18. Bignayrou countent (Le). *Cansou sur l'Ayre : Se morfondre au coin d'une rüe.*

A la suite de la *Gazeto de Bendemios*. V. ce titre.

19. Bioulето (La). Chanson attribuée à Pierre Goudelin, par M. Dumège, *Hist. des institutions de la ville de Toulouse*, tom. I, pag. 104, et que je considère comme un pastiche, nullement réussi, composé dans le courant du XVIIIe siècle.

20. Bitaubé. Une chanson : *Moun cô, tu bas prés en galge..*, ainsi que des Stances à Théophile Bordeu.

Dans les *Poésies béarnaises*, Pau, E. Vignancourt, 1827, in-8°, et dans les *Chansons et airs populaires du Béarn*, recueillis par Frédéric Rivarés, Pau, E. Vignancourt, sans date, in-8°.

21. Blanc (Gilles). La Bienfaisance de Louis XVI, vo leis Festos de la Pax. Drame lyrique en deux actes et en vers, mêlé de Fran-

çois et de Provençal, composé à l'occasion de la paix glorieuse de 1783, etc., par un Marseillais.

Marseille, Antoine Favet, 1783, in-8°.

M. Pierquin de Gembloux a attribué cette pièce à Gilles Blanc. *Hist. litt. des patois*, pag. 230.

22. Blanc (Gilles). La Bienfaisance de Louis XVI, vo leis Festos de la Pax. Drame lyrique en deux actes et en vers, mêlé de français et de provençal, composé à l'occasion de la paix glorieuse de 1783, par un Marseillais (Blanc Gilly). Marseille, Guion, 1814, in-8°.

Nouvelle édition. Marseille, Guion, 1814, in-8°.

On a retranché dans cette seconde édition : 1° la Lettre aux Echevins ; 2° l'Avant-propos ; 3° la distribution des rôles et les observations essentielles, ainsi que les notes et les explications de la fin.

23. Bonnecaze. Une chanson dans les *Poésies béarnaise*. Pau, E. Vignancour, 1827, in-8°, et Chansons et Airs populaires du Béarn, recueillis par Frédéric Rivarès. Pau, E. Vignancour, sans date, in-8°.

24. Bonnet-Bonneville. Jean-Pierre venu du Mahon, ou le Train du pharo, divertissement françois et provençal, par Bonnet-Bonneville.

Marseille, Ant. Favel, 1782, in-8°.

Biblioth. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1303.

25. Bonnet-Bonneville. Ce que esperavian pas, ou Jean-Pierre vengu de Brest, intermède provençal terminé par le Train de Saint-Geniés. Par le sieur B. Bonneville, de Marseille. *Sur l'imprimé, à Marseille*, s. a., petit in-12 :

« 15 pages. Édition imprimée probablement à Marseille en » 1781, la même année que l'édition originale. »

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1304.

26. Bonnet-Bonneville. Jean-Pierré manda èn députatien de Marsillo à Zay. 1789, in-8°.

« 8 pages. Pièce imprimée à Aix en 1789. Elle est de Bonneville. »

Ib., n° 1305.

27. Bonnet-Bonneville. Les Vœus satisfaits, ou lou Roumavagi, hommage patriotique en vers français et provençaux, à l'occasion du rétablissement du parlement de Provence (par Bonneville). Aix, Mouret, 1788, in-8°, 28 pages.

Ib., n° 1306.

Une autre édition, sans date, imprimée aussi à Marseille. (M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, pag. 232.)

28. Bon Soir (Le) des Moundis. Un feuillet, in-fol., sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu ni date.

La première page, imprimée à deux colonnes, écrite en patois de Toulouse, contient un tissu d'ordures et d'injures dégoûtantes, en usage, ce semble, parmi le bas peuple, à la fin du XVIIIe siècle.

La seconde page est en français, avec ce titre: *Contre les femmes.*

29. Bordeu (Théophile). Chanson. *Pay, may, rays et sourines...* et *Hommatge aüs d'Aüssaü, sus lous Truquetaülés de la Ballée.*

Dans les *Poésies béarnaises.* Pau, E. Vignancour, 1827, in-8°.

La chanson : *Quau qu'u'm prègue dé disé..*, que M. Frédéric Rivarès a insérée dans *Chansons et airs populaires du Béarn*, est la même que celle du recueil de M. E. Vignancour, moins les deux premiers couplets, qui ont été omis.

30. Bouquet de cauquos Flouretos cueillidos sul Parnasso biterrois, en l'an 1726. A Béziers, chez Etienne Barbut, imprimeur du Roy et de Monseigneur l'évêque et seigneur de Béziers ; in-8°, 18 pages.

Ce recueil contient les pièces suivantes : 1° lou Boullech ; 2° Visito de sant Antoino à sant Pol, harmito ; 3° l'Estiu ; 4° l'Autouno ; 5° l'Hiver ; 6° lou Jour ; 7° la Neit ; 8° la Pipo ; 9° la Gouto ; 10° Boutado sur un nis de viroundellos bastit près de las cambretos de dous soulitaris ; 11° les Pelerins d'Emmaus.

D'après la copie faite par M. Boudard et appartenant à M. Léotard, de Montpellier.

31. Bouquet de cauquos flouretos cueillidos sul Pernasso (*sic*) biterrois, 1738. A Béziers, chez la veuve d'Etienne Barbut, imprimeur du Roy, et de Monseigneur l'évêque et seigneur de Béziers, avec permission. — In-8°, 16 pages.

Ce recueil contient les pièces de vers suivantes, toutes différentes de celui de 1726 :

1° Lous Maignans ; 2° lou Tron ; 3° Boutado cronto las mouscos ; 4° Boutado cronto las nieyros ; 5° Cant jouyoux sur lou retour de las Virondellos ; 6° Cant sur la Prouvidenço.

A la suite de cet opuscule sè trouve, même format et avec une pagination particulière :

Eglgo (*sic* pour *Eglogo*) à l'honneur de la canonisation de saint-Jean-Francès Regis, missiounari de la Coumpagniè de Jesus, celebrado à Roumo lou 16 jun, l'An 1737 ; 8 pages. Une 9e page, sans pagination, contient une *Oraison du bienheureux J.-F. Regis*, etc.; in-8°, 18 pages.

Un cahier manuscrit, que j'ai acquis après la mort de M. Bou-

dard, possède les onze pièces citées et dans le même ordre; puis viennent les compositions suivantes :

12° La Probidenso, cant; 13° Épitre d'un biel à la fi de sa courso, à un de sous amis; 14° las Merbeillos de Beziers; 15° la Casso à la xoto; 15° sul Retour del soulel; 17° Boutado contro las mouscos; 18° Boutado contro las mouscos et leur entiero derouto à l'intrado de l'hiver; 19° Boutado contro las gnieiros; 20° lou Retour de las biroundelles; 21° lous Magnans; 22° lou Tounerro; 23° la Grello del premiè jour de jun 1727, noubel fleou de Beziéz; 24° lous Gouraus de Pexelicou; 25° à Messius lous pouliciens de Beziès; 26° Cansou à beoure; 27° Charrado; 28° Tablo.

Parmi celles-ci, les suivantes ont été imprimées, avec des variantes orthographiques, dans les *Poésios bitrouèsos*. (V. ce titre):

1° Placet as pouliciens; 2° Épitro d'un biel à la fi de sa courso à un de sous amix; 3° la Casso à la xoto; 4° las Merbelios de Beziés.

32. Bouquet d'un Toulouzain (*sic*) à Messius del Parlomen.

V. Babur.

33. Bouquet prouvençaou (Lou), vo leis Troubadours revioudas. Marsillo, Achard, 1823, in-12, en deux parties.

La première partie comprend des notices sur plusieurs auteurs du XVIII° siècle, suivies de quelques-uns de leurs vers. La seconde ne contient que des vers composés par des auteurs récents.

34. Breloques, ou recueil de pièces fugitives.

(V. Darrous de la Serre.)

35. Brugié (Antoine, l'abbé). Bouno-gorjo et Gulo-fresco, ou lou Gourmon motat, poëme patois d'A. Bruguié. Paris, Techener, 1841. in-8°.

C'est là le titre de l'édition de M. Gustave Brunet, de Bordeaux, tirée à 60 exemplaires, d'après une copie manuscrite.

M. G. Brunet a fait imprimer à la suite de ce poëme : *lo Bello Porpoliolo*, et une *Chanson sarladaise*.

(V. ces titres.)

36. Cabanes (Jean de). L'Histourien sincere, sur la guerro doou duc de Savoyo en Prouvenço, en 1707, poëme provençal inédit de Jéan de Cabanes, écuyer d'Aix, précédé d'une notice sur ce poëte et sur ses divers ouvrages, par A. Pontier, membre de l'Académie d'Aix.

Aix, Pontier fils aîné, 1830; in-8°.

M. Pontier possédait, en 1830, cinq volumes in-fol. manuscrits, probablement autographes de J. de Cabanes. Ces manuscrits ren-

fermaient cinq Comédies, cent Contes libres, cent Enigmes, une Satire, un volume de Sentences, etc.; en prose provençale, des Quatrains moraux, des Proverbes, enfin l'*Histourien sincère*.

37. Cabanes (Jean de). Poésies. Manuscrit in-fol. de la Bibliothèque nationale, contenant : *le Paysan astrologuo*, *Lisetto amourouso*, *lei Bigots*, *lou Jugi avaro*, *Satiro*.

Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, pag. 238.

38. Caldagués (L'abbé). Recueil de Poésies auvergnates (inédites) et des auteurs de Mont-Ferrand, 1733.

J'emprunte ce titre à M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 238.

39. Cansons spirituelos en prouvençau, à l'usagi deï P.P. de l'Oratoire. Marseille, H. Martel, 1711, in-8°, « 243 pages. »

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1317.

40. Cansous spirituelos en prouvençau, revistos, courrigeados et augmentados.

Toulon, 1703-1709, petit in-8°.

41. Cansous spirituelos, en provençau, à l'usagi dei Missiens.

Marseille, v^e Henri Martel, 1700, in-12.

42. Cansou sur l'air : *Lise chantait*, etc.

Lous tetous de la Margarido
Fan lous delicis de moun cor....

Manuscrit du XVIIIe siècle.

V. Figeac.

43. Cantico sur la Naissenço de Nostre Seigne Jesus-Christ, mes en musico, per estre cantat le joun de la Circouncisiu, dins la Capelo de MM. les Penitens Blancs, pes Coufrayres, en 1787.

La musico es de M. Azaïs, Coufrayre Penitent Blanc; la Paraulo es d'un autre Coufrayre Penitent Blanc, Bachelié.

Sans lieu (Toulouse), v^e Douladoure, sans date.

V. Azaïs.

44. Canticos noubéls sur la Naissenço de Nostre Seigne Jesus-Christ, per estre cantats le joun de Nadal, à la Messo de miejoneyt, aban la Messo de mietjoun, à Brespos aprép le Magnificat, las festos suibéntos, é particulieromen les jouns de la Circouncisiu é des Réys. Per un bachelié en théologio. Noubélo editiu, courrigeado, et ougmentado des Ayres noutats en Plen-Cant.

A Toulouso, chés Jan-Jousep Douladouro. Imprimeur-Librayre, Carriero Sant-Roumo, 1784, in-8°.

45. CANTIQUES à l'usage des Missions, avec un examen de conscience et quelques prières, etc.

Toulouse, M.D.CC. XLXI (*sic*), in-12. Ce recueil contient trois cantiques en patois toulousain.

46. CANTIQUES à l'usage des Missions, avec examen de conscience, etc.

Toulouse, Jean-François Forest, 1743, in-12.

47. CANTIQUES et Noëls. Manuscrit du XVIIIe siècle, relié avec les *Cantiques ou opuscules lyriques*, etc. 3e édition. Ce recueil contient:

1° *Noël patois*, sur l'air : *J'ai promis à ma bergère*.

Juro se bos è may sacro,
Acòs fayt, cruel satan...

2° *Noël* sur l'aire : l'*Agnel que m'as dounat*.

Jamai n'a parescut
Ni nou y a agut
Uno neyt ta bello...

3° *Cantique sur la jeunesse, en patois*, sur l'air : l'*Agnel que m'as dounat*..

Jouenesso, en que pensats.
Perqu' enlebats
Bostre cor tendre
A Dious, qu'a pla boulgut
Douna soun sang per bostre salut....

48. CANTIQUES ou opuscules lyriques sur différents sujets de piété, avec Airs notés.

Toulouse, Jean-Florent Baour, 1768, in-8°.

49. CANTIQUES ou opuscules lyriques sur différents sujets de piété. Nouvelle Édition, augmentée.

Toulouse, Jean-Florent Baour, 1770, in-8°.

C'est la 2e édition du recueil précédent; elle n'a point les airs notés.

50. CANTIQUES ou opuscules lyriques sur différents sujets de piété. Nouvelle Édition, augmentée et corrigée par l'auteur.

Toulouse, Jean-Florent Baour, 1777, in-8°.

C'est la 3e édition des recueils précédents, sans les airs notés.

51. CANTIQUES ou opuscules lyriques sur différents sujets de piété. Nouvelle Édition, augmentée et corrigée par l'Auteur.

Toulouse, Duladoure cadet, 1797, in-8°.

On trouve à la fin du volume cinq cantiques en patois toulousain, avec le titre particulier de *Cantiquos gascous*.

Ce recueil n'est que la reproduction de la 3e édition des Cantiques imprimés par Jean-Florent Báour.

52. Cantiques pour les Missions des PP. Capucins, avec des Exercices de piété.

Toulouse, J.-F. Desclassan, 1777, in-8°.

Ce recueil a quatre Cantiques en patois, de la page 72 à la page 86.

53. Cantiques provençaux, où les Pseaumes, les Hymnes et les Prières de l'Église sont exposés d'une manière proportionnée à l'intelligence des plus simples.

Aix, Guil. Le Grand, 1702, in-12. Voy. Isnard.

Le nom de l'auteur des *Cantiques provençaux* se trouve dans la permission : Mre Jean-Baptiste d'Isnard, chanoine-secrétaire de l'Église collégiale de Salon.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 239, a cité cet ouvrage qu'il dit in-8°, avec la date de 1689. J'ai suivi M. Pierquin, en le citant dans le premier volume de l'*Essai*, *Append.*, p. 231. Depuis, j'ai acquis un exemplaire de cet ouvrage, petit in-12, et à la date de 1702.

L'approbation et la permission d'imprimer sont de 1698 ; le privilége est de 1702. Il y a eu probablement transposition de chiffres dans l'article de M. Pierquin (1689, au lieu de 1698).

M. Pierquin, l. c., a indiqué *Cantiques provençaux*, in-8°. Aix, 1703.

C'est là vraisemblablement un tirage de l'édition de 1702.

Le même ouvrage, Aix, chez la veuve de Guil. le Grand, 1703, in-12 (Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1194).

54. Cantiques spirituels à l'usage des Cathéchismes et des Missions. Composés par P.D.P.P.D.L.D.C.

Avignon, François Mallard, sans date, in-12.

Ce recueil, dont rien ne sert à fixer exactement la date de l'impression, ne contient pas moins de quatre-vingt-cinq Cantiques ou Noëls, dont plus de la moitié sont écrits en patois.

55. Cantiques spirituels à l'usage des Missions.

Toulouse, Sébastien Henault, 1774, in-12.

56. Cantiques spirituels à l'usage des Missions des Frères Prêcheurs.

Toulouse, J.-P. Robert, 1739, in-12.

Ce recueil est divisé en deux parties : la première ne contient

que des cantiques en français ; la seconde, avec une pagination particulière (16 pages), n'a que des cantiques écrits en patois.

57. Cantiques spirituels à l'usage des Missions des PP. Capucins de la province de Toulouse.

Toulouse, Pierre Robert, sans date, in-12.

Recueil en deux parties ; les Cantiques en patois composent la seconde.

58. Cantiques spirituels à l'usage des Missions en langue vulgaire. Nouvelle édition, augmentée et rétablie sur l'original.

Avignon, Fortunat Labaye, 1735, in-12.

59. Cantiques spirituels à l'usage des Missions des Prêtres séculiers.

Marseille, Trebin, 1783, in-12.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 239.

60. Cantiques spirituels des Missions des prêtres séculiers, à l'usage du diocèse de Frejus.

Marseille, 1783, in-12.

Catalogue de vente de la bibliothèque de M. Pierquin de Gembloux, 1860.

61. Cantiques spirituels à l'usage des Retraites et des Missions, pour apprendre au Peuple la science du salut et pour abolir dans le monde les chansons profanes.

Villefranche, Pierre Verdeilhié, imprimeur du Roi, 1776, in-12.

62. Cantiques spirituels en langue vulgaire, avec les Actes avant et après la Sainte Communion, à l'usage des missions.

D.P.F.P.L.M.F. Nouvelle édition.

Tarbe (*sic*), v^e^ Roquemaurel, sans date, in-12.

63. Cantiques spirituels en langue vulgaire, à l'usage des Missions, avec la Prière du Matin et du Soir, et les Actes avant et après la sainte Communion.

R.P.V.P.M.J. Nouvelle édition, revue et corrigée.

Toulouse, Pierre Robert, sans date, in-12.

On trouve dans ce recueil plusieurs cantiques en patois tarbais, qui sont dans le précédent recueil, imprimé à Tarbes.

64. Cantiques spirituels et instructions sur la Sainte Messe, par Demandes et par Réponses, à l'usage des missions des Prêtres de la Doctrine Chrétienne.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, 1754, in-12.

Ce recueil contient des Cantiques composés en patois (*Cantiques gascons*), de la page 69 à la page 108

65. Cantiques spirituels, imprimés par l'Ordre de Monseigneur l'Illustrissisme et Revérendissime Messire Jean-François de Montillet, Archevêque d'Auch.

A l'usage des Missions qui se font dans son Diocèse.

Toulouse, J.-H. Guillemette, in-12 (71 pages), sans nom d'auteur et sans date.

La première partie ne contient que des cantiques en gascon (*Canticos en gascou*), de la page 3 à la page 31 ; la seconde partie se compose de *Cantiques françois*.

66. Cantiques spirituels. Prière du matin et du soir. Abrégé du Catéchisme sur le sacrement de la Pénitence et de l'Eucharistie. Actes avant et après la Communion, et Amende Honorable, à l'usage des Missions du Diocèse de Comminges, par ordre de Monseigneur l'Évêque.

Toulouse, Pierre Robert, sans date, in-12 (90 pages). Les cantiques, noëls, etc., en patois gascon, sont de la page 3 à la page 35.

(Chez M. Taillade.)

67. Cantiquos à l'usatge de las Missius et de las Retretos que dounon MM. les Capelas de la Devoto Capelo de Nostro Damo de Roquobilo.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, 1785, in-12.

68. Cantiques spirituels à l'usage des Catéchismes et des Missions, par M. de ***. Troisième édition, augmentée.

Avignon, Joseph Domergue, 1728, in-12.

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1327.

69. Cantiques provençaux, renfermant les principales actions de la vie du bienheureux Pierre de Luxembourg. S. l. n. a., in-18.

Ib., n° 1315.

70. Cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire. Nouvelle édition, augmentée et rétablie sur l'original.

Avignon, Fortunat Labaye, 1735, petit in-8°.

Ib., n° 1319.

71. Cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire. Nouvelle édition.

Marseille, J. Mossy, 1756, in-12.

« Réimpression faite sur celle d'Avignon, 1735. »

Ib., n° 1320.

72. Cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire, par le R. P. Gautier, de la Congrégation de l'Oratoire.

Marseille, J. Mossy, 1780, in-8°.

« Autre réimpression faite sur celle d'Avignon, 1735. »

Ib., n° 1321.

73. Cantiques à l'usage des Missions des RR. PP. Capucins.

Avignon, Marc Chave. 1753, in-12.

Ib., n° 1325.

74. Carnabalado bertadiero de las grisettos de Toulouso, Depintrados caduno dins lours Ajustomens, seguidos Parroquio per Parroquio; you te pregui Lectou d'y fa ton (*sic*) attentieu, et diras: pardy, Masquat, dises pla la bertat.

Un feuillet in-fol., 2 pages à 2 colonnes, sans nom d'auteur ni d'imprimeur (Toulouse), ni date.

75. Carvin (aîné). Le Marché de Marseille, vo leis Doues Coumairés, comédie en deux actes et en vers.

Marseille, Jean Mossy, 1785, in-8°.

Il y a eu plusieurs éditions de cette pièce postérieures à celle-ci; j'ai celle d'Avignon, Françoise Raymond, 1821, in-8°.

76. Carvin (aîné). Moussu Jus, comédie en un acte et en vers, représentée sur le Théâtre des petits Comédiens, en décembre 1784.

Revue et corrigée par l'auteur (sans nom d'auteur).

Avignon, Françoise Raymond, 1823, in-8°.

Plusieurs autres comédies, dans l'idiome marseillais, ont été attribuées à Carvin. V. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*. Je les possède, avec des dates récentes et sans nom d'auteur.

77. Cassanea de Mondonville (J.-J.).— Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne, représentée devant le Roi, à Fontainebleau, le 20 octobre 1754.

Paris, Ballard, seul imprimeur de la Musique du Roi, par commandement exprès de Sa Majesté. In-4o.

Dans les *Spectacles donnés à Fontainebleau pendant le séjour de Leurs Majestés, en l'année* 1754. Paris, Ballard, in-4o.

78. Cassanea de Mondonville (J.-J.).— Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne, représentée devant le Roi, à Fontainebleau, le 20 octobre 1754.

Paris, Ballard, sans date. In-8o.

Le même ouvrage. *De l'imprimerie* de Ch. Balard. 1764, in-8o.

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n 1152..

Le même ouvrage. Bordeaux, Philippot, 1791, in-8o.

79. Cassanea de Mondonville (J.-J.)— Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne, représentée devant le Roi, à Fontainebleau, le 29 octobre, 4 novembre 1754.

Et pour la première fois par l'Académie royale de musique, le dimanche 29 décembre de la même année.

Paris, veuve Delormel et fils, 1755, in-8o.

Le même ouvrage. Paris, veuve Delormel, 1755, in-8o.

Bibliothèque patoise de M. Burgaud des Marets, no 1151.

80. Cassanea de Mondonville (J.-J.). — Daphnis et Alcimadure, etc.

Comme dans le précédent titre.

Paris, veuve Delormel et Eils (*pour* fils), 1756, in-8o.

C'est un tirage de l'édition de 1755.

81. Cassanea de Mondonville (J.-J.).— Daphnis et Alcimaduro, pastouralo toulouzeno de M. de Mondonvillo, accoumoudadou à nostre Patois de Mountpellié, per estre executado dins nostro Academio de Musiquo lou 25e dou més d'aous d'aquesto annado. Et dediado à las damos et doumaisellos d'aquesto villo.

Mountpellié, Augustin-François Rochard, 1758, in-8o.

82. Cassanea de Mondonville (J.-J.).— Daphnis et Alcimaduro, pastouralo toulouzeno de M. de Mondonvillo, accoumoudadou à nostre patois de Mountpellié.

Paris, Didot, 1778, in-8o.

Biblioth. patoise de M. Burgaud des Marets, 1873, no 1032.

83. Cassanea de Mondonville. — Daphnis et Alcimadure, pastorale languedocienne dédiée à Madame la Dauphine.

Représentée à Fontainebleau, devant Leurs Majestés, les 29 octobre, 4 novembre 1754. Et par l'Académie de musique, le 5 janvier 1755.

Les paroles et la musique sont de M. Mondonville, maître de musique de la Chapelle du Roy.

Œuvre IXe.

Gravé par le sieur Hue.

A Paris, imprimé par Montouloy (sans date), in-fol.

84. Casso a la Chotto (La).

Auteur inconnu. Dans les *Poèsios biterouèsos des XVIIe et XVIIIe siècles*.

V. ce titre.

85. Cataplasme countro las graupignados, sur la modo des Parlomens.

Sans nom d'auteur, d'imprimeur ni de lieu, et sans date. 1 page à 2 colonnes, in-4°.

86. Cathéchisme à l'usage deu diocèse d'Aulourou.

Reimprimat per ourdi de M. Jean-Baptiste-Auguste de Villoutreix de Faye, abesque d'Aulourou, 1783.

Ce catéchisme fut réimprimé par ordre de Joseph-Jacques Loison, évêque de Bayonne.

Bayonne, Cluzeau, sans date (1814), in-12.

Cette réimpression contient un violent mandement de Monseiseigneur Loison contre le *Catéchisme de l'Empire français*.

87. Cazaintre (l'abbé Jean). — Nouès de J.-C., R. de S.-P., dioucèso de Carcassouno.

Carcassonne, veuve Teissié, in-12.

Le recueil de l'abbé Jean Cazaintre, curé de Saint-Pons (R. de S.-P.), puis grand vicaire de l'évêque de Carcassonne, contient des noëls, tant anciens que nouveaux, exclusivement de l'auteur; l'un d'eux porte la date de 1794.

M. de Labouisse-Rochefort, qui a laissé quelques notes biographiques sur l'abbé Cazaintre, a publié de lui une fable en patois : *l'Agasso bavardo*, dans *Préface de poésies languedociennes* qui ne furent jamais publiées. Toulouse, 1844, p. 6.

V. le *Noué das bargaires*.

88. Chanson attribuée a Gui du Faur, de Pibrac. par M. Dumège, *Hist. générale de Languedoc*, édit. de Paya, aux *Preuves et additions et notes* du tom. IX, p. 87.

V. Noulet, *Dissertation sur une chanson attribuée à Gui du Faur, de Pibrac*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1852, série 4, t. 2, p. 113.

89. Chanson languedocienne :

Tant que la margarido,
La reino d'as pradets . . .

Dans le *Recueil de romances historiques, tendres et burlesques*, etc. V. ce titre.

90, Chanson par Nicolas Michau, berger de Courbessac, nouvelle édition où on a joint un couplet en faveur de l'auteur, sur l'air : Ah! Monseigneur! ah! Monseigneur! 2 pp. in-4° à 2 col. (sans lieu ni date), 20 couplets de six vers à rimes masculines; le dernier couplet est en français. Cette chanson fut faite à l'occasion du Conseil supérieur créé à Nîmes en 1771.

M. Alph. Roque-Ferrier (*in litt.*)

91. Chanson provençale :

Lou beou Tircis se proumenavo
Soulet, un jour....

Dans le *Mercure de France* du 13 mai 1780.

Cette chanson est précédée d'une lettre dans laquelle l'auteur dit qu'il a pris cette composition, dont il donne le texte provençal, la traduction française et un air ancien noté, dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque.*

La même chanson est reproduite, sans nom d'auteur, dans *lou Bouquet prouvençau*. V. ce titre.

On la retrouve attribuée à Auguste Rigaud, dans *Obras coumpletas d'Augusta Rigaud et dé Cyrilla Rigaud, seguidas d'un chouès dé Roumanças et cansous patouèsas de divers aoutours*, 3me edicioun. Mounpéyé, 1845, p. 162.

92. Chansons languedociennes contemporaines des Œuvres de l'abbé Favre :

1° La Fille précoce : *Iéou, per estre tant jouyneto*;

2° Cansou de l'Echo : *Dins un bousquet, Tircis, fort mouquet*.....

3° Aveuglement de l'amour : *Joughet de ma féblesso*....

A la suite du second volume du *Recul d'uvras patoizas* de M. Fabre (*sic*), etc. 1821-1826, pp. 188 et suiv. Edition de M. L.-J. Brunier, avocat.

V. ce titre.

93. Chanson nouvelle, sur un air de musique :

Respoun, ma pastouro;
Digo couro bendra l'houro.....

Un feuillet manuscrit, in-4o, 1 page à 2 colonnes.

94. Chanson sarladaise.

A la suite de *Bouno-gorjo* et *Gulo-fresco*, etc. Édit. de M. G. Brunet, p. 35.

V. ce titre.

Nous avons encore cette chanson populaire à Toulouse, en patois languedocien, mais représentée seulement par le thème et la mesure, tant les variantes sont nombreuses.

95. Chansons sur le ménétrier Ponset.

Dumège, *Hist. des inst. de la ville de Toulouse*, t. I, p. 407, notes et preuves.

Ponset faisait la joie des étudiants de l'Université de Toulouse à

la fin du XVIe siècle et au commencement du suivant. La chanson reproduite par M. Dumège est une œuvre pitoyable du dix-huitième siècle.

96. Chansons (en patois auvergnat).

Six couplets sur des rhythmes différents.

A la suite de la *Henriade de Voltaire mise en vers burlesques auvergnats*, etc., p. 167 et suiv.

V. Faucon.

97. Chansons en patois de Narbonne.

Manuscrit du XVIIIe siècle.

Ces couplets, dirigés contre l'abbé Viard et ses adhérents, qui avaient voulu fermer une ruelle de Narbonne très-mal famée, ne comportaient aucune retenue. Sous ce rapport, ils peuvent trouver leur place auprès du *Placet aux policiens de Béziers*, du P. Cléric.

V. ce nom.

98. Chansons et Airs populaires du Béarn, recueillis par Frédéric Rivarès.

Pau, E. Vignancour, sans date, grand in-8°.

99. Chansons nouvelles, 1784. Manuscrit in-16, de 162 pages, occupé par des chansons et des romances en français et par trois chansons en patois.

Ce recueil porte, après le titre, cette suscription: Marie-Albertine De Courtois Desplas, au château du Carriol, le 7e de l'an 1783.

Les chansons patoises sont :

1° *Cansou nouvelle* (sic) :

Depei longtemps sentissi dins moun amo ...

(Sept couplets.)

2° *Autre chanson* :

Dourmissi pas un soul moumen...

(Un couplet.)

3° *Autre chanson gasconne* :

L'autre jour en me permenan
Ne bexeri, bexeri Lizetto....

(Quatre couplets.)

100. Chansons spirituelles qui se chantent à la Mission des Pères de l'Oratoire. De la présente année 1700. Marseille, H. Martel, 1700, in-12.

« 24 pages. Édition la plus ancienne de ces chansons provençales.»

Bibl. patoise de M. Burgaud des Marets, n° 1316.

101. Chansons spirituelles qui doivent se chanter à la Mission des Pères de l'Oratoire, de la présente année 1701.

Marseille, Ve d'Henri Martel, 1701-1703.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 244.

102. Chapdu (Le P. J.-B.). Les Plans de la Bierjo al pè de la Croux benasido.

Dans le *Recueil des différents exercices qui se pratiquent tous les jours durant le cours de la Mission.*

Sans nom d'auteur.

Toulouse, G. Henault, 1724, in-12.

Le Père J.-B. Capdu était religieux de Saint-François de la Grande Observance.

103. Chrestien (Le docteur). Pièces fugitives, en vers français et patois. Par C***

Sans frontispice, sans nom d'imprimeur ni date, in-8o.

Cette brochure, de 78 pages et d'une page d'*errata*, non paginée à la fin, a été attribuée à M. le Dr Chrestien, de Sommières, par M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 240.

104. Clèric (Le Père). Placet à Messius lous Pouliciens de Béziers.

Dans les *Poèsios biterouèsos*, etc. (V. ce titre.)

Le P. Cléric, né à Béziers en 1661, mourut à Toulouse en 1740. J'ai inscrit déjà son *Placet* dans la Bibliographie patoise du XVIIe siècle (*Essai*, p. 233, n° 105); néanmoins, comme je n'y avais pas analysé cette singulière production, ce que j'ai fait dans celui-ci, et que nous ne savons pas la date précise de ces vers, j'ai cru devoir en répéter ici le titre.

105. Clèric (Le P. Pierre), jésuite. Lous Freros Quistous.

Dans les *Poèsios biterouèsos*, etc. (V. ce titre.)

106. Codolet (Louis-Tronc de). Leis Fourbariés dou siècle, comédie représentée à Salon en 1684.

Salon, 1757, in-8o.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 246.

107. Coste (Jean), prêtre, de Béziers. Epitro à un Amic.

Dans les *Poésios biterouèsos*, p. 33.

V. ce titre.

108. Couchire (lou) dau paubre Peire.

Sans nom d'auteur, à la suite de la *Henriade de Voltaire, mise en vers burlesques auvergnats*, etc., p. 166.

V. Faucon.

109. Coursorço dél tens présent. Les Coucuts, la Jalousio et las Binagrieros.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu ni date (Toulouse).

Un feuillet petit in-fol, 1 page à 2 colonnes.

Divertissement carnavalesque de la fin du XVIIIe siècle, en patois de Toulouse, sans aucune valeur littéraire.

110. Couplets.

Sous ce titre, je cite divers couplets tirés d'un manuscrit de 3 pages in-4°, en écriture du XVIIIe siècle, mal orthographié et ayant pour titre : *Vieilles Chansons, mais bonnes*.

1° Le cor qu'tu m'abios dounat,
Janti Pastou, en gatge...

2° Cresi qu'an empeutat le jour
D'autros bint è quatr'ouros ..

3° Toustouno que trobi poulido
Coum' un anel...

4° Un fringaire que bol plaire
Crent tout joun de demanda...

5° Jusquos al clot boli abe le cor tendre...

6° Quand l'Amour, èro un mainatge
Ero countent d'un poutou...

111. Cousse de Latomy. Le Sourcié de la Lando. Oupera gascou en un acte.

Par M. Cousse de Latomy.

Toulouso. Sans nom d'imprimeur, 1755. In-8o.

Le Sourcié de la Lando est une triviale imitation du *Devin du village* de J.-J. Rousseau.

112. Cousse de Latomy. Le Sourcié de la Lando. Oupera gascou en un acte. Sans nom d'auteur.

Toulouso, sans nom d'imprimeur. 1755, in-8o.

Tirage à part en tout conforme à l'édition qui porte le nom de l'auteur.

113. Coye (Jean-Baptiste). Lou Novi para, coumediou prouvençalou en tres actes.

Per J.-B. C.

A Cracouviou, d'Owart Przepéndorousky, 1743, in-8o.

Cette pièce se trouve reproduite dans les *Œuvres complètes* de J.-B. Coye.

V. ce titre.

114. Coye (J.-Baptiste). Lou Délire ou la Descente aux Enfers. Arles, 1743, 1749, in-8°.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 250.

115. Coye (Jean-Baptiste). Œuvres complètes de J.-B. Coye, en vers provençaux.

Arles, Adolphe Mesnier, 1829, in-8o.

116. Crèbe couert (lou) d'un Paysan sur la mouert de soun Ay.

Pièce due à Louis de Briancon de Reynier, d'Aix, et dont la première édition à part est de 1692 (V. catal. Burg. des Marets, n° 1372). Réimpressions en 1720, 1728, 1732, 1750, etc.

117. Crèche du Sauveur, Noëls nouveaux, sur l'Air tant rénommé de la Barraquette et autres Airs connus. Sans nom d'auteur.

Toulouse, Jean-Henry Guillemette, sans date, in-12.

118. Dageville (Claude). Œuvres patoises.

Dans *lou Bouquet prouvençaou*. (V. ce titre.)

Dageville, poëte de la fin du XVIII° siècle et du commencement du XIX°, était de Marseille.

119. Darnieros (Las) esperros des Fanatiquos, amb' uno cansou sur lou même sutjet. Ambe permissiu. Sans nom d'auteur, sans nom d'imprimeur, 1703, in-8°.

Cette composition est signée à la fin des initiales B. H. E. V.

120. Darrous de La Serre (J.-François-Xavier). Breloques ou recueil de Pièces fugitives.

Toulouse, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, 1778, in-12.

Ce recueil contient, en patois : 1° une *Cantate dans le dialecte du pays*, suivie d'une glossaire, ouvrage de l'auteur ; 2° un *Quatrain ;* 3° *l'Espilletto, Odo.* Cette dernière pièce n'est que la reproduction, en patois albigeois, du second couplet de la chanson de Despourrins :

Deüs traits d'ûe brunette,
Moun cô s'ey alébat.

Darrous de la Serre était de Rabastens (Tarn).

121. Darrous de La Serre (J.-B.-F.-X.). Breloques ou recueil de Pièces fugitives.

Toulouse, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, 1782, in-32.

Appendice des Breloques, ou 2e partie de l'édition de 1782

Toulouse, an V, in 12.

Dans la seconde partie, p. 44, l'auteur a imité en français un distique patois de Baour, en l'attribuant à Goudelin.

122. Dartigues-Longue. Cansou à l'hounou dé Mounseignur l'Archevesque de Narbounno, per lou felicita d'al Courdoun Blu et per lou remercia dal Canal.

Sur l'Ayre : *Lou cruel mal que l'absenço*, etc.

Sans nom d'auteur.

Narbonne, sans nom d'imprimeur, 1776.

L'Archevêque félicité était Mgr. Dillon. D'après une note manuscrite que porte mon exemplaire, l'auteur était M. Dartigues-Longue, maître apothicaire.

123. Daubian-Delisle (Joseph). Le Misanthrope travesti, comédie en cinq actes et en vers patois. Par le Citoyen Daubian, Homme de Loi, de Castres.

Castres, Rodière, 1797, in-8°.

124. Daubian-Delisle (Joseph). Lous Caulets farcits.

Dans la *Biographie castraise* de M. Magloire Nayral. Castres, 1834, tom. II, article Daubian.

125. Daubian-Delisle (Joseph). Noël : *Pastouros, abes prou rouncat....*

Dans un cahier manuscrit du XVIIIe siècle; ce noël est resté populaire dans le pays castrais.

126. Daubian-Delisle (Joseph). Chanson, a propos d'un double rendez-vous galant. Manuscrite.

127. Desastres de Barbakan. Chin errant dins Avignoun. V. Marin.

128. Despourrins (Cyprien). Les *Poésies béarnaises* (V.ce titre) contiennent trente et une chansons attribuées à ce charmant poëte.

On en trouve vingt-neuf dans les *Chansons et airs populaires du Béarn*, recueillis par Frédéric Rivarés. (V. ce titre.)

Bon nombre de chansons de Despourrins ont été reproduites dans : *Cansous béarnaises de Despourrins et aütes*. 3e édition. Pau, Vignancour, 1866. Chacune des éditions citées affecte une orthographe différente et aussi bon nombre de variantes dans les textes.

129. Dialogue sur la Naissance du Sauveur entre un Ange et plusieurs Bergers auxquels il l'annonce.

Partie éclos de la Ville, partie de la Campagne de l'Auteur.

Toulouse, J.-H. Guillemette, sans date et sans nom d'auteur, in-12.

130. Dissez (Joseph, prêtre). Catéchisme dogmatique et moral,

traduit en langue vulgaire de Toulouse, dans lequel on n'a rien omis de ce que contient le catéchisme imprimé par ordre de Mgr. de Colbert, archevêque de Toulouse. Avec quelques additions et explications fort utiles. En faveur des pauvres et principalement des gens de la campagne.

Manuscrit autographe de l'auteur, présentant de nombreuses retouches. 1751. In-8° de 439 pages.

Ce catéchisme comprend quatre parties. On trouve à la suite : Pregarios daban et après la confessiu ; Actes daban la coumuniu ; Actes après la coumuniu ; Lytanios de Jesu-Crit ; Lytanios de la Santo-Bierges ; le *Miserere* en berses ; Lytanios des Sans ; Exercici de la Messo ; le Pater de la jardinièro ; le Rousari ; Hymnos de la Gleiso tournados en gascou ; Cantiquos spirituels.

J'ai une copie très-exacte de ce manuscrit, in-8° de 416 pages, la même qui a été citée par M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, pag. 242, et qu'avait possédée M. F. Martin, de Montpellier.

Cette copie a reçu un complément où se trouve consigné le nom de l'auteur ; on y lit : Par Me Joseph Dissés (*sic*), prêtre, curé de Brax, au diocese de Toulouse, natif de Villefranche, en Rouergue, décédé à Brax en octobre de l'année 1761.

L'auteur s'appelait Dissez, comme le nomme ailleurs le copiste. Celui-ci était J.-F.-Antoine Molinier, curé de Notre-Dame-de-Folcade, au diocèse de Saint-Papoul.

131. Dissez (Joseph, prêtre). Instricius famillieros pér damandos é respounços, én formo de catechismé, sur sujéts, festos é principalis mysteris de l'annado, per l'istrutciu (*sic*) del paure popplé.

Cinquiemo Partido del catéchisme. Ço que cal medita. Tom. II, in-12 de 278 pages manuscrites.

132. Divers couplets Patois, dont les Airs charmants sont si connus.

Dans les *Lettres aux Gascons, sur leurs bonnes qualités, leurs défauts, leurs ridicules, leurs plaisirs, comparés avec ceux des habitants de la Capitale*, par M. Mailhol.

Toulouse, Dupleix et Laporte, 1771, in-12.

V. Mailhol.

133. Duportail (le P.). Respounso del P. Prefet de Mouissac (appellat le Pero del Pourtail) que s'erijo en citoyen de Leytouro. En 1742.

V. Pouemo deou Pero troisièmo, etc.

134. Dupuy (avocat). Chanson dans l'idiome de Cahors.

Ces couplets furent composés vers 1794 ou 1795. Ils ont été publiés avec quelques autres productions en idiome quercinois, par M. Calvet, dans la *Revue de l'Aveyron et du Lot*, numéro du 20 mai 1839.

Ils ont été reproduits par M. Jules Duval, à la suite des *Proverbes patois en dialecte du Rouergue. Mém. de la Soc. des lettres et arts de l'Aveyron*, 1845, et tirage à part.

135. Epitaphe de Liris. Pastiche attribué à Pierre Goudelin.
V. Pastiches.

136. Estrenos mignounos de Narbouno, per l'an de gracio 1785.
Manuscrit in-4o, à 2 colonnes.

137. Exercice de la Messe, avec les Sept Dons du Saint-Esprit, etc., et un Recueil de cantiques à l'usage des premiers communiants de la Paroisse Saint-Michel de Carcassonne.
Carcassonne, J. Coignet, 1765, in-12.
On trouve dans ce recueil trois cantiques en patois de Carcassonne.

138. Exercices spirituels avec quelques cantiques à l'usage des Missions des Prêtres de la Doctrine Chrétienne.
Béziers, François Barbut, 1739, in-12.
Ce recueil a trois cantiques en patois.

139. Fables causides de Lafontaine en vers gascouns.
Bayonne, Paul Fauvet Duhard, 1776, in-8°.
Titre et frontispice gravés par Moreau, avec un portrait de Lafontaine et un médaillon où on lit: *Sumptibus* F. B. Il nous paraît démontré, par le témoignage de M. le docteur Batdebat, que son grand-père, François Batdebat (de Vicq), ne fut que le Mécène de l'auteur de la traduction des Fables, en faisant imprimer somptueusement ce livre à ses frais.

140. Fabre d'Olivet. Canson deis Troubadours:

Ara que vén de naisse
La sazon deis amours....

Dans *Azalaïs et le Gentil Aimar, Histoire provençale traduite d'un ancien manuscrit provençal*, tom. II, p. 113.
Paris, Maradan, an septième, 3 vol. in-12.
Je ne pense pas que l'auteur de ce roman, tout de son invention, ait eu la prétentiou de présenter sa chanson en patois moderne comme un pastiche en roman du moyen âge.

141. Faucon (Amable). La *Henriade de Voltaire, mise en vers burlesques auvergnats,* imités de ceux de la *Henriade travestie* de Marivaux.

Suivie du quatrième livre de l'*Enéide* de Virgile.

Sans nom d'auteur, s. l. (Riom), 1798, petit in-12.

Quoique le titre de *la Henriade mise en vers burlesques auvergnats* porte : « imités de ceux de la *Henriade travestie* de Marivaux», il n'en est pas ainsi : le travestissement français est de [Fougeret] de Monbron. Elle fut imprimée sans nom d'auteur, avec le titre suivant : *La Henriade travestie en vers burlesques.*

Honni soit qui mal y pense.

A Berlin (Paris), chez Ignace Cagot, seul imprimeur pour les Moines, à l'Enseigne du Capucin, 1745, in-12.

On trouve à la suite de la *Henriade* auvergnate, le 4e livre de l'*Enéide* de Virgile, les *Perdrix,* contes ; *le Couchire dau paubre Peire,* cinq chansons et l'*Home counten.*

Toutes les pièces (moins le conte des *Perdrix*) qui suivent la *Henriade* sont la réimpression des poésies des Frères Pasturel, parues d'abord à Riom en 1733.

142. Favre (L'abbé J.-B.[1]). Lou Siége de Cadaroussa, pouèma patois en tres cans, per defunt Fabre, priou de Cellanova.

Mounpeyé, G. Izard et A. Ricard, 1797, Ve annada republicaina, in-12.

Cette édition ne contient que *lou Siege de Cadaroussa* et *lou Sermoun de Moussu Sistre.*

143. Favre (L'abbé J.-B.). Lou Siéché de Cadaroussa, pouèma patois, seguit d'aou Sermoun de Moussu Sistré et d'aou Trésor dé Substantioun. Ségounda editioun, courrichada et aougméntada.

Sans nom d'auteur.

Mountpeié, Augusta Ricard, s. d., in-8o.

144. Favre (L'abbé J.-B.). Lou Siege de Cadaroussa, pouema patois en tres cants ; per defun Fabre, priou de Cellanova, edition augmentada d'aou Sermoun de Moussu Sistre.

Alais, Jean Martin, in-32.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois,* p. 266.

[1] « L'orthographe de son nom, relevée sur les registres de la ville de » Sommières, où il naquit le 26 mai 1727, est Fabre. Ce n'est qu'à partir » de l'année 1780 qu'il signa Favre. » Léon Gaudin, *Lettres inédites de l'abbé Favre,* dans la *Revue des langues romanes.* Montpellier, 1873, t. IV, p. 277.

145. Favre (L'abbé J.-B.). Lou Siégé de Cadaroussa, suivi d'aou Sermoun de Moussu Sistre é de la Fam d'Erizictoun.

Nouvelle édition, augmentée de la relation historique du siége de Caderousse.

Avignon, Chaillot jeune, 1831, in-12.

146. Favre (l'abbé J.-B.) Recul d'uvras patoizas, de M. Fabre, priou de Cellanova.

Mounpéyé, J.-G. Tournel, 1815, in-12.

En 1826 parut le tome second, avec le nom de l'auteur rectifié, par M. Brunier, avocat et éditeur de ce recueil, et conséquemment écrit Favre au lieu de Fabre.

La date de cette édition a été souvent modifiée ; j'en possède un exemplaire dont le tome premier porte celle de 1821, et le tome second celle de 1828.

147. Favre (L'abbé J.-B.). Obras patouézas dé M. Favre, prioucurat de Cellanova. Edicioun nouvela, la soula coumpleta, révista é courrijada émbe souèn per un troubadour d'aqueste ten.

Mounpeyé, Aougusta Virenque, 1839, 4 vol. grand in-18.

M. Martin, dans les *Loisirs d'un Languedocien* (Montpellier, Sevalle, 1827), cite les pièces suivantes de l'abbé Favre : A M. Malide, évêque de Montpellier, à son retour de Paris; Vers à M. de Saint-Priest pour le jour de l'an ; Requête à M. de Saint-Priest, conseiller d'État, intendant de la province de Languedoc.

148. Favre. Poésies de l'abbé Favre, publiées par le docteur E. Mazel.

Paris, Maisonneuve, 1876, in-8°.

Contient une pièce inédite découverte à Nimes. (Extrait de la *Revue des langues romanes*).

149. Festo de Moussu Barna (La), vo lou Vouel de la cavalo.

Dans *lou Bouquet prouvençaou.* (V. ce titre.)

Les auteurs du *Bouquet provençal* disent que cette pièce est du temps de la peste. M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 267, en a cité une édition de Marseille, 1730, in-8°.

150. Figeac. Cansou nouvelo :

Lous tetous de la Margarido
Fan lous delicis de moun cor....

Un feuillet manuscrit, in-4°.

Je dois cette chanson à M. Léon Galibert, qui m'a fait connaître le nom de son auteur, M. Figeac, ingénieur civil du diocèse de Narbonne ; elle fut composée en 1785.

Voy. Cansou sur l'air : *Lise chantait*, etc.

151. Florian (Jean-Pierre-Claris de). Chanson :

Aï, s'avez din vostre villagé
Un jouïn' é téndre pastourel....

Dans *Estelle, roman pastoral*, livre III.

152. Fondeville. La Pastourale deu Paysaa, qui cerque mestie à son hil, chens né trouba à son grat.

Pesse divertissente et concégude en Béarn, ainsi que d'autis oubratgis deü medich authou. En quoato (*sic*) actes, per Moussu Fondeville de Lescar.

Pau, J.-P. Vignancour, 1767, petit in-8°.

153. Fondeville. La Pastourale deu paysaa, en quato (*sic*) actes.

Pau, J.-P. Vignancour, imprimeur-libraire deü Rey, vis-à-vis la Plante, 1767. Ce bend chez Joan J. Bergé, à Lescar, petit in-12.

M. Manescau, *Catal. des livres d'une bibl. à Pau*, 1867, p. 275.

154. Fondeville. La Pastourale deü paysaa, qui cerque mestie a son hilh chens ne trouba a soun grat, en quoate actes.

Per Moussu Foundeville de Lescar.

Pau, Vignaucour, sans date, in-8°.

155. Fondeville. Dialogues sur l'Etablissement du Calvinisme.

Manuscrit cité par M. V. Lespy, *Grammaire béarnaise*, p. 293, et *Illust. du Béarn*, p. 59.

156. Fournès (Jean-Louis). Sermou prexat à Santo-Sezeillo, prep de la Bruyeiro, en 1785, le xoun de la Festo d'aquello Santo.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ni lieu ni date, in-8°.

Ce sermon, attribué à l'abbé Plazolles, curé de Saint-Jean-de-Caucalière, près de Castres, est, en réalité l'œuvre de J.-L. Fournès, d'abord juge-viguier de Labruyère, puis juge de paix jusqu'à sa mort, en 1811. Ce facétieux magistrat, ayant assisté à une instruction par trop familière, ce semble, prêchée en patois par l'abbé Plazolles, le jour de la fête de sainte Cécile, la reprit et en tira un sermon bouffon, assaisonné de grosses et crues gaillardises.

V. Magl. Ñayral, *Biogr. castr.*, aux noms Fournès et Plazolles, qui en a donné de longs fragments.

157. Gairal, de Bourrel (François). Noëls nouveaux à l'honneur de la naissance du Messie, sur des Airs très-connus et réjouissants; par M. François Gairal, de Bourrel, natif de Mondigoux, diocèse de Montauban.

Toulouse, J.-H. Guillemette, sans date, in-12.

158. Gairal, de Bourrel (François). Noëls nouveaux sur la naissance du Sauveur du monde, par M. François Gayral (*sic*), de Bourrel, natif de Mondigoux, diocèse de Montauban.

Toulouse, J.-H. Guillemette, sans date, in-12.

159. Gassion (de). Deux sonnets.

Sounet : *Quan lou Printenps en raûbe pingourlade....*

Sounet : *Quoan Rabourit, la noueyt, per caze aban roudeye....*

Dans les *Poésies béarnaises*. Pau, E. Vignancour, 1827, in-8°.

160. Gautier (Le R. P. Bernard). Recueil de cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire, avec les airs notés à la fin.

Sans nom d'auteur.

Avignon, François-Joseph Doumergue, 1734, in-12.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, p. 239, en a cité une édition d'Avignon, Fortunat Labaye, 1735, in-12.

161. Gautier (Le R. P. Bernard). Cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire.

Nouvelle édition, augmentée et rétablie sur l'original.

Marseille, Jean Mossy, 1756, in-12.

M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, n° 239.

162. Gautier (Le R. P. Bernard). Cantiques spirituels à l'usage des Missions de Provence, en langue vulgaire.

Par le R. P. Gautier, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire.

Nouvelle édition, augmentée et rétablie sur l'Original.

Marseille, Jean Mossy, 1780, in-12.

163. Gazeto de Bendemios.

Quatre pages in-4°, sans noms d'auteur ni d'imprimeur, ni lieu (Toulouse), ni date (pièce annexée à la *Gazette* (de Toulouse), année 1706).

Cette pièce se compose de plusieurs articles, en prose patoise de Toulouse, portant les titres particuliers suivants :

Del Fort-Rouyal de la Bereigno, le darnhé jour de Taulo.

Del Camp de Frountignan, le 1. *de la Debaucho.*

Del Camp de Limous, le 3. *de la Barriquo.*

Del Camp de l'Ardeno, le 6. *de Bouno Joyo.*

On lit à la fin : *Jouxto la copio del Burèu d'Adresso Bachiquo.*

La quatrième page est occupée par le *Bignayrou countent.* — *Cansou sur l'Ayre* : Se morfondre au coin d'une rue.

(Bibliothèque de la ville de Toulouse.)

164. Germain (Jean-Baptiste). La Bourrido dei Dieoux, pouèmo. Per Moussu Germain, de Marsillo, 1760, sans nom d'imprimeur ni nom de lieu.

Ce poëme a été réimprimé, précédé d'une notice sur l'auteur,

dans *lou Bouquet prouvençaou*, pag. 67, ainsi que dans les *Œuvres complètes de Gros*, pag. 267.

V. ces deux titres.

165. GIRARDEAU (L'abbé). Les Macariennes, poëme en vers gascons.

A. Nankin (Bordeaux), chez Romain Macarony, imprimeur ordinaire du Public, à l'enseigne de la Vérité, 1763, in-12.

166. GIRARDEAU (L'abbé). Les Macariennes, poëme en vers gascons.

A. Nankin, etc

Paris, Aug. Aubry, 1862, in-12.

Cette réimpression est due aux soins éclairés de M. Reinhold-Dezeimeris, de Bordeaux. Elle est accompagnée de précieuses notes et d'une notice sur l'abbé Girardeau, regardé comme l'auteur des *Macariennes;* enfin d'un noël également attribué au même auteur.

167. GOBAIN. La grande Bible des Noëls vieux et nouveaux, composés en l'honneur de la naissance de Jesus-Christ. Nouvelle édition, considérablement augmentée,

Bordeaux, J.-B. Séjourné, sans date, in-12.

Ce recueil est divisé en deux parties: 1° *Noëls vieux;* 2° *Noëls nouveaux.*

Parmi les *noëls vieux*, on trouve celui qui commence par *Rebeillats-bous, mainades*, qui est aussi dans le recueil de l'abbé d'Andichon (V. ce nom), mais qu'il faut faire remonter au XVIIe siècle, puisque l'abbé d'Astros a composé un noël sur le même air, qu'il indique par le premier vers:

Rebeillats-bous, mainados.

M. G. Brunet, *Notices*, pag. 177, a cité une première édition de la *Grande Bible*, à la date de 1720. C'est vraisemblablement la même que le livret indiqué par M. Pierquin de Gembloux, *Hist. litt. des patois*, pag. 307, sous ce titre: *Noëls vieux et nouveaux.* Bordeaux, 1720, in-18.

168. GOUJET (Le P. Balthazar). Épitre du révérend Père Balthazard Goujet, des Augustins réformés de Taulignan, en Dauphiné, à M. Coye, qui avait résidé un an.

Dans les *Œuvres complètes de J.-B. Coye*. V. ce nom.

169. GRAUPIGNADOS a las dos modos ridiculos, mesos en musiquo per le prumié chantré de la cathedralo de Fonsosgribos (*sic*), e cantados à las plaços de Toulouso le joun de Carmantran, 1770.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ni lieu ni date. Une page in-4°, à deux colonnes.

Satire contre les *parlements*, sorte de mantelets à la mode, et contre les bourses qui retenaient les cheveux.

V. *Cataplame countro las Graupignados.*

170. Gravelle (de). La Marseilloise, comédie en un acte, mêlée d'ariettes et de vaudevilles, par M. de Gravelle.

Avignon, et se vend à Marseille, 1760, in-8°.

171. Gravières (L'abbé Jean-Patrice). Jean ou lou Cousiné del seminari d'Agén, poëmo burlesque en dus chants et bers patois, fey per Jean-Patriço Graviéros, prestré (annado 1762me°).

Imprimat pel prumé cop, à Agen en 1825, sans nom d'imprimeur, in-12.

Je dois à M. Pozzi, d'Agen, quelques vers manuscrits et autographes de l'abbé Gravières : 1° *Rimaille sur la comète de* 1811 ; 2° un *Sixain*, cité dans le présent Essai; 3° une *Supplique au citoyen Isabeau, représentant du peuple*, datée du 19 vendémiaire, l'an 3e de la République française une et indivisible.

172. Gros (François-Toussaint). Recuil de pouésiés prouvençalos de M. F. T. G., de Marsillo.

Marseille, François Berte et D. Sibié, 1734, in. 8o

173. Gros (François-Toussaint). Recuil de pouesiés prouvençalos de M. F.-T. Gros, de Marsillo.

Nouvello Edicien, courrigeado et augmentado per l'autour, eme uno explicacien dei mots lei plus difficiles.

Marseille, Sibié. 1763, in-8°.

174. Gros (François-Toussaint). Œuvres complètes de F. Gros, suivies de morceaux choisis de quelques poëtes provençaux.

Marseille, Arnaud et Gueydon, 1841, in-8o, avec le portrait de l'auteur.

Ce volume renferme, en outre : *la Bourrido dei Dieoux*, par Germain, p. 265; *lou Tems*, par Dageville, p. 297 ; *les Contes* de l'abbé Vigne. p. 313; *lou Sermoun de Moussu Sistre*, de l'abbé Favre, p. 329 ; *leis Amours de Vanus*, de F. Chailan, etc.

175. Hellies (Pierre). *Contro* (sic) *las fennos* et *le Temps al pople Moundi*.

A la suite d'une bibliographie de Pierre Hélie (*sic*), garçon brodeur, à Toulouse, par le P. H. Sermet, dans les *Mém. de l'ancienne Académie des sciences de Toulouse*, 1740, tom. IV, in-4o.

176. Hellies (Pierre). Manuscrit qui a dû avoir 354 pages, mais auquel manquent les 126 premieres et le titre. Il est composé de

pièces de vers écrites alternativement en français et en patois de Toulouse. Parmi celles-ci se trouve : *le Temps al pople moundi*. J'attribue, sans aucune hésitation, toutes ces productions, la plupart ordurières, à Pierre Hellies.

Ce manuscrit m'a été communiqué par M. H. Carrère, qui en a tiré trois couplets insérés dans le *Guide des étrangers à Toulouse*, 1869, en les attribuant à un auteur inconnu du XVIIe siècle, p. 237.

J'ai une quittance, à la date du 25 juin 1668, de la main de A. Hellies, *Mestre brodur de Tolose*. Il est probable que celui que le père Sermet a fait connaître sous le nom de P. Hélie, garçon brodeur, était de cette famille, le fils peut-être du maître brodeur. Dès lors il faudrait revenir à la vraie orthographe de leur nom, que le père Sermet ne connaissait que par tradition.

177. Henriade (La) de Voltaire mise en vers burlesques auvergnats, etc.

V. Faucon.

178. Hillet. Le Miral moundi, pouemo en bint et un libre, ambé soun dictiounari, oun soun inginats principalomen les mots les plus escariés, an l'esplicatiu françeso.

Sans nom d'auteur.

Toulouso, D. Desclassan, 1781, in-12.

Un bel exemplaire manuscrit in-fol. de cet ouvrage, avec quelques retouches, conforme à l'imprimé, est conservé à la bibliothèque de la ville de Toulouse.

Un autre exemplaire manuscrit du *Miral moundi* fut vendu à la Bibliothèque royale, à Paris, en 1843.

179. Histoire du Siège de Toulon.

Toulouse, sans nom d'imprimeur, 1707, petit in-12.

On trouve à la page 108, 2e partie, deux chansons en patois sur la retraite du duc de Savoye.

180. Historio de la prémièro bereficatiou de l'Orgué des Grans Courdeliès de Toulouso, faito per B... (Begué, organiste de Saint-Sernin), en 1730, et de la darnièro, faito per B.... (Dom Bedos, bénédictin), en 1747.

Un feuillet in-4°, imprimé à 2 colonnes au recto seulement, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans date ni nom de lieu.

Cette pièce de vers, composée en faveur de Lépine, facteur d'orgues, se compose de 133 vers alexandrins, sur une seule rime en *airé*, ce qui conduit l'auteur à faire des mots souvent peu légitimes.

C'est une des raretés de ma collection, mais elle ne se recommande par aucun mérite littéraire.

181. HOURCASTRÉMÉ.
Une chanson : *Bébe û 'driuou joui de sa mestresse...*;
Et trois fables.
Dans les *Poésies béarnaises*. V. ce titre.

182 IMPROMPTU PROVENÇAL sur la prise de Maëstricht, per V. N. D. P. D., in-4°.

183. INTRADO (L') del Parlomen.
Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu (Toulouse) ni date, in-4°, 2 pages.
A propos de la réintégration du Parlement de Toulouse, en 1788, après la chute du ministère du cardinal de Brienne.

184. ISNARD (L'abbé Jean-Baptiste).
Cantiques provençaux, etc. V. ce titre.

185. JAMMETO, comédie carcassonnaise mentionnée dans une lettre des *Amis de la Constitution* de Carcassonne à Grégoire. Voy. *Lettres à Grégoire sur les patois de France*, publiées par M. Gazier dans la *Revue des langues romanes*, tome V, p. 430.

186. JOLY (Hyacinthe). Cantiques pour la première communion, Exercice de la Messe.
In-12, 1757.
D'après M. de Labouisse-Rochefort, *Préface de Poésies languedociennes*. Toulouse, 1844, in-8°, p. 3, note 1.

187. JOURNAL des Caves de Toulouse, avec les Articles de la Paix faite avec Bacchus.
Par l'auteur de la *Relation de l'Ardenne*[1].
4 pages in-4°, en français, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu (Toulouse) ni date.
Annexé à la *Gazette* (de Toulouse) de l'année 1705.
Cette pièce n'est qu'un badinage innocent, qui offre une certaine importance par l'usage que l'auteur inconnu a fait de la nomenclature patoise des cépages qui étaient cultivés en 1705 aux environs de Toulouse, et des dénominations des divers ouvriers employés à faire la vendange, tels que ceux-ci : les *picairés*, les vendangeurs proprement dits; les *degaspairés*, les égrappeurs; les *porto-*

[1] Relation de la bataille gagnée contre le lieutenant général Chaleur, avec la levée du Siége du Fort des Vignes de l'Ardenne (quartier de la banlieue de Toulouse), le 23 août 1705.
4 pages in-4°, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu (Toulouse) ni date (annexées à la *Gazette* (de Toulouse) de l'année 1705).

tinals, ceux qui charrient les raisins dans les celliers ; les *trepieires*, les fouleurs.

188. Labadens. L'Éloge du cabaret. Cantate burlesque en patois languedocien.

Manuscrit, avec la partition de la main de l'auteur, qui était professeur de musique à Toulouse, et précédé d'une eau-forte aussi de Labadens, portant sa signature et la date de 1778.

189. Labadens. L'Éloge du cabaret. Cantate burlesque en patois languedocien, avec accompagnement de guitare, gravé par G. Magnian. Paris, Mme Le Marchand et M. Le Jeune, sans date.

M. Anacharsis Combes a donné, dans les *Chants populaires du pays castrais*, p. 71, une leçon très-fautive de la *Cantate burlesque*, en l'attribuant, *d'après la tradition*, à Mazas, chef de la maîtrise de Saint-Benoît, à Castres. Elle est sûrement de Labadens.

190. Lacombe (Le P.) Lo Moulinado. La Moulinade. A la suite du *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin*, etc. Ouvrage posthume de Nicolas Béronie, publié par M. Joseph-Anne Vialle, avocat. Tulle, J.-M. Drapeau, sans date, in-4o.

191. Lafont-du-Cujula. Dans une dissertation publiée dans le *Recueil* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 1812, pag. 166, M. Lafont a fait connaître divers couplets notés :

1o Chanson agenoise dans le goût italien :

Per ché me fas souffri,
Me fas mouri.....;

2o Chanson agenoise dans le genre français, ou plutôt dans le genre italien du XVIe siècle :

Perchè fugès, pastouro.....

3o Chant de Noces :

Nobio, bouto la ma sus cap....

192. Laroque. Véritable détal de l'Aigat de Mountalba, en berses coumiques; per un Fabriquant.

Sans nom d'auteur ni de lieu, 1767, in-12.

193. Laroque. Beritable détal de l'Aigat de Mountalba, del més de noubembre 1766; per Laroco, Fabrican. Segoundo éditiou.

Mountalba, Charles Crousilhos; sans date, in-12.

194. Laroque. Béritablé détal de l'aygat de Mountalba, dél més de noubrembré 1766; per Laroquo, Fabrican. Tresièmo éditiou.

Mountalba, J.-P. Ph. Crousilhos; sans date, in-12.

195. Laroque. Béritablé détal dé l'aygat dé Mountalba, dél més

de noubrembré 1766. Per L'aroquo, Fabrican. Quatorziemo (*sic*) edition.

Mountalba, J.-P.F. Crousilhos, 1830, in-12.

Il ne faut pas confondre le récit de Laroque, qui remonte au débordement du Tarn en novembre 1766, avec celui de L. Fénié, intitulé : *Détal dé l'aygat de Mountalba, del més de jambié* 1826, par L.-F. (Fénié).

196. Les (Las) del grand Cornelius, ambe le discours dal general das couyouls.

Manuscrit in-4o, de 32 pages, sans nom d'auteur.

Badinage carnavalesque, en vers, écrit dans le patois de Limoux (Aude), à l'occasion de la prétendue confrérie des Cornards et de la réception des Confrères.

A la suite de *las Lès del grand Cornelius*, on trouve *las Proubisiouis de noutari de Cournarel*, etc., portant la date de 1775.

Les dix dernières pages du ms. sont occupées par *le Mes de may, Poemo*. L'auteur donne le nom d'*Alcimaduro* à une bergère ; c'est à vraisemblablement une réminiscence de l'opéra d'*Alcimadure*, alors dans sa primeur.

197. Lettro d'un paysan de la Lando à un paysan de l'Ardeno de sous amics, sul sutjet d'un discours d'Academio.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu ni date; in-8o, 8 pages.

La lettre est écrite en patois de Toulouse ; il y est parlé de l'opéra de *Daphnis et Alcimadure* et de la *Laytayro de Naubernat*, jouée en 1783. Je serais tenté d'attribuer cette insignifiante pièce de vers, très-obscure, ainsi que la suivante, à Jean Florent Baour.

198. Lettro (segoundo) del Paysan de la Lando al Paysan de Lardeno.

Sans nom d'auteur ni d'imprimeur, sans lieu ni date; in-8o, 16 pages.

199. Loz. Chansons en carcassonnais mentionnées dans les *Lettres à Grégoire sur les patois de France*, publiées dans la *Revue des langues romanes*, par M. Gazier, t. V, p. 431.

Peut-être faut-il attribuer à ce Loz quatre chansons envoyées à Grégoire par les *Amis de la Constitution* de Carcassonne et imprimées, par le même M. Gazier, p. 587 à 589 de la *Revue*. Parlant des pièces de Loz, la lettre des *Amis de la Constitution* dit à Grégoire : « Nous vous en faisons passer quelques-unes. »

(A suivre) Le Dr Noulet.

PHONÉTIQUE CATALANE

Œ

La variété baléarique de la langue catalane possède quatre *e*: *e* inaccentué, nommé muet; *e* accentué, ouvert; *e* accentué, fermé; *e* accentué, nommé aussi muet (une muette accentuée!). On donne comme exemple ces quasi-homonymes: *deu* (dix), ouvert; *Deu* (Dieu), fermé; *deu* (il doit), muet; *seu* (il est assis), ouvert; *seu* pron. poss.), fermé; *seu* (suif) muet [1]. Cette dernière voyelle ou, mieux, diphthongue simultanée, subit des modifications locales et peut-être personnelles et verbales; mais elle est essentiellement de la famille de l'*eu* français et de l'*ö* allemand, c'est-à-dire composée de *e* et de *o*. Nous l'avons même entendu prononcer, sans doute par un effet de localité, comme simple *o*.

Ce son est-il de formation récente, ou bien un des nombreux vestiges de l'ancienne langue conservés aux îles? Quelques indices, à la vérité assez faibles, nous portaient à croire qu'il avait existé sur le continent: c'était *vore* pour *veure*, usité à Valence, et *boure* pour *beure*, dans le *Post-Scriptum* humoristique du *Mascaron* [2].

L'hypothèse de ce son, dans l'ancienne langue, donnait la solution d'un problème assez embarrassant de phonétique catalane, proposé par un illustre philologue: comment *cruce(m)*, *croce(m)*(?), *voce(m)*, prov. *crotz*, *votz*, avaient-ils donné en catalan *creu* et *veu* [3]? On ne peut pas faire valoir les cas de *o* inaccentué (*redó* de *rotundu(m)*, cat.; *hermoso* de *formosu(m)*, cast; on ne peut pas supposer non plus l'intermédiaire de *ue*

[1] Figuera, *Dict. Mall.*, prol. — Il ne faut pas croire que œ soit toujours suivi de *u*, ni *u* toujours précédé de *e* ou œ. On trouve, par exemple, *promœtre*, et, d'un autre côté, *pou*, *nou*, etc.

[2] Cette légende a été publiée dans les *Documentos literarios en antigua lengua catalana* (*Col. del Arch. de Aragon*), à côté de *la Filla del rey de Hungria*, où l'on trouve aussi la preuve de l'existence de *voure* et *boure*

[3] Il faut ajouter un mot que nous ne trouvons pas dans les dictionnaires: *deu*, source: prov. *dotz*, etc., de *ductio*, selon Diez.

(*fronte(m)*, *fruente*, *frente*, cast.), cette diphthongue étant antipathique à la langue catalane. Avec l'admission de l'*œ*, toute difficulté disparaît.

Cette hypothèse vient d'être confirmée par quelques formes nouvellement signalées. Dans un ms. catalan récemment étudié à Paris, on a trouvé *fou* pour *feu* (il fit). Dans son excellente publication du poëme catalan des *Sept Sages*[1], M. Mussafia a signalé, outre les exemples de *la Filla del rey de Hungria*, *crou*, *vou* (à côté de *veu*), de la *Cronica del rey en Jacme* (éd. Aguiló), et les rimes: *brou: veu; pou: veu*, dudit poëme.

Nous ne savons pas à quel pays appartenait le ms. de Paris. Les *Documentos* et la *Cronica* viennent de deux monastères de Catalogne. Quant au poëme, nous le croyons originaire de Mayorque, comme d'autres mss. de Carpentras. Nous trouvons donc à la fois la diphthongue *œ* à Mayorque et en Catalogne.

Ce n'était pas qu'on pût écrire indifféremment *ou* ou *eu*; cela avait lieu seulement dans les mots dont le son était composé. On ne prononçait pas non plus *brœu* et *pœu*; on se contentait de la rime *ou: œu*, comme la métrique allemande admet les rimes *e: â*; *e: ô*; *i: ü*.

L'auteur ou le copiste se montre enclin à employer les *o* au commencement du poëme. Ainsi on trouve *promot*, qui était sans doute *promœt*, comme aujourd'hui, et même trois *no* qui paraissent correspondre à *ne!*

M. Mila y Fontanals.

[1] Ne l'ayant pas sous la main, nous n'en pouvons citer les pages.

MÉLANGES

Changement de Z (S) en R et de R en Z entre deux voyelles dans la langue d'oc

Voici quelques nouveaux exemples de ce double phénomène, à joindre à ceux qui ont été rapportés par M. Paul Meyer, dans son excellent travail sur ce sujet (*Romania*, IV, 184 et 467), par notre savant collaborateur M. Alart (*ibid.*, 465) et enfin par moi-même (*Revue*, VIII, 238).

I. — *R* = *Z*

C'est dans la Chronique biterroise de Mascaro que M. Meyer a relevé le plus d'exemples du passage de *z* (*s*) à *r*. J'y ai glané après lui *recuran* = *recuzan* (p. 85) et *queres* = *ques es* (p. 93). D'autres textes de même origine, également publiés dans le Bulletin de la *Société archéologique* de Béziers, offrent : *ceron* = *sezon* (III, 90), *diria* (93), *diron* (158)[1], *faria* (114), *fariam* (168), *feres* (99), *pauradas* et *pauratz* (IV, 170), *semenaros* (III, 136), toutes formes où *r* remplace *z* ou *s*.

Aux exemples tirés par M. Meyer du *Petit Thalamus* de Montpellier, on peut ajouter *mereissa* = *mezeissa* (p. 371).

D'autres textes nous offrent :

Giraud Riquier, *Quarta pastorella* : *seria* = *sezia*, *gleira* = *gleiza* (*Parn. occ.*, p. 336 et 338).

G. de Calanso (*Parn. occ.*, 143) : *biara* = *blaza* pour *blava* (bleue). Cf. le provençal moderne *bluro*.

St Honorat (p. 203) : *frayre* = *fraysse* (*fraxinum*). Ici, sauf erreur, *r* remplacerait *s* dur. Même cas, je pense, dans un exemple de Mascaro que je n'ai pas relevé ci-dessus ; *romperon* = *rompesson* (p. 74).

P. de Corbiac, *Trésor* (Galvani, p. 331) : *pereros* = *perezos*.

Roman d'Arle (18) : *auri* = *auzi*.

[1] *Diron* se trouve aussi, avec *diren*, dans l'*Évangile de l'Enfance* (298, 15. — 290. 9).

Leys d'amors (II, 42) : *envarisca* = *envazisca*.

Le chansonnier Lavallière nomme *B. de Pararols* le troubadour appelé par les autres mss. *B. de Palazols*.

C'est sous le nom de *R. Vidal de Beralu* (et non *Bezalu*) que le marquis de Santillane désigne l'auteur de *las Rasos de trobar* (Voy. Bartsch, *Grundriss*, 66, note 1).

Le *Glossaire occitanien* enregistre *aire* = *aise*, *aleirans* = *alezan*, *ariman* = *aziman*, *ceguera* = *cegueza*.

Dans les dialectes modernes, je remarque : *sen Crapari* = *sen Crapazi* (St-Caprais), *Caranovo* et *Caravieillo* (= *Casa*...), noms de lieux ou de personnes (*Dict. languedocien*), *verturous* = *vertuzos* (*vertudos*), dans Augier Gaillard, p. 161. Ajoutez *raro* (*limite*, propr. *fossé*), qui se dit en Provence pour l'anc. *rasa*, conservé en Limousin et en Auvergne (*raso*).

II. — Z = *R*.

Le *Petit Thalamus* et Mascaro, outre les exemples relevés par M. Meyer, offrent encore :

Que visonava tota la vila (*Th.*, 430) ; *mesia* = *meritait* (Masc., 108).

On trouve ailleurs :

Moine de Montaudon, d'après le ms. La Vallière (Mahn, *Gedichte*, 395, 4) : *romaia* = *romanria*.

Vie de J. Rudel, d'après le ms. 1592 (Mahn, *Biogr.*, XV) ; *flazar* = *flairar*.

Nouvelle anonyme dans Mahn, *Ged.*, I, p. 171 : *fazia* = *faria*.

Leys d'amors, II, 408 : *semprazas* = *sempreras*.

Gloss. occitanien : *auzius* = *aurius* ; *sabezut* = *saberut*.

Voici maintenant des exemples plus modernes ou tout à fait contemporains :

Deouzio = *deuria* (*Théâtre* de Béziers, II, 130).

Armazi = *armari* ; *pezil* = *peril* ; *azengar* = *arengar* (Dict. languedocien). Le même ouvrage mentionne les doubles formes *bezegno* et *beregno*, *empuza* et *empura*, *fouzels* et *fourels*, *boussiezo* et *boussieiro*, dont c'est probablement aussi la seconde qui dans chaque couple est la primitive[1].

[1] Un texte de Montpellier (*Revue*, III, 173) donne sous la forme *ga-*

Je terminerai cette note en rapportant quatre exemples du changement de *r* en *s* (*z*) devant une consonne, phénomène beaucoup plus rare que le changement contraire en pareille position[1] : *esguilosa* = *erguillosa* (Flamenca, 4460) ; *sastre* = *sartor* (Vie de Guillem Figueira, *Parn. occit.*, p. 243); *encozremen*[2] = *encorremen*, *mezmament* = *mermamen* (Petit Thalamus, pp. 41 et 311).

ORGIES

L'auteur d'un travail sur les Consuls de Béziers, inséré au tome III, page 43 et suivantes, du *Bulletin* de la *Société archéologique* de cette ville, disserte assez longuement sur l'origine et la signification de ce mot, qui se lit plusieurs fois dans la Chronique de Mascaro, et sans doute ailleurs, mais qui manque à Raynouard comme à Rochegude. Finalement, il le rattache à ἔργον et le traduit par *charpentiers*. Je pense que la vraie signification est « charron », et la véritable étymologie * *orbiarios*.

FIMEN

Cette expression se rencontre plusieurs fois dans les *Noves rimades*, qui forment la première partie de l'intéressant mémoire de M. Milà y Fontanals par lequel la *Société des lan-*

rithan un mot qui se dit aujourd'hui *gazilhan*. Mais est-ce l'*r* qui est devenue *z*, ou si c'est l'inverse?

[1] *Almorna*, *asermar*, *dirnar*, *irnel*, *turtar* = *tustar* (**tusitare*, selon l'ingénieuse explication de M. Boucherie), sont des formes très-communes. On peut y joindre *arpis* (aspic) et *jortat*, mentionnés par Rochegude, *sorenha* (Petit Thalamus, 144), *resport* = *respost* (Evang. de l'Enfance, 276, 6). Le même ouvrage offre ailleurs le même mot rimant avec *fort*, et aussi *tost* avec *mort*. On trouve dans *Saint Honorat*, p. 193. *hortz* = *ostz* (armée). — En finale, on remarque la même mutation dans *por* = *pos* (Vie de sainte Enimie, Croisade albigeoise) et dans *mar* (*mor*) = *mas mos*), formes qui se rencontrent dans plusieurs textes anciens. Le prov. moderne dit *clar*, forme qui se trouve déjà dans *Flamenca*, pour *clas* (fr. (*glas*).

[2] Inverse : *marsip* = *massip* (Ev. de l'Enfance, 297, 9), à moins que l'*r*, ici, ne provienne d'une mutation directe de l'*n* primitive en cette consonne ; mais c'est moins probable.

gues romanes a dignement inauguré la série de ses Publications spéciales. M. Milà remarque qu'elle signifie *je dis*, et il la décompose ainsi : *fi m'en*. J'ai des doutes sur cet *en* et je les soumets au savant professeur. Ne serait-ce pas une faute de copiste pour *eu (ego)*[1]. Cf. l'expression provençale *fi m'ieu*, plusieurs fois mentionnée par les *Leys d'amors* (II, 192, 390 ; III. 10) comme synonyme de *disshi*.

BOBS = SOT

Ce mot, relevé par M. P. Meyer dans *G. de la Barre*, subsiste en limousin, et non pas seulement dans son diminutif *bobulo*, comme je l'ai dit il y a quelque temps (*Revue*, VI, 295). En voici un exemple :

> Te plânhe, moun paubre Graulou,
> Reipoundé quelo francho bôbo.
>
> (Richard.)

Il doit être peu usité, car je ne l'ai jamais entendu. Je ne sais, par conséquent, si on l'emploie aussi au masculin, qui serait *bo* ou *bôbe*.

C. Chabaneau.

[1] Faute semblable, si je ne me trompe, au v. 25 de la p. 9 : *assuanar*, au lieu de *assuavar*, verbe que le provençal possède aussi, avec son doublet *assuauzar*.

A JAN REBOUL

—

Posuerunt me custodem.

La Mort s'esbaudissié, fièro de sa vitòri :
—« Soun rare, dóumaci, li mort grand coume tu. »
Tambèn, au founs dóu cros te couvavo escoundu,
Coume fai de soun or l'avare dins sa bòri.

Pecaire ! avié parla sèns l'oustesso, ta Glòri ;
Fau que comte dos fes un triounfle perdu.
Vincèire dóu toumbèu, ravoi, nous sies rendu
Coume avans, mai qu'avans, bèu, luminous e flòri.

Au pèd de la Tourmagno, ounte as raiva, jouvènt,
De nosto lindo Font qu'as canta tant souvent,
Iuei t'an pausa gardian, o noble enfant de Nime!

Desenant, es aqui, davans toun maubre blanc,
Que, redisènt ti vers, pouèto magnanime,
Anaran s'ispira tis ùmblis escoulan.

Louis Roumieux

(Recita lou 17 de mai, jour qu'inaugurèron la statuo de Jan Reboul.)

A JEAN REBOUL

—

Posuerunt me custodem.

La Mort se réjouissait, fière de sa victoire : — « Ils sont rares assurément, les morts grands comme toi. » — Aussi, au fond de la fosse te couvait-elle caché, — comme fait de son or l'avare dans son bouge.

Pauvrette ! elle avait parlé sans l'hôtesse, ta gloire ; — il faut qu'elle compte deux fois un triomphe perdu. — Vainqueur du tombeau, tu nous es rendu plein de vie, — comme autrefois, plus qu'autrefois, beau, lumineux et florissant.

Au pied de la Tourmagne, où tu as rêvé, jeune homme, — de notre claire Fontaine que tu chantas si souvent, — on t'a posé gardien aujourd'hui, ô noble enfant de Nimes !

Désormais, c'est là, devant ton marbre blanc, — que, redisant tes vers, magnanime poëte,—tes humbles disciples iront s'inspirer.

Louis Roumieux.

(Récité le 17 mai, jour de l'inauguration de la statue de Jean Reboul.)

RATAPOUN

OU LOU RAT PREDICAIRE

D'ount ven tant de varal ? Lou pople rousegaire
Fourfoulho de pertout, courrits coumo l'esclaire.
Per asard aurion esquilhats
Toutos las gatos e lous gats?
Ou sariò que de las ratieiros,
Quatre-de-chifros, pouisounieiros,
Aurion fait un gros fouairou ?
— I siots pas. Aissì la rasou
Dal boulegadìs, dal vacarme :
Ratapoun, majoural das rats,
Que dins un paro-grais daisset sous crins rumats,
Despei ier-dela s'es fait carme.
Disoun que vei, dins un sermou,
Deu trouna coumo Bourdalou.
La gleiso es al granié. Sus de vielho milhasso,
Silencious, ple de fervou,
Lou pople trisso-fi s'ajasso.
Estirat sul jarret, lou nouvel ouratou

RATAPON

OU LE RAT PRÉDICATEUR

D'où vient ce brouhaha ? Le peuple rongeur — fourmille de toute
art ; il court comme l'éclair. — Aurait-on mis, par hasard, des
nnettes — à toutes les chattes et les chats ? — Ou serait-ce que
s souricières, — des assommoirs et de la mort aux rats, — on
rait fait un grand feu de joie ? — Vous n'y êtes pas. Voici la
ison — du remue-ménage, du vacarme : — Ratapon, doyen des
ts, — qui dans une lèche-frite laissa ses crins roussis, — depuis
ant-hier s'est fait carme. — On dit qu'aujourd'hui, dans un ser-
on, — il doit tonner comme Bourdaloue. — L'église est au gre-
er. Sur de la vieille paille de millet, — silencieux, plein de fer-
ur, — le peuple trotte-menu se gîte. — Raide sur son jarret,
nouvel orateur — montre le nez dans un caisson. — Il fait son

Mostro lou nas dins un caissou.
Fa soun salut; tres cos frego sa garramacho
Sus sa bourro, sus sa moustacho:
-- « Rats e mirgos, s'a dits, aimavi d'autris cops
» La cansalado, lou fourmage;
» Me lupavi souvent lous pots
» De mel, de sucre, de laitage;
» Escoupissiò jamai sus rounds das salcissots.
» Mais qu'on cambio de goust quand on se fa dins l'age!
» Vei dal mounde soui retirat.
» Dins aqueste caissou trovi quauqu'avelano;
» N'ei prou de quatre ou cinq per passa la semano:
» Rousegui que lou clesc; cresets-vo, fe de rat! »
De sus un coucaril, un das viels de la vielho,
Qu'aviò manobrat sus un lard
E dins lous flancs d'un galavard
Am'el toutola davant-velho,
I cridet: « — Passo pas! te couneissi, gusard!
» As lou caissal trop sense e la maisso trop crano.
» I'a segur quicon de milhou
» Que quauquis clesques d'avelano
» Dins toun misterious caissou. »

salut; trois fois il frotte sa patte velue — sur sa bourre, sur sa moustache: — « Rats et souris, dit-il, j'aimais autrefois — le lard, » le fromage; — je me léchais les lèvres! souvent (enduites) — » de miel, de sucre, de laitage: — je ne crachais jamais sur les » rondelles de saucisson. — Mais qu'on change de goût en vieil- » lissant! — Aujourd'hui je suis retiré du monde; — je trouve » dans ce caisson quelques noisettes: — quatre ou cinq me suffi- » sent pour passer la semaine; — je ne ronge que la coque, » croyez-le, foi de rat. »

Perché sur un charbon blanc, un des *vieux de la vieille*,— qui avait manœuvré sur un lard — et dans les flancs d'une andouille — avec lui toute l'avant-veille, — lui cria: « Cela ne passe pas; » je te connais, gueux! — Tu as la molaire trop saine et la mâ- » choire trop dure; — à coup sûr, il y a quelque chose de meil- » leur — que quelques coques de noisette — dans ton mystérieux » caisson! » — « Sainte Croix, quel blasphème! j'en ai l'âme

—« Santo-crous ! quuntrenec ! N'ei l'amo estremen-
[tido.
» V'afourtissi ! i'a pas que milhasso pouirido !
» Flairo bou, me direts ?... Orgo de santetat !
» Fraires, sion pas al tems passat :
» L'enemic es aquì, cal pel-muda de vido.
» Ei soumilhat a-neit un gat enfarinat !
» Vesi sous els lusents e sa dent agusado.
» Que deviò avé talent ! Ero sec, descarnat !
» O siecle courroumput ! raço tres cops damnado !
» Counvertissi-te dounc : macho quauque pelhot,
» De pa mousit e de fialado.
» Junats, fraires, junats ! tout en pensant al clot.
» Aro daissats-me soul dedins moun armitage :
» L'apatì lavo lous pecats !
» Aissì m'atudarei : Dieu vous mantengue en pas. »
E, d'emoucieu, sa vous s'estoufet al passage.
Plouravo à sanglots ! Paure rat !....
Lou couquì prechavo quilhat
Sus un gros cantel de fourmage.

A. Mir.

(Narbonnais, Escales et ses environs.)

» navrée : — il n'y a rien, croyez-le, qu'un peu de *millasse* pourrie !
» — Cela sent bon, me direz-vous ?... Odeur de sainteté ! — Frères,
» nous ne sommes plus au temps passé ; — l'ennemi est là ; nous
» devons changer de vie. — J'ai rêvé cette nuit un chat enfariné. —
» Je vois ses yeux luisants et sa dent effilée. — Qu'il devait avoir
» faim ! Il était décharné, sec ! — O siècle corrompu ! Race trois
» fois damnée ! — Convertis-toi donc ! Mâche quelques chiffons, —
» du pain moisi et de l'étoupe. — Jeûnez, frères, jeûnez, enpen-
» sant à la tombe ! — Maintenant laissez-moi seul ; seul dans mon
» ermitage : — l'abstinence lave les péchés. — Ici je veux mou-
» rir. En paix Dieu vous maintienne ... » — Et, d'émotion, sa voix s'éteignit au passage. — Il sanglotait bien fort, bien fort ! Pauvre rat ! .....

Le gaillard prêchait juché — sur un gros morceau de fromage.

A. Mir.

BIBLIOGRAPHIE

La Complainte de Mai, par Lao (Léopold Sergent). — Paris. Vanier, in-12, 36 pages

Laissant de côté la partie purement littéraire, qui échappe à la spécialité toute scientifique de notre *Revue*, nous ne parlerons que des procédés de versification adoptés par l'auteur, M. L. Sergent. Il a pensé, non sans quelque raison, qu'il fallait se rapprocher le plus possible de la prononciation courante, de la vraie prononciation. En conséquence, il tolère l'hiatus, fait rimer des singuliers avec des pluriels (*éclore, multicolores; Cybèle, belles*, etc.), des troisièmes personnes du pluriel en *ent* avec des noms ou adjectifs féminins en *es* (*gentilles, scintillent*; *accueillent, feuilles*). Une de ses pièces, intitulée *la Légende de l'Oiseau invisible*, est en vers de quinze syllabes, qui se partagent en deux hémistiches : le premier, de huit, avec la huitième atone, et le second, de sept, avec la septième masculine. Ce rhthyme est harmonieux, mais il aurait fallu indiquer la césure par un tiret : c'eût été plus commode pour le lecteur. D'un autre côté, puisque M. L. S. a voulu faire un seul vers de ces deux longs hémistiches, il aurait dû conserver toute sa valeur à la huitième syllabe atone du premier, en ne mettant à cette place que celle dont l'*e* muet final est précédé d'une consonne. Toute autre combinaison fausse la prononciation ou compromet la mesure du vers. Ainsi, que l'on compare ces deux vers où la huitième syllabe n'est pas précédée d'une consonne : *Au zénith rouge est la* nue ; *tout à l'est est calme et clair*. — *Nous suivons ta loi* sacrée, *nous demeurons tes fléaux* », avec ceux-ci dont la césure s'appuie au contraire sur une consonne antérieure : « *Il s'en va pensif* et triste, *le pâle Bénédictin*, — *Dire au loin dans* la campagne *sa prière du matin* », et l'on comprendra la valeur de cette observation. — Nous ne savons trop ce qui résultera des innovations hardies de M. L. S Nous souhaitons qu'il réussisse ; mais, pour cela, il ne suffit pas de partir d'un bon principe et de le suivre dans toutes ses conséquences, il faut produire beaucoup, et des œuvres aussi parfaites que possible. C'est le moyen de faire accepter certaines audaces au lecteur et de l'y habituer. Il y a d'heureuses inspirations dans ce petit recueil. Que l'auteur étudie, pour ce qu'on peut appeler le matériel de son art, quelques-unes des œuvres de nos anciens poëtes de la langue d'oc et de la langue d'oil, et certains ouvrages techni-

ques, tels que l'*Art des vers lyriques* de Castil-Blaze : il y trouvera des formes et des principes de versification dont un poëte bien doué peut faire un heureux usage.

A. B.

Il Giorno dei Morti e le Strenne dei fanciulli in Sicilia. Lettera di Giuseppe Pitré.— Palermo, 1875, in-12, 22 pages (2e article).

M. E. Mazel a signalé, dans l'avant-dernier numéro de la *Revue*, le recueil 13878 de la Bibliothèque municipale de Nimes, duquel il a extrait une poésie de l'abbé Favre, restée jusqu'ici inédite. L'un des cahiers qui composent ce recueil renferme la copie des proverbes languedociens que Rulman, l'antiquaire et historien nimois, s'amusait à réunir au commencement du XVIIe siècle [1]. En parcourant les adages divers qui y ont été consignés, j'y ai rencontré la version suivante de la légende de la vieille :

« Mars diguet à Abriou : preste-m'en trés, que you n'ai quatre; faren à la vieille las paumes battre. »

Rulman étant mort en 1639, nous aurions là le plus ancien témoignage, en langue d'oc, de cette tradition singulière.

A. R.-F.

[1] Voici le titre particulier de ces proverbes, que M. le docteur Mazel (de Nimes) se propose de publier : *Inventaire alphabétique des proverbes du Languedoc, qui marquent la fécondité du langage vulgaire, la gentillesse de l'esprit et la solidité du jugement des habitants du pays.* Il en existe une seconde copie dans le recueil manuscrit des *Œuvres de Rulman*, qui est à la Bibliothèque nationale, n° 8651 du fonds des ms. fr.

PÉRIODIQUES

Le Monde. 14 avril 1876. — Léon Gautier. *Un mystère de la Passion en langue d'oc.* Analyse de cet important monument de la littérature dramatique des pays d'oc, le seul qui nous soit parvenu en entier. Le ms. est daté de 1345 et porte, dit M. G.,« les caractères visibles du dialecte gascon. » Cette dernière particularité ajouterait à son prix, n'y ayant pas, si je ne me trompe, d'autre exemple de l'emploi de ce dialecte, au moyen âge, dans une œuvre littéraire. Il y a lieu d'espérer que ce ms., qui appartient à la succession Didot, sera acquis par la Bibliothèque nationale, et que la publication ne tardera pas à en avoir lieu par les soins de la *Société des anciens textes français*.

Le *Mystère de la Passion* porte à quatre le nombre des compositions dramatiques en langue d'oc, dont il nous reste tout ou partie. Les trois autres sont : 1° le *Mystère des innocents* ou *de la Nativité* (XIIIe s.), dont j'ai publié moi-même (voyez la *Revue*, VII, 414), le seul fragment conservé ; 2° *Sancta Agnes* (XIVe s.), dialecte provençal, incomplet du commencement ; et 3° le *Ludus sancti Jacobi* (fin du XVe s.), même dialecte, à qui manquent au contraire la fin et le milieu.

Mais, outre ces quatre ouvrages, on sait par divers témoignages qu'il en a existé d'autres. Le plus ancien de ces témoignages qui soit venu à ma connaissance ne remonte pas plus haut que le milieu du XVe siècle (1440). C'est le suivant, que j'extrais des pièces justificatives d'une histoire récemment publiée de la cathédrale de Rodez[1] (page 273, note I).

«Item plus lo dimenge. III. jorn d'abrial alcus capelas de la glieja de madona de Rodes ensemps am alcus joves de la ciutat feyro en la plassa del mercat nou de ciutat lo Contrast de natura bumana am lo demoni infernal, lo qual contrast fonc determenat per Dieu lo paire. Suppliquero als senhors cossols que lor volguesso donar hun

[1] *Histoire de la cathédrale de Rodez, avec pièces justificatives et de nombreux documents sur les églises et les anciens artistes du Rouergue, par L. Bion de Marlavagne*, in-8°. Paris, Didron, 1875. Cet ouvrage, par sa spécialité, échappe à ma compétence ; mais il me paraît se recommander à l'attention des archéologues par les plus sérieuses qualités.

barral de vi e certanas michas. et fonc deliberat que ieu lor bailes hun sestier de vi loqual fonc pres en la botigua de Mossenhor l'official, que costet V d. loquart, et VI pas de V d. la pessa, que monta tot XV doblas vielhas. (*Hôtel de ville deRodez. Registres des comptes de la Cité*, de 1439-1440, f° 55). »

Je renvoie, pour la mention de dix autres jeux ou moralités représentés en Provence (Draguignan, Forcalquier; Toulon, Auriol) pendant le cours des XVe et XVIe siècle, à la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, tom. VII, p. 506-10, et à la préface du *Ludus sancti Jacobi*, et je termine cet article par un extrait des *Registres consulaires de Limoges* (tom. I, p. 108), qui fournit de curieux détails sur une représentation de la *Passion* (sans doute en langue d'oc) qui eut lieu, à grands frais, dans cette ville, en 1521 :

« Item aussi est à noter que aucuns noctables parsonnages, comme gens d'esglisse, consulz, bourgeois, marchans et auctres gens ayans bon zel au fait politique, et pour augmenter la foy catholique, deliberarent, en l'an dessoubt escript, se jouver par representacion de parsonnages la aspre passion de n^re^ salveur Jesus Cript, laquelle fust jouvée auctentiquement et moult richement; et commansa le segond dimanche d'aoust l'an mil V^c^ XXI, et finit le second jor du moys de septembre. Lequel mystere fust jouvé en la place communement nommée *Dessoubt lez arbres;* et les eschaffaux furent fait fort sontuezement et richement, tous couvers de toillez, lesquieulx constarent, comprint lez faintes que estoient a se faire neccessaires, environ troys mile livres tournoys; et fust fait appoinctement entre mesdiss^rs^ lez consulz et reverend Pere en Dieu mons^r^ l'abbé de Sainct Marcial, frere Albert Jouvyont et ces religieulx, touchant le différent que pouroit advenir de l'exercice de la justice durant led. mistère, lequel fust passé par n^re^ graffier criminel maistre Marcial Bardin ; et aud. mistère joua Dieu M. de Villereal, et Nostre Dame joua Estienne Baud. » — Suit l'*appointement* en question, en vertu duquel, « durant ledit mistère », la justice dut être exclusivement rendue par les Consuls, bien que le lieu occupé par le théâtre dépendît de la juridiction de l'abbaye.

C. C.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, tom. LV. P. 1. Heinrich Keiter. *Esquisse d'unethéorie du roman.* — 83. Mahn. *Sur la langue provençale et ses relations avec les autres langues romanes.* M. M. ne fait guère ici que réimprimer, sans nécessité bien évidente, une partie de la préface de ses *Werke des Troubadours*. — 189. Brinkmann. *Sur l'emploi de la préposition DE pour désigner l'attribut.* On ne s'occupe dans cette étude que du français moderne. — 242. Adolf Kressner. *Sur les Bestiaires du*

moyen âge. Travail intéressant, mais qui se recommande principalement à notre attention par un appendice, lequel consiste en un fragment de l'*Elucidari* provençal de la bibliothèque Sainte-Geneviève[1]. C'est le commencement du livre XII, qui traite « de las naturas et proprietatz dels auzels qui perteno ad ornament de l'ayre. » On remarque, dans ce court fragment, outre beaucoup d'autres fautes, un assez grand nombre de corrections intempestives, dont quelques-unes même ont pour résultat de rendre inintelligibles ou absurdes des passages fort clairs et très-sensés.

Ainsi, p. 290, l. 8-9, au lieu de « per razo de lor generacio es la glayra el mujol es lor vianda », M. K. imprime : « per razo de lor generacio es l'ayga el nivols lor vianda. » C'est là une nourriture un peu plus concrète que « l'air du temps », mais insuffisante néanmoins, même pour un poulet dans la coque, outre qu'on ne voit pas trop comment il pourrait l'atteindre. Il est vrai que M. K. a lu dans le ms. *nivoles ;* mais ce n'est pas une excuse — P. 327. F. Brinkmann. *Études métaphoriques. Le Bœuf.* Suite d'un travail dont je ne connais pas le commencement. M. B. recherche quelle est la part du bœuf dans le langage figuré. Les parties précédemment publiées traitent, au même point de vue, du chien, du cheval, de l'âne, du mulet et du chat.— P. 363. Charles Marelle, *Contes et chants populaires français.* Article déjà publié, en janvier 1876, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* (Lausanne), p. 70. On y lit trois contes : *Histoire du bonhomme Maugrean, Souhaits d'Auvergnats* et *Bout de Canard.* Ce dernier est la version champenoise du conte bien connu dont on doit à Mlle Poey d'Avant la version poitevine, et dont un de nos plus spirituels collaborateurs donnera très-prochainement la version saintongeaise[2]. —Parmi les mélanges, je remarque (p. 459), sous la signature J.-N. Kassler, un assez long article sur Béranger.

C. C.

Il Propugnatore. Anno IX. Dispense 1-3. P. 3. Luigi Gaiter. *Delle Traduzioni.* — 16. Lizio Bruno. *Il Petrarca e Tommaso da Messina.* — 32. Adolfo Borgognoni. *Gli Antichi Rimatori italiani.* Article intéressant, écrit à l'occasion de la publication de MM. d'Ancona et Comparetti : *Le Antiche Rime volgari, secondo la lezione del*

[1] Sur cet ouvrage, dont M. Bartsch a donné d'autres extraits dans ses *Denkmæler* et sa *Chrestomathie provençale*, voy. la *Revue*, I, p. 7

[2] Pour la version languedocienne du même conte, voy. la *Revue*, t. V, p. 361.

cod. vaticano. 3798. — 82 et 424. Francesco di Mauro di Polvica. *Un codice cartaceo del XIV secolo inedito, contenente le opere minori di frate Domenico Cavalca*. — 107 et 430. Luigi Razzolini. *Squarci con alquante varianti della Divina Commedia* Variantes tirées du *de Reditu peccatoris ad Dominum*, ouvrage de Paolo Attavanti, imprimé en 1479, et où la *Divine Comédie* est souvent citée et commentée. — 138. Achille Neri. *La Gran Magnificenza del prete Janni. poemetto di Giuliano Dati*. Réimpression de cet intéressant petit poëme du XVe siècle. — 174. Vincenzo di Giovanni. *Di un altro codice della Cronica di Napoli di Giovanni Villani*. Ms. exécuté en 1471, dont on reproduit quelques fragments. — 188. F. Zambrini. *Epistola di Astorre de' Manfredi, signore di Faenza, mandata a una splendida donna da lui sommamente amata*. Très-curieuse lettre (1440). — 196 et 294. Licurgo Capelletti. *Discorso sull'origine e sul progresso degli studi storici*. — 215 et 409. Salvatore Salomone-Marino. *Storie popolari in poesia siciliana, riprodotte sulle stampe de' secoli XVI, XVII e XVIII*. Suite. *Historia degl'inganni del demonio tentatore* (1628). *Ottave siciliane poste in Dialogo da un giovane innamorata d'una donna, quale non volendo consentire, intenderete il contrasto che fanno frà loro due* (1665). — 237. Carolina Ceronedi-Berti. *Novelle popolari bolognese*. Suite. — 252. Fr. Berlan *Scrittura volgare pistoiese del anno* 1259. — 258. A. Ceruti. *Lettera esortatoria di Paolo Veronese* (ce n'est pas le peintre) *alla vita religiosa, diretta a Gerolamo Miani*. — Imbriani. *Natanar II, lettera a Fr. Zambrini sul testo del Candelaio di Giordano Bruno*. Suite. — 363. Fr. Berlan. *Cola Montano*. — 373. F. Corazzini. *Del Contrasto di Ciullo d'Alcamo*. En regard du texte reproduit de MM. d'Ancona et Comparetti, M. C. imprime le *Contrasto* comme il lui semble devoir être restitué, et il exprime, quant à l'origine et à la nature de cette composition, la même opinion à très-peu près, que M. N. Caix. Voir là-dessus la *Romania*, V, 125.

C. C.

La Philologie romane et les Grands Centres universitaires

—

Nous ne savons au juste quelles sont les intentions du Ministre actuel de l'instruction publique relativement à la réorganisation de notre enseignement supérieur ; cependant nous ne croyons pas nous tromper en supposant qu'il voudra, autant que cela dépendra de lui, ne pas le laisser au-dessous de celui des autres nations, et notamment de l'Allemagne. Or, si nous voulons un jour faire aussi bien que nos voisins, il faut commencer par faire comme eux, et fonder d'abord les chaires qui nous manquent, entre autres des chaires de philologie romane.

Nous avons déjà exposé, dans notre *Revue* et dans la pétition présentée à l'Assemblée nationale par M. le député Bouchet, les principales des raisons qu'on peut faire valoir en faveur de cette création. Nous n'aurions pas à y revenir si l'opposition, bien inattendue, d'un de nos premiers romanisants français, ne venait nous avertir que nous n'avons pas su nous faire comprendre, même de nos meilleurs amis, de ceux qui, par leurs travaux, leur réputation et la position officielle qu'ils occupent, sont les défenseurs nés de la philologie romane. M. P. Meyer, dans le dernier n° de la *Romania* (n° 19, p. 407), tout en trouvant notre demande « fort légitime » et en déclarant expressément « qu'il ne veut pas le moins du monde y faire obstacle », ne croit pas qu'il soit nécessaire « d'obtenir de l'État de nouvelles chaires, qui feraient en partie double emploi avec celles qui existent déjà. » Et, pour preuve de ce qu'il avance, il cite l'exemple de Fauriel et de M. Baret, qui, quoique en possession de chaires de littérature étrangère, ont traité de la littérature provençale. Il ajoute que notre « critique de l'état actuel de l'enseignement, en ce qui touche la philologie romane, n'atteint pas exactement le but; — qu'il ne serait pas exact de dire que l'enseignement des Facultés, tel qu'il est, ne laisse aucune ouverture à l'enseignement de la philologie romane. Il y a, dit-il, dans chacune de ces Facultés, un professeur pour la littérature française et un autre pour les littératures étrangères. Il est parfaitement loisible à ces professeurs de faire des leçons de pure philologie, soit française, soit italienne, soit espagnole, soit portugaise ; de même que les professeurs en littérature ancienne traitent de la philologie grecque ou latine. Ils ont, sinon le devoir, du moins le droit d'expliquer *Rolant*, Joinville, Dante, le poëme du Cid ; le provençal même n'est pas en dehors de leur ressort. » Nous ferons d'abord observer à notre honorable contradicteur que nous n'avons jamais dit, comme

on pourrait le supposer d'après ce qui précède, que l'enseignement des Facultés, tel qu'il est officiellement constitué, ne laisse *aucune ouverture* à l'enseignement de la philologie romane. Loin de là, nous avons eu soin, dans notre pétition même, de reconnaître les efforts faits en ce sens par quelques-uns de nos professeurs de Facultés, et d'ajouter que «ces heureuses exceptions laissaient à désirer un développement plus complet de la philologie romane en province. » Il n'est pas inutile de relever ce détail, puisque M. P. M. en a fait le point de départ de sa principale objection. Quant à l'objection en elle-même, elle est plus spécieuse que fondée, et telle qu'on ne la comprendrait bien que dans l'argumentation d'un défenseur attitré du budget. Jamais, en effet, un homme du métier n'admettra que la philologie romane soit comme un domaine indivis, que deux professeurs siégeant dans la même Faculté, le professeur de littérature française et le professeur de littérature étrangère, auraient le droit d'exploiter à leur guise. Qui ne prévoit les conflits qui pourraient surgir à un moment donné entre eux ? Sans doute l'arbitrage du doyen, et en dernier ressort celui du ministre, y mettraient un terme, mais ce serait déjà trop qu'un pareil incident eût pu se produire. D'ailleurs, il n'est pas douteux que le professeur de littérature française serait mieux venu que son collègue à revendiquer pour lui seul tout ce qui est relatif à la littérature ancienne ou moderne de la France, tant de la France du midi que de celle du nord.

Mais, en laissant de côté l'hypothèse, du reste tout à fait gratuite, d'une rivalité entre professeurs également amoureux des lettres romanes, rivalité malheureusement peu à craindre, au moins de longtemps, est-il admissible qu'un enseignement aussi important, qui a fait tant de progrès en Allemagne, grâce à l'appui des gouvernements qui n'ont pas marchandé les subsides nécessaires; pour lequel l'Italie, dont le budget est à peine en équilibre, bien loin de présenter des excédants comme le nôtre, vient de créer trois chaires à Naples, à Rome et à Padoue ; est-il admissible que cet enseignement, pour nous le plus national, celui qui nous touche de plus près, sur lequel nous avons en quelque sorte plus de droits que les autres peuples, soit réduit, en France, au rôle effacé que M. P. M. semble solliciter pour lui ? qu'il soit simplement *toléré* et non pas *obligatoire ?* que les portes de l'Université s'ouvrent ou se ferment devant lui, selon les préférences de tel ou tel professeur ? Est-ce ainsi qu'on prétend soutenir la lutte intellectuelle avec l'Allemagne ? Et peut-on ne pas s'étonner de voir ceux qui sentent le mieux notre infériorité philologique vis-à-vis de nos voisins d'outre-Rhin, qui l'ont le plus vivement et le plus souvent signalée, de les voir

se résigner à laisser pour toujours incomplets les cadres de notre haut enseignement, sous prétexte que nous n'avons pas de sujets immédiatement disponibles pour les remplir.

La *Romania* était mieux inspirée lorsqu'elle demandait (n° 18, p. 256) qu'on exigeât des candidats aux examens universitaires une certaine connaissance de la philologie romane. Heureuse innovation, qui impliquerait la création dans nos Facultés de chaires correspondantes. Qu'on n'établisse ces chaires, si l'on veut, que dans ce qu'on appelle les grands centres universitaires et à mesure qu'on aura des titulaires capables de les remplir. Mais, au moins, que le principe soit bien admis, afin que les futurs docteurs romanisants soient assurés que leurs efforts auront une consécration. Sans cela ils se tourneront ailleurs, abandonneront notre vieille langue et notre vieille littérature pour la langue et la littérature grecque ou latine, et l'Université continuera de mériter sur ce point les critiques que les romanisants étrangers et même français lui ont si souvent adressées. La grande difficulté—et là-dessus nous sommes complétement d'accord avec M. P. M. — sera de trouver des titulaires vraiment capables. Mais, la création des nouvelles chaires une fois décrétée, le reste viendra tout seul ; ce ne sera plus qu'une question de temps. Il suffira d'abord, pour se préserver des docteurs non romanisants, qui voudraient se prévaloir de leur diplôme pour se charger d'une spécialité à laquelle ils seraient étrangers, de décider que les candidats aux chaires de l'enseignement supérieur seront dorénavant nommés par tous les professeurs de Faculté de Paris et de la Province. Chacun, bien entendu, voterait dans la sphère de ses attributions scientifiques ou littéraires : les médecins, pour ce qui concerne l'enseignement médical ; les jurisconsultes, pour ce qui touche à l'enseignement du droit, etc. Ce serait le moyen d'en finir avec l'arbitraire ministériel et avec l'esprit de clocher, de famille ou de camaraderie. On s'assurerait ainsi un recrutement sérieux, dont bénéficieraient toutes les chaires de notre haut enseignement.

Du reste, pour en revenir à notre objet principal, à ce qui concerne la nomination aux nouvelles chaires de philologie romane, le ministre, comme nous l'avons déjà dit (n° 5, p. 305), aura toujours la ressource de consulter les savants si compétents de l'Institut et du Collége de France.

Ces derniers, nous en avons la conviction, s'associeront à nos efforts. Ils se réjouiront de n'être plus les seuls représentants officiels des études romanes dans l'enseignement supérieur, et se réjouiront plus encore s'ils ont, un jour, l'heureuse chance d'avoir contribué à susciter des rivaux dignes d'eux.

CHRONIQUE

Il nous arrive une nouvelle qui sera accueillie avec plaisir par tous les romanisants : la publication du *Breviari d'amor*, dont les cinq premiers fascicules avaient été seuls livrés aux souscripteurs, vient d'être reprise par la *Société archéologique* de Béziers et M. Azaïs. Le deuxième fascicule du tome II paraît à l'instant.

*
* *

Nous trouvons dans le *Forum*, d'Arles (n° du 2 janvier 1876), l'annonce d'un *Dictionnaire provençal-français des plantes qui croissent spontanément dans notre pays ou qui sont l'objet de grandes cultures*, par M. J.-F.-M. Regis. 1 vol. in-8° de plus de 700 pages : 6 fr. pour les souscripteurs.

Les demandes doivent être adressées au bureau du journal *le Forum*, rue de la Miséricorde, à Arles.

MM. Loret et Barrandon ont publié, de leur côté, à Montpellier, au commencement de l'année 1876, une *Flore de Montpellier avec les noms vulgaires et les noms patois;* Montpellier, Coulet, 2 v. in-8°. XLVIII-920 pages.

Nous espérons pouvoir en dire quelques mots dans un des plus prochains numéros de la *Revue*.

*
* *

Le temps a cessé où la *Bouil-abaisso* de Désanat, de Marseille, exclusivement composée en vers, même les annonces, était le seul journal du Midi écrit en langue d'oc. Les feuilles de Montpellier, d'Aix, de Marseille et d'Avignon, ne dédaignent plus d'ouvrir leurs colonnes à la prose et à la poésie locales. Nice, la mieux favorisée à ce point de vue, compte quatre journaux en sous-dialecte niçard : *lou Nouvellista*, *la Bugadiera*, *lou Campanié* et *lou Pajoun*. Nous annoncions dernièrement *lou Trelus de l'Aubo*, à Marseille : on nous apprend aujourd'hui que le *Gay Saber* d'Aix va reprendre sa publication de 1854-1856 ; Nimes, enfin, qui voyait paraître, en 1861, *la Biso, journal* (hebdomadaire) *di rachalan, di bourgadiero, di faro et di griseto*, possédera bientôt *lou Dominique*, qui sera entièrement rédigé en provençal

*
* *

Dans la séance solennelle qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 10 mai 1877, la *Société archéologique, scientifique et littéraire* de Béziers, décernera :

Une couronne de laurier en argent à l'auteur d'un mémoire historique sur le Languedoc ou sur quelque autre province du midi de la France, ou à l'auteur d'une monographie d'une localité du département de l'Hérault;

Un rameau d'olivier en argent à la meilleure poésie en langue néo-romane. Tous les idiomes du Midi sont admis à concourir. Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies;

Un rameau de chêne, aussi en argent, à la meilleure pièce de vers français.

La Société décernera, en outre, des médailles aux ouvrages qu'elle jugera dignes de cette récompense.

Les sujets politiques sont exclus du concours.

Les auteurs qui, dans les concours de poésie néo-romane ou de poésie française, auront obtenu deux fois le rameau d'argent ou trois fois la médaille d'argent, ne seront plus admis à concourir dans le même genre de composition.

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites*, et être adressées en double copie et franches de port, avant le 1er avril prochain, terme de rigueur, à M. le Secrétaire de la Société.

Chacune portera une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté, renfermant, avec le nom, la profession et le domicile de l'auteur, la déclaration qu'elle est inédite et qu'elle n'a pas été présentée à d'autres Sociétés.

Les pièces envoyées au Concours ne seront pas rendues.

Les lauréats qui n'auront pas assisté à la séance publique devront faire retirer leur prix au secrétariat par un fondé de pouvoirs.

*
* *

PUBLICATIONS PHILOLOGIQUES, RÉÉDITIONS, etc. — Diez, *Grammaire des langues romanes* (traduct. Morel-Fatio et Gaston Paris) (2e fascicule du t. III), Paris, Vieweg, in-8o. — Talbert, *de la Prononciation de la lettre U au XVIe siècle. Lettre à M. A. Darmesteter*. Paris, Thorin, gr. in-8o, 35 pages. — Nisard, *de Quelques Parisianismes populaires et autres locutions non encore ou plus ou moins imparfaitement expliquées des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*. Paris, Maisonneuve, in-12, VII-236 pages. — Alexis, *Étude sur la signification des noms des communes de Provence*. Aix, Nicot, in-8o, 100 pages. — Clément Janin, *Sobriquets des villes et des villages de la Côte-d'Or*. 1re partie. Dijon, Marchand, in-8o, VII-69 pages. — *Chansons du XVe siècle, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris*, par M. Gaston Paris. Paris, Didot, in-8o, XX-243 pages. — Vie de saint Auban, *a poem in norman-french, ascribed to Matthew Paris, now for the first time edited, from a manuscript in the library of Trinity College, Dublin, with concordance glossary and notes, by* Robert Atkinson : London, Murray, in-4o, XVI-127-CXLVII pages. — *Trouvères belges du XIIe au XIVe siècle. Chansons d'amour. Jeux-parties, Pastourelles. Dits*, etc., par Quenes de Béthune, Henri III, duc de Brabant, etc., publiés et annotés par M. Aug. Scheler. Bruxelles, Closson, in-8o, XXVII-359 pag. — *La Mort du roi Gormond, fragment unique d'une chanson de geste inconnue, conservé à la Bibliothèque royale de Belgique, réédité et annoté* par M. Auguste Scheler. Bruxelles, Olivier, in-8o, 54 pages. — Marie de Compiègne, d'après l'*Évangile aux femmes, texte publié pour la première fois dans son intégrité, d'après les quatre manuscrits connus des XIIIe, XIVe et XVe siècles, avec un Commentaire philologique et grammatical et une dissertation sur l'origine probable de ce fabliau*, par M. Constans. Paris, Vieweg, in-4o. — *Recueil de farces, soties et moralités du XVe siècle, réunies pour la première fois et publiées avec des notices et des notes*, par P.-L. Jacob. Paris, Garnier, in-12, XXXVI-459 pages. — Becker, *Aperçu sur la chanson française du XIe au XVIIe siècle*. Genève, Georg, in-8o, 37 pages.

*
* *

PUBLICATIONS EN LANGUE D'OC ET EN CATALAN, TRAVAUX CRITIQUES SUR LA POÉSIE PROVENÇALE, etc. — Paul Terris : *Sermoun prouvençau prounonça dins la glèiso catedralo de Four-cauquié, lou 12 setèmbre* 1875. Four-cauquié, Masson, in-8°, 26 pages. — *Obres festives compostes segons antiga, general y molt rahonable tradicio pel Pare Francesch Malet, frare profés dominico* (éditées par Don Constantino Llombart). Valencia, Aguilar, in-4°, 254 pages.—*Certámens literaris de la Misteriosa. composicions premiades en lo de l'any* 1876, *ters de sa instauracio.* Barcelona, estampa de la Renaixensa, in-8°, 160 pages. — Mathèu y Fornells : *Cansons alegres de un fadri festejador, segona edicio, aumentada ab la musica del* VA DE BOI Barcelona, la Renaixensa, in-12. 38 pages. — I. Reventos, *Jochs florals de Barcelona. Englantina d'or. A la rassa latina.* Barcelona, la Renaixensa, in-8°, 16 pages. — Mal. Frizet: *Cantico de Nouesto-Damo de Prouvenço de Fourcauquiè ; paraulo* de Malaquio Frizet, *musico* d'un Fourcauquèiren. Forcalquier, Masson, in-8°, 2 pages.—De Berluc-Perussis : *Cant dei Fourcauqueiren à Nouesto-Damo de Prouvènço: paraulo e musico de dous Fourcauqueiren.* Forcalquier, Masson, in-4°, 1 page. — *Poesias de D. Eusebio Anglora, con un prologo de D. Ad. Blanch y poesias dedicadas à la memoria del autor, por* D. Miguel Victoriano Amer, D. Manuel Mila y Fontanals y D. Antonio Molins. Barcelona, imprenta de la Renaixensa. — Teodor Llorente : *Salutacio als poetes que han vengut à les festes centenarics de Valencia en lahor del rey En Jaume lo Conqueridor.* Valencia, Domenech, in-12, 4 pages.—*Recueil de trente-neuf noëls français et gascons.* Bayonne, Lassère, in-12, 88 pages. — Eugène Tavernier, *le Mouvement littéraire provençal et les îles d'or* (*Iis Isclo d'or*) de Frédéric Mistral. Aix, Illy, in-8°, 26 pages. — Faury (l'abbé), *Saboly, étude littéraire et historique, avec un examen du manuscrit conservé à la Bibliothèque d'Inguimbert.* Avignon, Aubanel, in-12. 308 pages.

*
* *

M. Saturnin Léotard, membre de la Société, a commencé au mois de juin dernier la publication d'un *Bulletin du bibliophile lodévois.*

Chaque numéro de ce *Bulletin* contiendra une ou plusieurs pièces rares ou inédites, des études littéraires et bibliographiques et un catalogue de livres d'occasion, à prix marqués.

*
* *

Publications concernant l'histoire, la littérature et l'archéologie des provinces du midi de la France

Lachauvelaye, *Guerre des Français et des Anglais, du XIe au XVe siècle.* Paris, Dumoulin, 2 vol. in-8°.

Poydenot, *Récits et légendes relatifs à l'histoire de Bayonne. Principaux événements survenus à Bayonne pendant l'occupation anglaise* (1152-1451.) Bayonne, Lassère, in-8°, 130-175 pages.

Robert-Miron, *les Inondations et les pestes de Toulouse, de* 1628

à 1634 ; récit publié pour la première fois par M. de la Pijardière. Montpellier, Ricard, in-8o à 2 col., 16 pages.

Magne, *Quelques Lettres relatives à l'histoire de la Fronde en Périgord*. Périgueux, Dupont, in-8o, 57 pages.

Lauzun, *Une fête et une émeute à Agen pendant la Fronde* (1651-1652. Agen, Noubel, in-8o, 50 pages.

Kerviler, *la Guyenne et la Gascogne à l'Académie française. Jean de Silhon, l'un des quarante fondateurs de l'Académie*. Paris, Dumoulin, in-8o, 80 pages.

Lunet, *les Armoiries historiques de la ville de Rodez*. Rodez, de Broca, in-8°, 44 pages.

Poydenot. *Récits et légendes relatifs à l'histoire de Bayonne, 2e fascicule. Notes sur la cathédrale, les couvents et quelques autres monuments anciens*. Bayonne, Lassère, in-8°, 35-129 pages.

*
**

Dans un des plus prochains fascicules de la *Revue des langues romanes*, M. Camille Chabaneau rendra compte de l'ouvrage de M. Milà y Fontanals sur la *Poesia heroico-popular castellana*.

Nous regrettons beaucoup que les circonstances nous aient ainsi mis en retard vis-à-vis de notre savant collègue et ami de Barcelone. A. R.-F.

Errata du numéro d'août 1876

Des Formes provençales dans Molière.— P. 85, lig. 18, n'ait pas été, *lisez :* n'aient pas été.

La Cabeladuro d'or. — P. 91, lig. 34-35 : vous aviez eu peut-être, *lisez :* vous eûtes peut-être.

Un tour de Moussu Roumieu. — P. 94, lig. 20 : dan fer, *lisez :* dau fer.

Poésies de Junior Sans.— P. 98, lig. 32 : œuvres dernières, *lisez :* dernières œuvres.

P. 99, lig. 11 : réquents, *lisez :* fréquents.

Un bouquet de campaneto. — P. 107, lig. 33 : lout port, *lisez :* lou port.

Llibre del amor. — P. 110, lig. 9 : eune poëte, *lisez :* jeune poëte.

Supplément à l'errata du no d'août : *Périodiques*. — P. 43, lig. 5 : le remplacement, *lisez :* le placement.

Le Gérant : Ernest HAMELIN.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE MM. A. MONTEL ET L. LAMBERT

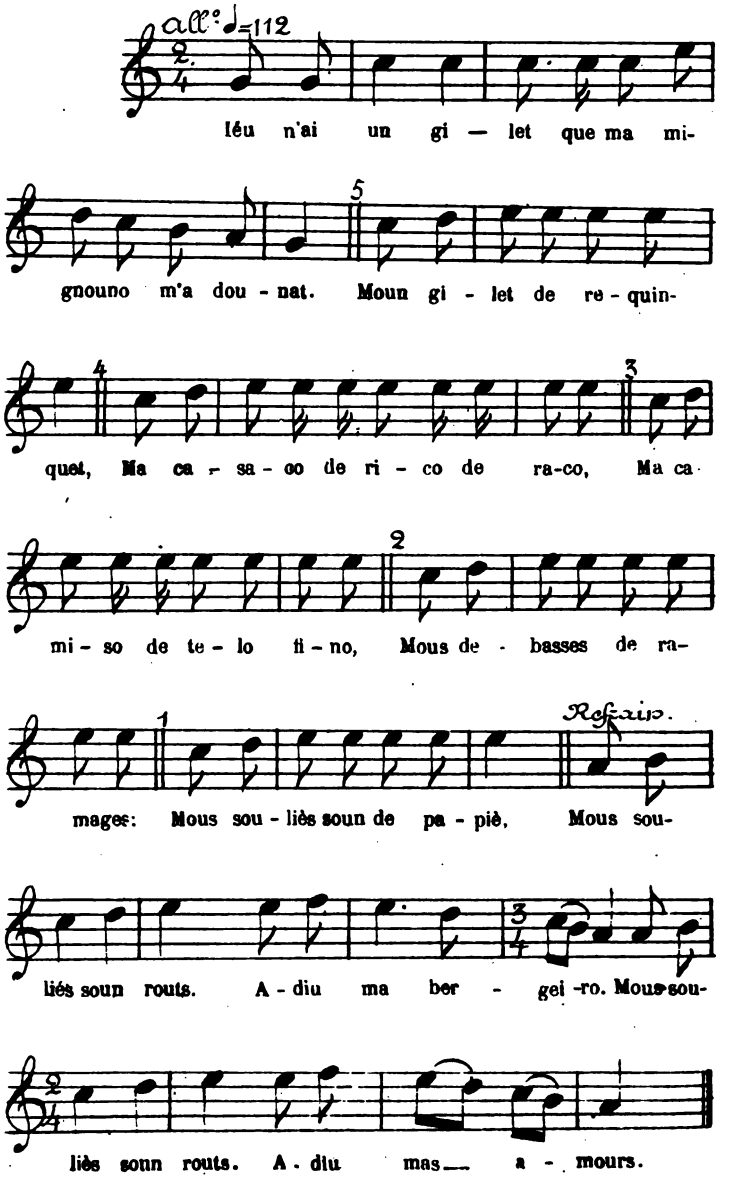

Autogr. par L. Briet, à Montpellier.

DIALECTES MODERNES

CHANTS POPULAIRES DU LANGUEDOC

Première section

CHANTS DU PREMIER AGE

Quatrième série

CHANTS ÉNUMÉRATIFS (*suite*)

XXXIV.— Afin de fixer le lecteur, une fois pour toutes, sur le procédé d'enchaînement des couplets dans les chants énumératifs, nous donnons dans la PL. III, ci-contre, l'énumération complète du chant I, telle qu'elle se produit à la fin du dernier couplet.

Les quatre premières mesures se chantent toujours, précédant chaque couplet à tour de rôle : le premier se chante, d'abord, suivi du refrain ; le deuxième vient ensuite, suivi immédiatement du premier, toujours accompagné du refrain ; puis les couplets 3, 2, 1 ; ensuite 4, 3, 2, 1 ; et enfin 5, 4, 3, 2, 1, et le refrain invariablement ajouté au premier couplet.

Dans ce chant, l'énumération se fait toujours sur les mêmes notes : c'est le cas du plus grand nombre de ceux qui vont suivre. Dans quelques-uns, cependant, la formule varie : cela a lieu dans le cas où les objets énumérés, étant alternativement de genres opposés, amènent des rimes croisées ; on donne alors à deux vers réunis une formule mélodique particulière, ainsi qu'on le voit aux couplets 5-4, 3-2, du chant XIX, ou bien encore lorsque le mètre change. Ex. : chant XXXV, couplets 4, 3, 2. Nous avons noté (PL. IV) ce chant en entier,

parce qu'il donne un des plus heureux exemples de ces diversités de forme.

Nous aurons soin de les noter dans les chants où la même particularité se reproduira, mais en abrégé seulement.

I. — LOU VESTI

1) N'ai un parel de souliès
Que ma mignouno m'a dounats. } bis
Mous souliès
Soun de papiè.

REFRAIN. —Mous souliès soun routs;
Adiu, ma bergero.
Mous souliès soun routs;
Adiu, mas amours

2) N'ai un parel de debasses
Que ma mignouno m'a dounats: } bis
Mous debasses
De ramages,
Mous souliès
Soun de papiè.

3) Iéu n'ai uno camiso
Que ma mignouno m'a dounat: } bis
Ma camiso
De telo fino,
Mous debasses, etc.

4) Iéu n'ai una casaco
Que m'a mignouno m'a dounat } bis
Ma casaco
De rico de raco,
Ma camiso
De telo fino,
Mous debasses, etc

5) Iéu n'ai un gilet
Que ma mignouno m'a dounat. } *bis*
Moun gilet
De requinquet,
Ma casaco
De rico de raco,
Ma camiso
De telo fino,
Mous debasses, etc.

Le Vêtement.— 1) J'ai une paire de souliers—que ma mignonne m'a donnés: — mes souliers — (sont) en papier.

Refrain). Mes souliers sont troués:— adieu, ma bergère.— Mes souliers sont troués; — adieu, mes amours.

2) J'ai une paire de bas — que ma mignonne (amie) m'a donnés (*bis*): — mes bas — à grands dessins, — mes souliers — en papier.

3) J'ai une chemise — que ma mignonne m'a donnée (*bis*) : — ma chemise — de toile fine, — mes bas — à grands dessins, etc.

4) J'ai une casaque — que ma mignonne m'a donnée : — ma casaque — de toile grossière,— ma chemise — de toile fine,— mes bas, etc.

5) J'ai un gilet — que ma mignonne m'a donné : — mon gilet — de drap léger, — ma casaque — de toile grossière, — ma chemise — de toile fine, — mes bas, etc.

Version due au ms. L. 3, n° 162.

1) La version française suivante a été recueillie par nous à Belesta (Ariége); elle nous a été dite par M. Baptiste Rouzaud.

1) J'ai encor mes soliers
Que ma mignoune m'a donnés :
Mes soliers sont de papier,
Mes soliers sont ronds.

Refrain. — Adieu, ma mignoune.
Mes soliers sont ronds;
Adieu, mes amours.

2) J'ai encor mes débas
Que ma mignoune m'a donnés :
Mes débas de canabas,
Mes soliers sont de papier.
Mes soliers sont ronds, etc.

3) J'ai encor mes jarr'tières
Que ma mignoune m'a données :
Mes j'arr'tières,
Charge entière, etc.

4) ....mes culottes
courte botte.

5) .....ma chemise
de tèlo fino.

6) .....ma cravate
flisco flasco.

7) .... *gilet*
de piqué.

8) .....*capel*
pel d'agnel.

9) .....*redingote*.
à la mateloto:

* On voit que c'est un mélange de français et de langue d'oc : ***solier***, soulier; ***mignoune***, mignonne; ***debas***, bas; *canabas*, canevas, etc., sont du pur languedocien francisé. Dans les derniers couplets, le languedocien finit même par apparaître tout à fait

II. — AUTRE

1) Dire coumo sei bestit,
Cal pas abé bien d'esprit.
Ma gardo-raubo
Es malauso.
Que digue nou,
Lou que gauso.

REFRAIN. Mous souliès soun routs :
Adiu, mas amous !

2) Moun capel
Es d'auripel.

3) Ma caravato
Rico raco.

4) Moun gilet
Es de droguet.

5) Ma camiso
En telo griso.

6) Ma culoto
Courto botto.

7) Mous debas
Soun de damas.

8) Mous souliès soun routs,
Adiu, mas amous!

AUTRE. — 1) Pour dire comment je suis vêtu, — il ne faut pas avoir beaucoup d'esprit. — Ma garde-robe — est malade. — Que celui-là dise non, — qui l'ose.

2) Mon chapeau — est d'oripeau.

3) Ma cravate — de rique raque.

4) Mon gilet — de droguet.

5) Ma chemise — de toile grise.

6) Ma culotte — de courte botte.

7) Mes bas — de damas

8) Mes souliers — sont troués (littér.: rompus); — adieu, mes amours!

Version agenaise, qui nous a été envoyée par notre collègue M. J.-D. Rigal.

III. — AUTRE

1) Tout en fan l'amour —
Ai perdut moun bounet:
Moun bounet
Qu'es de biarnet,
Ma carabato
D'escarlato,
Moun gilet
Qu'es de druguet,
Ma camiso
De telo fino,
Mas culotos

A la mateloto,
Mous debas
De bourro de cat,
Mous souliès
De pel de reinard,
Moun capèl
De bourro d'agnèl.
N'ai perdut moun capèl !

2) Tout en fan l'amour —
N'ai perdut moun capèl:
Moun capèl
De bourro d'agnèl,
Moun bounet
Qu'es de biarnet,
Ma carabato
D'escarlato,
Moun gilet
Qu'es de droguet,
Ma camiso
De telo fino,
Mas culotos
A la mateloto,
Mous debas
De bourro de cat,
Mous souliès
De pèl de reinard,
N'ai perdut mous souliès!

3) Tout en fan l'amour —
N'ai perdut mous souliès:
Mous souliès
De pèl de reinard,
Moun capèl
De bourro d'agnèl,
Moun bounet
Qu'es de biarnet,
Ma carabato
D'escarlato,
Moun gilet

Qu'es de druguet,
Ma camiso
De telo fino,
Mes culotos
A la mateloto,
Mous debas
De bourro de cat.
N'ai perdut mous debas !
Etc., etc.

1) Tout en faisant l'amour, — j'ai perdu mon bonnet: — mon bonnet — de drap de Béarn, — ma cravate — d'écarlate, — mon gilet — de droguet, — ma chemise — de toile fine, — mes culottes à la matelote, — mes bas — de bourre de chat, — mes souliers — de peau de renard, — mon chapeau — de bourre d'agneau. — J'ai perdu mon chapeau !

2) Tout en faisant l'amour, — j'ai perdu mon chapeau: — mon chapeau — de bourre d'agneau, — mon bonnet — de drap de Béarn, — ma cravate — d'écarlate. — etc. (De même que ci-dessus jusqu'à : mes souliers — de peau de renard). — J'ai perdu mes souliers.

3) Tout en faisant l'amour, — j'ai perdu mes souliers: — mes souliers — de peau de renard, — mon chapeau — de bourre d'agneau, — mon bonnet de drap de Béarn, — etc. — (De même que ci-dessus jusqu'à : mes bas — de bourre de chat. — J'ai perdu mes bas).

V. du Périgord. Communiquée par M. le vicomte de Gourgues.

A chaque couplet, le dernier membre de phrase quitte sa place et se met au commencement. Le dernier couplet, par suite de ces dispositions successives, doit être absolument semblable à celui qui a commencé la série.

IV. — LE DOUARI

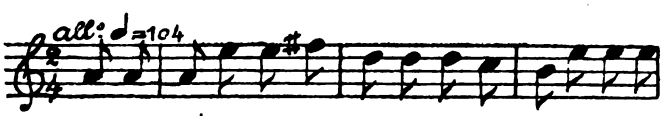

Moun pai - re m'a ma - ri - da - do à la noubelo fais-

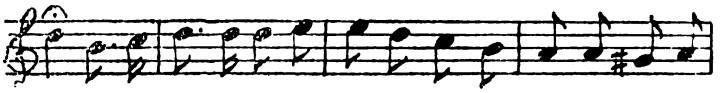

sou ; Le dou - a - ri que me dou-no: u - no raubo un cou-til-

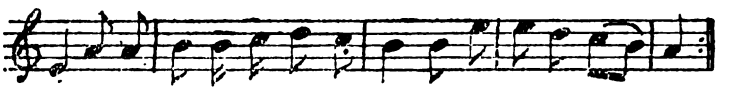

hou. Boi lan-la, la - de - re - to la; Boi lan-la - de - re - to.

1) Moun paire m'a maridado — à la noubelo fàissou ;
Le douari que me douno : — uno raubo, un coutilhou [1].

Refrain : Boi lanla, ladereto la ;
Boi lanladereto.

2) Le douari que me douno : — uno raubo, un coutilhou ;
Lei debasses pelh de crabo,—lei soulhès pelh de moutou.

3) Lei debasses pelh de crabo, — lei soulhès pelh de moutou ;
Le fichu d'uno bourasso, — la coffo de pepissous.

4) Le fichu d'uno bourasso, — la coffo de pepissous ;
Le dabantal d'uno merlusso, — las estacos de bidalbou.

5) Le dabantal d'uno merlusso, — las estacos de bidalbou ;
Las agulhos de la nobio, — un cent de clabels ferradous.

6) Las agulhos de la nobio, — un cent de clabels ferradous :
L'a menado à la gleiso — d'uno tant belo faissou.

7) L'a menado à la gleiso — d'uno tant belo faissou ;
N'i douno'n'aigo benito — and'uno corno de moutou.

8) N'i douno'n'aigo benito — and'uno corno de moutou.
Ça, diguec moussu'l bicari, — belo, baisats bostr'espous.

9) Ça, diguec moussu'l bicari, — belo, baisats bostr'espous.
Per mou fè, moussu'l bicari, — n'aimariei mai bous baisa [bous.

10) Per mou fè, moussu'l bicari, — n'aimariei mai bous baisa [bous ;
A l'oustal fan trentomarri, — fan rousti lei milhassous.

[1] Var. M'a dounado per estreno.

11) A l'oustal fan trentomarri, — fan rousti lei milhassous ;
Le nobi ande la nobio — se lei manjoun touti dous.

12) Le nobi ande la nobio — se lei manjoun touti dous ;
Les qui èroun à la festo — iou birèguen les talous.

13) Les qui èroun à la festo — iou birèguen les talous ;
S'anèguen sus la mountagno — manja arsanos et abajous.

Boi lanla, ladereto la ;
Boi lanladereto.

Le Douaire. — 1) Mon père m'a mariée — à la nouvelle façon ; — le douaire qu'il me donne : — une robe, un jupon.

2) Le douaire qu'il me donne : — une robe, un jupon ; — les bas (en) peau de chèvre, — les souliers (en) peau de mouton.

3) Les bas (en) peau de chèvre, — les souliers (en) peau de mouton ; — le fichu (fait) d'une toile d'emballage, — la coiffe en paille de lin.

4) Le fichu (fait) d'une toile d'emballage, — la coiffe en paille de lin ; — le tablier d'une peau de morue, — les cordons de liane sauvage.

5) Le tablier d'une peau de morue, — les cordons de liane sauvage ; — les aiguilles de la mariée — (sont) un cent de clous à ferrer.

6) Les aiguilles de la mariée — (sont) un cent de clous à ferrer ; il l'a conduite à l'église, — d'une bien belle façon.

7) Il l'a conduite à l'église — d'une bien belle façon : — il lui donne de l'eau bénite — avec une corne de mouton.

8) Il lui donne de l'eau bénite — avec une corne de mouton. — « Ça ! dit Monsieur le vicaire, — belle, embrassez votre époux.

9) « Ça ! dit Monsieur le vicaire : — belle, embrassez votre époux » — « Par ma foi ! Monsieur le vicaire, — j'aimerais mieux vous embrasser. »

10) « Par ma foi ! Monsieur le vicaire, — j'aimerais mieux vous embrasser. » — A la maison ils font vacarme, — en faisant rôtir les gâteaux de maïs.

11) A la maison ils font vacarme, — en faisant rôtir les gâteaux de maïs. — Le marié avec la mariée — les mangèrent tous à eux deux.

12) Le marié avec la mariée — les mangèrent tous à eux deux. — Ceux qui étaient (invités) à la fête — leur tournèrent les talons.

13) Ceux qui étaient (invités) à la fête — leur tournèrent les talons. — Ils allèrent sur la montagne — manger des baies d'aubépine et des bleuets.

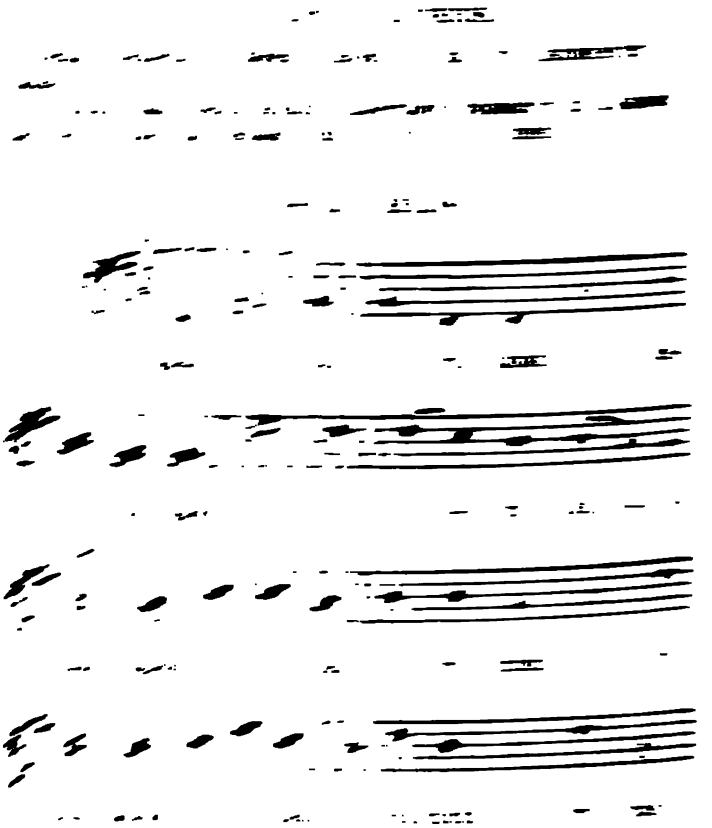

4) Cinq sòus de courreges, etc.
5) Cinq sòus d'evetas, etc.
6) Cinq sòus de velous, etc.
7) Cinq sòus de riban, etc.
8) Cinq sòus de ligneta, etc.
9) Cinq sòus de ganso, etc.

Les Sabots. — 1) Combien te coûtèrent-ils (*ter*), —tes sabots,— quand ils étaient neufs?
2) Cinq sous ils me coûtèrent,— mes sabots,— quand ils étaient neufs, etc.
3) Cinq sous de clous — à mes sabots, — quand ils étaient neufs.
4) Cinq sous de courroies, etc.
5) Cinq sous de chevillière, etc.
6) Cinq sous de velours, etc.
7) Cinq sous de ruban, etc.
8) Cinq sous de ligneul, etc.
9) Cinq sous de ganse, etc.

Version de Montpellier. Très-connue. — Répandue dans tout le Midi. M. Anacharsis Combes, dans son recueil de *Chants populaires du pays castrais*, p. 30, en donne quelques fragments. M. Damase Arbaud, *Ch. pop. de la Provence*, p. XXIV, cite seulement le premier couplet.

VI. — AUTRE

1) Quand te coustèron (*ter*) tis esclop,
Quand eron (*ter*) nòus (*bis*)?
2) Cinq sòu de tacho (*ter*) per mis esclop.
3) Cinq sòu de ligneto...
4) Cinq sòu de riban...
5) Cinq sòu de ganso...
6) Cinq sòu de cuer...

Les Sabots. — 1) Combien te coûtèrent-ils (*ter*), t[illegible] — quand ils étaient (*ter*) neufs (*bis*)?

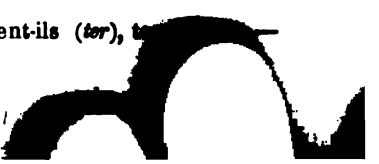

Version recueillie à Belesta (Ariége) et dite par Antoine Prat, du Castelà.

On trouve dans Cenac-Moncaut, *Littérature populaire de la Gascogne*, pag. 381, la *Noço dou Simoun*, dont le fonds est le même

V. — LOUS ESCLOPS

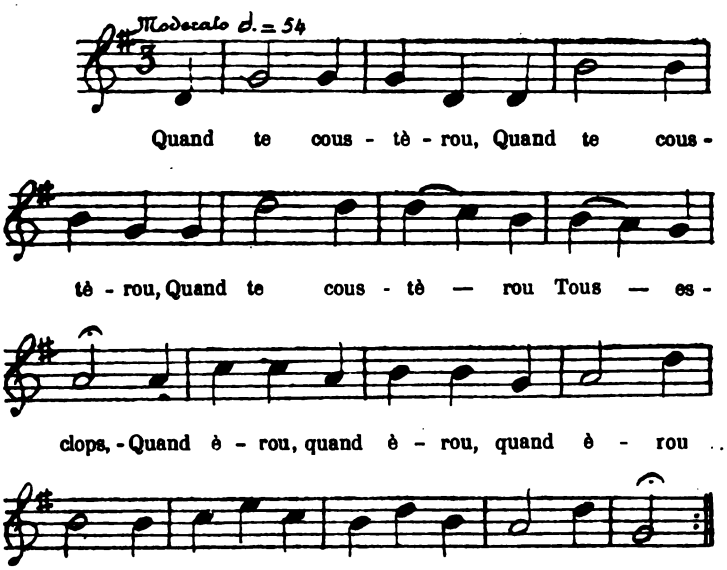

1) Quand te coustèrou (*ter*)
Tous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus ? } *bis*

2) Cinq sòus me coustèrou (*ter*)
Mous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis*

3) Cinq sòus de tachas (*ter*)
A mous esclops
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis*

4) Cinq sòus de courreges, etc.
5) Cinq sòus d'evetas, etc.
6) Cinq sòus de velous, etc.
7) Cinq sòus de riban, etc.
8) Cinq sòus de ligneta, etc.
9) Cinq sòus de ganso, etc.

Les Sabots. — 1) Combien te coûtèrent-ils (*ter*), —tes sabots,— quand ils étaient neufs ?
2) Cinq sous ils me coûtèrent,— mes sabots,— quand ils étaient neufs, etc.
3) Cinq sous de clous — à mes sabots, — quand ils étaient neufs.
4) Cinq sous de courroies, etc.
5) Cinq sous de chevillière, etc.
6) Cinq sous de velours, etc.
7) Cinq sous de ruban, etc.
8) Cinq sous de ligneul, etc.
9) Cinq sous de ganse, etc.

Version de Montpellier. Très-connue. — Répandue dans tout le Midi. M. Anacharsis Combes, dans son recueil de *Chants populaires du pays castrais*, p. 30, en donne quelques fragments. M. Damase Arbaud, *Ch. pop. de la Provence*, p. XXIV, cite seulement le premier couplet.

VI. — AUTRE

1) Quand te coustèron (*ter*) tis esclop,
Quand eron (*ter*) nòus (*bis*) ?
2) Cinq sòu de tacho (*ter*) per mis esclop.
3) Cinq sòu de ligneto...
4) Cinq sòu de riban...
5) Cinq sòu de ganso...
6) Cinq sòu de cuer...

Les Sabots. — 1) Combien te coûtèrent-ils (*ter*), tes sabots, — quand ils étaient (*ter*) neufs (*bis*)?

2) Cinq sous de clous (*ter*) — pour mes sabots, — quand ils étaient (*ter*) neufs.

3) Cinq sous de ligneul...

4) Cinq sous de ruban...

5) Cinq sous de ganse...

6) Cinq sous de cuir...

Et ainsi de suite,— ajoute A. Arnavielle, d'Alais, qui a bien voulu nous communiquer cette version provençale, recueillie dans les Cévennes, — en ajoutant à volonté ce qui vient à l'idée et ayant quelque rapport aux sabots. Il est à remarquer que le vers est de douze syllabes :

Quand te coustéron tis esclop quand èron nòu?

mais que la coupe musicale en a fait quatre vers distincts.

1) Quand te coustèron (*ter*)
Tis esclop,
Quand érou (*ter*) } *bis*
Nòus?

2) Cinq sòus de tacho (*ter*)
Per mis esclop,
Quand érou (*ter*)
Nòus.

[1]— Var. Dans le département de la Lozère, les sabots coûtent neuf sous (*nòu sòus*).

Nòu sòus de farrassos..
Nòu sous de ficelo..
Nòu sòus de quior...

VII. — LOUS ESCLOPS

1) Cinq sòus coustèroun (*ter*),
Lous méunis esclops,
Quand èroun (*ter*)
Nòus.

2) Iéu, lous croumpèri (*ter*)
Lous brabes esclops,
Quand èroun (*ter*)
Nòus.

3) Iéu, lous paguèri.

4) Iéu, lous batèri.

5) Iéu, lous passèri.

6) Iéu, lous carguèri.

7) Iéu, lous fendèri.

8) Iéu, lous asclèri.

9) Iéu, lous gitèri.

10) Cinq sòus coustèroun (*ter*)
Aquelis esclops,
Quand èroun (*ter*)
Nòus.

Les Sabots — 1). Cinq sous ils coûtèrent (*ter*), — mes sabots, — quand ils étaient (*ter*) — neufs.

2) Je les achetai, les beaux sabots, — quand ils étaient neufs.

3) Je les payai (le reste comme ci-dessus).

4) Je les mis.

5) Je les parai.

6) Je les mis.

7) Je les fendis.

8) Je les rompis.

9) Je les jetai.

10) Cinq sous ils coûtèrent, — ces sabots, — quand ils étaient — neufs.

V. de Azillanet, en Minervois (Hérault), recueillie par M Etienne Gleizes.— Ici le vers est de quatorze syllabes :

Cinq sòus coustèroun aquelis esclops, quand èroun nòus.

VIII. — LOUS ESCLOPS VENDUTS

1) Quand lous vendères (*ter*)
Tous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus? } *bis.*

2) Cinq sòus lous vendère (*ter*)
Mous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis.*

3) Cinq sòus de tachas (*ter*)
A mous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis.*

Etc., etc.

Les Sabots vendus.— 1) Combien les vendis-tu (*ter*), — tes sabots, — quand ils étaient (*ter*), — quand ils étaient neufs ?

2) Cinq sous je les vendis (*ter*), — mes sabots, — quand ils étaient (*ter*), — quand ils étaient neufs.

3) Cinq sous de clous—à mes sabots (*ter*),—quand ils étaient (*ter*), — quand ils étaient neufs.

Etc., etc.

Version de Montpellier, très-connue aussi. Ce n'est qu'une reprise, sous une nouvelle forme, de la chanson précédente. D'ordinaire, quand on a un temps très-long devant soi, on joint les deux.

IX. — LES ESCLOTS PANATS

1) Cinq sòus coustèrou (*ter*)
Les mìus esclots,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis.*

2) Cinq sòus de tachas (*ter*)
Per pauris esclots,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis.*

3) Ieu, les ferrèri, etc.

4) Ieu, les pourtèri, etc.

5) Ieu, les usèri, etc.

6) Me lous panèrou, etc.

Les Sabots volés.— 1) Cinq sous ils coûtèrent (*ter*), —les miens sabots, —quand ils étaient (*ter*) — neufs.

2) Cinq sous de clous (*ter*) —pour mes pauvres sabots, — quand ils étaient (*ter*) neufs.

3) Je les ferrai, etc.

4) Je les portai, etc.

5) Je les usai, etc.

6) On me les vola, etc.

Version de Bélesta (Ariége), écrite sous la dictée de M. Baptiste Rouzaud.— Le vers a treize syllabes aux 1er, 3e, 4e, 5e et 6e, quatorze aux 2e et 4e.

1. Variante du dernier vers.
Ieu, les brullèri, etc.

X. — LA MARIDADOUNA

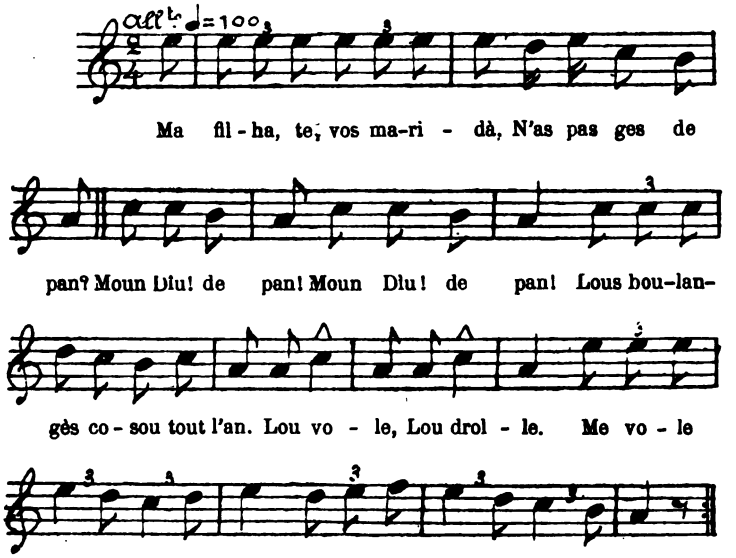

1) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de pan ?
— Moun Diu ! de pan (*bis*) !
Lous boulangès cosou tout l'an.

2) Refrain : Lou vole,
Lou drolle.
Me vole maridà aqueste an :
Ieù, vole pas esperà tant !

3) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de ribans !
— Moun Diu ! de ribans (*bis*) !
Metrai las coifas de ma gran.

4) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges d'anèl !
— Moun Diu ! d'anèls (*bis*) !
Prendrai lous cèucles dau vaissèl.

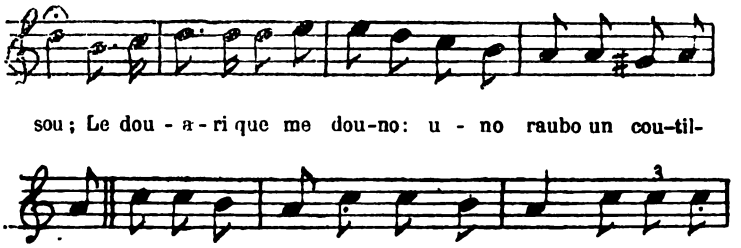

1) Moun paire m'a maridado — à la noubelo fàissou ;
Le douari que me douno : — uno raubo, un coutilhou [1].

REFRAIN : Boi lanla, ladereto la ;
Boi lanladereto.

2) Le douari que me douno : — uno raubo, un coutilhou ;
Lei debasses pelh de crabo,—lei soulhès pelh de moutou.

3) Lei debasses pelh de crabo, — lei soulhès pelh de moutou ;
Le fichu d'uno bourasso, — la coffo de pepissous.

4) Le fichu d'uno bourasso, — la coffo de pepissous ;
Le dabantal d'uno merlusso, — las estacos de bidalbou.

5) Le dabantal d'uno merlusso, — las estacos de bidalbou ;
Las agulhos de la nobio, — un cent de clabels ferradous.

6) Las agulhos de la nobio, — un cent de clabels ferradous :
L'a menado à la gleiso — d'uno tant belo faissou.

7) L'a menado à la gleiso — d'uno tant belo faissou ;
N'i douno'n'aigo benito — and'uno corno de moutou.

8) N'i douno'n'aigo benito — and'uno corno de moutou.
Ça, diguec moussu'l bicari, — belo, baisats bostr'espous.

9) Ça, diguec moussu'l bicari, — belo, baisats bostr'espous.
Per mou fè, moussu'l bicari, — n'aimariei mai bous baisa [bous.

10) Per mou fè, moussu'l bicari, — n'aimariei mai bous baisa [bous ;
A l'oustal fan trentomarri, — fan rousti lei milhassous.

[1] Var. M'a dounado per estreno.

11) A l'oustal fan trentomarri, — fan rousti lei milhassous ;
Le nobi ande la nobio — se lei manjoun touti dous.

12) Le nobi ande la nobio — se lei manjoun touti dous ;
Les qui èroun à la festo — iou birèguen les talous.

13) Les qui èroun à la festo — iou birèguen les talous ;
S'anèguen sus la mountagno — manja arsanos et abajous.

Boi lanla, ladereto la ;
Boi lanladereto.

Le Douaire. — 1) Mon père m'a mariée — à la nouvelle façon ; — le douaire qu'il me donne : — une robe, un jupon.

2) Le douaire qu'il me donne : — une robe, un jupon ; — les bas (en) peau de chèvre, — les souliers (en) peau de mouton.

3) Les bas (en) peau de chèvre, — les souliers (en) peau de mouton ; — le fichu (fait) d'une toile d'emballage, — la coiffe en paille de lin.

4) Le fichu (fait) d'une toile d'emballage, — la coiffe en paille de lin ; — le tablier d'une peau de morue, — les cordons de liane sauvage.

5) Le tablier d'une peau de morue, — les cordons de liane sauvage ; — les aiguilles de la mariée — (sont) un cent de clous à ferrer.

6) Les aiguilles de la mariée — (sont) un cent de clous à ferrer ; il l'a conduite à l'église, — d'une bien belle façon.

7) Il l'a conduite à l'église — d'une bien belle façon : — il lui donne de l'eau bénite — avec une corne de mouton.

8) Il lui donne de l'eau bénite — avec une corne de mouton. — « Ça ! dit Monsieur le vicaire, — belle, embrassez votre époux.

9) « Ça ! dit Monsieur le vicaire : — belle, embrassez votre époux » — « Par ma foi ! Monsieur le vicaire, — j'aimerais mieux vous embrasser. »

10) « Par ma foi ! Monsieur le vicaire, — j'aimerais mieux vous embrasser. » — A la maison ils font vacarme, — en faisant rôtir les gâteaux de maïs.

11) A la maison ils font vacarme, — en faisant rôtir les gâteaux de maïs. — Le marié avec la mariée — les mangèrent tous à eux deux.

12) Le marié avec la mariée — les mangèrent tous à eux deux. — Ceux qui étaient (invités) à la fête — leur tournèrent les talons.

13) Ceux qui étaient (invités) à la fête — leur tournèrent les talons. — Ils allèrent sur la montagne — manger des baies d'aubépine et des bleuets.

Version recueillie à Belesta (Ariége) et dite par Antoine Prat, du Castelà.

On trouve dans Cenac-Moncaut, *Littérature populaire de la Gascogne*, pag. 381, la *Noço dou Simoun*, dont le fonds est le même

V. — LOUS ESCLOPS

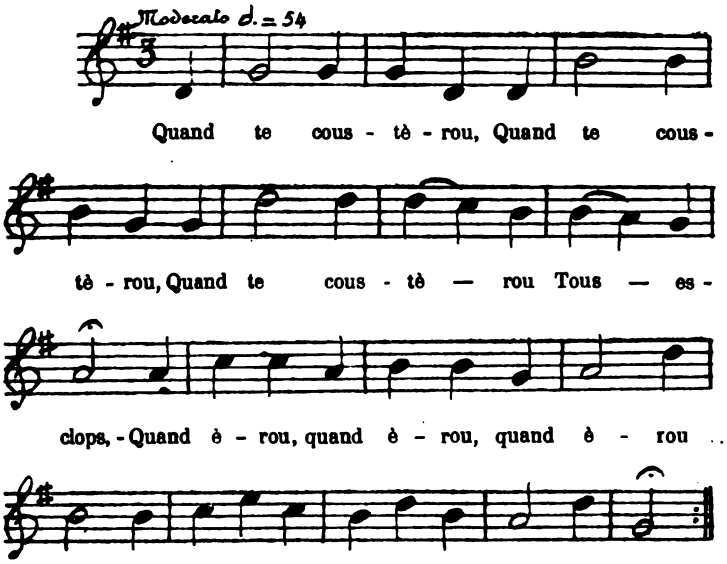

1) Quand te coustèrou (*ter*)
Tous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus? } *bis*

2) Cinq sòus me coustèrou (*ter*)
Mous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis*

3) Cinq sòus de tachas (*ter*)
A mous esclops
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis*

4) Cinq sòus de courreges, etc.
5) Cinq sòus d'evetas, etc.
6) Cinq sòus de velous, etc.
7) Cinq sòus de riban, etc.
8) Cinq sòus de ligneta, etc.
9) Cinq sòus de ganso, etc.

Les Sabots. — 1) Combien te coûtèrent-ils (*ter*), —tes sabots,— quand ils étaient neufs ?

2) Cinq sous ils me coûtèrent,— mes sabots,— quand ils étaient neufs, etc.

3) Cinq sous de clous — à mes sabots, — quand ils étaient neufs.

4) Cinq sous de courroies, etc.
5) Cinq sous de chevillière, etc.
6) Cinq sous de velours, etc.
7) Cinq sous de ruban, etc.
8) Cinq sous de ligneul, etc.
9) Cinq sous de ganse, etc.

Version de Montpellier. Très-connue. — Répandue dans tout le Midi. M. Anacharsis Combes, dans son recueil de *Chants populaires du pays castrais*, p. 30, en donne quelques fragments. M. Damase Arbaud, *Ch. pop. de la Provence*, p. XXIV, cite seulement le premier couplet.

VI. — AUTRE

1) Quand te coustèron (*ter*) tis esclop,
Quand eron (*ter*) nòus (*bis*) ?
2) Cinq sòu de tacho (*ter*) per mis esclop.
3) Cinq sòu de ligneto...
4) Cinq sòu de riban...
5) Cinq sòu de ganso...
6) Cinq sòu de cuer...

Les Sabots. — 1) Combien te coûtèrent-ils (*ter*), tes sabots, — quand ils étaient (*ter*) neufs (*bis*)?

2) Cinq sous de clous (*ter*) — pour mes sabots, — quand ils étaient (*ter*) neufs.

3) Cinq sous de ligneul...

4) Cinq sous de ruban...

5) Cinq sous de ganse...

6) Cinq sous de cuir...

Et ainsi de suite,— ajoute A. Arnavielle, d'Alais, qui a bien voulu nous communiquer cette version provençale, recueillie dans les Cévennes, — en ajoutant à volonté ce qui vient à l'idée et ayant quelque rapport aux sabots. Il est à remarquer que le vers est de douze syllabes :

Quand te coustéron tis esclop quand èron nòu?

mais que la coupe musicale en a fait quatre vers distincts.

1) Quand te coustèron (*ter*)
Tis esclop,
Quand érou (*ter*)
Nòus? } *bis*

2) Cinq sòus de tacho (*ter*)
Per mis esclop,
Quand érou (*ter*)
Nòus.

[1]— Var. Dans le département de la Lozère, les sabots coûtent neuf sous (*nòu sòus*).

Nòu sòus de farrassos..
Nòu sous de ficelo..
Nòu sòus de quior...

VII. — LOUS ESCLOPS

1) Cinq sòus coustèroun (*ter*),
Lous méunis esclops,
Quand èroun (*ter*)
Nòus.

2) Iéu, lous croumpèri (*ter*)
Lous brabes esclops,
Quand èroun (*ter*)
Nòus.

3) Iéu, lous paguèri.

4) Iéu, lous batèri.

5) Iéu, lous passèri.

6) Iéu, lous carguèri.

7) Iéu, lous fendèri.

8) Iéu, lous asclèri.

9) Iéu, lous gitèri.

10) Cinq sòus coustèroun (*ter*)
Aquelis esclops,
Quand èroun (*ter*)
Nòus.

Les Sabots — 1). Cinq sous ils coûtèrent (*ter*), — mes sabots, — quand ils étaient (*ter*) — neufs.

2) Je les achetai, les beaux sabots, — quand ils étaient neufs.

3) Je les payai (le reste comme ci-dessus).

4) Je les mis.

5) Je les parai.

6) Je les mis.

7) Je les fendis.

8) Je les rompis.

9) Je les jetai.

10) Cinq sous ils coûtèrent, — ces sabots, — quand ils étaient — neufs.

V. de Azillanet, en Minervois (Hérault), recueillie par M Etienne Gleizes.— Ici le vers est de quatorze syllabes :

Cinq sòus coustèroun aquelis esclops, quand èroun nòus.

VIII. — LOUS ESCLOPS VENDUTS

1) Quand lous vendères (*ter*)
Tous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus? } *bis.*

2) Cinq sòus lous vendère (*ter*)
Mous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis.*

3) Cinq sòus de tachas (*ter*)
A mous esclops,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis.*

Etc., etc.

Les Sabots vendus.— 1) Combien les vendis-tu (*ter*), — tes sabots, — quand ils étaient (*ter*), — quand ils étaient neufs ?

2) Cinq sous je les vendis (*ter*), — mes sabots, — quand ils étaient (*ter*), — quand ils étaient neufs.

3) Cinq sous de clous—à mes sabots (*ter*),—quand ils étaient (*ter*), — quand fls étaient neufs.

Etc., etc.

Version de Montpellier, très-connue aussi. Ce n'est qu'une reprise, sous une nouvelle forme, de la chanson précédente. D'ordinaire, quand on a un temps très-long devant soi, on joint les deux.

IX. — LES ESCLOTS PANATS

1) Cinq sòus coustèrou (*ter*)
Les mìus esclots,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis.*

2) Cinq sòus de tachas (*ter*)
Per pauris esclots,
Quand èrou (*ter*)
Nòus. } *bis.*

3) Ieu, les ferrèri, etc.

4) Ieu, les pourtèri, etc.

5) Ieu, les usèri, etc.

6) Me lous panèrou, etc.

Les Sabots volés.— 1) Cinq sous ils coûtèrent (*ter*), —les miens sabots, — quand ils étaient (*ter*) — neufs.

2) Cinq sous de clous (*ter*) — pour mes pauvres sabots, — quand ils étaient (*ter*) neufs.

3) Je les ferrai, etc.

4) Je les portai, etc.

5) Je les usai, etc.

6) On me les vola, etc.

Version de Bélesta (Ariége), écrite sous la dictée de M. Baptiste Rouzaud.— Le vers a treize syllabes aux 1er, 3e, 4e, 5e et 6e, quatorze aux 2e et 4e.

1. Variante du dernier vers.
Ieu, les brullèri, etc.

X. — LA MARIDADOUNA

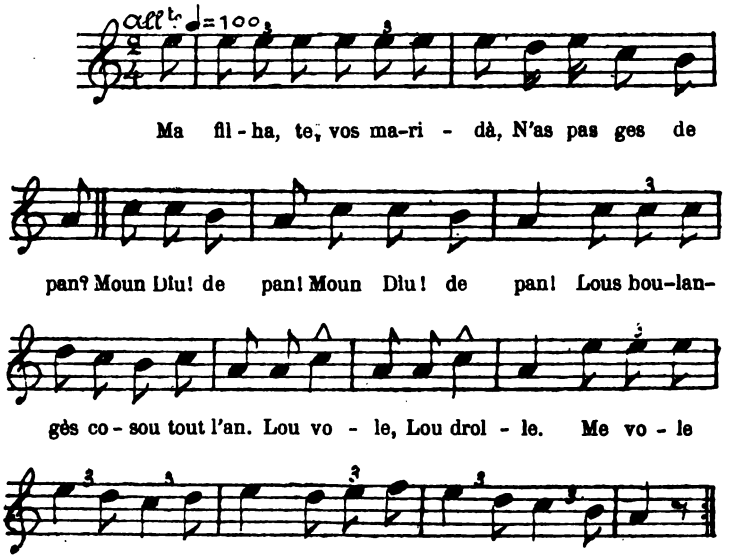

1) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de pan?
— Moun Dìu! de pan (*bis*)!
Lous boulangès cosou tout l'an.

2) Refrain : Lou vole,
Lou drolle.
Me vole maridà aqueste an :
Ieù, vole pas esperà tant!

3) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de ribans!
— Moun Dìu! de ribans (*bis*)!
Metrai las coifas de ma gran.

4) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges d'anèl!
— Moun Dìu! d'anèls (*bis*)!
Prendrai lous cèucles dau vaissèl.

5) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de draps blancs!
— Moun Dìu ! de draps blancs (*bis*) !
Coucharèn dessus un banc.

6) Ma filha, te vos maridà,
N'as pas ges de galans!
—Moun Dìu ! de galans (*bis*) !
N'ai un que l'ai agut tout l'an.

7) Lou vole,
Lou drolle.
Me vole maridà aqueste an,
Ou vous farai de trin tout l'an.

LA JEUNE FILLE EN AGE D'ÊTRE MARIÉE. — 1) Ma fille, tu veux te marier— et tu n'as pas de pain ! — Mon Dieu ! du pain (*bis*)!—Les boulangers en cuisent toute l'année.

2) Je le veux, — ce jeune garçon. — Je veux me marier cette année-ci; — je ne veux pas attendre davantage.

3) Ma fille, tu veux te marier— et tu n'as pas de rubans !—Mon Dieu! des rubans (*bis*) ! — Je mettrai les coiffes de ma grand'mère.

4) Ma fille, tu veux te marier — et tu n'as pas d'anneau !— Mon Dieu ! des anneaux (*bis*) ! — Je prendrai les cercles du tonneau.

5) Ma fille, tu veux te marier—et tu n'as pas de draps blancs !— Mon Dieu ! des draps blancs (*bis*)!—Nous coucherons sur un banc.

6) Ma fille, tu veux te marier — et tu n'a pas d'amoureux ! — Mon Dieu ! d'amoureux (*bis*) !—J'en ai un que j'ai eu toute l'année.

7) Je le veux, ce jeune garçon.—Je veux me marier cette année-ci, — ou bien je vous ferai du tapage toute l'année.

Ecrite et notée d'après Victoire Bourdiol, du Pouget, canton de Gignac (Hérault).

Cf. Cénac-Moncaut, Littérature populaire de la Gascogne, etc.. p. 327. *Las Mourenos.*— D. Arbaud, Ch. pop. de la Provence, I, 160 : l'*Antoni*. — J. Bugeaud , Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest, I, 99, *Mariez-me donc*.

XI. — AUTRE

1) Marido-mi, maire, aquest an !
Pode pas sperà un autre an.

REFRAIN : Vole
Lou drole.
Lou vole aquest an :
Pode pas sperà un autre án !

2) Ma filho, avèn pas res de pan !
— Couci de pan ? Manco de pan ?
Lou boulangè ne fò tout l'an.

3) Ma filho, avèn pas res de car !
— Couci, de car ? Manco de car ?
A la cambro n' i' ò 'n plen placar.

4) Ma filho, avèn pas res de vi !
Couci de vi ? Manco de vi ?
Al seliè n' i' ò 'n plen toupi.

1) Mariez-moi, mère, cette année ! — Je ne puis attendre un autre an.

Je le veux, — ce jeune garçon. — Je le veux cette année : — je ne veux pas attendre un autre an.

2) Ma fille, nous n'avons point de pain ! — Comment, du pain ? — Est-ce qu'il en manque, du pain ? — Les boulangers en font toute l'année.

3) Ma fille, nous n'avons point de viande ! — Comment, de la viande ? — Est-ce qu'il manque de la viande ? — Dans notre chambre nous en avons une pleine armoire.

4) Ma fille, nous n'avons point de vin ! — Comment, du vin ? — Est-ce qu'il manque du vin ? — Au cellier il y en a un plein pot.

Version dite à Colognac (Gard) et recueillie par M. le pasteur Fesquet.

XII. — AUTRE

1) REFRAIN : Ma mèro, lou vole
Lou drole.
Lou vole queste an :
Vole pas esperà tant.

2) Ma filho, n'ò pas cap d'argent !
— Mes, per d'argent ?
En trabalhen n'amassarèn.

3) Ma filho, n'ò pas de lensòu !
— Mes, per de lensòu,
Dourmiren be per lou sòu.

4) Mà filho, n'ò pas cap de car !
— Mes, per de car,
Tuarèn lou biòu bouguar.

5) Ma filho, n'ò pas ges de sau,
— De sau, couci, de sau ?
A la cabo n' i'ò un plèn dedau.

6) Ma filho, n'avèn pas de sabou !
— Couci, de sabou ?
A la cabo n'i'ò un plèn selhou.

1) Ma mère, je le veux, — ce jeune homme. — Je le veux cette année même — et ne veux pas attendre davantage.

2) Ma fille, tu n'as pas d'argent ! — Pas d'argent ! — En travaillant nous en amasserons.

3) Ma fille, tu n'as pas de draps de lit ! — Pour des draps de lit, — Nous dormirons bien par terre.

4) Ma fille, tu n'as pas de viande ! — Pour de la viande, — Nous tuerons le bœuf gras.

5) Ma fille, tu n'as pas de sel ! — Du sel, comment, du sel ? — A la cave il y en a un plein dé.

6) Ma fille, tu n'as pas de savon ! — Comment, du savon ? — A la cave il y en a un plein seau.

Communiquée par M. le pasteur Liebich, de Saint-Germain-de-Calberte (Gard).

XIII. — AUTRE

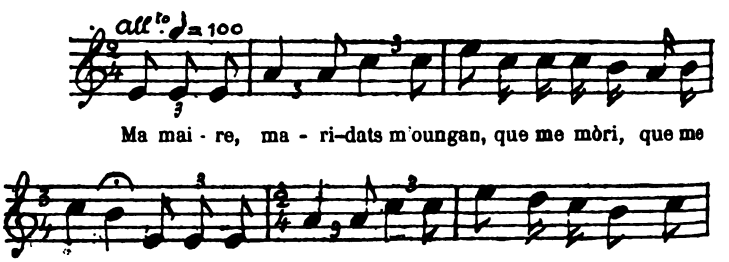

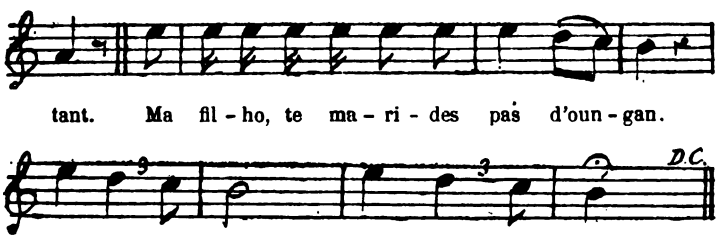

1) Ma maire, maridats m' oungan,
Que me mòri, que me mòri.
Ma maire, maridats m' oungan,
Que me mòri tant.

2) Ma filho, te marides pas d'oungan.
— Jèsus! d'un an!
Bou Dìu! d'un an!
Atal me disets cad' an,
Que me mòri (*bis*).
Atal me disets cad' an,
Que me mòri tant.

3) Ma filho, n'aben pòi de pà.
— Jèsus! de pà!
Bou Dìu! de pà!
Le boulangè nou'n prestarà,
Que me mòri (*bis*).
Le boulangè nou'n prestara,
Que me mòri tant.

4) Ma filho, n'aben pòi de bi.
— Jèsus! de bi!
Bou Dìu! de bi!
Le tresiniè n'es per cami,
Que me mòri (*bis*).
Le tresiniè n'es per cami,
Que me mòri tant.

5) Ma filho, n'aben pòi de car.
— Jèsus! de car!
Bou Dìu! de car!

Ne tuarèn le biòu mascar,
Que me mòri (*bis*).
Ne tuarèn le biòu mascar,
Que me mòri tant.

1) Ma mère, mariez-moi cette année,— que je me meurs (*bis*).— Ma mère, mariez-moi cette année, — que je me meurs tant.

2) Ma fille, ne te maries pas d'un an.— Jésus ! d'un an !— Bon Dieu ! d'un an ! — Ainsi vous me dites chaque an, — que je me meurs, etc.

3) Ma fille, nous n'avons pas de pain.— Jésus ! du pain !— Bon Dieu ! du pain ! — Le boulanger nous en prêtera, — que je me meurs, etc.

4) Ma fille, nous n'avons pas de vin. — Jésus ! du vin ! — Bon Dieu ! du vin !—Le voiturier est en chemin,—que je me meurs, etc.

5) Ma fille, nous n'avons pas de viande. — Jésus ! de la viande ! — Bon Dieu ! de la viande ! — Nous tuerons le bœuf bigarré,—que je me meurs, etc.

A. M. et L. L.

LI FABRE

Coume un cavalié qu'èi pressa,
Arregardas lou jour passa :
Sus soun camin lou vèspre oumbrejo.
Tau qu'un bregand dins la fourèst,
La traito niue es à l'arrèst ;
L'auro deja boufo plus frejo;

Boufo plus forto e fai gibla
Li pibo proumto à gingoula.
Lou bàrri di nivo s'estrasso :
L'or gisclo esbléugissènt, leissant
Un long ridèu coulour de sang
Que floto fouita pèr l'aurasso.

L'encèndi s'atubo au tremount.
D'uno bataio de demoun
Dirias de-fes lou tuert aurouge ;
Dirias, dins li nivo espóuti,
Que de manescau fantasti
Tabason sus lou soulèu rouge.

LES FORGERONS

Comme un cavalier qui se hâte, — regardez le jour passer : — sur son chemin le soir verse l'ombre. — Tel qu'un brigand dans la forêt, — la nuit traîtresse est à l'affût ; — le vent déjà souffle plus froid ;

Il souffle plus fort et fait pencher — les peupliers, prompts à gémir. — Le rempart des nuages se déchire ; — l'or jaillit éblouissant et laisse — un long rideau couleur de sang — qui flotte, fouetté par la tempête.

L'incendie s'allume au couchant. — D'une bataille de démons — on dirait parfois le choc orageux ; — on dirait, dans les nuages en lambeaux, — que des maréchaux fantastiques — frappent sur le soleil rouge.

Tantost dre, tantost se plegant,
Dins lou cèu li fabre gigant,
Brassejant d'uno ardour ferouno,
Forjon pèr lou jouine matin
Li rai d'or, li rai diamantin
Que dóu soulèu soun la courouno.

Belugo, uiau e lamp de flo,
Fan un grand e terrible jo :
La braso reboumbis en plueio ;
Tout crèmo, la terro e lou cèu ;
Fugisson li darriés aucèu ;
Lis aubre an de carboun pèr fueio.

Sus li serre blu, i' a 'n moumen,
La luno espincho douçamen,
Coume uno nouvieto crentouso ;
Dins soun bèu draiòu argenta
Sèmblo que n'auso pas mounta,
Tant l'esluciado èi sóuvertouso.

Li fabre devènon negras,
Lou martèu alasso li bras,

Tantôt debout, tantôt ployés, —dans le ciel les forgerons géants, — avec des gestes ardents, farouches, — forgent pour le jeune matin — les rayons d'or, les rayons de diamant, — qui du soleil sont la couronne.

Étincelles, éclairs, gerbes de feu,— font un jeu grand et terrible: — la braise s'élance et retombe en pluie ; — tout brûle, la terre et le ciel; — les derniers oiseaux fuient ; — les arbres ont des charbons pour feuilles.

Sur les collines bleues, il y a un instant, — la lune doucement épie,— comme une fiancée peureuse;— dans son beau sentier argenté, — il semble qu'elle n'ose pas monter, — tant l'éruption est formidable.

Les forgerons deviennent noirs, — le marteau fatigue les bras,

Lou fum ennivoulis la flamo ;
E lou soulèu encourroussa,
De l'orre enclume cabussa,
Se jito dins la mar que bramo.

Teodor AUBANEL.

Provençal, Avignon et les bords du Rhône.

— la fumée enveloppe la flamme ; — et le soleil en courroux, — de l'horrible enclume renversé, — se jette dans la mer qui hurle.

Théodore AUBANEL.

LE CANT DES POUTIÈS

—

AS VALENTS POUTIÈS DEL LAURAGUÉS

Anen, poutiè, prend l'escaveto !
Le pastou de fango es sul tour;
Te cal tourneja 'no dourneto
Que sio redoundo e poutouneto
Coumo las gautos de l'Amour.

Aro que la terro es passado
De la bardieiro al delabat
E que dambes peds es pastado,
Le prumiè truch!es acabat;
E deja l'oubriè, de la solo
Del sieu ped degourdit, valent,
Abilho l' tour que viro, volo,
Brusis, va pus vite quel vent.

La peço mounto, ven pansudo,
Jouts les sieus dits toujoun bagnats :
La terro molho se tremudo
En vases de gracio empregnats;

LE CHANT DES POTIERS

—

AUX VAILLANTS POTIERS DU LAURAGUAIS

Allons, potier, prends l'estec ! — Le ballon de boue est sur le tour; — il te faut tourner une petite cruche — qui soit ronde et mignonne — comme les joues de l'Amour.

Maintenant que la terre est passée — de la fosse où la fange se fait dans celle où on la prend toute prête, — et qu'elle est pétrie avec les pieds, — le premier travail est terminé ; — et déjà l'ouvrier, s'aidant de la plante — de son pied prompt et laborieux, — met en mouvement le tour qui vire, vole, — bruit, et va plus vite que le vent.

La pièce s'élève, devient pansue, — sous ses doigts toujours

E quand la pasto es tournejado,
Que miralhejo à le fa gai,
Dambel fial d'aram es coupado
Ras le tour que viro pas mai.

La peço s'engalbo un pauc fresco;
Pei, un cop seco, se vernis :
Es rousselo coumo uno bresco,
Quand del four prigound se sourtis,
Del bel four ount l'agadèus crico
E flambo rouge, rouge e naut;
Fa 'n foc brandal e 'no musico
A vous moustra l'infer quinaut.

Las Margaridos, las Janetos,
Que souvent levoun trop le frount,
Ne pouiran coupa de dournetos,
Al grifoul, al pouts, à la fount.
Aici, ni'a mai d'uno qu'agrado !
Aquesto es d'un vert clar e vieu,
Aquelo vous semblo daurado
Per le soulelhas de l'estieu.

mouillés : — la terre molle se transforme — en vases empreints de grâce ; — et, quand elle est tournée,—qu'elle miroite à le rendre gai,—avec le fil de laiton elle est coupée—au ras du tour immobile.

La pièce *s'engobe* un peu fraiche, — puis, une fois sèche, elle est vernissée, — elle a le roux brillant d'un rayon de miel, — quand du four profond on la tire, — du four superbe où le genêt épineux craquète — et flambe rouge, rouge et haut ;— il fait un feu de mille brandons et une musique—à vous montrer l'enfer honteux et chétif.

Les Marguerites, les Jeannettes, — qui souvent dressent trop le front, —en pourront briser des cruchettes—à la source, au puits, à la fontaine.—Il en est, ici, plus d'une qui plaît !—Celle-ci est d'un vert clair et vif,—celle-là semble avoir été dorée—par le grand soleil estival.

An, daisses pas toun escaveto,
Met encaro un pastou sul tour ;
Te me cal, pendent uno oureto,
Quilha oubreto costo oubreto
Per tourna-mai garni le four.

Quel tour boulingue jouts la solo !
Dambe toun agidençò fai
Un brave toupì, 'no cassolo,
— Penso à las mounjos, se te plai,
Al cassoulet, la renoumado
De la vilo ount vento toujoun,
Que gracios à-n-el es noumado
As quatre cantous del Miechjoun.

E de la tieu milhouno terro
Tiro-me 'n poulit picharrou':
— De vinot agit de la Serro
Cal que ne posque tene prou ; —
Anfins, per la roujo tisano
De nostro bosso de Mountmer,
Tournejo-me 'no damo-jano
E 'n god que sio pas brico esquer.

Allons, ne laisse pas ton estec, — mets de nouveau un ballon sur le tour ; — il te faut, devant moi, pendant une petite heure, — dresser vase à côté de vase, — afin de pouvoir regarnir le four.

Que le tour redouble de vitesse sous ton pied ! — Avec ton habileté fais — un pot assez ventru, une *cassole*; — n'oublie pas les haricots, je t'en prie, — Et le *cassolet* qui rend célèbre — la ville où il vente toujours; —grâce à ce plat, Castelnaudary est nommé —aux quatre coins du Midi.

Et de ta meilleure terre — tire pour moi un joli pichet; — il faut qu'il puisse contenir assez — de ce vin facile à boire que produit la Sierra. —Enfin, pour la rouge tisane—de notre colline de Montmer, —façonne-moi une dame-jeanne —et un godet à deux ailes qui ne soit pas gauche.

Las peços, un cop faiçounados
E talèu queitos coumo cal,
Per nous aus saran estrenados;
En nous asagant le caissal,
Diren quicoumet à la garro
D'un cassoulet pla recatat;
Trinc ! trinc ! faran god e picharro,
E respoundren : Santat ! Santat !

Que per nostro terro mairalo
Tinde le salut le pus bel !
Que sio clar e qu'age prou d'alo
Per s'enlaira coumo un aussel !
La terro vous douno la vido,
O poutiès, sas tripos soun d'or !
Vostro belo obro un cop coumplido,
Vous durbis encaro l'sieu cor.

Debrembo un boussi l'escaveto,
Oubriè, daisso dourmi le tour ;
Esperten nostro cansouneto,
Cal beure à 'scourri 'no dourneto
A la Libertat, à l'Amour.

Les pièces, une fois fabriquées — et aussitôt cuites comme il faut, — seront étrennées par nous ; — en nous arrosant la dent mâchelière,—Nous dirons un petit mot au jarret — contenu dans un cassolet fait avec soin : — Trinq ! trinq ! feront godet et gros pichet, —et nous répondrons : Santé ! Santé !

Que pour notre terre maternelle — tinte le plus beau salut ! — Qu'il soit clair et qu'il ait assez d'aile — pour s'élever comme un oiseau ! — La terre vous donne la vie, — ô potiers ! ses entrailles valent de l'or ! — Votre belle œuvre une fois accomplie, — elle vous ouvre encore son cœur.

Oublie un moment ton estec, — ouvrier, laisse dormir le tour ; — réveillons notre chansonnette ; — il faut vider une cruchette — à la Liberté, à l'Amour !

Santat as braves travalhaires
Que s'empresoun tant de lhour cel!
A vous aus, poutiès, terralhaires,
E de Sant-Papoul e d'Issel !
Santat per de loungos annados
A-n-aquelis de Mountlebou !
Qu'agen toujoun belos fournados,
Cansous gaujousos e vi bou !

O Mountlebou ! dambe tas bricos
Se soun bastits forço quartiès !
Tres cops salut à tas fabricos,
Brès antic des nostris poutiès !
Salut, poutario lauragueso !
Auras cinq cents ans l'an que ven.
Tant que rira l'amo franceso,
Dins les tieus gods beuran souven.

E digats-me, digats-me quouro
Se calhara nostro nacieu ?
Pot-i souna sa darnieiro ouro?
Nostre sang rouge es toujoun vieu,

Santé aux braves travailleurs — qui se font gloire de leur ciel ! — A vous autres, potiers, fabricants de terraille — et de Saint-Papoul et d'Issel!—Santé pour de longues années—à ceux de Montléon! qu'ils aient toujours belles fournées, — chansons joyeuses et bon vin !

O Montléon! avec tes briques — de nombreux quartiers ont été construits ! — Trois fois salut à tes fabriques, — berceau antique de nos potiers! — Salut, poterie lauraguaise ! — tu auras cinq cents l'année prochaine. — Tant que rira l'âme française, — dans tes godets on boira souvent.

Et dites-moi, dites-moi quand — se taira notre nation ? — Sa dernière heure peut-elle sonner? — Notre sang rouge est toujours vif,

Bulhent coumo l' vi dins la tino,
E countro les tieus enemics,
Pouderouso raço latino,
Buto tous mainages africs.

Salut, inmourtalo patrio !
Units per la fraternitat,
Travalhan per tu, — nous atrio
De te fa creisse en poutestat;
E per que sios mai enlusido
Te va dounan tout : le respir,
La susou, le cor e le vido,
Sens un renec, sens un souspir.

AGUSTO FOURÈS.

Décembre 1875.

Languedocien, Castelnaudary et ses environs.

— bouillant comme le vin de la cuve, — et contre tes ennemis, — puissante race latine, — il pousse tes enfants pleins d'ardeur.

Salut, immortelle patrie ! — Unis par la fraternité, — nous travaillons pour toi; — il nous tarde — de faire grandir ta puissance; — et, afin que tu sois plus éclatante, — nous te donnons tout ce qui nous appartient : le souffle, — la sueur, le cœur et la vie, — sans un juron, sans un soupir.

AUGUSTE FOURÈS.

Décembre 1875.

DAVANT MOUSSU LOU JUGE

—

TRAULHAVENA COUNTRE MARSAUDOU

— « Moussu lou Juge, ai fait venì quel ome,
Coundannàs-lou, si 'ous plat, aus doumage e deipens;
Part 'ier, au marchat de Brantome,
Eu m'apelat Marbrou davant quatre temouens.
Marbrou ! Vole sabei ça que queu mout vòu dire.
Vous que sabès parlà, legì e mai eicrire,
Que, Dieu marcet, n'en sabès prou,
Dijàs-m'un pau ça que qu'ei que Marbrou? »
— « Malbrough, disset lou juge, era un ome de guerra
Que fuguet lou pus grand generau de soun tems,
Que l'an toujour vantat autreis cops mai enquera. »
— « Mais ei que qu'ei entau, davant tous mous temouens,
Davant touta quela assemblada,
Counfesse qu'ai gut tort de m'en prene. Pamens,
Vole lou reparà : Te paie la salada

DEVANT MONSIEUR LE JUGE

—

TROUILLAVOINE CONTRE MARSAUDOU

—

« Monsieur le Juge, j'ai fait venir cet homme. — Condamnez-le, s'il vous plaît, aux dommages et dépens. — Avant-hier, au marché de Brantome,— il m'a appelé Malbrough devant quatre témoins.— Malbrough ! je veux savoir ce que ce mot signifie. — Vous qui savez parler, lire et écrire, — qui, Dieu merci, en savez assez, — dites-moi un peu ce que c'est que Malbrough ? » — « Malbrough, dit le juge, était un homme de guerre — qui fut le plus grand général de son temps, qu'on a toujours vanté, autrefois comme aujourd'hui encore. » — Puisqu'il en est ainsi, devant tous mes témoins, — devant toute cette assemblée, — j'avoue que j'ai eu tort de m'en prendre. Quoi qu'il en soit, — je veux le réparer : Je te

E lou vinage, Marsaudou,
E lou cafè, lou cougnac, mai la biera,
E fau que lou meitre-boutou
N'en pete mai la boutouniera,
E bourra qui! Te damande pardou
E sei aura countent que m'apeleis Marbrou. »

A. CHASTANET.

Périgourdin, Mussidan et ses environs.

paye la salade — et le vinage, Marsaudou, — et le café, le cognac et la bière, — et il faut que le maître-bouton — en craque ainsi que la boutonnière; — et tope là! Je te demande pardon, — et je suis content à présent que tu m'appelles Malbrough. »

Auguste CHASTANET.

BIBLIOGRAPHIE

Marie de Compiègne, d'après l'*Évangile aux femmes*. Texte publié pour la première fois, dans son intégrité, d'après les quatre manuscrits connus des XIIIe, XIVe et XVe siècles, avec un commentaire philologique et grammatical et une dissertation sur l'origine probable de ce fabliau, par M. Constans. — Paris, Vieweg, 1876, gr. in-8°.

M. L. Constans cherche à prouver que Marie de Compiègne et Marie de France sont une seule et même personne. Il ne semble pas qu'il y ait pleinement réussi: mais il faut reconnaître qu'avec les faibles et rares indices dont il disposait, il lui était difficile d'arriver à des résultats certains. Comme complément de ces recherches, il a réédité, après M. Achille Jubinal, l'*Evangile aux femmes*, qu'il attribue à Marie de Compiègne, utilisant, pour constituer le texte, un quatrième ms., le n° 298 de Dijon, qui n'a pas été connu du premier éditeur. Ce n'était pas une besogne facile, par suite de la divergence des différentes leçons et de l'incorrection des mss. Des notes abondantes, trop abondantes parfois, accompagnent le texte et la traduction. Voici quelques-unes des observations que j'ai recueillies au cours de ma lecture. P. 15, *witecoes* n'est pas un mot « exclusivement anglais », puisque nous le retrouvons dans des pièces qui n'ont pas été composées en Angleterre, et que le même mot existe encore aujourd'hui dans le patois picard. V. *Revue des langues romanes*, III, 336. I, 1. L'*s* de *quiconques* est adverbiale (v. la note). *Ibid.*, 2. Je lirais plutôt *aint* que *aimt*. *Ibid.*, 3. Lisez *saintefiie*. II, 2. *Ki l'ot*, traduisez *qui l'entend* et non *qui l'a*. *Ibid.*, 3. *Meres* est ici pour *mires* et veut dire médecins. III, 1. *Nul bien* = *nihil boni* et non *neminen bene*, comme a compris M. L. C. IV, 4. Lisez *soutivement*. V. 1. On ne peut admettre, avec M. L. C., que *lie*, forme féminine, puisse se rapporter au nom masculin *home*. Peut-être vaudrait-il mieux lire *à aise*, et faire rapporter les deux adjectifs féminins *seine* et *lie* au nom également féminin *aise*. Reste à trouver un autre exemple de cette locution. VIII, 1. *Quel li feme est en lui*; littéralement: *Qualis sit in seipsa mulier*. XIII, 2. Vers peu intelligible. Il en est de même des vers 2 et 4 de la str. XVIII. Au v. 3, XIX, la première manière de traduire est seule acceptable. XX, note du v. 2, *estovoir* vient de *studere* et non de *stare*. XXIII, 2. Pour lire *pianche* au lieu de *pivanche* ou *puianche*.

tous mots qui me sont inconnus, il faudrait que l'*u* qui dans le ms. est surmonté de *i* fût marqué par-dessous d'un point. Au v. 4, il faut lire *houpius*, renard, et non *hon pius*, homme pieux. XXIV, 2. Peut-être faut-il lire *assouage* au lieu de *alouage* ou *alouange*. XXV, 2. Je ne comprends ni la leçon du ms., ni celle que l'éditeur y substitue. XXVI, inintelligible. Au v. 4, il faut lise *Del dyable est plus pire, come est venins de poivre*, et traduire « Elle est pire que le diable, de même que le poison (est pire) que le poivre. » XXVIII, 4. Le vers est faux, *iave* ne comptant que pour deux syllabes. C'est le premier travail relatif à la philologie romane qu'ait publié M. L. C. On doit donc lui savoir gré de ce qu'il y a mis de bon, et ne pas tenir compte d'imperfections inséparables d'un début.

A. B.

Les Folies du sieur Lesage (las Foulies dau Sage de Mounpelié). Reproduction de l'édition de 1700, collationnée sur les textes de 1636, 1650 et 1725, et augmentée d'une préface par Aubert DES MENILS. — Montpellier, Coulet, in-8°, XLVII-219 pages et 1 grav. (Collection des Cent-Quinze de la *Société des bibliophiles languedociens* [1])

On a dit avec raison que la philologie, comme la médecine, ne devait reculer devant aucun détail; que, s'il fallait élaguer de cer-

[1] Société fondée à Montpellier, en juillet 1872, par M. de la Cour de la Pijardière, archiviste de l'Hérault, dans le but « d'encourager le goût des belles impressions et des livres rares. » On lui doit la publication : 1° du *Discours de la gloire de la France*, de Pierre Gariel (M. Devars); 2° de l'*Entrée de la duchesse de Montmorency* * (M. le comte de Saint-Maur); 3° des *Gouverneurs de Languedoc* **, de Gariel (M. P. Sainctyon); 4o de *Un projet gigantesque en Languedoc au XVIIIe siècle* (M. John Seeker); 5° *Maguelone suppliante*, de Gariel (Devars); 6° de la *Requête des enfants à naître contre les sages-femmes* (M. Elie Fraisse); 7° de *l'Orient en Languedoc, voyage d'un ambassadeur turc* (M. J. Seeker). La collection des Cent-Quinze comportait d'autres ouvrages qui n'ont pas paru, bien qu'ils aient été assez souvent annoncés : ainsi, la *Cabale des réformés* et *les Actes du synode universel* — où l'on trouve nombre de pages en langue d'oc, — de Reboul (M. André Niel); le *Harlan des églises de Montpellier* *** (M. Léonard Dufresse); l'*Entrée de Louis XIII à Toulouse* (M. E. Proust); les *Origines du port de Cette* (M. Deuzel). Le catalogue qui fait suite à l'*Entrée de Madame de Montmorency* appelait ce dernier « M. du Seul, Cettois », ce qui nous conduit à remarquer que l'édition actuelle des *Folies* a été annoncée (même catalogue) comme

* Cette réédition suivit à peu d'intervalle celle de M. Gaudin, dans les publications de la *Société des bibliophiles de Montpellier*. — ** Laquelle précéda, au contraire, celle plus circonstanciée, que M. Gaudin préparait depuis longtemps et qu'il imprima l'année d'après. — *** Mis au nombre des ouvrages à éditer par la *Société des bibliophiles lan-*

tains recueils tout ce qui pouvait choquer la pudeur ou simplement la délicatesse, il y avait à établir une exception à l'égard des travaux destinés aux hommes de science. Lorsqu'un livre appelant d'incontestables réserves est imprimé seulement pour ces derniers et à l'usage de ces derniers, le danger de sa lecture est à peu près nul; il est limité par le fait même du public spécial auquel il s'adresse. Dans le cas contraire, on est autorisé à se demander si l'on ne se trouve pas en présence d'un de ces ouvrages qui, parce qu'ils ont le triste privilége d'éveiller de malsaines curiosités, n'en sont que mieux patronnés auprès de quelques parties de la librairie parisienne. Nous ne disons pas qu'il en soit ainsi du livre qui nous occupe ; toutefois ceux qui connaissent la dégoûtante obscénité des *Folies* se seront peut-être fait à eux-mêmes de semblables réflexions.

L'édition actuelle recommandera M. C. Coulet, le libraire de la *Société des bibliophiles languedociens*, aux amateurs de beaux livres. Elle est presque sans défaut au point de vue typographique. Les en-têtes et les fleurons sont du meilleur goût. Le papier est d'une pâte excellente ; les caractères, d'un *elzevirianisme* consommé ; la photogravure, enfin, reproduit d'une façon satisfaisante le satyre de l'édition d'Amsterdam, cet emblême caractéristique de l'œuvre du premier poëte qui ait écrit en dialecte de Montpellier.

Nous avons déjà dit par là que l'édition elle-même ne répond pas au luxe irréprochable de son exécution matérielle. M. des Ménils n'a probablement jamais été préparé, ni par sa naissance, ni par des

devant être l'œuvre de « M. E. Sandras, philologue bibliophile *. » A la *Société des bibliophiles languedociens* a succédé, en 1875, et sous l'épigraphe suivante :

Les délicats sont malheureux :
Rien ne saurait les satisfaire.

une « *Bibliothèque des délicats, série des curiosités languedociennes, collection de pièces rares ou exquises, publiées sous la direction de M. d'Axilla, par la Société de bibliomanie, en son imprimerie; éditions de luxe, tirées à très-petit nombre, par Firmin et Cabirou, maîtres typographes (!)*. Le *Tombeau de François de Bosquet* fait déjà partie de cette seconde publication. » Toutes ces plaquettes sont loin de présenter un égal intérêt.

guedociens au moment où M. Atger terminait sa substantielle édition. — * Une impression des *Folies* avait été annoncée à Montpellier au commencement de l'année 1874. Elle devait naturellement être accompagnée des notes historiques, critiques et philologiques, qui ne font que trop défaut à celle de M. A. des M.

études spéciales, à la tâche difficile d'éditer des livres en langue d'oc. Nouveau venu en linguistique méridionale, il dédie son livre aux « experts ès langues romanes » (p. xxvi), tout en raillant cependant (p. xxv) et « ceux qui approfondissent les arcanes de la philologie, et ceux qui emploient leur Pégase à tracer un maigre sillon sur les terres arides de Sauvage(*sic*) et de Raynouard »; « leur Apollon, ajoute-t-il, semble une ombre de bénédictin. » Ces circonstances réunies expliquent la faiblesse de l'édition et la valeur trop laudative des adjectifs accolés à diverses pièces de Sage. A propos d'une scène dialoguée, *la Mort de l'Esperounat*, n'est-il pas étrange de prononcer le nom de Molière? Le récit des navigations de Caramantran n'est certainement pas sans facilité, mais *lou Secound Mariage de Cagaraulo*, que M. A. des M. affirme être raconté d'une façon tout à fait amusante, n'est, du commencement à la fin, qu'une assez vulgaire obscénité. Loin d'admettre que Sage ait porté « un cœur fort sous les accoutrements de sa muse vulgaire », nous ne voyons en lui qu'un bel esprit, à l'imagination ordurière et désordonnée, prodiguant d'insipides flatteries à qui veut lui prêter quelques écus presque toujours destinés aux tripots, où s'écoula une partie de son existence.

A notre avis, les inspirations faméliques et déshonnêtes dont fourmillent les *Folies* seront de peu de poids aux yeux des futurs historiens littéraires de Sage. Ni *lou Secound Mariage de Cagaraulo*, ni *la Mort de l'Esperounat*, ni *l'Embarquamen de Caramantran*, ne feront vivre sa mémoire : s'il a des chances à cette immortalité dont se flattent tous les poëtes, ce sera du chef de quatre ou cinq pièces que M. A. des M. n'a pas mentionnées, et dans lesquelles on trouve un reflet de cet air de jeunesse naïve et forte, de ce tour heureux et naturel qui est l'apanage des vers de Malherbe et de Racan, aux premiers commencements du XVIIe siècle, *las Amours dau bergé Florisée*, par exemple. Sans être ici absolument pur de ses attaches ordinaires, des inspirations qui lui sont habituelles, Sage échappe néanmoins aux allusions licencieuses, aux digressions vagabondes et décousues; sa langue même, — cette partie vraiment faible des *Folies*, — gagne à redevenir décente et réservée. Aussi se prend-on à regretter que le malheureux rimeur n'ait pas eu l'idée de puiser plus souvent à une source de poésie qui lui valait des vers semblables à ceux que l'on va lire :

Au printemps esmailla de flous,
Que l'air és clar, seren et doux,
Olivo, la bello bergeiro,

Menavo sous agnels belan,
Toujour sas estoupos filan,
Lous paisse lon d'uno ribieiro.

Ribieiro que tous lous entours
Das bors de soun humide cours,
Eroun de bosses et de prados,
De grands et de larges camins,
Toutes couvers de jaussémins,
De rosos et de girouflados.

Aqui venien lous majouraus,
En sas clausissos et barraus,
Passa las journados entieiros.
Aqui trés à trés, dos à dos,
S'assemblavoun dedin lou bos,
Au pus fort dau caut, las bergeiros.

C'est en ces lieux que la bergère Olive conduit ses troupeaux ; le berger Florisée va au-devant d'elle :

D'un perpaus coumo qu'a pecat,
Lou ginoul en terro plegat,
La paraulo touto mourento,
Li coumenço à tene discours
Sur lou subjet de sas amours
Et sur lou mau que lou tourmento.

Li dis qu'el ero tout soun floc,
Que noun trouvavo pauso en lioc,
Que patissié mai que las peiros.
Et, coumo l'enfan qu'és au brez,
Se met à ploura pioi aprez,
Que sous iols fasien de revieiros.
. . . . . .

Ello l'apelavo soun cor,
Sa richesso et tout soun tresor,
Soun mignoun et sa pus chero amo ;
L'autre l'apelavo soun jour,
Soun soulel, soun tout, soun amour,
L'uniquo subjet de sa flamo.

Cauquos fés ello li fasié,
Embé de floillos de rousié,
De bouquets, embé de blavetos ;
Et, quand noun ne troubavo pas,
Lou muguet n'y manquavo pas,
Lou souci, ni mai las vieuletos

Eles aguessoun desirat
Qu'aquel jour aguesso durat
Uno annado touto coumpleto.
Mai la nioch que ven en soun téns,
Jalouso de leurs passaténs,
Lous presso de faire retreto.

Il fallait que le goût du burlesque et du risqué, fléau de la littérature méridionale depuis la fin du XVIe siècle, fût bien fort pour ne permettre à Sage que six ou sept pièces relativement lisibles. Tout le restant de son recueil relève du genre licencieux, bien que l'on ait à reconnaître qu'il n'a pas de poésie où il ne soit possible de glaner des morceaux faciles et naturels, des vers assez souvent frappés au bon coin. N'est-ce pas le cas de ce sonnet au baron de la Roquette :

Certos, soui pla laguiat, Baron, ou podez creire ;
Me pode pas tené [1], tant ieu me sente flac.
Se vous ou trouvas bon, vous vole veni veire,
Ambe l'aide de Dieu, au castel de Brissac

Vous y avez de vin que sauto dins lou veire,
Et toujour, sans manqua, de cassillo à plen sac;
Medecins et Barbiez, toutes me fan encreire
Qu'ieu aurai leu aqui remés moun estoumach.

Taupoun serai guerit, en vostros Sevenolos,
Jouious, me veires fa cinquanto cabriolos ;
Vous menarés lou branle et diren de cansous.

Après, quand serés las, dedessout uno treillo,
Lou goubelet en man, couifats de bourassous,
Anaren gentimen enterra la bouteillo.

Bien que le fonds de l'ode *à Mounseignou de Montmorency* roule sur les lieux communs de l'époque, n'est-ce pas le cas de citer encore deux ou trois de ses strophes? Sage ne veut chanter que les louanges du duc :

Aquo sera tout moun ramage;
Mous dets n'auran jamai repaus,
A la villo amai au village,
Tendrai pas cap d'autres perpaus.
Las bergeiros, gentios et lestos,
Me veiran à toutos leurs festos ;

[1] Cet hémistiche prouve que la dernière voyelle de *tene* n'était pas encore tout à fait muette.

Et quand dirai, per vous vanta,
Las cansous qu'ai fach tant divinos,
Quitaran, per m'ausi canta,
Hauboisses amai chalaminos.
. . . . . .
Se m'arrivo tant de fourtuno,
Yeu noun serai pas paressous
De metre pus haut que la luno
Vostes braves predecessous,
Et, ravit dau Dieu que m'emporto,
Dirai, d'uno voix pleno et forto,
Que lous enemics de l'Estat
An toujour redoutat leur lanço,
Et coumo leurs mans an pourtat
Quatre fés l'espaso de Franço.
. . . . . .
Aquelos grandos piramidos,
Qu'en Egipto despioi tant d'ans,
Tout exprez fougueroun bastidos
Per counserva lou noum das Grands,
Lou temps, que toutos causos mino,
Ne fara veire la rouïno.
N'i'a rez que la divinitat
De la Muso et de soun ouvrage,
Que grave dins l'eternitat
Las vertus d'un grand persounage.

L'heureuse audace de plusieurs de ces vers montre que Sage était capable de produire des œuvres d'une valeur réelle ; mais il lui eût fallu travailler, réprimer les écarts de son imagination dévergondée, et, par malheur, c'était là le difficile : il y avait en lui des tendances natives et une sorte d'hérédité morale contre laquelle il ne voulut pas ou ne put pas réagir. Bel esprit achevé, il dut à ses grandes manières d'épouser, selon Serres[1], la fille du seneschal de Montpellier, veuve du baron de Salaison ; « mais il fut si prodigue, ajoute le même biographe, qu'il dépensa dans peu de temps, en débauches et au jeu, toutes les richesses qu'il en avait eu. » Son fils et sa fille moururent lors de la peste de 1629-1630 ; protestant de religion, il revint assez tard, et probablement sans conviction intérieure, au catholicisme. Il mourut en 1642, dans un coin de cabaret, la veille du jour où les recteurs avaient décidé son admission à l'hô-

[1] *Abrégé de la vie de quelques hommes illustres.* Montpellier, 1719, in-8°. L'affirmation de Serres aurait besoin d'être vérifiée de près.

pital de Montpellier. Ses relations furent des plus relevées : on le voit adresser des vers à l'évêque Pierre de Fenoillet, au baron de Valencay, à M. de Chatillon, gouverneur de Montpellier et d'Aigues-mortes ; à M. de Toiras, frère du maréchal et de l'évêque de Nimes, à d'autres personnages marquants. Il accable les trésoriers de Grefeuille, de Mirman, Girard et d'Assas, de sonnets fort libres et constamment intéressés ; ses flatteries excèdent pour tous les adulations que les poëtes du temps ne ménageaient cependant pas à leurs protecteurs : M. le juge de Grasset est le meilleur magistrat qu'on ait vu « depuis l'universel déluge », M. le receveur Calvet possède des vertus dignes d'un empereur[1], M. Gentil a l'esprit plus épuré qu'Homère et que Virgile, M. Goudelart (c'est peut-être la rime qui est ici la coupable) *frappe, tue et meurtrit en courageux César* ; M. le chancelier Ranchin est l'Apollon du temps ; M. Bornier, lieutenant particulier au gouvernement de Montpellier, en est le Nestor ; M. de Toiras est un miracle de vaillance, M. de Murles est l'exemple des plus hardis ; Mars lui a donné son autel, son temple et son cœur ; Minerve ne peut le voir que pour l'aimer ; les actions d'Alexandre le Grand, celles de Philippe, son père, ne sont rien auprès de celles de M. de Vène, lieutenant-colonel du régiment de Normandie. Tel est le canevas ordinaire des sonnets de Sage, et, à vrai dire, on éprouve une certaine pitié à voir le pauvre rimeur s'en aller chauve, malade et courbé, aduler ainsi des gens qui lui refusent souvent les quelques écus qu'il réclame[2]. On voudrait que M. A. des M. eût tenté de reconstituer les fragments épars de la vie du poëte et du joueur[3] ; on voudrait surtout qu'en utilisant les renseignements recueillis par Serre, de Grefeuille, Gustave Brunet, le docteur Nou-

[1] Les premiers vers du sonnet qu'il lui adresse sont assez caractéristiques pour être cités. S'il y a guerre, il pillera pour M. Calvet et non de la main gauche :

Se s'endeven jamai que nautres ajan guerro
E que yeu piosque un jour vous rendre satisfach
De tant et tant de ben que toujour m'avez fach,
Yeu serié pus counten que lou rey d'Angleterro,

Yeu noun pillarié pas embé la man esquerro ;
Tout y cabussarié, testo, peses et mans,
Mai que trouvez lou jas de cauques diamans,
Ou de forço doublouns rescounduts dins la terro.

[2] Voyez, par exemple, deux sonnets à M. l'auditeur Soulas, pp. 154 et 156 de l'édition de M. A. des M.

[3] Cette tâche était relativement facile, en présence des indications nombreuses que fournissent les *Folies* elles-mêmes.

let et M. Léon Gaudin, la pensée lui fût venue de rechercher les communes affinités de ceux qui, en face de la magnifique littérature du grand siècle, représentaient, non sans mérite, la langue d'oc déchue et découronnée : Goudelin, à Toulouse ; Michel, à Nimes ; Saboly, à Avignon; l'abbé d'Astros, à Saint-Clair-de-Lomagne, n'étaient pas, le premier surtout, de simples versificateurs, et leurs contemporains avaient trop l'habitude de les réunir dans une même admiration pour qu'il n'eût pas été intéressant de rechercher si des relations personnelles ne les rapprochèrent pas quelquefois[1].

La description des éditions de Sage que M.A. des M. a eues entre les mains, grace à « un bibliophile montpellierais aussi obligeant que laborieux», contient d'assez graves omissions bibliographiques. En négligeant l'édition douteuse de 1627, les *Folies* n'ont pas seulement paru à quatre reprises : deux fois à Montpellier (1636, Jean Pech, et 1650) et deux à Amsterdam (1700, Daniel Pain, et 1725. Deborde): une sorte de cinquième édition leur échut en 1665, par l'insertion de deux de leurs plus considérables pièces dans le *Jardin deys musos provençalos*. Cet ouvrage, excessivement rare et

[1] Ce lien existait peut-être plus qu'on ne croit : on sait ce que Roudil écrivait de Sage (Voyez *Revue*, I, p. 346); Carsenat dit à Michel, de Nimes, sur son *Embarras de la fieiro de Beaucaire :*

Que Goudouli charmet en son patois Toulouso,
Et lou Sage en lou sieu raviguet Monpelié.

Un anonyme qui figure aussi pour quelques vers dans les pièces liminaires de Michel, ajoute le nom de Bonnet, de Béziers, à ceux de Goudelin et de Sage. Il est une autre preuve de ce lien dans la diffusion de certains thèmes donnés et notamment des testaments burlesques. M. A. des M., parlant de celui que Roudil rima sur Sage, rappelle celui de Villon ; mais, circonstance à retenir, pendant que la Catalogne n'oubliait pas son *Testament d'En Bernat Serradel*, réimprimé par M. Aguilo, de Barcelone, dans le *Cançoner de les obretes en nostra lengua materna* (Barcelona, Verdaguer, in-4°), le poëte populaire du Forez, Chapelon, rimait en forézien le *Testament de Jacques Belle-Mine*. Son père, Antoine Chapelon , avait fait *la Fin admirabla et remarquabla de Denys Bobron ;* et le père d'Antoine. un *Testament de Tourrand lou Raccord* (Voyez Œuvres de Chapelon). C'était une tradition de famille qui passait du père au fils, et de celui-ci au petit-fils. M. le docteur Mazel, de Nimes, me fait remarquer qu'à l'époque où Roudil composait le *Testament de Sage*, dom Guérin, de Nant, écrivait un *Testament de Couchard*, où l'on trouve souvent des vers inspirés et presque copiés sur ceux de Roudil. Je dois témoigner ici le regret que M. A. des M. n'ait pas admis l'œuvre de ce dernier dans son édition. Elle aurait dû y avoir une place, ne fût-ce qu'à titre de complément littéraire et biographique.

qu'on ne doit pas confondre avec le recueil qui renferme, sous le même titre, les œuvres de Claude Brueys, contient, pp.97-104, *leis Amours dou bergié Florizéo et de la bergiero Olliuo*, et, pp.123-148, l'*Embarquament, leis conquestos et l'huroux viagi de Caramantran*. Inutile de dire que le sous-dialecte de Montpellier a été provençalisé par François de Bègue, l'éditeur de ce volume, ou tout au moins par l'imprimeur, que l'on suppose être Claude Garcin, de Marseille[1].

Un an après, en 1666, une seconde édition du *Jardin* succède à celle-ci. La distribution intérieure en est différente, mais les deux poésies de Sage y figurent toujours : l'*Embarquament de Caramantran*, p. 58 et suiv., et *leis Amours dou bergié Florizéo*, p.94 et suivantes.

Ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que le *Jardin* ne se borne pas seulement à provençaliser les formes dialectales, il modifie encore en bien des endroits le texte et les rimes de Sage.

Ainsi, par exemple, dans le *Voyage de Caramantran* :

L'édition de 1700 donne :	**Celle de 1666 :**
Temps de rire, temps de plouro,	Tens de rire, tens de plouro,
Temps de dansa, temps d'arboura,	Tens de dança, pui callegna,
Temps que l'on jogue à la chicano,	Tens per jougar à la chicano.
Ben souvén touto la semano,	Ben souven touto la semano,
Au barlan, amai au piquet,	Au barlan, amai au piquet;
Au parlaire et lansequanet...	A l'home et au lançocanet...
....	....
Temps d'ana veire las fringairos,	Tens d'ana veire leis mestressos,
Temps de fadeja sus las ayros,	Et de li faire des caressos.
Temps de fa l'ase de Gignac,	(*Deux vers manquent ici.*)
Dau complasen et dau flaugnac.	
Et bé, es aro temps qu'ieu te conte,	E ben, aro es tens qu' you te conte,
Cousin, per rencontre, un bon comte,	Cousin, per rescontre, un boen conte
De nouvellos de gran renom,	De nouvellos de grand renom,
Coure, coussi en rodomon,	Quouro, coument en Rodomon
Sen sortits de las bassos fossos,	Sian sortis deis bassos fossos,
Et las causos mendros et grossos	Et leis cauvos mendros et grossos

[1] Dans son *Histoire littéraire des patois*, M. le docteur Noulet signale une édition de Sage, en 1645. Un prospectus des *Folies* fut publié à Montpellier en 1843 (Boehm et Comp^e^), mais n'eut pas de suite. Le rédacteur de ce prospectus, confondant le *Jardin* de 1628 avec celui de 1665, accuse Claude Brueys d'avoir emprunté à Sage la pièce sur les conquêtes de Caramantran. Je relève ce fait, non mentionné par M. A. des M., dans la préface que M. Mortreuil a placée en tête du t. I. des *Poésies provençales des XVIe et XVIIe siècles* (Marseille, 1843, 2. vol. in-12).

D'aquel viage qu'aven fach,	D'aqueou long viagi qu'aven fach
Despei qu'un mau temps nous a trach...	Quant lou quatiou tens nous a trach
Et gitats à grands cops d'anguilo	Et gitas a grans cous d'anguiello
Defforo aquesto noble villo,	Defouero aquesto noblo Villo
Et baniguet en criminel	Et descasset de son houstau
Caramantran qu'es de Lunel.	Caramantran qu'es Prouvençau...
(*Folies*, édit. 1700, p. 19-20.)	(*Jardin* de 1666, p. 58 et suiv).

Même observation à l'égard des *Amours de Florisée*:

1700:	1666:
Ribieiro que tous lous entours	Ribiero que tous leis entours
Das bords de soun humide cours	Deis bords de son humide cours
Eroun de bosses et de prados,	Eron de grans boüescs et de prados
De grands et de larges camins,	De longs et de larges camins
Toutes couvers de jaussémins,	Toutei cuberts de jaussemins,
De rosos et de girouflados.	De rosos et de girouflados.
Aqui venien lous majouraus	Aqui venien leis Majuraus,
En sas clausissos et barraus	Et tous portavon seis barraus,
Passa las journados entieiros ;	Passa leis journados entieros;
Aqui trés à trés, dos à dos,	Aquy tres à tres, douës à douës,
S'assemblavoun dedin lou bos	S'assemblavon dedins lou bouëz
Au pus fort d'au caut, las bergeiros	Au pu fouer dou caut, leis Bergieros
(*Folies*, édit. de 1700, p. 113-114.)	(*Jardin* de 1666, p. 94.)

Voilà des variantes qui laissent bien loin derrière elles les menus changements que révèle la comparaison des quatre éditions de 1636, 1650, 1700 et 1725. Proviennent-elles du collecteur provençal ou d'une édition antérieure, que celui-ci aurait eue sous les yeux? Telle est la question dont il faut poser les termes assez complexes:

D'une part, Sage, dédiant en 1636 ses *Folies* à M. Valat, espère « qu'il ne regardera pas d'un œil moins charitable cette rose d'automne qu'il n'a fait de celles de son printemps », paroles qui permettent de supposer l'existence d'une impression que nous n'avons plus. A son tour, Serres corrobore cette supposition, en parlant d'une édition de 1627, sur laquelle il commet, il est vrai, une erreur de détail. D'autre part, enfin, la table des variantes des éditions de 1636, 1650, 1700 et 1725, montre que les deux premières et la dernière se reproduisent assez fidèlement dans leurs fautes et leurs différences, tandis que celle de 1700 semble ne procéder que d'elle-même.

M. A. des M. n'a relevé que les paroles à M. Valat, et, sans autre examen, il a rejeté le témoignage de Serres, pour ne voir dans « la rose de printemps » qu'une allusion à un sonnet, ou tout au plus à un livret de poésies manuscrites offertes antérieurement à 1636.

A notre avis, il nous paraît infiniment probable de conclure de la dédicace précitée, du témoignage de Serres et des particularités de l'édition de 1700, le fait d'une impression primitive aujourd'hui perdue. Quant aux variantes du *Jardin* de 1666, il reste à examiner si elles n'ont pas eu pour but de faciliter l'intelligence de Sage aux Provençaux. Si elles portent sur des passages qui eussent été difficilement compris par ces derniers, les éditeurs de 1665 et de 1666 en sont responsables. Dans le cas contraire, on serait encore autorisé à voir en elles la preuve d'une édition à retrouver.

Des quatre qui sont décrites, pp. XXVI-XXXI, la plus complète est celle qui parut à Montpellier en 1650, et qu'on attribue à Roudil. M. A. des M. a préféré prendre pour base de la sienne l'incomplète édition de 1700, mise à jour à Amsterdam par Daniel Pain, et dont il vante les améliorations relatives. Cette manière de voir ne sera partagée par personne. Outre que le relevé des variantes de l'impression de 1650 ne lui a fourni, p. XLI-XLVII, que de vulgaires coquilles typographiques, il paraît difficile d'admettre que les compositeurs d'Amsterdam aient pu, même avec le secours des réfugiés qu'ils comptaient parmi eux, comprendre des vers languedociens aussi couramment que les concitoyens de Roudil. Du reste, pour faire apprécier le degré d'intelligence des éditeurs de 1700, il suffirait de citer un seul passage de leur volume; il donne un sens d'une ineptie telle, que M. A. des M. aurait dû, sans hésiter, adopter le texte de 1650. Sage dit, p. 63 :

Uno febre tant pauc sié forto,
Dins un tornoman nous emporto.
Et noun saurian, que que faguen,
Vieure mai que Mateusalem.

Or le poëte s'est bien gardé d'affirmer que, quoi que fassent les hommes, il ne leur est pas possible de vivre plus longtemps que Mathusalem, c'est-à-dire neuf cent soixante-neuf ans, ce qui serait vraiment étonnant ; mais, au contraire, que notre folie, notre présomption est telle, que nous nous flattons tous de dépasser la longévité de ce patriarche : sens raisonnable et d'accord avec le texte de 1650, qui donne aux deux derniers vers :

Et cependant toutes cresen
Vieure mai que Mateusalem.

En fait, l'édition de 1700 est elle-même aussi incorrecte que possible ; la ponctuation, cette partie si essentielle à l'intelligence d'un livre, déroute constamment le lecteur par son irrégularité ; en certains passages elle est à contre-sens ou manque absolument.

Quant aux mots eux-mêmes, on en jugera par ce court relevé : p. 12, la badinos, *lisez :* fa badinos ; 25, ciochs, *lisez :* cuiochs ; 26, quaranto, *lisez pour la mesure:* qranto; 27, dessert, *lisez pour la mesure :* desserto ; 40, vengueren, *lisez:* vegueren; 77, perdre patienço, *lisez* : perde patienço. — Yeu lous prouduigue, *lisez pour le sens et la mesure*: yeu lous prouduiguesse ; 83, la plus mendro pratiquo, *lisez pour le sens et la rime*: la pus mendro partido. — Se liavien gagnat un un procez, *lisez* : se liavien gagnat un procez; 118. tout avalit, *lisez*: tout adalit; 123, lous deurian pas escouto, *lisez*: escouta (*infinitif*) ; 136, des gens, *lisez*: de gens ; 138, de talo secorno, *lisez :* de talo escorno ; 145. sous peauses, *lisez :* sous peusses ; 146. Incaro que pourtés ben lesto, ce qui fausse le vers, qui ne doit être que de sept pieds, *lisez :* Incaro que pourtés lesto; 165. Y'a qu'aqueles, *lisez pour la mesure* : Y'a pas qu'aqueles ; 171, ni soun stil, *lisez pour la mesure*: ni soun stile ; 173, d'un humou, *lisez:* d'uno humou ; 182. benhurours, *lisez* : benhurous ; 183, noun se trobo, *lisez* : noun se trobou ; 196, Yeu vous aurié, *lisez :* Yeu vous avié, etc[1].

Là ne se bornent pas les fautes typographiques de l'imprimeur d'Amsterdam. Il en est de plus considérables : p. 77 et suivantes, quatre feuillets ont été transposés, et paginés 77.79,78 et 80. Il convient de tenir compte de cette transposition, si l'on veut saisir le sens du dialogue de *la Mort de l'Esperounat*. P.80. Une réplique d'un des interlocuteurs: *Moussur, ieu vole*, a été sautée, en sorte que l'on ne comprend nullement la suite, qui constitue un jeu de mots sur *vole* (je vole) et *vole* (je veux). P. 144. La strophe troisième de la pièce intitulée *Satyre* n'a que cinq vers au lieu de six. Le sens en est arrêté net.

Lorsque M. A. des M. s'en est aperçu, il faut croire que sa Préface était tirée et ses préférences déclarées sans retour possible, car, sur ces trois points, l'édition actuelle a suppléé celle de 1700, au moyen des impressions de 1636, 1650 et 1725, précédemment déclarées insuffisantes et inférieures. Le lecteur, constatons-le, n'a pas été avisé de ces modifications.

Sauf quelques réserves, nous avons le regret de dire que M. A. des M. a fidèlement conservé en leur essentiel toutes les fautes de Daniel Pain. En d'autres points, et ils ne sont que trop nombreux.

[1] Si toutes ces erreurs se retrouvent dans les éditions de 1636 et 1650, ce que nous n'avons pu vérifier, attendu l'extrême rareté de leurs exemplaires, on se convaincra qu'il n'y a pas là matière à louer Daniel Pain des améliorations de son texte.

il en a commis qui sont peut-être plus grandes. Dans un sonnet à M. le trésorier Grefeuille (édition de 1700, p. 184). Sage dit: « Si vous ne me prêtiez l'écu de temps à autre, on me verrait, penaud et la tête baissée, maudire autant le jeu, les boules et les palissades, que nous vous bénissons, le jour où vous naquîtes. »

L'on me veirié penaut et la testo baissado,
Maudire autant lou joc, boulos et palissado,
Coumo vou benissen lou jour que sez nascut.

M. A. des M. imprime au dernier vers, p. 151 : *Que noun vous benissen*, ce qui constitue une variante inconnue aux quatre textes de 1636, 1650, 1700 et 1725; car nous ne la voyons pas figurer dans le *Relevé des principales différences*, dressé aux p. XLI-XLVII. Le même sonnet, assez obscur du reste, possède ce vers dans l'édition d'Amsterdam :

As suges, ben souven, li prenoun d'humours follos.

M. A. des M., croyant sans doute que l'auteur veut parler de lui-même, imprime : *Au Sage ben souven*, etc.

Le sonnet suivant (p. 152) donne un vers qui n'a été nullement compris. L'édition de 1700 porte :

Moussur, pioi que vous sez tout à fait merilan...

c'est-à-dire en bonne santé, dispos, bien portant; cf. le verbe *merelar*, v. l. briller, éclater, et *mirolle*, chose étonnante par sa grandeur ou sa beauté. (Honorat, *Dictionnaire*. II, 630 et 654.) M. A. des M. imprime : *meritan*. Le sens déshonnête qu'affecte ici Sage ne nous permet pas d'insister sur cette faute, une des moins discutables de l'édition actuelle.

Nous lisons, p. 184, de 1700 :

Veirian coumo lou drac avali la Justiço

avali est rendu par un mot incompréhensible : *avalai*.

M. A. des M., qui critique, p. XXVIII de sa préface, la substitution de l'*a*, finale féminine, à l'*o*, laisse passer (p. 155) deux *a* que n'autorise nullement le texte qu'il a choisi :

Que d'un bras tout vaillent terrassa et piqua l'ordi.

Même faute, p. 30 : *Roumana* pour *Roumano*.

Un vers faux à signaler, p. 155 :

Entre Moussur Perdrix et Moussur Perdrié.

Lisez, avec l'édition de 1700 : *de Perdrié*.

Cet autre vers, si remarquable par l'expression de *finimoun* :

Quand finimoun vendra et qu'aura tout criblat.

(Quand la fin du monde viendra et qu'elle aura tout passé au crible).

est défiguré par M. A. des M., qui donne, p. 161, *triblat*.

Page 140 :

Que noun recuillissien d'un gratious visage.

Corrigez, avec 1700, p. 170 : *que nous*.

Je disais tout à l'heure qu'une réserve était à établir touchant la fidélité avec laquelle M. A. des M. avait suivi le texte de D. Pain. Au XVIIe siècle, on usait souvent de l'*e* pour indiquer la désinence féminine des substantifs et des adjectifs. L'éditeur de 1700 emploie l'*o*. Cependant l'*e* reparaît quelquefois chez lui, et notamment dans les rimes qui suivent : p. 72, *fin finale = salo*; 77, *couro = houre*; 94, *huitre = citro*; 122, *farde = gailloufardo*; 125, *terro = guerre*; 134, *Louise = diviso*. M. A. des M. imprime, p. 65, *fin-finalo = salo*; 69 *couro, = houro*; 85, *huitro = citro*; 20, *fardo = gailloufardo*, etc. Comme il ne s'est nullement mis en peine de changer la ponctuation lorsqu'elle était défectueuse, non plus que de corriger aucune des fautes capitales du texte de 1700, le lecteur ne devine guère le but de ces modifications, en somme fort légères. Toujours est il qu'elles n'ont pas été sans amener parfois d'étranges erreurs. P. 78 de l'édition d'Amsterdam, Sage, parlant de son *Esperounat*, dont la bourse était vide, s'exprime ainsi :

La croux, saique, lou fugissié
Coumo un demon lou benitié.

Sens très-juste et très-naturel. M. A. des M. lit *lou benissié* ce qui rend bien la rime riche, mais destitue le vers de toute espèce de signification.

Modification de même nature, p. 113 : *me faran uno grand pregario*; au lieu de *me faran cent millo pregarios*, que donne le texte de 1700 à sa page 120. Est-ce pour rimer régulièrement avec le vers précédent : *De mous airs en lengo vulgario?* Est-ce une correction de M. des M.? ou encore une variante oubliée dans le relevé de celles-ci (p. XLI-XLVII) et utilisée après coup? Rien ne l'explique[1].

[1] Je néglige les fautes moins essentielles, bien que leur nombre dénote le peu de soin mis à se conformer au texte de 1700 :

Ainsi, p. 68, l'*Esperounat* pour l'*Esperonat*; 64, *dau rouiaume* pour *au rouiaume*, et *poumo* pour *paumo*; 65, *erot fort diligen* pour *ero fort diligen*; 74, *rousigat tantos* pour *rousiga tantos*; 76, *patric patrac* pour *patrac patrac*; 125, *enços* pour *ounços*; 137, *trouvoun* pour *trovoun*: 139, *a que Lergo* pour *à que l'Ergo*, *sourse* pour *sourso*, *hiver* pour *hivert*; 140, *descuifado* pour *descouifado*; 150, *cuisados* pour *couifados*; 151, *vertu* pour *vertut*; 160, *Raumo* pour *Roumo*; 165, *degatna* pour *degaina*, etc.

Une dernière remarque: la licence des poésies de Sage est telle, que l'éditeur actuel a eu recours à une opération singulière, et qui, somme toute, n'atteint guère le but qu'il avait en vue. Il a partagé sa publication en deux parties : la première, comprenant les pièces qu'il estimait pouvoir être lues par tout le monde; la seconde, celles qui, décidément immorales et licencieuses, représentent « Sage après boire, dans ses véritables folies. » Comme celles de la première catégorie contenaient encore beaucoup de passages très-libres, M. A. des M. les a encore rejetés à la seconde partie, en les remplaçant à l'impression par des lignes ou même des demi-lignes de points; remède pire que le mal, car il permet souvent de supposer un sens plus fâcheux que celui que l'on cache ainsi au lecteur.

Malheureusemént cette classification n'a pas été faite avec une rigueur soutenue, et, faute de connaître le languedocien[1], M. A. des M. a laissé entrer dans la première partie de son recueil, dans ce que l'on serait autorisé à considérer comme une sorte de Sage des familles, nombre de passages souverainement licencieux, de

Aucune d'elles n'a été l'objet du moindre *erratum*. Je dois dire ici que la multiplicité de ces différences est telle qu'elle me fit croire un moment à l'existence de deux éditions de Daniel Pain, en 1700. J'y fus amené par les inexactitudes de M. A. des M. dans sa description de la vignette-frontispice: le satyre, dit-il, a des cornes démesurées; il transcrit des vers sur son «rolet», et le serpent, qui figure l'envie, est à demi-caché sous les ronces. La photogravure de l'édition actuelle dément tout à fait et mon hypothèse et les affirmations de M. des M. Comme dans tous les exemplaires connus, le satyre porte, non pas les cornes, mais les oreilles fort longues; il lit ses vers le bras droit étendu; le serpent, enfin, loin d'être à demi caché sous des ronces, est, au contraire, enroulé autour d'une plante à feuilles hautes, larges et charnues. Autre inexactitude: l'édition de 1700, que M. des M. dit être de 196, est réellement de 198 pages: les chiffres 191 et 192 ont été répétés deux fois par Daniel Pain.

[1] La preuve n'en est pas douteuse, notamment sur un point technique: l'édition de 1700 a, selon l'habitude de l'époque, ses *f* et ses *s* presque absolument semblables. De plus, elle a été faite avec des caractères déjà fatigués. Il en est résulté que M. A. des M. s'y est mépris et a maintes fois confondu l'*s* avec l'*f*, et réciproquement; ainsi, p. 4, *faraillos* pour *saraillos* (serrures): 16, *dessoro* pour *defforo* (dehors); 18, *sorço mau* pour *forço mau* (force mal); 33, *cossres* pour *coffres* (coffres); 43, *fans* pour *sans* (sans); 63, *sebre* pour *febre* (fièvre); p. 64, *Sa petit cop* pour *fa petit cop*; 110, *que soun toutes fantifias* pour *santifias* (sanctifiés): Daniel Pain a fait, mais moins souvent, la même faute: *que farié moun doumage*, lisez: *que sarié moun doumage*, p. 50 de son édition.

telle manière que le but même de sa division a été manqué de prime abord. On comprend qu'il soit difficile de citer en pareil cas; je me bornerai seulement à signaler *lou Secound Mariage de Cagaraulo*, qui méritait l'honneur de figurer en entier à la seconde partie de l'édition actuelle.

Le seul mérite qu'il soit permis de reconnaître à celle-ci consiste en la réimpression des pièces qui, après avoir figuré dans l'édition introuvable de 1650, furent rejetées par l'éditeur de 1700. Quoiqu'elles ne se recommandent ni par une valeur littéraire, ni par une correction linguistique plus grandes que celles des autres éditions, il convient de distinguer parmi elles le *Dialogue* français-languedocien *des nymphes, représenté devant M. le mareschal de Schomberg à son entrée à Montpellier*.

En terminant cette partie de mon compte rendu, — la partie linguistique est réservée au prochain numéro [1], — je tiens à exprimer tous les regrets que j'éprouve d'avoir à entretenir les lecteurs de la *Revue* d'une personnalité aussi méprisable que celle de Sage. Il ne faut rien moins que l'intérêt philologique très-réel qui s'attache à ses *Folies*, pour aider à supporter l'étude de tant de vers illisibles et déshonnêtes au premier chef.

Alph. Roque-Ferrier.

Aiol et Mirabel und Elie de Saint-Gille, par le Dr Wendelin Foerster. — IIe partie, fasc. 1. Heilbronn, Henninger, 1876 in 8°.

Nous avons déjà annoncé, dans l'un de nos précédents numéros, la première partie, celle qui contient le texte d'Aiol et les soixante premiers vers d'Elie de Saint-Gille. Naturellement nous attendrons, pour rendre compte de cette importante publication, qu'elle ait paru au complet, avec les notes et le glossaire. On a joint au présent fascicule un feuillet intercalaire où figure une réclamation adressée à la *Romania*, et où l'éditeur fait valoir ses droits de priorité.

[1] Je me réserve néanmoins de revenir sur la biographie de Sage, aussi bien que sur le degré d'originalité de ses poésies.

PÉRIODIQUES

Société des Anciens Textes français. — 1° *Chansons du XVe siècle*. — 2° *Les plus anciens monuments de la langue française*

La Société des Anciens Textes, après avoir publié les quatre premiers fascicules de son *Bulletin* (v. le compte rendu dans la *Revue des langues romanes*, 2e série, t. I, n° 5), inaugure la série des ouvrages de longue haleine par la publication de deux sortes de textes que leur date place aux deux extrémités de son domaine : 1° les *Chansons du XVe siècle*; 2° les *Serments de* 842, la *Prose de sainte Eulalie*, l'*Homélie sur Jonas* et les *Poëmes de Clermont*. C'est M. G. Paris, le principal fondateur de la Société, qui s'est chargé de les éditer. Hâtons-nous de dire que ces deux spécimens de ce que peut et veut faire la Société des anciens textes donnent la meilleure idée des autres publications projetées.

Chansons du XVe siècle. — Ces chansons, sans nom d'auteur, sont un échantillon très-curieux de ce qu'on pourrait appeler la poésie demi-populaire de cette époque. Je dis demi-populaire, pour la distinguer de la poésie populaire telle que nous la comprenons aujourd'hui. Ces chansons, en effet, n'ont pas été composées, sauf peut-être un très-petit nombre, par des gens du peuple. Elles sont l'œuvre d'hommes, et quelquefois probablement de femmes, que leur rang ou leur profession, et principalement leur éducation, sinon leur instruction, élevaient au-dessus de la classe populaire proprement dite. Ces réserves faites, on ne peut qu'approuver ce que M.G. P. dit en fort bons termes du mérite et de l'attrait de ces productions spontanées de l'imagination populaire, comparées à la poésie personnelle, et en quelque sorte officielle, des auteurs de la même époque. Le ms. qui sert de base à cette publication est le n° 12744, fonds français, de la Bibl. nationale. La musique y fait suite, comme dans presque tous nos anciens chansonniers. M. Gevaert en a donné la traduction en musique moderne. Deux *fac-simile* photographiques placés à la fin du volume présentent une idée de la notation musicale et de l'écriture du manuscrit. Le recueil comprend 143 chansons. M. G.P., tout en respectant le plus possible le texte du ms. principal, s'est aidé d'un autre ms., portant le n° 1547, et des publications antérieures où il pouvait puiser des variantes ou des éléments de comparaison, notamment du *Recueil d'anciennes chan-*

sons normandes, de M. Gasté, et de celui d'Alain Lotrian (en 1543). J'ai lu ces textes avec l'attention qu'ils méritent, et j'ai fait quelques observations que je soumets au savant éditeur. — C. 22. Les vers 6 et 10 rompent le rhythme. Ne faut-il pas regarder *ma mère*, dans le v. 6, *prisée*, dans le v. 10, comme des variantes qu'on était libre de substituer, l'une (v. 6), à *mon père*, l'autre (v. 10), à *amée?* Ce qui semble autoriser cette conjecture, c'est que la notation musicale est exactement la même pour *ma mère* que pour *mon père*, et conséquemment pour *prisée* que pour *amée*. Il y a cependant une difficulté : *prisée* substitué à *amée* rendrait le premier hémistiche trop long d'une syllabe. Mais on la fait disparaître en plaçant *prisée* avant *seule*. On a en effet la preuve que, dans ces chansons, l'*e* muet, immédiatement appuyé à une voyelle précédente, pouvait en pareil cas ne pas compter dans la mesure de vers. Cf. c. 70, v. 1, et c. 56, v. 5. — C. 23, le v. 10 ne rime pas. Peut-être faudrait-il *venant* au lieu de *qui vient*. — C. 24. N'est-il pas plus sûr de réunir en un seul les vers 1 et 2, 7 et 8, 9 et 10, etc..? *Ouvert*, ne rimant à rien, ne peut terminer un vers. — C. 26, v. 7, je lirais : « mon gay *joly* », ce dernier rimant avec *pin*. Cf., pour une rime semblable, c. 34, v. 10 et 12, ou *cris* rime avec *poussins*. — C. 29. Peut-être vaudrait-il mieux faire un seul des 4e et 5e vers de chaque couplet, puisque le 1er est 2 fois sur 6 sans rime correspondante. — C. 36. Quand le 1er couplet, comme c'est ici le cas, diffère des autres pour la distribution des rimes et la notation musicale, et qu'il n'y a pas dans la même chanson de couplet correspondant, ne faut-il pas y voir un refrain? — C. 53, v. 25. Faute d'impression. Lisez *vestue* pour *vestus*. — C. 54, v. 1. Il faut lire *my*, au lieu de *moy*, rimant avec *languir*. Les rimes en *i* ou *y* correspondant à celles en *ir* ne sont pas rares dans ce recueil. Quant à *my* = *moy*, cf. c. 75, v. 14. D'un autre côté, cette même chanson 54, que M. G. P. divise avec raison en deux couplets de quatre vers, ne présente pas de rimes symétriquement disposées. — C. 66. Le 3me couplet diffère des autres pour la distribution des rimes. Je ne vois pas trop comment on peut y remédier. Peut-être suffirait-il de changer réciproquement de place le 3e et le 4e vers, mais l'inversion qui en résulterait aurait quelque chose de bien forcé. Dans tous les cas, il n'est pas superflu d'indiquer la difficulté. — C. 76. Note de l'éditeur. « Cette chanson paraît faite de morceaux rapportés. » Je croirais au contraire qu'elle forme un tout complet, non-seulement par le sens, mais aussi par la disposition symétrique des rimes. En effet, on remarque que les couplets impairs 1, 3 et 5, concordent entre eux pour le placement des rimes, mais non avec les couplets pairs 2 et 4, lesquels, au contraire, peuvent être assimilés sous ce rapport, si l'on admet que

espanouie rime avec *amy*, et que *cuillie* peut se changer en *cuillée*. Pour la possibilité de substituer à *cuillie* un doublet appartenant à la première conjugaison, voir la chanson 115, v. 11, et la note correspondante de M. G. P. Quant à la faculté que s'accordaient et que s'accordent encore les auteurs de chansons populaires de faire correspondre des rimes masculines et des rimes féminines, cf. c. 64, v. 5 et 7; c. 26, v. 10 et 12, et n'importe quel recueil de chansons populaires modernes. J'ai déjà eu occasion de constater cette licence dans l'un de nos plus anciens textes (*Revue des langues romanes*, 2e série, t. I, p. 13), constatation que je maintiens malgré l'opinion contraire de M. P. Meyer (*Romania*, n° 19, p. 405). Enfin, pour cette alternance dans la distribution des rimes, selon que les couplets appartiennent à la série des nombres pairs ou impairs, cf. la chanson 74. — C. 79. Je crois qu'il faut *my* pour *moi* aux v. 5 et 8. On obtiendrait ainsi un parallélisme complet entre les trois premiers couplets et les trois derniers pour la rime masculine, qui se trouverait être en *a* pour les uns et en *i* pour les autres. Quant à *my* pour *moi*, cf. plus haut la note relative à la c. 26, v. 7. — C. 80, v. 18, au lieu d'*esbatement*, il faudrait un mot terminé en *ir*. — C. 93, v. 30. Le blanc doit être placé avant *bien*. — C. 94. Il faut faire un seul vers de chaque couplet. — C. 102, v. 62. Cette locution est encore usitée en Angoumois, où l'on dit couramment « C'est rien de moi. » = Je n'en puis plus, je ne suis bon à rien — C. 105, v. 10, lisez « Il est vestu de *veloux*. » La rime l'exige ainsi. Pour *veloux*, cf. v. 16 de la chanson précédente. — *Ibid.*, v. 4, la locution *asoir* = hier soir est encore usitée en Saintonge. — C. 108. Il serait plus sûr de réunir en un seul les deux derniers vers de chaque couplet, puisque deux sur quatre sont sans rime correspondante. — C. 120, v. 37. Le ms. donne *mignée*. M. G. P. y substitue *lignée*. *Mignée* ne serait-il pas une forme locale de *maisgnée*, *maisnée*, *maisnie*, un doublet orthographique analogue à *minée* = troupe, que cite Du Cange? — *Ibid.*, v. 5. Au lieu de *envie*, il faudrait un mot terminé en *ée* pour rimer avec *tournée*, du v. 7. — C. 125. Je crois qu'il faut réunir en un seul les vers 1 et 2, 3 et 4, 7 et 8 de chaque couplet. — C. 126. De même pour la chanson suivante. — C. 127, note 2 relative au mot *gueux*. « On voit que le sens primitif est, non pas « mendiant », mais « compagnon » ou plutôt, si l'on peut le dire, « coquin », dans une acception favorable. Ce mot rappelle dès-lors le *gayeux* employé avec le même sens dans le *jargon* de Villon, et s'éloigne ainsi tout à fait de *queux*, avec lequel il n'a en réalité aucun rapport. » Je crois, avec M. G. P., que le sens primitif est bien « compagnon. » Dans ce cas, il faudrait rattacher *gueux* à *ghilde*, qui

avait formé *gueude;* société, troupe. Ce mot subsiste avec le même sens dans le patois de la Tarentaise : Los pousdets y met faut bettà — Ein bon *guede* deculottà = Les pouces il me faut mettre — Comme un bon homme déculotté. Ap. *Origine du patois de la Tarentaise*, par l'abbé Pont, p. 146. — C. 139. Je crois qu'il faut réunir en un seul les vers 1 et 2, 3 et 4, 8 et 9, de chaque couplet.— *Ibid.*, v. 14. Faute d'impression non signalée aux *errata*. — *Ibid.*, v. 38. M. G. P. signale la forme singulière *chans* = tu chantes. Faut-il y voir une épave du simple *canere*, *cano*, *canis*, qui aurait produit une forme **chandre*, doublet de *chanter* = *cantare*? — C. 143, v. 4. Si on lit *donjons*, toute difficulté disparaît.

Les plus anciens monuments de la langue française (IXe, Xe siècles), publiés avec un commentaire philologique par G. Paris. Album.—Cet *Album* contient un *fac-simile* photographique et de grandeur naturelle des Serments de 842, de la prose de Sainte Eulalie, des deux Poëmes de Clermont et de l'Homélie sur Jonas (ou Fragment de Valenciennes).Tout est admirablement réussi. J'en puis parler savamment, ayant eu la bonne fortune de voir et d'étudier les mss. qui contiennent les Serments et les Poëmes de Clermont. Puisque la *Société des anciens textes*, déjà si riche et si bien dirigée, a su se procurer ces merveilleux *fac-simile*, il est à espérer qu'elle ne s'en tiendra pas là, et qu'elle fera reproduire aussi quelques-uns de nos textes bas-latins les plus anciens, tels que les *Joca monachorum* de M. P. Meyer (ms. 13246), les *Formules de conjuration* que j'ai extraites du même ms., etc... Il est fâcheux que le *Fragment de Valenciennes* ait été si rudement maltraité par celui qui, le premier, l'a détaché de la couverture sur laquelle il était collé. Il est fâcheux aussi que des ingrédients chimiques aient achevé de salir la partie restée la plus complète, la seule qu'on ait jugé à propos de reproduire. Mais les éditeurs n'avaient pas le choix, et on ne peut que les remercier de nous avoir conservé telle quelle cette précieuse relique. Heureusement il n'en est pas de même des autres textes, qui sont parfaitement lisibles. A ce propos, je dois signaler une rectification au texte de *Sainte Eulalie*, que m'a suggérée la lecture de l'original : je veux parler de la forme *nont*, que je n'aurais pas soupçonnée si je n'avais eu sous les yeux que la *Chrestomathie* de Bartsch (2e édit.), qui écrit *non*, sans indiquer en note la leçon de l'original. *Nont* ou *nont* = *non inde* est très-bon. Le sens est « Elle *n'en* écoute pas... », c'est-à-dire « Elle n'écoute pas *pour cela*. » Ici, comme au vers 15, l'enclitique *ent* perd sa voyelle pour faire corps avec le mot précédent. A. B.

CHRONIQUE

Nos lecteurs n'ont pas oublié que, sur l'initiative du bureau de la *Société pour l'étude des langues romanes*, une pétition fut adressée, vers le milieu de l'année 1875, à l'Assemblée nationale, afin d'obtenir la fondation de chaires de philologie romane (langue d'oil et langue d'oc) dans chaque Faculté des lettres ou, tout au moins, pour ne parler que du Midi, dans celles de Toulouse, d'Aix et de Montpellier.

Un exemplaire de cette pétition a été remis par M. Léon Coste, maire de la ville de Montpellier, à M. le Ministre de l'instruction publique, lors de son voyage à Montpellier, les 13, 14 et 15 octobre.

Le lendemain de cette communication, M. le Ministre a bien voulu, en recevant le Président et les Membres de la Société, leur annoncer l'intention où il était de « demander à la Chambre la création d'une chaire de philologie romane dans un des *grands centres du Midi.* »

La *Revue* s'est trop souvent expliquée sur la nécessité de cette création, pour ne pas enregistrer avec plaisir une promesse dont la réalisation comblera une des plus fâcheuses lacunes de l'enseignement supérieur.

***

La mission que M. le Ministre de l'instruction publique confia, en 1873, à MM. de Tourtoulon et Bringuier, sera très-probablement terminée à la fin de cette année, par la délimitation de la langue d'oc à l'est de la France et dans la Suisse romande. Une des premières parties de la mission — celle qui concerne l'Ouest, depuis Blaye jusqu'aux environs de Gueret — fut achevée en 1873 même, et ses résultats consignés dans un rapport inséré aux *Archives des missions scientifiques*. La mort si regrettable de M. Bringuier et la fixation des frontières dans la Marche, laquelle a exigé de longues et multiples recherches, ont seules retardé la distribution du tirage à part de ce rapport.

Il y a deux mois et demi, M. de Tourtoulon a enfin communiqué aux membres du *Congrès* tenu à Clermont-Ferrand, *pour l'avancement des sciences*, la carte philologique des limites de l'Ouest, ainsi que les principales conclusions qu'elle met en lumière.

Nous sommes heureux que cette circonstance nous permette de mentionner ici la distinction très-méritée dont notre collègue a été récemment l'objet : à la date du 28 août dernier, une décision ministérielle est venue le nommer officier de l'instruction publique.

***

Quatre nouvelles publications spéciales ont été décidées par la *Société des langues romanes : les Coutumes d'Agen*, d'après le manu-

scrit de Stockholm, par M. Edouard Lidforss, professeur à l'Université de Lund (Suède) ; un travail sur le saintongeais et sa littérature, par M. Marchadier, de Cognac; une édition des *Sept Sages de Rome*, par M Adolphe Mussafia ; et enfin l'impression complète des *Poésies* de Dom Guérin, de Nant, dont quelques pièces avaient été données à la *Revue* en 1874 et 1875.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque où chacune de ces publications sera mise en vente.

*
* *

Le 27 du mois dernier, au moment même où se célébraient les noces de Frédéric Mistral et de Mlle Marie-Louise-Aimée Rivière-Bertrand (de Dijon), un banquet avait réuni près de Montpellier, sur les bords du Lez, quelques-uns des amis personnels du célèbre poëte. Ce banquet s'est terminé à deux heures de l'après-midi, par l'envoi de la dépêche suivante, qui dira, mieux que nous ne saurions le faire, les vœux formés ce jour-là en faveur du *capoulié* du félibrige et de sa gracieuse compagne :

A Frédéric Mistral

« Dieu garde à tout jamai Mistrau e sa coumpagno ! »
Es antau qu'au jour d'uei brindon vòstis ami :
Pau Gleiso, Antòni Gleiso, Enri Delpech, Espagno,
Lambert e Boucharié, Anfos Rocco, Ameli,
Cantagrel, president, e touto la coumpagno.

C'est la première dépêche en langue d'oc, et surtout la première dépêche rimée, qui ait été envoyée de Montpellier.

*
* *

Nous regrettons vivement que l'abondance des matières nous oblige à remettre au numéro de novembre un travail de M. Mila y Fontanals, sur trois manuscrits qu'il a récemment étudiés à Madrid et à Saragosse : un chansonnier provençal (le seul qui soit connu en Espagne), un roman catalan (*Curial e Guelfa*) et une traduction gasconne, ou plutôt béarnaise, de la *Discipline clérical* de Pierre Alphonse.

*
* *

Antérieurement au XVIIe siècle, on plaçait assez souvent des inscriptions romanes sur les cloches et les verrières des églises du Midi. Cet usage semble nous revenir depuis quelques années. La célèbre église de Notre-Dame des Tables avait autrefois la sienne : *La Magestat antiqua de Nostra Dona de Taulas*, restituée par l'abbé François Vinas au socle de la statue portée dans les processions solennelles de cette ancienne et longtemps unique paroisse de Montpellier. Une seconde inscription, en provençal moderne cette fois, vient d'être gravée sur une des cloches du carillon de Sainte-Anne de Montpellier, béni par Mgr. de Cabrières, le 9 octobre courant.

Elle a trait aux Saintes Maries de la mer, si souvent et si poétiquement chantées par les félibres :

O Santo ! flour de Paradis,
Bèllis estello clarinello,
Moudele bèu, mirau requist,
Dis espouso e di vierginello.

Nous la signalons à M. Lieutaud, le savant bibliothécaire de la ville de Marseille, qui prépare une *Epigraphie romane du midi de la France*.

*
* *

Le nombre des almanachs en langue d'oc va toujours croissant. Il y a dix ans, on avait seulement l'*Armana prouvençau*, que M. Roumanille tire aujourd'hui au chiffre considérable de dix mille exemplaires, et le *Calendari català*, dirigé par M. Pelay Briz, de Barcelone, l'auteur du *Brot d'achs* et de *la Masia dels Amors*, un de ceux qui ont le plus fait pour la renaissance de la littérature catalane. L'*Armanac bourdelés*, transformé peu après en *Armanac gascoun*, parut ensuite à Bordeaux ; l'*Armagna cevenòu*, à l'heure qu'il est *de Lengadò*, à Alais; Mont-de-Marsan possède un *Almanach dous paysans*; Toulon, *lou Bouan Prouvençau, armana doou Var*; Draguignan, *lou Franc Prouvençau, almanach de la Provence*, et la ville de Valence (Espagne), *lo Rat-Penat, calendari llemosi*, que depuis bientôt trois ans édite D. Constantino Llombart.

Se douterait-on que l'exemple de Roumanille ait trouvé des imitateurs en Alsace-Lorraine, et qu'un félibre connu par ses succès dans les concours de poésie provençale, M. le docteur Frédéric Estre, de Remilly, ait eu l'idée d'imprimer un *Pia Ermonèk loûrain* (Strasbourg, Fischbach, in-12, 96 pages), où, à côté de pièces en français, on rencontre d'assez nombreux morceaux de vers et de prose en dialecte de la Lorraine? Il en est même qui ont été empruntés à l'*Armana : lé Conversion dé Saint-Eloué*, d'après Roumanille, et aux *Isclo d'or* (p. 292): *lé Râkiure de mâ*, et qui n'en ont pas été moins goûtés. Nous n'aurions pas mentionné la louable entreprise de M. le docteur Estre, si son *Ermonèk* avait été un almanach en patois de langue d'oil, comme il en est tant; mais le fait de la continuation l'œuvre des félibres en Lorraine nous a paru trop digne de remarque pour être oublié dans la *Revue*.

En ajoutant à ceux que nous venons de mentionner l'*Almanach de Provence* et l'*Almanach au Sonnet*, rédigés partiellement en langue d'oc; l'*Almanach utile et récréatif* du libraire Caillard, de Narbonne, qui, tous les ans, contient une série alphabétique de proverbes narbonnais, et un autre almanach qui paraît, nous a-t-on dit, à Montauban, on aura probablement la bibliographie complète de tous les petits livres qu'a enfantés l'étonnant succès de la publication de M. Roumanille.

*
* *

La *Cigale*, de Paris, dont nous annoncions la fondation dans notre fascicule de juin, fait imprimer en ce moment le premier volume de son recueil. La *Revue des langues romanes* en rendra compte aussitôt qu'il aura paru.

On souscrit chez M. Sandoz, libraire-éditeur, à Paris.

***

Les journaux du Midi, et même quelquefois ceux de l'Ouest, comme on le verra plus loin, contiennent assez souvent, depuis l'année dernière, des poésies et des études littéraires en langue d'oc. Signalons parmi celles dont nous avons pu obtenir connaissance: *Mirèio*, par M. Louis Astruc (en prose provençale), à propos du tableau du peintre Regnier (l'*Écho de Marseille*, 12 décembre 1875).—*Vounzé et Vounzé*, poésie par M. L. Farcy, et *Prouvèrbi marsihés*, curieux article de M. Astruc (même journal, 19 décembre). — *Charradisso*, par M. Astruc (en prose), à propos de la pétition pour les chaires de philologie romane (*Écho de Marseille*, 2 janvier 1876). — *Ma façoun de pensà*, poésie languedocienne (*Petit Messager du Midi*, de Montpellier, 29 janvier).—*Literaturo prouvençalo. Amour e plour, pouesio d'Anfos Tavan*, par Alàri Ramoun; appréciation en prose de ce recueil, attendu avec tant d'impatience (*Égalité* de Marseille, 24 avril). — *Eis alour dei Mouro*, spirituel sonnet par M. Gaut (*Journal de Forcalquier*, 7 mai). — *Felis Gras e li Carbounié*, très-remarquable article languedocien, par M. Auguste Fourès, de Castelnaudary (*Chronique charentaise*, de Saint-Jean-d'Angély, 17 juin 1876).—*Las Camellos*, sonnet en sous-dialecte d'Alais, par M. Maurice Faure (*Messsager du Midi* de Montpellier, 18 juin). — *Gramaci à M. de Gagnaud*, sonnet provençal par M. E. S. (*Journal de Forcalquier*, 18 juin). — *Literaturo prouvençalo : li Carbounié*, compte rendu du poëme de Félix Gras, par Alàri Ramoun (*Egalité* de Marseillle, 19 juin).— *Cant dei Fourcauqueiren à Nouesto Damo de Prouvenço* par A. de Gagnaud, avec un remarquable sonnet de M. E. S., dont nous regrettons de ne pas connaître le nom (*Journal de Forcalquier*, 25 juin).—Sonnets provençaux par M. Marius Bourelly; les titres et les sujets sont ceux de la *Cansou de la lauseto*, des *Carbounié*, des *Mouninetos* et du *Païs del vi*, les quatre dernières œuvres de MM. Mir, Félix Gras, Paul Félix et Benjamin Fabre (*Avenir national* de Marseille, juin-juillet 1876). — *La Veia de la cassa*, poésie languedocienne par M. Charles Gros (*Petit Midi* de Montpellier, 20 août).—*A Moussu Hervé, à prepaus de sa pèco* Estelle et Nemorin, *opera bouffe*, jolie pièce de M. Maurice Faure, qui « ne pouvait mieux venger la douce et touchante idylle » de Florian (*Petit Méridional* de Montpellier, 11 septembre). — *Festo de Nosto Damo de Prouvenço à Fourcauquié*, article en prose de M. C. D. (*Journal de Forcalquier*, 17 septembre). — *A Frederi Mistral*, par Alàri Ramoun, poésie provençale qui atteste de très-sérieuses qualités (*Egalité* de Marseille, 7 octobre), etc.

A. R.-F.

Le Gérant : Ernest Hamelin.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie

DIALECTES ANCIENS

NOTES SUR TROIS MANUSCRITS

I. — Un chansonnier provençal

Dans un récent voyage fait à Madrid, pour un autre objet, nous avons pu tirer à la hâte de courtes notes de quelques manuscrits. Parmi elles, nous en choisissons trois, qui, bien que très-imparfaites, offriront un certain intérêt aux lecteurs de la *Revue*.

On disait qu'un professeur de l'Université de Saragosse possédait un Chansonnier de l'époque du fameux *Rector de Vallfogona* (XVIIe siècle); mais, comme on ajoutait: « Il est en parchemin et d'une langue qui paraît anciennne, il a des initiales très-ornées et contient la vie de quelques poëtes », on pouvait penser plutôt à un Chansonnier provençal. Cette espérance s'est trouvée fondée, car c'est bien un Chansonnier provençal, du moins en grande partie, et le seul connu en Espagne. Son propriétaire, D. Pablo Gil y Gil, professeur à la Faculté des lettres et docte antiquaire[1], quoique justement jaloux de ce précieux *Codex*, nous a permis de le parcourir pendant le peu de temps que nous restâmes chez lui.

Le Chansonnier contient trois parties bien distinctes:

Première partie. — Elle comprend un grand nombre de

[1] Il possède aussi deux autres mss.: « .. ffo acabat lo present purgathori e segona comedia de Dant (c'est l'original italien) per ma den Bernat Nicholau Blanquer digous a x de Juliol any M CCCC LIX. »— « ...Aci acaben las historias troyanas les quals torna do lati en Romans Jacme Conesa prothonotari del senyor rey darago »

pièces, toutes assurément de Serveri de Girone, troubadour catalan de l'époque classique, auquel appartenaient aussi probablement celles de la partie perdue du ms. On connaissait de ce fécond auteur seize œuvres lyriques, une déclamation contre les femmes, publiée par Heyse, et quelques sentences citées dans un livre du XIVe siècle ; on savait en outre qu'il avait écrit une « Faula del rossinyol » et une « Canso del Deus d'amor [1].»

Les premières douze feuilles manquent. La XIIIe commence ainsi :

...nos toylla Amors com pus gelos nos desacoylla.— No val pascor al mal damor guerir. — Aniuersari. No say chantar mays ne cuynda sazos. — Lo vers del pessamen. Cantas vetz soy blasmatz. — Lo vers del badayll. De ui gras e de carn magra. — Lo uers de cels que fan perdre el mon. Princep enic e bisbe negligen. — Canso. Nom platz que pratz ne may oymay atenda. — Lo vers del acusador. Ben deu si eys de tot mal escusar. — Lo vers delç .v. seus naturals. Peccatz mortals me par ques de son pars. — (Sans titre) Qui vezia son dan dins ma mayzo. — Canso de madona Sant Maria. Reys castelas tota res mor e fina. — Lo vers de les rimes soltes. Si tot m'esmay can la cigala canta. — Canso. Si com l'aygua trapeitz que res que sia. — Canso. Si per amar leyalmen. — Si nuyll tems fuy pessius ne cossiros. — (Sans titre) Tans afans (*Trovadores*, p. 378). — La Canso del comte. Tota dona uals mais quan letres pren. — Lo vers del seru. Tots hom

[1] Voir *Trovadores en Espana*, p. 367-399. Le titre complet du ms. de D. Antonio Agustin, que nous avons cité p. 372, d'après Torres Amat, est : « n° 536. Conquestes que Reys, Comtes e Emperadors han fetes en diuersos lochs e per diuersos temps. — Faula del rossinyol que feu en Cerveri.— Canso del Deus d'amor que feu en Cerveri. — Altres cansons de diversos autors. Liber in Charta fol. annorum CL forma quadrata (Bibliothèque de D. Antonio Agustin, dans ses *Opera omnia*, Lucæ, 1772, vol. VII, p. 114). » Ce ms. devait avoir quelque ressemblance avec celui de D. Pablo Gil, mais il ne pouvait être le même. — Quant à Nicolas Antonio, qu'on cite aussi à propos de Cerveri (Serveri dans les anciens mss.), on trouve seulement mentionné par Bayer le nom de ce poëte dans la *Bibl. Vetus*, II, p. 106 (pas 104), note.

deu far (*Trovadores,* p. 375). — Lo uers de Deu. Un bon vers agra obs a far enan. — Retronxa. Sagues tan be tems ne sazos. — Recepta dexarob. De Pala a Torosela.— Estempida (*sic*). Pus chan era e sencera mos fis cors enquera.— Estempida. Si com mi dons es belayre. Estempida. Tener uolria la ma causa (clausa?).— Descort. Pus amor uol que fassa sa comanda. — Descort. Estrayrem uolia. — Desirança. Pus fis amayre. — Alba. Assi com cel canan erra la uia. — Libel. Francs reys humils e car. — Acuydamen. Eras (?) veyrets mots prims e cars.— Siruentes. Puis li rey laxon la ley. — Siruentes. Hom no pot far siruentes mas siruent. — Vers breu. Tart fa om mal pus sia entre bonas gens.— Vers estrany. Ta flamart sa flama o fiomon.— Lo vers del destrecg.Com fis destreits qui nos pot cosseyllar. — Lo vers de la lengua. Dels lays dels auzels.— Lo uers dels bes descouinens. Tan fol cuion que sia couinent. — Lo uers gros e soptil. Obra soptil prim e trasforia. — Canso. Us. an. chan. an. pe. san. — Lo uers que dits perque auia celats tan los vers e las chansos. Entrels reys els baros.— Lo vers del says del saige del joglar. Si cel que dits entre saig e joglar. — Lo vers del comte de Rodes. Si tot ses braus (*Trovadores,* p. 389). — Lo uers meraueglos. Nuyll hom no pot tan bo mot com no dir. — La canso de les letres.... — Lo uers del enjana pastors. Man semblon lenjana pastors. — Lo vers des desplazens e dels vilas. Un vers faray qui plaira als plasens.— Lo uers de paradis et d'infern. Li caualer e li predicador. Lo vers de la Hostia. De Deu nos deu nuyl hom merauellar.— Lo uers del rey de Maylorca. Nul hom saui no deu senyor preyar — (Sans titre). Axi com cel qui dits quel vis es totz — (Sans titre). A greu pothom (*Trovadores,* p. 377).— (Sans titre) Una re dey a Deu grazir. — Lo vers humil. En lurs chantars dizon man trovador. — Canço. A Deu sera nuylls hom fals ne trayre. — Lo vers turmentat. Pels amans dits camor tan los destreyn. — Mig vers miga canso. Qui bon frug (*Trovadores,* p. 386).— Lo vers dels escolar Peryll (?) iras pus en escolas (escola?) anats. — Aniuersari. Ta mal (Tumul ??) me fay sala. — Lo vers dels tres reys. Un vers... bellament bastir.— Lo vers del uassail. Tots homs fay mal qui veya en embarras. — Mig vers. Mig vers faray leugier e pla. — Lo vers de paratge. Paratges a mal

pres. — Lo vers reuers. A tot payre deuria. — Lo vers leugier. Perque nom daran renda. — Mig vers car e vil segons que dits e nomen aquets libre. — Lo vers de Tristayn. Si tot no say Tristans lamans. — Vers cert semblan de pech. Un vers ay comensat.—Lo vers qual se tany desser caualiers. Caualers e siruens (*Trovadores*, p. 390). — Lo vers del mouto (?) Ara agues eu atretan d'ardimen. — Lo vers contrari. Hon enyano (?) mils persona fos. — Lo vers verdadier. Can ara paucs auia compaynos. — Lo vers forçadamen trames. Ara rasos es. — Lo vers desguardar. Tots nobles seny deuria be gardar. — Mig siruentes. En breu sazo. — (Sans titre). Nom puc de xantar retener. — (Sans titre). Aram lunya ioy e chan. — (Sans titre). (V)olets auer be lau entrels ualens — Siruentes. Trop menay de cor dols amor.— Siruentes. Iuglar per vos. — Pastorela. Entre Lerida e Beluis. — Pastorela. Entre Caldes e Penedes. — Pastorela. Pres d'un jardi. — Lo plant del rey en Jacme. Si per tristor. — Lo plant den R. de Cardona que feu en Cerueri. Jois ne solas. — Cobla en vi lenguaje. Nunca querri en (eu ?) achar. — La cobla den Serveri que la dona dix que no li daria un bais si son pare no lampregaba. — Cobla esparsa den Serueri Prometre ses dar. —Lo somni que fets en Serueri Entr'Arago e Nauarra. — Dança balada den Serueri Pus on vey leys. Siruentes durs (?) den Serueri Tant ai al cor dalegransa. — Aso es una viadeyra. —Espingadura den Serueri. — Peguezca den Serveri. — Gelosesca. — Dansa. — Balada.

La deuxième partie comprend quelques pièces, la plupart connues, de fameux troubadours de l'époque classique :

La uida den Rambau de Vaqueiras. — Bona dona. (A vos bona dona. Bartsch, *Grundriss*, p. 183). — Eram requier (Ara *Grundriss*, ibidem). — En abril. — Ab xan daucels. — Sauis e fols (*Grundriss*, p. 184). — Atressi ay guerreyat (Eissament ai guerrejat, *Grundriss*, p. 180). — Leu pot hom gaug *Grundriss*, ib.) — Kalenda maya (Calenda maja *Grundriss*, ib.). — Era quan vey verdeiar (Ara *Grundriss*, p. 183). — Eu pren comiat. — Nom alegra yvern (No m'agrada iverns *Grundriss*, p. 184). — Valen marques (c'est une partie de

l'épitre de R. de V. au marquis de Montferrat). — Eu say la flor. — Guerra ne playt (Guerra ni plag. *Grundriss,* ib..) — Ab gay so. — Anc no cuyde veser. — Tru[a]n mala guerra (*Grundriss,* ib.). — Albert Marques (autre partie de l'épitre). — Gayta ben gaiteta del castel. — Altas undas que venes sur (sus ?) la mar[1].

Bertran de Born (le fils). Quan vei lo temps renouellar (*Grundriss,* p. 118).

Vida den Guiraut de Borneil. — De chantar nom forentrames (De chantar me, *Grundriss,* p. 148). — Quant creis la fresca (*Grundriss,* p. 150). ( ) ois (?) apleis ab quie suoill chantar (Los apleitz ab qu'en *Grundriss,* p. 149). Qui chantar sol (*Grundriss,* p. 150). — (E)ra sim fos en grat (Ara *Grundriss,* p. 148). — Mamiga men estra lei (M'amigam *Grundriss,* p. 149).— Nulla res (*Grundriss,* ib.). — (A)ben chantar (*Grundriss,* p. 147). — (C)ar non ai jorn (*Grundriss*, p. 150). — Quan la brunaura (*Grundriss,* p. 150). — Ieus (?) quier conseill (Seus *Grundriss,* ib.). — Un sonet fats (*Grundriss,* ib.). — Aylas com muer (A. co mor *Grundriss,* p. 147). — Abans que puey blanc sion vert (A. q. ill blanc poi sian *Grundriss,* p. 165 Peire d'Alvergne mais attribuée à G. de B. par quatre mss). Apenas sai comensar (*Grundriss,* p. 148).— Er ai gran joi (*Grundriss,* ib.).—Autrier el primer jom daost (L'autrier *Grundriss,* p. 149). — ( ) jui (?) damor. — Ab joi comens mas chansos (A. j. comensi ma chanson *Grundriss,* p. 103, Albert de Sestaro). — Si eu tan be non ames (S'en *Grundriss,* p. 102 Aimeri de Peguillan). — Al plus leu queu sai (*Grundriss,* p. 147). Un sonet novel fats (*Grundriss,* p. 150). — Jois e chans e solats (*Grundriss,* p. 149).— La flor el uerjan (Las flors *Grundriss,* ib). — [G] en maten senz fallimen (*Grundriss,* p. 148). — Ges aissi del tot non lays (G. a. d.t. nom *Grundriss,* ib.). Quan vai reuen (?) Iam vai reuenen *Grundriss,* p. 149). — Er auziretz (Ar *Grundriss,* p. 148). En (?) deu en bonacort (Ben deu *Grundriss,* ib.). — Sen valer de pascor (*Grundriss,* p. 150). — Ben foroimais (Be *Grund-*

[1] Ces deux pièces, sans doute anonymes, doivent être des chansons de style populaire, appelées aujourd'hui romances. Comp. Bartsch, *Santa Agnes,* passim, et *Grundriss,* p. 6. — La seconde est peut-être française.

riss, p. 148). — Quan braca brondels (Q. branca *Grundriss*, p. 149). — Alegrar (*Grundriss*, 147). — Si per mon sobretots (*Grundriss*, p. 150).— Ben mera bels chantars (Be *Grundriss*, p. 148). — Tostems mi sol (T. me *Grundriss*, p. 150). — De chantar ab deport (*Grundriss*, 148). — Bes coue (*Grundriss*, ib.). Nom plas chans (N. platz *Grundriss*, p. 149). — Sil cor nom (S. cors *Grundriss*, p. 150). — Per solatz (*Grundriss*, p. 149). — Bes (?) magra sino consentis (Obs *Grundriss*, ib.). — Era non pueia (S'ara no poja *Grundriss*, p. 150).— Un dous chans dauzel (lo d. ch. d'un auzel, *Grundriss*, p. 149). — Si sotil sens (S. soutil *Grundriss*, p.150). — Leu chansoneta (L. chansonet'e, *Grundriss*, p. 149). — Non puesc sofrir (N. posc, *Grundriss*, ib.).—Quan de sobrevoler (Ges *Grundriss*, p.149). —Tot soavet (T. suavet, *Grundriss*, p.150).—Era quan vei reverdezitz (Ara. *Grundriss*, p. 148).— Ab un chantar (A ben, *Grundriss*, p. 147).—Sim plagues (*Grundriss*, p.150).—Sol amors (S. qu'a, *Grundriss*. ib.).—Semblan me fai (Ab semblan, *Grundriss*, p. 141). — Anc iorn agui (S'anc, *Grundriss*, p. 150). — Pos lo gratz (?). — (B)en es dreiz (B. e. dretz (*Grundriss*, p. 148).—Jois sia comensan (J.s. al comensamens, *Grundriss*, p. 149. — (R)azo e luec (Razon e loc, *Grundriss*, p. 150).— (D)els bels digs menuts (*Grundriss*, p. 148). — Si (?) tal chansoneta plana (Aital, *Grundriss*, p. 147). — (S)olats e iois (S.j., *Grundriss*, p. 150). — Planc e sospir (Plaing *Grundriss*, p. 149). — Amars honrars (*Grundriss*, p. 147). — (C)an vei lo dous (Quan *Grundriss*, p. 150). — (R)eis glorios (*Grundriss*, ib.). — Eu soi tun corteza gaita (*Grundriss*, p. 127, Cadenet, mais attribuée à G. de B. par un ms.). — Ben deu hom. — Pos per sufrir.

Arnaut Daniel. Mots braus e critz (Dous brais e critz, *Grundriss*, p. 105). — Sin fos amors (Sim *Grundriss*, p. 106).— Ar uey uermeill (A. vei vermeill, *Grundriss*, p. 105). — Un (?) so coide (En cest so coindet, *Grundriss*, ib.). — Chanson del mot (Chanso deill, *Grundriss*, p.404.—En breu brizeral, *Grundriss*, ib.). — Eu soi ton corteza gaita (V. plus haut. Nul autre ms. ne l'attribue à A. D.).

Vida den Guillem de Saint Disdier (Leider, etc.). — Eu chanterai (Be *Grundriss*, p. 145). Pueis tan ni (?) forsamors

(Post. mi, *Grundriss*, p. 146). — Domna en vos sui (*Grundriss*, ib.). — O (On ?) plus iraz remang.

Bernart de Uentadorn (L)an can vei la fueyla (Lanquan, v. l. foilla[1], *Grundriss*, p. 112. — Quan part la flor (Q. p. l. flors, *Grundriss*, p. 113). — Ara non vei luzir soleyl (A. no, *Grundriss*, p. 111).

Pons de Capdueil (Capdoil). — (L)eyals amics (Lejals, *Grundriss*, p. 180). — Si com celui (*Grundriss*, ib.). — Aissi mes pres (*Grundriss*, p. 179). — (D)e tots caitius (*Grundriss*, ib.). — (L)ocs com se deu (*Grundriss*, p. 180; Pons Fabre d'Usez). — Cel qui ioi tan. — Em plai lo gai tems (Bem platz, p. 145, Guillem de Sant Gregori, etc.).

En Jaufre Rudel. Anc (?) lo riu de la fontana (Quan l. rius, *Grundriss*, p. 152). — Anc lo rosynol (Quan l. rossignols, *Grundriss*, ib.).

La troisième partie comprend quelques troubadours de l'école de Toulouse, la plupart inconnus. Ils ne paraissent pas postérieurs au milieu du XIVe siècle.

Vers lo primer que feu en Johan de Castelnou[2]. — Danza de J. de C. — Canso de J. de C. — Canso de J. de C. - Conseylls que J. de C. demandech al gay coven de Tolosa. — Canso retrogadada per diccios e per bordos e per coblas.... — Canso de J. de C. — Canso de J. de C. — Vers den J. de C. que feu al rey d'Arago. — Sirvent de J. de C. — (Sans titre) Ja (?) nom te pro.

Vers den Ramon de Cornet[3] Ar vey lo mon. — Canso de R. de C — Vers de R. de C. — Vers de R. de C. — Canso de frare R. de C. — Canso de R. de C. — Canso de R. C. —

[1] R. Vidal, *Razos* donne une version de ce vers meilleure que celle des chansonniers : « Era quan v. l. f. » Guessard, p. 82.

[2] V. sur Castelnou. Villanueva, *Viage literario XVIII*; Torres, Amat, *Memorias*, 170 ss.; *Trovadores en Espana*, 478-80. On connaissait Castelnou mais seulement comme théoricien. Dans la *Revista de Archivos*, etc., de Madrid, nous nous proposons de donner de nouveaux renseignements sur les traités grammaticaux et poétiques de cet auteur et d'autres.

[3] V. sur Cornet, Villan., ib. (*Trov.*, 480) Noulet, *Joyas del Gay Saber*, 245-47.

Aquesta canso apellada saumesca (?) feu en R. de C. — En R. de C. — Seruentes den R. de C. — Seruentes que feu en R. de C. com deu hom jogar als escachs. — Aquesta canso feu en R. de C. ab Nauran (Arnau !) Alaman donzel dalbi. — Canso de R. de C. — Vers de R. de C. — (Sans titre). No pusch mudar que nom playna.

Canso de mossen Ramenat de Montaut. — (Sans titre). Si col uasail.

Vers den Tomas Peris de Fozes.

Canso que fen mossen Bernart de Penasach donzel[1] e fo coronada.

Canso coronada den Jahmes (?) de Toloza. — Canso den Jagme de Tolosa.

Canso de mossen Gasto de Foix per la qual gazaynet la joya en Tholoza. (Gaston II, Comp. Meyer, *Dern. Troub.*, p. 4).

Guillems Borzats d'aorlayach, fets aquesta canso e fo coronada.... Guillem de Borzach da orlach quazaynet la flor d'aglentina per aquest siruentes a Toloza.

Canso que fetz mossen Bertran de San Roscha[2] e fo coronada. — Canso d'amor (?) que fest mossen Bertran de Sant Roscha e fo coronada. — Canso enamorada que fets mossen Bertran de San Rocha e fo coronada.

Johan Blanch catala quazanyet la uioleta per aquesta canso.

Aquesta canso feu mossen Bernart del Falgar, segnor de Uilanova e fo coronada.

Guillem Uetriniz (?) fetz aquesta caso e fo sigilada al consistori de Tholoza.

Mossen B. d'Espagna fetz aquesta canso e fo coronada.

Cobes (?) es manjar. (C)hantaray mentre mestau.

Al so qui capole dola.

Aquiles vait veoir Hector (Fragment d'un roman français).

(Lettre plus moderne) Bernat del Falgar. Per so car vey[3].

[1] Un des sept premiers mainteneurs. Le premier nommé fut Bernat de Panzac, donzell. Cambouliu, *Jahrbuch*, III, 132.

[2] On trouve un ou deux Bertrand de Roaix (1461-98; voir *Joyas*, pages 47, 253, 277), mais le nom est différent, et San Rocha paraît très-antérieur.

[3] Il est inutile d'avertir que ce ms. fut exécuté en Catalogne (quelques e

II. — Un roman catalan

L'illustre D. Agustin Duran, directeur de la Bibliothèque nationale de Madrid, connut ce roman dans ces dernières années et en fit la description que nous allons traduire : « Ce livre, ou chronique chevaleresque, sans titre, parle des prouesses de Curial et de ses amours avec la noble dame Guelfa. C'est un précieux *Codex*, à ce qu'il paraît inédit, écrit en langue catalane. A en juger par ses lettres, sa dimension, ses marques, sa qualité de papier et même par sa reliure, il paraît avoir été écrit ou copié pendant la première moitié du XVe siècle. Il est divisé en trois livres. Il conste de 212 feuilles d'écriture suivie (escritas à renglon tirado); les deux premières, les 50, 173 et les deux dernières, sont en blanc. » — Le langage du roman nous ferait croire à une époque un peu plus moderne ; mais nous l'avons trop peu étudié pour en déduire s'il fut antérieur ou postérieur au Tirant-lo-blanch, le seul roman chevaleresque de longue haleine qu'on connaisse dans la littérature catalane. Nous ne savons de Curial e Guelfa que ce que nous donnons à nos lecteurs ; mais c'est assez pour éveiller leur curiosité et leur faire reconnaître ce singulier mélange de *gothique* et de *renaissance* qu'on trouve dans beaucoup d'œuvres artistiques et littéraires du XVe siècle et du commencement du XVIe. — Le langage de notre roman est élégant et correct, et son orthographe assez régulière. Nous remarquons quelques prét. en *ba* pour *ua* = *va*.

Le commencement du prologue manque à la feuille 3 ; après la place destinée à l'initiale, on lit : « quant es gran lo perill, quantes son les sollicituts e les congo es a aquells quis treballen en amor, car posat que alguns amats de la fortuna, apres de infinits infortunis, sien arribats al port per ells desijat, tants empero son aquells qui rahonablement s'en dolen,

pour *a*, *ch* final pour *c*, etc.) —Nous avons mis beaucoup de points d'interrogation, mais pas assez pour exprimer tous nos doutes.

que anvides pusch creure que entre mil desauenturats s'en tropia vn que hage amenada la sua causa a gloriosa fi. E si ab dret juyhi sera esguardat lo cas seguent, jatsia que seran molts aquells qui diran que ells voldrien que axils prengues de les sues amors, empero sabent la certenitat de les penes de les quals aquella dolçor amarga es tota plena, e no hauer certenitat de la fi si sera prospera o aduersa, se deurian molt guardar de metres en aquest amoros ans doloros cami. E per ço us vull recitar, quant costa a un gentil caualler e a una noble dama, lo amar se l'un à l'altre, e com ab gran treball e pena, e seguits de molts infortunis, apres lonch temps aconseguiren la guardo de lurs treballs.

Ici commence la narration :

Fonch ja ha lonch temps segons yo he legit en Cathaluuya un gentil hom [Curial][1] apellat, lo qual fonch donat mes de seny e de gracia de lès gens que no de aquells bens que als homens a vs comu la fortuna comana, car solament era senyor d'una casa baxa ; e hauent una molt bellissima dona per muller apellada Honorada de sen, no apurats (?) dels traffechs mondanals pobrement e honesta vivien, tots temps empero treballauen en aquistar la gracia del piados Redemptor, de la qual cosa mes que de alguna altra hauien cura continua. E jatsia en lo seu jovent no haguessen hauts fills. Nostre Senyor Deu los en volgue consolar en la sua vellesa, e si'ls dona vn fils lo qual apellaren Curial, creatura segons la sua massa tendre edat pus bella que altre, e ab ell lo pare e la mare viujen tan contents axi com aquells qui molt l'auien desijat; lo qual minyo apres pochs anys de la sua naxensa morint lo pare romas orfe.

La bona dona la qual per lo gran amor que a son fill auia nol denyaua (*sic*) partir de si, ans volia que de aquella pobretat que de son pare li era romasa se tengues per content ab si lo tenia. Noble cor empero que en molts pobres homens se met, se mes en aquest e tantost en la sua

[1] La place destinée à ce nom reste ici blanche, ce qui prouve que le ms. n'est pas autographe.

infantea li feu auorrir aquella vida, car veent que la sua mare no li donaua alguna desexida, pobrement e a peu li fuji, e anassen a casa del marques de Monferrat, lo qual en aquest cas staua en un castell seu apellat Pont de Sturci (?), mes se auant entrels cauallers e nobles homens e badant mirauals en la cara, sperant si algu dells li parlaria; perque lo marques exint de missa trobant se dauant lo fadri dix li « de qui est »; lo minyo respos « senyor, vostre son. Lo marques se atura e miral, e be que fos en tendra edat constituit, no menys li viu los vlls molt resplandents e tanta bellesa en la sua cara que natura mes non podia donar, perque respos tantost « e a mi plau que meu sies », e regiran se als seus dix « per ma fe anch no viu tan gentil creatura ne que tant me plagues », e replica « e tu seras meu pus que a mi t'est donat, e ho series encara que a altre donat te fosses »; e demanant li son nom li respos hauer nom Curial.

Perque tantost lo feu vestir, e metre apunt e dins la sua cambra al seruey de la sua persona per cambrer lo retench. Curial cresque en dies, e en seny, e en bellesa de la persona en tanta singulirat que en comu proverbi de la cort era caygut que quant alguna grandissima bellesa corporal nomenar volien, nomenauen la de Curial. E axi mateix com Nostre Senyor Deu li hauia donada corporal bellesa, ab aquella ensemps li dona gracia de quants ulls lo vehien. Axi nol veya persona que d'ell no s'enamoras.

En aquest mateix temps lo senyor de Mila lo qual jove e gentil caualler era, hauia una germana molt bella apellada Andrea, e oynt la fama de la bellesa de la Guelfa, la que sens alguna comparacio traspasaba en aquell temps la bellesa de totes les donzelles de Italia, no obstant que minyona fos que enuides lo tretzen any aconseguia, se enamora della, e feu tractar que si al marques de Monferrat fos acceptable volenterosament li donaria l'Andrea per muller, cas que ell la Guelfa donar li volgues; la qual cosa apres de lonch tractat hach compliment. Perque lo senyor de Mila trametent l'Andrea reebe la Guelfa ab molt gran plaer e parech li molt mes bella que dit no li hauien, perque axi fort della s'enamora e s'ences que altra cosa no oia ne veya, ne hauia be ne repos sino tant com ab la Guelfa staua. Era aquesta Guelfa nolt sauia e suau

e trempada en sos mouiments e amant lo sen marit ultra mesura, ella d'ell s'apodera e s'ensenyori, en tant qu'ell no feya ne ordonaua cosa alguna que primerament la Guelfa nou assabentas, e ella ab tanta discrecio se regia que per lo marit era amada.

No era empero complit lo segon any del seu maridatge que al senyor sobrepres una gran febra, la qual succesivament axi fort lo combate que tots los metges lo pronosticaren a mort, perque feu son testament, lo qual en presencia de tots los seus barons ordona, e volgue que la Guelfa, ab marit, o sens marit, fos senyora de Mila, e apres dies d'ella fos de aquell o de aquells en qui a ella plauria peruengues, e axi ell vivint ho feu jurar a sos vassalls et passa d'aquesta vida, de la qual cosa la Guelfa dolor inextimable senti; empero les lagremes donant loch a la longuesa del temps a menys planyer comensa. Perque son frare lo marques veent la joue tendra rica e cobeiada per molts, duptant se d'algun sinistre la comensa a sollicitar ab letres que li plagues venir sen a Monferrat colorant ab diuerses maneres de rahons la causa de la sua anada. La Guelfa que obedient era e amaua son germa sobre tota la sua felicitat, de present se mes en cami e s'en ana a Monferrat a una ciutat apellada Alua on son germa era, la qual per lo germa fonch reebuda honorablement, assignant li una e la plus bella part de son palau per la sua estaia, e souen la feya beure e menjar ab ell, o ell e l'Andrea s'en anauen a menjar ab ella e axi seguiren alguns anys fraternalment comunicant.»

Le marquis, tout absorbé par son amour pour sa femme, ne se souvenait déjà plus de favoriser Curial. Cependant le jeune homme apprit la grammaire, la logique, la rhétorique et la philosophie; il devient un grand poëte. Guelfa est frappée de ses qualités et en parle à son procureur Melchior, homme de cinquante années et qui mérite sa confiance. Melchior fait beaucoup d'éloges de Curial, et reproche au marquis de ne lui avoir pas encore donné quelque terre. Celui-ci l'appelle chez lui et lui livre de grandes richesses. On remarque que Guelfa a changé d'habitudes. Suivent les discours de deux orateurs, Ansaldo et Ambrosio, prononcés devant le marquis, pour accuser Guelfa et pour la défendre.....

Aci comença lo libre segon. — Aquest segon libre per la maior part es de caualeria usada en diuerses maneres, e es atribuida a Mars, lo qual segons la opinio antiga e poetiques ficcions fonch deu de les batalles. Aquest Mars es planeta calt e es li atribuida vna virtut que tota cosa a ell noybla foragita. Mars de sa propria natura importa guerra batalles e scandols falsedats furts secrets. Importa graueses e valor danimo e fa empendre coses terribles de batalles. Dona franquesa, e vartut (*sic*) a sostener les nafres, dona tempre e força e leugeria de cors, e liberalitat e caualleria. Importa muller (!), fa lo seu cors en dos anys e esta en cascun signe sexanta jorns. La sua casa [es] en lo signe de leo, dessus d'ell es lo signe de Aries, e regna en lo signe de Scurpi, es de sua natura calt e sech, e es de color roia e resplandent e ha un poch de negror. Tempra Jovis e Venus la sua malicia, los seus efectes son calts, e de sua natura produeix luxuria, encara quel signe de leo a açol conforta e segon ara trobi la proppia color es de foch, e la sua natura tota es enemigable e superba. E axi Curial en aquest segon libre qui comensa en lo vinten any de la sua edat e acaba en vint e vn fonch vn poch soberbios, car a aquest vici lo conuida Mars. Com anvides pusca esser, per cortes et humil que lo joue home d'armes sia, que vsant la guerra e les batalles, lo leo qui a Dante se mostra en l'infern en lo primer capitol de son libre ab la testa alta aparega e. .... no li tenga companyia. E axi hom del mon nos marauell si Curial contra la sua propria calitat deuendra un poch superbios, car l'ofici que vol vsar ho requer e demana ; es ver que en moltes e en les mes coses serua honestra tempransa segons porets veure dins seguin la ordinacio del libre.

En aquest libre se fa mencio de cauallers errants, jatsia que es maldit errants, car deu hom dir caminants. Erre es vocable frances e vol dir cami, e errar vol dir caminar. Empero yo vull la manera de aquells cathalans qui trasladaren los libres de Tristan e de Lançarot, e tornaren los de la lengua francesa en lengua cathalana, et tots temps digueren cauallers errants, car aquest vocable errants que vol dir caminants, nulls temps lo volgueren mudar, ans lo lexaren axi, no se la raho perque; e axi dire yo errar per caminar, seguint la costum del antich,

jatsia que parlare impropri e sere algun poch digne de reprensio.....»

La seconde partie finit par un dialogue en forme dramatique entre Curial et Guelfa.

Acabat es lo libre segon. Comença lo libre tercer. En aquest tercer libre per ço com fa mencio de les muses deus presupondre que los poetes han fingit nou muses en forma de nou dones o donzelles habitants en mon Parnaso e colent Elicona, e foren per ells apellades Caliope, Clio, Euterpe, Talia, Melpomene, Pollimia, Erato, Tersicore e Urania. E sobre aquestes fabuliza Ouidi en lo quint libre que altres nou germanes nades en Grecia de Pireus pare seu e de mare Euipra (l. Evippe) e per ço son dites Pierides, aprengueren sonar e cantar merauellosament e per raho de aquella delectable sciencia[1] qui es apellada musica de la qual per ventura elles no eren tans grans maestres com pensauan, deuengueren molt superbes e vanaglorioses.... Tantost les dites Pierides foren per los deus conuertides en piques qui en comun lenguatge cathala son dites garzes e son ocells garzulladors e aprenen parlar en totes lengues ço quels mostren....

Per ço com Curial per la excellencia de la sua strenua caualleria deuench superbios e per la dignitat de la sciencia algun poch uanaglorios, fonch postrat del carro de triumphe de la sua honor e tornat en sclau, a fi de que reconegues que altre es lo donador, altre es lo recebedor....

III. — Une traduction de la *Discipline clericale*

On a parlé d'une traduction catalane très-ancienne (XIIIe siècle) du livre de Pierre Alphonse, comme existant à la Bibliothèque nationale de Madrid. Celle que nous y avons vue[2]

[1] Il y a ici une ligne transversale avec quelques petites lignes perpendiculaires.

[2] Nous avons cherché avec soin et nous n'avons pas trouvé l'indication

n'est pas catalane, et il est probable que la singularité relative de son langage a été prise pour une marque de grande ancienneté. C'est un ms. en parchemin, d'une écriture très-ornée (2e moitié du XIVe siècle ?), et sans aucun doute un des plus anciens et des plus considérables monuments littéraires de la langue à laquelle il appartient.

Cette langue, nous la croyons gasconne, ou plutôt béarnaise: on y trouve *et* pour *el (elh, ell)*[1], *auzets* pour *auzels, aperat* pour *apelat, builh* pour *vuilh, bou* pour *vol, Diu, connoiche,* etc.

L'index des chapitres, qu'on trouve à la fin de l'ouvrage, nous donne le titre qui manque au commencement :

Assi comenssa la taula de la clergie de descipline en continuant en apres la clergie de moralitatz de philosophia partitz en deu libres, compillat e ordenat per mestre Pieres Alfonssa.

Le livre commence ainsi:

Peires Alfonce seruidor de Jhesuscrit qui a ffeit aquest libre ditz. Io rendi gracias a Diu qui a donat tant nobla sapienssa a home et rasos. Et per so que et a donat a myn peccador mot de graci et de sabiesse ey jo entrepes affar aquest libre per lo profert d'aquets qui lo legirant et audirant. Car jo no builh punt que la lumeyra de la graci e (?) de sabiesse que Dius a mese en myn sie couuerte ny sarrade. Ejo lo pregui que au comensament et mete benefici en aquesta hobra et me garde que yo digue causa que sie contra sa boluntat ni que lo desplase, et que me sie ajudant daquesta hobra translatar. Car quant yo ey aucune betz estudiatz soleytosament a connoiche las causas de natura humane et ey regardat en myn, jo trobi que Dius done senz engint (e'ngint?) a home en estudiant en aquest monde en sanctes prophesies per que et conosque meills son creator ; et que et vibe meills adtempradament, et

de ce livre dans le catalogue des mss. de la Bibl. nat. (2e vol de Gallardo).

[1] On trouve aussi *et* comme copulative, mais d'autres fois il est écrit *e*, ce qui reproduisait sans doute la vraie prononciation.

que se sapi gardar de abidens aduersitats, et que anguet per tans sendens en aquetz mon, que lo mene au Regne deus ceus. Mas aquest viu en perfeita connoichensse de santa doctrine, quand et a complit la causa per cui es feita; et atan pot ben estre aperat perfect. Apres io ei regardat la fragille complexio de l'ome que de petit bou estre instruit car lo regart de ben cop des causas lo destorbe. E per sso que lacompleix ioy es rude et dure, era s'es endurade, e amollide en aucune maniera per so que era retengue plus leugeirament. E per sso que era es obblidosa a era mestey de plusors causas qui la remenent a memorie so que era a oblidat. E per totas aquestas causas yo ey compillat aquest llibre en partide deus proberbis deus philosophes et de leurs castigaments, et de fables et de bers, en partide de semblanz d'auzets...

F. 4.) Un bersificador. Et fut un sabi bersificayre mas paubre era e nesseiros e (sur cet *e* on a mis *et*) et se complanha tout jour a sons amiz de paubretat e ne fit sertans vers qui aben atau sentence: Tu qui partes digues perquez ma part y-fant, a tu no fey punt a blaymar dasso, mai digues me a qui jo ne blaymerey, car sy ma destinee e ma fortune es a my dures, creyes que certane cause es que tu no me feys punt aquesta durtat, mas tu es avocat et jutge entre myn e ma fortune. Tu me has donat sapience sens sustancie, digas me que fara lo cenz la ou no ya sustancy.....

F. 26.) De .I. pastor. Un autre ph. ditz: los delices daquest mon trespassent autan leu cum los sauneilhs de .I. home qui drom que cant se reueilhe et obre los uills aladonc et pert sens recobrar tot cant que et a saunneihat. Aussi cum on ditz de .I. pastor lo cau abe mille houilles en sauneils e las volc bendre a .I. home e lo semblaba que aquet home len bole donar de cascuna ij s[ous], aquet que lai bende demandabe plus de costume ij d[iners]. Tant que ets eren en aquet marcat, lo sauneills se esbanuyt, et can lo bendador se peissabo que aco era sauneils et tingut lòs vils clucs e comenset a crida : don me per cascuna xx d[iners] e lair eimena totes.

M. Mila y Fontanals.

[s] Voir, sur cette forme peu commune, *Diez*, trad. franç., II, 187.

DOCUMENTS SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(Suite)

Ordonament de mala paga.

Iii. idus decembr. anno dni m. ccc. x.

Ordona lo senyor Enfant[1] que si alcun deutor, per alcun deute feit en la vila de Perpenya o en altre loch per homes de Perpenya, lo's s'abscenta de la vila de Perpenya, o's met en glesa o en casa de religion, o's amaga, que sia per tostemps eixilat de la vila de Perpenya e de tota la terra la qual lo senyor rey regeix en los bisbats de Elna e d'Urgel, ses esperanssa alcuna de tornar, si doncz ab sos crehedors no podia acabar. E si la cort de Perpenya pot aquel pendre, que'l prene e aquel pres liure e liurar sia tenguda a ssos crehedors, e que aquel tenguen pres empertotstemps en una casa la qual es apelada *mala paga,* la qual casa sta prop la cort de Perpenya del dit senyor Rey, e que neguna allegacion ni deffencion no li sia presa ; e que'l dit home deutor pres viva d'almoynes, si no a alre d'on viva. E que la cort del dit s. rey ni sos crehedors a el en neguna causa no sien tenguts de provesir, tan longament tro que als dits seus crehedors aja satisfeyt e ab els se sia avengut.

Si empero lo demont dit deutor no era fuyt ni mes en casa de religion ni en glesa, ni s'era amagat, aixi com d'amont es dit, que hom lo liure a ssos crehedors, e que'l tenguen pres per un ayn tan solament e, segons albiri del senyor Rey o del senyor Enfant o de lur Loch tenent, que degues mes estar pres: salve empero que negun deutor, per deutes que no pujen[2] oltra summa de L. s per tot, que no sia pres ni mes en la dita casa apelada *mala paga.*

[1] L'infant Sanche de Majorque.

[2] Mns *puguen*.

Apres aysso, digous, lo qual era dit *xvi. Kls januarii* en l'ayn d'amont dit, lo discret senyor Arn. Trauer, de part del dit senyor Enffant, dix e'N[1] Bñ Brandi[2], jutge d'aquesta present cort, que'l d'amont dit establiment aja loch, aixi ben en los deutes sa entras feyts com a'n aquels qui son endevenidors.

Item que si alcun a jurat *non poder*, enans que'l dit establiment fos feyt, per alcun deute, que aquel no sia pres ni sia entes en lo dit establiment.

Item que si alcun es obligat, o per temps sera obligat, a Juseus o a Xpians en deute qui monte renou, que aquel deutor no sia entes en lo dit establiment, ni sia pres.

(A la suite)

Ordonament de les rossegues e dels vestirs de les dones e de les donzeles.

Auyats que mana lo batle, de part del senyor Rey, que totes les dones e les donzeles de la vila de Perpenya serven e agen a servar d'aqui avant l'establiment feyt per lo senyor Rey sobre los ornaments dels vestirs, so [es] assaber, que no porten en flotxa ornament valent al mes xx. s, e en mantel redon xxx. s, e en capa L. s: e aysso[3] sots la pena en lo dit establiment contenguda.

Item mana que negun home, dona, ni donzela de la vila de Perpenya, no gaus comprar, ni hom ad els vendre, per vestir, drap d'autre terra, que costas la cana de Montpeller oltre L. s, sots la pena en lo dit establiment contenguda.

Item mana a totz cominalment que agen a servar los establiments feits per lo dit senyor rey sobre los vestirs de dol, e de les tortes que hom aporta a les novies, sots les penes contengudes en los dits establiments.

Item mana que neguna dona ni donzela no gaus portar en lurs robes rossegues oltre II. palms de Montpeller, sots pena de C. s qui seran pagats de lur dot.

Item mana que negun sartre ni altra persona no gaus talar

[1] Il faudrait *a'N*.
[2] Mns. *Bernarda*.
[3] Mns. *eyasso*.

a les dones ni a les donzeles neguna vestidura qui aja rossegues oltre los dits II. palms, sots pena de C. s.

Item mana que negun argenter ni altra persona no gaus fer negun arnes d'aur ni d'argent valent oltre les quantitats en lo dit establiment contengudes, sots pena de C. s.

De les quals penes aura la obra comuna de la vila lo tertz, e la cort del senyor rey lo tertz, e'l denunciador lo tertz.

(*Ordinac.* I, f° 45-46.)

Ordonament del eixauch [1] de les mercaderies.

Xvi. Kls. januarii anno dni m. ccc. x.

Ffuit ordinatum... quod amodo nullus petat partem nec sit eixauch *in villa Perpiniani nec in terminis ejus, in emendo vel vendendo aliquas mercaturas vel aliquas alias res, cum non habeat locum in villa Perpiniani.* (*Ordinac.* I, f° 47, r°.)

Ordonament del sementiri dels Juseus.

Xiiii. Kls febroarii anno dni m. ccc. x.

Ffuit ordinatum et mandatum per Berengarium de Sco Paulo bajulum Perpiniani et etiam preconitzatum per preconem publicum dicte ville, ad instanciam et requisicionem suprapositorum operis ciniterii novi et nunc de novo constructi Judeorum ville Perpiniani et procuratorum [2] *dictorum Judeoreum, quod illi Judei qui sunt scripti et ordinati in quodam instrumento ebrayco* [3] *et qui pro tempore fuerint, per dictos suprapositos et per alios qui* [*pro*] *tempore erunt, habeant pariter* [*mitere pro*] *sepulcris fa-*

[1] Ce mot dérive d'*exaugar* (épuiser), et *exauch* désigne encore aujourd'hui l'ouverture qui sert à épuiser l'eau d'un canal d'arrosage. Mais, dans la langue commerciale, comme dans le cas présent, le sens est plus difficile à préciser, et *eixauch* peut signifier « déchet, résidu, liquidation ? » débit ? ». Dans un acte de société pour le commerce d'Alexandrie en Egypte, de 1521, le capitaine et le patron du navire devront *fer los esmersos necessaris, y tindran poder de vendre les mercaderies.. e auran la quarta part del goany, tot myrat, esmers* y axauch *de aquelles... y poran posar qui volran per la administracio y* axauch *de dites robes... Es pactat que la companyia sera sola durant per aquest viatge, mijensant Deu, y no mes; que, tornats sien, y ffet l'*exauch, *sera acabada.*

[2] Mns. *per eorum*. Peut-être *secretariorum ?*

[3] Mns *in adyco.*

ciendis personaliter in dicto cimiterio novo, sub pena XII. *dnr pro qualibet vice.* (*Ordinac.* I, f° 46, v°.)

Ordonament del saixante (*sic*)

Nonas febroarii anno dni m. ccc. x.

Auyats que mana lo batle del s. Rey a tots cominalment qui sien tenguts pagar lo LX[e] [1] e l'autra ordinacion assi (*sic*) cant ordinat es ni establit, que tots agen e sien tenguts de comtar e de jurar e de pagar, tota hora que'ls sia request e demanat per aquels qui o an comprat o qui o culiran. E aquel o aquela qui o contredira, ni brega o ariot lur mouria [2], ni jurar no volria, que'l senyor y fara son daver (*sic*).

Item idus febroarii. — Ara auyatz que mana el batle del s. Rey a totz cominalment, que tot so que cascun o cascuna aura comprat e venut de Nostra Dona de febrer ensa, que o tenga en memoria e'n remembrament, per so qu'en pusca retre comte de pagar be e lialment ad aquels qui culiran lo LXe e l'altra ordinacion, tota hora que demanat lur sia, per so que no pusquen caser en neguna perjuria ni en neguna pena. (*Ordinac.* I, f° 46, v°; 47, r°.)

Tarifs des leudes des marchés de Thuir et du Volo

Les deux *ordinacions* suivantes, faites pour les marchés de deux villes différentes, sont calquées l'une sur l'autre, quoiqu'il y ait des différences notables dans la rédaction de beaucoup d'articles, et même omission de quelques-uns; mais c'est surtout à cause des variantes orthographiques d'un grand nombre de mots, qu'elles présentent un véritable intérêt pour la philologie et que nous croyons devoir les publier en regard l'une de l'autre, pour justifier les observations que nous avons eu déjà l'occasion de faire sur l'orthographe et la prononciation du catalan dans les premières années du XIVe siècle.

Les villes de Thuir et du Volo appartenaient également au

[1] Ces criées concernent les déclarations à faire par les particuliers aux percepteurs de l'imposition du 60e, établie sur les revenus des biens-fonds ou de l'industrie.

[2] Mns. *maurıa*

domaine du roi de Majorque, la seconde depuis la fin du XIIIe siècle seulement, et la transcription du tarif de leurs marchés est à peu près contemporaine, car celui de Thuir vient après une pièce de décembre 1310 dans le cartulaire municipal de cette ville, commencé et terminé en 1315. Quant à celui du Volo, il fut transcrit, sinon en 1310, au plus tard en 1316, dans le XVIIe registre de la *Procuration royale* de Roussillon et Cerdagne ; mais, par le fait du relieur, le premier feuillet se trouve au folio 50 du registre, et le second au folio 42. Les textes catalans du cartulaire de Thuir sont, d'ailleurs, écrits avec un soin vraiment extraordinaire ; il n'y a pas une seule omission des lettres *m* et *n;* ce sont des modèles de régularité orthographique, et, à ce point de vue, ce manuscrit est assurément le plus remarquable qui existe en Roussillon pour toute la période des rois de Majorque.

Leude du marché de Thuir	Leude du marché du Volo
Sequitur ordinacio qualiter leuda solvitur in villa Toyrii et quibus horis, et mensuragium similiter.	
Ayso es memoria de quals causes e en qual manera se deu pagar leuda al mercat de Toyr.	Ayso es memoria de les cauzes e'n qual manera se deu paguar leuda al mercat del Volo.
Tot hom estrayn qui vena porch al mercat de Toyr, si's ven II. sol, o mes, paga I. dñr; e si's ven meyns de II. s, pagua mesayla de leuda. Pero de porcel tenre leytenc d'ast[1], no deu pagar hom ren.	Primerament tot hom estrayn qui vena porch al mercat del Volo, si's ven II. s ho mes, pach, I. dr; e si's ven meyns de II. s, pach de leuda obl. Empero, de porceyl tenrre[2] leytench, d'aquest no deu hom ren paguar.

[1] *D'ast* (de broche) au lieu *d'aquest*, du tarif du Volo. Les deux leçons sont également admissibles, et il y a ceci de singulier, c'est que le Boulou est la ville du Roussillon où le cochon de lait rôti est encore le plus en faveur.

[2] Mns. *terren*.

Item tot hom estrayn[1] qui vena al dit mercat de Toyr, bou o vacha, o ase, o sauma, deu pagar per quascuna d'aquestes besties I. dr de leuda; —*item* tot h. e. qui vena mul o mula, rossi o egua, deu pagar per quascuna d'aquestes besties VI. dr.; —*it.* t. h. e. qui vena caval, deu pagar per leuda v. sol; — *item* t. h. e. qui vena moton, o feda, o boch, o cabra, o crestat, deu pagar per cascuna d'aquestes besties meayla. Pero d'anyel[2], ni de cabrit, no deu hom ren paguar.

Item tot hom de Thoyr qui tengua taula de carn a vendre al dit mercat, deu dar e pagar per leuda, de quascun porch que trench ni trascha venal al dit mercat a la taula, I. dr; e de quascun moton, e de quascuna feda, e de quascun boch, e de quascuna cabra, e de quascun crestat, que trascha ni tenga a la taula al dit mercat, deu donar mesayla; exceptat de porch, de pus que a estat en sal, de que no deu dar res. Pero s'il del bestiar, sia gros o menut, era dels ditz maselers,

Item tot hom estrayn qui vena al dit mercat del Volo, bou, vacha, aze, sauma, pach per cascuna bestia, de leuda, I. dr.; —*it.* t. h. e. qui vena mul, mula, ronssi, egua, pach per cascuna bestia, de leuda, el dia del mercat, II. dr; —*it.* t. h. e. qui vena al dit mercat del dit loch, cavayl, pach de leuda v. s; —*it.* t. h. e. qui vena molton, ffeda, boch, cabra, crestat, pach de leuda per cascuna bestia, obl: empero ayneyl, ni cabrit, no pach ren.

Item fo adordonat que tot hom qui aucisa carn al casteyl del Volon, pach de vacha, ho de bou, si n'i auciu, IIII. d; — *item* pach de vedeyl ho de vedela, si'n auciu, per taulatge III. d; — *item* pach per taulatge de porch ho de porcha, si'n auciu, IIII. dr; *item* pach per taulatge, molton que hom aucisa II. dobl; — *item* boch, crestat, cabra e feda, pach cascun per taulatge II. d; — *item* pach carn del cabrit e del ayneyl, per taulatge de cascun, I d.

Et ayxi no entenen que nuyl

[1] Nous ne donnerons, dans la suite, que les initiales de ces trois mots, qui reviennent presque à chaque article.

[2] Avec cette orthographe, ce mot doit se prononcer *agnel*, assez conforme au languedocien *aniel*, mais la leude du Volo écrit *ayneyl* (pron. *agneil*), forme beaucoup plus rapprochée du roussillonnais actuel *aniell*.

o d'altre hom qui tenga carn avendre, de Toyr, en axi qu'el agues noyrit, o'l agues comprat, e qu'el agues tengut mig ayn rere si, ab qu'el vena al dit mercat, no'n pagua res de leuda: d'aquel bestiar, ni d'anyel, ni de cabrit, no deu ren[1] pagar.

hom dega paguar altre per carn a fer al dit casteyl del Volo; mes entenen que tot hom qui fassa carn frescha, que la aga a tener en les taules del Senyor Rey, et que pach ayxi con desus es adordonat.

Item entenem[2] que nuyl hom del dit casteyl del Volo no sia tengut de paguar leuda de ren que vena en lo die del mercat.

Item entenem que nuyl hom del dit casteyl no sia tengut de paguar mesuratge de blat, ni de negun altre legum, ni de neguns altres espletz, ni de oli, si doncs no'l[s] posa a la plassa, en sachs, los ditz espletz, e'l oli en dorch ho en semblant vixel. Et si els ditz homes posaven blat en sach ho oli en dorch, que sien tengutz adoncs de paguar lo dit mesuratge.

Item tot hom estrayn qui vena carn salada al dit mercat, deu paguar del quarter del porch mesayla.

Item t. h. e. qui vena carn salada al dit mercat, pach del carter del porch obl.

[1] Écrit *ren* ou *res* dans les deux textes, et ailleurs *re* à la même époque. On dit aujourd'hui en Roussillon *res* ou *re*, et ce dernier n'est que l'ancienne forme *ren*, dont l'*n* ne se prononçait pas sans doute.

De même *Volo* et *Volon*, aujourd'hui *le Boulou*.

[2] On lit plus haut *fo adordonat* (il fut ordonné) et *entenen* (ils entendent), et ici *entenem* (nous entendons): ce sont sans doute les consuls et *prohomens* du Volo qui firent ces règlements.

Item tot h. e. qui aya al dit mercat, per vendre, ordi, forment, o altres blatz, o tot altre legum, o glan, o altre esplet, o sal, pagua e deu pagar per quascuna aymina una cossa de leuda ; e, si ven, paga per quascuna aymina altra cossa de mesurage, — de la qual cossa fan VIII. mig quarton.

Item tot hom de Toyr qui trascha o paus blat per vendre a la plassa en sac, qui aqui's vena, paga de mesurage una cossa per aymina. Pero si-y trau blat a vendre en escudela ni en semblant causa, ab que la venda del blat se fassa a la plassa, no'n deu ren donar de mesurage, sol que no's hi mesur.

Item tot hom, sia estrayn sia de vila, qui vena oli a la plassa al dit mercat, pagua de mesurage de quascun quarton que y vena, pugesa, o tant oli qui o vayla, e les escorriyles [1] de les mesures, quan l'oli aura pres ceyl qui'l aura comprat.

Item t.h. e. qui trascha oli el dia del mercat de Toyr, qui aqui l'aiga comprat, deu pagar II. dr. per saumada.

Item t. h. e. qui port al dit mercat per vendre, e que o

Item t. h. e. qui aga al dit mercat ordi per vendre, ho forment, ho altres blatz, ho tot altre legum, ho glan, ho altre esplet, ho sal, pach et deu paguar per cascuna aymina miga cossa de leuda; et, si ven, pach, per cascuna aymi na, miga cossa de mesuratge.

Item tot hom del Volo qui trascha ho paus blat per vendre a la plassa, que aqui se vena, pach de mesuratge per aymina miga cossa. Empero, si-y trau blat en scudela a vendre, ho en semblant causa, ab que la venda se fassa del blat en la plassa, no deu ren donar de mesuratge, ab que no s'i mesur.

Item tot hom, sia estrayn sia de vila, qui vena oli a la plassa al dit mercat, pagua de mesuratge, per cascun carton que y vena, pug[esa], o tant oli qui ho vayla; e les escoliles de les mesures, can lo oli aura pres aquel qui l'aura comprat, sia del senyor Rey.

Item t. h. e. qui trascha oli lo die del mercat, qui aqui lo aga comprat, deu paguar per somada, per ixida, II. d.

Item t. h. e. qui port al dit mercat del Volo, per vendre

[1] On dit encore aujourd'hui *escorrilles*, en Roussillon.

vena, cur de bou, o d'ase, o de tota altra bestia grossa, o de volp, o de fagina, o de tota autra salvagina, paga per quascun cur o per quascuna peyl I. dr: exceptat de lebra e de conyl, de que no pagua res.

Item tot hom estrayn qui port al dit mercat monals, lo dia del mercat, o monayles, o altre dia, sol que'l leuder l'atrop lo dia del mercat a la plassa, pagua per quascuna saumada mesayla; pero si la saumada de les monayles a XII. monayles, o mes, paga una mesayla per leuda.

Item tot hom est. qui port al dit mercat dentals a vendre, dona de la saumada I. dental per leuda.

Item t. h. e. qui port forques de era a vendre al dit mercat, dona de la saumada I[a] forqua per leuda.

Item pagua una saumada de pales, una pala.

Item t. h. e. qui port cercles al dit marcat per vendre, pagua per saumada, si son de tina, III. d; e si son de vixels, paga II. d per leuda; e si son

e que hom vena, cur de bou, ho de ase, ho de altra bestia grossa I. dr.

Item curs ho peyls de volp, ho de fagina, ho de altra salvagina, deu paguar per cascuna dotzena[1] I. dr, e de VI. peyls obl., et d'aqui avayl non res. Et exceptam que peyl de lebra ho de conil, que no pach res.

Item t. h. e. qui port ad dit mercat del Volo per vendre monayls ho monales, lo die del mercat ho altre die de la setmana, sol que'l die del mercat ho vena, deu paguar per cascuna somada obl. Empero si la somada de les monales ha XII. monayls ho mes, pach per leuda I. dr, et de XII. avayl pach obl.

Item t. h. e. qui port al dit mercat dentals per vendre, pach la somada I. dr.

Item t. h. e. qui port forches de era per vendre al dit mercat, pasch per saumada, de leuda, I[a] forcha.

Item pach de pales, per somada, I. dr.

Item t. h. e. qui port cercles al dit mercat per vendre, si son de tina, per somada III. d; et si son cercles de vayxels, pach de leuda per somada II. d;

[1] Mus. *Dotzeda*.

de semals, dona dinerada de cercles.

Item t. h. e. qui port a col per vendre monals o monales, o cercles, o forques, de quascu colerat[2] paga mesala per leuda. Pero de quascu colerat de cercles, paga I. dr per leuda.

Item t. h. e, qui port al mercat semals, paga per saumada II. dr per leuda.

Item t. h. e. qui port vims a vendre al dit mercat, pagua per quascuna dinerada II. vims per leuda.

Item t. h. e. qui port al dit mercat obra torneyada per vendre, paga de la saumada I. dr per leuda, e del colerat, si o portà a col; mesala.

Item t. h. e. qui port veyre a vendre al dit mercat, pagua de la saumada I. mujol[3], e del colerat, si o porta a col, mesayla.

Item t. h. e. qui port al dit mercat fruyta a vendre, paga de la saumada meala.

Item t. h. e. qui port sach de cauls, o de porres, o de ce-

et si son de semals[1], pach dinerada de cercles.

Item t. h. e. qui port al coyl, per vendre, monayls ho monales, ho cercles, ho forches, de cascun culerat pach per leuda obl. Empero de cascun culerat de cercles, pach per leuda I. d.

Item t. h. e. qui port al dit mercat del Volo semals, pach de leuda per somada II. d.

Item t. h. e. qui port al dit mercat obra tornegada per vendre, pach de la somada per leuda I. d, e del culerat, si's porta a coyl, obl.

Item t. h. e. qui port al dit mercat ffruyta per vendre, pach de leuda, per somada, obl.

Item t. h. e. qui port sach de cauls, ho de porrs, ceba en-

[1] Mns. *semeles*.

[2] *Colerat*, « charge portée à col », ne s'est guère conservé en Roussillon que pour dire une charge de roseaux : *un collerat de canyes*.

[3] *Mujol*, *mugol* et *mussola*, désigne dans l'ancien catalan le poisson dit en français « muge » ; mais ce mot désigne sans doute ici quelque vase de petite capacité et plus petit que le *mug* (muid).

ba engrunada, per quascun sach paga mesalade quascuna causa : pero, si es ceba emforquada, paga I. forch dels cominals per leuda.

Item tot hom estrayn qui port carbo a vendre, dona per quascun sach tant de carbo que'n pusca hom una reyla lancesar[1].

Item t. h. e. qui port oles o tota altra obra de terra per vendre al dit mercat, paga per saumada, de leuda, I. dr; pero, si o porta al col, paga del colerat mesayla per leuda.

Item tot hom estrayn o tot hom qui sia de la vila qui, lo dia del mercat, tengua taula per deguna mercaderia a vendre a la plassa, paga mesala per leuda. Pero si es mercer que tengua taula, no pagua quor pugesada de salsa, e si es mercer qui no tengua taula, no pagua res.

Item t. h. e. qui trascha blat de Toyr en dia de mercat, que

grunada, pach per cascun sach ho somada de cascuna causa obl. Empero, si es ceba enforcada, pach, de cebes cominals, I. forch.

Item t. h. e. qui port oyles de terra al dit mercat per vendre, pach de leuda per somada I d; e si porta a coyl, pac per leuda de culerat obl.

Item t. h. e. qui trasca blat del Volo en die del mercat,

[1] « Assez de charbon pour aiguiser — littéralement mettre en lance ou » en pointe — un soc de charrue », aujourd'hui *agusar* en catalan. C'est par erreur que, dans un texte de 1309 (*Revue des langues rom.*, 1875, p. 57), nous avons traduit *lantesat* par « lampes ou matériel d'éclairages », bien que, dans le catalan du XIVe siècle, une lampe ait été en effet appelée *lantesa*, *lantea*, plus tard *lantia*, prononcé aujourd'hui *llanti*. Le *c* avait été pris pour un *t*, et il faut lire *lancesat*, qui s'applique aux « frais pour aiguiser » les pics de meules de moulin. On retrouve ce mot en 1372 : *G. Mentet faber de Perpiniano recepit* XL. *sol. pro lanceando* XXII. *cuspides martellorum piqueriorum* (comptes des réparations des murs de Perpignan).

l'i aya comprat en dia de mercat ni en altre dia, si'l porta bestia, paga per leuda mesayla: pero si'l porta hom en cap o en col, no paga res, si doncs no's fasia en frau.

Item t. h. e. pagua per somada de peix I. dr, e si'l porta en col ni en cap no pagua res.

Item tot hom estrayn, d'una desena de lin pagua una derna[1].

Iem t. h. e. paga per una saumada d'aladrigues I. dr.

Item t. h. e. paga per una saumada d'esteves I. dr, e per quascuna somada de postz, I. dr, e per quascuna somada de quayratz mesayla;

E per quascuna saumada de formages I. dr; pero si no-y ha una somada de formages no pagua res.

Item t. h. e. per quascuna saumada de ferre paga I dr; e per quascuna somada de pan I. dr; e si'l porta en cap ni en col, paga del colerat mesayla.

Item tot hom estrayn qui vena al dit mercat, tenent en fauda o en bras, o en cap, drap

que lo-y aga comprat en die del mercat ni en altre die, si'l porta bestia, pach per leuda obl. Empero si'l porta hom al cap ho en lo coyl, no pach res, si doncs no's fazia en frau.

Item t. h. e. pach per somada de peys I. d, e si'l porta en coyl ho en cap, no pach res.

Item t. h. e. pach de fflat de lin de Perpenya, gros, qui's vena, I. d.

Item t. h. e. pach per Ia somada d'aledrigues qui's vena I. d.

Item t. h. e. pach per somada [de steves] qui's vena al mercat I. dr, et per cascuna somada de postz I. dr, et per cascuna somada de cayratz obl;

Et per cascuna somada de formatges I. dr: empero si no-y a somada de formatges, no pach res;

Et per cascuna saumada de pa I. dr, et si'l porta en cap ho en coyl, pac del culerat obl.

Item t. h. e. qui vena al dit mercat, tenent en fauda ho en bras ho en cap, drap de lin, ho

[1] *Dernia* désignait en catalan une espèce de poisson de mer, et *derna* nous est inconnu. C'est sans doute une négligence du copiste, pour *dinerada*, puisque l'article correspondant de la leude du Volo porte *un diner*

de lin, o sartzil[1], o treliss, paga per leuda, de III. aunes que vena, mesayla: e si mes ne ven, paga per aquela raso metexa. Pero, degun qui taula tengua, per trop que'n vena, no paga quor mesayla.

E es acostumada causa que la dita leuda de les causes d'avant dites se pagua e's deu pagar a la vila de Toyr, so es asaber del mig dia del divenres entro a la hora nona del disapte tant soiament, *et quod non solvitur per homines Toyrii nisi in platea, ut superius est dictum.*

(Archives communales de Thuir, cartulaire municipal dit *Livre vert*, f° 19-20.)

sartzir, ho trelis, pach per leuda, de VI. alnes que vena, obl: e si mes ven, pagua per XII[a] I.'d. Empero, negun qui taula tengua, per trop que vena, no pach cor per XII[a] I dr.

(Archives des Pyr.-Or.— *Procuracio real*, reg. XVII, f° 50-42.)

ALART.

[1] *Sartzil* et *sartzir*, aujourd'hui *sarguill*, exemple fréquent de la mutation des liquides *l*, *r*. Plus haut, au contraire, c'est *escorriyles* à Thuir, et *escoliles* au Volo.

DIALECTES MODERNES

DE LA DOUBLE FORME
DE L'ARTICLE ET DES PRONOMS
EN LANGUE D'OC

Dans un précédent mémoire (*Revue des langues romanes*, 2e série, I, p. 125, janvier-avril 1876), j'ai réuni divers témoignages constatant l'existence des formes doubles de l'article et des pronoms en langue d'oc, ou, pour mieux dire, la mutation de l'*s* en *i* devant la consonne initiale du mot suivant.

Cette étude se référait uniquement à la portion de l'ancienne province de Languedoc où domine l'article *lou;* celle où règne l'article *le* devant, ainsi que je l'annonçais alors, faire l'objet d'un travail particulier.

En attendant que les circonstances en permettent l'impression, j'ai cru utile de classer ici, par ordre de date, quelques citations complémentaires, qui toutes, en justifiant les formes *louis, lais, tais*, etc., constatent l'accord de ces dernières avec celles qui leur correspondent en provençal : *leis ome, leis auco, teis amour*, à Aix; *lis ome, lis auco, tis amour*, à Avignon et sur les bords du Rhône.

La première appartient à un noël imprimé à Alby au XVIIIe siècle, et reproduit par mon savant collègue M. le docteur Noulet, *Histoire des patois du Midi, Revue*, 2e série, I, p. 90:

Un Anjo descendut del Cel
Canto glorio à l'Éternel,
Pax *ais* hommés d'innoucenço;.....

Une traduction de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, « en

patois du département de la Lozère », faite vers 1807, par M. Broussous, secrétaire général de la préfecture à Mende, contient, sans doute par oubli, car c'est la seule, une forme mouillée :

Lou pu geouve d'aquélei diguét à soun pero :.....

Cette traduction a été insérée dans les *Mélanges sur les langues, dialectes et patois,* etc., p. 513 (Paris, 1831, in-8°).

En relisant dans les *Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron,* t. V (années 1844-1845) les proverbes rouergats de M. Duval, que j'avais dû me contenter d'examiner d'une façon très-sommaire lors de mon premier travail, j'y ai noté trois exemples du génitif pluriel : *deis.*

Quond ocouo dei*s* aoutres fo 'mbijo,
Ocouo siou fo 'mpach (p. 575).

Que pren lou cap dei*s* aoutres per tout
Prend pas lou siou per res (p. 630).

Lous pus sobents soun lous pus ignourents,
Sons lo scienço dei*s* sents (p. 633).

Ces proverbes relèvent de l'idiome de Rodez et de ses environs, M. Duval ayant, comme il le dit lui-même p. 457, ramené à ce « patois » toutes les mots qui figurent dans son recueil.

Un quatrième exemple du génitif *dey*, un du datif et un autre de la contraction de l'article pluriel avec la préposition *per,* relèvent encore du Rouergue. M. Guibal, bibliothécaire de la ville de Milhau, eut l'obligeance de me les signaler au cours d'un voyage que je fis pour un autre objet, il y a deux mois, dans la partie méridionale du département de l'Aveyron. Une poésie en langage de la Cavalerie: *Soubénirs dé prémiéyro coumuniou,* par Auguste Brouillet (*Echo de la Dourbie,* de Milhau, n° du 13 octobre 1860) les lui avait fournis :

Quittet de*y* Sérophins lo celesto potrio....
Couratché, encaro un couop ! pe*y* loougios socrifices...
Benès mongea lou pa réserbat o*ys* Elus...

J'ai relevé les plus nombreux dans un opuscule en vers

lodévois (environs de Clermont-l'Hérault), connu seulement de quelques personnes auxquelles il a été donné par la famille de l'auteur : *Trés sermous én patouès prounounçats per un cudat d'aï pays*, par C..... Lodève, Grillières, 1867, in-8°, 34 pages :

Daï Saoubur daïs humains qu'èda tant désidat (p. 13),
Aïs homés lous pus naous as couma pus caganisses (p. 17).
Incada abèn d'aoutrés affaïdés
A rébisi... Près daïs aoutels (p. 24).
Laïsssén aïs esprich forts, soit à qu'aouqués empias (p. 26),
Es aïs hommes surtout, noun pas à las femellas (p. 28).

La *Société des lettres de l'Aveyron* va nous donner enfin les plus récents témoignages du changement de l'*s* en *i*.

Dempièi qu'aï bist tous plours, énténdut toui souspirs....
Oun sé miraïo l'aubo ol rétour dei zéphyrs....

Je les emprunte à deux sonnets qui ont été imprimés dans le dixième volume de ses *Mémoires*, p. 155, 156 (années 1868-1874), et qui appartiennent, si je ne me trompe, au sous-dialecte de Rodez.

Telles sont les diverses additions que j'avais à faire au mémoire précité. Il serait possible de les grossir dans une certaine mesure en recourant aux chansons et poésies purement locales, aux vers de journal, à quelques autres publications dont la rareté est le seul et unique mérite ; mais ce serait, à tout prendre, sans grand profit. Les textes réunis déjà suffisent pour attester l'usage général des formes mouillées dans le Rouergue et la portion du Languedoc où l'on se sert de l'article *lou*[1].

[1] Si elles n'avaient été déjà signalées, *Revue*, IIe série, I, 223, j'aurais à mentionner ici, en les accompagnant de la part d'éloges qu'elles méritent, les *Notes sur l'orthographe et la prononciation languedociennes*, placées par M. Cantagrel en tête de la *Cansou de la Lauseto*, d'Achille Mir. M. Cantagrel est le premier qui ait appelé l'attention des philologues sur les transformations de l'*s* en *i* dans les dialectes narbonnais et carcassonnais. Voy. *Revue*, année 1870, p. 315.

A propos des adjectifs possessifs de la première et de la deuxième per-

En terminant cette note complémentaire, je tiens à réparer un oubli qui pourrait sembler singulier. Avant de faire imprimer ses *Poésies occitaniques,* Fabre d'Olivet avait donné au public un roman en trois volumes, intitulé : *Azalaïs et le Gentil Aimar.* « La mode, disait-il en 1803[1], était alors que ces sortes » d'ouvrages ne devaient pas être originaux ; ceux qui se mê- » laient d'en écrire les annonçaient toujours pour des traduc- » tions. L'un les disait tirés de l'anglais, l'autre de l'allemand, » celui-ci de l'arabe, celui-là du persan ; il y eut même des » auteurs qui poussèrent la manie jusqu'à les annoncer comme » traduits du basque et du bas-breton. » L'*Azalaïs* fut donc présenté comme une version du provençal, et il dut obtenir un certain succès, puisque l'auteur, perfectionnant le moyen qui l'avait si bien servi, publia, quatre ans après, ses prétendues *Poésies occitaniques du XIIIe siècle,* recueil des œuvres choisies d'un troubadour natif de l'Esperou en Gévaudan.

Quoi qu'il en soit, et afin de justifier un peu sa supercherie littéraire, Fabre d'Olivet inséra dans l'*Azalaïs*, p. 113 du t. II, une *Canson,* aujourd'hui presque inconnue, mais qui contient cependant quelques formes semblables à celles dont j'ai entretenu le lecteur lors de mon précédent mémoire.

ALPH. ROQUE-FERRIER.

31 octobre 1876.

sonne, à Montpellier, mon collègue et ami M. Frédéric Donnadieu, de Béziers, me signale avec raison les formes bittéroises : *meus, meunes, teus, teunes,* etc., que j'avais à tort négligées.

[1] *Le Troubadour, Poésies occitaniques,* etc. Paris, 1803, t. I. p. II–III.

LAS DOS NOCHE-BUENAS [1]

Imitacion reformada en español, por D. Jacinto Casariego, de los Idilios sagrados, coronados en At y Mountéu, en los juegos florales del concurso secular de Saboly, y compuestos en latin por el malogrado poeta francés FORTUNATO PIN; vertidos al francés por M. A. Boursault, de Paris, al provenzal en la *Revista de lenguas romanas*, al italiano por el eminente sacerdote Giuseppo Spera de Tito (Basilicata).

DEDICADA AL EXCELENTÍSIMO SEÑOR

D. JOSÉ GARCIA BARZANALLANA

Ministro de Hacienda en Espana.

I

LA NATIVIDAD

El Sol con su lumbrera
la frente hundido en Occidente habia
y sobre la ancha esfera
flotaba el manto de la nocha umbria,
iluminando la celeste cumbre
de las estrellas sacrosanta lumbre.

[1] La présente publication me fournira le motif de rectifier une erreur commise, tom. VIII, p. 211, de la *Revue* (livraison d'octobre 1875). Ce n'est pas l'imitation provençale des noëls latins de Fortuné Pin qui obtint une médaille de bronze aux Jeux Floraux du deuxième centenaire de Saboly, mais les deux noëls eux-mêmes. (A. R.-F.)

Quelques fautes se sont glissées dans le texte latin :

Page 212, ligne 26, *au lieu de* : excipimus, *lisez :* excepimus.
— 214, — 4 — quod sæpè promiserat, *lisez :* quod sæpè *idem* promiserat.
— 214, — 7 — Jessiades, *lisez :* Ieciades.
— 216, — 2 — vagitus antro, *lisez :* vagitus *ab* antro.

[2] Cette traduction sera publiée dans le prochain numéro de la *Revue*.

El monte y la llanura
silenciosos cruzaban los pastores,
al esparcirse entre la sombra oscura,
cuando de pronto escuchan los rumores,
no lejos de Bethléem, turbando el viento
de unas alas en raudo movimiento.

La legion de querubes descendia
de la eternal morada,
poblando los espacios de armonia,
con musica sagrada,
que en el alma con extasis resuena
y los temores del pastor serena.

Estos seres divinos
muéstranles luego aquella humilde aldea
que há de cambiar del Mundo los destinos;
pues por que grande y santa Ciudad sea,
en ella un Dios, al descender del trono,
nace mortal en mísero abandono.

Al momento su planta
la tropa pastoril hacia allí tiende;
con alegria canta,
y su ardor bullicioso el aire hiende,
por ver al que cual Dios del firmamento
señala tan magnifico portento.

Del piadoso escuadron à la cabeza,
de juvenil inspiracion dotados,
Tityre y Lycidás con gentileza
ván, celebrando en cantos alternados
la gloria de aquel Dios reciennacido
y de Solyme para Rey venido.

LYCIDAS. ¡ Con que bondad mirar à los pastores
el Señor de los Ciclos se há dignado,
pues manda mensageros brilladores
para mostrarles ; oh Tityre amado !

el pobre establo donde su hijo yace
al tiempo mismo en que como hombre nace.

TITYRE. Cierto Lycidas: no son sueños vanos:
arcángeles aqui hemos percibido,
que ministros de Dios, à los humanos
siempre su voluntad han trasmitido,
y que en bellas falanges nos envia
hoy à traves de la estension vacia.

LYCID. —El hijo por su órden à la tierra
desciende y à cambiar viene la suerte
de los mortales miseros que aterra
la lúgubre sentencia de la muerte;
que el misterio que en paz és adorado
há de cegar las fuentes del pecado.

TIT. — La éternidad de lagrimas temiendo
per nosotros el Todo-Poderoso,
y la piedad profunda conmoviendo
su pecho, por el bien del Mundo ansioso,
para expiar del crimen los horrores
libra su propio hijo à los dolores.

LYCID. —Acuerdate que yá nuestros poetas
lo anunciaron en sus libros sagrados,
y tambien repitió de los profetas
el oraculo, en cantos inspirados,
el Rey-pastor la citara armoniosa
pulsando que à Saul fué tan preciosa.

TIT. — La divina promesa se há cumplido:
de un niño toma el Dios omnipotente
la forma y de una Virgen há nacido
para triunfar de la infernal serpiente.
¡ Hé aqui del Mesias la venida
que venciendo la muerte dá la vida !

LYCID. — Si, es Dios; es él mismo...! à las llanuras
há descendido del hebraico suelo.

¡ Soberano Señor de las alturas
y Rey del esplendente, hermoso Cielo,
à Bethléem por morada há preferido
y un pesebre por cama El há elegido !!

TIT. — ! Felis campiña ! aldea bendecida !
por Dios para habitar sobre la tierra
para tu gloria fuistes escojida :
y el esplendor que yá tu nombre encierra,
cuanto duren del Mundo las edades,
se esparcirá por todas las ciudades.

LYCID. —Sobre ellas descollando se levanta
Bethléem, como el cipres en la pradera,
y en grandeza y renombre se adelanta
à Babilonia y Memphis la altanera,
y à Solyme à pesar de la importancia
que la dán de sus muros la arrogancia.

TIT. — Pero chiton..¡ Del mismo cielo honrada
hé aqui la techumbre...! en ella entremos ;
la violeta y rosa perfumada
en la cuna del Niño-Dios sembremos,
y ante su excelsa frente, donde brilla
el sacro fuego, hinquemos la rodilla.

LYCID. —Bien nos lo indicó Dios...; aqui se muestra
y deja oir su voz el tierno niño :
está la madre, aun Virgen, à su diestra ;
un anciano les mira con cariño,
y el tardo buey junto à ellos acostado
está del asno rudo acompañado !

TIT. — Niño gentil...! acoje nuestros dones,
que fruto son de una pequeña herencia,
sonriendo ; y las rústicas canciones
sin pena escucha y gran benevolencia,
dignandose aceptar el homenage
de nuestro respetuoso vasallage !

LYCID.—¡ Oh magnanimo niño...! nuestro duelo
para extinguir, tomó la forma humana,
para ti los perfumes son del cielo,
la rosa que los campos engalana
y palmas de Idumea...! que à tus ojos
postrado el Mundo todo está de hinojos!
Cesó [1] la voz.... y en la region del viento
entonando los Angeles un coro
con magestuoso acento
á compas de las cimbalas de oro,
retumbó por el ancho firmamento
este sublime cantico sonoro....
; Gloria à Dios-Soberano en las alturas
y paz á las humanas criaturas!

II

EL DIA DE REYES

TIT. — Llegan cargando el mas rico tesoro
los Reyes del Oriente ;
el nardo de Sabea traen y el oro,
que, inclinando la frente
con respeto y cariño,
esparcen à los pies del tierno niño.

LYCID.—Esa brillante estrella que fulgura,
alumbrando el camino,
sus pasos dirigió en la noche oscura
al establo divino,
do con gentil sonrisa
al niño Rey de reyes se divisa.

[1] Esta estrofa, que no existe en el original, hà sido aumentada por el autor de la imitacion como complemento del cuadro expositivo que precede à los cantos de los pastores, y à fin de que el idilio. « La Natividad » se termine con el Hosanna que ressno en los aires en el momento de venir al mundo el Hijo de Dios.

TIT. — Un nuevo brillo que la paz promete
el Ether ilumina;
ante su Dios la tierra se somete,
el Olimpo se inclina,
y al celestial destello
el Universo todo és aun mas bello.

LYCID.—Cual la lana de Tryo purpurina
de admirable finura;
cual la esplendida roja clavellina
que esmalta la verdura
y se abre con la aurora,
su labio, al sonreirse, se colora.

TIT. — Cual resplandece la celeste llama;
cual se vé à Lucifer la noche umbria
atravesando...; asi como derrama
su luz el sol al despuntar el dia,
cuando las ondas de la mar inflama
iluminando la region vacia....
así ¡ niño gentil... ! tus ojos bellos
brillan y esparcen magicos destellos!

Jacinto CASARIEGO.

Sta Cruz de Tenerife, 20 abril 1876.

BIBLIOGRAPHIE

—

Traité de la formation des mots composés dans la langue française, comparée aux autres langues romanes et au latin, par Arsène Darmesteter, répétiteur de langues romanes à l'Ecole pratique des hautes études (Bibliothèque de l'Ecole des hautes études, collection philologique, dixième fascicule), 1875.

Les Composés qui contiennent un verbe à un mode personnel, en latin, en français, en italien et en espagnol, par Louis-Francis Meunier, ouvrage qui a partagé le prix de linguistique au concours Volney, en 1873. — Paris, 1875.

Comme on peut le voir par le simple énoncé des titres, ces deux ouvrages traitent au fond des mêmes matières, avec cette différence que le premier est beaucoup plus compréhensif que le second. Celui-ci rentre, en effet, dans le cadre du premier, dont il n'est, à proprement parler, qu'un chapitre, mais un chapitre de beaucoup le plus important, la théorie des composés verbaux étant la plus difficile à expliquer, la seule sur laquelle les savants ne soient pas d'accord. Il est donc naturel de les comprendre dans un compte rendu commun, sans les confondre toutefois, et en ne les rapprochant qu'autant que cela sera nécessaire pour l'intelligence des questions traitées.

L'ouvrage de M. Meunier date de 1873. L'auteur est mort au mois de mars 1874, avant d'avoir pu en surveiller l'impression. Ce soin a été dévolu à M. Arsène Darmesteter, répétiteur à l'École des hautes études. M. Egger, dans la notice émue et sincère qu'il a consacrée à la mémoire du regretté philologue et qui précède cette publication posthume, nous apprend que M. A. D. n'a fait au travail dont il a bien voulu se constituer l'éditeur que les retouches et les corrections indispensables. Cet ouvrage se divise en trois parties ; la première a pour titre : *Histoire et classification des composés latins et français qui contiennent un verbe à un mode personnel :* la seconde, *Histoire et classification des composés français, italiens et espagnols, qui contiennent un verbe à un mode personnel.* La troisième, beaucoup moins étendue que les deux premières, contient des *Observations diverses* et un *Appendice* où l'auteur entreprend de réfuter l'opinion de Diez, qui voit un impératif dans le premier terme des composés verbaux. Considéré dans son ensemble, cet

ouvrage n'est guère qu'un recueil d'exemples classés par ordre chronologique, et empruntés, pour la partie ancienne, d'abord au latin, puis au bas-latin et à des textes français du moyen âge (Livre des Métiers, d'Étienne Boileau; le Livre de la Taille, en 1313; Un scrutin au XIVe siècle ; le Roman du Renard, etc...) et de la Renaissance (Rabelais, du Bartas et Ronsard). Quant aux exemples plus modernes, dont l'énumération compose la seconde partie, M. M. les a recueillis dans les lexiques français, italiens et espagnols contemporains. C'est un travail qui fait honneur à sa patience et à son érudition; mais on doit regretter qu'il n'ait pas entrepris une réfutation en règle de l'opinion de Diez, car celle qu'il donne, en quelque sorte accidentellement et tout à fait à la fin de son ouvrage, est, malgré de solides objections, incomplète et écourtée. Mais c'est probablement la faute des circonstances plus que la sienne : car il n'est pas douteux que notre savant confrère, avec sa pénétration et sa ténacité bien connues, n'eût porté de ce côté tout son effort et toutes les ressources de son érudition, s'il avait appris avec quelle fermeté un autre savant défendait la théorie qu'il attaquait : je veux parler de M. Arsène Darmesteter, qui a eu la singulière fortune d'être à la fois son éditeur et son contradicteur, double tâche dont il s'est acquitté avec une égale compétence.

Je remets à parler plus loin de la théorie que M. M. substitue à celle de Diez.

Voici, en attendant, les observations de détail[1] que j'ai notées à mesure que j'étudiais le mémoire de M. Meunier. La discussion sur le fond même de la question principale, sur la théorie des composés verbaux, viendra plus tard en son lieu, dans le compte rendu de l'ouvrage de M. A. Darmesteter. P. 15. [C'est *Pèle-porc* et non *Pille-porc*, qui est la vraie traduction de *Pilat-porcum*.] De là le nom du sénateur *Pelleport* de Burète, dont la véritable orthographe devrait être *Pèleporc*. — Ibid. *Troussebot* veut dire *Trousse-crapaud* et non *Repousse-botte*. P. 17. *Porte-guerre*, analogue comme formation à *Porte-joie*, surnom d'un nain vendeur d'allumettes à Angoulême, équivaut à *portat bellum*. A cette époque, l'adverbe *guère* se serait écrit *gaire* ou *gaires*. P. 21. *Poursigant* est un doublet orthographique de *poursiwant*. P. 23. Ce que dit l'auteur de la manie hellénisante des savants du IXe siècle est exact, mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette explication pour rendre compte de l'emploi de *th* = *d*. Le groupe *th* était en effet substitué

[1] J'en dois quelques-unes à l'obligeance de M. Chabaneau. Je les ai mises entre crochets.

fréquemment au *d* et au *t* dès les temps mérovingiens, à une époque et dans des documents où le grec ne brillait que par son absence. P. 27. [*Fieramort*. On peut en rapprocher *Buche-à-mort*, nom ou surnom moderne.] P. 30. *Chasleve* ne peut représenter *chasse-lièvre* en 1127. P. 31. *Guasteth* ne représente pas *gâte-tête*, mais se dérive de *vastatus*. Aujourd'hui, on rencontre des *gâté* et des *gasté*. Quant à *th* = *t*, on en trouve des exemples encore au XIe siècle, cf. *Alexis*. P. 38. L'*s* de *Boisleaue*, *Boisleve*, peut représenter le *b* du radical latin bibit, comme *s* dans dist = debet des Serments. P. 39. [*Descorna-bove*. Il fallait conserver *d'Escorna-bove* : Bernard d'*Escornebœuf*. Il y a une commune de ce nom dans le département du Gers.] P. 41. [*Johannes de Poilaloe* est *Jean de Pèle-alouette* et non de *Pèle l'oie*.] P. 44. *Qui dosnoie* = *qui fait le galant auprès des dames*, et non *qui donne oie*. P. 52. Il existe dans le canton de Barbezieux une localité du nom de *Tout-y-faut*. P. 56. *Boute-fieve* est *Boute-fève* et non *Boute-fièvre*. De même on doit lire (p. 44) *Boute-feve* et non *Boute-feu*. P. 63. *Mallevant* est plutôt pour *Male vau* = *mala vallis*. Cf. *Bonneval* et *Bonnevau*. P. 66. « *Crève-cœur*, bourg tirant son nom d'un personnage appelé *Crève-cœur*. » Erreur. On a appelé *Crève-cœur* une localité placée sur des hauteurs escarpées, dont l'ascension *fait battre le cœur*. P. 72. Confusion entre la première et la troisième personne singulière de l'indicatif présent de la première conjugaison. On a bien dit *je port*, *je cuit*, mais jamais *il port*, *il cuit* (*portat*, *cogitat*). P. 82. Dans *Lèche-casse*, le second composant n'est pas l'équivalent de *casserolle*. En Saintonge, p. ex., *casse* est resté le nom de *lèche-frite*. P. 84. [*Serre-argent* (un homme qui *sert* de l'argent). Faute d'impression évidente]. P. 87. *Hume-vesne*. Ce composé grotesque a été singulièrement interprété par Michelet, qui a lu *Hume-veine* et compris *Buveur de sang*. P. 92. *Pète-sec* se dit de quelqu'un qui a la parole brève et cassante. Dans le passage cité, c'est une allusion à la morgue des « nobles nonnes. » P. 104. *Eschelle-ciel* (Escalade-ciel). Il est remarquable que de nos jours le méridional *escalader*, accepté par l'Académie, soit supplanté dans quelques localités du Midi, et notamment à Montpellier, par *escheler*. *Écheler* un mur = franchir un mur au moyen d'une échelle. P. 144. *Bascouelle* équivaut à *basse-couelle* = *baisse-queue*, et non à *bat-couelle*. De même, *bascule* équivaut à *basse-cule*, composé de *baisser* et de *culer* (p. 154). P. 154. *Balle-lessive*, *balle-mare*, et tous les composés de la même famille, doivent être rattachés à * *battilare* et non à *balluere*. P. 173. [*Collares*. Faute d'impression pour *callares*.] P. 176. Jouer à *coupe-tête*. L'explication de M. M. est fausse. Les enfants qui se livrent à ce jeu crient : *coupe-tête !* à celui qui se

tient accroupi et le dos arrondi en voûte, lorsqu'ils se préparent à sauter par-dessus en s'appuyant sur les deux mains et en écartant les jambes. Ils répètent surtout ce cri quand ils ont remarqué que le patient ne rentre pas suffisamment la tête dans les épaules. C'est un avertissement toujours bien reçu, parce qu'il préserve la tête d'un coup de pied qui pourrait être dangereux. On sait qu'en revanche la partie opposée, offrant plus de surface et moins de danger, n'est pas ménagée par le talon des sauteurs. P. 215. [*Matalahuva.* « Composé, ce semble, dit M. Meunier, de *mata* (qui) tue, de l'article et d'un mot *huva* que je ne trouve pas dans les dictionnaires. » *Huva* est certainement pour *uva*. Cf. d'autres formations semblables: p. 226, *pinchauvas*; p. 227, *pisauvas*. Il y a des plantes dont le voisinage, à tort ou à raison, passe pour être funeste au raisin, et l'anis en est sans doute une]. P. 218. *Mouver* n'est pas une variante de *mouvoir*, mais vient de *motare*. Cf., pour *v* = *t* latin médial, *pouvoir* de *potere*. P. 227. *Pisse-froid* se dit plutôt d'un homme froid et flegmatique. P. 252. *Quitter* ne peut venir de *quietare*, et vient plutôt du fréquentatif supposable **quietitare*. P. 233. *Rabattre*, étant composé de *re* et de *abattre*, doit être rattaché à *re-ad-battuere* et non à *re-batuere*. Ce dernier a produit *rebattre*. P. 239. [*Saute-en-barque*. C'est aussi le nom, en Saintonge, de fagots de médiocre grosseur.]

J'arrive maintenant au *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, etc..., de M. A. Darmesteter. L'auteur avait été précédé dans cette voie par M. Meunier, qui, dans sa belle *Étude sur les composés syntactiques en grec*, avait traité incidemment la question des composés français. Mais il n'adopte ni sa méthode, ni sa technologie. Il rejette la classification, adoptée par son prédécesseur, de composés *syntactiques* et *asyntactiques*, parce qu'elle ne s'applique pas aussi bien au français qu'au grec et au latin. Il y substitue les expressions de *juxtaposés* et de *composés*, les premiers représentant un rapprochement de mots sans ellipse ; les seconds, une combinaison de termes avec ellipse.

Par suite de cette distinction, il a divisé son travail en deux parties principales, la première (p. 20-73) consacrée à la juxtaposition, la seconde à la composition. Celle-ci, quatre fois plus étendue que la première, se subdivise à son tour en trois chapitres, intitulés, l'un, *de la Composition par particules*; l'autre, *de la Composition proprement dite*; le troisième, *Composés d'origine non française*. Dans sa *Conclusion*, qui forme le chap. VIe et dernier, l'auteur résume les caractères généraux de la composition en français, traite des dérivés des composés, de la place du déterminant, du genre et du pluriel des noms composés. Une Table des mots cités, faite avec

beaucoup de soin, et des Notes additionnelles complètent utilement cet ouvrage.

La classification en *juxtaposés* et *composés* repose sur des principes sûrs. Elle est simple et commode, quoi qu'elle rencontre dans l'application quelques difficultés que M. A. D. a d'ailleurs très-bien résolues (p. 32-40). Le plan adopté s'en est heureusement ressenti. Il est clair, malgré la multiplicité des détails, et aussi complet qu'on puisse le désirer. Des observations neuves, justes et bien présentées, augmentent encore la valeur de cet ouvrage, qui n'est pas un des moins importants de ceux qu'a produits notre École des hautes études.

Je passerai rapidement sur la première moitié, non pas qu'elle ait été traitée avec moins de soin que la seconde, mais parce que celle-ci est consacrée, en grande partie, à la *composition par phrases* (type : portefeuille), étude qui présente un intérêt spécial, comme l'observe M. A. D., celui qui s'attache aux questions pendantes, car elle constitue un problème qui a reçu des solutions diverses et que, par suite, on peut considérer comme n'étant pas définitivement résolu. « Quel est le temps du verbe dans ces composés? un impératif, deuxième personne? un présent de l'indicatif, troisième personne? un thème verbal pur et simple, sans indication de temps ni de personne? Autant d'hypothèses qui doivent être reprises et discutées. »

J'ai déjà dit que M. Meunier avait, de son côté, étudié cette question en même temps que M. A. D., et en avait fait l'objet exclusif du mémoire que j'ai analysé plus haut. Mais, s'ils ont travaillé sur le même sujet et à la même époque, ils sont loin d'être arrivés aux mêmes résultats. M. M. repoussant la théorie de Diez, que soutient au contraire M. A. D. Pour ma part, je n'accepte ni l'une ni l'autre, et je me rallie à l'opinion de Pott, qui voyait dans le premier composant verbal un simple thème et non un mode personnel. Ne sachant pas au juste quels sont les arguments du savant allemand, arguments que je ne puis qu'entrevoir à travers les objections, d'ailleurs insuffisantes, de M. A. D. (p. 156-161), je suis obligé, au risque d'allonger ce compte rendu, d'exposer les raisons qui ont déterminé mon choix.

J'observerai d'abord qu'il faut écarter du débat les formes dont l'origine modale est certaine, que le premier composant soit à l'impératif (*rendez-vous, noli-me-tangere*, etc...) ou, ce qui est plus rare, à l'indicatif (mésange *perd-sa-queue, Ront-ses-giez*). Car il ne peut s'agir, et il ne s'agit en réalité, que de celles qui ont un composant verbal dont la nature modale prête à discussion, telles que *portefeuille, Boi-l'eau*, et qui toutes, du reste, sont visiblement coulées

dans le même moule. Je regarde les premières comme des formes accidentelles, des composés devenus tels par un usage plus ou moins long. J'en ferais une classe à part, et surtout j'éviterais de les confondre avec les secondes, avec ces créations toutes spontanées du génie populaire qui se borne à mettre brusquement et immédiatement face à face le verbe et l'autre mot composant, d'après un procédé toujours le même, et au prix des ellipses les plus hardies : la rue *Chante-raine*, la plante appelée *broute-biquet*, le village de *Pisse-loup*, etc. Ceux-là sont des composés normaux, reconnus comme tels dès le moment de leur naissance, nullement astreints, comme les autres, à un stage plus ou moins long, avant d'avoir droit au titre de composés.

Même réduite ainsi à ses termes les plus simples, la question ne se résout pleinement ni par la théorie de l'impératif, ni par celle de l'indicatif. La première, beaucoup plus spécieuse au point de vue de l'orthographe, se heurte à des difficultés psychologiques très-grandes et parfois insurmontables (rue *Chante-raine*, *serre-tête*). La seconde, plus vraisemblable au premier abord et plus approchante de la réalité psychologique, a contre elle l'orthographe italienne et les habitudes de la langue romande. Il n'en est pas de même de la théorie de Pott, qui ne laisse aucune difficulté sans solution, mais à condition de donner à l'expression « thème verbal » plus d'extension que ne l'a fait M. A. D. Pour lui (p. 159), « le thème présente seulement la notion d'une action vague et indéterminée. » Définition exacte, à ne considérer le thème que dans son isolement ; mais incomplète, et par cela même inexacte, quand on le considère dans ses rapports de syntaxe ou de composition avec d'autres mots. Qu'on prenne, par exemple, la forme *trouble*, thème du verbe *troubler*. Prise à part, elle présente, en effet, « la notion d'une action (ou d'un état) vague et indéterminée » ; mais, associée aux autres parties du discours, elle change de nature et peut dans certains cas représenter successivement un nom, *le trouble ;* un adjectif, *cette eau est trouble ;* ou un verbe, *un trouble-fête*. Le thème verbal doit donc être considéré comme une vraie forme verbale, mais sans valeur temporelle ni surtout personnelle; une sorte de participe présent dépouillé de sa terminaison, pouvant comme celui-ci, selon l'occurrence et selon le voisinage, rester verbe, devenir nom ou adjectif. Il ne conserve du verbe que ce qui est nécessaire pour qu'on lui reconnaisse à première vue la faculté d'exprimer l'action, qu'elle soit subie (casse-tête) ou exercée (broute-biquet) par le nom composant, et d'exprimer l'état, lorsqu'il est modifié par un adverbe (chante-clair, trotte-menu). Cette forme, cela va sans dire, doit être, comme tous les thèmes, aussi courte

que possible, mais rester telle qu'on sache, dès l'abord, si elle appartient à la première conjugaison ou à une autre. Il se trouve que, dans toutes les langues néo-latines, c'est précisément celle de l'impératif, deuxième personne du singulier. Mais ce n'est pas une raison pour y voir, même à l'origine, un véritable impératif, pas plus que dans le thème verbal des dérivés en *mentum*.

C'est en vertu de cette théorie, mais sans la connaître, bien entendu, que l'instinct populaire, et cela dès les plus anciens temps, ne s'est réellement pas préoccupé de la valeur temporelle ou modale du verbe composant, et n'y a vu qu'un simple thème, *Rodilardus* et non *rode* ou *rodillardus*; *Rumpicorda* (pag. 149) et non *rumpe* ou *rumpilcorda*. Ce thème ne retrouvait sa signification verbale que lorsqu'il entrait en composition avec un nom ou d'autres mots ayant une signification propre. Alors la personnalité du second composant rendait au premier la sienne, et celui-ci redevenait verbe par suite de ce contact, c'est-à-dire capable d'avoir un sujet : *rue chante-raine, broute-biquet* ; ou un régime : *casse-noisette, essuie-main*, et d'exprimer l'état en s'appuyant sur un adverbe: *trotte-menu, passe-partout* ; tandis que la même forme, entrant en composition avec un crément, c'est-à-dire avec un assemblage de lettres sans signification précise, sans personnalité, n'était (lat. *funda-mentum*, *impedi-mentum*) et n'est plus (ital. *fonda-mento, movi-mento*), qu'un simple thème verbal réduit à sa plus sèche expression, et non plus, comme dans les exemples précédents, un véritable verbe.

Cette solution s'applique également bien aux composés verbaux du français, de l'italien et même du patois de la Suisse romande: mais il n'en est pas de même de l'espagnol, qui termine en *e* les thèmes des composés (*rompe-coches, torce-cuello*), et en *i* celui des dérivés (*rompi-miento, torci-miento*), tandis qu'il devrait, si mon explication est juste, n'avoir qu'une forme pour les deux cas. Mais, si l'espagnol a choisi *e* pour ce que j'appellerais la flexion du thème verbal, là où l'italien a préféré *i*, cela provient peut-être tout simplement de ce que, dans la première de ces deux langues, *i* représentant la copulative latine *et*, l'usage populaire aura voulu éviter les confusions qui auraient pu parfois en résulter. C'est ce que les anciens grammairiens appelaient la *distinctio propter differentiam*. Observons, en passant, qu'il a pu en être de même pour l'italien, qui rend par *e* cette même particule *et* ; d'où des confusions possibles pour les mêmes formes, si on les supposait orthographiées par *e*. Pour en revenir à l'espagnol, nous dirons encore que, s'il a employé dans la formation de ses dérivés un thème verbal différent de celui dont il s'est servi pour la composition verbale (*enardeci-*

miento, *impedi-mento*, et non *enardece-miento*, *impede-mento*) ; c'est d'abord qu'il avait, en quelque sorte, la main forcée par le latin en fait de dérivation (*impedi-mentum* et non *impede-mentum*)[1], tandis qu'il était livré à lui-même pour ce qui regardait la composition verbale, et ensuite que les confusions que nous avons signalées n'étaient plus à craindre, *i* = *et* ne pouvant avoir de valeur comme particule de copulation que devant un mot, et non devant un simple crément. Du reste, cette langue semble avoir hésité entre la forme en *e* et la forme en *i*, comme le prouvent les composés exceptionnels *bati-hoja*, *bati-loro*, qui, soit qu'on les considère comme des formes empruntées à d'autres langues, soit qu'on y voie un produit spontané de la langue espagnole, n'en sont pas moins l'indice d'une tendance qui s'est fait jour de bonne heure, même en France, dans le latin du moyen âge, cf. *Rodi-lardus*, *Rumpi-corda*, et qui a prévalu en italien ; tendance tellement forte, que cette forme, spéciale aux conjugaisons autres que la première, a empiété parfois sur le domaine de celle-ci (tel est, par exemple, en bas-latin, *crepicordium* pour *crepa-cordium*, et en italien *andi-rivieni* pour *anda-rivieni*), tandis que je n'ai pas remarqué qu'on citât d'exemple contraire. Ajoutons que l'espagnol, qui a comme le français la même forme pour l'impératif et pour l'indicatif, témoigne cependant contre les impérativistes, au moins sur un point : je veux parler du composé *detiene-buey*, arrête-bœuf, nom d'une plante (ap. Meunier, p. 181) qui, d'après la théorie de Diez, aurait dû être *deten-buey*, le simple faisant *tiene* à l'indicatif et *ten* à l'impératif.

Enfin le roumain, qui connaît aussi, quoi qu'en dise M. A. D., la composition verbale, mais ne la pratique pas autant que les autres langues latines, achève de prouver que l'impératif n'est pas le mode du verbe composant : *frige-linte*, qui frit les lentilles, mauvais cuisinier, homme de peu de valeur ; *perde-véra*, qui perd son temps en été ; *fute-vent*, baise-vent, homme qui fait la cour à toutes les femmes. L'impératif de ces mêmes verbes serait en *i*[2].

Voilà, pour la discussion principale, celle qui porte sur la théorie

[1] Il faut excepter les formes, bien rares du reste, telles que *complementum*, *crementum*, où le thème verbal accuse la seconde conjugaison en *eo*. On comprend que les autres dérivés, tous avec un thème en *i* bref pour la 3e conjugaison, long pour la 4e, aient noyé dans leur masse ceux de la 2e en *e*, et que la langue populaire, ici comme ailleurs, se soit rangée du côté du plus grand nombre.

[2] Les autres composés verbaux, appartenant à la première conjugaison, ne prouvent ni pour ni contre, parce que la même forme y sert pour l'impératif et pour l'indicatif. Comme me l'a fait observer M. le doc-

du premier composant verbal. Les observations qui vont suivre la compléteront, en répondant à certaines objections de détail que j'ai dû rejeter dans la seconde partie de ce compte rendu.

P. 30. « Le v. français ne connaissait pas le juxtaposé *terræmotus*. » C'est une erreur, les anciens textes donnent *terremot*.

P. 52. *Ain* n'est pas une terminaison germanique du génitif féminin, pas plus que *on* dans les noms masculins. Ils représentent tous deux l'accusatif latin *am*, *um*, frappé de la tonique et devenu flexion sensible :

N. *Aude* = *Alda* ; acc. *Audain* = *Aldam*.
N. *Pierre* = *Petrus* ; acc. *Pierron* = *Petrum*.

C'était, en définitive, l'avis de Diez (*Gram. des l. rom.*, trad. G. Paris et Morel-Fatio, II, p. 42, 43).

P. 58. La locution « Il est dans sa *vingt-deux* ou *vingt-troisième* année », n'a pas cours seulement dans la langue populaire. On trouve au moins un exemple analogue dans les *Confessions* de J.-J. Rousseau.

P. 66-67. M. A. D. s'étonne, à bon droit, de la persistance du *d* médial dans *adès*. J'ai expliqué ailleurs (*Rev. des l. romanes*, 2e série, I, p. 217) qu'il fallait le dériver de *ad de ipso*.

P. 72. A côté de *plaît-il* ? « phrase interrogative dont un usage journalier affaiblit et efface le sens primitif », il n'est pas hors de propos de citer « *si* (pour *s'il*) *vous plaît* » devenu à Montpellier un composé d'un usage courant. Ainsi il n'est pas rare d'entendre des femmes du peuple dire à un enfant : « Ote-toi donc de là, *sivous-plaît* ».

P. 77. Observations très-justes sur la faculté que s'était réservée la langue populaire d'employer sous la forme du simple des verbes qui en latin n'existaient qu'à l'état de composés ; ex. : *recuperare* = * *cuperare* = *couvrer*, v. fr. A cette liste, M. A. D. aurait pu joindre *ouvrir* de *de-operire*, *ôter* de *de-obstare* (et non de *de-haustare*, comme

eur Obédénare, à qui je dois ces renseignements de la dernière heure, les composés verbaux, d'ailleurs très-rares, du roumain, sont toujours employés en mauvaise part. Voici la fin de la liste qu'il a bien voulu dresser pour moi : *stramba-lemne*, tord-les-bûches, nom d'un individu légendaire qui, dans les bois, tord les troncs d'arbres, mauvais ouvrier ; *sferima-petre*, casse-pierres ; *spella-verza*, qui lave, épluche les choux (dérisoire) ; *pupa-lapte*, baise-lait, se dit d'un homme fadasse, d'un grand dadais ; *casca-gura*, qui a la bouche ouverte, gobe-mouche ; *caca-frica*, chie-peur, poltron ; *pupa-vent*, baise-vent, même sens que *fute-vent*.

je l'ai dit d'abord), et peut-être *lícheur* de *de-lectator*. V. pour ces particularités la *Revue des l. rom.*, IV, p. 551.

P. 82, note 1. M. A. D. est-il bien sûr que l'ancienne langue disait *vouvoyer?* Pour moi, je ne connais que *avouseyer*. Cf. ms. 110 de Montpellier (f° 286, r°) : *Voso, sas*, a vos dicitur sicut *tuo, as* a tu (gallice) *Avouseier*.

P. 91. M. A. D. ne distingue peut-être pas assez formellement, même dans la note rectificative de la fin du volume, *de* et *de-ex*, et surtout les particules françaises *de* (prononcées *deu*) et *dé*. Il y a aujourd'hui une fâcheuse tendance à les confondre ou plutôt à sacrifier uniformément *de* à *dé*. Ainsi l'on dit bien *demeurer, devenir*, mais on dit très-mal *dévorer*. On oublie que *de*, équivalent pour le sens de *per* et de διὰ quand ils entrent en composition, a une valeur intensive bien différente de celle de *dé*, v. fr. *des*, = *de-ex* ou *dis*, qui marquent séparation ou dispersion.

P. 125, note 2. Aux exemples cités joindre *interclavium*, frange ou raie de pourpre de la robe prétexte, ap. J. Pollux (Ερμηνεύματα, p. 297).

P. 148. M. A. D. a le droit de voir des impératifs dans *Tenegaudia, Pendelupum*, mais non dans *Firma ussum, canta raina*, etc..., orthographe bas-latine de *Ferme* l'uis, *Chante* raine, etc.

P. 150, note 1, *Tornavent* ne représente-t-il pas plutôt *Tourne-vent* = *Tornat ventum* que *tornat ad ventum?*

P. 160. A propos des composés tels que *passa-tempo, porte-manteau*, M. A. D. dit que « le verbe n'y présente point une idée générale d'action, mais l'idée d'une action qui s'exerce sur un objet; que, par suite, le verbe sort de l'abstraction pour rentrer dans la réalité vivante; qu'il est donc personnel, et qu'il faut y voir absolument un temps personnel. » Il y a là une erreur manifeste, puisqu'on peut citer des exemples de participes présents et d'infinitifs, tous modes *impersonnels*, qui ont un régime et qui présentent « l'idée d'une action qui s'exerce sur un objet. » Ex.: *Manger l'herbe d'autrui*, etc.

P. 161. Au lieu de se mettre l'esprit à la torture pour supposer qu'en certains cas le second composant est au vocatif, il est bien plus simple de reconnaître que ce second composant sert de sujet ou de complément au verbe premier composant, selon que l'application du composé à tel ou tel objet indique une action faite ou subie par ce même nom. P. ex., quand on dit de quelqu'un « C'est un *mange-tout* », il est visible que *tout* est complément de manger, parce que *tout* ne peut pas manger l'homme dont on parle. Quand on dit « La rue *Chante-raine* », il est évident, au contraire,

que *raine* est sujet, parce qu'il y a impossibilité absolue même à supposer qu'une rue puisse chanter, et, chantant, puisse chanter une grenouille. Quand on dit d'une plante « Voilà du *broute-biquet* »; comme il ne peut venir à l'esprit que la plante puisse brouter l'animal auquel elle sert de nourriture, on n'hésite pas un moment à comprendre comme s'il y avait « Voilà la plante que broute le biquet », c'est-à-dire à regarder *biquet* comme sujet.

P. 162. Lisez *Bal l'avainne* au lieu de *Bal la nainne*. Cf. pour cette orthographe *Champ d'avainne*, p. 56, dans le *Rôle de la Taille*, de 1292.

P. 186. Le surnom *Peffre cœne* doit s'écrire *Peffre coene* = Piffre couenne, qui s'empiffre de couenne. Ce qui permet de faire remonter au moins au commencement du XIVe siècle le verbe *piffrer*, qu'on rencontre encore dans J.-J. Rousseau et qui n'existe plus aujourd'hui que dans le composé *empiffrer*.

P. 192. La note, placée par M. A. D. au bas de cette page, doit être citée comme l'échantillon de l'embarras où se trouvent parfois les partisans à outrance de l'impératif composant. « Dans *passe-temps*, *temps* n'est pas complétement direct. (M. A. D. oublie qu'il a dit plus haut le contraire, p. 160, l. 8, où il cite *passa-tempo*), parce que *passer* ne devient actif que quand le sujet est un nom de personne : *Il passe son temps à lire*. Toutefois, il se pourrait que, dans *passe-temps*, l'objet, au lieu de s'adresser au temps (*passe ô temps!*), parlât à la personne et lui dit : *Passe le temps*. »

P. 193. « La *bassecule* (baisse cul). » Je verrais plutôt dans ce composé deux thèmes verbaux, *baisse* de *baisser*, *cule* de *culer*. Cf. *Chantepleure*.

P. 231. Les lettrés prononcent en effet *biſtèk*, mais il faut ajouter que les illettrés disent *bistèk*.

P. 323, note 1. « *Séduire* existait dans la vieille langue, mais dès le XIIe siècle il avait disparu. D'ailleurs, l'*e* de *se* s'était assourdi régulièrement, au point même de devenir *su* : *Symun, qui* suduit *tout le mund*. (Thomas, le Martyr, 29). » *Su*duit = *sub*ducit et non *se*ducit. Il est possible que le *séduire* actuel vienne de *seducere*, comme le dit M. Littré, en s'appuyant des formes italienne, provençale et portugaise; mais il est possible aussi qu'il vienne tout simplement de *subducere*, cf. *se*mondre de *sub*monere, *se*courir de *suc*currere.

P. 326, alinéa 1. Il est possible que *estofegar* ne vienne pas de *stupificare*; mais il me paraît plus que difficile de dériver *étouffer* de *suffocare*, avec ou sans fusion du grec τύφος, étymologie bien risquée, à laquelle je continue de préférer celle que j'ai déjà proposée· *étouffer* = *stupefacere*.

P. 326. *Pensez-y-bien* est un composé accidentel. Cette expression vient comme un refrain à la fin de certaines lectures morales et pieuses, absolument comme la locution *Ainsi soit-il.* Elle ne prouve pas plus la présence de l'impératif que la seconde ne prouverait celle du subjonctif dans les composés verbaux.

A. B.

PÉRIODIQUES

Romania, 19. — P. 257. P. Meyer, *de l'Influence des troubadours sur la poésie des peuples romans*. Reproduction, pour la plus grande partie, de la leçon d'ouverture par laquelle M. P. M. a inauguré son entrée au Collége de France. Le savant professeur a nettement expliqué en ces quelques pages l'origine aristocratique et laïque de la poésie du midi de la France et la spécialité lyrique des troubadours. Il la montre naissant en Aquitaine et en Limousin, d'accord en cela avec M. Chabaneau, qui a suffisamment indiqué, dans ce qui a paru de sa *Grammaire limousine*, que la langue littéraire des troubadours, improprement appelée provençale, est plutôt d'origine aquitanique et limousine. Il la suit dans ses progrès et constate son action sur les pays voisins. « Les premiers chants qui retentirent en Aquitaine et en Limousin réveillèrent la pensée engourdie ; bientôt un vaste concert se forma par tout le monde latin, et depuis les chants n'ont plus cessé. » — P. 269. F. Bonnardot, *Texte lorrain du XIIe siècle*. On sait que les premiers ouvrages de longue haleine écrits en prose française sont des traités de morale religieuse, la plupart du temps traduits, ou de très-près imités du latin. C'est aussi dans cette catégorie que rentre le texte édité par M. F. B., qui est une traduction du *Dialogus animæ conquerentis et rationis consolantis* de saint Isidore. Il se rencontre dans un ms. de la bibliothèque d'Epinal, n° 181. Sa haute antiquité (il est du milieu du XIIe siècle) et le soin avec lequel il a été écrit en font « un document précieux pour l'étude de la langue parlée dans la région de la Vôge » à cette époque. M. F.-B. a eu soin de mettre en regard le texte latin et la traduction lorraine, tous deux d'après le ms. 181. Des notes fréquentes, au bas des pages, et une étude sur la langue, la phonétique et les formes flexionnelles, complètent cette publication. Il en ressort que nous

avons là un texte vraiment lorrain, dont les signes distinctifs se retrouvent en grande partie, comme l'indique par de fréquents rapprochements le savant éditeur, dans les *Sermons de saint Bernard* et dans *les Moralités sur Job;* ce qui permet, suivant lui, de rattacher ces textes, attribués jusqu'ici au dialecte bourguignon, au langage parlé dans les contrées montagneuses qui s'étendent entre Metz et Besançon, et cultivé par tant et de si nombreuses abbayes pour les besoins de la prédication religieuse. P. 287, l. 10. Je lirais *emlerges*, ce qu'on peut faire, vu le manque de signification précise du tilde qui se trouve au-dessus de *le* dans *emleges*. Ce serait alors un composé de *in* et du comparatif neutre *largius*, soit **inlargiare*, d'où *emlerger*, sens qui coïncide parfaitement avec celui de *dilatare* de l'original latin. Pour ce qui concerne ces dérivés verbaux d'un thème de comparatif neutre, v. *Revue des lang. rom.*, 2e série, t. II, p. 48, et t. I, p. 218. On m'excusera de ne négliger aucune occasion de rappeler cette règle, que j'ai formulée pour la première fois dans la *Revue des lang. rom.* (V, p. 354). Ce n'est point pour le vain plaisir de me citer moi-même; mais, comme je ne l'ai vue ni combattue, ni approuvée, ni même citée nulle autre part, et qu'elle aurait, si l'on en reconnaissait la justesse, une réelle importance au point de vue étymologique, il est naturel que je cherche à attirer sur elle l'attention des savants. P. 289, l. 2, *enspris=corruptus*. Le ms. ne donne-t-il pas plutôt *correptus*, que traduirait plus exactement *enspris?* P. 324. Dans l'alinéa consacré à la diphthongue *oi*. M. B. ne parle pas de *ois* = *osum*, par exemple dans *rugnois*, rogneux, qui a la rogne = *rubiginosum* (p. 281, l. 1). P. 322. *Emploi* n'est pas, comme formation, analogue à *exploit*. Le second vient bien de *explicitum*, mais le premier est le nom verbal de *employer* = *implicare*. P. 326. Le participe cité est *rechesant*, tandis que dans le texte on lit *richesant*. Laquelle des deux formes est la bonne? P. 328. M. B. signale le curieux infinitif en *t* final, *fuit* pour *fuir*. Il est remarquable que la même particularité se retrouve encore aujourd'hui à l'extrémité opposée de la langue d'oïl, dans la Saintonge méridionale (exemples communiqués par M. de Tourtoulon). P. 330, note 1. M. B. semble avoir retrouvé la véritable origine de *mon, ton, son*, employés au féminin. Cette publication est soignée et complète. Cependant elle aurait gagné peut-être à être accompagnée d'un glossaire où auraient été réunies les formes les plus remarquables. Ainsi il aurait été bon de signaler *hainois* (p. 301, l. 83), qui traduit le latin *infestum* et qui n'est autre que notre mot *haineux* avec le sens passif, et non comme aujourd'hui avec le sens actif, en faisant observer que c'est là le plus ancien exemple connu, M. Littré n'en citant point qui

soit, comme celui-ci, antérieur au XIIIe siècle. Quelques formes difficiles auraient eu besoin d'être ainsi mises en lumière pour appeler l'attention du lecteur; telles sont : *aphetes* = *blasphemes* (p. 285, l. 6), *desugas* = *dispar* (*ibid.*, l. 10), *encorse* = *defrenata* (p. 289, l. 13).— P. 333. E. Cosquin, *Contes populaires lorrains recueillis dans un village du Barrois. à Montiers-sur-Saulx (Meuse)*. La première partie de ce recueil se trouve dans le n° 17 de la *Romania*. Voici les titres des huit pièces qui composent cette seconde partie : 1° Tapalapautau ; 2° le Fils du pêcheur ; 3° le Follet; 4° les Deux Soldats de 1689 ; 5° le Tailleur et le Géant ; 6° l'Oiseau vert ; 7° René et son seigneur ; 8° la Bourse, le Sifflet et le Chapeau. P. 360. M. C. oublie de citer, parmi les contes analogues à celui qui est intitulé *René et son seigneur*, celui que MM. Lambert et Montel ont publié dans la *Revue des l. romanes*, III, p. 389-395 et qui a pour titre *Bufólo*. Le fonds est visiblement le même, malgré la différence de certains détails. — P. 367. *Mélanges* : 1° *Maufé*. M. G. Paris le dérive avec toute vraisemblance de *malus fatus*. [2° *Plainte du vicomte de Soule contre Simon, comte de Leicester. Texte vulgaire du pays de Soule*. C'est une charte de 1252, intéressante comme échantillon d'une variété dialectale dont les textes sont peu communs. M. M. l'a accompagnée de savantes observations. Je remarque dans cette charte sept fois l'emploi de *coms* ou *bescoms* comme régime, contre trois fois seulement celui de *comte* ou *bescomte*. Cf. mes notes sur le v. 6242 de la *Croisade albigeoise* (*Revue*, IX, 202) et sur le v. 308 de *Flamenca* (*ibid.*, 26).— C'est par erreur que M. M. mentionne *mana* (l. 2) et *ausa* (l. 4) parmi les exemples de *a* final atone. Ce sont des formes de parfait, comme l'indique le contexte. Pareillement *jura*, dans *jurales* de la l. 23. — L. 6, j'aurais corrigé *plagos*. Cf. l. 23, *fas* pour *fos*. — 7. *Qu'en saubas*. Corr. *queu saubas* (*quod illum* (ou *illi*) *salvasset*)? — 7. *E vencon*. Corr. *e tencon*, p.-ê. *eu* (*e lo*) [*t*]*encon* ? Le pléonasme ne ferait pas difficulté. — 14. *Thiei*. C'est *tenet*. M. Meyer a lui-même signalé cette forme ailleurs (*Romania*, III, 438, l. 12). — 17. *En guerre paz*. P.-ê. *enquer'en paz*. — 20. *Cenoghe*, corr. *conoghen?* — 20. *Has* paraît acceptable : *habet sibi*. — 22. *Ceu* est très-bon. C'est, dans ce dialecte, la forme normale du subst. *cel*, qu'on peut voir employé dans le même sens qu'ici à la fin d'une charte auvergnate publiée par M. Meyer dans son excellent *Recueil d'anciens textes* (p. 173, no 55, l. 63). — 25 *Qui aul*. Corr. *qui anc*. *U* pour *n*, *i* pour *e*, sont de ces erreurs que commettent fréquemment les copistes. *Qui* est pour *que* (conjonction) ; forme très-ordinaire en ce dialecte. — 25. *Certa*. Corr. *carte* (= *charta*, accord, convention). — 25. *Que es arrabas cami ne pogge*. Pourquoi

corriger *arraubas* ? Je pense que *es* est pour *se*, selon l'usage actuel du dialecte béarnais, qui change *me*, *te*, *se*, en *em*, *et*, *es*. *Pogge* est, non pas *podium*, mais **podia*. C'est un substantif féminin que le dialecte limousin connaît encore. Il est très-répandu, tant au pluriel qu'au singulier, comme nom de lieux. Béronie, qui ne le mentionne qu'au pluriel (*poudzas*), le traduit par « étendue de pays ordinairement en friche, mais traversée par une route ou un chemin », et l'on désigne sous le nom de *grando poujo* les restes d'une voie romaine qui traverse plusieurs communes de l'arrondissement de Nontron. — 26. *Eg o troberas*. Je doute que *eg* soit ici pour *el*, *ille*), comme le croit M. Meyer. A mon avis, il faut entendre *et hoc invenies*, et considérer le *g* comme une lettre adventice. Cf. *Romania*, V, 233, l. 5-9. — 28. *Nentuba*. Leçon du ms., sans doute corrompue ; mais je ne crois pas que la bonne correction soit *venduda*, qui forme avec *dade* une contradiction. Il doit se cacher là-dessous un mot signifiant quelque chose comme *nantissement*, ou impliquant une certaine obligation. J'effacerais le point-et-virgule après *tenco* : « ... une terre que son père y tint et [que] lui avait donnée en (. ..?) une nièce (?) qu'il avait à Miunsa... » — 30. *Torude los fo*. C'est sans doute par inadvertance que M. M. veut qu'on corrige *lor*. *Los*, dans ce dialecte, est la forme ordinaire du datif pluriel, comme *lo* (cf. l. 6) celle du datif singulier. L'autre correction proposée dans la même note (*co* en *que*) paraît inutile. Cet emploi de *com* pour *que* n'est pas rare dans la région pyrénéenne. On en a en catalan de nombreux exemples. — 30. *Enz paz*. Je pense qu'on pourrait corriger hardiment *em paz*. Plusieurs mss. représentent le dernier jambage de l'*m* par un trait ressemblant absolument à un *z*. Tel est, par exemple, le chansonnier La Vallière. On trouve non rarement ce pseudo-*z* même après une voyelle *tildée* ; ainsi *óz* = *om*. Quelquefois le *titulus* est oublié, ce qui déroute encore plus les copistes : ainsi s'explique qu'on rencontre des formes telles que *cuz*, *itez*, pour *cum*, *item*, etc., dans diverses publications. — C. C.]. 3° *Sur* li *employé pour* lor *en provençal* (C. Chabaneau). Nouveaux exemples de cette curieuse particularité. 4° *Chanson normande* (C. Joret). M. J. est-il bien sûr de *caosé* = *causé* (p. 374)? Comment se fait-il que, dans ce même texte, la même diphthongue *au* = *ó* et non plus *ao*, par exemple, l'*ót* (l'autre), *fóquié?* Cette contradiction n'a pas échappé à M. J. (p. 375, note 14) ; mais je crains, néanmoins, que son oreille n'ait confondu l'*ó* très-long = *au*, qui ressemble à deux *o*, avec *ao*. 5° *Notes sur les chansons de la Gruyère*. — *Comptes rendus* : 1° A. Scheler, *la Mort du roi Gormond* (G. P.). Favorable. 2° Franz Settegast, *Benoît de Sainte-More* (G. P.). Étude sur la langue

du Roman de Troie et de la Chronique des ducs de Normandie, aboutissant à reconnaître pour ces deux ouvrages un auteur unique, Benoît de Sainte-More. 3o J.-C. Matthes, *De Nederlandsch Ogier* (G. P.). 4o Robert Atkinson, *Vie de seint Auban* (G. P.). Favorable. 5° E.-M. Bancel. *Cent quarante-cinq rondeaux d'amour* (E. Picot.). 6° F. Talbert, *de la Prononciation de la lettre* u *au seizième siècle* (A. Darmesteter). M. A. D. ne croit pas que, sauf de très-rares exceptions, la lettre *u* ait indiqué au XVIe siècle une autre prononciation que celle d'aujourd'hui. Il va sans dire qu'il en excepte les prononciations dialectales, et notamment celle des Méridionaux lorsqu'ils parlent français. L'argumentation de M. A. D. est serrée et concluante. P. 402. « Les Méridionaux, en effet, ne connaissent pas dans leur idiome le son *eu*. » Erreur complète. Ce serait plutôt l'inverse qui serait vrai, car généralement l'*u* ne sonne dans leur bouche que quand ils parlent français, et alors ils le substituent à notre *eu*. Dans leur idiome ils prononceront *teus, queulottas, vengueut,* = *tu, culottes, venu*, et en français *volur, sur* = *voleur, sœur*. Pour ce dernier mot, il est à remarquer que la forme patoise est *sorre*. Si les Méridionaux agissent ainsi, c'est probablement qu'étant habitués à voir les autres Français mettre *u* là où leur prononciation patoise exige *eu*, ils font instinctivement l'inverse et prononcent *u* là où le français dit *eu*. C'est en quelque sorte une loi de compensation phonétique, pareille à celle qui fait dire parfois aux Auvergnats *j*, quand ils entendent *s* doux (*couji* = cousin), et réciproquement *s* doux quand ils entendent *j* (*z'ei* = j'ai), et aux Allemands parlant français, *la bucherie* (la boucherie), un *jouge* (un juge). — P. 405. *Périodiques*. En rendant compte de la *Colonie limousine en Saintonge*, M. P. M. émet une assertion tout à fait extraordinaire. Selon lui, « les habitants de Courtisols parlent un patois qui n'est que l'*ancien dialecte champenois* [*plus ou moins altéré* (!).» — P. 412. *Chronique*. Notice nécrologique très-courte, mais très-sympathique et profondément respectueuse, consacrée à l'illustre Diez. Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous associons de tout cœur à ce témoignage rendu à un homme qui a tant fait pour l'étude des langues romanes.

A. B.

CHRONIQUE

Le peu d'espace réservé à cette Chronique ne nous permet pas de signaler toutes les publications concernant la langue d'oc parues depuis le mois de septembre. Nous ne pouvons cependant omettre le fascicule des *Archives des missions scientifiques*, qui comprend le rapport présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique par MM. de Tourtoulon et Bringuier, touchant la délimitation des dialectes de la langue d'oc dans le sud-ouest de la France, et le tirage à part de la *Grammaire limousine* (*Phonétique et Parties du discours*), où, selon son expression, M. Chabaneau a essayé de mettre en lumière les titres de noblesse de ce langage de Limousin que Raymond Vidal disait préférable à tout autre pour trouver en roman. M. Chabaneau a complété sa *Grammaire* par des *additions* qui figureront dans le no de janvier. Les lecteurs de la *Revue* auront ainsi l'appendice naturel de cette œuvre importante.

L'édition de la version catalane des *Sept Sages de Rome : Die catalanischs, metrische version der sieben weisen Meister*, von Adolf Mussafia, Vienn, 1876, in-4°, se rattache, presque aussi directement que les deux ouvrages ci-dessus, aux travaux de la Société. M. Mussafia ayant bien voulu promettre à notre collection philologique le texte du même poëme, d'après le manuscrit de Carpentras.

Parmi les œuvres de poésie, nous avons à mentionner : la première livraison des *Ajes de l'Umanitat*, par F. R. Ferrier (Montpellier, Imprimerie centrale du Midi, in-8o, 45 pages), vaste composition en provençal ancien, dans laquelle l'auteur esquisse le tableau des âges de l'homme.

Jèsta (dit-il) per mei totas meravelhoza,
Don ja no fo parieira ni non er
E c'a tot om nat de femna pertoca !
Jèsta on poiria atrobar cada us
Sei reire aujols e reire dei senden ;
Ce dic ? On pel preondansas dels Ajes
L'er a sentir s'eisa arma palpitar ! (P. 21) [1]

Amour e Plour, par Alph. Tavan (Marseille, in-8o, XXIII-280 pages), recueil de poésie émue, originale et sincère s'il en fut, que l'on peut placer dès aujourd'hui à côté des productions les plus parfaites de la moderne poésie provençale. Lors du concours du 31 mars, la *Société des langues romanes* en avait reconnu l'admirable valeur, par le don d'un vase de bronze, prix du Conseil général de l'Hérault.

A. R.-F.

[1] Dans une *Note sur l'orthographe romane*, l'auteur propose de notables changements aux règles que les troubadours ont consacrées. Ce sont ces changements qu'il a appliqués aux *estramps* ou vers blancs de son poëme.

Le gérant : Ernest HAMELIN.

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI

Ricateau, Hamelin et Cie.

DIALECTES MODERNES

CHANTS POPULAIRES DU LANGUEDOC

(*Suite*)

XIV. — L'ANTONI

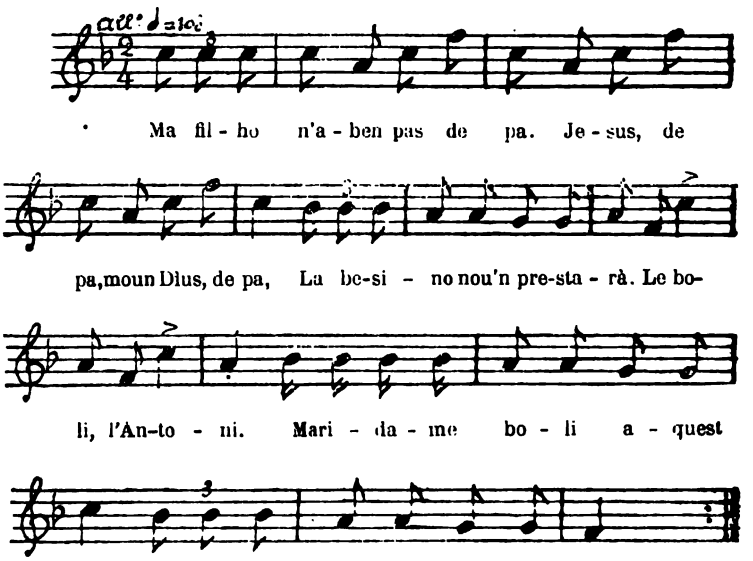

1) Ma filho, n'abèn pas de pa.
Jèsus! de pa! Moun Dius! de pa!
— La besino nou'n prestarà.

2) REFRAIN : Le boli, l'Antoni.
Marida-me, boli aquest an ;

Boli pas demourà l'autre an.

3) Ma filho, n'abèn pas de bi.
Jésus! de bi! Moun Dìus! de bi!
— La besino n'a'n plèn toupi.

4) Ma filho, n'abèn pas de leit.
Jésus! de leit! Moun Dìus! de leit!
— Dourmirèn pel sol per aneit.

L'Antoni. — 1). Ma fille, nous n'avons pas de pain. — Jésus! du pain! Mon Dieu! du pain! — La voisine nous en prêtera.

2) Refrain: Je le veux, l'Antoine. — Je veux me marier cette année; — je ne veux pas attendre un autre an.

3) Ma fille, nous n'avons pas de vin. — Jésus! du vin! Mon Dieu! du vin! — La voisine en a un plein pot.

4) Ma fille, nous n'avons pas de lit. — Jésus! de lit! Mon Dieu! de lit! — Nous dormirons par terre toute la nuit.

Recueillie à Carcassonne par Mlle Amélie Mir; notation de M. Ach. Mir. Une note nous indique que l'on se sert de ce chant pour endormir.

XV. — JAN DE NIBELO

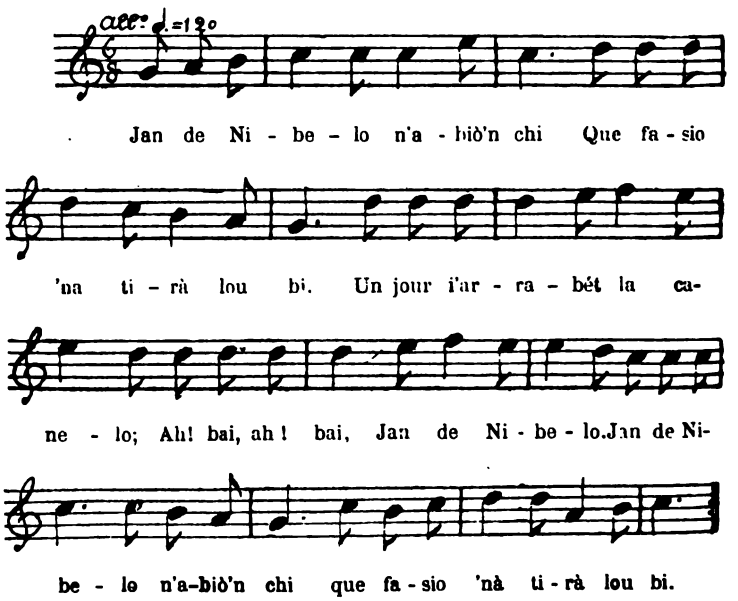

1) Jan de Nibelo n'abiò'n chi
Que fasio'nà tirà lou bi.
Un jour, i'arrabèt la canelo ;
Ah ! bai, ah ! bai, Jan de Nibelo.
Jan de Nibelo n'abio'n chi
Que fasio'nà tirà lou bi.

2) Jan de Nibelo n'abiò'n gal,
Sa ouguo escoubabo l'oustal,
Sa patto fasiò l'escudelo.

3) Jan de Nibelo n'a'n goussèt
Dount la patto curo'l cassèt,
Soun mourre lepo la candelo.

4) Jan de Nibelo n'abiò'n gat
Que fasio'n'na cercà'n debas
Et qui rouseguèt las semèlos.

5) Jan de Nibelo abiò'n un agnel
Que n'abiò pas plumo ni pèl :
Sap pas s'èro mascle ou femelo.

6) Jan de Nibelo n'abiò'n mioul
Qu'abiò las aureilhos sul tioul
Et la couguo sus la cerbelo.

7) Jan de Nibelo a tres chabals
Que soun toutis plenis de mal,
E cap nou pot pourtà la selo.

8) Jan de Nibelo a tres efans :
L'un es bourreu, l'autre sarjan,
Et l'autre l'i ten la candelo.

Jean de Nivelle. — 1) Jean de Nivelle avait un chien — à qui il faisait aller tirer le vin. — Un jour, il détacha le robinet. — Ah ! va, Ah ! va, Jean de Nivelle.— Jean de Nivelle avait un chien — à qui il faisait aller tirer le vin.

2) Jean de Nivelle avait un coq, — sa queue balayait la maison, — sa patte faisait l'écuelle.

3) Jean de Nivelle a un petit chien — qui, avec la patte, cure les casserolles,— et le museau, lèche la chandelle.

4) Jean de Nivelle a un chat — à qui il fait aller chercher des bas — et qui en ronge les semelles.

5) Jean de Nivelle a un agneau — qui n'a ni plume ni peau : — il ne sait s'il sera mâle ou femelle.

6) Jean de Nivelle avait un mulet — qui avait ses oreilles sur le c... — et la queue sur la cervelle.

7) Jean de Nivelle a trois chevaux — qui sont tous pleins de mal : — aucun ne peut porter la selle.

8) Jean de Nivelle a trois garçons : — l'un est bourreau, l'autre est sergent, — et le troisième tient la chandelle.

De Narbonne, version de M. le docteur Guibaud.

XVI. — JAN DE NIBELHO

1) Jan de Nibelho n'a'n oustal :
Las parets ne sount de sal ;
Las crabos n'i fan la guerro.
Bayo, bayo, Jan de Nibelho ;
O bai, o bai,
Jan de Nibelho, se te plai.

2) Jan de Nibelho n'a tres pijouns :
La un couguo, l'autre pound,
L'autro fa la sentinèlho.
Bayo, bayo, Jan de Nibelho.
O bai, o bai,
Jan de Nibelho, se te plai.

3) Jan de Nibelho n'a'n gousset :
And' la qùio'scuro le casset,
Ande la lhengo la baichelo.
Bayo, etc.

4) Jan de Nibelho n'a'n pounchou
Que l'a sourtit del Roussilhoù,
Per pouncha las doumaizelos.
Bayo, etc.

5) Jan de Nibelho n'a un porc,
Dijoust le colh porto la mort,
Dijoust la qúio la bufarelo.
Bayo, etc.

6) Jan de Nibelho na'n pantaloun
Que l'a pajelhat à Marioun,
Sense cap de boutounièro.
Bayo, bayo, Jan de Nibelho ;
O bai, o bai,
Jan de Nibelho, se te plai.

1) Jean de Nivelle a une maison : — les murailles sont de sel, — les chèvres leur font la guerre.

2) Jean de Nivelle a trois pigeons : — l'un couve, l'autre pond, — l'autre fait la sentinelle.

3) Jean de Nivelle a un petit chien : — avec sa queue, il récure la casserole; avec sa langue, la vaisselle.

4) Jean de Nivelle a une pointe.....

5) Jean de Nivelle a un pantalon — qu'il a mesuré sur Marion, — sans aucune boutonnière.

Version de M. J. Higounet, de Gannac.

Cf. *Chants et chansons populaires de la France*, par Dumersan et Colet. — Paris, Garnier, S. D., 58 : *Cadet Roussel.*

XVII. — JEAN DE NIBELO

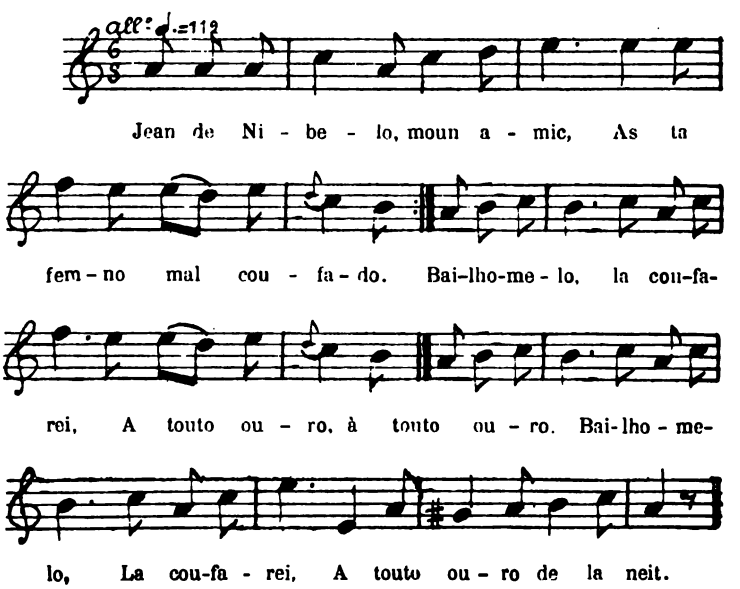

1) Jan de Nibelo, moun amic,
As ta femno mal coufado.
Bailho-me-lo, la coufarei,
A touto ouro (*bis*);
Bailho-me-lo, la coufarei
A touto ouro de la neit.

2) Jan de Nibelo, moun amic,
As ta femno mal frisado, etc.

3) Jan de Nibelo, moun amic,
As ta femno mal labado, etc.

4) Jan de Nibelo, moun amic,
Ta femno's mal caressado.
Bailho-lo, la caressarei
A touto ouro;
Bailho-lo, la caressarei
A touto ouro de la neit.

Jean de Nivelle. — 1) Jean de Nivelle, mon ami, — que ta femme est mal coiffée. — Donne-la-moi, je la coifferai — à toute heure (*bis*); — donne-la-moi, je la coifferai — à toute heure de la nuit.

2) Jean de Nivelle, mon ami, — que ta femme est mal frisée, etc.

3) Jean de Nivelle, mon ami, — que ta femme est mal lavée, etc.

4) Jean de Nivelle, mon ami, — que ta femme est mal caressée. — Donne-la-moi, je la caresserai — à toute heure; — donne-la-moi, je — la caresserai — à toute heure de la nuit.

Version narbonnaise, envoyée par M. le docteur Guibaud.

1. — Ce n'est pas toujours *Jan de Nibèlo*: le nom varie de village en village. Au Pouget, canton de Gignac (Hérault), c'est *Jan de la Riuna*:

Jan de la Riuna, moun ami,
Que ta femna es mau coufada.
Baila-me-lo, te la coufarei
A touta oura (*bis*);
Baila-me-lo, te la coufarei
A touta oura de la neit.

2. — A Lodève, d'après le recueil que M. Rouis a bien voulu mettre à notre disposition, avec une bonne grâce dont nous sommes heureux de pouvoir le remercier, *Jan de la Riula*:

Jan de la Riula, moun amic,

Ah ! que ta femna es mau coufada.
Baila-me-lò, la coufarai
A touta oura (*bis*) ;
Bailha-me-lò, la coufarai,
A touta oura quan l'aurai.

8. — Une autre version, empruntée au même, donne *Jan de las Rivas* :

Jan de las Rivas es arribat
Amb'una carga de flautas.
Quand las boudrés, quinze diniès;
Sou traucadas (*bis*).
Quand las boudrés, quinze diniès;
Sou traucadas, causissès.

Jean des Rives est arrivé — avec une charge de flûtes. — Si vous en voulez (elles ne coûtent que), quinze deniers ; — elles sont trouées (*bis*), — si vous en voulez, quinze deniers , — elles sont trouées.

Cf. Cenac-Moncaut, Littérature pop. de la Gascogne, etc , p. 95 : conte de *Jouan lou Fenian*. — A. Combes, Chants pop. du pays castrais, p. 85 : *Jean de la Riolle*. — Capelle, la Clé du caveau. Paris, 1810, n° 256 : *Jean de la Réole, mon ami*.

XVIII. — MARGARIDOU

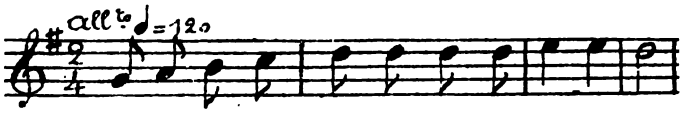

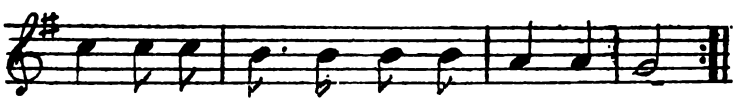

Enumération

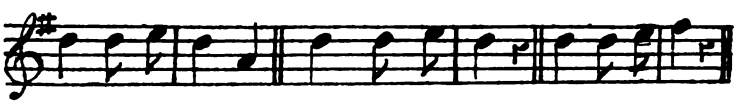

1) Aï ! qu'un poulit pé qu'a la Margaridou ! (*bis*)
Refrain. — Pé petitou
Qu'a la Margaridou.

2) Ah ! qu'uno poulido cambo qu'a la Margaridou !
Cambo de solo,
Pé petitou,
Qu'a la Margaridou.

3) Ai ! qu'un poulit ginoul qu'a la Margaridou !
Ginoul redoundet,
Cambo de solo, etc.

4) Ai ! qu'uno poulido cueisso qu'a la Margaridou !
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo, etc.

5) Ai ! qu'un poulit ventre qu'a la Margaridou !
Ventre mouflet,
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo, etc.

6) Ai ! qu'un poulit estoumac qu'a la Margaridou !
Estoumac riaule,
Ventre mouflet,
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo, etc,

7) Ai ! qu'un poulit col qu'a la Margaridou !
Col de tartugo,
Estoumac riaule,
Ventre mouflet,
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo, etc.

8 Ai ! qu'uno poulido barbo qu'a la Margaridou !
Barbo pounchudo,
Col de tartugo, etc.

9) Ai ? qu'uno poulido gorjo qu'a la Margaridou !
Gorjo groumando,
Barbo pounchudo, etc.

10) Ai ! qu'un poulit el qu'a la Margaridou !

El aberit,
Gorjo groumando, etc.

11) Ai ! qu'un poulit front qu'a la Margaridou !
Front espandit,
El aberit, etc.

12) Ai ! qu'un poulit pel qu'a la Margaridou !
Pelses de sedo,
Front espandit,
El aberit,
Gorjo groumando,
Barbo pounchudo,
Col de tartugo,
Estoumac riaule[1],
Ventre mouflet,
Cueisso liseto,
Ginoul redoundet,
Cambo de solo,
Pé petitou
Qu'a la Margaridou !

LA PETITE MARGUERITE. — 1) Ah ! quel joli pied a la petite Marguerite ! (*bis*) — Pied tout petit — de la petite Marguerite.

2) Ah ! quelle jolie jambe a la petite Marguerite ! — Jambe fine, — petit pied, — de la petite Marguerite.

3) Ah ! quel joli genou a la petite Marguerite ! — Genou rondelet, — jambe fine, etc.

4) Ah ! quelle jolie cuisse a la petite Marguerite ! — Cuisse lisse, — genou rondelet, etc,

5) Ah ! quel joli ventre a la petite Marguerite ! — Ventre dodu, cuisse lisse, etc.

6) Ah ! quel joli estomac a la petite Marguerite ! — Sein rebondi, ventre dodu, etc.

7) Ah ! quel joli cou a la petite Marguerite ! — Cou de tortue, — sein rebondi, etc.

Version de M. Clair Gleizes, d'Arles, recueillie à Azillanet (Hérault).

[1] *Riaule*, *solo*, sont des termes qui ne se disent plus que dans les expressions susdites, et dont il est difficile de déterminer le sens orginal ; à moins que l'un ne soit pour *reiaul*, royal, avec une intention superlative, et l'autre pour *solo*, sole, poisson.

8) Ah! quel joli menton a la petite Marguerite! — Menton pointu, — cou de tortue, etc.

9) Ah! quelle jolie gorge a la petite Marguerite! — Gorge gourmande, — menton pointu, etc.

10) Ah! quel œil joli a la petite Marguerite! — Œil vif, — gorge gourmande, etc.

11) Ah quel joli front a la petite Marguerite! — Front étendu, — œil vif, etc.

12) Ah! quels beaux cheveux a la petite Marguerite!

Cheveux de soie,
Front étendu,
Œil vif,
Gorge gourmande,
Menton pointu,
Cou de tortue,
Sein rebondi,
Ventre dodu,
Cuisse lisse,
Genou roudelet,
Jambe fine,
Pied petit
Qu'a la petite Marguerite!

XIX. — LA MARGOUTOUN

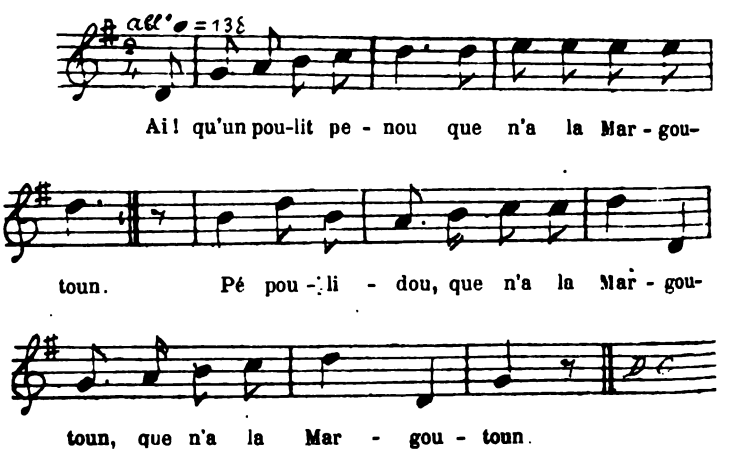

Enumération

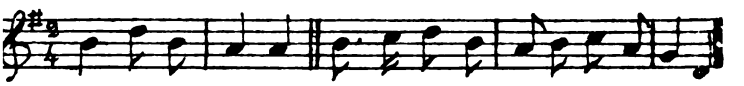

Pel - ses de se - do, gi - noul re - doun - det, cambo loungueto.

1) Ai ! qu'un poulit penou — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun (*bis*).

2) Qu'uno poulidou cambo — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Cambo loungueto,
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun (*bis*).

3) Qu'un poulit ginoulhet — que n'a la Margoutoun (*bis*).
Ginoul redoundet,
Cambo loungueto,
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun (*bis*).

4) Qu'uno poulido cueicho — que n'a la Margoutoun (*bis*).
Cueicho blanqueto, etc.

5) Ai ! qu'un poulit bentrou—que n'a la Margoutoun (*bis*),
Bentre mouflet, etc.

6) Qu'un poulit estoumac — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Estoumac rouiaume, etc.

7) Qu'uno poulido barbo — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Barbo pounchudo, etc.

8) Qu'uno poulido gorjo — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Gorjo groumando, etc.

7) Qu'un poulit colhegou — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Col de tartugo, etc.

10) Ai ! qu'un poulit nasou — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Nas tabataire, etc.

11) Q'unis poulidis els — que n'a la Magoutoun (*bis*),
Els amourouses, etc.

12) Ai ! qu'un poulit frountet — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Frount afrountaire, etc.

13) Qu'unis poulidis pelses — que n'a la Margoutoun (*bis*),
Pelses de sedo,
Frount afrountaire,
Els amourouses,
Nas tabatsire,
Gorjo grcumando,
Barbo pounchudo,
Col de tartugo,
Estoumac rouiaume,
Bentre mouflet,
Cueichos blanquetos,
Ginoul redoundet,
Cambo loungueto,
Pé poulidou,
Que n'a la Margoutoun (*bis*).

La Margoton. — 1) Ah ! quel joli petit pied — qu'a la Margoton (*bis*) ! — Pied joli — qu'a la Margoton.

2) Quelle jolie jambe — a la Margoton ! — Jambe longuette, — pied joli, — qu'a la Margoton.

3) Quel joli petit genou — a la Margoton ! — Genou rond, — jambe longuette, — pied joli, — qu'a la Margoton (*bis*) — (*Supplée à la reprise pour tous ceux qui suivent.*)

4) Quelle jolie cuisse — a la Margoton ! — Cuisse blanchette, etc.

5) Quel joli petit ventre — a la Margoton ! — Ventre potelé, etc.

6) Quel joli estomac — a la Margoton ! — Estomac royal, etc.

7) Quel joli menton — a la Margoton ! — Menton pointu, etc.

8) Quelle jolie gorge — a la Margoton ! — Gorge gourmande, etc.

9) Quel joli petit cou — a la Margoton ! — Cou de tortue, etc.

10) Quel joli petit nez — a la Margoton ! — Nez preneur de tabac, etc.

11) Quels jolis yeux — a la Margoton ! — Yeux amoureux, etc.

12) Quel joli petit front — a la Margoton ! — Front effronté, etc.

13) Quels jolis cheveux — a la Margoton ! — Cheveux de soie, — front effronté, — yeux amoureux, — nez preneur de tabac, — menton pointu, — cou de tortue, — estomac royal, — ventre potelé, — cuisse blanchette, — genou rond, — jambe longuette, — pied petit, — qu'a la Margoton !

Version du Narbonnais, ouest de l'Aude, communiquée par M. le docteur Guibaud.

Dans l'une et l'autre version, il y a un mot très-libre, que nous avons cru pouvoir prendre sur nous de supprimer dans l'énumération, celle-ci étant toute facultative.

Notre dévoué collaborateur nous fait connaître un usage qui s'y rapporte, toutefois, et que nous devons indiquer. En temps de carnaval, les jeunes gens du haut Aude s'assemblent sur les places et dans les carrefours, chantant en ronde et se tenant par la main, le chant simplement rhythmé de *Margoutoun;* arrivés au mot supprimé, ils rompent la chaîne, et chacun d'eux saute en pirouettant.

XX. — SAMERITOUN

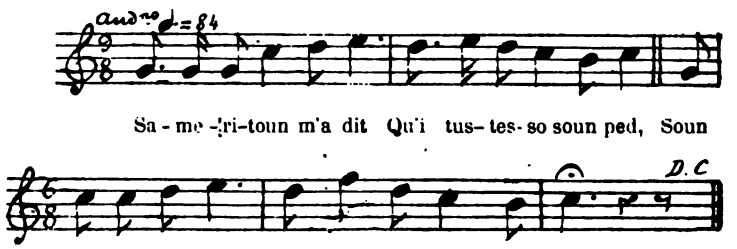

Enumération

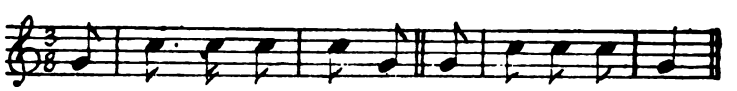

1) Sameritoun m'a dit
Qu'i tustesso soun ped,
Soun ped petitou ;
Sameritoun, m'amour!

2) Sameritoun m'a dit
Qu'i tustesso sa cambo,
Sa cambo dandilho,
Soun ped petitou;
Sameritoun, m'amour !

3) Soun denoulh redoun.
4) Sa queicho lengreicho.
5) Soun bentre mouflet.
6) Soun tioul repoufet.
7) Sai tetos roundetos.
8) Sa barbo i' tramblo.
9) Sa gorjo groumando.
10) Soun nas bourmelhut.
11) Souis els laganhousis.
12) Soun frount coum'un estroun.
13) Soun cap coum'un fat.

Sameritoun. — 1) Sameritoun m'a dit — que je touchasse son pied, — son pied petit ; — Sameritoun, m'amour.

2) Sameritoun m'a dit — que je touchasse sa jambe, — sa jambe fine. — son pied petit ; — Sameritoun, m'amour.

3) ... Son genou rond.
4) ... Sa cuisse longuette,
5) ... Son ventre potelé.
6) ... Son c... rebondi.
7) ... Ses seins rondelets.
8) ... Son menton qui tremble.
9) ... Sa bouche gourmande.
10) ... Son nez vermineux.
11) ... Ses yeux châssieux.
12) ... Son front qui ressemble à un étron.
13) ... Sa tête folle.

Version de Belesta (Ariége), écrite sous la dictée d'une femme surnommée *la Canesso.*

XXI, — L'ALAUSETO PLUMADO

1) Ai ploumat lou cap de l'alauseto.
— La ploumaren, l'alauseto ;
La ploumaren, l'alauseto, tout de long.

2) Ai ploumat lou cap, las alos, de l'alauseto.
— La ploumaren, etc.

L'Alouette plumée. — 1) J'ai plumé la tête de l'alouette.—Nous la plumerons, — l'alouette ; nous la plumerons, l'alouette, tout au long.

2) J'ai plumé la tête, les ailes, de l'alouette. — Nous la plumerons, etc.

A chaque fois on ajoute à l'énumération le nom de l'une des parties quelconques de l'oiseau : *lou fafat, la cresto, las cambos, lous peses, l'esquino, lou ventre, la coueto*, etc. C'est une sorte de jeu. La phrase est parlée, le reste se chante en chœur.

Version indiquée par M. C. Gleizes, d'Azillanet (Hérault).

XXII. — LE MERLE

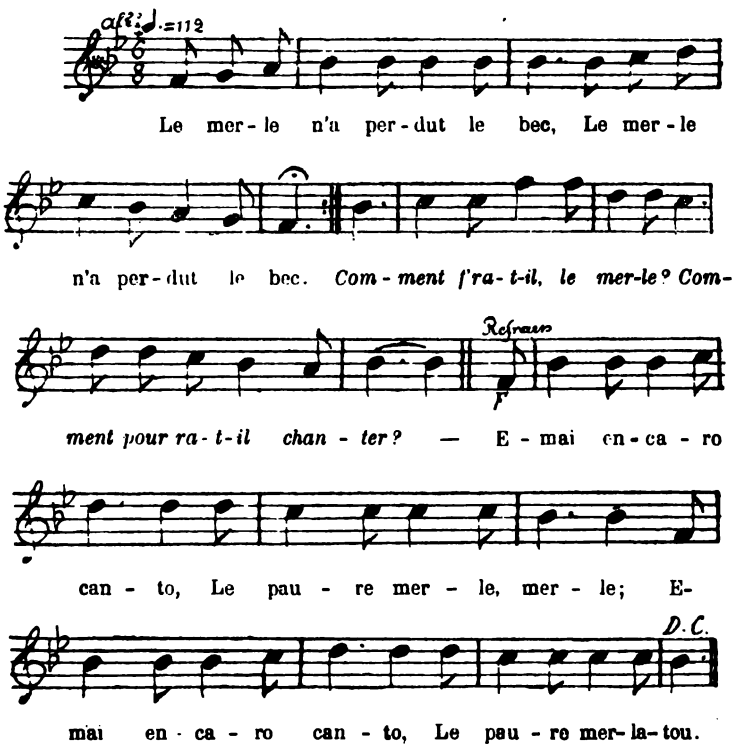

1) Le merle n'a perdut le bec (*bis*).

REFRAIN : *Comment f'ra-t-il, le merle ?*
Comment pourra-t-il chanter ?

REFRAIN : Emai encaro canto,
Le paure merle, merle ;
Emai encaro canto,
Le paure merlatou.

2) Le merle n'a perdut la lengo (*bis*).
La lengo,
Le bec.

.....

3) Le merle n'a perdut un el (*bis*).
Un el,
La lengo.

4) Le merle n'a perdut dous els (*bis*).

5) Le merle n'a perdut le cap (*bis*).

6) Le merle n'a perdut le colh (*bis*).

7) Le merle n'a perdut uno alo (*bis*).

8) Le merle n'a perdut dos alos (*bis*).

9) Le merle n'a perdut uno pato (*bis*).

10) Le merle n'a perdut dos patos (*bis*).

11) Le merle n'a perdut le bentre (*bis*).

12) Le merle n'a perdut l'asqueno (*bis*).

13) Le merle n'a perdut las plumos (*bis*).

14) Le merle n'a perdut la cugo (*bis*).
La cugo,
Las plumos,
L'asqueno,
Le bentre,
Dos patos,
Uno pato,
Dos alos,
Uno alo,
Le colh,
Le cap,

Dous els,
Un el,
La lengo,
Le bec.

REFRAIN : *Comment f'ra-t-il, le merle?*
Comment pourra-t-il chanter?
Emai encaro canto,
Le paure merle, merle ;
Emai encaro canto,
Le paure merlatou.

LE MERLE. — 1) Le merle a perdu le bec (*bis*).

REFRAIN. — Comment f'ra-t-il, le merle? — Comment pourra-t-il chanter? — Pourtant il chante encore, — le pauvre merle, merle: — pourtant il chante encore, le pauvre petit merle.

2) — Le merle a perdu la langue (*bis*). — 3) ..... un œil, — 4) Deux yeux. — 5) La tête. — 6) Le cou. — 7) Une aile. — 8) Deux ailes. — 9) Une patte. — 10) Deux pattes. — 11) Le ventre. — 12) Le dos. — 13) Les plumes. — 14) La queue.

V. donnée par Mlle Marie Lambert, de Belesta.

XXII *bis*. — AUTRE

1) N'ai pas manjat lou bec de moun merle.
Cap en couol,
Couol en alo,
N'alo en pié.
Tourdilhié,
N'ai moun merle tout entié.

2) N'ai pas manjat la lengueto de moun merle.
Cap en couol, etc

3) N'ai pas manjat lous ulhous de moun merle.
Cap en couol, etc.

4) N'ai pas manjat las aletos de moun merle.
Cap en couol.

5) ..... La carcasso.

6) ..... Las cambetos.

1) Je n'ai pas mangé le bec de mon merle.— Tête et cou, — cou et aile, — aile et pied. — T.....? — J'ai mon merle tout entier.
2) Je n'ai pas, etc. — La langue.— 3) Les yeux.— 4) Les ailes. — 5) La carcasse. — 6) Les pattes.

Version dictée par Sophie Saliel, de Saint-Laurent d'Olt (Aveyron).

XXIII. — LA GALINO

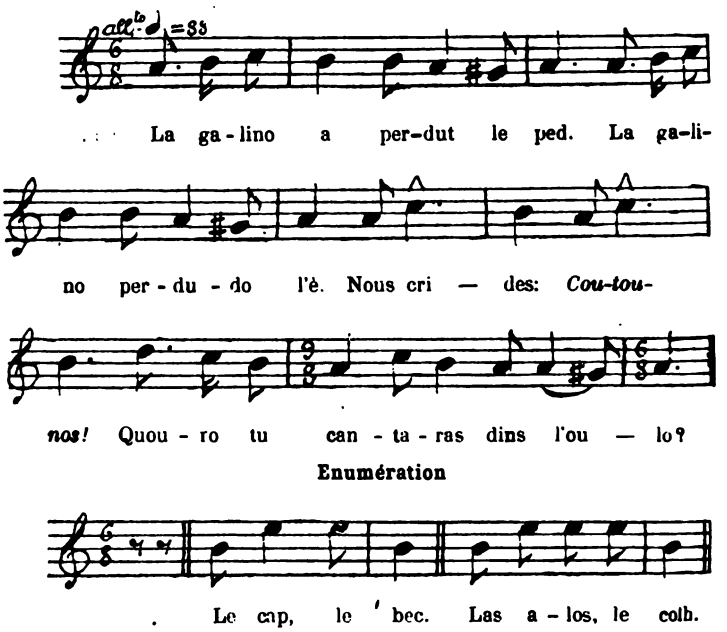

1 La galino a perdut le ped.

REFRAIN : La galino perdudo l'è.
Nous crides: *Coutounos!*
Quouro tu cantaras dins l'oulo ?

2) La galino a perdut la camo.
La camo,
Lou ped,
La galino perdudo l'è,
Etc.

3) La queicho.

4) Le tioul.

5) La quò.

6) Las alos.

7) Le colh.

8) Le cap.

9) Le bec.

XXIV. — L'ASE

1) Quand lou paure ome revenguèt,
Retrouvèt pas ce que laissèt:
Trouvèt lou loup que manjabo la testo de l'ase.
Ai ! pauro testo !
Jamai tus moun faras festo
Del bren del palhassou ;
Toco toun ase, Pelissou !

2) Quand lou paure ome revenguèt,
Retrouvèt pas ce que laissèt :
Trouvèt lou loup que manjavo l'esquino de l'ase.
Ai ! pauro esquino!
Pourtaras pas pus farino,
Dal mouli à la maisou ;
Toco toun ase, Pelissou !

3) Quand, etc.
Trouvèt lou loup que manjavo las cambos de l'ase.
Ai ! pauros cambos!
Troublarés pas pus las fangos,
Dal mouli à la maisou ;
Toco toun ase, Pelissou!

4) Quand, etc.
Troubèt lou loup que manjavo la cuio de l'ase.
Ai ! pauro coueto!
Coucharas pas pus mousquetos
De l'entour del boufadou ;
Toco toun ase, Pelissou !

L'Ane. — 1) Quand le pauvre homme revint (des champs), — il ne retrouva pas ce qu'il avait laissé: — il trouva le loup qui mangeait la tête de son âne. — Ah ! pauvre tête ! — tu ne feras plus fête — au son qui est dans le sac ; — fouette ton âne, Pelisson !

2) Quand, etc., — il trouva le loup qui mangait l'échine de son âne, — Ah ! pauvre échine ! — tu ne porteras plus farine — du moulin à la maison ; — fouette ton âne, Pelisson !

3) Quand, etc., — il trouva le loup qui mangeait les jambes de l'âne. — Ah ! pauvres jambes ! — jamais plus vous n'irez dans la boue, — du moulin à la maison ; — fouette ton âne, Pelisson !

4) Quand, etc., — il trouva le loup qui mangeait la queue de l'âne; — Ah ! pauvre queue ! — tu ne chasseras plus les mouches — du haut des cuisses ; — fouette ton âne, Pelisson !

Communiquée par M. le pasteur Fesquet, de Colognac (Gard).

Cf. J. Bugeaud, *Chants et Chansons populaires de l'Ouest*, etc., *la Mort de l'âne.*

XXIV — LA FILAIRE

1) Si jamai fiala lou lus,
Ito contrarou joun lou brus.

2) Refrain : Fòu filà, biora bien;
Cos un mestié que m'agrada.
Fòu filà, biora bien,
Cos un mestié que m'agrada bien.

3) Si jamai fiala lou mar,
Ito countraro soun lous arts.

4) Si jamai fiala lou mecre,
Ito countraro soun lous prestres.

5) Si jamai fiala lou jau,
Ito countraro soun lous iau.

6) Si jamai fiala vendres,
Ito countraro soun lous cendres.

7) Si jamai fiala lou sat,
Ito countraro soun lous astres.

La Filaire. — 1) Si jamais je file le *lundi*, — de même le feront les ruches.

Refrain. — 2) Il faut filer, tire bien ; — c'est un métier qui m'agrée. — Il faut filer, tire bien ; — c'est un métier qui m'agrée bien.

3) Si jamais je file le *mardi*, — de même le feront les aulx.

4) Si jamais je file le *mercredi*, — de même le feront les prêtres

5) Si jamais je file le *jeudi*, — de même le feront les œufs.

6) Si jamais je file le *vendredi*, — de même le feront les cendres.

7) Si jamais je file le *samedi*, — de même le feront les astres.

De Pradelles (Haute-Loire), village appartenant autrefois au Gévaudan ; dite à M. Victor Smith par une vieille femme âgée de quatre-vingt-douze ans, Antoinette Bernard, femme Roux.

Il y a des variantes : on dit bec*kois* (sens inconnu) au lieu de pres*tres*, au 4e, — et au 6e, ping*nes* (pignons) au lieu de cin*dres*.

Nous avouons, avec notre collaborateur, ne pas bien comprendre le sens de cette chanson. Une seconde version serait nécessaire pour en assurer la forme et en déterminer la signification d'une manière précise.

XXV. — L'ANE

1) Noustre *munier,* revenant du moulin, — n'a rencontré l'*echino* de *soun* âne,— que le loup l'avait pas *encara minjò.*

— O echino ! pauro echino !
Te que pourtave si bien la farino !
La bidondène,
Du moulin vé la mesoun,
La bidondène, la bidondoun.

2) Noustre *munier,* revenant du moulin, — n'a rencontré a tête de soun âne, que lou loup l'avait pas *encara minjò.*

— O testa ! paura testa !
Te que chantave si bien la vepra !
La bidondène,
La vepra et le Te Deoum,
La tridondène, la tridondoun.

3) Noustre munier, revenant du moulin, — n'a rencontré la *quio de soun* âne, — que le loup l'avait pas *encara minjò.*

— O quiò ! paura quiò !

Te que couriés si bien la moutsa!
La tridondène,
A l'entour du troufignoun,
La tridondène, la tridondoun.

4) Noustre *munier,* revenant du moulin, — n'a rencontré le *troufignoun* de *soun* âne, — que le loup l'avait pas *encara minjò.*

— O trou! paure trou!
Te que fasiès si bien la chatagna!
La tridondène;
La chatagna e lou maroun,
La tridondène, la tridondoun.

L'Ane. — 1) Notre meunier, revenant du moulin, — a trouvé l'échine de son âne, — que le loup n'avait pas encore mangée.

— O échine! pauvre échine! — toi qui portais si bien la farine! — la bidondaine, — du moulin à la maison, — la bidondaine, la bidondon.

2) Notre meunier, revenant du moulin, — a trouvé la tête de son âne,— que le loup n'avait pas encore mangée. — Ah! tête, pauvre tête! — toi qui chantais si bien vêpres! — la bidondaine, etc.

3) Notre meunier, revenant du moulin, — a trouvé la queue de son âne, — que le loup n'avait pas encore mangée. — Ah! pauvre queue!— toi qui chassais si bien les mouches!— la bidondaine, etc.

4) Notre meunier, revenant du moulin, — a trouvé le..... de son âne, — que le loup n'avait pas encore mangé. — Ah! pauvre... ,— toi qui faisais si bien les châtaignes!— la bidondaine, etc.

Version du Velay, communiquée par Claude Fourneyrou. de St-Just-de Malmont, à M. Victor Smith.

A.M. et L.L.

UNE QUESTION DE PRONONCIATION

Pourquoi les mots *portions, exemptions*, sont-ils prononcés *porcions, exempcions*, quand ils sont noms, et *porttions, exemptions*, quand ils sont verbes ?

Pourquoi prononce-t-on *pittié, amittié*, et non pas *picié, amicié*, les mots *pitié, amitié*, etc... ?

Pourquoi de même adoucir le *t* de *Dalmatie, Croatie, Béotie, épizootie*, tandis qu'on lui conserve le son net *tt* dans des combinaisons de lettres absolument semblables, *sortie, bâtie, aplatie* ?

Doit-on prononcer *homothécie*, ou *homothettie*, le terme scientifique *homothétie* ?

De ces questions, qui en réalité n'en font qu'une, la dernière intéresse plus particulièrement les candidats à l'École polytechnique et leurs professeurs.

En effet, la même difficulté de prononciation se présente toujours, et toujours insoluble, dans nos classes de mathématiques spéciales, quand on arrive à certain endroit du cours où il est question de ce qu'on appelle *homothétie*. Si l'élève qui est au tableau prononce *homothettie*, ses camarades ne manquent pas de le reprendre à demi-voix et de prononcer *homothécie*. Il va sans dire que, si le patient s'exécute et sacrifie l'*homothécie* à l'*homotthettie*, les mêmes puristes se ravisent et disent, un demi-ton plus haut, homothé*cie* — SCIE — SCIE ! — ce qui, on le comprend, en constitue une des mieux conditionnées à l'égard de l'interrogé et de l'interrogateur.

Témoin, ou plutôt confident de ces difficultés scolaires, professeur quelque peu moi-même, j'ai pensé qu'un docteur en *us* devait venir en aide à un collègue en *x*, et s'efforcer de rendre aux zélés du Différentiel et de l'Intégral l'intégralité de leur sang-froid, en leur offrant la solution d'un problème de prononciation qui tient en suspens leurs esprits et la discipline.

M. Littré, dans son Appendice (V. *Homothétie*), fait l'historique du mot et nous apprend que M. Chasles, qui en est l'auteur responsable, le prononce avec *t* dur. Il critique seulement la terminaison. Empruntée au grec, elle devrait être, en effet, *sie* plutôt que *tie*. Quant à la prononciation que M. Chasles a adoptée, il semble la reconnaître comme valable, en la mentionnant sans réclamation.

Il est urgent, comme on le voit, de tirer cette affaire au clair et d'en finir avec une erreur qui, sous le couvert du savant académicien, pourrait se propager et porter dans notre prononciation, déjà trop troublée, de nouveaux éléments de confusion.

En prononçant comme il le fait, M. Chasles viole une règle dont nous avons tous plus ou moins conscience, mais très-réelle, et qui se formule ainsi :

1° Tous les noms en *tion*, 2° tous les noms en *tie* (excepté ceux qui dérivent d'un participe passé), ne se prononcent qu'avec *t* doux = *ç*.

Cette règle n'est pas le résultat d'un caprice, mais bien d'une loi de phonétique très-connue et surtout très-pratiquée, d'après laquelle le *t* latin prenait un son doux ou chuintant devant *i*, toutes les fois que cette voyelle était elle-même immédiatement suivie d'une autre voyelle. De là *gratia, potio*, prononcez *gracia, pocio*, et nos équivalents français *grâce, poison* et *potion* (prononcez *pocion*) : particularité qui se retrouve dans toutes les langues néo-latines sans exception.

Il faut bien le remarquer, cet adoucissement du *t* de la combinaison *ti* n'avait lieu qu'autant que *i* s'appuyait directement sur une voyelle voisine[1]. Dans le cas contraire, c'est-à-dire quand *ti* était suivi d'une consonne, *t* conservait toute sa force. Ce qui fait que nous prononçons avec *t* dur toutes les formes verbales terminées en *tie* ou *tions*, parce que, dans les primitifs latins ou bas-latins correspondants, la combinaison représentée par notre *ti* français était suivie d'une con-

[1] Exception : *question* et tous les mots en *stion*. Cette exception date de loin, puisqu'on la trouve mentionnée dans des manuscrits du XIIIe siècle. Comparez une particularité analogue dans le grec moderne, qui adoucit son *th* = *ç* partout, excepté après l'articulation *s*.

sonne : sor*tie*, l. sor*tita;* nous sor*tions*, l. sor*tib*amus; nous par*tions*, l. por*tab*amus.

Quant aux mots en *tié, tien*, comme *pitié*, je *soutiens*, etc., ils se prononcent avec *t* dur, parce que tous dérivent de primitifs latins en *ta, te*, c'est-à-dire de formes où le *t* n'était pas suivi de *i*, plus une voyelle. L'*i* que le français y a intercalé représente le son mouillé que notre langue a imposé à une foule de mots qui ne l'avaient pas en latin : pi*tié* (pie*ta*tem), je sou*ti*ens (sub*te*neo), *bien (bene), pied* (*pe*dem). *Chrétien* ne fait pas exception, comme on pourrait le croire tout d'abord. Il vient bien d'un primitif latin où *ti* est suivi d'une voyelle *christianus;* mais, comme dans ce mot le *t* se trouve précédé de *s*, il ne s'adoucit pas, en vertu de la règle que j'ai constatée dans la note précédente

En décidant qu'il fallait prononcer *homothettie*, M. Chasles a donc outrepassé ses droits de paternité. Où irions-nous, en effet, si tous ceux qui ont la chance de faire accepter leurs néologismes avaient par cela même le droit de leur imposer leur propre prononciation? Faudrait-il, si un fâcheux hasard avait fait du même M. Chasles un compatriote de Pascal et des chaudronniers du Cantal, et que, suivant le conseil de M. Littré, il eût écrit *homothésie ;* faudrait-il, *horresco referens*, faudrait-il nous croire obligés de prononcer avec lui *homotéchie?*

Qu'il soit et demeure donc bien entendu : premièrement, que MM. les néologues ont le droit de créer des mots, mais non des prononciations; en second lieu, que *homothétie* se prononcera dorénavant *homothécie*, ainsi que tous les noms terminés de la même manière et qui ne dérivent pas d'un participe.

A. B.

DUE EDILLII SAGRI

Di Fortunato PIN

AL CHIARISSIMO SIGNORE LEONE DE BERLUC-PERUSSIS

I

NEL DÌ DEL NATALE

La rugiadosa notte al raggio eterno
Degli astri splende: con vegliare alterno,
Quai sentinelle vigili, i pastori
Di Bettelemme avvivan co' chiarori
Le valli, i colli: ecco un remeggio si ode
Di ali dall' etra vivo, una melode
Sciolgon discesi i Serafin dal Cielo,
Il divo canto dolce è come il mielo;
Additano a' pastor la città umile,
Che per vedere nel modesto ovile
Il Dio-Bambino a Bettelemme ansanti
Accorrono solleciti e festanti.
Innanzi a quei pastor, siccome guida,
Veduti avresti Titiro e Licida.
Primi Licida e Titiro marciavano,
Ambo bambini, ed il Bambin cantavano,
Il Bambin dal ciel sceso, che è Re e Dio,
Si cantavano con grato gorghegio:

LICIDA.—Quanta bontà, sovrano padre, Dio,
Mostri verso degli umili pastori,
Cui recan divi Messi un motto pio,
Segnan la stalla, u' giace il Re de' cuori.

TITIRO. -- No, non è vano sogno, io non vaneggio:
Vidi, con gli occhi miei, lo spirto alato,
Degli angeli il drappel sacro e il remeggio,
Io, co' miei orecchi, udii lor detto grato.

Lic. — Dio il suo figlio inviò dal ciel: matura
Ei dei tristi mortali e cangia il fato;
Al nato l'etra ride e la natura:
Il secol di ôro innovasi al creato.

Tit. - Propizio al popol suo si mostra Iddio,
Per ripararci il Figlio suo ci invia;
Nuotante il mondo nella colpa ria
A Lucifero sfugge e torna a Dio.

Lic. - Lo avean promesso da gran tempo i vati,
I profeti di un dì lo avean predetto;
Con fionda e cetra Davide tai fati
Preconizzò al giudeo popolo eletto.

Tit. — Da lunga età il promesso è già maturo:
L'Omnipossente ha un corpo di bambino,
Nasce concetto in sen virgineo e puro,
Vita arreca degli uonimi al destino.

Lic. — Dio stesso, Dio, dall'alto ciel, discende
Della Giudea entro di un antro oscuro:
È quì che nasce il Re: sua vita prende
Nel gielo, sovra un fascio di fien duro.

Tit. — Betlem avventurata, tu hai la gloria
Di accôrre un santo pegno nel tuo seno,
Tuo nome avviverà lunga memoria
Sin che a' tardi nepoti il dì sia pieno.

Lic. — Qual sorpassa il cipresso l' umil pianta,
Sì vinci altre città, Betlem famosa,
Che ti son presso Solima che incanta,
Babilon, Tiro e Menfi gloriosa?

Tit. — Ma basti omai: siamo entro il santo ovile
Offriamo al Salvator dovuti onori:
Genuflessi anti a lui con atto umlle
La greppia, u' dorme, coroniam di fiori!

Lic. — Dio il ver ci aprio: quì giace il divo Infante,
Si ode il vagito nello angusto ostello:
Ve' il buon padrigno e la madre raggiante!
Sono a' suoi piedi un bue e un asinello.

Tit.— Il nostro omaggio accogli, o Dio Messia!
Frutto del nostro campo e del sudore;
Sarem felici, se a te grata fia
La offerta e il canto, che sol suona amore.

Lic.— Bambin gigante, salve! Su tua testa
Piove il ciel raggi di rugiada molli:
Gli alberi dàn profumi e ti fan festa,
Lieta Idumèa ti porge i suoi rampolli.

II

NEL DÌ DELL' EPIFANIA

Titiro. — Ecco, recano i Re dall' Oriente
Sì gentil dono, mirra eletta, fino
Auro, ed incenso puro offrono olente
Di profumo Sabèo al Dio-Bambino.

Licida. — Mira, preluce l'astro sfolgorante
Che irragia a' Re il sentier retto, e al soggiorno
Li mena, al santo ovile. Il coro ansante
Saluta, ecco, il suo Re, signor del giorno.

Tit.— Veggio, stupisco: ecco nuovo astro brilla:
Ecco, di nuove stelle il ciel si abbella:
La terra trema e la eterea favilla,
E ride a noi dal ciel luce più bella.

Lic.— Come risplende il croceo giacinto
Qual uva rossa appena dal sol tocca,
Qual lana che il pittor Sidonio ha pinto:
Tale è, o Bambin, la tua porpurea bocca!

Tit.— Come sfavilla a notte un astro in cielo,
Qual tra le stelle Lucifer più ride,
Quale rosseggia il sol dell' alba al velo,
Vago Bambin, sì l'occhio tuo sorride.

Prof^re^ Sac^te^ Giuseppe Spera.

Tito (Basilicata).

LI JUDAS

Bandiguè de sa man infamo,
Aquéu qu'avié vendu soun Diéu,
Li trento denié i Judiéu,
Pièi au toumple infernau soun amo.

Di traite qu'èron l'ami siéu,
La chourmo qu'i palais eissamo,
L'escarnis aro emai lou blasmo :
Lou trobon nèsci, li catiéu.

Eli gardon si raubatòri;
E, de soun or se fasènt glòri,
An di segnour l'aire e lou toun.

Quand moron, la gleiso ennegrado,
Benesis si caisso argentado.....
Lou diable ris dins un cantoun.

G. Azaïs.

Avignoun, 21 mai 1876

(Provençal, Avignon et les bords du Rhône).

LES JUDAS

Il jeta de sa main infâme, — celui qui avait vendu son Dieu, — les trente deniers aux Juifs, — puis à l'abîme infernal son âme.

Des traîtres qui étaient ses amis,— la bande qui hante les palais, — maintenant le berne et le blâme: — ils le trouvent niais, les méchants qu'ils sont.

Eux gardent ce qu'ils ont volé;— et, de leur or se faisant gloire, — ils ont des seigneurs l'air et le ton.

Quand ils meurent, l'église tendue de noir— bénit leur cercueil ¡amé d'argent..... — Le diable rit dans un coin.

G. Azaïs.

L'EMPEUT

A'N Antounin e'N Pau Glaize, Mountpeslieirencs

Mestres, vesitarés moun petiot ermitage ;
E ieu vous parlarai, per que soui troubadour,
De moun vielh Lemousis, qu'ame de tant d'amour;
Urous s'en m'escoutant n'avès ges lou testage !

Lou «troubar», lou «chantar», bailon pauc d'avantage;
Lou mounde es fol a-nueg de touta autra folour ;
E gagne mens de gloria, ai las ! que de malour
A trabalhà soulet un trop bel eretage.

Gracia à vous autres dous que me reviscoulàs,
E me tenès en jei e me fasès soulàs,
Espere, noun à tort, una fruchousa autoumna :

Aital, lou filh escur de nostres blancs nougiès,
Empeutat a perpaus, reverdis e s'estouna
De cacals pertant seus, emai sian estrangiès.

J. Rous.

(Limousin).

LA GREFFE

A MM. Antonin et Paul Glaize, de Montpellier

Maîtres, vous visiterez mon petit ermitage ; — et moi, troubadour, je vous parlerai —de mon vieux Limousin, que j'aime de tant d'amour; — heureux si à m'écouter vous n'avez pas d'ennui (*littéralement :* la migraine).

Le « trouver », le « chanter », portent peu de profit ;— le monde d'aujourd'hui est fou d'une autre folie,— et je gagne, hélas ! moins de gloire que de mal — à travailler tout seul un trop bel héritage.

Grâce à vous deux qui me ranimez, — qui me mettez en joie et me tenez compagnie, — j'espère, non à tort, une fertile automne.

Ainsi le fils obscur de nos blancs noyers, — greffé à propos, reverdit et s'étonne de porter — des noix lui appartenant, encore qu'elles soient étrangères.

J. Roux.

BIBLIOGRAPHIE

Die Catalanische metrische Version der sieben weisen Meister von Adolf Mussafia. Wien, 1876, in-4°

La célébrité du *Roman des Sept Sages* fut si grande et si universelle au moyen âge, qu'on aurait lieu d'être surpris de n'en pas posséder de version provençale, si l'on ne savait que les monuments qui nous restent de l'ancienne littérature des pays d'oc ne sont que les épaves d'un vaste naufrage. A défaut d'une version provençale, on a conservé du moins de cet ouvrage, dans un ms. de Carpentras, une version catalane en vers, qui pourrait bien n'être que la transcription *catalanisée* d'un original provençal. C'est ce texte important, signalé d'abord par M. Libri, qui le croyait provençal, mentionné ensuite par MM. Lambert, Cambouliù et Milà, qui lui ont restitué son vrai caractère linguistique[1], que M. Mussafia vient de publier, d'après une copie de M. Fôrster, dans les mémoires de l'Académie des sciences de Vienne.

Le roman contient 3244 vers de huit syllabes (ou qui devraient les avoir). Après une introduction étendue, où le savant éditeur en étudie la langue et la versification avec le soin qu'on lui connaît, le texte est reproduit, sauf un très-petit nombre d'exceptions, tel que le ms. le donne. Au bas des pages sont proposées les corrections nécessaires pour rendre leur juste mesure aux vers (extrêmement nombreux) qui sont trop longs ou trop courts. A la suite viennent des observations sur les passages obscurs ou remarquables à d'autres titres, et dont quelques-unes ont pour but de justifier les rares corrections introduites dans le texte même. Enfin la publication se termine par un glossaire où sont relevés les mots qui présentent des difficultés d'interprétation, ainsi que les acceptions nouvelles ou rares.

M. Mussafia annonce, à la fin de la première partie de son Introduction, qu'il examinera plus tard le poème au point de vue de l'histoire littéraire. L'érudition, si solide et si étendue, du savant professeur, est un sûr garant de l'intérêt que présentera cette nouvelle étude. En attendant, comme je ne veux point m'aventurer

[1] M. Bartsch (*Grundriss*, p. 22) paraît ne l'avoir connu que par Libri.

tout seul sur un terrain où je n'aurais pas le pied sûr, il me suffira de noter que le roman catalan contient exactement les mêmes histoires que la version en prose française, publiée en 1838 par Leroux de Lincy, d'après le ms. 1672 du fonds de Saint-Germain, et qu'elles y sont racontées par les mêmes personnages et dans le même ordre. Aucun récit n'y est mis, par conséquent, dans la bouche ni du dernier sage, ni du jeune prince.

La publication actuelle de M. Mussafia s'adresse donc particulièrement aux philologues. Elle les intéressera surtout par l'exposé si complet, présenté dans l'Introduction, de la langue du poëme et, en général, de l'ancienne langue catalane. Tout, d'ailleurs, y est à louer, la méthode, l'exactitude, la pénétration, non moins que la prudente réserve de l'auteur. Ce ne sera pas le moindre des titres, déjà si nombreux, de M. Mussafia, à la reconaissance des romanistes. En lui exprimant ici la mienne, qu'il me soit permis de lui soumettre quelques menues observations sur divers points de détail.

P. 8, l. 4 du bas.—L'*i* (*y*)de *aytal, aytant*, est considéré par M. M. comme provenant d'une gutturale. N'est-ce pas plutôt d'une *l*: *al(ius) talis*, *al(ius) tantus?* On trouve en provençal *altant*. Cf. d'ailleurs *aybre* = *albre*, *aitre* (*Boëce*, 10) = *altre*.

P. 9, l. 5 de la note 10. — Dans *gorda* du patois sarladais, l'*o* représente, non *u* (*gu(a)rdar*), comme le croit M. M., mais simplement *a*, l'*a* protonique, dans le dialecte de cette partie du Périgord, comme dans le haut Quercy et le bas Limousin, devenant toujours *o*, même en position. Ex.: *Poris*, *chonta*. C'est, du reste, un *o* peu assuré et qui redevient *a* dès que l'accent s'y porte: *gardo* = *garde*. S'il y a en langue d'oc (ce que j'ignore) des exemples du phénomène étudié ici par M. Mussafia, c'est seulement, je pense, le dialecte gascon qui peut les offrir, car là seulement (?) l'*u* associé aux gutturales conserve son existence: *couatre*, *gouarda*, et non *catre*, *garda*, comme ailleurs, par ex., en Limousin.

P. 12, note 6. — Aux exemples d'*umgekehrte Schreibung* rapportés dans cette note, on peut comparer les deux suivants, qui sont provençaux: *enquers* = *enques* (*Gedichte*, 228, 6, d'après le ms. 826): *ressors* = *ressos* (Giraud Riquier, 159, 79). Un cas analogue est *mans* pour *mas* = *magis*, qu'on lit plusieurs fois dans la *Croisade albigeoise* et qui se trouve aussi ailleurs (p. ex. *Archiv* 35, 462 *a*). C'est l'inverse de *mas* = *mans* = *manus*.

P. 15, note 7. — A propos de *pleu* = *plau* (*placet*), M. Mussafia exprime l'opinion, conforme d'ailleurs à celle de M. Meyer, que *pleure* du v. 1949 de *Flamenca* (car c'est, je pense, à ce vers qu'il fait allusion) est aussi pour *placere*. Je crois plutôt que c'est sim-

plement une autre forme de *plevir* qu'il faut y voir. Pour le sens, qui serait *se fier, avoir confiance*, cf. *plevir*, jurare vel *confidere* (*Donat proensal*, 37 *a*);— e si sartre prenon so c'om lor *plieu* (P. Cardinal); — etz el *pleu* se mays e mi que en home quez el aia (*Bulletin de la Société des anciens textes*, I, 59). Pour la forme, cf. *bordre* = *bordir*, *ordre* = *ordir* dans Raimbaut d'Orange; *blandre* = *blandir*, *resplandre* = *resplandir*, dans A. Daniel. Voy. aussi *Leys*, II, 402: *resplandre* o *resplandir*; *Croisade albigeoise*, v. 5123: *retendre* = *retendir*. Les dialectes modernes offrent côte à côte *mourdi* et *mordre*, *drubi* et *duerbre*, *droumi* et *drome*, *escouli* et *escoudre*, *pouiri* (*putrire*) et *pouire*, *senti* et *sentre* (*Mireio*, p. 194), etc.

P. 19, note 1. — Je pense que la forme (*al* pour *lo*) de l'article, mentionnée dans cette note, n'est qu'apparente. Nous devons nous trouver ici en présence du même phénomène dont j'ai signalé plusieurs cas dans la langue d'oc. Voy. ma *Grammaire limousine*, p. 354, note sur la page 58. *E al millor* = *el* (*e lo*) *millor*, comme *peal* (*Chrest. prov.*, 26 i, 6) = *pel*; *ni al* = *nil* (*ni lo*), comme *vial* = *vil* (*vilis*). On peut citer aussi des exemples, en catalan comme en provençal, de l'insertion d'*e* au lieu d'*a*. Tels sont les suivants, tirés du fragment de la Chronique de Jacques d'Aragon, publié ici même (II, 148-166) par M. de Tourtoulon : *la vostra valor ni el vostre pujament* (160); et même après *e*: *la clercia e els ciutadans* (154), *sobre els* tres consells (155).

P. 42, vers 552-3. So que abans li avets mostrat,
Li avets lo parlar levat.

Tour remarquable, dont voici un exemple provençal : « So que disseron ad aquel ome, premieyramen comesseron a dire»(Bartsch, *Denkm.*, 306, 2). Il est aujourd'hui assez commun en Gascogne : « Co que hascouc l'aynat, lou tuec d'un cop d'espazo » (Bladé, *Contes populaires de l'Armagnac*, p. 3). En français on dirait : » Que fit l'aîné ? Il le tua d'un coup d'épée. »

V. 674. On pourrait substituer *ca* a *lebrer*.

V. 739. E traydor *no li dixes*. — « Ne l'appelât traître. » Sur cette acception de *dire* avec le datif, cf. la *Revue*, IX, 303. Elle paraît aujourd'hui aussi commune en catalan qu'en provençal. Ex. : *tots li diuhen lo traball* (*Rev.*, VII, 355).

V. 1110-1. Car sobre la pere no tenia,
Cor un lansol en que sezia

Je regrette de ne rien trouver sur ce *cor*, ni dans l'introduction, ni dans le glossaire. Est-ce une autre forme de *car* (cf. p. 9, pa-

ragr. 19) qui serait pour *que?* Il répond exactement, dans tous les cas, au *mas* (*quan*) provençal. Voy. Alart, *Revue*, IV, 504, note 5.

V. 1702. On pourrait supprimer *burges*, en expliquant *al qui* par *à celui qui* (l'article pour le pronom démonstratif, comme en provençal).

V. 2107. E si null hom *los* intrava. — J'émets, fort timidement du reste, la conjecture que *los* est ici pour *lo se*, et que *lo* est un adverbe signifiant *alors* (le lieu pour le temps). Cf. *Revue* IX, 357, note 1.

V. 3025. *So penset.* — *S'o penset*, ce me semble, vaudrait mieux.

P. 74, note sur le v. 815. — L'échange de rôles, signalé dans cette note, entre *poder*, d'une part, et de l'autre *aver*, *veser*, *pendre* (p. ex. *poder auré* = *poré aver*), est un phénomène dont le provençal et le languedocien modernes offrent l'équivalent exact avec *tourna*, verbe qui, en langue d'oc, tient lieu de la particule française *re*. Ex.: Moussur *diguet tourna* a la dama = *tournet dire* (*Rev.*, V, 368); se li *plante tourna* ma griffo = ... li *torne planta* (Baldit, *Glanes gévaudanaises*, 202), *tourna se plegué* coume un vise = .. se *tournet plega* (*Mireio*, 200). A *tourna* ainsi employé, on ajoute souvent *mai*; d'où l'expression *tournamai* qui s'emploie aussi absolument, au sens pur et simple de *de nouveau*, et sans qu'on ait bien conscience, à ce qu'il semble, de son exacte valeur étymologique.— A propos de *poder aure*, M. Mussafia rappelle, bien qu'il juge le cas différent, l'expression *son agut* pour *ai estat*, dont les exemples sont si nombreux dans les textes anciens de la Provence propre et du bas Languedoc, et qui n'était pas non plus étrangère au catalan [1]. (Il y a peut-être un ex. au v. 2230 de notre poëme [2]. —Voir *aver* au glossaire.) Je ne sais si elle est toujours usitée dans ce dernier idiome; mais elle l'est encore au moins dans une partie de son ancien domaine provençal, comme le prouve le vers suivant, tiré de l'*Armana de Lengado* pour 1876 (p. 100):

Abei que *soun aguts* frejis coumo le malbre.

[1] Elle était connue aussi de l'italien, où M. Mussafia, dans un travail dont je n'ai pu prendre connaissance, l'a particulièrement étudiée, et du vieux français. Voy. Diez, *Grammaire*, trad. fr, II, 135, note 2. —Un ancien texte poitevin publié par M. Boucherie (*Dialecte poitevin au XIIIe s.*, p. 85) en offre un exemple: li plusor *sunt ogu* confès. Cet idiotisme se remarque aujourd'hui dans le Morvan: *j' seu eu malade* = *j ai été m.* (Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, 57).

[2] Je crois pourtant plus probable, et c'est aussi, à ce qu'il semble, l'opinion de M. Mussafia, que *s'i son aüts* doit, dans ce vers, représenter simplement le latin *sese ibi habuerunt*.

P. 96, note sur v. 1267. — La même construction que M. M. signale ici à l'attention du lecteur se remarque dans un passage de la version française publiée par Leroux de Lincy (p. 55) : « Je vos avoie baillé mon fil a apprendre et vos li avez la parole tolete, et ma femme qu'il voloit prendre a force. » Ce tour est commun dans le langage populaire.

P. 76, note sur v. 1420. — Je pense que *no*, ici comme au v. 2354, ne peut être que la négation, dont l'emploi absolu s'explique en pareil cas le mieux du monde. *Non!* répond à l'appel *venez m'ouvrir*, implicitement contenu dans *crida*.

P. 76, note sur v. 1491. — Peut-être vaudrait-il mieux suppléer simplement *ha* à la fin du vers : *que la vila ell corregut [ha]*. L'indicatif paraît convenir ici aussi bien que le subjonctif.

P. 84, glossaire, au mot *nech*. — A propos de l'expression provençale *tener nec*, M. Mussafia renvoie à l'édition du moine de Montaudon (édition bien mauvaise, par parenthèse), donnée en 1873 par M. Philippson, et où cette expression est fort bien expliquée dans une note par M. Tobler. Mais il serait bon de faire remarquer que des deux exemples allégués par le savant professeur de Berlin, le second est probablement à rejeter. *Te nec*, en effet, y signifie simplement, à mon avis, *tibi neget*, comme le prouve le troisième des vers cités, dans lequel la conjonction *o* ne s'expliquerait pas sans cela :

Quar qui so ver te nec,
Lay on direl deura,
O a senhor, si l'a.
Tota rel panaria.

Cette interprétation justifie, de plus, le futur *deura*, et fait ainsi disparaître la prétendue faute de syntaxe signalée par les *Leys* dans ce passage.

Je termine comme j'ai commencé, en remerciant M. Mussafia du service qu'il a rendu à nos études par sa belle et instructive publication, et je fais des vœux pour qu'il y ajoute promptement le complément promis.

Camille CHABANEAU.

Les Folies du sieur Lesage (*las Foulies dau Sage*, de Mounpelié). Reproduction de l'édition de 1700, collationnée sur les textes de 1626, 1650 et 1725, et augmentée d'une préface par Aubert des Ménils.—Montpellier, Coulet, 1874, in-8°, XLVII-219 pages et 1 grav — (2e article).

BIOGRAPHIE. — Pierre Serres (*Abrégé de la vie de quelques hommes illustres*, 1719[1]) écrivit la première biographie de Sage. Il lui donne le prénom de David, et, après avoir relaté la bassesse de son origine, sa conversion au catholicisme, son mariage avec la veuve du baron de Salaison, la mort de ses enfants et, enfin, la sienne dans un coin de cabaret, en 1642, il explique comment le *Testamen daou Sage* fut composé par Roudil. De Grefeuille (*Histoire de Montpellier*, 1737[2]), moins bien renseigné que Serres, reconnaît, lui aussi, le prénom de David à notre poëte. Il pense qu'il naquit pendant les dernières années du XVIe siècle, et lui attribue naïvement le *Testamen* précité. Le consciencieux chanoine fait mourir Sage vers 1650, sans parler des circonstances de cette mort, non plus que du mariage avec la baronne de Salaison.

Contrairement à Serres et à de Grefeuille, M. A. des M. accepte comme point de départ de son introduction un acte de baptême de 1567, qui donnerait à Sage le prénom de Daniel ; et (XXII-XXIII) en affirmant que « la renaissance galante », à Montpellier, commença après le siége (1622), époque où la décrépitude allait sonner pour notre poëte ; en lui accordant, enfin, soixante-quinze ans en 1642, il énonce de la manière la plus explicite sa confiance en la valeur de ce document.

Le mariage de Sage avec la veuve du baron de Salaison est accepté par M. A. des M., bien qu'on en ait vainement demandé la preuve aux actes et aux registres de l'état civil. Toutefois, ajoute-t-il, aux époques de luttes, « les unions disproportionnées sont accueillies avec indulgence ou, mieux, passent inaperçues. » « Quoi d'étonnant..... à ce que Sage ait contracté cette alliance dans une maison dont on le voit commensal depuis près de vingt ans (?), au milieu des Montmorency qui le choient, des Chatillon qui le protégent, des Valat et des Fenoillet dont il est le confident ? Il y a quelque part, dans les *Folies*, un certain seigneur de Lauselergues que Sage appelle son cousin : cette parenté ne peut lui être tombée

[1] Réimprimé en 1873, à la suite de l'*Histoire abrégée de Montpellier* du même. (Montpellier, Seguin, in-8°, 39-44 pages).

[2] M. de la Pijardière, archiviste de l'Hérault, réédite en ce moment cet ouvrage. C'est un service réel, que sauront apprécier tous ceux qui s'occupent de recherches sur le bas Languedoc.

que par mariage » (p. XIV). — Le personnage que M. des M. donne pour beau-père au rimeur des *Folies* « ne serait autre que Jacques de St-Bonnet de Toiras, seigneur de Restinclières, élevé à la dignité de sénéchal par Louis XIII, en récompense du dévouement de sa famille à la cause royale pendant le siége de Montpellier » (p. XIV[1]).

Le mariage avec la baronne de Salaison, tel que le présente M. des M., et l'acte de baptême de 1567, sont absolument inconciliables entre eux d'abord, avec diverses circonstances de la vie du poëte, ensuite.

Tout le cercle des relations, des idées et des sonnets de Sage, tourne autour des années 1617-1642. Rien dans ses *Folies* ne laisse supposer un état de choses antérieur à la première de ces dates, qui est celle du *Dialoguo de dos paysandos*. Est-il admissible cependant que la fin du règne de Henri III, la ligue et ses troubles, le règne entier de Henri IV, lui aient été lettre close; que rien dans ses vers ne décèle la moindre allusion aux événements si considérables qu'il aurait traversés? Conçoit-on que, de 1617 à 1641, ses pièces soient remplies de particularités historiques et personnelles, et qu'elles ne montrent rien de la période qui va de 1587 à 1617?

Au point de vue des vraisemblances, l'impossibilité est encore plus grande. D'après M. des M., J. de Toiras-Restinclières fut marié en 1607 à Louise des Gardies, et il eut d'elle plusieurs enfants, parmi lesquels une fille qui, devenue veuve du baron de Salaison, aurait épousé Sage. En supposant que celle-ci fût l'aînée de sa famille, et en lui accordant vingt ans seulement lors de ce second mariage, l'année 1627 serait celle qui l'aurait vu s'accomplir. Or l'acte de 1567 donne alors soixante ans à notre poëte, ce qui ajoute une disproportion d'âge très-marquée à la disproportion sociale des deux conjoints[2]. Il ne faut pas oublier que J. de St-Bonnet était le frère du maréchal de Toiras et de l'Évêque de Nimes.

[1] La *Table des noms de personnes citées dans les* FOLIES n'est pas exempte d'erreurs. Bellaud de Bellaudière, né, comme on sait, à Grasse, en 1532, est indiqué, p. XXXII, comme originaire d'Aix-en-Provence.

[2] Ce raisonnement semble avoir été fait par M. des M., car il avoue (p. XXXVIII) que le rapprochement des dates rend l'assertion de Serres (on verra tout à l'heure que celui-ci n'y est pour rien) difficilement explicable, « à moins, ajoute-t-il, que l'acte de baptême de 1567 ne concerne un homonyme. » Ainsi ce document, admis pleinement (p. XII), sur lequel repose (p. XIII et XVI) l'édifice des affirmations de l'éditeur, est frappé de nullité (p. XXXVIII).

D'autres objections se présentent encore : Sage dédie, en 1636, les *Folies* à M. Valat, gouverneur du château de Montferrand, et il souhaite que sa « rose d'automne » soit aussi bien accueillie que celle de son « printemps » ; sa dernière est probablement l'édition de 1627, signalée par Serres [1] ; or, comme notre rimeur aurait eu alors cinquante-neuf ans révolus, sa métaphore eût dépassé ici les bornes de l'exagération la moins excusable.

De plus, Sage (ceci résulte de la longue pièce *lous Regrets*) perdit de la peste, en 1629-1630, deux enfants qui avaient probablement franchi les limites de l'enfance [2], circonstance qui s'accorderait bien peu avec celle d'un mariage en 1627.

Enfin, parmi les morceaux liminaires adressés au poëte en tête des *Folies* de 1636 se trouve un sonnet français d'une licence telle, que M. des M. n'a pas cru devoir l'imprimer en entier, même aux *Passages supprimés* de son édition. L'absence de sens moral fut, à toutes les époques, un des fléaux de la littérature ; néanmoins peut-on croire qu'une pièce semblable ait été accueillie par un homme de soixante et dix ans et, qui plus est, publiée par lui ?

Du reste, ces suppositions tombent à la lecture de Serres, lequel se borne à dire que Sage épousa « la fille de M. le Sénéchal de Montpellier, veuve du baron de Salaison. C'est par une interprétation absolument hypothétique que M. des M. transforme Jacques de Saint-Bonnet de Toiras en beau-père de l'auteur des *Folies*. Pourquoi serait-ce lui plutôt que tel de ses successeurs, Gabriel de la Vallée (1632) ou Jacques d'Avoine (1634) [3] ? Est-il même sûr que les paroles de Serres ne se rapportent pas tout simplement à un des officiers qui, avant 1624, ont occupé la charge de séquestre de justice, érigée lors de la réunion de Montpellier à la France ? » Les sénéchaux de Beaucaire et de Carcassonne, dit de Grefeuille (384), s'étant disputé la juridiction de cette ville, parce qu'elle était précisément sur les limites de leur ressort, le roi Philippe de Valois, ne voulant prononcer ni pour l'un ni pour l'autre, se contenta de créer un séquestre de justice, auquel on donna depuis le nom de gouverneur ; d'où est venue l'erreur de quelques-uns qui ont confondu et nommé ces séquestres gouverneurs de la ville, quoiqu'ils

[1] Il n'est guère possible de remonter plus haut, Valat n'ayant un rôle à Montpellier qu'après son mariage avec la nièce de Fenoillet, en 1625.

[2] Serres les qualifie de « gens de néant et sans esprit, qui moururent en peu de temps », assertion que semblent justifier *lous Regrets*, p. 91.

[3] De Grefeuille, *Histoire civile de Montpellier*, 1737, p. 577-578.

ne fussent que chefs de la justice. Le roi Louis le Juste, en cette année 1624, par ses lettres du 7e août, érigea cette charge de séquestre.... en celle de sénéchal, en faveur de Jacques de Restinclières...» Je justifierai peut-être mon induction en disant que M. des M. mentionne (p. xxxvi) François de Montlaur, sieur de Murles, gouverneur de la justice, comme « sénéchal de Montpellier en 1623 et prédécesseur de Jacques de St-Bonnet.»

Dans la qualification de *cousin*, donnée à M. de Lauselergues, seigneur de Candillargues et conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, M. des M. voit (p. xiv) une preuve de l'alliance que Sage aurait contractée. L'induction est fondée; cependant *cousin* signifie, en certains cas, *compagnon de jeu, compagnon de plaisir, ami*.

Dans l'*Embarquamen de Caramantran*, le soldat qualifie ainsi le bourgeois à qui il raconte les prouesses de son maître :

> Et bé es aro temps qu'ieu te conte
> *Cousin*, per rencontre un bon comte (p. 16).
>
> El és en fort bonno pousturo,
> *Cousin*, et sa reputation... (p. 20).
>
> *Cousin*, cau tenié lou timoun? (p. 26).

Et le bourgeois rend au soldat la même politesse :

> Mai que digueres tu adon,
> *Cousin*, quand el t'ou demandavo (p. 19).
>
> *Cousin*, el n'ero pas baron (p. 20).
>
> Conto-m'ou tout, moun bon *cousin* (p. 38).

sans que cela indique entre eux la moindre parenté [1].

L'acte de 1567 est du 9 février, un dimanche, et l'on sait que ce jour-là était celui où la primitive Église réformée administrait le baptême. Dans le *Dialogue d'un fol et d'un sage*, ce dernier disant qu'il est né un vendredi :

> Me souven ben qu'ero un divendres (p. 4),

l'éditeur en conclut (p xii) que la date de naissance de Sage doit être fixée au vendredi 7 février 1567.

[1] Je ne vois pas que cette acception ait été relevée. Honnorat (*Dictionnaire provençal*) n'en parle pas, quoiqu'il traduise *cousinegear* par *faire le parasite*. Il ajoute que Louis XI donna le premier le titre de *cousin* à des gens qui ne l'étaient pas, et seulement pour les honorer. Henri II en fit usage à l'égard des maréchaux et des pairs.

Dans le langage des formules populaires du Midi, on dit de celui qui a sujet d'être mécontent : *Lou rei es pas soun cousi*.

Nous n'y contredisons pas d'une manière absolue : néanmoins il serait plus raisonnable de voir dans le vers précité une allusion aux traditions superstitieuses d'après lesquelles le vendredi est considéré comme mauvais et fâcheux. Au XVIe siècle, les *Ordenansas del libre blanc* recommandent (vv. 409 à 413) de ne pas couper ses ongles, laver sa tête, célébrer des fêtes ou des noces ce jour-là [1].

Quand lou premié de l'on es lou bendre,
Mesfiso-te,

répètent les Rouergats (*Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron*, v. 524), et M. Jules Duval ajoute que ce proverbe se réfère sans doute à la mort de Jésus-Christ le Vendredi Saint ; observation qui est plus générale qu'il ne croit : selon diverses traditions, ce jour est, en effet, celui où Caïn tua son frère Abel, où Moïse et David moururent, où le roi Hérode fit massacrer les Innocents au nombre de cent quarante-trois mille, où saint Étienne fut lapidé, où trépassa la Vierge, où fut crucifié saint Pierre, etc., etc.[2].

La mauvaise réputation qui lui a été faite a laissé son empreinte dans le langage du midi de la France. Un homme malheureux est prédestiné à venir au monde le vendredi : *Es nascut un divendres*, assure-t-on, c'est-à-dire sous de tristes auspices, à un moment funeste. Sage est probablement l'écho de la locution et de la croyance populaire. Les plaisanteries dont il entremêle le début du *Dialogue* autoriseraient encore l'interprétation que je propose.

Une erreur qui ne permet pas d'hésitation est celle que M. A. des M. emprunte à M. G. Brunet et qu'il enregistre (p. XXII-XXIII), en termes généraux. Elle a sa source dans l'élégie : *Yeu cresié que Venus et toulo sa sequelo*, où l'on a voulu voir la narration d'un fait personnel à Sage. Une lecture attentive eût gardé M. des M. d'une appréciation qui, pour être ancienne, n'en est pas moins erronée.

L'allure de cette pièce cadre peu avec les habitudes ordinaires de notre poëte. Elle n'a rien de sa manière vagabonde et décousue, de ses perpétuelles digressions. Les idées s'y enchaînent naturellement, avec précision même, et le langage, qui conserve partout ailleurs de notables traces de languedocien, y fourmille de formes étrangères au dialecte de Montpellier. Enfin, tandis que les cent premiers vers de l'*Embarquamen de Caramantran*, des

[1] *Ordenansas et Coustumas del libre blanc*, réimprimées en 1846 par M. G. Brunet, in-8°.

[2] Voyez sur ce point les *Curiosités théologiques*, p. 315.

Amours dau bergé Florisée, de *la Mort de l'Esperounat* et du *Dialoguo de dos paysandos*, donnent soixante-seize, soixante-douze, soixante-deux et quarante-six rimes exactes en français, l'élégie *Yeu savié* en a, elle, à proportion égale, le chiffre extrêmement considérable de quatre-vingt-douze. On peut même le porter à quatre-vingt-quatorze par un léger changement aux vers suivants :

De talos qualitats soun bel corps revestit (*fr.* revêtu),
Yeu noun m'en proumetié que vertut et proufit (*fr.* profit).

Il suffit de déplacer le substantif *vertut* et de le mettre à la rime.

De ces cent vers, ceux qui commencent ainsi : 1° *Farié incaro*...; 2° *Sous peusses*....; 3° *Sus sas gautos*....; 4° *Toutes mous sens*....; 5° *Sa paraulo*....; 6° *Doun sans pensa à rez mens*....[1]; 7° *Quand vesié*....; 8° *Car yeu desesperave*....; 9° *Dedins aquesto cambro*...., sont de treize pieds, et, circonstance caractéristique, trois ont leur syllabe de trop à la césure :

Sous peusses esclatavoun de fin or de brillans...
Sus sas gautos semblavoun à de floures esclosos...[2],
Toutes mous sens countento[un][3] et me rend amourous ...[4]

En les traduisant, ou plutôt en les restituant au français, on supprimera du même coup leur irrégularité :

Ses cheveux éclataient de fin or, de brillants.....
Sur ses joues ressemblaient à des fleurs [demi ?] closes...
Tous mes sens contentaient et me rend amoureux....

On pourrait aussi, par le même moyen, rétablir le vers : *Car yeu*

[1] Ce vers serait exact, mais à la condition de lire : *Doun sans pensa'rez*, élision inconnue au langage de Montpellier. Les *Folies* n'en présenteraient que cet exemple.

[2] *Floure* est unique dans Sage, bien qu'il existe peut-être en d'autres dialectes. *Esclosos* pour *espelidos* est absolument français. Le premier mot semble destiné à compléter le vers ; le second, à rimer avec *rosos*. Honnorat n'admet pas *esclore* dans son *Dictionnaire*.

[3] Je restitue ces deux lettres. Il faut ici un pluriel.

[4] Je dois dire cependant que les vers : *Sus sas gautos semblavoun* et *Toutes mous sens countentoun*, seraient réguliers en liant la terminaison *oun*, dépouillée de son *n* final (*ou*) à la voyelle initiale du mot suivant Mais cette élision, qui a lieu dans quelques variétés dialectales très-restreintes du bas Languedoc, répugne au plus haut point à l'idiome de Montpellier. Jourdan en offre seul des exemples dans la traduction si bigarrée du deuxième chant de l'*Énéide*, publiée par M. Gaudin (*Revue* 1re série, tome V).

desesperave..... Car je désespérais fait disparaître la syllabe atone qui fausse l'hémistiche [1].

Tout porte donc à croire que la pièce : *Yeu cresié...* est une traduction fautive et irrégulière du français. Les conséquences biographiques que l'on en a tirées devenant ainsi fort douteuses, il ne faudra admettre que sous les plus grandes réserves les expressions de M. des M. touchant les « tortures, qui furent [pour Sage] la récompense de l'abus des jouissances matérielles » (pag. xxi) [2].

En classant ici les éléments de sa biographie, tels qu'ils résultent des *Folies* et des indications laissées par Serres et de Grefeuille, nous avons cherché à donner à cette partie de notre travail une conclusion qui ne fût pas entièrement négative. Puissions-nous n'avoir pas trop présumé de nos recherches et de nos forces !

— D. Sage (168) naquit à Montpellier (3, 4 (?) et Serres). Son père était maître paumier (Serres), d'une vie très-débauchée, s'il faut ajouter foi à l'assertion du *Dialogue d'un fol et d'un sage* (3, 4)[3]. Il était calviniste de religion (144, et Serres) ; un de ses frères fut armurier (Serres). Quoique protestant, le père de Sage avait des attaches catholiques même avant la conversion de son fils; celui-ci dit (135) que le chanoine Grammond était son allié. En admettant que le Goudelart, qui « compose doctement », et le Martin, entrepreneur des fortifications de Lunel, qualifiés tous les deux de « cousin » (160 et 146), fussent, par leur naissance, des parents de Sage, on est amené à reconnaître que les proches du poëte possédaient une certaine aisance.

[1] Je néglige les quatre vers :

> Moun sang, tout espuisat per lieuros noun per ounços *.
> Me devien per lou méns estre autant de semounços
> Per me rendre pus sage et per me retené
> D'aquel malhurous trin que yeu devié tené.

Retene et *tene*, qui seraient aujourd'hui atones à leur dernière syllabe, étaient peut-être prononcés *retené* et *tené* au XVIIe siècle Dans le cas contraire, le français seul pourrait expliquer leur irrégularité actuelle. Les rimes masculines *retenir* et *tenir* justifieraient les deux féminines *onces* et *semonces*

[2] Je reviendrai sur cette pièce en examinant le degré d'originalité des *Folies*.

[3] Il n'est pas sûr que Sage parle ici de lui-même ; l'induction que l'on tire de cette pièce est une induction par jeu de mots, si l'on peut s'exprimer ainsi.

* M. A. des M. imprime *enços*. D'accord avec l'édition de 1700, il faut lire *ounços*.

Contrairement aux vers qu'on lit à la p. 176, les nombreuses allusions mythologiques, historiques et poétiques des *Folies*, ainsi que le ton élégant et tout à fait littéraire de la dédicace de 1636, indiqueraient peut-être que Sage reçut une certaine instruction.

— Il compose, en 1617, à l'occasion de l'entrée de la duchesse de Montmorency à Montpellier, le *Dialogue de dos paysandos*.

— Antérieurement à 1620, date approximative, il est malade et il adresse un sonnet au baron de la Roquette, afin de lui témoigner le désir d'aller passer quelques jours au château de Brissac, où il espère se remettre (147)[1]. Il devait être lié déjà avec plusieurs membres de la noblesse de Languedoc. Voyez ce qu'il dit au baron de Pérault (144).

Soit que cette richesse lui fût naturelle, soit qu'il la dût au jeu, Sage était alors loin de la pauvreté. Dans des stances au duc de Montmorency, composées probablement après le siége de Montpellier, il mentionne le temps où

> las pistolos,
> Dedins *sa* pocho en compagnié,
> Fasien, coumo rats en paillié,
> Millo sauts et millo bricollos (115).

— Le mariage de Sage pourrait être placé aux environs de cette période. Il épouse, selon Serres, la veuve du baron de Salaison, fille de M. le Sénéchal de Montpellier (?)

La qualification de cousin, donnée à MM. de Lauselergues et de Valescure, de familles protestantes tous les deux, autoriserait le fait de cette alliance, si fort au-dessus de la condition du poëte. Nous en avons un autre indice dans quelques vers français d'une des pièces liminaires imprimées en tête de l'édition de 1636 :

> De moy si je pouvois, après mes longues veilles,
> Imiter ton esprit,
> Je chanterois ta gloire et les rares merveilles
> Du bel œil qui t'éprit :
> Object certainement digne de la mémoire
> De tout cet univers,

[1] M. des M. dit que le baron de la Roquette fit partie de l'armée que forma Montmorency afin de secourir Montauban (1621); qu'il concourut, en 1622, au siége de Marsillargues, et fut tué la même année à celui de Montpellier. Ces circonstances placent la maladie de Sage avant 1620.

Dans un sonnet de l'édition de 1636 :

> Jamay noun ay agut qu'un cop las febres cartos (176).

Et qui mérite bien que tu graves sa gloire
Sur l'airain de tes vers (173)[1].

— Sage tint, avant le siége de Montpellier, un rôle, tantôt de conciliation et tantôt d'indifférence, entre les catholiques et les protestants. C'est ce qui résulte du sonnet (163) où parlent successivement celui qui désire la guerre et celui qui demande, au contraire, le maintien de la paix:

— Noun veirai yeu jamai arboura l'estendart,
Ni batre lou tambour, ni souna la troumpeto ?
Noun me trouvarai, yeu, à la man l'escoupeto
En cauquo executioun que jogue lou petart ?

Quan mesme me deurien perça de part en part,
Me coire à la sartan en façoun d'aumeletto ;
Quan me grasillarien coumo fan la meletto,
Si essajarai, yeu, un acte de Cesart.

— Toubeu, la pas ! la pas ! laissen ailai las armos.
Que servissoun las pous, lous esfrais, las alarmos ?
Et parce que vesen nous douna tant d'assaus.

Que se toutes avian coumo se deu la visto,
Tan lou bon Huganau coumo lou bon Papisto,
Nous mouquarian de tout et farian pets et sauts.

Dans les stances au maréchal de Chatillon (109), rallié au roi en 1622, après que les réformés l'eurent déposé du commandement militaire du cercle protestant de bas Languedoc, Gévaudan, Vivarais, etc., Sage annonce l'intention d'apprendre *lou Credo amai lou Pater nostre*, et de se vouer à un saint plutôt que d'être égorgé.

B'aime mai, dins un benitié,
L'y cabussa lou cap premié
Que d'espera talo journado.

Il donne à entendre qu'il n'attend que l'approche de l'armée royale pour se convertir.

— Il veut faire échapper le chanoine Grammond, son parent : une sorte d'émeute s'ensuit : notre poëte est arrêté et emprisonné ; le duc de Rohan lui pardonne. Sage lui adresse un remerciement où il parle encore en calviniste :

[1] Le lecteur remarquera que l'auteur de cette pièce dit aussi à Sage

J'admire, tout ravy, ton ame si parfaite
Dedans un si beau corps (172).

Une autre pièce (170) parle du « beau front » du poëte. Evidemment, tout cela ne concerne pas un homme de soixante-dix ans.

Que se me soui troubat de voulé fa sourti
L'un de mous bons amis per lou veire pati,
Dins las aprehantiouns de quicon de sinistre,
S'en fau pas estouna. Serié-t-i pas resoun,
Qu'un papisto assagez, quand serié de besoun,
De nous faire sourti de Beziers un ministre ?

E pioi, se ieu me soui un pau licentiat,
Es parce, Mounseignou, qu'el es moun aliat... (135-136)

— 1622. Siége de Montpellier par Louis XIII. Après la déclaration royale de paix, Sage quitte le protestantisme et compose, dit Serres, des vers facétieux sur son abjuration. Les *Folies* témoignent de ce changement, mais rien en elles ne paraît se rapporter à la pièce signalée dans l'*Abrégé de la vie de quelques hommes illustres*.

Il reçoit deux cents pistoles, un cheval et une place à la suite du duc de Montmorency (Tallemant, *Historiettes*, chapitre des *Contes et naïvetés*.)

— Sage réclame au duc par les stances : *Pioi que lòu bon Dieus ou vòu*, deux cents écus qu'on lui doit :

Despioi long temps dous cent escus,
Coumo sabez, me soun deguts
Per causo justo et legitimo... (116)

Est-ce une allusion à la somme qu'il aurait reçue lors de sa conversion et dont on lui aurait retardé le payement ?

— Son esprit et ses bons mots le font admettre dans la compagnie de MM. de Montmorency et de Toiras, de Pierre de Fenoillet, etc. Il est de leurs parties de fête et de plaisir (Serres et *Folies*.)

Le baron de Valençay, commandant à Montpellier après le siége, (1623-1627) fut aussi un des protecteurs de notre poète, qui le reconnaît dans un sonnet (130); « le jeu et le fâcheux amour » sont, dit-il, la cause de la rareté de ses vers.

— 1627 (?) Sage dédie une édition des *Folies*[1] ou d'un autre recueil de poésies, sa « rose de printemps», à M. Valat, neveu par alliance de Pierre de Fenoillet, évêque de Montpellier (167 et Serres). Il leur avait, à tous les deux, de nombreuses obligations.

— 1629-1630. Peste en Languedoc. Sage perd son fils et sa fille, (90, 91); à cette époque il était encore riche. Il a un laquais (101);

[1] Sage avait fait imprimer avant 1636 ; car, dans une pièce à M. de Bornier (166), lieutenant particulier au gouvernement de Montpellier (1624-1660), il parle d'un sonnet que l'imprimeur lui a égaré.

il habite une maison de campagne (*mas*) (98) : c'est sa maison (*houstau*), dit-il plus loin (99)[1].

— Il adresse *lous Regrets* à Pierre de Fenoillet, qui ne dut pas être étranger à quelque amendement passager de Sage. C'est ce dont témoigneraient les *Stances à Mounseignou de Mounpellié :*

La crento de vous desplaire
M'a fach d'aquel malhur distraire
Dins lou cal ieu ero negat. (143)

— Il écrit l'*Embarquamen de Caramantran*, pièce destinée sans doute à un des divertissements carnavalesques du temps. Il n'était plus calviniste, car son héros parle de conquérir le pays des réformés (17). D'autre part, Balzac est qualifié de « Cicéron ». La date de cette pièce peut donc être placée entre 1630 et l'entrée de Balzac à l'Académie (1634).

— En 1633 (?), il est chargé de composer un *Dialogue des Nymphes*, que l'on représente devant le maréchal de Schomberg à son entrée à Montpellier (178).

— Il sollicite un secours de celui-ci, qui le lui promet (188). Le maréchal ne s'exécutant pas, Sage lui adresse, un mois après, la pièce intitulée à *Monseigneur le duc d'Alvin*.

Cette promesse ne paraît pas même avoir été verbale, c'aurait été un simple signe d'acquiescement :

Que lou Ciel vous voguo beni
Et que vous fasso souveni,
Monseignou, de vostro proumesso.
Yeu dise, Monseignou, proumés,
Perce qu'el a tantos un mes,
Qu'au signe que m'aneres faire
Dau pousse, en lou fasent filla,
Me temoignet prou, sans parla,
Lou ben que vous me vouillas faire.. (188).

Le maréchal de Schomberg lui fait un don de vingt pistoles en partant pour la Cour (189).

—1636 Il dédie une édition des *Folies*, « sa rose d'automne »(167), à M. Valat. Jean Pech la lui imprime. On n'en connaît aujourd'hui qu'un seul exemplaire, possédé par M S. Léotard, de Paulhan.

[1] Comme *lous Regrets.,.. sur lou trespas de sous enfants embé las lamentatiouns a causo de la pesto* figurent dans les *Folies* de 1636, Grefeuille commet une erreur en faisant mourir les enfants de Sage de la petite peste de 1639-1640.

Le ton général des vers liminaires de cette édition ne permet pas de croire que Sage eût alors dissipé les richesses que lui avait values son mariage.

Cependant, d'une part, les sonnets attestent de fréquents emprunts à la bourse de ses amis et les refus qu'il éprouvait (151, 154, 156) ; de l'autre, une pièce envoyée au duc de Montmorency et antérieure par conséquent à la révolte et à l'exécution de celui-ci (1632), avoue le funeste penchant que Sage avait pour le jeu (115-116) et la gêne qu'elle lui causait. Une seconde pièce au même, imprimée seulement en 1650, en trace le plus sombre tableau (192-193). Le malheureux poëte n'avait peut-être pas jugé convenable de la publier de son vivant.

Faut-il croire que ces pièces liminaires ont été adressées à Sage bien avant 1636 et que, s'il leur donna place dans son recueil, ce fut surtout pour se faire valoir ? C'est assez probable.

— Il souffre du mauvais caractère de sa femme (162) : elle pleure toujours ; il la qualifie de Cerbère (163).

— Malade et misérable, il se lie avec Roudil dans les dernières années de sa vie (Serres).

— Il meurt dans un coin de cabaret en 1642, le jour où les recteurs avaient décidé son admission à l'hôpital de Montpellier. (Serres) : le *Testamen daou Sage* est daté : *Dernier décembre* 1642 (*Folies*, édition de 1650[1]).

Alph. Roque-Ferrier.

Faune populaire de la France (***les Mammifères sauvages***), par Eugène Rolland. — Paris, Maisonneuve, in-8°, xv-179 pages.

« Le petit volume que je présente au monde savant, dit l'auteur, forme la première partie d'une série d'études sur l'histoire naturelle dans ses rapports avec la linguistique et la mythologie. La suite de cet ouvrage comprendra les *Oiseaux* (1 vol.), les *Reptiles*, les *Poissons* et les *Insectes* (1 vol.), les *Animaux domestiques* (2 vol.).» M. E. Rolland ajoute qu'il se propose de faire plus tard pour la flore française ce qu'il aura fait pour la faune. A chaque espèce animale est consacré un chapitre, divisé en deux parties, dont la première contient les noms vulgaires en usage dans les différents patois, les termes de chasse, etc., et dont la seconde renferme les proverbes qui font allusion à des contes, les contes, les préjugés et les superstitions. Ce premier fascicule donne une idée très-avan-

[1] De Grefeuille fait mourir Sage vers 1650, en quoi il a été suivi par Martin et Gustave Brunet.

tageuse de ce que sera le reste de l'ouvrage annoncé. La méthode de l'auteur est bonne, et l'abondance de ses informations correspond au double but mythologique et philologique qu'il poursuit. Ajoutons que M. E. Rolland ne s'en tient pas là, et qu'il vient, en collaboration avec un savant bien connu, M. Gaidoz, de fonder une Revue qui a pour titre *la Mélusine*, et qui est destinée à devenir l'organe de la mythologie populaire de la France. Nous appelons de ce côté l'attention de nos lecteurs. Ils ont déjà pu apprécier, par les échantillons qu'a publiés la *Revue des langues romanes* (*Proverbes populaires* du Dr Espagne, *Contes et chansons populaires* de MM. Montel et Lambert, *Enigmes populaires* catalanes de M. Milà y Fontanals) et par l'accueil fait tout récemment encore aux *Énigmes populaires* de M. A. Roque-Ferrier, l'importance que les savants attachent à ce genre d'études.

Deux observations pour finir. Les paysans de Saintonge, à qui l'on demande pourquoi ils appellent la *chauve-souris* souris *chaude*, répondent que c'est pour la mieux distinguer de la souris terrestre, qui est *froide* au toucher, tandis que la souris volante laisse à la main une impression de chaleur.— A propos du lièvre, il est bon d'ajouter qu'au moins en Saintonge, on frotte avec de la cervelle de lièvre les gencives des enfants en nourrice, pour faciliter le travail de la dentition. A. B.

PÉRIODIQUES

Revue de l'Agenais[1] (paraissant à Agen). — (Septembre 1874) 408-413. Magen, *Contes populaires recueillis en Agenais*, par M. Bladé. Compte rendu. — (Mars 1875) 131-134. *Poésies inédites de Jasmin*: *la Grando Bouès del clot* (avec la traduction française). Pièce de vers récitée par Jasmin dans une de ses dernières séances de charité à Castillon (Gironde), en 1863 : *lous Nôbies del prumé mars*, autre poésie. — (Juillet 1875) 324-327. *Poésies inédites de Jasmin* : *à Madamo Buloz, que m'abio presentat soun album.* — (Octobre 1875) 448-459. *L'Homme de toutes couleurs*, conte gascon,

[1] En présence du petit nombre de pages réservé aux *Périodiques*, nous avons dû, et cette remarque s'applique aussi aux comptes rendus suivants, ne mentionner que les travaux qui intéressent directement les lecteurs de la *Revue*.

restitué par M. Bladé, d'après des versions incomplètes. M. B. a particulièrement contrôlé la succession des faits et la légitimité des raccords. On ne peut que souhaiter la prompte mise à jour des divers contes qu'il annonce avoir obtenus par ce moyen. La disparition tous les jours plus grande de la littérature populaire des campagnes en justifie l'emploi. La *Revue de l'Agenais* n'a donné que la version française de l'*Homme de toutes couleurs*. — (Février 1876) 94-95. *Poésies inédites de Jasmin: Mas bregnos* (vendanges) *foro de ma bigno*. Lorsque M. Lamy aura terminé cette intéressante publication, il serait à désirer qu'il réunît en un volume les pièces qui la composent. A. R.-F.

Congrès archéologique de France, XLIe session. Séances générales tenues à Agen et à Toulouse, en 1874.—(Paris, Derache, 1875. in-8°)—177-179. Cartailhac. *Superstitions qui s'attachent, dans les temps historiques et chez les peuples civilisés, aux objets de l'âge de pierre*, courte note récapitulative des résultats acquis. — 179-201. Tholin. *Bastides du département de Lot-et-Garonne*, étude faite avec soin. On y remarque (193-194) un extrait des *Coutumes* d'Agen publiées par M. Moullié, et que M. Lidforss, professeur à l'Université de Lund, va rééditer d'après le ms. de Stockholm, dans les *Mémoires spéciaux* de la *Société des langues romanes*. — 249-326. De Laurière. *Excursion à Saint-Bertrand de Comminges et à Valcabrère*, travail curieux. M. de L. rappelle l'inscription romane gravée sur la face antérieure d'un coffret du XIVe siècle, conservé dans le trésor de la cathédrale de Comminges :

PER L'AMOR DE MADONA ME COMBAT AB AQUESTA LIBRA[1].

357-385. De Combettes-Labourelie, *Roman et patois* : contient (358-367) diverses généralités sur la poésie des troubadours et les « patois » (?) actuels. La partie réellement intéressante de la communication de M. de C.-L. consiste en un recueil de proverbes en dialecte du pays albigeois. Tous ne sont pas inédits, mais il en est un certain nombre qui sont peu connus. Nous en prenons quelques-uns au hasard :

Qui coupo la flou coupo la grano (367).
Penso mal, adevinaras (371)
Quant la néou séra foundudo, veyren la terro (373).
Quand lou garric toumbo, la léouno (*le lierre*) sequo (373).
Es ritché qui pot, hurous qui sap, sage qui vol (375).

[1] Ce coffret est décrit dans les *Acta Sanctorum*, édition Palmé.

Loup, rïou et grand cami,
De tres y a pas un boun vézi (378).

Prumier an, naz à naz ;
Ségound an, bras à bras ;
Trésiem' an, tiro-te d'aqui que fasti (*dégoût*) me fas (384).

En ce qui touche l'orthographe, M. de C.-L. eût sagement fait de ne pas écrire *aou*, *eou*, les diphtongues méridionales *au* et *eu*. — 427-538. ***Mémoire sur les ouvrages de fortification des oppidum gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal (Luzech)***. Le mémoire ci-dessus échappe à notre compétence. Un passage de la p. 485 intéressera cependant ceux qui s'occupent de l'histoire d'après les traditions, les chants et les dires populaires : « Dans le département du Lot, comme dans bien d'autres contrées de la France, on attribue aux Sarrasins des travaux qui sont l'œuvre des Romains. C'est ainsi que la voie romaine de *Divona à Vesunna* (Périgueux) est connue dans le canton de Cazals sous la dénomination de *Cami sarrasi* (chemin sarrasin). »

A. R.-F.

Buciumul romanu foaie lunara (paraissant à Jassy) (Roumanie). — (Juillet et août 1876).— 207-214 ; 262-267. Frédéric Lamé, *Studiu comparativ intre limbele românéasca si provençala*.

A. R.-F.

CHRONIQUE

Nous avons le regret d'annoncer le décès d'un de nos membres M. Victor Bourrelly, frappé par la mort au moment où il terminait un volume de poésies provençales, *Jan de Lar*. M. Bourrelly avait été l'instituteur communal du petit village de Rousset, et il y résidait depuis longtemps. Ses pièces, écrites avec beaucoup de facilité, furent couronnées maintes fois. On en trouve un certain nombre dans l'*Armana* et dans le *Libre de la Crous de Prouvènço*. La *Société des langues romanes*, qui avait, en 1875, accordé une médaille à son conte de *Nanoun e Sidòni* (Voyez la relation du Concours de Montpellier), a publié dans le tome septième de la *Revue* une pièce composée par lui à l'occasion du centenaire de Pétrarque. Elle est intitulée *Respét is aucelloun*.

*
* *

M. Henri Delpech, membre résidant de la *Société pour l'étude des langues romanes*, l'un des trois rapporteurs du Concours du 31 mars,

est récemment devenu maître ès Jeux Floraux. Dans un remercie ment lu en séance particulière de l'*Académie* toulousaine, notre collègue, faisant allusion au rôle de gardienne des traditions romanes qu'elle avait si longtemps gardé, mais qu'elle oublie trop aujourd'hui, constatait ainsi ce que la langue française devait d'originalité, de richesse et de coloris, aux idiomes que la conquête lui avait soumis au XIIIe siècle.

« Chaque peuple a des habitudes d'esprit qui lui sont propres, des manières de sentir, de penser, de s'exprimer, qui constituent sa tradition littéraire, et qui, prenant leur source aux sources mêmes de sa vie, ne s'évanouissent qu'avec elle. Telle est leur persistance, que, lorsque deux races viennent à mêler leur sang, la langue qu'elles parlent après cette union conserve encore la trace de sa double origine

» C'est ce qui s'est produit pour le français. Depuis plus de six siècles, la langue d'oc et la langue d'oïl confondent leurs efforts pour produire chez nous une littérature commune, et ce serait nier l'évidence que de méconnaître la part du tribut méridional dans ce trésor littéraire.

» A la clarté, à l'exactitude, à la concision du génie français, à sa merveilleuse aptitude pour la critique, notre Midi roman est venu ajouter les dons plus énergiques, plus harmonieux, plus favorables à l'invention de sa langue d'oc, forte comme l'espagnol, gracieuse comme l'italien; depuis l'originalité de Montaigne jusqu'à la force contenue de Guizot, toutes les qualités littéraires que notre soleil enfante au midi de la Loire sont allées, pendant six cents ans, réchauffer constamment la langue du Nord, et dans ce corps étranger introduire notre âme. »

Parlant ensuite de la renaissance méridionale à laquelle nous assistons, M. Henri Delpech a caractérisé, avec autant de justesse que de charme, un des côtés les plus heureux de ce mouvement, qui va « grandissant à chaque interprète, depuis Jasmin jusqu'à Mistral » :

« En notre temps, où l'idiome roman a perdu dans la bouche du peuple ses qualités littéraires, où il n'est même pour la plupart des lettrés qu'une langue morte, les félibres, et surtout Mistral, ont su retrouver son ancienne forme, son harmonie primitive, ressusciter son génie par un effort d'esprit qui tient autant de l'instinct que de la science archéologique. Ce réveil du passé s'est opéré par un essor spontané de la nature méridionale, de même que, dans certaines familles de race vigoureuse, on voit naître parfois un enfant dont les traits offrent une ressemblance saisissante avec quelque portrait d'ancêtre oublié depuis longtemps au fond des galeries antiques[1]. »

*
* *

La chaire de philologie romane de Bonn, devenue vacante par la mort de l'illustre et regretté Frédéric Diez, a été, sur la proposition de l'Université de cette ville, confiée à M. Wendelin Fœrster, précédemment professeur à l'Université de Prague et l'un des philologues les plus distingués de l'Allemagne.

*
* *

M. G. Wagner publia pour la première fois, en 1874, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, l'*Histoire de Imberios et de Margarona* (Paris, Maisonneuve, in-8°, 63 pages), imitation de *Pierre de Provence et la belle Maguelone*.

M. G. Meyer vient, à son tour, de faire paraître (*Imberios und*

[1] *Académie des Jeux Floraux, Remerciement lu en séance particulière* par M. Henri Delpech, de Montpellier — Toulouse, Douladoure; in-8°, 8 pages.

Margarona. ein mittelgriechisches Gedicht herausgegeben, von Gustav Meyer. Prag, in-8°, 32 pag.) une seconde imitation en grec vulgaire du roman provençal que l'on attribue à Bernard de Treviez, chanoine de Maguelone, et que Pétrarque aurait, s'il faut en croire Gariel (*Idée de la ville de Montpellier*, 2e partie, pag. 113), retouché et rajeuni pendant qu'il étudiait le droit dans notre ville.

*
* *

PUBLICATIONS CONCERNANT LA LANGUE D'OC.—*Récits d'histoire sainte en béarnais, traduits et publiés pour la première fois sur le manuscrit du XVe siècle*, par MM. V. Lespy et X. Raymond. Pau, Ribaut; petit in-8°, LXXI-249 pag., (tom. I). Travail important, édité avec le plus grand luxe pour la *Société des bibliophiles du Béarn*. Ces récits sont la version béarnaise du livre *Genesi de Scriptura*, publié à Barcelone en 1873 par M. Miquel Victoria Amer. MM. Lespy et Raymond les ont augmentés de la version provençale [1], qui existe à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris. — *Recueil de versions pour l'enseignement du français en Provence* (Avignon, Aubanel); anthologie formée de fragments choisis dans les meilleurs poëtes du félibrige, et qui a pour but d'apprendre le français par le moyen du provençal. Ce mode d'enseignement a été mis en pratique, et non sans succès, paraît-il, dans quelques établissements scolaires d'outre-Rhône.— *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux* (Paris, Maisonneuve et Ce; grand in-8° à 2 colonnes): la deuxième livraison, pag. 281 à 560.— *Obras lengadocienas* de J.-B. Favre, *nouvela editioun illustrada* per Edouard Marsal. *Lou Siege de Cadaroussa* (les huit premières séries). Montpellier, Marsal; in-8°. L'exécution, souvent défectueuse, des figures, n'enlève rien à la vérité avec laquelle l'éditeur s'est approprié les burlesques inventions, du prieur de Celleneuve. — *Trajedias, edicion elzeviriana*, par M. Victor Balaguer. Barcelona, imprenta de la Renaixensa; petit in-4°, 248 pag. (avec la traduction espagnole). Ce volume comprend : *la Mort d'Anibal, Safo, Coriolà, la Sombra de César, la Festa de Tibulus, la Mort de Neron, l'Ultima hora de Colon, la Trajedia de Llivia.*— *Lou Lutri de Ladèr, boufounado* (en prose) *en tres estapetos*, par M. Achille Mir. Montpellier, Imprimerie centrale du Midi; grand in-8° (avec de très-curieuses figures dues à M. Salières). Le succès de la *Cansou de la Lauseto* nous dispense de faire l'éloge de ce roman, qui se recommandera aux philologues par la richesse de son vocabulaire. — *Lou Libre de Nouesto-Damo de Prouvenço*. Forcalquier, Masson; in-8°, LXXX-233 pages, contenant la relation des fêtes des 11, 12, 13 et 14 septembre 1875, les discours de MM. de Berluc-Pérussis et Aubanel, le rapport de M. de Villeneuve, le sermon de l'abbé Terris et les poésies des concours français et provençal. — *Le Château de Roquemaure*, poëme historique français, et *le Siége de Caderousse*, par M. Placide Cappeau (Paris, Jouaust; 2 vol. in-8°, XII-491 et XL-401 pages. En vente chez l'auteur, à Roquemaure (Gard). Pour les lecteurs de la *Revue*, le principal intérêt de cette publication réside

[1] La partie qui correspond au texte béarnais. Le commencement et la fin de celui-ci manquent.

dans le *Siége de Cadaroussa* et le *Sermoun de Moussu Sistre*, réédités avec une traduction française qui rend l'original vers par vers. M. Cappeau a ajouté à son second volume le *Proucès de Carmentran*, dont l'esprit et la facilité furent justement remarqués par M. Antonin Glaize, au Concours du 31 mars; *lou Rei dé la Favo*, déjà imprimé en 1865, et diverses autres poésies en dialecte provençal. — Le tome deuxième et dernier des *Poésies* de Bénédit, l'auteur si connu de *Chichois* (Marseille, Barlatier-Feissat; in-8° fig., papier vergé). Impression réservée aux seuls souscripteurs.— *L'Armana prouvençau* enfin, à qui les pièces composées pour le mariage de Mistral: *Coumplimen* (Félix Gras), *la Reino* (Roumanille), *la Novio* (Anselme Mathieu), *Cant nouviau* (Roumieux), *li Noço de Mistral* (Bonaparte-Wyse), *l'Estello à sèt rai* (Félix Gras), le discours de M. Roumanille à l'inauguration de la statue de Reboul, à Nimes; *la Partido ei bocho* et *lou Pan negre*, de M. Charles Poncy; *un Rèst de Trioulet*, de M. Gaut; *lou Païs benurous*, par l'abbé Bayle; *la Pesco miraclouso*, de Roumieux; *Uno marrido coumparesoun*, par Gabriel Azaïs; *Per la Toumba dal doutour Fava*, par M. Adelphe Espagne, membre résidant de la Société; *à l'Estatuo de Puget*, par M. Frizet, ainsi que les contes et les récits du *Cascarelet*, conservent cet attrait particulier qui justifie et accroît sans cesse le succès de l'œuvre des félibres d'Avignon.

***

La note du numéro d'octobre dans laquelle nous signalions des pièces de poésie et de prose en langue d'oc, parues en divers journaux depuis un an environ, comporte des additions que nous sommes heureux de pouvoir lui donner aujourd'hui: — *la Venus de Gordo. à Madamisello Coustanço Mayen*, sonnet languedocien par M. Maurice Faure (*Constitutionnel*, de Paris, n° du 17 décembre 1875). — *Fau i' ana*, dialogue en prose provençale par M. Roumanille, publié au mois de février dernier dans un des numéros de l'*Union de Vaucluse*. Le but de l'article ne nous en permet pas l'analyse; constatons toutefois qu'il est plein de cette finesse d'observation, de cette vérité de langue populaire également éloignée de l'imitation des modèles français et du vocabulaire, souvent trop érudit, de quelques félibres, que M. Roumanille a su répandre dans les *Oubreto* et *lis Entarro-chin* — *La Garrigo*, traduction en langue d'oc (sous-dialecte d'Alais), par M. Maurice Faure, d'un sonnet français de M. X. de Ricard (*Vie littéraire*, de Paris, n° du 20 avril). — *Cantico* (en provençal) *dei Manaren à Mario*, par M. C. L. (*Journal de Forcalquier*, n° du 30 juillet).—*Au pouèto cigalié Bru d'Esquilo, après avé legi sou*s *vers*, sonnet languedocien par M. Arnavielle, d'Alais (*République du Midi*, de Montpellier, n° du 10 octobre). — *A Frederi Mistral*, sonnet provençal par M. Marius Bourrelly (*Avenir national*, de Marseille, n° de septembre-octobre). — *Lou Vici-Sendi de Prouvenço au majourau L. de Berluç-Perussis*, sonnet par M. J.-B. Gaut: *Souhait de bienvenue à Lourmarin*, etc., poésie provençale, par M. Michel des Ramades; *li Dous Nistoun*, par M. Charles Descosse; *Sounet*, à M. de Villeneuve-Esclapon, par M. le chanoine Savy; *à Madono Adelais Mistral*, deuxième sonnet, par M. de Berluc-Perussis (*Journal de Forcalquier*, n° du 26 novembre), etc.

Nous trouvons, enfin, dans le *Messager du Midi* de Montpellier (n° du 14 novembre) un article bibliographique de M. M[azel], de Nant, sur le *Dictionnaire des idiomes méridionaux*, par M. Boucoiran.

Aux *Armanas* signalés dans le fascicule d'octobre, il convient d'ajouter l'*Almanach du Colon limousin*, que publie à Limoges le docteur A. Le Play (il contient des poésies limousines), et un *Armanac* (languedocien) *de l'Alauseta*, que M. Xavier de Ricard va faire paraître à Montpellier.

A. R.-F.

Errata des numéros d'octobre et novembre 1876

Cant des Poutiès.— P. 192, lig. 15, abilho, *lisez*: avio.— 193, lig. 30, en pourront briser des cruchettes, *lisez*: en pourront briser, des cruchettes.

Les Folies. — P. 201, lig. 28, *Maguelone*, lisez: *de Maguelone*, — 202, lig. 40, 1874, *lisez*: 1873.— 203, lig. 21-22, dont fourmillent les *Folies*, lisez: qui fourmillent dans les *Folies*. — 208, note 1, lig. 16, Bobron, *lisez*: Bobrun. Ibid., lig. 17, Tourrand lou Raccord, *lisez*: Tourran lou Raccor. — 209, note 1, lig. 2, 1645, *lisez*: 1745. — 211, lig. 31, c'est-à-dire neuf cent soixante-neuf ans, *lisez*: c'est-à-dire plus de neuf cent soixante-neuf ans. — 214, lig. 15. 20, *fardo*, lisez: 202, *fardo*.— 215, lig. 21, J'y fus amené, *lisez*: J'y fus amené aussi.— Id, lig. 25, dément, *lisez*: démentit.

L'Article et les Pronoms.— P. 255, lig. 21, toutes, *lisez*: tous.— — 256, lig. 7, as couma pus, *lisez*: couma as pus.

Chronique.— P. 280, lig 16, *Catalanischs*, lisez: *catalanische*. — Ligne 20, *après*: le manuscrit de Carpentras, *ajoutez*: qui est, du reste, celui qui a servi de base à l'édition actuelle.

Le gérant: Ernest HAMELIN.

TABLE DES MATIÈRES

du second volume de la deuxième série

DIALECTES ANCIENS

Documents sur la langue catalane (ALART.) 57-241
Notes sur trois manuscrits. — I. Un chansonnier provençal. — II. Un roman catalan. — III. Une traduction de la *Discipline clérical* de Pierre ALPHONSE. (MILA Y FONTANALS)..... 225

DIALECTES MODERNES

Poésies inédites de l'abbé Favre. (E. MAZEL.)..... 5
L'Épitre du Languedoc (CONSTANS.)..... 15-112
Énigmes populaires catalanes. (MILA Y FONTANALS)..... 22
Lettres à Grégoire sur les patois de France (suite). (GAZIER.) 28
Des Formes provençales dans Molière. (ESPAGNE.)..... 70
Histoire littéraire des patois du midi de la France (suite). (NOULET.)..... 113
Phonétique catalane. Œ. (MILA Y FONTANALS.)..... 146
Mélanges. — Changement de *z* (*s*) en *r* et de *r* en *z* entre deux voyelles, dans la langue d'oc. — Orgies. — Fimen.— Bobs. (CHABANEAU.)..... 148
Chants populaires du Languedoc (suite). (MONTEL et LAMBERT.)..... 169-281
De la Double Forme de l'article et des pronoms en langue d'oc (suite). (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... ... 254
Une question de prononciation. (A. BOUCHERIE.)..... 303
A Madoùmaiselo J. W. (Maurice FAURE.)..... 89
La Cabeladuro d'or. (BONAPARTE-WYSE.)..... 90
Un tour de Moussu Roumieu. (CHASTANET.)..... 94
A Jan Reboul. (Louis ROUMIEUX.)..... 152
Ratapoun, ou lou Rat predicaire. (Achille MIR.)..... 153
Li Fabre (Théodore AUBANEL)..... 189
Le Cant des Poutiès. (Auguste FOURÈS.)..... 192
Davant Moussu lou Juge. (CHASTANET.)..... 198
Las Dos Noche buenas. (CASARIEGO.)..... 258
Due Edillii sagri. (L'abbé SPÉRA.)..... 306
Li Judas. (Gabriel AZAÏS.)..... 309
L'Empèut. (L'abbé Joseph ROUX.)..... 310

BIBLIOGRAPHIE

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Tours, par M. Dorange. (***)..... 38
La Délivrance d'Ogier le Danois, fragment publié par M. de Longpérier. (BOUCHERIE.)..... 39
Notice historique sur la commune de Gémozac, par M. P. Jonain. (BOUCHERIE.)..... 40
Cours d'histoire de la langue française, par M. Ritter (BOUCHERIE.)..... 40
Poésies de Junior Sans. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 98
Un bouquet de campaneto. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 105
Bachiquello e prouvèrbi sus la luno, par M. Brunet. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 108
Lo Llibre del amor. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 110
La Complainte de mai, par Léopold Sergent. (BOUCHERIE.)..... 156
Il Giorno dei morti in Sicilia, par M. Pitré (2e article). (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 157
Marie de Compiègne, publié par M. Constans. (BOUCHERIE.).. 200
Les Folies du sieur Le Saye, publiées par M. A. des Menils. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 201-316
Aiol und Mirabel, etc., publié par M. Fœrster. (***)..... 216
Traité de la formation des mots composés dans la langue française, par M. Darmesteter. — *Les Composés qui contiennent un verbe à un mode personnel en latin, en français*, etc., par M. Meunier. (BOUCHERIE.)..... 264
Die Catalanische metrische Version der Sieben Weisen Meister, publiée par M. Mussafia (CHABANEAU.)..... 311
Faune populaire de la France, par M. E. Rolland. (BOUCHERIE.) 327
PÉRIODIQUES. *Romania*. (BOUCHERIE, CHABANEAU.)..... 42-275
Le Monde. (CHABANEAU.)..... 158
Archiv fur das Studium, etc. (CHABANEAU.)..... 159
Il Propugnatore. (CHABANEAU.)..... 160
Société des anciens textes français. (BOUCHERIE.)..... 217
Revue de l'Agenais. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 328
Congrès archéologique de France. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 329
Buciumul romanu, etc. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 330

La Philologie romane et les Grands Centres universitaires 162

Chronique. (A. R.-F.)..... 48-111-165-221-280-330
Errata..... 56-112-168-334

Montpellier, Imp. centrale du Midi.

JUN